This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

600044373R

RATIONAL

OU

MANUEL DES DIVINS OFFICES

DE

GUILLAUME DURAND,

ÉVÊQUE DE MENDE AU TREIZIÈME SIÈCLE.

Tout volume qui ne serait pas revêtu de la signature du traducteur annotateur, sera réputé contrefait.

DIJON, PRESSES MÉCANIQUES DE LOIREAU-FEUCHOT,
place Saint-Jean, 1 et 3.

RATIONAL

OU

MANUEL DES DIVINS OFFICES

DE

GUILLAUME DURAND,

Évêque de Mende au treizième siècle,

OU

RAISONS MYSTIQUES ET HISTORIQUES

DE LA LITURGIE CATHOLIQUE;

TRADUIT POUR LA PREMIÈRE FOIS, DU LATIN EN FRANÇAIS,

Par M. CHARLES BARTHÉLEMY (de Paris),

Membre de la Société des Antiquaires de Picardie, Correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les Travaux historiques;

PRÉCÉDÉ

D'UNE NOTICE HISTORIQUE SUR LA VIE ET SUR LES ÉCRITS DE DURAND DE MENDE;

SUIVI

D'UNE BIBLIOGRAPHIE CHRONOLOGIQUE DES PRINCIPAUX OUVRAGES QUI TRAITENT DE LA LITURGIE CATHOLIQUE,

AVEC UN GRAND NOMBRE DE NOTES A LA SUITE DE CHAQUE VOLUME.

Littera enim occidit, spiritus autem vivificat.
La lettre tue, c'est l'esprit seul qui vivifie.
(S. Paul, II ad Cor., iii, 6.)

TOME QUATRIÈME.

PARIS

LOUIS VIVÈS, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

rue Cassette, n° 23.

1854

D.

BODLEIAN LIBRARY
4
NOV
1922
OXFORD

RATIONAL

OU

MANUEL DES DIVINS OFFICES

DE

GUILLAUME DURAND,

ÉVÊQUE DE MENDE AU TREIZIÈME SIÈCLE.

SUITE ET FIN DU SIXIÈME LIVRE.

CHAPITRE LIII.

DU QUATRIÈME DIMANCHE DE CARÊME.

I. Suit le quatrième dimanche de Carême, qui a trait à la Jérusalem céleste; et, comme on arrive dans cette terre en ce jour où les enfants d'Israël vinrent dans la Terre de promission, comme nous l'avons dit au chapitre de la Septuagésime,

II. C'est pourquoi on lit alors l'Exode, où le Seigneur dit : « J'ai vu, j'ai vu l'affliction de mon peuple qui est en Egypte, et je suis descendu pour le délivrer de la main de Pharaon. » Or, de même que le Seigneur a délivré le peuple d'Israël par les plaies d'Egypte envoyées contre Pharaon, de même, par des plaies aussi, il nous délivre de la main du diable, qui ne voudrait pas nous relâcher s'il n'avait affaire à une main forte et puissante comme ici. La première plaie est le changement des eaux en sang, par où est désigné le péché d'infidélité ; les autres plaies signifient que l'homme, rassasié de tribulations et de peines dans l'état du péché, est contraint de revenir à Dieu, comme on lit que le fit l'enfant prodigue. On lit donc l'Exode, car c'est par la foi que l'homme sort de l'esclavage

du diable, ensuite par le baptême désigné par la mer Rouge, et enfin par l'accomplissement des préceptes. Or, quand l'homme a obtenu ce résultat, il consacre en lui-même un tabernacle au Seigneur, et celui qui ne consacre pas à Dieu ce tabernacle, verra plus tard le Seigneur agir de même à son égard.

III. Après l'Exode suit le livre du Lévitique, qui est le troisième du Pentateuque. Ce livre concerne les lévites, qui devaient offrir à Dieu des sacrifices : aussi ce livre est-il le livre des oblations ou sacrifices. Car, après que l'homme a rempli les préceptes et consacré un tabernacle au Seigneur, il ne lui reste plus qu'à lui faire des offrandes. Il doit faire entrer le sel dans tous ses sacrifices, parce qu'il doit agir en tout avec discrétion. Or, comme ceux qui sont en cet état doivent être purs de tout péché et offrir au Seigneur une victime pure, sainte et immaculée, c'est pourquoi ce qui suit dans le Lévitique a trait à la guérison de la lèpre, et on y répète jusqu'à satiété : *Sancti estote*, etc., « Soyez saints, parce que je suis saint. » Et, comme ceci se fait dans la solennité du cœur, et que tout doit s'exécuter avec joie, le même livre traite ensuite des solennités; mais, comme personne n'atteint un degré de perfection tel, qu'il ne pèche quelquefois, au moins véniellement, c'est pourquoi on fait alors mention de l'hésitation de Moïse aux eaux de contradiction, qui pourtant n'omit point de faire l'œuvre spirituelle pour obtenir que les eaux coulassent à sa parole, lorsqu'il dit : *Ascendat puteus*, « Que l'eau sorte de ses profondeurs, » l'eau, c'est-à-dire la doctrine sainte. Au reste, de même qu'une femme, pour attirer son fils à elle, lui montre un fruit d'une main et de l'autre un danger, ainsi fait le Seigneur, d'après ces paroles d'Osée (chap. XI) : « Je me servirai du piége qui a perdu Adam, pour les attirer dans les liens de ma charité. » C'est pourquoi l'office de nuit nous montre l'ennemi qui ne veut point laisser partir le peuple, et qui ne le fait que par l'intervention d'une main puissante, de la

main de Dieu, c'est-à-dire par la voix des prédicateurs; d'où le premier répons est : *Locutus est Dominus ad Mosem*, etc., « Le Seigneur parla à Moïse. » Or, Moïse, qui fut sauvé des eaux, est le Christ, par qui nous sommes délivrés des ennemis de ce genre, ou tout autre prédicateur qui doit être tiré des eaux de l'Ecriture.

IV. Ce premier répons est du quatrième ton, parce que le diable nous tourmente de quatre manières, c'est-à-dire en tuant les mâles, c'est-à-dire les bonnes œuvres, ou bien les hommes vertueux qu'il engloutit dans les eaux des délices de ce monde, qui les contraint d'être les esclaves de la fange de la luxure, de se cacher dans l'obscurité de l'avarice, et d'être, comme la paille, les jouets du vent de la vaine gloire. Or, comme le peuple captif, pendant soixante-dix ans pleura sur les rivages de Babylone, sortit enfin plein de joie quand Cyrus lui en eut donné la permission, et rentra à Jérusalem triomphant d'allégresse; c'est pourquoi, le premier dimanche, le peuple captif a poussé des gémissements, en disant : *Circumdederunt me*, etc.; le second dimanche il a prié, en disant : *Exurge*, etc.; le troisième, il a encore prié en ces termes : *Esto mihi;* le quatrième, le Seigneur l'a consolé par ces paroles : *Invocavit me*, etc., « Il m'a invoqué, et moi je l'exaucerai; » le cinquième, il a persévéré dans la prière, en disant : *Reminiscere miserationum tuarum*, « Souviens-toi de tes miséricordes. » Mais, dans le le sixième, sur la permission de Darius, il a recueilli la consolation du retour, et c'est pourquoi il a dit : *Oculi mei*. Dans cette semaine dont il est question, comme étant au terme des soixante-dix années, ivre de joie il entre à Jérusalem et s'écrie avec allégresse et en se félicitant : *Lætare, Jerusalem*, « Réjouis-toi, Jérusalem; » ce dont nous avons déjà parlé au chapitre du Premier Dimanche.

V. De même que la Septuagésime de la vie présente, qui est renfermée dans le cercle ou le cours de sept jours, ou plutôt dans le cours des sept âges qui partagent le monde, est repré-

sentée par soixante-dix jours par la sainte Eglise, de même encore elle la représente par sept dimanches. Le premier âge s'étend depuis Adam jusqu'à Noé; le second depuis Noé jusqu'à Abraham, ou, selon quelques-uns, jusqu'à Moïse; le troisième depuis Moïse jusqu'à David; le quatrième depuis David jusqu'au retour de la captivité de Babylone; le cinquième depuis le retour de la captivité de Babylone jusqu'à l'avénement du Seigneur; le sixième depuis l'avénement du Seigneur jusqu'à la fin des siècles; le septième jusqu'à la même fin des siècles: ces deux âges marchent de pair, mais l'un a trait à ceux qui veillent et qui travaillent, l'autre à ceux qui dorment et qui sont dans le repos, dans le lieu où reposent les ames des élus, entre les bras de leur mère qui les allaite, de la céleste Jérusalem. Dans le premier dimanche, comme dans l'enfance du monde, l'homme, privé de sa joie et chassé du paradis de délices, s'écrie: *Circumdederunt.* Dans le second dimanche, l'homme, comme dans la seconde enfance du monde, conçoit l'espoir de sa réconciliation, et, par la voix de Noé qui est comme son guide et son précepteur, il implore la rémission de sa dette et demande sa réconciliation ou réhabilitation, en disant: *Exurge, Domine, quare obdormis?* « Lève-toi, Seigneur, pourquoi dors-tu? » Dans le troisième dimanche, comme dans l'adolescence du monde, l'homme conçoit l'espérance certaine de sa délivrance de la servitude d'Egypte, et, pour hâter le secours qui doit procurer sa protection et sa délivrance, il prie en ces termes, dans la personne de Moïse: *Esto mihi in Deum protectorem,* « Sois pour moi, Seigneur, un Dieu protecteur. » Le quatrième dimanche désigne la jeunesse de l'Eglise, dans laquelle son règne est couronné du diadème, et où elle est ornée ou parée de la sagesse des prophètes; c'est pourquoi cet office est célébré par la voix de David, qui est comme le maître et le docteur des chants de l'Église. Le cinquième figure la vieillesse de l'Eglise, temps où sa chaleur naturelle commence à l'abandonner: car, pendant la captivité du peu-

ple à Babylone, l'Eglise, aussi captive, n'a eu ni autels ni temple; bien plus, elle a suspendu ses instruments de musique, c'est pourquoi le cinquième dimanche n'a point d'office propre. Le septième figure l'extrême vieillesse de l'Eglise, c'est-à-dire l'état de la foi des siècles, puisque le Fils de Dieu est venu et a délivré le genre humain de la servitude du diable. Or, pour ne pas paraître oublier les bienfaits qu'elle a reçus et montrer de l'ingratitude, elle se félicite et dit: *Oculi mei semper ad Dominum*, « Je tiens toujours mes yeux tournés vers le Seigneur. » Ce septième et dernier dimanche signifie le sabbat ou repos du monde, dans lequel se reposent les ames des saints. C'est alors que se réjouit cette Jérusalem céleste, qui est libre et qui est notre mère: aussi ce dimanche est-il appelé le dimanche de la joie, car c'est le septième ou la septième Septuagésime depuis la Septuagésime; et le nombre septenaire désigne le septième âge, qui est l'âge de ceux qui sont dans le repos. Car ce dimanche représente la liberté accordée aux enfants de Jérusalem de revenir de Babylone dans leur patrie, dans la soixantième année de leur captivité, qui ne fut consommée qu'en la soixante-dixième année; c'est pourquoi tout l'office de ce jour appartient à la joie, pour désigner l'allégresse des Juifs et aussi la nôtre: car à la fin des six âges nous nous trouverons dans le septième, où nous serons délivrés de l'exil de ce monde lorsque nous entrerons dans le paradis céleste, notre patrie.

VI. On chante donc aujourd'hui l'introït *Lætare, Jerusalem*, etc., « Réjouis-toi, Jérusalem, » pour montrer que, de même que les Juifs avec une grande joie revinrent de Babylone à Jérusalem, de même nous aussi nous nous rendrons en nous réjouissant de ce monde dans la céleste Jérusalem. Car Babylone, par interprétation, signifie confusion, c'est-à-dire le monde ou l'enfer, parce que dans le monde règne la confusion des vices, et dans l'enfer la confusion des supplices. Ce dimanche est encore appelé dimanche de *Réfection*, parce qu'en

ce jour le Seigneur a restauré et rassasié cinq mille personnes, ou parce qu'en ce dimanche on nous montre la céleste Jérusalem qui renferme toute réfection; et, comme l'Eglise se réjouit de cette réfection, c'est pourquoi on chante *Lætare, Jerusalem,* « Réjouis-toi, Jérusalem, » c'est-à-dire l'Eglise, car c'est dans cette céleste Jérusalem qu'on nous promet le repos éternel. Dans l'office de nuit, on chante le répons : *Audi, Israel, præcepta Domini,* etc., « Ecoute, Israël, les préceptes du Seigneur, et grave-les dans ton cœur et sur un livre, et je te donnerai une terre où couleront le lait et le miel. » Suivent ces mots dans l'introït : *Ab uberibus consolationis ejus,* « Vous serez rassasiés des consolations qui découlent de son sein. » Ces paroles représentent les deux alliances, qui renferment et d'où nous tirons les douces promesses source de notre consolation. Cet introït renferme trois expressions de joie, c'est-à-dire *lætare, gaudete* et *exultate;* la raison en est expliquée dans le chapitre de la Septuagésime, au commencement. Cet introït est extrait du dernier chapitre d'Isaïe, mais d'une ancienne traduction, parce que dans le texte d'Isaïe les expressions ne sont pas groupées de la même manière. Le verset du psaume qui parle de la Jérusalem céleste, c'est-à-dire *Lætatus sum,* etc., est du cinquième ton, à cause des cinq mille hommes rassasiés par le Christ; ou bien parce que ceux qui retiennent, répriment et règlent bien les cinq sens du corps posséderont la réfection et la consolation dont il est question dans l'introït, et que l'on demande dans la collecte *Concede, quæsumus, Domine,* etc., « Fais, s'il te plaît, Dieu tout-puissant, qu'étant affligés de tant de maux que nous avons attirés sur nous par nos péchés, nous respirions par la consolation de ta grâce. » Cependant quelques écrivains ont prétendu que l'on chante *Lætare, Jerusalem,* parce que le pape Albéric, qu'on ne trouve pas cependant dans la chronique, officia en ce jour à Rome, dans une église appelée Jérusalem. Et remarque que, dans certaines églises, en ce jour et à la fête de l'Annonciation du Seigneur

on dit deux collectes, afin que nous paraissions comme célébrer deux fêtes; ceci ne se pratique point dans les autres principales festivités et même à la Nativité du Seigneur et autres semblables, parce que ces fêtes se prolongent pendant une octave comme celle-ci et ne se trouvent pas resserrées dans l'observance ou l'espace d'un seul jour. Suit l'épître *Scriptum est quoniam*, etc., « Il est écrit qu'Abraham eut deux fils, etc., etc., » (Galates, chap. IV), où suivent ces mots : *Quæ sursum est*, etc., « La Jérusalem d'en-haut est libre, et c'est elle qui est notre mère. » L'apôtre parle de la sorte, afin que nous servions le Seigneur avec amour, et non avec une crainte servile. Le répons a trait au même sujet : *Lætatus sum in his quæ dicta sunt mihi*, etc., « Je me suis réjoui lorsque l'on m'a dit, etc. » Il est du septième ton, à cause du septième âge, où nous serons dans le repos. Mais, comme nous sommes encore dans la peine et le travail, c'est pourquoi suit le trait, mais le trait le plus consolant et le plus doux : *Qui confidunt in Domino sicut mons Sion*, etc., où l'on montre que ceux qui n'espèrent que dans le Seigneur posséderont cette réfection. Suit l'évangile *Abiit Jesus trans mare Galileæ*, « Jésus s'en alla au-delà de la mer de Galilée, » de saint Jean (chap. VI). Or, les cinq pains dont le Seigneur nous a rassasiés, comme on lit dans l'Evangile, ce sont les cinq livres de Moïse. Les deux poissons représentent les psaumes et les prophéties, ou les livres de Josué ou des Juges, parce que c'est de ces sept livres que l'on tire les prières ou oraisons de ce dimanche; c'est ainsi qu'il restaure tous les hommes. L'offertoire est *Laudate;* il est du second ton, pour montrer que nous devons louer Dieu pour la réfection corporelle et spirituelle ; la postcommunion, *Jerusalem quæ ædificatur ut civitas*, « Jérusalem est bâtie comme une ville, etc. » Il parle de cette Jérusalem qui est libre; il est du quatrième ton, à cause des quatre choses ou particularités dont il y est question.

VII. La première, c'est que tous les biens y sont communs,

car là Dieu est tout pour tous. La seconde, c'est que l'on participe éternellement aux biens qui s'y trouvent; c'est pourquoi il y est dit : *cujus participatio ejus in idipsum*, « dont toutes les parties sont dans une parfaite union entre elles. » La troisième, c'est qu'aucun des enfants du diable ne peut y monter; d'où il est dit : *Illuc enim ascenderunt*, « C'est là que s'assemblent les tribus, toutes les tribus de ton peuple, ô Seigneur ! » La quatrième particularité, c'est que dans cette Jérusalem on loue Dieu continuellement, d'où suivent ces mots : *ad confitendum nomini tuo, Domine*, « pour confesser ton nom, Seigneur; » d'où ces paroles : *Beati qui habitant in domo tua, Domine*, « Bienheureux ceux qui habitent dans ta maison, Seigneur; ils te loueront dans tous les siècles des siècles. »

VIII. En ce dimanche, le Pontife romain, en allant dire la messe et en revenant de l'église, porte dans sa main et à la vue du peuple une rose d'or. On peut en donner deux raisons, l'une dans le sens littéral, et l'autre dans le sens spirituel : 1° dans le sens littéral, de peur que le peuple fidèle ne vienne à défaillir et à succomber à la peine, à cause de l'austérité et de la continuité de l'observance du Carême ; 2° parce que ce qui manque du repos éternel ne peut durer : c'est pourquoi en ce jour, qui est le milieu du Carême, on procure au peuple quelque récréation et quelque soulagement, afin que les peines et les travaux de la pénitence deviennent plus faciles à supporter par cette distraction, d'après ces paroles :

Interpone tuis interdum gaudia curis;

« Entremêle de temps en temps tes soucis de quelque joie, » ou bien : « Prends quelques distractions au milieu de tes occupations. » Car l'office de ce jour est tout rempli de joie; à chaque mot, à chaque pause la joie déborde, l'allégresse retentit, la gaieté respire partout. Ainsi ce jour représente trois choses, c'est-à-dire : 1° la charité après la haine, d'où l'on dit : *Lætare, Jerusalem, et conventum facite omnes*, « Réjouis-toi,

Jérusalem; rassemblez-vous, vous tous qui l'aimez; » 2° la joie après la tristesse; d'où ces mots : *Gaudete in lætitia*, etc., « Entrez dans des transports de joie, vous qui avez été dans la tristesse, » 3° la satiété après la faim, d'où ces paroles : *ut satiemini*, « afin que vous soyez comblés des délices et rassasiés des consolations qui découlent de son sein. » Ces trois choses sont également figurées dans les trois propriétés de cette rose, c'est-à-dire la charité dans la couleur, la joie et la gaieté dans l'odeur, la satiété ou le rassasiement dans le goût ou la saveur; car la rose, plus que toutes les autres fleurs, réjouit par sa couleur, récrée par son odeur, fortifie par sa saveur. Son aspect réjouit, son odeur recrée, sa saveur fortifie. Donc la rose, dans la main du Pontife de Rome, désigne la joie du peuple israélite, quand, par la faveur du christ Cyrus, il reçut la liberté de retourner à Jérusalem. Ensuite le Pontife donne cette rose au personnage le plus noble et le plus puissant qui se trouve alors à la cour, pour marquer la noblesse et l'excellence de ce peuple choisi de Dieu. Enfin, l'heureux élu, accompagné d'une nombreuse cavalcade, et au milieu d'une joie enthousiaste, parcourt la ville, la rose à la main, figurant par là la joie du peuple de retour à Jérusalem, ainsi que la communion de tout le peuple fidèle et la joie de l'Eglise, pour les raisons précitées.

IX. Dans le sens spirituel, cette fleur désigne cette autre fleur qui, dans le Cantique des cantiques, dit d'elle-même : « Je suis la fleur des champs et le lys des vallées, » et dont le Prophète parle ainsi : « Une tige sortira de la racine de Jessé, et une fleur croîtra de cette tige. » C'est là véritablement la fleur des fleurs, c'est-à-dire le Saint des saints, qui par-dessus toutes les autres fleurs, c'est-à-dire plus que les autres saints, réjouit la vue par sa couleur; car c'est le plus beau des enfants des hommes, celui que les anges souhaitent ardemment de contempler, celui qui charme l'odorat par ses suaves senteurs; car, comme on le lit dans le cantique précité : « Tes

mamelles, exhalant les parfums les plus doux, sont préférables au vin. » Sa saveur est une saveur fortifiante, parce que le pain qu'il donne est sa chair qu'il donne pour la vie du monde, et qui renferme en lui tous les agréments réunis et la douceur de toutes les saveurs les plus exquises; car c'est lui qui, avec cinq pains et deux poissons, a rassasié cinq mille hommes.

X. Or, cette fleur renferme trois substances diverses : de l'or, du musc et du baume, parce que le Christ renferme trois substances : sa divinité, son corps et son ame. Le baume sert de trait-d'union au musc et à l'or, parce que l'ame est le trait-d'union du corps et de la divinité; car telle est la subtilité de la nature divine, qu'elle ne pourrait jamais s'unir au corps formé du limon de la terre, sans l'intervention de l'esprit, substance incorporelle. Cette rose est encore en or, parce que le Roi des rois et le Seigneur des seigneurs a montré la couleur vermeille de son sang sur les insignes de sa passion, et nous a parfumés de son odeur dans la gloire de sa résurrection. Celui qui porte cette fleur, c'est le vicaire du Sauveur.

XI. Or, le Pontife romain, vraiment successeur de Pierre et vicaire de Jésus-Christ, qui montre cette fleur aux peuples fidèles, ne la montre pas en tout temps, mais seulement en ce dimanche, qui est le septième depuis le dimanche appelé Septuagésime, parce que le Christ n'est pas vu à toute heure, mais seulement dans le septième âge, par ceux qui jouiront de la consolation de l'éternel repos. De plus, le Pape ne montre cette fleur, à Rome, que dans la basilique de Sainte-Croix de Jérusalem, qui représente la figure et le type de la céleste Jérusalem, dont l'épître d'aujourd'hui dit qu'elle est la Jérusalem d'en-haut, qu'elle est libre, qu'elle est notre mère; c'est dans son sein que les saints anges et les ames bienheureuses contemplent le Christ; c'est à cette Jérusalem que l'on peut dire avec raison : *Lætare*, etc., « Réjouis-toi, Jérusalem; vous tous qui l'aimez, rassemblez-vous, » comme si l'on disait : Vous

autres, catholiques, mais non les hérétiques. La station de ce jour diffère de celle qui a eu lieu au même endroit au second dimanche de l'Avent, parce que l'une est l'annonciation de la béatitude future, l'autre est comme la contemplation de la béatitude présente; c'est pourquoi celle-ci se célèbre avec plus de solennité, parce qu'elle est la festivité de notre espérance. C'est encore en ce jour que l'on couronne l'Empereur Chrétien, afin qu'il pense sans cesse à la couronne de la céleste Jérusalem. David reçut trois fois l'onction royale, comme on le dira au chapitre du Dimanche après l'Ascension. Ce dimanche est donc privilégié, parce qu'il figure la permission donnée aux Juifs de sortir d'esclavage, et la joie qu'ils en ressentirent.

CHAPITRE LIV.

DU LUNDI DE LA QUATRIÈME SEMAINE DE CARÊME.

I. Ce lundi a trait au jugement. L'épître *Venerunt duæ*, etc., traite du jugement que rendit Salomon à l'égard de deux femmes qui se disputaient la possession d'un enfant (Extra *De præsumptio*, c. I). Celle de ces femmes qui veut que l'enfant soit partagé est la synagogue, qui s'efforça de partager ou de faire périr l'enfant Jésus; l'autre femme qui préfère voir l'enfant vivant entre les mains de sa rivale, c'est l'Eglise; c'est pourquoi dans le répons cette femme demande l'enfant : *Esto mihi*, etc., « Sois pour moi, dit-elle, un Dieu protecteur; » c'est-à-dire qu'elle demande que le Christ lui soit donné. L'évangile *Prope erat*, de saint Jean (chap. II), a trait également a l'expulsion des vendeurs et au jugement, où l'on voit que Jésus ne se fiait pas aux Juifs, qui firent tous leurs efforts pour le tuer. Ce qui suit après a trait à sa passion : *Solvite*, « Détruisez, » c'est-à-dire : Vous détruirez ce temple, et je le relè-

verai en trois jours, car il savait ce qu'ils devaient faire. Or, comme de la passion du Seigneur découle toute joie, c'est pourquoi l'Eglise chante, dans l'offertoire, *Jubilate;* dans l'introït elle demande à être jugée, mais auparavant elle implore la miséricorde divine : « *Deus, in nomine tuo salvum me fac*, etc., « Sauve-moi, mon Dieu, par la vertu de ton nom, » c'est-à-dire par la miséricorde, et fais éclater ta puissance, en jugeant en ma faveur. Il est du quatrième ton, à cause de ce passage qui s'y trouve : *Ab insurgentibus in me*, etc., « Délivre-moi de ceux qui s'insurgent contre moi, » c'est-à-dire des ennemis qui se lèvent contre moi de quatre manières, comme on l'a dit au chapitre du Dimanche; et c'est pourquoi, comme le dimanche avait trait à la miséricorde, le lundi a trait à la justice.

CHAPITRE LV.

DU MARDI.

I. Le mardi de cette semaine a trait à la prière, c'est-à-dire à l'efficacité de la prière, qui a lieu tout en réservant les droits de la justice, comme le montre l'épître *Locutus est*, de l'Exode (chap. XXXII), où l'on remarque les paroles suivantes : « Laisse-moi, dit le Seigneur, laisse-moi détruire ce peuple; » et Moïse pria pour le peuple, et le Seigneur lui pardonna son péché, sauf pourtant le droit de la justice, car il se réserva une vengeance. C'est pourquoi, si les Juifs ont été punis principalement pour le crime dont ils se sont rendus coupables envers le Christ, ils l'ont aussi été toutefois pour le crime qu'ils commirent alors en adorant le veau d'or; c'est pourquoi le Seigneur leur dit, dans l'Evangile : « Remplissez, comblez la mesure des iniquités de vos pères. » Mais telle est l'efficacité de la

prière, que l'Eglise dit dans l'introït : *Exaudi orationem*, etc., « Exauce ma prière ; » le verset est *Contristatus sum in exercitatione mea*, « J'ai été contristé dans mes occupations, » car le chrétien est contristé à cause de l'éloignement de la patrie, et de la misère de cette terre d'exil. Or, l'exercice du chrétien consiste à réprimer les mouvements déréglés et la lascivité des cinq sens ; c'est pourquoi l'Eglise répète cinq fois cet introït.

II. Suit l'épître *Locutus est*, etc., dans laquelle, comme on l'a dit, Moïse obtint la rémission des péchés du peuple, sauf la justice de Dieu, et que les enfants des prévaricateurs entrassent dans la Terre promise ; c'est pour cela que l'Eglise prie, dans la le répons, pour mériter d'obtenir pour ses fils l'entrée dans la Terre promise, bien qu'ils aient adoré le veau d'or, c'est-à-dire bien qu'ils aient été asservis à l'impureté et aux pompes de ce monde ; et elle prie en ces termes : *Exurge, Domine*, etc., « Lève-toi, Seigneur, viens au secours de ceux que tu connais ; » et le verset *Deus, auribus nostris audivimus*, « Nous avons, mon Dieu, entendu de nos oreilles ; » parce que tu les as délivrés et que tu leur as pardonné, pardonne-nous aussi spirituellement.

III. Après suit l'évangile *Jam die festo*, de saint Jean (chap. VII), qui a trait à l'obstination des Juifs, qui disaient : « Comment est-il versé dans les lettres et les écritures, puisqu'il n'a pas étudié ? » Et le Seigneur leur dit : « Moïse vous a donné la loi, et vous voulez me faire périr ; » comme s'il eût dit : Vous voulez agir, et vous agissez contrairement à votre loi. Les Juifs lui répondirent : « Tu es possédé du démon. » Voilà quelle était l'obstination des Juifs, et c'est ce qui est désigné dans l'épître *Recesserunt cito a via*, etc., « Ils se sont aussitôt éloignés du chemin ou de la voie que tu leur as tracée. » Mais l'Eglise, pour montrer qu'elle ne veut pas consentir au péché, dit, dans l'offertoire : *Expectans expectavi*, etc., « J'ai attendu et ne me suis point fatigué d'attendre le Seigneur, » indiquant par là qu'elle

attend le Christ jusqu'à la fin. Et comme celui-là attend d'une manière fructueuse, qui s'abstient de tout dérèglement des cinq sens, c'est pourquoi l'offertoire est du cinquième ton. Or, c'est comblé de ce doux espoir que le peuple nouveau s'avance vers la Terre de promission. C'est pourquoi suit la post-communion *Lætabimur in salutari tuo*, « Nous nous réjouirons du salut que tu dois nous procurer. » Elle est du premier ton, parce que toute joie découle de Dieu.

CHAPITRE LVI.

DU MERCREDI.

I. Suit ce mercredi, qui a trait aux catéchumènes. C'est en ce jour qu'on les conduit à l'église et qu'on les cathéchise, c'est-à-dire qu'on les instruit, et c'est alors qu'a lieu le troisième scrutin, comme nous le dirons bientôt. Or, pour nous conformer à la coutume des Italiens, qui observent la solennité du scrutin, et aux canons qui traitent de ce sujet; comme, en outre, certaines cérémonies qui se pratiquent alors sont pourtant observées dans l'administration du baptême, c'est pourquoi nous en toucherons quelques mots, c'est-à-dire que nous examinerons ce que c'est que le scrutin, et quelle est son étymologie; d'où il tire son origine; quand et combien de fois il se pratique, et pourquoi il a lieu à des époques déterminées; ce qui se fait dans le scrutin jusqu'à l'exorcisme, depuis l'exorcisme jusqu'à l'entrée dans l'église, depuis l'entrée dans l'église jusqu'à la fin de la cérémonie; pourquoi toutes ces pratiques ont lieu; puis nous terminerons par l'office de la messe de ce jour.

II. Le scrutin n'est rien autre chose que l'inquisition de la foi et de la religion chrétiennes, c'est en quelque sorte le chemin ou la préparation au baptême. Scrutin vient de *scrutando*,

scruter, c'est-à-dire *inquirendo*, rechercher, examiner, parce que dans le scrutin on fait une inquisition, un examen de la foi religieuse. Nous dirons bientôt d'où il tire son origine. Le scrutin commence le mercredi de la troisième semaine de Carême; mais il est surtout solennel en ce mercredi dont nous traitons. Dans la primitive Eglise, on faisait sept scrutins : deux le mercredi et le samedi de la troisième semaine; deux le mercredi et le samedi de cette quatrième semaine; deux le mercredi et le samedi de la cinquième semaine, et un le mercredi de la dernière semaine. Dans les scrutins, on apprenait aux adultes qui devaient recevoir le baptême, l'oraison dominicale et le symbole, afin que le samedi suivant, où ils devaient être baptisés, ils les sussent par cœur l'un et l'autre avant le baptême. Aujourd'hui encore, dans certaines églises, on fait sept scrutins, à cause de la grâce des sept dons de l'Esprit saint. Or, c'est en ce jour qu'a lieu le troisième et dernier scrutin, qui est le scrutin solennel, dans toutes les églises qui suivent le rit romain.

III. A chaque scrutin on dit la messe du scrutin, c'est-à-dire : *Dum sanctificatus fuero*, dont nous parlerons bientôt. On dit aussi des collectes propres pour les catéchumènes, comme celle-ci : *Omnipotens sempiterne Deus, Ecclesiam tuam iter remedii*, etc. Mais on demande pourquoi le troisième scrutin est solennel, plutôt que le premier et le second? Nous répondrons que c'est pour marquer que ni le premier âge, c'est-à-dire la tendre enfance, ni le second, c'est-à-dire l'enfance, ne sont aptes au service de Dieu au même degré que le troisième, où l'on commence surtout à discerner le bien d'avec le mal, et où l'on combat contre la chair. Ainsi, par analogie, ce n'est pas la première tribu, c'est-à-dire la tribu de Juda, ni la seconde, c'est-à-dire la tribu de Siméon, mais la troisième, c'est-à-dire la tribu de Lévi, qui fut désignée pour offrir les sacrifices au Seigneur. De même, ce n'est ni le premier, ni le second livre du Peutateuque qui traite des sacrifices, mais le

troisième, comme nous l'avons dit au chapitre du Dimanche précédent.

IV. Or, le scrutin se fait dans cette semaine, qui est la septième depuis la Septuagésime, parce que, pendant que les Juifs restèrent captifs à Babylone, quelques Gentils se mêlèrent à eux, de sorte qu'après le retour de la captivité il se trouvait plusieurs personnes dont on ignorait l'origine; certains même se disaient à faux de la tribu de Lévi, et prétendaient faussement qu'ils étaient prêtres. C'est pourquoi Esdras et d'autres sages parmi les Juifs recherchèrent et compulsèrent soigneusement les généalogies, et séparèrent les Juifs des Gentils, et les lévites de ceux qui ne l'étaient point. Nous aussi, en cette septième semaine, qui figure la fin des soixante-dix ans de la captivité de Babylone, nous faisons le scrutin pour séparer des incrédules, les croyants que nous renouvelons dans l'eau et par l'Esprit saint, dans la très-sainte solennité de notre rédemption; car dans la primitive Eglise on ne conférait pas le baptême à d'autre époque, à moins toutefois de danger imminent de mort. Or, tous les enfants que l'Eglise, dans le cours de l'année, engendrait à Jésus-Christ par l'aliment de la parole, donnaient leur nom en ce jour; puis on les examinait et on les scrutait avec soin, pour voir s'il restait en eux quelque racine amère, comme de l'hérésie, afin de ne pas leur donner les choses saintes avant que la foi chrétienne n'eût poussé de profondes racines dans leur cœur (I, q. VII, *Quoties, de consec.*, d. II, *Ego*). Ainsi, lorsqu'ils avaient donné leurs noms, chacun d'eux, pendant les jours suivants, jusqu'à Pâques, était instruit des règles de la foi, et ainsi allaité et grandissant dans la pleine lune, c'est-à-dire apportant dans le baptême le symbole d'une foi pleine et entière; chacun dans son baptême mourait avec le Christ, pour ressusciter et revivre homme nouveau. Or, on fait le scrutin en ce mercredi pour beaucoup de motifs :

V. Premièrement, parce que ce jour a été préfiguré par le

quatrième âge du monde, qui s'étend depuis David jusqu'au retour de la captivité de Babylone. C'est de cet âge que date non-seulement le commencement de l'empire de la nation juive, mais encore le commencement à l'état de promesse du royaume du Christ et des chrétiens, d'après ce serment du Seigneur à David : « Je placerai sur ton trône un rejeton de tes entrailles ; » c'est donc avec raison qu'en ce jour les catéchumènes se disposent à recevoir le nom de chrétiens ou du Christ, et que la religion chrétienne commence sa *glorieuse* existence. Secondement, parce que, de même qu'en ce mercredi furent créées les étoiles pour être réunies dans le ciel au soleil et à la lune, de même aussi aujourd'hui a lieu la conception des fidèles qui doivent être réunis au Christ, vrai soleil, et à l'Eglise, véritable lune, et qui déjà, astres nouveaux, brillent en espérance dans le ciel, c'est-à-dire dans le royaume du Père, et qui brilleront plus tard en réalité après la résurrection. Troisièmement, parce que, de même qu'au quatrième âge le temple du Seigneur fut bâti par Salomon, de même aussi en ce mercredi nous disposons les catéchumènes à devenir le temple vivant du Seigneur. Quatrièmement, parce que c'est un mercredi que notre rédemption a commencé et que le Seigneur a été livré par Judas pour être mis à mort, afin de racheter l'Eglise; c'est pourquoi en ce même jour on prépare les catéchumènes à récolter le fruit de la rédemption. Cinquièmement, de même qu'on désignait et qu'on engraissait, vingt-quatre jours avant son immolation, l'agneau destiné à la Pâque et qu'on immolait le quinzième de la lune, il convient aussi que la nouvelle lignée de l'Eglise, que l'on dispose à mourir avec le Christ dans le baptême, soit spirituellement engraissée auparavant par un jeûne de quinze jours, pour mourir dans l'âge de la lune qui correspond au quinzième de la lune des Juifs. Sixièmement, parce que le quatrième âge de l'homme, c'est-à-dire la jeunesse, désignée par le mercredi ou quatrième férie, est propre aux combats et au gouvernement de l'empire,

et c'est pourquoi l'on prépare, le mercredi, les catéchumènes à combattre contre le diable; on les prépare au règne et à l'empire du règne de Dieu.

VI. Or, voici l'ordre dans lequel on pratique ou célèbre le scrutin, depuis le commencement jusqu'à l'exorcisme. Premièrement, un acolyte inscrit les noms des cathéchumènes ou de ceux qui doivent recevoir le baptême, et il fait l'appel nominal dans l'église. Secondement, on les range à la porte de l'église, où ils demandent à entrer par la foi, les hommes ou les garçons à droite, les femmes ou les filles à gauche. Troisièmement, l'exorciste leur fait deux questions : la première, s'ils renoncent au diable; la seconde, s'ils ont la foi au Christ. Quatrièmement, on fait sur eux l'insufflation pour chasser le démon. Cinquièmement, on forme sur leur front le signe de la croix. Sixièmement, on dit l'oraison. Septièmement, on met le sel dans leur bouche. L'action de l'acolyte, d'inscrire les noms, ce qui fait que ce ministre est appelé *notaire*, signifie que les noms des fidèles ont été inscrits sur le livre de vie. L'action de faire l'appel nominal désigne la vocation des fidèles à la vie éternelle. On conduit à la porte de l'église les catéchumènes qui demandent la foi, c'est-à-dire qu'on les conduit au Christ, qui dit de lui-même : « Je suis la porte, celui qui entrera par moi sera sauvé. » L'action de placer les hommes à droite et les femmes à gauche marque qu'au jour du jugement ceux qui auront agi virilement et avec courage seront placés à droite, et que ceux qui auront vécu dans la mollesse (*effeminati*) et la lâcheté seront placés à gauche. La renonciation au démon désigne que les catéchumènes brisent le joug du diable, auquel la tache originelle les avait asservis, et, par la confession de la foi au Christ, ils se soumettent au joug du Christ. L'insufflation pour chasser le démon marque l'affaiblissement de la puissance du démon. Le signe de la croix imprimé sur le front est l'étendard avec lequel nous sommes vainqueurs du diable. On ne fait d'autre

signe qu'une croix, pour que le diable, sachant qu'il est vaincu par ce seul signe, tremble et s'enfuie.

VII. On imprime ce signe sur le front, siége de la pudeur et de la honte, afin que le fidèle ne rougisse pas de confesser que son maître est le Crucifié. L'oraison est un rempart contre le diable. Le sel placé dans la bouche est l'assaisonnement et la saveur de la sagesse. Nous avons expliqué plus au long ces cérémonies dans la première partie, au chapitre des Onctions; nous y reviendrons encore au chapitre du Samedi saint. Parlons maintenant de ce qui s'observe depuis l'exorcisme jusqu'à l'entrée dans l'église. Premièrement, on exorcise le diable et on répète trois fois ces paroles : *Audi, maledicte diabole*, « Ecoute, diable maudit, etc. » Secondement, on place les hommes à part. Troisièmement, sur l'avertissement du diacre, les catéchumènes inclinent la tête et l'on prononce sur eux l'oraison dominicale et le symbole. Quatrièmement, le prêtre touche avec de la salive leurs oreilles et leurs narines. Cinquièmement, l'acolyte leur distribue des cierges. Sixièmement, le diacre prononce sur eux l'évangile. Septièmement, l'ostiaire ou le portier les introduit dans l'église.

VIII. Premièrement donc, on exorcise le diable, c'est-à-dire on l'adjure de s'éloigner des fidèles. On répète trois fois ces paroles : « Ecoute, diable maudit, etc., » parce qu'en confessant la Trinité, on résiste au diable. On exorcise les hommes dans la partie supérieure, et les femmes dans la partie inférieure du corps, parce qu'on doit proposer les plus grandes choses aux plus forts et les plus petites aux plus faibles. L'action des catéchumènes, de courber la tête à l'admonition du diacre, signifie que, lorsqu'ils devront recevoir le Seigneur dans la communion, ils inclineront la tête à l'acclamation ou avertissement du diacre, et ceci se fait à cause de la communion. L'action du prêtre, de réciter sur leur tête l'oraison dominicale et le symbole, marque qu'il fortifie le temple du Seigneur contre les attaques du diable; il touche leurs oreilles et

leurs narines avec de la salive, afin que les fidèles entendent volontiers la doctrine qui procède de la bouche du prédicateur, afin qu'elle exhale en eux sa bonne odeur tant qu'ils respirent par les narines, c'est-à-dire tant qu'ils vivent. L'action de l'acolyte, de leur distribuer des cierges, signifie la fuite des ténèbres de l'ignorance et du péché devant la lumière de l'intelligence. L'évangile que l'on prononce sur eux représente la doctrine du Sauveur, dont ils sont imbus. Ensuite le portier les introduit dans l'église, parce qu'après la mise en pratique de l'évangile le portier, c'est-à-dire l'Esprit saint, les introduit dans la céleste patrie.

IX. Parlons maintenant des cérémonies qui ont lieu depuis l'entrée dans l'église jusqu'à la messe. D'abord, les hommes sont placés au midi et les femmes au nord; puis on lit sur eux quatre leçons et quatre *initia* ou commencements d'évangiles. Ensuite, les acolytes portent dans le sanctuaire un homme et une femme; puis on récite le symbole, en grec sur les hommes, et en latin sur les femmes. Quand ceci est terminé, on entre dans l'église, et puis on chante la messe. Les hommes placés au midi et les femmes placées au nord, désignent que les plus forts doivent être exposés aux attaques et aux tentations de l'ennemi, et que les plus faibles doivent se laisser instruire avec humilité. Les quatre leçons qui sont lues sur eux désignent la doctrine des quatre évangélistes, dont ils sont imbus. Et on récite aussitôt après sur eux le commencement des quatre évangiles, comme pour les rassembler des quatre parties du monde. L'action de porter dans le sanctuaire un homme et une femme, signifie que les fidèles de l'un et l'autre sexes montent au ciel. Mais il n'en montera qu'un, c'est-à-dire celui qui restera dans l'unité de l'Eglise, de même que la piscine placée près de la Porte Probatique ne guérissait qu'un seul malade à la fois. La lecture du symbole, faite en grec sur les hommes et en latin sur les femmes, désigne toutes les langues, comprises dans les deux langues dans lesquel-

les on lit le symbole : car les Grecs ont eu la sagesse, et les Romains la puissance ; et par les deux langues de ces deux peuples, comme étant les plus excellentes, nous entendons toutes les langues, comme si nous disions avec l'Apôtre, dans l'épître aux Philippiens (chap. II) : « Que toute langue confesse que notre Seigneur Jésus-Christ est dans la gloire de Dieu le Père. » Nous avons donné en son lieu, dans la quatrième partie, l'explication de l'Oraison dominicale et du Symbole.

X. Et remarque que, le dimanche ou le lundi avant ce mercredi, on doit annoncer aux peuples le scrutin de ce jour en ces termes : Sachez, nos très-chers frères, que le jour du scrutin où nos élus seront instruits et éclairés d'en-haut est proche ; c'est pourquoi, animés d'une dévotion pleine de sollicitude, daignez vous réunir mercredi prochain à l'heure de none, pour que nous puissions célébrer, par un ministère sans tache et irréprochable, le mystère céleste qui détruira le diable avec ses pompes et ouvrira la porte du royaume céleste. Or, en ce mercredi, après la célébration de la messe, le prêtre avertit les fidèles de revenir pour le scrutin le samedi prochain, et ainsi de suite jusqu'au septième scrutin. Après le scrutin, on célèbre la messe, comme nous l'avons dit plus haut. On y lit une leçon et une épître, parce que le catéchumène doit être catéchisé, c'est-à-dire instruit sur deux points, c'est-à-dire dans le Nouveau et l'Ancien-Testament, surtout de ce qui a rapport au baptême.

XI. Et comme il doit être instruit sur la foi et sur les mœurs, c'est pourquoi on lit deux lecons ; nous allons donner des explications sur ces leçons et sur leurs répons. On lit que l'apôtre Philippe annonça la bonne nouvelle du Christ à l'eunuque de Candace ; or, d'après saint Augustin, annoncer l'Evangile du Christ, ce n'est pas seulement enseigner ce qu'il faut croire, mais encore ce qu'il faut pratiquer après le baptême. Il s'agit donc de la foi dans la première leçon, à savoir *Sanctificabo*, etc., qui est tirée d'Ezéchiel (c. XXXVI), et où il est dit :

Tollam quippe vos de gentibus, « Je vous tirerai du sein des Gentils ; je vous rassemblerai de toutes les parties du monde, et je répandrai sur vous une eau pure, et vous serez lavés de toutes vos souillures, et je vous donnerai un cœur nouveau. » En effet, les fidèles ont été rassemblés dans l'Eglise de divers pays, et sur leur front a coulé l'onde salutaire du baptême, qui les a purifiés de tous leurs péchés et de toutes leurs erreurs, et ils ont reçu un cœur nouveau pour avoir la foi au Christ. Cette leçon fournit la matière de l'introït *Dum sanctificatus fuero*, etc., où le baptisé est appelé *cor novum*, « un cœur nouveau. » Le verset *Benedicam Dominum*, etc., renferme des actions de grâces touchant cette sanctification. Il est du troisième ton, parce que la sanctification est un don de la Trinité; mais, comme cette sanctification donne à l'homme la qualité de fils de Dieu, de là ces mots du graduel : *Venite, filii, audite me*, « Venez, mes enfants, écoutez-moi, je vous enseignerai la crainte du Seigneur. » Il est du septième ton, à cause des sept dons de l'Esprit saint qui sont conférés dans le baptême, ou bien parce que, pour croire véritablement au Christ, il est nécessaire qu'il craigne Dieu; c'est pourquoi vient le graduel, où suivent ces paroles qui ont trait à la crainte : *Initium sapientiæ*, etc., « La crainte du Seigneur est le commencement de la sagesse. » Celui donc qui plante la racine de la foi doit commencer par la crainte, d'après ces paroles : *A timore tuo*, etc., « Seigneur, nous avons conçu par ta crainte et nous avons enfanté l'esprit de salut. » La seconde leçon, c'est-à-dire l'épître *Lavamini*, etc., tirée d'Isaïe (chap. I), parle beaucoup des mœurs. On y lit : *Quiescite agere perverse*, « Cessez de faire des œuvres perverses, et apprenez à faire le bien; » et voici la conclusion : *Et venite et arguite me, dicit Dominus*, « Et après cela venez, et soutenez votre cause contre moi, dit le Seigneur, » comme s'il disait : Si vous faites ceci et que je ne vous récompense pas, il vous sera permis de me traiter d'injuste. On y dit encore : *Lavamini*, « Purifiez-

vous, » c'est-à-dire par le baptême, *et estote mundi*, « et soyez purs, » c'est-à-dire demeurez dans la pureté, savoir, par la pénitence. Puis le Seigneur montre ce qu'ils peuvent faire, en ces termes : *Auferte malum cogitationum*, etc., « Otez de devant mes yeux la malignité de vos pensées, et quand vos péchés seraient comme l'écarlate, ils deviendront blancs comme la neige, etc. » Mais comme ceux qui gardent la vraie foi et observent les bonnes mœurs font certainement partie de l'héritage du Seigneur, c'est pourquoi suit le graduel *Beata gens cujus*, etc., « Heureux le peuple dont le Seigneur est le Dieu, le peuple que le Seigneur a choisi pour son héritage. » Ceux-là deviennent les cieux qui sont consolidés par la parole, c'est-à-dire par le Fils de Dieu; d'où suit le verset *Verbo Domini*, etc., « La parole du Seigneur a affermi et consolidé les cieux, etc.» De même aussi, comme la béatitude réside dans de telles ames, le graduel est du premier ton, parce que Dieu seul est l'auteur de la béatitude. Avec ce sens du graduel s'accorde bien l'évangile précédent, c'est-à-dire *Præteriens Jesus*, etc., de saint Jean (chap. IX), qui a trait à l'aveugle rendu à la lumière, parce que dans le baptême les aveugles recouvrent la vue, d'où l'on dit dans le même évangile : « Le Seigneur fit de la boue avec sa salive » et commanda à l'aveugle d'aller se laver dans la piscine de Siloé, c'est-à-dire du Christ qui fut envoyé par son Père, c'est-à-dire dans le baptême ou dans la doctrine du Christ, dont on dit daus le dernier chapitre de la Genèse : « Le sceptre ne sortira pas de Juda, ni la lumière de sa cuisse ou de son sein, jusqu'à ce que soit arrivé Celui qui doit être envoyé. » Le texte hébreu porte : « jusqu'à ce que vienne Silo, » c'est-à-dire l'envoyé ou le Messie. Ensuite en actions de grâces suit l'offertoire, du second ton, à cause de l'illumination et de la confirmation. Après l'offertoire, l'archidiacre monte sur le pupitre (ou l'ambon, ou la chaire) et crie à haute voix : « Que tous les catéchumènes sortent dehors, » comme nous l'avons dit dans la préface de la qua-

trième partie, et alors tous les catéchumènes sortent dehors; et on recommence et on répète cet acte sept fois avant qu'ils soient baptisés, c'est-à-dire à chaque scrutin, parce qu'il ne convient pas que ceux qui n'ont point été régénérés soient comptés parmi les enfants de Dieu et assistent aux mystères du Christ. Cependant quelques-uns font sortir les catéchumènes de l'église avant l'évangile, ce que nous n'approuvons pas, puisqu'on doit leur prêcher l'évangile, de même que les apôtres prêchèrent l'Evangile aux prémices des Gentils. Mais ils ne doivent pas assister au sacrifice, tant parce que le prêtre prie pour les assistants, dont la foi et la dévotion sont connues de Dieu, et que les catéchumènes ne sont pas encore appelés fidèles, que parce que ce que l'on consacre est présenté aux fidèles. Dans la postcommunion, l'aveugle rend grâces pour la lumière qu'il a recouvrée, en disant : *Lutum fecit Dominus,* « Le Seigneur fit de la boue avec sa salive, etc., » de saint Jean (chap. IX). Elle est du premier ton, parce que les fleuves retournent à leur source pour couler de nouveau, et que nous devons aussi, en reconnaissant les biens de Dieu, lui en rendre grâces. Ce mercredi est privilégié, en ce qu'on y lit deux leçons, parce qu'on fait l'ordination le samedi suivant, qu'on y examine les ordinants, et enfin parce qu'on y fait le scrutin de ceux qui doivent être baptisés le samedi de Pâques, comme nous l'avons dit ci-dessus.

CHAPITRE LVII.

DU JEUDI.

1. Ce jeudi montre que toute sanctification vient de Dieu, c'est pourquoi l'introït est : *Lætetur cor quærentium Dominum,* « Que le cœur de ceux qui cherchent le Seigneur se réjouisse, » et ensuite : *Quærite faciem ejus semper,* « Cher-

chez toujours la face et la présence de Dieu. » Il est du second ton, parce qu'on cherche pour posséder, et ensuite on cherche pour posséder davantage, car plus on possède déjà plus on cherche encore. L'épître *Venit mulier*, etc. (IV Rois, c. IV), a trait à la résurrection du fils de la Sunamite, qui fut ressuscité par Elisée. Le prophète se coucha sur l'enfant en proportionnant sa taille à la sienne; l'enfant bâilla sept fois, et revint à la vie.

II. Or, Sunamite, par interprétation, signifie captive; son fils figure le genre humain, qui est appelé enfant à cause de son peu de sens. Le bâton dont il est parlé est la loi qui frappe en disant : « Œil pour œil, etc., » et cette loi ne conduit personne à la perfection. Elisée, c'est-à-dire le Christ, se coucha sur cet enfant, c'est-à-dire s'anéantit, se rendit semblable à lui et le ressuscita. Mais il faut qu'il bâille sept fois; la première fois pour recevoir la foi, car sans la foi il n'y a pas de porte pour entrer. On doit donc d'abord croire la vérité, puis ensuite tout est possible à celui qui croit. « Seigneur, dit le lépreux, tu peux me guérir si tu veux, » et Jésus répondit : « Je le veux, sois purifié. » Le second bâillement est la crainte; le troisième est la douleur du péché, parce que sans justice pas de miséricorde possible; le quatrième, la résolution de se confesser; le cinquième, la volonté de satisfaire pour le péché; le sixième, le ferme propos de ne plus pécher à l'avenir, c'est-à-dire de ne plus offenser Dieu, notre créateur; et tout ceci doit se faire dans l'espérance de la vie et de la gloire, c'est pourquoi l'espérance est le septième bâillement. Le répons est : *Respice in testamentum tuum*, etc., « Jette les yeux sur ton testament; » et ensuite : *Exurge*, « Lève, » c'est-à-dire fais-nous lever. Il est du cinquième ton à cause de la réparation ou de l'invocation des cinq sens. L'évangile *Ibat Jesus*, de saint Luc (chap. VII), a trait à la résurrection du fils de la veuve, auquel le Seigneur dit : « Jeune homme, lève-toi, je te le commande. » Cependant, dans certaines églises on dit l'évan-

gile *Sicut pater suscitat mortuos et vivificat*, etc. Suit l'offertoire *Domine ad adjuvandum*, etc., qui est du septième ton à cause des sept bâillements précités. En actions de grâces, la postcommunion a trait à la béatitude éternelle, c'est-à-dire *Domine, memorabo justitiæ tuæ*, « Seigneur, je me souviendrai de ta justice, etc. » qui doit nous donner la béatitude éternelle, qui sera l'octave de la résurrection.

CHAPITRE LVIII.

DU VENDREDI.

I. Ce vendredi a exactement la même signification que le jeudi. L'introït est *Meditabitur*, etc.; le verset, *Cœli enarrant*, « Les cieux racontent, » c'est-à-dire les saints; il est du premier ton, parce qu'il place en Dieu seul notre espérance. L'épître *Ægrotavit*, etc. (IIIe liv. des Rois, chap. XVII), a trait à la résurrection du fils d'une veuve, opérée par Elie. Le répons est : *Bonum est sperare in Domino*, « C'est une chose utile et bonne que d'espérer dans le Seigneur; » supplée, parce qu'il ressuscite; il est du cinquième ton, et nous en avons donné la raison au jour précédent. Suit l'évangile *Erat quidam*, de saint Jean (chap. II), qui a trait à la résurrection de Lazare que le Seigneur ressuscita en ce jour. L'offertoire, qui est une action de grâces : *Populum humilem salvum facies, Domine*, « Seigneur, tu sauveras le peuple à cause de son humilité, » est du premier ton, par la même raison encore qu'il ne faut espérer qu'en Dieu seul. La postcommunion nous montre que ce fut sur les prières de Marie et de Marthe que Lazare fut ressuscité : *Videns Dominus*, etc., (Jean, chap. II), « Jésus voyant pleurer les sœurs de Lazare, » par où l'on désigne que sur les prières instantes des saints Dieu ressuscite ceux qui

sont morts spirituellement, en leur donnant la grâce prévenante; et il est du premier ton à cause de la première résurrection, savoir de l'ame. Et remarque qu'en ce jour, qui est le quinzième à partir de la passion, on lit toujours l'évangile précité, parce qu'il est certain que ce fut en ce jour que ressuscita Lazare. Et c'est de cet évangile qu'est pris le répons *Accurrerunt Domini*, etc., que l'on chante aujourd'hui dans certaines églises. Avec cet évangile s'accorde bien la leçon qui précède et qui a trait au fils de la veuve de Sarepta, ressuscité par Elie qui le plaça sur un lit et se coucha trois fois sur lui. Cette femme de Sarepta représente l'Eglise qui, par la foi, reçoit le Christ dans l'hospitalité de son cœur. Son fils, c'est tout fidèle, qui meurt à la grâce toutes les fois qu'il commet un péché mortel. Le lit d'Elie désigne l'Eglise catholique, dont se ressouviennent les ames seules, quand elles passent de la mort à la vie par la foi à la Trinité. Le reste de l'office renferme les louanges, les actions de grâces et les consolations de tout fidèle qui, après être ressuscité de la mort du péché, revit de la vie de la grâce.

CHAPITRE LIX.

DU SAMEDI.

I. Ce samedi traite des dons du Sauveur ou de sa libéralité; d'où l'introït est : *Sitientes, venite ad aquas*, « Vous qui êtes altérés, venez aux sources d'eaux vives, » c'est-à-dire approchez des eaux de la doctrine et du baptême; suivent ces mots : *Et bibite cum lætitia*, « Et rafraîchissez-vous avec délices. » Ces mots ont trait au sabbat ou repos de l'ame, et montrent la générosité de Dieu qui est prêt à donner largement à chacun, et sa bonté; d'où ces paroles : Venez boire les eaux, c'est-

à-dire les eaux qui purifient et sanctifient gratuitement. Suit le verset *Attendite, populi mei*, où l'on montre que ces mots s'entendent aussi des eaux de la doctrine. Il est du second ton à cause de la purification et de l'ame et du corps, et il est extrait d'Isaïe. L'épître est : *In tempore placito exaudivi te* (Isaïe, c. XLIX), « Je t'ai exaucé au temps favorable. » Suivent ces mots : Une mère peut-elle jamais oublier son enfant? par où paraît évidemment la générosité ou la libéralité de Dieu à notre égard. Suit après le répons *Tibi derelictus est pauper in gratiarum actiones*, « Le pauvre s'est abandonné devant toi en actions de grâces ; » il est du quatrième ton à cause des quatre vertus par lesquelles Dieu sanctifie les saints. L'évangile, qui est de saint Jean (chap. VIII), traite de la même libéralité : *Ego sum lux mundi*, « Je suis la lumière du monde ; » il ne dit pas je suis la lumière de tel ou tel ; je suis comme la fleur des champs, « celui qui me suit, ne marche point dans les ténèbres. » Il montre donc qu'il est prêt à éclairer tous ceux qui le suivront. Au reste, celui qui voit, court ; celui qui court, parvient ; il n'y a que les superbes qui restent en arrière ; d'où suivent ces paroles : *Tu, de te ipso testimonium*, etc., « Tu rends témoignage de toi-même, ton témoignage n'est pas vrai. » Jésus leur répondit, c'est-à-dire aux Juifs : « N'est-il pas écrit dans votre loi que le témoignage de deux hommes est vrai ? » car ils étaient témoins de ses miracles, et c'est ainsi que le Père céleste rendait témoignage de son fils ; et le Seigneur les abandonnait comme des raisonneurs superbes qui ne se souciaient pas d'être éclairés ; car il n'y a que les humbles qui reçoivent la lumière. D'où suit l'offertoire *Factus est Dominus*, du premier ton, parce qu'à Dieu seul appartient le pouvoir d'éclairer.

II. Or, comme l'Eglise, en ce samedi, montre la libéralité du Seigneur qui accorde sa grâce dans le baptême et par sa doctrine, d'où découlent abondamment la libéralité et la grâce de Dieu, c'est pourquoi en ce samedi on confère les ordres ;

ce qui se fait encore à cause du temps de la passion du Seigneur qui est proche, temps dans lequel l'Eglise redouble d'austérité, pour marquer que les ordinants doivent agir de même, de telle sorte que ceux qui auparavant se livraient à l'ivresse soient sobres désormais, et qu'ils puissent dire avec vérité qu'ils immolent à Dieu en leur personne une victime sainte et agréable à Dieu. C'est encore en ce samedi que se fait le scrutin de ceux qui doivent être baptisés, parce que les catéchumènes arrivent par le baptême au repos éternel, désigné par le samedi. C'est pourquoi dans certaines églises on lit en ce jour deux leçons à la messe, pour la même raison que le mercredi précédent.

CHAPITRE LX.

DU CINQUIÈME DIMANCHE DE CARÊME, OU DIMANCHE DE LA PASSION.

Suit le dimanche de la Passion du Seigneur, ou de la Croix.

I. Or, le dimanche de la Passion commence à la fin du samedi, c'est-à-dire aux vêpres qui précèdent le jour de ce dimanche, ou aux premières vêpres, parce que, Lazare étant ressuscité le vendredi précédent, plusieurs, étant partis de Béthanie, allèrent trouver les pharisiens et leur racontèrent ce miracle ; et comme ce vendredi était l'hystomérie, υστομηρια, c'est-à-dire le premier jour du mois, un grand nombre de Juifs, les pontifes et les pharisiens s'étaient rassemblés pour la célébration de ce jour.

II. Et apprenant ce miracle..... bientôt, le jour du sabbat, comme le dit saint Jean, ils se rassemblèrent pour tenir conseil contre Jésus, et depuis ce jour ils ne pensèrent plus qu'à trouver le moyen de le faire mourir. Dès-lors, Jésus ne se montrait plus en public aux Juifs, parce que son heure n'était pas encore

venue. C'est pourquoi, aux vêpres du samedi, et comme après l'heure du conseil tenu par les Juifs, l'Eglise, compatissant aux douleurs de son Seigneur, commence son deuil public, afin que les membres souffrent avec le chef; et depuis lors, en gémissant, elle ne parle plus que de l'étendard de son roi, du mystère de la croix, du vinaigre, du fiel, du roseau, des clous, de la lance qui a percé le côté sacré du Sauveur, du jour de la passion du Christ, des causes de ses souffrances, des dérisions de ses ennemis, de leurs embûches. Aux vêpres et aux nocturnes, elle remplit l'air de ces plaintes et autres semblables, qu'elle puise dans les écritures authentiques de l'Ancien et du Nouveau-Testament. En outre, comme tous les hommes ont été rachetés par la passion du Seigneur, c'est avec raison que cette passion commence en ce dimanche, précédé du groupe régulier des sept dimanches qui, comme nous l'avons dit ci-dessus, représentent les sept âges du monde. En effet, ces sept dimanches sont comme un long convoi funèbre derrière lequel suit enfin la victime de notre salut, exposant à tous les regards les blessures qu'elle a supportées pour nous et l'appareil sanglant de son trépas.

III. L'Eglise chante encore le *Vexilla regis prodeunt*, « Les enseignes du roi s'avancent, » afin que si par hasard quelques fidèles ont fait une chute, ils se rendent sous cet étendard qui donne de la douceur et de la saveur à toutes les amertumes, et qui a été figuré par le bois jeté dans les eaux de Marath; car toujours, mais surtout en ce temps, nous devons avoir gravé dans notre mémoire le souvenir de la passion du Seigneur; d'où l'on dit dans le Cantique des cantiques : « Mon bien-aimé est pour moi comme un bouquet de myrrhe, et il reposera entre mes bras et sur mon sein, » parce que le souvenir de la passion du Seigneur ne souffre pas avec lui l'amertume du péché. C'est pour cela que, pendant les deux semaines qui précèdent Pâques, on rappelle le souvenir spirituel de la passion du Seigneur : premièrement, parce que le Christ lui-même a été

tourmenté par deux peuples et a souffert pour deux peuples; secondement, parce que ces deux semaines désignent les deux Testaments : l'Ancien, qui a prédit les souffrances du Seigneur; et le Nouveau, qui nous raconte ces mêmes souffrances; troisièmement, parce que la passion a été prophétisée pendant deux âges du monde, c'est-à-dire avant la loi et pendant la loi; quatrièmement, afin que ces deux semaines rappellent à notre souvenir les plaintes des hommes qui séjournèrent dans les limbes avant et pendant la loi, jusqu'au temps de la grâce, désigné par la troisième semaine, c'est-à-dire par la semaine de Pâques; car, à partir de ce jour, où l'on supprime le *Gloria Patri*, jusqu'à Pâques, il y a deux semaines. Alors commence la troisième semaine, où reparaissent toutes les doxologies supprimées; car, dans le troisième temps, qui est le temps de la grâce, l'Eglise entre en jouissance de tous les biens qui furent promis à nos pères et que nos pères attendaient.

IV. On supprime le *Gloria Patri*, parce que ce verset a trait à la louange de la Trinité, qui fut couverte d'opprobres dans la passion du Seigneur que nous commençons à représenter à partir de ce jour; car il est certain que le Christ, la seconde personne de la Trinité, fut abreuvé d'outrages et déshonoré. Mais, à la résurrection, on reprend le *Gloria Patri*, parce que la résurrection le couvrit d'une gloire immortelle. Cette humiliation, attestation des humiliations du Christ, protestation contre sa gloire (*protestatio*), consista principalement dans le crucifiement; d'où l'on peut dire que l'on supprime alors le *Gloria Patri*, à cause de l'humilité par laquelle il faut passer pour arriver jusqu'au Calvaire ou jusqu'à la passion du Christ, et parce que le Seigneur se cacha. Il faut remarquer qu'on supprime la doxologie dans les introïts et les répons, parce qu'ils ont trait à la passion. Il en est de même pour le *Venite, exultemus Domino;* mais dans les psaumes et les hymnes on ne la supprime pas, parce que le psaume désigne les œuvres ou l'opération; car les Juifs ne persécutaient le Christ que par

leurs invectives et en le menaçant de mort, et lui-même ne cessa point de faire de bonnes œuvres. On ne la supprime pas en totalité, et l'on doit apporter un adoucissement au deuil et à la douleur, parce que l'Agneau ne fut pas livré entre les mains des impies aussitôt après que l'on eut tenu conseil pour chercher les moyens de le faire périr; mais pendant les trois jours qui précèdent Pâques on la supprime entièrement, soit parce que ce fut surtout alors que la sainte Trinité fut couverte d'opprobres; car, bien qu'il eût été question, avant ces jours, de la mort du Seigneur, toutefois, ce fut alors qu'il fut frappé, conspué, souffleté et crucifié; d'où Isaïe : « Et nous l'avons vu, dit-il, sans éclat et sans beauté, » soit parce qu'alors nous célébrons la sépulture du Seigneur, qui fut sa plus grande humiliation. C'est encore à partir de ce dimanche, dans certaines églises, que l'on cesse de dire à prime *Christe, Fili Dei vivi,* » Christ, Fils du Dieu vivant, etc., » tant parce qu'alors l'Eglise représente sa mort et sa passion, que parce que, d'après l'appréciation des Juifs, il ne pouvait avoir pitié des autres, puisqu'il ne pouvait se sauver lui-même. Nous avons parlé de cela dans la cinquième partie, au chapitre de Prime. On ne fait point mémoire spirituelle des saints, ni de la paix, depuis ce dimanche jusqu'au samedi après la Pentecôte, quoique l'on dise après laudes *Pretiosa in conspectu Domini*, etc. A prime, on dit l'oraison *Domine, Deus omnipotens*, etc.

V. Or, c'est dans ces deux oraisons que l'on fait mémoire générale des saints. A ce sujet, il est bon de savoir que l'on a coutume de faire mémoire des saints pour deux raisons, c'est-à-dire pour rappeler les mérites de leur sainteté et pour obtenir leur patronage si salutaire pour nous; deux points qui sont surtout proposés à notre méditation en la personne du Christ, notre chef, dans le temps de sa passion et de sa résurrection, parce que d'abord, au temps de sa passion, il nous a donné le plus magnifique exemple d'humilité et de sainteté. Après sa résurrection dans le sein de son Père, il est devenu, comme

l'atteste saint Jean, notre avocat et défenseur spécial auprès de son Père céleste. Or, pour que toute notre attention se porte, pendant ce temps, principalement sur ce modèle de sainteté, et que nous élevions nos vœux et notre espérance vers lui seul, comme vers notre refuge et défenseur unique et spécial, c'est pourquoi on supprime alors, et avec beaucoup de raison, les suffrages spéciaux des saints. De là vient encore que quelques églises omettent à la fin de prime *Pretiosa in conspectu Domini mors sanctorum ejus,* « La mort de ses saints est précieuse devant le Seigneur, etc.; » elles commencent à *Deus in adjutorium,* etc., et dans l'oraison *Domine sancte, Pater omnipotens,* qui se dit à prime, elles suppriment ces mots : *Per intercessionem beatissimæ virginis Mariæ et omnium sanctorum*, « Par l'intercession de la bienheureuse vierge Marie et de tous les saints. » Or, ceux qui disent *Pretiosa* prétendent que ce n'est point une heure, ni une fraction d'heure canonique, comme on l'a dit dans la cinquième partie, au chapitre de Prime.

VI. Or, on fait une sorte de mémoire des saints, en général, dans l'Eglise, parce qu'à cause de leur grand nombre et de notre faiblesse, nous ne pouvons célébrer suivant leurs mérites la mémoire de chacun en particulier, comme nous le devrions. De là ressort encore la raison pour laquelle nous ne faisons pas mémoire de la paix : c'est que, comme dit l'Apôtre aux Colossiens (chap. I), le Christ, par le sang qu'il a versé sur sa croix, a pacifié la terre et le ciel, et qu'après sa résurrection il a annoncé sa paix à ses disciples; de plus, lui-même, qui est notre paix, il a vécu continuellement avec ses disciples jusqu'à son ascension, et alors il leur a donné sa paix, en leur disant : « Je vous donne ma paix; » et c'est le jour de la Pentecôte qu'il a daigné envoyer le Consolateur. Il serait donc superflu et inutile de faire mémoire de la paix.

VII. L'introït commence par la prière du Seigneur dans la passion : *Judica me, Deus, et discerne causam meam*, etc. ; en quoi le Seigneur nous a appris à prier à son exemple. Suit

Emitte lucem, « Envoie ta lumière, » parce que celui qui voit la récompense devient courageux dans le combat; *et veritatem tuam*, « et montre-moi ta vérité, » car celui qui voit les vrais biens est facilement conduit aux tabernacles éternels. Il est du quatrième ton, à cause de la forme de la croix, et à cause des quatre objets que l'on demande, c'est-à-dire le jugement ou la justice, la séparation d'avec les impies, la délivrance et le courage.

VIII. L'épître *Christus existens pontifex futurorum bonorum per amplius et perfectius*, aux Hébreux (chap. IX), montre l'efficacité de la passion du Christ; car c'est sa passion qui nous conduit vers les tabernacles éternels, et nous devons en être reconnaissants; mais, comme tous n'y entreront pas et que ceux-là seuls y entreront qui font sa volonté, c'est pourquoi suit le répons *Eripe me de inimicis meis, doce me*, etc., « Délivre-moi de mes ennemis et enseigne-moi, etc. » Autrement on n'entre pas dans le Saint des saints. Il est du troisième ton, à cause de notre délivrance de trois espèces d'ennemis par la vertu de la Trinité. Après suit le trait, où le Seigneur se plaint de ses ennemis, en disant : *Sæpe expugnaverunt me a juventute mea*, « J'ai été souvent attaqué depuis ma jeunesse, » dans la personne d'Abel et des autres; et le trait est dit avec beaucoup de vérité, car ces ennemis, c'est-à-dire les Alophyles et les Philistins, nous rendent la vie dure et misérable. Il est du huitième ton, pour marquer que ces sortes de tribulations nous arrivent pour que nous nous souvenions de l'autre vie, qui sera dans le huitième âge, à cause de ces paroles du Psalmiste : « J'ai crié vers le Seigneur pendant que j'étais dans la tribulation, etc., « et de celles-ci de Job : « Son visage a été couvert de confusion. »

IX. Après suit l'évangile *Quis ex vobis*, de saint Jean (chap. VIII), qui raconte les insultes des Juifs, qui disaient au Seigneur : *Dæmonium habes*, « Tu es possédé du démon. » Et le Seigneur, y est-il dit, se cacha pour attendre le temps de

l'immolation de l'agneau, puis il se montra vers la dixième lune, comme il disait que cela se pratiquait pour l'agneau, ainsi qu'on le voit dans l'Exode (chap. XXVII). L'Eglise se pose en adversaire des Juifs dans l'offertoire, comme si elle disait : « Ces Juifs disent que tu es possédé du démon, mais moi je te louerai, Seigneur, etc. » Il est du premier ton, parce qu'on ne doit louer que Dieu seul. La postcommunion est : *Hoc corpus*, etc. (Luc, ch. XXII; Mat., ch. XXVI; Marc, ch. XIV, et Ire épître aux Corinthiens, chap. II). C'est le prêtre qui l'entonne, pour montrer que le grand prêtre a changé le sacrifice ancien au sacrifice nouveau. Il est du huitième ton, parce que ce sacrifice est le vrai sacrifice, et sera parfait dans le paradis, quand nous ressusciterons; alors s'accomplira véritablement cette parole de l'Apôtre : *Omnia vestra sunt*, « Tout est à vous. »

CHAPITRE LXI.

DU LUNDI.

I. Le lundi de cette cinquième semaine a trait à notre crucifiement, surtout par le jeûne, parce que nous devons crucifier nos membres avec les vices et les concupiscences, de même que le dimanche précédent a trait à la croix. Mais, comme l'homme ne peut jeûner s'il n'est délivré de ses ennemis visibles et invisibles, c'est-à-dire du diable, du monde et des hommes pervers, c'est pourquoi, dans l'introït, l'Eglise demande à être délivrée de ses ennemis; il est du troisième ton, à cause de la délivrance de l'homme, de trois sortes d'ennemis.

II. L'épître *Factum est verbum*, etc., de saint Jean (chapitre III), nous invite à jeûner, à l'exemple des Ninivites, qui, à la seule prédication du seul Jonas, se condamnèrent au jeûne

et firent jeûner jusqu'aux bêtes de somme, pour se garantir de la ruine temporelle; à combien plus forte raison ne devons-nous pas faire pénitence, à la voix du véritable Jonas, c'est-à-dire du Christ et des apôtres, pour éviter la ruine spirituelle! Dans le répons, l'Eglise demande également à être délivrée de ses ennemis. Le verset est *Deus, in nomine tuo salvum me fac*, etc., « Seigneur, sauve-moi par la vertu de ton nom. » Il est du troisième ton, à cause de la vertu ou de la puissance de la Trinité, et de notre délivrance de trois sortes d'ennemis.

III. Après, suit l'évangile *Miserunt principes*, etc., de saint Jean (chap. VII), où le Seigneur dit aux scribes et aux pharisiens : « Pourquoi voulez-vous me faire périr? » Et il parle de sa résurrection et de son ascension et de l'envoi de l'Esprit saint, afin que ceux qui portent leur croix et qui supportent beaucoup de maux de la part des pervers, à l'exemple du Seigneur, aient toujours leurs regards tournés vers les fruits de la charité, d'où ces mots : *Ascendam in palmam*, etc., « Je monterai dans le palmier, » pour cueillir son fruit. Dans l'offertoire *Domine, converte et eripe animam meam*, etc., l'Eglise demande à être délivrée des ennemis de son ame. Il est du sixième ton, parce que la délivrance de l'ame est la parfaite délivrance, car le nombre six est un nombre parfait. Dans la postcommunion *Dominus virtutum ipse est rex gloriæ*, « Le Seigneur des vertus est le roi de gloire, » elle attribue sa délivrance à Dieu. Elle est du troisième ton, parce que c'est Dieu, c'est la Trinité tout entière qui nous délivre.

IV. On dit aux heures ce capitule : *Attende, Domine*, etc., de Jérémie (chap. XVIII), et celui-ci : *Domine, omnes qui te derelinquunt*, du même (chap. XVIII), puis celui-là : *Confundantur qui me*, etc., du même encore; on dit encore ces deux-ci : *Tu autem*, etc., et *Dominus Deus aperuit*, etc., tous deux d'Isaïe (chap. XX et chap. L).

CHAPITRE LXII.

DU MARDI.

I. Ce mardi nous invite à la patience; aussi l'introït est *Expectabo Dominum*, « J'attendrai le Seigneur, » et le verset, *Dominus illuminatio mea*, etc., car c'est le Seigneur qui donne la patience, et celui qui est éclairé, possède la patience. Il est du septième ton, parce qu'on célèbre la patience, eu égard au repos éternel. Après, suit l'épître *Congregati sunt*, de Daniel (chap. III), où l'on montre l'effet de la patience, car on y rapporte comment les Babyloniens jetèrent Daniel dans la fosse aux lions, qui ne lui firent aucun mal, et où le Seigneur lui envoya de la nourriture par le ministère d'Habacuc. Cette épître montre que par la patience le Seigneur nous délivre des Babyloniens spirituels, quelquefois même il nous délivre des dangers qui menacent notre corps, et nous donne la vie éternelle, d'après ces paroles de l'Apocalypse : *Qui vicerit*, « Celui qui remportera la victoire, je lui donnerai la manne cachée. »

II. Dans le répons *Discerne causam meam de gente non sancta*, etc., « Sépare ma cause de celle des impies, » l'Eglise demande à ne pas succomber. Après, suit *Emitte lucem tuam et veritatem tuam, ipsa me deduxerunt*, « Fais luire sur moi ta lumière et ta vérité, elles m'ont conduit ou dirigé, etc. » Elle demande sans cesse la lumière, car celui qui la possède possède aussi la patience, et ainsi il est délivré. Il est du cinquième ton, parce que l'Eglise demande à être délivrée de la tentation qui provient des cinq sens, ou des ennemis qui lui nuisent au moyen des cinq sens, car la mort entre en nous par les fenêtres de notre corps. L'évangile *Ambulabat Jesus in Galilæam*, etc., montre la séparation des bons d'avec les méchants; mais le temps des bons n'aura lieu que dans l'avenir;

d'où l'homme patient doit dire, comme le Seigneur : Mon temps n'est pas encore venu ; puis il doit espérer dans le Seigneur ; d'où suit l'offertoire *Sperent in te, qui te noverunt*, « Que ceux qui te connaissent espèrent en toi. » Et comme ils souffrent toujours de la part des méchants, c'est pourquoi, dans la postcommunion, l'Eglise dit : *Redime me, Domine*, etc., et elle demande à être délivrée. La postcommunion est du septième ton, à cause du repos que l'on espère.

CHAPITRE LXIII.

DU MERCREDI.

I. Ce mercredi nous montre que notre délivrance vient de Dieu seul, parce que Dieu est fidèle et ne permet pas que nous soyons tentés au-dessus de nos forces ; c'est pourquoi l'introït est *Liberator meus*, et le verset, *Diligam te, Domine, fortitudo mea*, etc., « Je t'aimerai, Seigneur, toi qui es tout mon courage ; » le fidèle place donc en Dieu son courage. Cet introït est du troisième ton, à cause du don de la Trinité et des trois sortes d'ennemis qui l'assiégent. Dans l'épître *Locutus est* (Lévitique, chap. XIX), on énumère les préceptes, et on y montre que les Juifs ne les observaient point, en ce qu'ils persécutaient l'innocent. Et tous ceux aussi qui persécutent les bons ne sont pas à craindre, parce qu'ils sont les ennemis de Dieu. De là vient que l'on dit, dans cette épître : « Tu ne jugeras pas injustement. » C'est pourquoi, dans le répons *Exaltabo te*, etc., il implore sa délivrance. Ce répons est du septième ton, à cause des sept formes de la grâce de l'Esprit saint.

II. L'évangile *Facta sunt*, de saint Jean (chap. X), montre ce que fit le Seigneur à la fête de la dédidace, où les Juifs prirent des pierres pour le lapider, et le Seigneur leur dit : Je vous ai comblés d'un grand nombre de bienfaits, est-ce pour

cela que vous voulez me lapider? L'Encénie était la fête de la dédicace du temple, c'est-à-dire en souvenir de la réparation du temple par les Machabées. Suivent ces mots : *Et hyems erat*, « C'était l'hiver, » ce qui arrivera au jour du jugement, quand le vrai temple sera réparé, en ce qui concerne les bons; alors commencera l'hiver des méchants. Les bons, en effet, connaîtront Dieu, comme il est dit dans l'évangile : *Vos autem cognovistis me*, etc., « Pour vous, vous m'avez connu, parce que mon Père est en moi et je suis dans mon Père. » Alors l'Eglise sera pleinement délivrée, comme elle le demande dans l'offertoire *Eripe me de inimicis meis*, etc., « Délivre-moi de mes ennemis, » qui est du septième ton, parce qu'alors aura lieu le véritable repos, ou à cause de la grâce des sept dons, parce que celui-là sera bienheureux qui jouira de ce repos auquel on ne parviendra que par l'innocence. C'est pourquoi la postcommunion est *Lavabo inter innocentes manus meas*, etc., « Je laverai mes mains avec les justes, et je m'approcherai de l'autel de Dieu, du Dieu qui réjouit ma jeunesse, » c'est-à-dire de l'autel de l'ame qui jouit de la paix de l'autel céleste. Il est du huitième ton, parce que ceci arrivera au huitième âge, comme on l'a dit. Ce mercredi est donc le jour des Encénies, *De Encœniis*, c'est-à-dire de la dédicace, qui ne se fera d'une manière complète que dans l'avenir, quand l'Eglise sera dédiée à Dieu d'une manière parfaite.

CHAPITRE LXIV.

DU JEUDI.

1. L'Eglise, en ce jeudi, immole à Dieu des victimes spirituelles pour pouvoir parvenir à cette joie céleste; mais, comme onn'obtient la miséricorde qu'en confessant la justice, c'est pourquoi, confessant la justice de Dieu à notre égard, l'Eglise

dit, dans l'introït : *Omnia quæ fecisti nobis, Domine, in vero judicio fecisti*, « Tout ce que tu as fait pour nous, Seigneur, tu l'as fait avec un jugement droit et équitable » (Daniel, c. III). Si tu nous as envoyé des tribulations, tu l'as fait avec justice, car nous avons péché contre toi. Ensuite elle demande miséricorde : « Donne, dit-elle, donne la gloire à ton saint nom, et agis-en à notre égard suivant la multitude de tes miséricordes. » Le verset *Magnus Dominus et laudabilis nimis* est du troisième ton, parce que celui qui confesse son péché doit le faire de trois manières. Cependant, dans certaines églises le verset est *Beati immaculati*. L'épître a trait au même sujet. Elle est extraite de Daniel (chap. III) : « Daniel, dans sa demeure, pria, etc., » *Oravit Daniel domi*, etc. ; *Deus, ne despicias*, etc., *quia peccavimus*, « Seigneur, ne me méprise pas, etc., car nous avons péché, etc. » *Et non est nobis sacrificium*, « Nous n'avons plus de sacrifice. » C'est ainsi que parlaient les enfants d'Israël quand ils étaient à Babylone, et nous pouvons parler de même quand nous sommes en état de péché. Nous n'avons pas de sacrifice digne de toi, Seigneur, mais daigne nous recevoir dans un esprit contrit et humilié.

II. Dans le répons *Tollite hostias*, Dieu nous avertit de lui offrir des victimes spirituelles. Le verset est *Revelabit Deus condensa*, « Dieu révélera les choses cachées. » Autrement le chrétien ne pourrait offrir des victimes spirituelles, si Dieu n'éloignait les ténèbres de son cœur. Il est du cinquième ton, car il faut que le chrétien s'immole par les cinq sens; de là suit l'évangile, de saint Luc (chap. VII), *Rogabat Jesum*, où l'on montre comment la bienheureuse Marie-Madeleine obtint son pardon par ses larmes, parce qu'elle fut autant de fois agréable au Seigneur qu'elle lui offrit, dans son corps, de victimes spirituelles, en s'immolant elle-même.

III. Dans l'offertoire *Super flumina*, etc., on montre comment il faut se taire et comment il faut pleurer. Or, il y a deux choses qui produisent cela, savoir : le souvenir du péché passé

et celui de la céleste Jérusalem, parce que, quand l'homme compare ses misères aux délices des anges, il pleure sur les bords du fleuve de Babylone. Il est du premier ton, parce que la première chose dont nous devons nous souvenir, c'est la fin pour laquelle nous sommes créés. Dans la postcommunion on prie pour que le Seigneur se souvienne de ses promesses : *Memento verbi tui servo tuo, in quo mihi spem dedisti*, « Souviens-toi des paroles d'espérance que tu as fait entendre à ton serviteur. » Elle est du huitième ton, parce que c'est dans le huitième âge qu'aura lieu cette dédicace. Toutefois, dans certaines églises on lit l'évangile où il est dit : *Cum quidam vellent apprehendere Jesum*, etc., « Comme quelques-uns voulaient saisir Jésus, et que personne cependant ne mettait la main sur lui, les prêtres dirent à leurs valets : Pourquoi ne l'avez-vous pas amené ? » Ceux-ci répondirent : « Jamais homme n'a parlé comme parle cet homme-là. »

IV. En ce jour on lit encore avec beaucoup de convenance l'évangile où il est dit : *Reversi sunt unusquisque in domum suam*, « Chacun retourna à sa maison. » L'offertoire est *In salicibus, in medio ejus suspendimus organa nostra*, Nous avons suspendu nos instruments de musique aux saules qui sont au milieu de Babylone, » parce qu'après ce jour on ne lit plus d'évangile où le Seigneur parle aux Juifs en public. Cet instrument de musique, cet organe de la divinité, a donc été suspendu aux saules et supprimé à cause des hommes de Babylone agités par les passions.

CHAPITRE LXV.

DU VENDREDI.

I. Ce vendredi a trait à la passion. Le Christ y prie et nous donne dans l'introït la manière de prier : *Miserere*, etc. Il est du cinquième ton, parce que notre délivrance ne peut s'opé-

rer sans la répression des cinq sens. Dans l'épître *Domine, omnes* (Hyeron., chap. XVII), l'Eglise implore sa délivrance et demande que ses ennemis soient couverts de confusion. Dans le répons elle se plaint également de ses ennemis et surtout des hypocrites *qui pacifice loquebantur*, « qui avaient dans la bouche des paroles de paix, etc.,» savoir, lorsqu'ils disaient : «Maître, nous savons que tu es vrai, etc., » et cependant la ruse se trouvait dans leur cœur ; d'où vient que le Seigneur dit : *Vide, Domine*, etc.

II. L'évangile *Collegerunt pontifices et pharisæi*, etc., de saint Jean (chap. II), a trait également à la ruse et à la duplicité des Juifs. Il y est dit : Les Romains viendront nous remplacer et soumettre la nation, parce que le sceptre était déjà sorti de Juda ; il n'y avait plus de chef issu de cette race, et c'était Pilate qui gouvernait les Juifs au nom du peuple romain. Or, comme là où se trouvent la ruse et la cruauté, là surtout l'homme a besoin de prudence pour répondre avec sagesse ; dans l'offertoire on demande l'intelligence, afin de pouvoir répondre sans péché : *Benedictus es, Domine, doce me justificationes tuas*, « Tu es béni, Seigneur ; apprends-moi tes ordonnances, etc. » Et je répondrai comme David (III Reg.) : *Dimitte eum*, « Laisse-le me maudire comme le Seigneur l'a ordonné, » car ce sont les verges du Seigneur ; c'est pour cela que saint Augustin dit : Pourquoi les impies s'enorgueillissent-ils, parce que mon Père céleste se sert d'eux comme d'une verge ? Et dans les Proverbes : « Mon fils, étudie la sagesse, afin que tu puisses répondre aux paroles que l'on t'adressera. » Il est du septième ton, à cause des sept formes de la grâce de l'Esprit saint. La postcommunion *Ne tradideris*, où l'on demande à être délivré, est aussi du septième ton pour la même raison.

CHAPITRE LXVI.

DU SAMEDI.

I. Suit le samedi qui est appelé *Sabbatum vacans*, « Samedi vacant, » comme le second dimanche de Carême. C'est en ce samedi que le seigneur Pape a coutume de faire le Mandat aux pauvres du Christ et de les servir lui-même pour accomplir le précepte, tant parce qu'il ne peut le faire le Jeudi saint à cause de la longueur de l'office, que parce que saint Jean dit que ce fut six jours avant la Pâque que Jésus vint à Béthanie, où il assista à un repas dans la maison de Marthe et Marie, où se trouva Lazare ressuscité par le Seigneur; et ce fut alors que Marie répandit sur les pieds de Jésus un parfum de nard pur. Donc, le successeur des apôtres ou l'Apostolique, en mémoire de ce que Marie fit avec tant de dévotion, fait sur les membres du Christ ce que cette femme fit à leur chef; de telle sorte que, en répandant un parfum sur les pieds de Jésus, c'est-à-dire en suivant ses traces, et en les essuyant avec ses cheveux, c'est-à-dire en donnant son superflu aux pauvres, la maison soit remplie de l'odeur du parfum, c'est-à-dire que sa bonne réputation se répande dans tout le monde.

II. Or, comme il est occupé en ce jour aux œuvres précitées de la charité, c'est pourquoi ce dimanche est vacant et n'a pas d'office propre; et il emprunte celui du jeudi précédent, ou bien, dans certaines églises, du samedi précédent : *Sitientes, venite ad aquas*. On lit l'épître tirée de Jérémie (chap. XVIII) : *Dixerunt impii*, etc., où l'on rapporte les mauvaises pensées et les projets pervers des Juifs avant la passion. « Venez, méditons la perte du juste, et ensuite perçons-le avec notre langue. » Pour ces pervers il n'y a pas de sabbat, « parce qu'il n'y a pas de paix pour les impies, » dit le Sei-

gneur. Dans l'évangile *Sublevatis*, etc., de saint Jean (c. XVII), le Christ prie pour lui, pour ses disciples et pour tous les fidèles, afin qu'ils possèdent le sabbat ou repos qui sera consommé à l'avenir dans l'unité et la charité, quand nous ne ferons plus qu'un, comme le Père et le Fils sont un, c'est-à-dire dans le degré d'unité qui se rapprochera le plus de l'unité du Père et du Fils. Dans d'autres églises on lit l'évangile *Cogitaverunt autem*, de saint Jean (chap. XII). Cependant, dans quelques églises on lit l'évangile qui a trait à la trahison de Judas : *Amen, amen dico vobis, nisi manducaveritis*, que l'on fait avec raison précéder de la leçon de Jérémie qui dit : *Venite, cogitemus*, etc.

III. Ce samedi est privilégié, parce que, comme on l'a dit ci-dessus, le seigneur Pape distribue ses aumônes en ce jour, et fait le Mandat ou accomplit le précepte, et parce que, comme certains le disent, ce fut encore en ce jour que le Christ dîna dans la maison de Simon le lépreux, où Marthe le servait, tandis que Marie arrosait ses pieds de ses larmes, puis les essuyait avec ses cheveux.

CHAPITRE LXVII.

DU SIXIÈME DIMANCHE, OU DIMANCHE DES RAMEAUX.

I. Dans ce Dimanche des Rameaux et de la passion du Seigneur, on lit Jérémie pour deux raisons. Premièrement, parce qu'il prophétisa touchant la passion du Seigneur d'une manière plus évidente que les autres prophètes. Secondement, parce que la passion de ce prophète est la figure de celle du Seigneur, et parce qu'en déplorant la captivité des Juifs à Babylone, il a préfiguré la servitude où les Juifs tombèrent sous les Romains, à cause de la passion du Christ. Dans l'office nocturne on dit l'invitatoire *Ipsi non co-*

gnoverunt vias meas, que l'on appelle invitatoire *per contrarium*, par anti-phrase, parce qu'il nous invite à connaître les voies du Seigneur, en agissant au contraire des Juifs qui, ne connaissant point les voies du Seigneur, n'entrèrent point dans son repos. Dans le premier répons on montre la sécurité de ceux qui souffrent les tribulations et pourquoi il ne faut pas craindre la tribulation, parce que « Dieu est venu à mon aide au jour où je l'ai invoqué, etc. » Le verset est : *In die tribulationis meæ invocavi*, etc. ; car, lorsque Dieu vient à notre secours, nous n'avons rien à craindre ; d'où ces paroles de Job : « Place-moi à tes côtés, et je défie la main de quiconque voudra me combattre. » Il est du premier ton, car c'est de Dieu seul qu'il nous faut attendre notre délivrance et notre secours. Suit le répons *Ingrediente Domino*, du second ton, parce que les enfants louaient le Seigneur, c'est-à-dire la double nature du Christ. En disant *Ozanna*, ils louaient sa divinité ; en disant *Hozanna*, c'est-à-dire *salva*, « sauve-nous, je t'en supplie, » ils louaient son humanité ; en disant *Fili David*, « Fils de David, » ces enfants louaient Dieu de cœur et de bouche, comme les Juifs l'insultaient et l'outrageaient de cœur et de bouche.

II. Touchant l'office du jour, il faut dire qu'après le samedi où l'on montre la dévotion de Marie suit le dimanche où l'on montre la dévotion des enfants ; car nous répandons un parfum sur le Seigneur avec Marie, et nous le vénérons avec les enfants. Voilà la raison pour laquelle l'Eglise, en ce jour, fait la procession corporelle et spirituelle : car ces enfants sortirent hors des murs de la ville pour aller au-devant du Seigneur qui venait de Béthanie à Jérusalem ; et nous devons sortir hors du camp, c'est-à-dire nous affranchir des délices de la chair, pour aller au-devant de lui, comme dit l'Apôtre : « Sortons hors du camp, en portant ses outrages et ses afflictions ; » et, comme ces enfants, chantons aussi *Hosanna* dans notre procession. C'est pourquoi, à la sortie de l'église, on chante l'an-

tienne *Pueri Hebræorum*. Et nous aussi, nous devons être enfants (*pueri*), c'est-à-dire innocents; nous devons être les enfants des Hébreux, c'est-à-dire passer, sans y toucher, à travers toutes les choses terrestres, c'est-à-dire sans commettre le péché.

III. Ensuite l'Eglise fait station dans un endroit convenable, afin que nous y recevions avec dévotion et joie la parole de Dieu, c'est-à-dire le Christ qui est le Verbe du Père, qui a été reçu avec allégresse par l'enfance à son entrée à Jérusalem. Car le Christ est dans les Ecritures ou les paroles saintes; c'est pourquoi lui-même dans l'Evangile dit : « Scrutez les Ecritures, car elles parlent de moi; » et il est lui-même la douceur de l'Ecriture.

IV. Or, on lit l'évangile de saint Mathieu (chap. XXI) : *Cum appropinquasset Jesus Jerusalem*, etc., « Jésus, approchant de Jérusalem, envoya deux de ses disciples, leur disant : Allez dans la bourgade qui se trouve en face de vous; » d'où on lit dans un autre endroit : « Il envoya ses soixante-douze disciples deux à deux, » c'est-à-dire munis de la double charité de Dieu et du prochain; il les envoya, dis-je, chercher l'ânesse et son ânon, c'est-à-dire le peuple juif et le peuple gentil, pour les conduire dans la céleste Jérusalem. C'est pourquoi on lit cet évangile en ce jour, parce qu'ici il s'agit du fruit de la passion.

V. Ensuite on chante *Occurrunt turbæ cum floribus et palmis*, « Les peuples se précipitent à sa rencontre avec des fleurs et des palmes; » nous devons également aller à sa rencontre avec les fleurs des vertus et les palmes des victoires. Car la palme symbolise la victoire; d'où ces mots : « Le juste fleurira comme le palmier dans la maison du Seigneur. » Et, selon saint Grégoire, par la qualité des palmes on désigne la vie des justes marchant de vertus en vertus. Il est du huitième ton, à cause de la victoire du Christ dans son chef et dans ses membres, et par laquelle on arrive à l'octave de la

résurrection. Ensuite, au retour de la procession, le cantique des enfants *Gloria, laus et honor tibi sit, rex*, etc., est chanté par quelques chantres qui entrent dans l'église, et surtout par les enfants, parce que les enfants louaient le Seigneur à son entrée dans la cité sainte de Jérusalem; car ce sont les innocents qui louent le Seigneur.

VI. Et remarque que Théodulphe, évêque d'Orléans, accusé faussement par quelques envieux, auprès de l'empereur Louis, fils de Charlemagne, fut emprisonné à Angers par ce même empereur. Et comme en ce dimanche la procession passait près de la maison où il était détenu, il ouvrit la fenêtre, et, profitant du silence qui se faisait, il se mit à chanter ces magnifiques vers de sa composition : *Gloria, laus et honor tibi sit, rex, Christe redemptor,* « Gloire, louange et honneur à toi, roi, Christ rédempteur; » *Cui puerile decus prompsit Hosanna pium*, « Toi que la bouche des enfants a célébré par un Hosanna pieux, etc. » L'empereur était présent, et ces vers lui plurent tellement, qu'aussitôt après il le délivra de sa prison et lui rendit son évêché, et ordonna que son hymne serait chantée en ce dimanche à la fin de la procession.

VII. A la sortie de l'Eglise, après le cantique des enfants, on chante *Ingrediente Domino in sanctam civitatem*, qui est du premier ton: à cause du premier âge, parce qu'il ne faut chanter qu'en l'honneur de Dieu seul. Le chant des enfants, qui a encore lieu quand les portes sont fermées sur eux, signifie la même chose que le chant des enfants juifs quand ils allèrent à la rencontre du Christ. Car ce chant et cette rencontre préfiguraient l'empressement et la joie des anges recevant, après sa résurrection, le Christ dans le ciel, qu'il a mérité de s'ouvrir pour lui et pour ceux qui le suivent, par sa très-sainte passion, et qui ne s'était point fermé sur les anges, mais dont l'entrée était interdite aux hommes. C'est pourquoi les enfants (*pueri*), qui par leur pureté (*puritate*) représentent les anges, se tiennent dans l'intérieur de l'église, les portes fermées

sur eux, comme s'ils allaient à la rencontre du Seigneur venant ouvrir le ciel pour réparer leur ruine et leur chute; et, le visage tourné vers ceux qui sont dehors, avec des cris d'allégresse, ils chantent l'hymne de louange, à laquelle répondent avec joie ceux qui se trouvent dehors. Et comme les enfants des Juifs reçurent dans leur société ceux qui accompagnaient le Sauveur, de là vient qu'en entrant dans l'église on chante le répons *Ingrediente Domino in sanctam civitatem*, etc., pour marquer que ce que l'on a dit est figuré par ce que l'on a fait. Et comme on fait mention alors de la résurrection, puisque l'on parle des palmes qui désignent la victoire du Christ sur la mort et sur le diable, l'Eglise considère l'action de ces enfants comme le signe de ce qui a été dit précédemment, et ce qui se fait maintenant, comme le souvenir de ce qui se fit jadis.

VIII. On place devant la croix et sur la croix des rameaux verdoyants, pour marquer que toute la verdeur des vertus nous vient du Christ; car le Christ fut le rameau vert qui possédait en lui toute la verdeur des vertus, verdeur que nous tenons de lui; d'où vient qu'il a dit lui-même : « Si ceci arrive au bois vert, que sera-ce du bois sec! »

IX. En un mot, en faisant la procession, nous recevons le Christ qui vient à nous. Nous allons au-devant de lui avec les enfants, quand nous conservons notre innocence. Nous portons l'olivier, quand nous nous appliquons aux œuvres de paix et de miséricorde. Nous portons les palmes, quand nous obtenons la victoire sur nos vices et sur le diable. Nous portons des fleurs et des feuilles verdoyantes, lorsque nous sommes parés des vertus. Nous jonchons la terre de nos vêtements, lorsque nous mortifions notre chair. Nous cueillons des rameaux, en suivant les traces des saints. La procession qui sort de la ville ou du camp, et qui se rend triomphalement vers la croix sur les éminences ou les lieux élevés, rappelle que les enfants des Hébreux se dirigeaient vers la montagne des Oliviers, et insi-

nue encore que nous devons bien nous garder de nous glorifier, si ce n'est dans la croix de notre Seigneur Jésus-Christ. Or, ceux qui vont hors de la ville à la rencontre du Pontife, qui se tient avec son clergé au pied de la croix, et qui entrent dans la ville avec lui, montrent le plus louable empressement. Car nous imitons le peuple juif et ses enfants, qui allèrent à la rencontre du Seigneur hors de la ville, et rentrèrent à Jérusalem avec lui. Cette grande procession représente donc celle que firent en ce jour la foule et les enfants des Juifs, lorsque Jésus vint à Jérusalem monté sur une ânesse. Elle signifie encore que le Seigneur viendra à nous et nous conduira dans les tabernacles éternels. Elle rappelle peut-être aussi la procession des enfants d'Israël, qui, en ce jour, passèrent le Jourdain à pied sec et entrèrent en triomphe dans la Terre promise. Cette procession ne doit pas être mise au nombre de celles du dimanche, car elle est la proclamation de la passion, tandis que les autres processions figurent et remémorent la résurrection ou l'ascension du Seigneur. C'est pourquoi ceux-là agissent avec raison, qui font ces processions avant tierce. Mais ils célèbrent après tierce la procession de ce jour, en portant des palmes. Nous parlerons de cela au chapitre de l'Ascension.

X. C'est avec raison qu'on fait précéder cette procession de la lecture de Zacharie et de l'évangile de saint Jean, parce que dans l'une on prophétise la procession de ce dimanche, et dans l'autre on en rapporte l'histoire. Dans le trait, on invite les enfants à louer le Seigneur. A la messe, on lit la passion.

XI Le prêtre bénit et distribue les rameaux, quoiqu'on ne lise pas que le Christ les ait bénis ni distribués, tant parce que le Christ ne les honora pas, mais fut honoré d'eux et par eux, que parce que le peuple juif n'agit en cela que d'une manière corporelle et temporelle, tandis que nous agissons ainsi d'une manière sacramentelle et spirituelle et pour l'effet qui est exprimé dans la bénédiction des rameaux. En effet, les Juifs préfiguraient le triomphe du Christ, mais d'une manière impar-

faite, puisqu'il ne devait être complété que dans le temps de la passion ; c'est pourquoi il ne fallait pas que le Christ distribuât ou bénît les rameaux, puisque la figure n'était pas encore accomplie ou passée ; mais l'Eglise, par ces rameaux, représente le triomphe déjà complet du Christ, d'après ces paroles de saint Paul aux Colossiens (chap. II) : *Et expolians principatus*, etc., « Et ayant désarmé les principautés et les puissances, il les a menées hautement en triomphe, à la face de tout le monde, après les avoir vaincues par sa croix. » Or, comme il est non-seulement lui-même un triomphateur, mais encore comme tous les élus triompheront par sa grâce et sa sanctification, c'est donc avec raison que le prêtre, qui représente le Christ, doit bénir et distribuer les rameaux. Mais pourquoi ne fait-on pas la fête de l'ânesse (précitée), comme on célèbre la fête de la croix? Nous le dirons dans la septième partie, au chapitre de la Fête de la Croix. Aussitôt après la procession, suit la messe de la passion du Seigneur, parce que nous devons nous réjouir du fruit de la passion et souffrir avec le Christ, ou compatir à ses souffrances, puisqu'il a souffert pour nous. Car il y a là de quoi nous réjouir, à cause de l'amour que le Christ nous a témoigné sur la croix, et de quoi nous attrister, à savoir, à cause de nos péchés, qui sont si nombreux qu'il a fallu que le Fils de Dieu souffrît pour les expier.

XII. Or, le Christ, dans la dixième lune ou le dixième jour du premier mois, c'est-à-dire six jours avant la Pâque, vint à Jérusalem, où il devait souffrir, afin qu'il restât dans les maisons des Juifs, suivant qu'il était prescrit dans l'Exode (chap. XXVII), et dans le Deutéronome : « Dans la dixième lune, vous choisirez l'agneau qui sera immolé le quatorzième jour de la lune, c'est-à-dire le soir du quatorzième jour du premier mois. » Et le Seigneur mangea à la même heure l'agneau avec ses disciples, lorsqu'il accomplit le précepte de la Pâque légale. Il sortit ensuite avec eux et se dirigea vers le lieu de la prière, et, ayant tout prévu et tout examiné, comme c'était

déjà le soir, il alla à Béthanie avec ses douze disciples. Or, ce fut d'une manière mystique qu'il vint à Jérusalem le dixième de la lune, parce que le peuple israélite sortit d'Egypte le dixième de la lune. C'est également ce véritable Agneau qui a donné au peuple israélite, c'est-à-dire à celui qui voit Dieu avec les yeux de la foi, le libre pouvoir de briser les liens du péché, pouvoir qui ne fut pas conféré par Moïse et sa verge, c'est-à-dire par la discipline de la loi et le sacerdoce légal.

XIII. Au commencement de la messe, l'Eglise, se ressouvenant de la passion du Seigneur, commence par la prière, en disant : *Domine, ne longe facias,* qui est du huitième ton, pour marquer que, par la passion, on arrive à la résurrection.

XIV. Suit l'épître *Hoc enim sentite,* aux Philippiens (chap. II), où l'on montre la passion et le fruit de la passion ; l'apôtre dit donc : *Hoc sentite,* « Vous devez avoir les mêmes sentiments que le Christ, » c'est-à-dire imitez-le, afin que, de même qu'il a eu la charité qui l'a poussé à souffrir, de même vous ayez aussi la charité qui vous porte à souffrir toutes les peines temporelles ; afin que vous ayez l'humilité, qui fut surtout la vertu du Christ, la douceur, la patience et l'intelligence des choses ; afin que vous sentiez et que vous compreniez : car on sent aussitôt dans le cœur la douceur de l'Esprit saint, lorsqu'il y réside ; or, les fruits de la passion sont la douceur du cœur et la gloire. Cependant certaines églises lisent la leçon *Venerunt enim in Jerusalem* (Exode, chap. XV).

XV. Quand il a ressenti ce fruit, l'homme devient patient, parce que la vue de ce fruit engendre la patience ; c'est pourquoi suit le répons qui correspond à l'épître, et où l'on montre comment par les souffrances on arrive à la gloire. Il est divisé en trois points, ce qui fait qu'il est du troisième ton. Le premier point est : *Tenuisti manum dexteram meam, Domine,* « Tu m'as tenu par la main et tu m'as confirmé dans le bien. » Le second : *In voluntate tua deduxisti me,* « Tu m'as conduit selon ta volonté ; » car un Dieu si grand fait tout ce qu'il veut.

Le troisième : *Cum gloria suscepisti me*, « Tu m'as reçu dans ta gloire. » Le premier est la cause de la croix, le second est la croix elle-même, le troisième est le fruit de la croix. Le verset est : *Quam bonus Israel Deus*, « Qu'il est bon le Dieu d'Israël ! » c'est-à-dire quand il conduit ses fidèles à la passion ou aux souffrances. De là vient qu'on lit, touchant le bienheureux Etienne : « Les pierres du torrent furent pour lui pleines de douceur et de suavité. » Après, suit le trait *Deus, Deus meus, respice in me, et quare me dereliquisti*, etc. Il est du second ton, parce qu'il nous montre la passion et le fruit de la passion ; c'est pourquoi le titre de ce psaume est : *Pro sumptione matutina.*

XVI. L'évangile traite de la passion, c'est-à-dire : *Scitis quia post biduum Pascha fiet, et Filius hominis tradetur ut crucifigatur* (Mat., chap. XXV). L'offertoire a trait aussi à la passion ; c'est *Improperium expectavit cor meum, Deus, et miseriam*, tiré du psaume LXXVIII, qui tout entier a trait à la personne du Sauveur priant dans l'agonie ou le combat de sa passion ; comme si l'Eglise disait : Après que le Christ a tant souffert pour nous, pécheurs, je souffrirai aussi volontiers. C'est pourquoi elle dit *Expectavi*, « J'ai attendu ; » supplée : comme une chose pleine de douceur. La postcommunion a trait à la passion, c'est-à-dire : *Pater, si fieri potest*, etc. (Mat., chap. XXV ; Marc. chap. VIII ; Luc. chap. XXI). Elle est du huitième ton, à cause de la raison précitée. Dans quelques églises, on dit, en ce dimanche et les jours suivants, la préface de la passion, comme on l'a dit au Mercredi des Cendres.

XVII. On appelle ce dimanche dimanche des Rameaux ou des Palmes, parce qu'on en porte à la procession, quand on peut en avoir. Ailleurs on l'appelle dimanche des Oliviers, parce qu'on y porte des branches d'olivier, pour représenter les enfants d'Israël, qui, avec des branches de palmier et d'olivier, allèrent à la rencontre du Seigneur se rendant à Jérusalem. La semaine suivante se nomme la *Grande Semaine*, et a un office beaucoup plus long et plus étendu que les autres.

XVIII. On la nomme aussi pénitentielle (*pœnosa*), parce que nous devons principalement alors réprimer nos vices; ou bien parce que le Seigneur, dans cette semaine, a souffert et a supporté de rudes travaux (*pœnas*) pour réformer le monde, comme il avait déjà travaillé pour le créer dans la première semaine du monde. On la nomme encore semaine de l'indulgence, parce que pendant ces jours les pénitents sont absous de leurs fautes. On l'appelle encore Semaine sainte, parce que c'est en cette semaine que les impies sont justifiés.

XIX. Or, le dimanche dont nous traitons est privilégié pour trois motifs. Premièrement, parce qu'en ce jour les enfants d'Israël entrèrent dans la Terre promise et passèrent le Jourdain à pied sec : car ainsi il arriva qu'en cette année il y eut autant de jours jusqu'à Pâques, qu'il y en a à partir de ce dimanche. Secondement, parce que le Seigneur, venant en ce jour de Béthanie, fut reçu en triomphe à son entrée à Jérusalem. Troisièmement, parce que, ce même jour, le Seigneur chassa du temple ceux qui vendaient et qui achetaient.

CHAPITRE LXVIII.

DU LUNDI SAINT.

I. Ce lundi nous montre la cause de la passion, c'est-à-dire l'humilité et la patience du Christ, la cruauté et la jalousie des Juifs, la cupidité et l'avarice de Judas. L'introït est du quatrième ton, à cause de la renommée de la croix. L'épître, tirée d'Isaïe (chap. L), montre la principale cause de la passion du Seigneur : *Dominus Deus aperuit mihi aurem*, « Le Seigneur Dieu a ouvert mon entendement, » c'est-à-dire pour que je comprisse. « C'est pourquoi j'ai présenté mes joues à ceux qui me frappaient. »

II. Dans certaines églises, en ce lundi et le mardi on di

deux leçons à la messe, parce que la passion du Christ fut prédite par la loi et les prophètes. Dans le répons *Exurge, Domine, et intende*, etc., on demande à être délivré. Le verset *Effunde frameam* est du troisième ton, parce que c'est par la vertu de la Trinité que nous sommes délivrés de nos ennemis. La framée est l'épée, comme *fremia*, ou comme l'épée de fer.

III. L'évangile *Ante sex dies Paschæ* montre la triple cause de la passion. On dit *Ante sex dies Paschæ*, pour la raison non qu'il devait s'écouler six jours avant la Pâque, mais pour montrer par là le motif, la cause de la passion. On montre la cause venant de la cupidité dans Judas, par ces mots : *Ut quid perditio hæc?* « A quoi bon cette perte? » car il portait la bourse et ne parlait ainsi que pour voler l'argent, comme le dit saint Jean; le motif de la jalousie des Juifs, qui avaient été irrités contre Jésus à cause des ovations que lui avaient faites les enfants : « Si nous le laissons aller, disaient-ils, tous croiront ainsi en lui. » C'est pourquoi ils cherchaient à le faire périr. Dans le Christ même se trouve la fécondité de tout le genre humain portant des fruits. C'est pourquoi on dit, dans l'évangile : *Nisi granum frumenti*, etc. Cependant, dans certaines églises, le lundi saint on lit la passion selon saint Marc, c'est-à-dire : *Erat Pascha et azyma post biduum*, etc.; et le mardi on dit l'évangile précité de saint Jean, c'est-à-dire : *Ante sex dies Paschæ;* mais les premiers semblent être plus conformes à l'histoire, parce que ce fut deux jours après, c'est-à-dire après la troisième et la quatrième féries, le jeudi, que la pâque, c'est-à-dire l'agneau pascal fut immolé. En outre, le second jour de la création du monde est moins privilégié que les autres, car le Seigneur ayant dit : « Que le firmament soit et qu'il se tienne au milieu des eaux, » l'historien n'ajoute pas : « Et Dieu vit que c'était bon; » ce qui fait que le nombre *deux* est un mauvais nombre ou un nombre imparfait, parce qu'il dégénère de l'unité et marque la division. C'est pourquoi dans ce jour eut lieu la séparation des eaux.

IV. Il n'y a donc rien d'étonnant que ce second jour, qui a trait à cette séparation, brille moins que les autres jours de l'office par les insignes de la mort du Seigneur. Mais que la passion soit lue le lundi ou le mardi, il faut peu s'en inquiéter : car, comme les quatre évangélistes ont décrit la passion du Seigneur, c'est pourquoi on lit tour à tour la passion selon chacun de ces évangélistes et dans l'ordre où ils ont écrit, suivant l'institution du pape Alexandre. Le dimanche des Rameaux, on lit la passion selon saint Mathieu, qui a écrit le premier ; le lundi ou le mardi, on lit la passion suivant saint Marc, qui a écrit le second ; le mercredi, on la lit selon saint Luc, qui a écrit le troisième ; le vendredi, on lit la passion selon saint Jean, qui a écrit le dernier. Les Milanais ne lisent que la passion selon saint Jean le vendredi saint.

V. Celui qui doit lire la passion ne demande pas la bénédiction, parce que l'on raconte dans la passion la mort de Celui qui est l'auteur de la bénédiction. Il n'y a donc pas lieu de la demander, puisqu'il n'y a personne pour la donner. On la lit aussi sans luminaire, parce que la passion annonce la mort de Celui qui, selon saint Jean, est la vraie lumière. On agit encore de la sorte pour marquer que ses disciples alors s'éclipsèrent et s'éteignirent pour ainsi dire ; ses disciples, dont il avait dit de son vivant : « Vous êtes la lumière du monde. » On ne porte pas non plus d'encens, pour marquer qu'alors la ferveur de la dévotion ou de l'oraison, désignée par l'encens, s'attiédit ou plutôt s'éteignit pour ainsi dire dans les apôtres. On la lit encore sans salutation, c'est-à-dire sans *Dominus vobiscum*, pour marquer l'horreur que l'on a pour la salutation de Judas ; et sans répons, car on ne répond pas. On ne dit pas non plus *Gloria tibi, Domine*, parce qu'on exprime dans la passion, que le Christ fut séparé, par sa mort, corporellement et spirituellement de ses disciples, qui, par crainte de la mort, l'avaient abandonné et avaient pris la fuite, et parce qu'alors il n'était environné d'aucune gloire.

VI. On ne lit pas non plus toute la passion sur le ton ordinaire de l'évangile; mais la partie du chant des paroles du Christ est plus douce et plus suave, pour marquer que les paroles du Christ retentissaient dans sa bouche plus doucement et d'une manière plus suave que dans la bouche de n'importe quel évangéliste qui rapporte ces paroles. Les paroles du Christ se chantent sur le ton de l'évangile; celles des Juifs impies et criminels sont criardes et pleines d'âpreté, pour désigner qu'ils parlaient au Christ avec rudesse et dureté. Cependant, à la fin de la passion, dans certaines églises, on demande la bénédiction, on apporte l'encens et on reprend le ton de l'évangile, parce qu'alors la narration de la passion est achevée, et toutes les paroles appartiennent à la narration de l'évangéliste, qui raconte ce qui arriva après la mort du Christ jusqu'à sa résurrection.

VII. Cependant, dans d'autres églises, la fin de la passion, qui a trait à la sépulture du Christ, se lit sur un ton plaintif, pour désigner les gémissements des femmes se lamentant sur la passion du Christ. Touchant ces lamentations, le Seigneur dit dans l'évangile : « Filles de Jérusalem, ne pleurez pas sur moi, etc. » Et pour exciter plus de dévotion et de douleur dans l'ame de ceux qui entendent la passion, on la lit sur le pupitre nu, comme on le dira au Vendredi saint. Dans l'offertoire *Eripe me*, on demande à être délivré, comme dans le répons; il est du quatrième ton, à cause de la forme de la croix. Dans la postcommunion *Erubescant*, l'Eglise demande que ses persécuteurs soient confondus. Elle est du premier ton, afin que par là nous nous réjouissions dans la région du repos.

CHAPITRE LXIX.

DU MARDI SAINT.

I. Ce mardi a trait également à la passion, parce que les Juifs cherchaient manifestement à mettre à mort le Seigneur, comme on le dit dans l'évangile *Erat autem Pascha et azyma post biduum*, etc. Or, comme l'Eglise considère son salut dans la croix sous trois aspects différents, c'est-à-dire dans l'amour que notre Seigneur nous montre dans sa croix, dans l'imitation de sa croix, et dans le salut qu'il nous donne par sa croix, c'est pourquoi elle dit, dans l'introït : « Nous devons nous glorifier dans la croix de notre Seigneur Jésus-Christ, etc.» (aux Galates, dernier chapitre), *Nos autem gloriari*, etc. L'épître est : *Dicit Jeremias*, de Jérémie (chap. XI), où on lit ces paroles des Juifs touchant le crucifiement du Christ : *Mittamus lignum in panem ejus*, « Mettons du bois dans son pain, » c'est-à-dire mettons-le lui-même, qui se dit être pain, sur le bois de la croix. Car ils l'avaient entendu dire : « Je suis le pain vivant descendu du ciel, » et ils avaient dit : Anéantissons-le avec sa doctrine, en le clouant au bois de la croix.

II. Suit le répons *Ego autem*. Il est du troisième ton, à cause du triple mérite qui s'y trouve indiqué, premièrement, par ces mots : *Induebam cilicio*, « Je revêtais le cilice, » c'est-à-dire je ne leur montrais pas ma divinité, mais mon humanité dans toute sa rigueur, et cela par humilité et par prudence. Voici un autre mérite : *Humiliabam in jejunio animam meam*, « J'humiliais mon ame par le jeûne; » *Non reddendo malum pro malo*, « Je ne rendais pas le mal pour le mal; bien plus, je priais pour mes ennemis, » et c'est le troisième mérite. C'est pourquoi il dit : *Et oratio mea*, « Et ma prière reviendra

dans mon sein ; » supplée : puisqu'ils ne veulent pas en profiter, parce qu'ils n'en sont pas dignes.

III. L'évangile *Erat Pascha,* de saint Marc (chap. XIV), a trait à la passion. On y dit que le Christ fut crucifié à la troisième heure, et il parle ainsi pour montrer l'empressement et la rage des Juifs, qui, à partir de la troisième heure, le crucifièrent par leurs clameurs, en criant sans cesse : « Crucifie-le ! crucifie-le. » Dans l'offertoire on demande à être prémuni contre le diable et contre ses suppôts ; c'est pourquoi on dit : *Custodi me,* « Préserve-moi de la main du pécheur, » c'est-à-dire du diable, « et délivre-moi des hommes injustes. » Il est du second ton. Dans la postcommunion *Adversum me,* l'Eglise montre la milice des persécuteurs et le mérite de ceux qui souffrent. Suit encore *Et in me psallebant*, « Et ceux qui buvaient le vin, tournaient leurs chants contre moi, etc. ; » c'est-à-dire les enfants du diable, qui s'enivraient dans les coupes de Babylone.

CHAPITRE LXX.

DU MERCREDI SAINT.

1. Le mercredi est le jour où le Seigneur a été vendu par Judas, parce que non-seulement il a voulu souffrir pour nous, mais encore être vendu pour nous délivrer de la vente ou pour nous racheter ; car notre premier père nous a vendus au diable en mangeant du fruit de l'arbre défendu, d'où vient qu'Isaïe dit : *Gratis venumdati estis et sine argento redimemini,* « Vous avez été vendus sans en tirer aucun avantage, et vous serez rachetés sans argent. » Beaucoup se vendent encore au diable pour une satisfaction d'un moment, comme Adam s'est vendu pour manger du fruit défendu. C'est donc le mercredi qu'a été vendu le soleil de justice pour notre salut, et c'est

le même jour qu'a été formé le soleil visible pour éclairer le monde.

II. Or, le Seigneur, comme on le voit dans l'évangile de ce jour, fléchit les genoux pour prier; c'est pourquoi dans l'introït, qui est tiré de l'épître aux Philippiens (chap. II), l'Eglise invite tout genou à fléchir au nom du Seigneur : dans le ciel, parce qu'il a réparé la ruine de ses habitants; sur la terre, parce qu'il a délivré les hommes, et dans les enfers, parce qu'il les a retirés du lac sans eau, comme le dit Zacharie. Il est du troisième ton, à cause des trois motifs qui invitent à fléchir le genou.

III. Suivent ces mots : *et omnis lingua*, « et que toute langue confesse que notre Seigneur Jésus-Christ est dans la gloire de Dieu le Père; » et il est tiré des épîtres de l'Apôtre. Cependant l'ordonnateur de l'office omet ces mots : *et omnis lingua confiteatur*, parce que la nation juive garde le silence et ne confesse pas le Sauveur. Après, suit la leçon *Dicite filiæ Sion*, etc., « Dites à la fille de Sion : Voici ton Sauveur qui vient » (Isaïe, chap. LXII), où il s'agit de la récompense (ou du prix que le Sauveur a payé pour nous, en nous rachetant). On y dit encore : *Ecce merces ejus cum eo*, « Il porte avec lui la récompense qu'il veut donner, etc. » Et les anges dirent, car quelques-uns ignoraient l'incarnation : *Quis est iste*, etc., « Quel est celui qui vient d'Edom, c'est-à-dire de la terre, avec sa robe teinte d'une pourpre de sang, de la pourpre de Bosra? »

IV. Bosra est une ville de Moab, qui signifie, par interprétation, solide ou fortifiée, ce qui s'entend de l'enfer ou lieux inférieurs, c'est-à-dire de l'habitation terrestre; car Bosra, par métaphore, c'est Jérusalem, que le Seigneur jadis consolida et fortifia de sa protection; mais, devenus Moabites, c'est-à-dire s'étant livrés au diable leur père, ses rois ont teint leurs vêtements d'une pourpre de sang. Le Seigneur a répondu aux anges : « C'est moi qui prononce des paroles de justice et qui combats pour sauver [les hommes]. — Mais, reprirent les anges,

pourquoi donc ta robe est-elle toute rouge? comme s'ils disaient : « Pourquoi es-tu ensanglanté et pressuré par le pressoir de la croix, si tu parles le langage de justice? » Et il répond : « J'ai été seul à fouler le vin dans le pressoir, » c'est-à-dire, je l'ai foulé pour tous, afin que tous fussent délivrés, sans qu'aucun homme d'entre tous les peuples fût avec moi.

V. Après la leçon on chante le répons *Ne avertas faciem tuam*, « Ne détourne pas ta face, » où le Christ prie lui-même, afin qu'il arrive à la gloire par sa passion. Or, comme dans son agonie il pria plus que de coutume, comme on le voit dans l'évangile, c'est pourquoi l'offertoire et la postcommunion sont tirés du psaume intitulé : « Prière du pauvre lorsqu'il était tourmenté et inquiété, dans la détresse et l'anxiété, » excepté le verset du répons *Salvum me fac, Deus, quoniam intraverunt aquæ usque ad animam meam*, « Sauve-moi, mon Dieu, parce que les eaux ont pénétré jusqu'à mon ame. » L'épître *Domine, quis credidit*, etc., est également d'Isaïe. Il y décrit et représente le Sauveur, en se servant de la même image que l'évangéliste dans la passion : « Il ne lui reste plus ni grâce ni beauté ; » et plus bas : « Il sera conduit comme un agneau que l'on mène à la boucherie. »

VI. Après l'épître, suit le trait de la manière accoutumée, c'est-à-dire immédiatement, parce que l'Eglise pleure et se lamente avec plus de désolation et de persévérance que de coutume, comme on l'a dit dans la quatrième partie, au chapitre du Trait. Car Trait signifie gémissement; c'est pourquoi tout le jour du vendredi saint on ne dit que des traits. Le répons appartient aux pénitents ; et, comme le Seigneur n'a pas été crucifié, mais seulement vendu en ce jour, c'est pourquoi on dit non-seulement le trait, mais encore le répons.

VII. La passion *Appropinquabat*, etc., de saint Luc (c. XXII), qui suit, s'accorde avec les précédentes, où l'on expose la résolution prise par les Juifs, la trahison de Judas, la passion du Seigneur. La postcommunion : *Potum meum cum fletu*

miscebam, « Je mêlais mes larmes à ma boisson. » *Potum*, ma boisson, c'est-à-dire la boisson ou potion de la passion, quand la sueur ruisselait de son corps à terre, comme des gouttes de sang. On peut encore dire que deux choses nous sont nécessaires, c'est-à-dire la prière et la patience, d'après ce que dit le Seigneur : « Priez pour vos persécuteurs et pour ceux qui vous calomnient. »

VIII. L'introït nous invite à ces deux vertus : à la prière, lorsqu'il dit : *Ut in nomine Jesu omne genu flectatur;* à la patience, par l'exemple du Sauveur, dont on ajoute que le Christ a été obéissant pour nous jusqu'à la mort, etc.; car il n'y a d'obéissant dans la tribulation que celui qui la supporte volontiers et de bon cœur. On dit deux leçons, parce que le Christ a été livré pour deux peuples et par deux peuples, et, dans certaines églises, aux deux leçons on fléchit les genoux, parce qu'il est adoré par les deux peuples. En outre, c'est en ce jour, comme le dit saint Augustin, que les Juifs tinrent conseil pour prendre les moyens de s'emparer de Jésus par la ruse et pour le faire périr; que Judas vint vers eux, et qu'ils convinrent avec lui du prix de la trahison. Or, comme l'Eglise représente, le vendredi, les actes des Juifs, ainsi le mercredi elle expose leur résolution. Certains commencent par lire cette leçon : « Dites à la fille de Sion, » *Dicite filiæ*, etc.; ensuite ils disent celle-ci : *Domine, quis credidit*, etc. D'autres font le contraire : les premiers ne font attention qu'à ce que nous avons dit, c'est-à-dire que la vente du Christ par Judas, qui eut lieu le mercredi, précéda la passion du Seigneur, et il paraît que la leçon *Dicite filiæ Sion*, etc., se rapporte à cette vente, à cause de ces paroles : *Ecce merces ejus cum eo.*

IX. Mais les autres font attention à ceci, savoir : que le premier homme a mérité les deux morts, c'est-à-dire de la chair et de l'ame, et le Christ nous a délivrés de cette double mort; et, comme la mort de l'ame a précédé celle du corps, c'est pourquoi ils lisent d'abord la leçon qui a trait à la mort de

l'ame et à notre délivrance de cette mort. Il s'agit de la mort dans celle-ci : *Domine, quis credidit*, etc., en cet endroit : « Tous, nous nous sommes égarés comme des brebis, et chacun s'est écarté dans sa voie. » Puis suivent aussitôt ces paroles, qui ont trait à la délivrance : *Dominus posuit*, etc., « Le Seigneur a pris sur lui les iniquités de nous tous ; » et ensuite : *Si posuit pro peccato animam suam, videbit semen longævum*, « S'il donne sa vie ou son ame pour racheter le péché, il verra une postérité qui traversera les âges les plus reculés. » A l'ame se rapporte encore le graduel, qui n'a qu'un seul verset, c'est-à-dire : *Ne avertas faciem tuam a puero tuo*, « Ne détourne point ta face de ton enfant, » c'est-à-dire de celui qui paraît petit et humble dans les épreuves de la tribulation.

X. Suit le verset *Salvum me fac*, etc., jusqu'à *non est substantia ;* car les eaux de la sédition des Juifs montèrent jusqu'à l'ame ou la vie du Sauveur pour la lui ravir, et ces Juifs, qui étaient la boue et comme la sentine de l'abîme, prévalurent contre sa faiblesse. Or, de même que le Sauveur donna sa vie pour la rédemption de nos ames, de même il soumit et humilia son corps pour le rachat de nos corps. C'est pourquoi, dans la seconde leçon, il s'agit de son corps rougi de son propre sang, lorsque l'on dit : « Quel est celui-ci qui vient d'Edom ? » et plus loin : « Pourquoi ton vêtement est-il rouge ? » Et le Christ répond lui-même : *Torcular*, etc. Et comme le Seigneur n'a souffert pour nous qu'en vertu de sa seule commisération, c'est pourquoi le Prophète, dans la personne de l'Eglise, termine cette leçon en disant : *Miserationum Domini recordabor*, etc., « Je me ressouviendrai des miséricordes du Seigneur, je louerai le Seigneur notre Dieu pour tous les biens dont il nous a comblés. » Or, comme nous avons péché par les cinq sens du corps, c'est pourquoi suit le trait *Domine, exaudi orationem meam*, etc., qui renferme cinq versets, à cause des cinq plaies du Christ, ou parce que le sang sortit cinq fois de son corps :

XI. Premièrement, dans sa circoncision; secondement, pendant sa prière, en son agonie; troisièmement, dans sa flagellation; quatrièmement, dans son crucifiement; cinquièmement, lorsqu'il reçut le coup de lance du soldat. Dans ce trait, le genre humain demande le secours de Dieu, et il confesse la tache que le péché de son premier père a imprimée en lui, en disant : *Quia defecerunt dies mei, sicut fumus*, « Car mes jours se sont évanouis comme la fumée; » car la vie n'est qu'un jour dont la nuit est la mort; ou bien cette vie a été abrégée et s'est évanouie, à cause de l'orgueil de notre premier père, orgueil qui est désigné par la fumée. Suivent ces mots : *Ossa mea, sicut in frixorio confrixa sunt*, « Mes os ont été desséchés comme dans une lèchefrite. » Les os sont les forces intérieures, ou représentent les hommes forts ou l'Eglise. Ce sont les os qui soutiennent les chairs, c'est-à-dire le corps.

XII. Il y a trois lèchefrites ou poêles à frire, c'est-à-dire le souvenir des péchés, la commisération pour le prochain, la pensée ou méditation du jugement futur. Ce sont ces pensées qui dessèchent l'homme vertueux; le trait, comme la leçon, se termine en invoquant la miséricorde du Seigneur. C'est pourquoi le dernier verset est : *Tu exurgens, Domine, misereberis*, etc.

XIII. Ce mercredi est privilégié, parce qu'on y lit deux leçons à cause de l'ordination du samedi suivant; de plus, parce que c'est en ce jour que le Christ a été vendu trente deniers, comme Joseph le fut pour trente pièces d'argent, car le serviteur n'est pas au-dessus de son Seigneur, ni le disciple au-dessus du maître (XXVI distinct.). On ne peut douter que c'est de ce mercredi que sont venus l'usage et l'obligation de jeûner et de nous abstenir de viande et de désirs charnels les mercredis. Et en mémoire du Christ vendu par Judas, ce mercredi, pendant tout le cours de l'année, obtient le second rang après le vendredi, dans les jeûnes pénitentiaux (1).

CHAPITRE LXXI.

DU JEUDI SAINT.

I. Nous allons procéder par ordre, en traitant du jeudi où le Seigneur fit la cène. Premièrement, nous dirons quelques généralités touchant les trois jours suivants; ensuite, nous parlerons spécialement de l'office de ce jour. D'abord nous traiterons de l'introduction des pénitents publics dans l'Eglise, et des sacrements qui distinguent spécialement ce jeudi. Secondement, de la consécration des trois huiles. Troisièmement, de la messe, de l'office de ce jour, où il s'agit encore du lavement des pieds, et de l'office du soir. Quatrièmement, du dépouillement des autels, et du lavement tant de ces autels que du pavé de l'église, et de la réserve du corps du Seigneur pour la messe des Présanctifiés, et de quelques autres matières.

CHAPITRE LXXII.

DU MÊME JEUDI SAINT.

I. Il faut d'abord remarquer que l'Eglise pleure et gémit pendant trois jours, parce que le Seigneur resta autant de jours dans le tombeau. Car, de même que Jonas resta dans le ventre de la baleine pendant trois jours et trois nuits, de même aussi le Fils de l'homme dans le sein de la terre. Saint Augustin assure que ces paroles ont été dites par synecdoche (figure où l'on emploie la partie pour le tout) : car la partie du vendredi où le Seigneur fut dans le sépulcre est prise pour la nuit et le jour du vendredi, et la nuit du dimanche est également prise pour la nuit et le jour de ce même dimanche. Or,

le jour du samedi est entier, c'est-à-dire que la nuit se trouve avec son jour, c'est-à-dire qu'il renferme l'espace de vingt-quatre heures. Or, voici la signification de la chose : le Seigneur resta dans le sépulcre pendant trois jours et trois nuits, c'est-à-dire pendant trois temps formés chacun d'une partie de jour et d'une partie de nuit. Car, d'après notre langage habituel, quand quelqu'un est resté en un endroit pendant la moindre partie d'un jour, nous disons qu'il y est resté pendant ce jour. D'après cela, le Seigneur est resté pendant quarante heures dans le sépulcre, c'est-à-dire pendant quatre heures du vendredi, pendant vingt-quatre heures du samedi et pendant les douze heures de la nuit du dimanche, parce qu'il a vivifié les quatre points cardinaux du monde qui était mort par la transgression des dix commandements. D'après ce que nous venons de dire, il paraîtrait que l'on doit célébrer les trois jours de la sépulture du Seigneur, le vendredi, le samedi et le dimanche. A cela on répond que, le Seigneur étant ressuscité dans la nuit du dimanche, nous célébrons solennellement cette nuit pour honorer sa résurrection ; c'est pourquoi il est nécessaire que nous commencions d'avance le jeudi, et qu'ainsi nous célébrions dans la tristesse l'humiliation du Seigneur pendant trois jours, c'est-à-dire le jeudi, le vendredi et le samedi ; car, déjà le jeudi, Judas était convenu avec les Juifs de son infâme trafic et avait arrêté sa criminelle trahison. Certains, toutefois, attribuent vingt-quatre heures à chacun des trois jours précités, voulant célébrer pendant soixante-douze heures les funérailles du Christ défunt et figurer par là, à juste titre, la tristesse des soixante-douze disciples.

II. L'Eglise, pendant ces jours, chante les ténèbres et termine matines comme ténèbres. Premièrement, parce qu'elle est dans le deuil et la tristesse à cause de la passion du Seigneur; et elle célèbre pendant trois jours les funérailles du Christ, à cause de l'état de mort où il resta pendant trois jours. Secondement, l'office des ténèbres ne signifie pas tant les té-

nèbres matérielles qui se répandirent sur la surface de la terre, pendant que le soleil de justice était attaché à la croix (car il y eut alors une éclipse miraculeuse et surnaturelle qui dura trois heures, c'est-à-dire depuis la sixième jusqu'à la neuvième inclusivement), que les ténèbres spirituelles qui obscurcirent pendant ces trois jours les cœurs des fidèles. Troisièmement, l'action de l'Eglise de célébrer les ténèbres insinue la primauté des ténèbres qui, pendant ces jours, commencèrent à précéder la lumière, comme on le dira au chapitre du Samedi saint.

III. Or, pendant ces trois jours on ne sonne pas les cloches, parce qu'alors les apôtres, les prédicateurs et autres, désignés par les cloches, gardèrent le silence. Car le son des cloches signifie la parole des prédicateurs dont il est dit que leur son, c'est-à-dire leur parole, se répandit par toute la terre. Car alors les apôtres ne parcouraient plus les bourgs et les villes pour y prêcher l'Evangile; mais, après avoir dit l'hymne, ils se dirigèrent avec Jésus sur le mont des Oliviers; et, lorsque le Seigneur leur eut dit : Voici que celui qui doit me trahir est proche; remplis de tristesse, ils s'endormirent et cessèrent de faire entendre les louanges de Dieu. C'est pourquoi, à partir des complies ou des vêpres, heure où le Seigneur fut livré, on commence à ne plus sonner les cloches. Or, à partir de vêpres, où le Seigneur fut livré, c'est-à-dire quand les disciples prirent la fuite, on déclare ou on annonce le silence des cloches, ou bien on impose publiquement le silence aux cloches. D'autres sonnent pour la dernière fois les cloches à l'heure de prime du Jeudi saint. Cependant on annonce les offices en frappant sur un morceau de bois dont on se sert pour remplacer les cloches.

IV. Premièrement, pour figurer l'humilité du Christ qui s'est caché et humilié jusqu'à la mort et jusqu'au sépulcre; c'est ce que désigne l'usage du bois, dont le son est bien plus humble que le son du bronze. C'est pourquoi l'église d'Orient conserve encore l'usage du bois; cette coutume sert encore à

rendre le peuple plus humble. Secondement, les signaux et l'annonce des offices faits en frappant sur le bois nous inspirent la terreur; on frappe donc sur le bois, parce que les Juifs inspiraient aux apôtres une grande terreur. Troisièmement, par le morceau de bois qui sert comme de maillet pour frapper sur un autre morceau de bois, c'est-à-dire qui est suspendu sur une planche qu'il est destiné à frapper, nous entendons le Christ qui est le bois planté près du cours d'eau, le Christ qui fut attaché sur le bois de la croix et qui, ainsi suspendu, priait et prêchait en disant : Mon Père, pardonne-leur, ils ne savent ce qu'ils font. Or, on ne frappe qu'avec le bois, parce qu'alors le Christ était le seul prédicateur; seul, il pressa le vin. Quatrièmement, par cette planche de bois on entend le bois qui porte du fruit, c'est-à-dire le Christ. Par le maillet qui frappe la planche, on entend le bois de la prévarication.

V. Cinquièmement, on ne sonne pas les cloches, mais c'est avec d'autres bois de ce genre qu'on donne le signal des offices et autres cérémonies; car, quoique nos plus grands modèles (ou signaux), c'est-à-dire les apôtres, aient gardé le silence et n'aient point célébré Dieu pendant la passion du Christ, cependant les saintes femmes, nos plus humbles modèles (ou signaux), ne gardèrent pas le silence; bien plus, elles suivirent le Seigneur jusqu'au pied de la croix.

VI. On supprime encore le commencement des heures, c'est-à-dire *Deus in adjutorium;* et la fin, *Per Dominum nostrum,* etc.; *Benedicamus Domino,* etc., parce qu'il s'est retiré et a été ravi du milieu de nous, le prêtre, le bon pasteur, qui est l'alpha et l'oméga, c'est-à-dire le commencement et la fin; parce que notre souverain prêtre, notre chef, a été livré aux impies, et nous n'avons plus personne à qui nous puissions demander secours et protection; car notre pasteur ayant été frappé, ses disciples ont été dispersés. Donc cet office, qui n'a ni commencement, ni fin, ressemble à un office mort et veuf, parce que nos pères, après la mort du Christ, ont été comme dans un état

de veuvage. On ne dit pas non plus *Gloria Patri*, parce que dans la passion la force de la gloire du Christ se trouva éclipsée, et la Trinité, en l'honneur de laquelle on dit ce verset, parut comme anéantie. Nous avons déjà parlé de ceci au Dimanche de la Passion. Certaines églises désignent encore cela en ne laissant brûler pendant ces jours que deux cierges devant l'autel, et en éteignant le troisième, comme nous le dirons au chapitre de Pâques. On ne fait pas encore le salut pendant ces trois jours, et on supprime le *Dominus vobiscum*, qui paraît comme un salut maudit, puisque c'est par lui que Judas a livré le Christ, en disant : *Ave, rabbi*, « Je te salue, maître. » On ne donne pas non plus la paix, parce que Judas a trahi le Christ par un baiser, et parce que, les deux jours suivants, on ne consacre point sur l'autel et qu'on ne dit ni *Pax Domini sit semper vobiscum*, ni *Dona nobis pacem*. Cependant, dans certaines églises on donne la paix en ce jour, parce que c'est en ce jour qu'a été institué le sacrement des sacrements, c'est-à-dire le sacrement de l'Eucharistie.

VII. Pendant ces jours encore on dit l'office à voix plus basse que de coutume, à cause de l'humiliation du Seigneur et des trois jours qu'il resta dans le tombeau, dont nous célébrons la mémoire. Cependant l'office de nuit, qui désigne les prédictions des prophètes, se chante à haute voix et avec plus d'éclat, parce que les prophètes et les autres saints Pères de l'Ancien-Testament prédirent à haute et intelligible voix ce qui devait arriver touchant le Christ, et annoncèrent ce que le Saint-Esprit leur inspirait, en foulant aux pieds toute crainte. Mais l'office divin, qui figure la prédication des apôtres, se chante à voix basse et comme en secret, parce qu'alors les apôtres gardèrent le silence, ou du moins leur prédication fut occulte.

VIII. Or, l'office de ténèbres commence par *Zelus domus tuæ comedit me*, « Le zèle de ta maison m'a dévoré, » c'est-à-dire mon amour passionné pour l'Eglise a été la cause de mes souffrances. On ne dit pas d'invitatoire, afin que nous ne soyons

pas invités à imiter, mais plutôt que nous détestions la résolution abominable des Juifs et le conseil qu'ils tinrent de surprendre Jésus pendant ses discours ou dans ses paroles, et de le mettre à mort. En outre, les apôtres, qui avaient coutume d'inviter et d'engager les autres hommes à entendre leur maître, étaient alors en fuite et dispersés.

IX. On ne dit point non plus d'hymnes de louanges, parce que le Christ alors devint l'opprobre des hommes et fut abject aux yeux du peuple. La fin de l'oraison dominicale, qui se dit avant les leçons, se dit tout bas, parce qu'elle est tirée de l'évangile; car, à la fuite des apôtres, cessa de se faire entendre la parole évangélique. Et il faut remarquer que le Christ, qui est l'auteur de cette oraison, pria séparément et comme en silence; mais alors on frappe avec la main sur la planchette, parce que le Christ, attaché sur la croix, poussa un grand cri.

X. On ne dit pas dans les leçons *Jube, Domine, benedicere,* ni le *Tu autem, Domine*, parce que le pasteur ou le prêtre qui doit bénir le troupeau et en avoir compassion s'est éloigné. Mais, comme nous l'avons perdu par nos péchés, nous sommes avertis que nous pouvons le recouvrer, dans ce verset : *Jerusalem, Jerusalem, convertere ad Dominum Deum tuum*, « Jérusalem, Jérusalem, reviens au Seigneur ton Dieu, » qui se dit à la fin des leçons, afin que nous fassions pénitence; car, après le deuil, nous pouvons nous réjouir. Or, en disant deux fois Jérusalem, on reproche leur dureté aux Juifs et aux pécheurs, comme ailleurs on dit dans l'évangile : « Jérusalem, Jérusalem, qui tues les prophètes, etc. » On entend encore par *Jube Domine,* ceux qui vont prêcher, et par *Tu autem,* ceux qui en reviennent. Or, on ne dit ni l'un ni l'autre en cette circonstance, parce que les apôtres que représentent ceux qui lisent les leçons s'étaient enfuis pendant ces jours; c'est pourquoi on ne les envoya pas prêcher, et ceux qu'on y avait envoyés ne revinrent pas quand on eut arrêté le Seigneur. Toutes les antiennes ont trait à la passion et à la compassion.

XI. Pendant ces trois nuits on chante séparément, à chaque nocturne, neuf psaumes, neuf leçons et neuf répons, pour montrer que le Christ, descendant aux enfers, en délivra trois espèces de personnes, savoir : les vierges, les gens mariés et ceux qui avaient gardé la continence, et les conduisit dans la société des anges; ces trois genres de personnes sont désignés dans l'évangile par ceux qui sont à la meule, par ceux qui sont dans le champ et par ceux qui sont dans le lit. Par les trois nocturnes nous rappelons les trois genres d'hommes qui vécurent sous la loi de nature, dans le temps de la loi et à l'époque des prophètes; et comme ces personnages, par la mort du Seigneur, ont été associés sous trois rapports aux neuf ordres des anges, c'est-à-dire sous le rapport des actes, sous celui de la connaissance et sous le rapport de la joie; ainsi, pendant les trois nuits de la sépulture du Seigneur, on ajoute neuf psaumes aux neuf leçons et aux neuf répons; car les psaumes ont trait aux actions, les leçons à la connaissance des œuvres de Dieu, les répons à la joie et au chant des anges. Au reste, les trois premières leçons, ou les six dans certaines églises, sont tirées des Lamentations de Jérémie pleurant la captivité de son peuple, non-seulement la captivité de Babylone, mais encore celle où ils tombèrent sous les Romains, à cause de la passion du Seigneur. C'est pourquoi elles sont chantées sur un ton plaintif, dans la personne des saints de la nation juive, qui pleurent la chute de leur peuple. Car, de même que les Juifs pleurèrent le roi Josué, dont la mort amena la destruction future de la nation, ainsi nous pleurons la mort et la passion du Christ, notre roi. Or, à la fin des Lamentations, le même Jérémie dit : « Le souffle de notre bouche, le Seigneur Christ a été fait captif pour nos péchés. » Or, les trois autres ont trait à l'exposition ou explication du psaume qui traite de la passion; c'est pourquoi on lit à voix basse les trois dernières, tirées de l'épître de saint Paul, Ire aux Corinthiens (chap. II) : *Convenientibus nobis in unum*, etc., où l'apôtre

montre comment on doit prendre la sainte eucharistie. Ces six leçons marquent que les prophètes prévirent que le Seigneur serait mis à mort; les apôtres, eux, nous montrent et nous racontent cette mort.

XII. Or, on dit les Thrènes ou Lamentations, mot qui vient du mont Threnat ou des Pleurs, où souvent, dit-on, on entend les lamentations des ames qui y sont punies. On dit encore *threnum*, ce qui signifie plein de lamentations et de mort. On dit encore *threni*, parce qu'il y a toujours trois versets qui suivent après chaque lettre de l'alphabet hébreu, lequel alphabet est placé tout entier par ordre dans ces lamentations.

XIII. Premièrement, parce que c'était une coutume chez les Hébreux de le placer dans leurs chants soit de deuil, soit d'allégresse, pour quelque événement ou quelque sujet très-notable ou mémorable, comme il paraît évidemment dans le dernier chapitre des Proverbes : *Mulierem fortem*, etc., et dans certains autres endroits, comme on le voit dans la préface du livre des Rois. Secondement, parce que, comme le dit S. Jérôme dans la même préface et dans le prologue de la Bible, les versets précédés desdites lettres, dans les Lamentations de Jérémie, commencent dans l'hébreu par les mêmes lettres. Troisièmement, pour marquer l'aveuglement et la dureté des Juifs qui refusent de croire des choses qui sont claires et évidentes comme l'alphabet, c'est-à-dire de comprendre et de croire la passion du Fils de Dieu, comme le Prophète le leur reproche : « Le milan, dans le ciel, la tourterelle et la cigogne ont connu le temps de son arrivée; mais Israël ne m'a pas connu, et mon peuple ne m'a pas compris. »

XIV. Quatrièmement, parce que l'interprétation elle-même des lettres contient en grande partie le sens des versets qu'elles précèdent. A ce sujet, il faut remarquer que la lettre *Aleph* signifie doctrine, par interprétation; *Beth* signifie maison; *Gimel*, plénitude; *Daleth*, tablettes ou écritures. Or, c'est là la pre-

mière connexion de ces lettres qui ont rapport à ce que l'on dit, savoir que la doctrine de l'Eglise, qui est la maison de Dieu, se trouve dans la plénitude des Ecritures. *He* signifie *ista*, celle-ci ; *Vau* et *Zay* signifient *hæc*, celle-là. *Beth* signifie la vie, et c'est là la seconde connexion, où l'on dit que l'une et l'autre doctrine que nous avons annoncée d'avance est la vie dont nous vivons ; *Thet* signifie *bonus*, bon ; *Ioth, principium*, principe ; et c'est là le troisième rapport, où l'on dit que c'est un bon principe ou commencement, ou qu'il est bon de commencer à connaître Dieu par les Ecritures, comme à travers un miroir, du moins d'une manière énigmatique. *Caph* signifie main ; *Lamech* signifie cœur ou discipline. C'est là le quatrième rapport, où l'on dit que c'est dans l'intimité du cœur que se forme la doctrine ou la science, parce que nous ne pouvons rien faire, à moins que nous ne sachions ce que nous devons faire. *Mem* signifie *ex ipsis ; Num, sempiternum*, éternel, qui dure toujours; *Samech, adjutorium*, secours; et c'est là le cinquième rapport, où l'on dit que nous puisons dans les Ecritures elles-mêmes un secours qui ne manquera jamais. *Ain* veut dire *oculus*, œil ; *Phe* signifie *erravit*, s'est égaré ; *Sadech* signifie justice ou consolation; et c'est là la sixième connexion ou sixième rapport, où l'on exprime que l'Ecriture, dont on a souvent parlé, est un œil et une consolation pour ceux qui s'égarent. *Caph* veut dire *aspice super nos*, jette les yeux sur nous ; *Res* signifie tête ; *Sin* veut dire *super vulnus*, ce que l'on met sur une blessure ; *Thau* veut dire signe ou consommation ; et c'est là la septième connexion ou septième rapport, où l'on fait mention de l'intellect mystique, quand on dit : « Vois dans les Ecritures ; là se trouve notre chef, celui qui nous procure un remède à nos blessures et qui nous fait avoir la consommation, » c'est-à-dire la vie éternelle. C'est ainsi que l'on célèbre les funérailles du Sauveur ; et, dans ce léger aperçu, on peut voir qu'elles diffèrent de celles des autres défunts.

XV. En conséquence, on éteint les cierges et les lumières;

car ces ténèbres que l'on célèbre pendant trois nuits, désignent les ténèbres qui durèrent trois heures, pendant que le Christ était attaché à la croix ; ou bien encore on éteint les cierges pendant trois nuits, parce que la vraie lumière fut enfermée trois jours dans le tombeau. A ce sujet, il faut remarquer qu'il y en a qui allument soixante-douze cierges, quelques-uns vingt-quatre, d'autres quinze, d'autres douze, d'autres neuf, d'autres sept, et, selon quelques autres, le nombre n'en est point déterminé. Tous cependant n'agissent point sans raisons mystérieuses.

XVI. Les soixante-douze cierges que l'on éteint désignent les soixante-douze disciples dont la prédication cessa presque entièrement à la mort du Christ. Ils signifient encore, par synecdoche, que le Christ resta soixante-douze heures dans le sépulcre ; ou bien encore on allume ces cierges pour figurer les soixante-douze nations ou langues différentes.

XVII. On allume vingt-quatre cierges : premièrement, parce que le soleil, qui éclaire le monde pendant les vingt-quatre heures du jour et de la nuit, désigne le Christ, le vrai soleil qui disparaît, parce qu'il expira le soir de la passion et que les ténèbres alors se répandirent par toute la terre. Secondement, le jour, dont la lumière est plus vive, c'est le Christ ; la nuit, où la lumière est moins éclatante, c'est l'Eglise. Les luminaires ou les cierges, ce sont les apôtres et les autres hommes apostoliques, qui sont comme les vingt-quatre heures qui servent et accompagnent le Christ pendant le jour et l'Eglise pendant la nuit, ou bien qui escortent le jour du Christ et la nuit de l'Eglise. On éteint donc vingt-quatre lumières, parce que les apôtres, dans chaque jour, restèrent cachés pendant vingt-quatre heures. Troisièmement, les vingt-quatre cierges désignent le *Gloria Patri* que l'on a coutume de dire vingt-quatre fois aux nocturnes des festivités : premièrement, après le *Deus in adjutorium ;* secondement, après l'invitatoire ; troisièmement, après l'hymne ; de plus, neuf fois aux psaumes des

trois nocturnes, et trois fois dans les répons, etc., auxquels il faut ajouter le *Te Deum*, qui est comme un *Gloria Patri*. De plus, à laudes, on le dit une fois après le *Deus in adjutorium*, cinq fois aux psaumes suivants, une fois à l'hymne et une fois après *Benedictus*. Or, on supprime le verset dans cet office, comme on l'a déjà dit, parce que Celui en l'honneur duquel on le dit est maintenant dans le sépulcre ; c'est donc pour désigner cela que l'on éteint vingt-quatre cierges ; ou bien ils désignent encore les douze apôtres, en l'honneur desquels on dit autant de *Gloria Patri*, comme nous l'avons dit dans la préface de la cinquième partie.

XVIII. Les quinze cierges désignent les douze apôtres et les trois Marie qui suivirent le Seigneur ; et on éteint ces cierges, parce qu'alors toute louange de Dieu cessa. Cependant, lorsque les apôtres furent en fuite, les trois Marie, moins effrayées, restèrent auprès du Christ autant que possible ; d'où viennent ces paroles : *Pelli mea*, etc., « Mes chairs ont été réduites à rien; mes os se sont collés à ma peau, et il ne me reste que les lèvres autour des dents, » c'est-à-dire les saintes femmes qui sont comme la pellicule qui entoure les dents.

XIX. Ou bien encore quatorze de ces cierges désignant les quatorze articles de la foi, on les éteint pour marquer l'extinction de la foi, qui eut lieu à la fuite des apôtres. Or, l'extinction du dernier cierge désigne la mort du Christ.

XX. Les douze cierges allumés représentent les douze apôtres ; on les éteint pour marquer que les apôtres alors gardèrent le silence, prirent la fuite, et que la foi fut presque éteinte en eux.

XXI. Les neuf cierges désignent le genre humain qui, par le péché, se sépara des neuf ordres des anges et de la vraie lumière.

XXII. Les sept cierges désignent les sept dons de la grâce de l'Esprit saint, qui disparurent presque du cœur des disciples.

Mais quand on ne fixe pas un nombre déterminé de cierges et que chaque laïque apporte son cierge à sa volonté, ces cierges alors désignent les prophètes et les autres saints Pères qui prédirent la venue du Christ, notre lumière, et, après avoir annoncé les paroles du salut, moururent et s'éteignirent en souffrant divers supplices. Or, on n'éteint pas tous ces cierges à la fois, mais l'un après l'autre, parce que les disciples ne s'éloignèrent point du Christ tous à la fois, mais successivement et l'un après l'autre. Voici encore une autre raison.

XXIII. Certains éteignent les cierges à la fin de chaque cantique, jusqu'à ce que tous soient éteints, pour figurer qu'à chaque cantique ou psaume nous sommes plongés dans la tristesse, parce que le vrai soleil s'est éclipsé, et que notre joie s'est changée en deuil, d'après ces paroles : La couronne de notre tête est tombée, notre chœur ou nos chants ont été changés en chants de tristesse. D'autres éteignent les cierges en trois fois, pour rappeler les trois jours que le Seigneur resta dans le sépulcre.

XXIV. Dans certaines églises encore, les cierges sont éteints par une main de cire qui désigne la main de Judas, dont le Seigneur a dit : « Celui qui met la main au plat avec moi, etc. » Ce fut cette main de cire, pour ainsi dire, c'est-à-dire flexible et encline à faire le mal, qui livra le Christ notre roi et notre véritable lumière, et le fit périr autant qu'il était en son pouvoir.

XXV. Mais on n'éteint point le cierge qui se trouve au milieu ; on le garde allumé et on le cache sur une fenêtre ou dans un coin, pour le relever ensuite et éclairer l'église avec sa lumière ; car ce cierge, dérobé à la vue, comme nous venons de le dire, et dont la lumière est cachée, désigne, premièrement, la foi qui ne résida que dans la Vierge, par qui ensuite tous les fidèles furent instruits et éclairés. Secondement, il désigne le Christ qui, bien qu'il parût éteint et anéanti selon la chair, vivait cependant selon la divinité qui

restait cachée aux yeux des hommes, et qui ensuite, à sa résurrection, se manifesta à ses disciples, environné de la plus éclatante lumière. Troisièmement, l'apparition du cierge caché, qui paraissait éteint, marque la lumière ou l'illumination de la foi dans les apôtres et dans les autres, où elle paraissait presque éteinte. Quatrièmement, elle désigne la foi après l'infidélité. Cinquièmement, que le feu de l'Esprit saint, qui paraît être éteint dans les infidèles, brillera de nouveau en eux. Sixièmement, le renouvellement de la lumière signifie la rénovation du Nouveau-Testament.

XXVI. Septièmement, on éteint successivement les cierges l'un après l'autre et on en cache un, qui est censé éteint, pour le faire reparaître ensuite, afin de marquer que les vignerons pervers et la génération dépravée ont tué les courriers du père de famille, c'est-à-dire les prophètes qui, à différentes époques, accomplirent le ministère des prophètes et, en dernier lieu, ont mis à mort son héritier que nous figurons dans le sépulcre par le cierge caché, dont la réapparition désigne la manifestation et le souvenir de la résurrection de cet héritier du père de famille. Or, le cierge que l'on éteint le dernier est plus grand que les autres, selon quelques-uns, et il figure le Christ qui fut le Seigneur des prophètes. Selon d'autres, quand il n'est pas plus grand que les autres cierges, il désigne également le Christ qui est considéré comme l'un des prophètes et qui périt le dernier; car après lui aucun prophète ne s'éleva parmi les Juifs; mais, en mourant, il les laissa au sein des ténèbres de leur perfidie. On éteint ce cierge au moment où l'on dit le cantique évangélique, parce que le Christ fut mis à mort pendant qu'il évangélisait. Et remarque que, pendant cet office, on supprime ce qui a trait aux fonctions du pasteur, comme le capitule, parce que les pasteurs furent dispersés; cependant on ne supprime pas le verset, qui a trait à la fonction des minorés, parce que les disciples moins connus ne se cachèrent point. C'est pourquoi cet office des trois

jours est surtout célébré par les minorés, qui représentent les moindres disciples et les femmes qui suivaient le Seigneur.

XXVII. Les vociférations qui ont lieu à *Benedictus* et le bruit causé alors par le peuple désignent la conversation (le caquetage) du traître Judas et le tumulte de la cohorte armée d'épées et de bâtons que Judas amena contre le Christ, ou le salut de l'aveugle disciple, lorsqu'il dit : « Je te salue, maître. » Troisièmement, on dit alors ce cantique à haute voix, pour marquer que beaucoup se réjouiront après la mort de l'Antechrist. Le son de voix de ceux qui chantent *Kyrie, eleison,* désigne le tumulte et le bruit de ceux qui poursuivaient le Seigneur et qui l'adoraient ironiquement, ou bien encore les lamentations des saintes femmes qui suivaient le Seigneur et qui ensuite, comme on le lit, se lamentaient, se tenant assises près du sépulcre. Les tropes, τροποι, c'est-à-dire les versets qui pendant ces trois nuits se chantent sur un ton lugubre avec le *Kyrie, eleison* et le *Domine, miserere,* figurent les lamentations et la douleur des femmes de sa parenté qui avaient suivi Jésus depuis la Galilée, parmi lesquelles se trouvaient Marie-Madeleine; Marie, mère de Jacques; et Marie, mère de Salomé, qui pleuraient auprès du sépulcre.

XXVIII. Dans certaines églises, quand on a chanté les tropes, on se prosterne à terre et on dit au milieu des ténèbres et en silence *Miserere mei, Deus,* et la collecte *Respice, quæsumus, Domine,* par où l'on désigne la frayeur des apôtres qui se cachaient. On frappe ensuite un coup avec la main ou d'une autre manière, avant de faire reparaître le cierge que l'on a caché; ce bruit représente ou la terreur dont furent frappés les apôtres, ou le tumulte de la cohorte, ou le tremblement de terre. Cependant, dans certaines églises on allume le cierge en tirant une nouvelle lumière des veines d'un caillou, parce que le Saint-Esprit est infus en nous par le moyen du Christ, notre médiateur.

XXIX. A partir de ce jour jusqu'à l'octave de la Pentecôte,

dans certaines églises on supprime encore l'office de la bienheureuse Marie, pour que nous fixions avec plus d'ardeur notre esprit sur le souvenir et sur le respect dus à la passion et à la résurrection dont l'Eglise célèbre la mémoire en ce temps. Car, comme l'honneur et l'obéissance que l'on rend spécialement dans ce temps au Christ qui a souffert et qui a été glorifié dans son humanité rejaillissent sur sa mère, on ne lui fait aucune injure en supprimant son office. On supprime aussi l'office des morts, parce que, comme le souvenir des bienfaits du Christ, surtout de ceux qu'il nous a accordés dans le temps de sa passion et de sa résurrection, absorbe tous nos sentiments affectueux et toute notre intelligence, l'Eglise, par suite, ne s'occupe dans ce temps que de l'office qui a trait au Christ et dans lequel on traite de sa passion et de sa résurrection, afin que, n'étant point préoccupée de plusieurs offices à la fois, elle consacre toute l'ardeur de son zèle à dire ce seul office. Pourtant, les ames du purgatoire n'en souffrent pas préjudice, parce que, comme elles nous sont unies par la charité, elles participent à nos bienfaits dans la proportion de leurs mérites, et on ne saurait faire de mémoire pour elles qui soit plus efficace que celle que l'on fait de la mort et de la résurrection du Christ dont elles attendent la délivrance de leurs peines. Cependant, hors de l'église, il est utile de réciter ces offices.

CHAPITRE LXXIII.

DE L'OFFICE DE JOUR DU JEUDI SAINT.

I. Parlons maintenant de l'office du jour de ce jeudi. Or, ce jour est remarquable par les sacrements qui ont été institués tant par l'Eglise que par le Seigneur. C'est en ce jour d'abord qu'on introduit dans l'Eglise les pénitents qui en ont été chassés le mercredi des Cendres, en tête du jeûne; c'est

pourquoi voici ce qu'on lit dans le Canon d'Innocent : « Pour ce qui concerne les pénitents qui ont fait pénitence soit de fautes plus graves, soit de fautes plus légères, s'il ne leur arrive pas dans l'intervalle d'autres maladies de l'ame, l'usage de l'Eglise romaine nous apprend qu'il faut les absoudre le jeudi de la semaine avant Pâques.» Donc, premièrement, puisque nous devons parler de l'introduction des pénitents dans l'Eglise, commençons par dire quelques mots touchant l'expulsion de l'Eglise de ces mêmes pénitents. Or, le Seigneur, plein de miséricorde et de compassion, lui, dont la miséricorde est infinie, comme on le lit dans le psaume ; qui agit toujours d'une manière miséricordieuse et qui a soif du salut des pécheurs, a préparé spécialement, entre un grand nombre d'autres remèdes, deux barques ou deux planches de salut pour ceux qui naviguent sur la mer périlleuse du monde et qui sont quelquefois emportés à la merci de ses flots tumultueux. Cette première planche de salut est le baptême.

H. La seconde est la pénitence, comme l'Apôtre le dit aux Ephésiens : or, quand les pénitents sont renvoyés de l'Eglise, ils figurent l'exil et l'expulsion d'Adam et Eve du paradis, pour avoir mangé le fruit défendu. Nous renvoyons donc les pécheurs de l'Eglise et nous leur imposons une pénitence de sept semaines, ou une autre, suivant la gravité de leurs crimes. Ainsi chassés, ils restent hors de l'Eglise pendant sept semaines, parce que le genre humain, par la chute d'Adam, est condamné par le jugement de Dieu à un exil de sept mille ans. Marie, sœur de Moïse, après sa faute, resta aussi sept jours hors du camp. Le Concile d'Agde décrit la cérémonie ou la forme de l'expulsion. L'Eglise, en excommuniant les hommes de sang, surtout par les cierges éteints, nous représente Caïn chassé loin de la face du Seigneur, parce que Caïn et les criminels en question ont éteint l'esprit en eux par leurs vices. Ces cierges, quand on prononce l'anathème, doivent être jetés à terre et foulés aux pieds, et on ne doit plus s'en servir

ultérieurement pour aucun usage, de même qu'on ne doit pas non plus se servir du sel éventé. Les pénitents portent des cierges dans leurs mains, pour marquer que c'est à cause de l'œuvre par laquelle nos premiers parents ont mis la main sur le fruit défendu, qu'une épée flamboyante fut placée à l'entrée du paradis. On ferme devant eux les portes de l'Eglise, pour marquer que l'entrée du paradis fut jadis fermée.

III. L'action des pénitents de se rendre d'un lieu dans un autre, ou d'être envoyés en exil, désigne que Caïn, après la mort de son frère, fut errant et vagabond par toute la terre. Ils se couvrent de cilices et de vêtements de laine, pour imiter Job qui fit pénitence sur la poussière et la cendre, et qui se couvrit d'un sac pour imiter aussi les Ninivites qui firent de même. Ils portent encore le cilice, pour rappeler les habits de peau d'Adam, d'Eve et de Joseph. Ce fut Joseph qui commença à faire pénitence dans un cachot. Ils laissent pousser leur barbe et leurs cheveux, pour imiter Joseph dont la barbe et la chevelure poussèrent et s'épaissirent pendant qu'il était en prison. Ils se prosternent ou restent assis à terre, à l'imitation de Job qui restait assis sur son fumier. Ils mangent encore couchés sur la terre, comme s'ils disaient par ce fait même : « La terre a été maudite dans ton œuvre. » On ne leur dit point *Ave* (on ne leur donne pas le salut), parce que le nom d'Eve n'avait pas encore été changé en *Ave*. Ils restent les pieds nus, pour représenter la nudité d'Adam ; ils jeûnent, parce qu'ils manquent de la parure de la gloire ; ils marchent avec un bâton, à l'exemple de Jacob voyageur, qui traversa le Jourdain *in baculo*, « avec un bâton... » On fait toutes ces cérémonies pour les inviter à l'humilité, à purger leur conscience dans la confession, à méditer tant sur leurs péchés que sur la peine éternelle, et à se souvenir de leur pèlerinage. Après qu'on les a chassés de l'Eglise, on chante derrière eux : *In sudore vultus tui vesceris*, etc., « Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front; » et on

agit de la sorte afin que, voyant la confusion de l'Eglise à leur égard, ils éprouvent de plus en plus une salutaire confusion ; car la malpropreté de leurs vêtements, la longueur de leurs cheveux et de leur barbe insinuent que la misère de leurs péchés s'est multipliée, comme s'ils disaient par ce fait même : « Mes iniquités sont devenues plus nombreuses que les cheveux de ma tête. » Ils restent couchés à terre, pour rappeler à leur mémorie la damnation éternelle, comme s'ils disaient : « Seigneur, tu perdras tous ceux qui sont descendus sur la terre, » c'est-à-dire qui ont mis leur affection dans les biens terrestres, à moins qu'ils ne reviennent à résipiscence. Ils se transportent d'un lieu dans un autre, un bâton à la main, pour se rappeler leur pèlerinage ; car ils se sont éloignés de Dieu par le péché. Le bâton figure la correction, la consolation et le soutien, comme s'ils disaient : « Ta verge et ton bâton m'ont consolé. » Ce bâton est long d'une coudée, car on se servira pour eux de la même mesure dont ils se serviront eux-mêmes à l'égard des autres.

IV. Mais on demande pourquoi on introduit en ce jour les pénitents dans l'église. Je réponds : c'est le jeudi que le Seigneur a créé les poissons et les oiseaux. Il a laissé les poissons dans les eaux et a élevé les oiseaux dans les airs, d'après ces paroles : *Magnæ Deus potentiæ, qui ex aquis,* etc., « Dieu a une souveraine puissance, etc. » Il laisse dans l'abîme une partie de ces créatures, c'est-à-dire les poissons ; il en élève une autre dans les airs, savoir les oiseaux. Par les poissons on entend les hommes cupides, les avares et les luxurieux qui se livrent aux jouissances des passions dans les flots de ce monde. Les oiseaux représentent les hommes spirituels qui sont à la hauteur de la vie spirituelle, et vivent pour ainsi dire au sein des airs. On introduit donc les pénitents dans l'église le jeudi, et alors, séparés pour ainsi dire des maux et des délices de ce monde, ils habitent les cieux en esprit. En outre, c'est à la fin du cinquième âge, que désigne cette cinquième férie ou jeudi, que Jean-Baptiste prêcha la pénitence et que notre Sei-

gneur est venu dans le monde pour en effacer les péchés, comme on le dit dans la première oraison de ce jour.

V. C'est encore en ce jour qu'a été institué le sacrement des sacrements, c'est-à-dire le sacrement du corps et du sang du Seigneur, lorsque le Seigneur mit fin à l'Ancien-Testament et, intronisant le second, transsubstantia le pain et le vin en son corps et en son sang, et institua le sacrement de sa miséricorde. Or, comme le Christ seul efface les péchés par sa miséricorde, comme on l'a dit ci-dessus, c'est pourquoi on réconcilie en ce jour les pénitents, parce que c'est en ce jour que le Christ a consacré le sacrement de sa miséricorde; et de là vient que l'on chante solennellement la messe de ce jour, comme on le dira bientôt. C'est donc avec raison qu'en ce jour, qui est consacré tout entier à la rémission des péchés, on réconcilie les pénitents, pour recevoir ensuite le sacrement du corps et du sang du Seigneur. Ainsi, il a plu au Seigneur d'instituer le sacrement des sacrements à la fin de la cinquième férie (jeudi), parce que c'est à la fin du cinquième âge et au commencement du sixième que la loi ancienne a été terminée et que l'Evangile a commencé.

VI. En outre, c'est encore en ce jour que les pénitents sont absous, parce que c'est en ce jour que le Christ a été pris et lié, et que ces liens dont le Christ a été attaché ont opéré notre absolution. C'est encore en ce jour que le Christ a lavé les pieds de ses disciples, afin de laver aussi nos pieds et de purifier nos affections, c'est-à-dire afin d'effacer nos péchés.

VII. Or, voici la forme de la réconciliation des pénitents. Le pontife sort à la porte de l'église où gisent les pénitents prosternés à terre, et, en la personne du Christ, il les invite à craindre le Seigneur, en disant trois fois : « Venez, venez, venez, mes enfants, écoutez-moi, je vous enseignerai la crainte du Seigneur. » Le chapitre du psaume XXVIII, d'où sont tirées ces paroles, prouve que c'est la voix du Christ. Ce psaume est de David, lorsqu'il contrefit son visage devant Abimélech.

Abimélech, par interprétation, signifie « royaume de mon père; » par où nous entendons les Juifs devant lesquels le véritable David changea son visage, c'est-à-dire les sacrifices antiques ou le rit du sacrifice; et il se passait de main en main, quand il donna le pain et le vin à ses disciples, en leur disant : « Ceci est mon corps, ceci est mon sang. » Or, c'est ce qui fut fait en ce jour. Donc le pontife, vicaire de Jésus-Christ, en disant *Venite*, invite les pénitents au banquet du corps et du sang du Christ. Ensuite il prie pour eux, fléchit les genoux, leur fait l'admonestation; puis, les réconciliant, il les introduit dans l'église. Il y a encore ceci de remarquable, que l'on ouvre de tous côtés toutes les portes de l'église, pour désigner que ceux qui viennent du Midi ou des contrées où souffle l'aquilon, c'est-à-dire que les justes et les pécheurs, quand ils s'approchent au nom de la miséricorde, ne doivent pas être repoussés, et que les portes resteront ouvertes à partir du jeudi avant Pâques, parce que, dans l'octave de notre résurrection, les élus n'entendront les railleries d'aucun pécheur. Tu remarqueras encore que les pénitents, une fois reçus dans l'église, rasent leurs cheveux et leur barbe qu'ils avaient laissé croître. Ils se revêtent d'habits propres et plus soignés, après s'être dépouillés de leurs habits de pénitents, imitant en cela Joseph qui, sorti de sa prison, se rasa, se lava et se para d'habits magnifiques ou plus convenables. Par là on insinue que les pénitents se dépouillent de la multitude de leurs péchés et revêtent la parure des vertus.

CHAPITRE LXXIV.

DU MÊME JEUDI.

I. En second lieu, c'est encore le Jeudi saint que l'on consacre les trois espèces d'huile, parce que c'est en ce jour que l'agneau de Dieu était immolé, à la dixième heure, c'est-à-dire

sur le soir. On marquait du sang de l'agneau les deux battants des portes et le seuil des maisons où l'on devait manger l'agneau pascal, afin qu'à la vue de ce signe l'ange exterminateur des Egyptiens épargnât les maisons où se faisait le festin sacré; par où il est figuré que, si le signe de la croix est marqué sur nos fronts par l'onction du saint chrême comme par le sang du Christ, qui signifie oint ou sacré, le diable ne peut en aucune façon nuire à la maison ou demeure de nos ames. C'est donc avec raison que ce même jour où jadis on célébrait la figure, on célèbre aussi solennellement la réalité. Mais tu diras peut-être que ce serait une conséquence naturelle que les enfants reçussent en ce jour le sacrement de confirmation, c'est-à-dire qu'ils fussent marqués sur le front du saint chrême. A cela je réponds que la sainte Eglise a consacré au deuil ce jour dans lequel souffrit le Seigneur, et elle a réservé la joie de la solennité et du festin pour le troisième jour auquel le Seigneur est ressuscité; et alors enfin, pour la recouvrance du salut de nos ames qui s'est opéré le vendredi, et pour la résurrection future de nos corps qui nous a été accordée, nous célébrerons dans l'église le festin de l'agneau pascal, en disant: « Le Christ, notre Pâque, a été immolé; c'est pourquoi rassasions-nous à ce festin. »

II. Or, pour y prendre part, nous devons marquer d'un signe sacré la porte de nos fronts. C'est donc avec raison que nous nous abstenons de ce signe sacré jusqu'au banquet pascal, afin qu'en ce temps, lorsque Pharaon a été submergé, traversant la mer Rouge, après avoir marqué nos maisons pour les garantir des coups de l'ange exterminateur, nous célébrions le banquet pascal. Mais, diras-tu, pourquoi alors ne diffère-t-on pas jusqu'au samedi la consécration du chrême? Je réponds que c'est parce que, à partir de ce jeudi jusqu'aux vêpres du samedi, nous ne disons point de messe solennelle, et qu'on ne peut consacrer le chrême que pendant la messe solennelle. Or, avant la messe du samedi, il convient d'administrer le baptême,

comme on le dira au chapitre du Samedi saint; ou bien encore on consacre les saintes huiles le Jeudi, parce que le Christ fut marqué de l'onction dans le cinquième âge; car il est venu dans le cinquième âge et a consacré son sang dans le sixième. Touchant l'onction du Christ, Daniel dit : « Que le Saint des saints soit oint; » et Isaïe : « L'esprit du Seigneur est sur moi, parce qu'il m'a marqué de l'onction sainte, et il m'a envoyé pour évangéliser. » Et David : « Dieu, ton Dieu, t'a marqué avec l'huile de la joie, au-dessus de tes égaux. » L'onction du Christ a commencé lorsqu'il s'est fait chair, lorsque la plénitude de la divinité a habité corporellement en lui; elle a été accomplie dans son baptême, lorsque l'Esprit saint est descendu sur lui sous la forme d'une colombe. C'est pour cela que l'huile que l'on consacre en ce jour pour faire les onctions est gardée jusqu'au baptême, pour désigner que l'Esprit saint est descendu visiblement sur lui pendant son baptême, et que nous aussi nous recevons l'Esprit saint dans le baptême; par où il est évident que le samedi, à vêpres, aussitôt après le baptême, on doit conférer la confirmation aux chrétiens, afin qu'ensuite ils célèbrent le banquet pascal; et, d'après le sentiment de quelques-uns, on doit au moins alors, sur un petit nombre de fidèles, commencer le mystère de la confirmation.

III. Or, comme on a fait mention de trois huiles, il faut remarquer que cette même substance de l'huile donne lieu à un triple sacrement, pour marquer que, bien qu'il n'y ait qu'un seul Esprit saint, cependant ses dons se présentent à nous sous une forme multiple; d'où vient que l'Apôtre dit (Ire aux Corinth., chap. XII) : « L'un reçoit du Saint-Esprit le don de parler dans une haute sagesse, l'autre le don de parler avec science; un autre reçoit la foi, un autre enfin la grâce de guérir les maladies, etc. » Nous attachons un sens pareil aux trois huiles, ce qui ressortira évidemment de l'examen de la triple propriété de l'huile. Car l'olivier, comme dit saint Isidore, est un arbre qui désigne la paix et dont la substance

huileuse sert à restaurer nos membres fatigués et malades, et à alimenter la lumière de nos lampes. En ce que l'olivier est l'arbre de la paix, il se rapporte à l'huile du chrême ; et, en ce qu'il est l'aliment de la lumière, il appartient à l'huile des catéchumènes; en ce qu'il fortifie nos membres fatigués et malades, il se rapporte à l'huile des malades. Ces trois huiles se rattachent donc aux paroles précédentes de l'Apôtre. En effet, celui-là paraît nager dans une paix abondante, qui a goûté la douceur de la suavité intérieure, comme l'exprime le psaume où il est dit : « Goûtez, et voyez combien le Seigneur est doux et suave. » L'Apôtre avait éprouvé la saveur de cette suavité, lui qui disait : « C'est par la grâce de Dieu que je suis ce que je suis » (aux Corinthiens, chap. xv). Cette grâce est le don de la sagesse que l'on entend par l'olivier de la paix. Mais, comme le chrétien fidèle fait déborder volontiers cette saveur sur un autre, c'est pourquoi l'un reçoit le don de parler avec science ; car la science est la doctrine dans laquelle le fidèle est instruit par la parole, ou du moins par l'exemple des autres, c'est ce que l'on désigne par le baume. Et comme l'Apôtre a travaillé dans ce but, c'est pourquoi, après avoir dit que c'est par la grâce de Dieu qu'il est tout ce qu'il est, il ajoute : « Et la grâce de Dieu n'a pas été stérile en moi. » Ces deux substances réunies ensemble, savoir l'huile et le baume, c'est-à-dire la douceur de la sagesse et l'odeur de la doctrine, forment le serviteur parfait. Ces deux choses, c'est-à-dire la sagesse et la doctrine, se rapportent à l'huile du chrême; à l'huile des catéchumènes se rapporte la foi qui illumine l'ame, comme l'huile sert d'aliment à la lumière. Car la foi a deux puissances, celle de purifier et celle de garantir; elle nous purifie de nos vices passés et nous garantit de nos vices à venir, comme l'indique clairement la formule de la consécration de cette huile que nous expliquerons plus bas. A l'huile des malades se rapporte la grâce de guérir les maladies, c'est-à-dire de rendre la santé au corps et à l'ame ; car cette huile a de la

vertu contre les maladies du corps et de l'ame, comme il ressort évidemment des paroles de sa bénédiction. Mais pourquoi fait-on des onctions sur les malades et sur les catéchumènes? Nous avons parlé dans la première partie, au chapitre des Onctions, de celles qui se font avec les trois huiles.

IV. Il nous reste à parler de la consécration de ces mêmes huiles. Nous parlerons d'abord de l'huile des malades, secondement du saint chrême, troisièmement de l'huile sainte. Parlons donc premièrement de l'huile des malades, car elle est consacrée avant le chrême et l'huile sainte, par la raison que le sacrement de cette huile exista chronologiquement avant celui du chrême et de l'huile sainte. Car le Seigneur apprit à ses disciples à faire les onctions sur les malades, comme on le dit dans l'Evangile : « Ils faisaient avec de l'huile des onctions sur les malades et les guérissaient. » Et l'apôtre saint Jacques s'exprime ainsi : *Infirmatur quis,* etc.

V. Mais c'est l'Eglise qui a institué l'huile du chrême et l'huile sainte, c'est-à-dire l'huile des catéchumènes, quoique l'Ancien-Testament nous présente quelques figures de l'une et de l'autre. Car on y trouve deux huiles, l'une, savoir le chrême avec lequel on sacrait les rois; car le Seigneur ordonna à Moïse de faire le chrême avec lequel on consacrerait le tabernacle, à la dédicace du Temple ; l'arche du Testament, Aaron, les rois et les prêtres et leurs enfants, en disant : *Sument aromata prima et oleum,* « On emploiera pour cela les parfums les plus précieux et l'huile. » De là vient que nous consacrons les églises et les calices, en y faisant des onctions avec le saint chrême. Nous faisons aussi des onctions sur les rois et sur les pontifes. Cependant on ne lit pas que Moïse ait été oint avec l'huile matérielle; il le fut seulement avec l'huile spirituelle, comme le Christ. L'huile sainte tire son origine de la loi mosaïque : on ne consacrait que les rois et les prêtres avec cette huile. D'autres disent que l'huile des malades est d'institution apostolique, puisque les apôtres faisaient

des onctions sur les malades avec cette huile. Mais ce furent les hommes apostoliques qui instituèrent l'huile du chrême et des catéchumènes; c'est pourquoi la consécration de l'huile des malades, sous le rapport du temps, l'emporte sur le chrême et aussi sur l'huile sainte, parce que la doctrine des apôtres est plus ancienne, plus grande et plus vénérable que celle du pape. Pour la consécration de cette huile, on ne commence pas comme pour les autres consécrations; car on ne dit ni *Dominus vobiscum*, ni *Oremus*, ni *Sursum corda*, ni autre chose de ce genre. Cette consécration ne se termine point non plus comme les autres, comme on le dira plus bas. Ainsi on ne termine point par *Per Dominum nostrum Jesum Christum*, ni par *Per eum qui venturus est judicare vivos et mortuos*, mais on finit par *In nomine Domini Jesu Christi*; la raison en est que la bénédiction de l'huile sainte n'est pas un office spécial, mais un embolisme de l'office précédent; ce qui est évident, parce que, comme elle se trouve avant ces paroles du canon *Per quem hæc omnia, Domine, bona semper creas*, aussitôt la bénédiction terminée, on ajoute : *Per quem hæc omnia*, etc.; et ainsi c'est un embolisme, c'est-à-dire une addition de l'office précédent, savoir de cette prière *Nobis quoque peccatoribus*, comme on l'a dit dans la quatrième partie, au chapitre du Silence, après l'oraison dominicale.

VI. Mais pourquoi ajoute-t-on au canon la consécration de cette huile? Je réponds : premièrement, c'est avec raison que l'on consacre l'huile des mourants en cette circonstance où la mort du Seigneur est consommée; de sorte que, de même que la mort du Seigneur a détruit l'auteur de la mort, de même aussi la grâce qui est conférée au mourant par les onctions détruit les péchés qui sont la cause de la mort. Secondement, il y a deux choses dont il s'agit dans cet office, savoir l'immolation du Christ et l'immolation de l'Eglise. L'immolation du Christ se fit sur la croix; celle de l'Eglise a lieu lorsque le péché meurt en elle. On fait mention de l'immolation du

Christ dans l'introït *Non autem gloriari*, et spécialement dans le canon. On fait mention de l'immolation de l'Eglise dans l'épître, où l'on dit : *Si nosmetipsos*, « Si nous nous jugions nous-mêmes, nous ne serions pas jugés. » Il s'y trouve encore deux autres choses, savoir la maladie et le remède; la maladie provient souvent du péché, et le remède provient de la grâce de Dieu. Touchant les infirmités ou maladies, saint Paul dit dans l'épître : « Celui qui mange et boit indignement le corps et le sang du Seigneur, mange et boit sa propre condamnation, ne faisant pas le discernement du corps du Seigneur. C'est pourquoi, parmi vous, beaucoup sont malades et faibles, et beaucoup sommeillent. » Touchant le remède, saint Jacques dit : *Infirmatur quis in vobis*, etc., « Quelqu'un de vous est-il malade, qu'il aille chercher les prêtres de l'Eglise, et ils prieront sur lui et lui feront des onctions avec l'huile, au nom du Seigneur; et l'oraison de la foi sauvera le malade, et le Seigneur le soulagera, et, s'il est en état de péché, ses péchés seront effacés. »

VII. Si donc ils sont malades, parce qu'ils mangent indignement le corps du Seigneur, et que la grâce de l'Esprit saint que désigne cette onction vienne à les sauver, c'est avec raison qu'à la consécration du corps du Seigneur on ajoute la consécration de cette huile; car, par la passion du Seigneur dont on célèbre la mémoire dans la consécration de son corps, le diable fut terrassé, et la grâce de l'Esprit saint, dont l'onction est le signe, fait disparaître les armes du diable, c'est-à-dire les péchés quotidiens.

VIII. Troisièmement, on ajoute la consécration de l'huile des malades à la consécration du corps du Christ, parce que la dernière oraison de la consécration du corps du Christ se fait par le vœu de pénitents. C'est donc avec beaucoup de raison que l'on ajoute à cette consécration celle de l'huile destinée aux pénitents, au moment où ils offrent à Dieu leurs sacrifices. Arrêtons-nous donc, en conséquence, sur quelques paroles de la

consécration de cette huile des malades ; car on y dit : *Emitte spiritum tuum paracletum in hanc pinguedinem olei*, « Envoie ton esprit consolateur sur cette graisse de l'huile. » Ce n'est point sans raison que l'on met ici *paracletum*, paraclet, consolateur ; ce qui paraîtra de toute évidence, si l'on fait attention à l'efficacité ou aux effets des trois huiles. L'huile sainte ordonne, commande ; ou bien, dans l'exorcisme de l'huile sainte, savoir l'huile des catéchumènes, on ordonne au diable de s'éloigner du catéchumène, qui est encore considéré comme mort tant qu'il n'a pas reçu le baptême. L'huile du chrême sanctifie ceux qui déjà sont en possession de la vie ; l'huile des malades est un remède pour ceux qui ont déjà été blessés. Or, comme la douleur est la conséquence de la maladie, de là vient que dans cette même consécration de l'huile des malades on dit ces mots : *Ad evacuandum omnes dolores et omnem ægritudinem*, « Pour chasser toutes les douleurs et faire disparaître toutes les maladies. » Suivent après des paroles qui ont trait à la consolation des douleurs ; c'est donc avec raison que l'on place en cet endroit le mot *paracletum*, qui signifie consolateur. Or, pour le mort qui ne ressent point la douleur, la consolation ne suit pas, pas plus que pour celui qui est sain ou qui est en état de grâce, parce qu'il n'y a pas en eux l'infirmité ou la maladie, pour laquelle la consolation ne fait point défaut.

IX. Touchant l'oblation de cette même huile des malades, il faut remarquer que l'on voit ceci dans l'Ordinaire : on doit offrir au pontife l'huile que les peuples présentent, avant qu'il prononce ces paroles : *Per quem hæc omnia, Domine, semper bona creas ;* car ceci a été préfiguré dans l'Exode (chap. XXVII), où le Seigneur dit à Moïse de recevoir du peuple l'huile d'olive la plus pure. En effet, l'huile, quand elle est offerte et présentée par le peuple, n'est qu'un simple liquide ; mais, par la bénédiction, elle devient sacrement. Or, dans le sens mystique, cette oblation, offrande ou administration, marque que le peuple doit subvenir aux besoins temporels du clergé qui

veille sur les besoins spirituels du peuple ; d'où vient que l'Apôtre dit : « Si donc nous avons semé parmi vous les biens spirituels, est-ce une grande chose que nous recueillions un peu de vos biens temporels ? » Or, l'évêque consacre l'huile avec tous les prêtres qui l'assistent et qui sont présents, ou qui se tiennent auprès de lui, parce que ce sacrement a été institué par les disciples du Christ ; ou bien ceci dérive d'un antique usage par lequel l'Eglise primitive avait coutume, en même temps que le pontife, de consacrer verbalement et activement le corps du Christ, peut-être pour rendre pour ainsi dire témoignage de la consécration, comme le font aujourd'hui, à la messe des Ordres, les ordonnés avec celui qui les a ordonnés, ou avec l'ordonnateur. Car, toutes les fois que le souverain pontife célèbre les saints mystères, les prêtres assistants consacrent avec lui verbalement et activement ; et comme, selon qu'on l'a déjà dit, la consécration de cette huile est un embolisme du canon ou une addition faite au canon, c'est pourquoi les prêtres disent avec l'évêque toute cette consécration avec le canon ; ensuite l'évêque achève l'office jusqu'à cet endroit : *Pax Domini sit semper vobiscum ;* le clergé répond : *Et cum spiritu tuo*, puis garde le silence ; et l'évêque seul communie.

X. Secondement, il nous reste à parler de l'huile du chrême. Le pape Fabien décréta que chaque année, en ce jour, on devrait consacrer le chrême, parce que c'est un sacrement nouveau ; c'est pourquoi on doit toujours le renouveler et brûler celui qui reste de l'année précédente, car c'est ainsi qu'il a reçu cette tradition des apôtres et de leurs successeurs ; et il ordonne à tous de se conformer à cet usage.

XI. A ce sujet, il faut savoir que le chrême est un composé de baume et d'huile, pour une raison mystique, parce que l'huile désigne la pureté, ou la blancheur, ou l'innocence de la conscience, d'après ces paroles de l'Evangile : « Les vierges sages reçurent de l'huile dans leurs vases, avec leurs lam-

pes, etc. » Le baume désigne l'odeur de la bonne renommée dont il est dit dans le livre de la Sagesse, *Sicut balsamus*, « J'ai donné une odeur semblable à celle du baume. » On ajoute donc à l'huile qui brille par sa pureté le baume qui parfume par sa bonne odeur, parce que, la foi opérant par l'amour, nous devons briller et répandre la bonne odeur d'une bonne réputation, pour l'honneur de Dieu et pour l'utilité du prochain; car l'odeur du baume mêlé à l'huile désigne les bonnes œuvres qui se répandent au loin et au large par la coopération de la grâce de l'Esprit saint.

XII. Secondement, on mêle du baume à l'huile, pour marquer que sur le visage du Christ la céleste clarté et la grâce resplendissent d'une manière plus excellente que dans les autres hommes; car, comme dit saint Jérôme : « Le Christ vierge est né d'une vierge, et il n'est point né par suite de la volupté de la chair, ni par la volonté de l'homme, mais par la volonté de Dieu. » Et, s'il n'y avait pas eu sur son visage quelque chose de sympathique et fait pour attirer, les apôtres ne l'eussent pas suivi aussitôt avec tant d'ardeur, et ceux qui vinrent pour se saisir de lui ne fussent pas tombés à terre. C'est cet éclat qui, par l'opération de la grâce de Dieu, réjouit le visage des élus, afin qu'ils imitent le Seigneur avec un grand amour; d'où vient que dans la préface que l'on chante pour la consécration du chrême on dit : « David, dans un esprit prophétique, connaissant d'avance les sacrements de ta grâce, chanta que nos visages se réjouiraient dans l'huile. » On dit peu après : « L'onction de cette huile rend nos visages joyeux et sereins. » Nos visages sont la manifestation de nos œuvres.

XIII. Troisièmement encore, on mêle le baume à l'huile, afin que tous ceux sur lesquels on aura fait des onctions avec ce composé s'efforcent, aidés de la grâce de l'Esprit saint, d'unir la doctrine à la conversion; ces deux choses, savoir la vie et la doctrine, sont unies dans les sept dons de l'Esprit saint; et c'est pour cela que l'on fait l'onction avec le chrême,

car la sagesse se rapporte à la vie, l'intelligence à la doctrine, le conseil aussi à la doctrine, la force à la vie, la science à la doctrine, la piété à la vie et la crainte également à la vie. Or, le baume désigne la doctrine, comme on l'a déjà dit. Le grec χρίσμα signifie en latin *unctio*, onction; et c'est de là aussi que vient le nom du Seigneur *Christ;* car Christ (*a Chrismate*) signifie oint ou sacré, comme on l'a dit dans la préface de la seconde partie.

XIV. On consacre le chrême dans le lieu où l'on a coutume de donner la paix, comme aussi l'huile sainte, et cela, afin que la paix et la concorde règnent en nous par l'onction du chrême; car nous recevons des onctions avec le chrême, afin que, remplis de la grâce de l'Esprit saint, nous soyons en paix avec Dieu et avec les hommes; car la sagesse ne pénétrera pas dans l'ame haineuse. Le chrême a un office propre qui commence à *Sursum corda*, et qui se termine par *Per Christum Dominum nostrum, qui vivit et regnat,* car il se rapporte à ceux qui sont ressuscités et qui vivent avec le Christ.

XV. Après que le pontife seul a communié, comme on l'a dit ci-dessus, il va s'asseoir sur son siége, et alors douze prêtres préparés pour cela et qui figurent les douze apôtres, et les autres clercs qui désignent les disciples, descendent à la sacristie pour apporter solennellement tant l'huile du chrême ou qui sert pour les onctions, que l'huile sainte ou des catéchumènes, de la manière suivante :

XVI. Deux cierges précèdent; suivent après deux croix, et au milieu d'elles un acolyte portant l'ampoule avec l'huile qui doit servir à former le chrême. Suivent après deux encensoirs, et au milieu d'eux un autre acolyte portant une autre ampoule avec l'huile, matière de l'huile sainte. Puis vient le diacre portant le livre des Evangiles. Ensuite, lesdits prêtres et les autres clercs suivent deux à deux et marchent jusqu'aux degrés de l'autel. Or, les deux cierges sont la loi et les prophètes qui nous ont prédit le Sauveur. Les deux croix dési-

gnent les deux martyres non sanglants, savoir la mortification de son propre corps, qui est la croix de gauche, et la compassion pour le prochain, qui est la croix de droite. Entre ces croix on porte l'huile, matière du chrême futur, dont on oint les combattants qui doivent être disposés au martyre et qui doivent toujours se condamner au double martyre. Celui-là possédait la croix de gauche, qui disait (Ire aux Corinth., chap. IX) : « Je châtie mon corps et le réduis en servitude. » Le même avait la croix de droite, qui disait (IIe aux Corinth., chap. II) : « Qui est faible, sans que je m'affaiblisse avec lui? Qui est scandalisé, sans que je brûle? »

XVII. Les deux encensoirs sont les deux sortes d'oraisons, savoir l'oraison pour éloigner les maux, et l'oraison pour acquérir les biens. Le Psalmiste fait mention de ces deux oraisons, lorsqu'il dit : « Dieu, exauce ma prière, » c'est-à-dire celle qui a trait à l'acquisition des biens; « et ne dédaigne pas ma supplication, » savoir celle qui a trait à l'éloignement des maux. Entre les deux encensoirs on porte l'huile, matière de l'huile sainte des catéchumènes, parce qu'il faut prier pour les catéchumènes; il faut prier pour qu'ils puissent arriver à la force désignée par l'huile du chrême. Après suit l'évangile, parce que là se trouve la consommation de tout notre bien. Les prêtres et les autres suivent deux à deux, comme s'ils disaient à l'épouse du Cantique des cantiques : « Attire-moi après toi, et nous nous presserons de marcher à la bonne odeur de tes parfums. » On peut encore dire que l'ampoule avec l'huile, matière de l'huile sainte des catéchumènes, désigne l'humanité du Christ pleine de l'Esprit saint. Les deux luminaires, les deux croix, les deux encensoirs sont la loi et les prophètes qui ont prédit la venue du Seigneur Christ. L'évangile qui suit confirme la prédiction de la loi et des prophètes. Les prêtres et les clercs qui marchent deux à deux sont les témoins du mystère du chrême. Ils désignent les apôtres envoyés deux à deux pour remplir l'office de la prédication ; les apôtres, coo-

pérateurs et témoins du Christ. Leur chant, savoir *O redemptor!* désigne la prédication et la prière des apôtres. L'ampoule est portée à l'autel, en passant de main en main au milieu des sept ordres, par où l'on insinue que le Seigneur, avant sa passion, a accompli dans son corps l'office des sept ordres.

XVIII. Nous avons parlé déjà du transport de l'huile du chrême et de l'huile sainte ou des catéchumènes de la sacristie jusqu'au sanctuaire; parlons maintenant de ce transport des huiles jusqu'à l'évêque. Après que ladite procession est arrivée jusqu'au sanctuaire, les portiers, les lecteurs, les exorcistes et les acolytes ne se mettent pas en ligne devant l'autel du côté de l'Orient, mais se placent de telle sorte que le sixième rang soit occupé par le sous-diacre, qui, ce jour-là, lit l'épître; après tous les autres, vient l'acolyte avec l'ampoule. Ainsi tous se trouvent sous le dais, sous lequel on a apporté de la sacristie l'ampoule qui passe de main en main au moyen d'une espèce d'anse ou de nœud fait avec un linge blanc (parce que l'ampoule est en partie voilée), jusqu'à ce qu'ainsi elle arrive jusqu'à l'évêque, de telle sorte qu'on puisse la voir du milieu de la nef. Le nœud fait avec ledit linge signifie le nœud ou l'union de la charité. L'ampoule est le Christ; ou bien l'ampoule avec le chrême désigne le corps que le Seigneur a pris dans le sein de la Vierge Marie et qui est uni à la divinité, c'est-à-dire l'unité du Christ. Certaines églises observent l'ordre précité. Il y a un autre ordre qui est pratiqué dans d'autres églises. On porte l'ampoule couverte d'un linge blanc; celui qui porte l'ampoule avec le bras gauche est précédé d'un céroféraire; devant marchent deux prêtres, l'un avec l'encensoir, l'autre avec la croix; au milieu d'eux se trouve un diacre avec le livre des évangiles. Sur leur tête on porte le dais ou poêle, et deux chantres les précèdent.

XIX. Ceci représente la procession des enfants d'Israël se dirigeant vers la terre promise à travers le désert. Le linge

ou suaire est l'arche, l'ampoule est l'urne, le cierge qui précède l'ampoule est la colonne de feu qui précédait le peuple; le prêtre avec l'encensoir, c'est Aaron avec son encensoir (Nombres, chap. XVII); le prêtre avec la croix représente Josué avec son sceptre; le diacre avec le livre de l'évangile, c'est Moïse avec le livre de la loi; le dais est le tabernacle ou la nuée resplendissante qui couvrit les enfants d'Israël. Les chantres qui précèdent désignent la joie de ceux qui arrivèrent dans la terre promise; ou bien les deux chantres sont les prédicateurs annonçant les deux préceptes de la charité. Or, toutes ces choses qui leur arrivaient étaient des figures. Cet ordre représente encore la procession du Christ et de l'Eglise se dirigeant de ce monde vers la patrie céleste; car l'ampoule est le Christ, le suaire désigne la sainteté de sa vie. L'ampoule est portée dans le bras gauche, parce que toutes ces choses ont été faites dans cette vie, désignée par le côté gauche; ou bien, parce que le Seigneur a participé à la vie. Le cierge qui précède, c'est Jean qui fut un flambeau et une lumière ardente. Le diacre au milieu des deux prêtres est le Christ au milieu de Moïse et d'Elie; les deux qui précèdent avec un cierge sont les disciples que le Seigneur envoya deux à deux devant sa face. On porte l'ampoule couverte jusqu'à l'autel; et alors on la découvre, parce que le Christ resta comme couvert jusqu'à sa passion, et sa vie était proclamée sainte presque par tout le monde. Mais dans la passion il fut mis à nu par l'opinion des hommes; car ceux qui avaient dit quelques jours auparavant : « Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur, s'écrièrent alors : crucifie-le, crucifie-le. » Quelques-uns cependant, avant d'arriver à l'autel, couvrent la moitié de l'ampoule et la portent à demi découverte sur l'autel, parce que le Christ, avant sa passion, tantôt resta caché, comme lorsqu'il se réfugia en Egypte et qu'on le cherchait dans sa parenté, ou lorsqu'il était soumis à ses parents, et tantôt se produisit tel qu'il était, comme lorsqu'il prêcha qu'il était plus qu'un homme,

en disant : « Mon père et moi, nous sommes une même chose, » et quand il fit des miracles dans lesquels il montra la puissance de sa divinité.

XX. L'ampoule, après sa bénédiction, moitié couverte et moitié découverte, dans l'état où elle a été apportée, est saluée par l'évêque et par les prêtres, parce que le Christ, après qu'il fut passé à l'autel de la croix, c'est-à-dire à l'immolation, s'offrit à Dieu son Père, comme l'ampoule est présentée à la consécration de l'évêque. Il montra son corps à nu en partie à saint Thomas et à d'autres disciples qu'il voulut rendre témoins de sa résurrection; mais il fut invisible aux autres. Ou bien encore on salue l'ampoule moitié nue et moitié découverte, parce que tous les fidèles vénèrent le Christ dont l'humanité est évidente et dont la divinité est cachée. Or, l'évêque salue cinq fois les ampoules pour rendre au Christ des actions de grâces pour ses cinq plaies. Lorsque les ministres de l'autel ont salué l'ampoule, on la couvre afin que personne ne la voie découverte; et, ainsi couverte, on la salue de nouveau, parce que le Christ, après avoir salué ses disciples et s'être manifesté à eux pour qu'il voulussent être ses témoins et ceux de sa résurrection, le Christ, dis-je, monta au ciel et est devenu invisible aux hommes. Mais, bien que nous ne jouissions pas de sa présence corporelle, cependant, en le vénérant, nous le saluons tous les jours, comme ses disciples l'adorèrent lorsqu'il montait au ciel. Enfin, on porte l'ampoule à la sacristie, comme fut porté aux cieux le Christ que nous vénérons par la foi, jusqu'à ce que nous allions le rejoindre. Or, le suaire ou linge blanc désigne sa chair ou son immaculée conception.

XXI. Or, l'évêque souffle trois fois sur l'ampoule. Premièrement, parce que, comme l'haleine qui procède ou sort de l'intérieur des poumons et s'échappe au dehors est appelée respiration ou esprit, ainsi l'évêque, par sa respiration ou son esprit, montre que l'Esprit saint, procédant du Père et du Fils,

habite dans le corps du Seigneur ; car l'ampoule avec le chrême désigne le corps du Christ uni à la divinité, et l'ampoule avec l'huile, son humanité pleine de l'Esprit saint. Secondement, l'évêque souffle sur l'ampoule, parce que le Seigneur, comme on le lit dans l'Evangile, souffla sur ses disciples en leur disant : « Recevez l'Esprit saint, etc. » Cette inhalation de l'évêque désigne donc cette insufflation du Christ. Or, il souffle trois fois sur l'ampoule, parce qu'il y a trois personnes en Dieu, et que le Saint-Esprit n'est jamais sans le Père et sans le Fils dont il procède, ne venant point de lui-même. Or, le Saint-Esprit est conféré par l'office et l'ordre sacerdotal, et non par les autres ; car la vertu de l'Esprit saint est présente lorsque le prêtre fait l'insufflation pour l'honneur et la sanctification du même Esprit saint, comme également par les paroles qui se prononcent en son nom. Ceci achevé, on chante l'*Agnus Dei* et la communion.

XXII. En troisième lieu, touchant l'huile sainte ou des catéchumènes (et l'on a dit ci-dessus comment on la transporte de la sacristie à l'autel), il faut savoir que sa bénédiction a un office propre ; car, après son exorcisme que l'évêque prononce lentement, il fait comme s'il commençait la préface, en disant : *Dominus nobiscum ; Sursum corda ;* et il termine par *Per eumdem Dominum nostrum Jesum Christum, qui tecum vivit,* etc. Car ceci est le corps de la grâce de Dieu, pour que nous ayons la paix et la concorde entre nous, et pour que nous obtenions la paix par l'onction ; car l'olivier, comme on l'a dit, est l'arbre symbole de la paix, ce qui a été préfiguré dans l'Ancien-Testament, comme le montrent les paroles de cette consécration ainsi conçues : *Et cum mundi crimina,* etc., « Et, lorsque les crimes du monde étaient lavés dans les eaux du déluge, nous montrant l'image de son présent futur, Dieu annonça par le rameau du verdoyant olivier que la paix était rendue à la terre. »

XXIII. L'onction de cette huile sert encore à deux choses, à

purifier et à nous défendre : à purifier, de telle sorte que si le catéchumène, après son admission au scrutin, est encore souillé de quelques taches, elles disparaissent loin de lui; à nous défendre, de sorte que le diable une fois chassé n'ose plus revenir à la charge, comme nous le montre la formule de l'oraison ainsi conçue : « Si quelques taches produites par l'ennemi de ton esprit se sont attachées à eux, qu'elles disparaissent au contact de cette huile consacrée. » Voilà pour la purification.

XXIV. Voici maintenant qui a trait à la protection : *Nullis spiritualibus*, etc., « Que cette huile ne laisse aucun endroit attaquable aux esprits malins, aucun pouvoir aux puissances de l'enfer, aucune permission de se cacher dans l'ombre aux méchants qui tendent des piéges. » Or, comme le diable sait qu'il sera surtout damné et condamné au jugement dernier, ce qui le fait frémir de terreur, c'est pourquoi on termine l'exorcisme en disant *Per eumdem Dominum nostrum Jesum Christum*, etc., « Par le même notre Seigneur Jésus-Christ, qui viendra juger les vivants et les morts et le siècle ou le monde par le feu. » Or, l'exorcisme est une adjuration, car on y adjure le diable de s'éloigner. De même, comme ceux qui, oints avec cette huile et baptisés, ont l'espérance d'entrer dans le royaume, c'est pourquoi l'oraison se termine par *Per eumdem Dominum nostrum*.

CHAPITRE LXXV.

DE L'OFFICE DE LA MESSE DU JEUDI SAINT.

Continuons en troisième lieu à parler de l'office de la messe de ce jour.

I. Au commencement de la messe, l'Eglise chante, dans la personne des pénitents : *Non autem gloriari oportet*, « Il ne convient pas que nous nous glorifions; » car ceux-là doivent et

peuvent se glorifier dans la croix, qui ont fait une pénitence entière et parfaite; et, comme en ce jour a été institué le sacrement des sacrements, comme on l'a dit ci-dessus, c'est pourquoi, à cause de la solennité du nouveau sacrifice et de sa joie de la réconciliation des pénitents, l'Eglise, à la messe, chante les cantiques de joie, excepté l'*Alleluia*. On dit une messe solennelle, sous le rapport du chant et des ornements des ministres, comme à la fête de Noël; car cette fête l'emporte sur toutes les autres, si l'on en excepte la fête de la Trinité. Mais l'Eglise semble en quelque sorte se contredire; car, d'un côté, elle supprime aux autres heures canoniales du Jeudi saint les cantiques de joie; et, d'un autre côté, ceux qu'elle chante pendant cette messe, elle les chante rapidement et comme en pleurant. Mais il n'y a pas là de contradiction, parce qu'elle a un motif de se réjouir et un motif pour se livrer à la tristesse : un motif de tristesse, à cause du souvenir de la passion; un motif de joie, à cause de l'institution du sacrement des sacrements.

II. Et c'est pour cela, d'après l'institution du pape Boniface, que l'Eglise chante *Gloria in excelsis Deo*, parce que les anges se réjouissent de la conversion des pénitents; et ceci se pratique dans les églises où l'on consacre le chrême, et non dans les autres, comme certains le disent. Là où l'évêque n'est pas présent, on ne dit pas *Gloria in excelsis* et on n'observe pas les autres solennités, disent-ils, quoiqu'alors nous ne fléchissions pas les genoux et qu'on ne prononce point l'oraison sur le peuple.

III. L'épître *Convenientibus vobis*, etc. (Ire aux Corinth., chap. II), indique la manière de participer au banquet eucharistique. Le répons a trait à l'exaltation de la croix ou du Christ par la croix : *Christus factus obediens*, etc., « Le Christ s'est rendu obéissant jusqu'à la mort. » Il est du sixième ton, à cause de la perfection de l'obéissance, parce que le nombre six est parfait. L'évangile est *Ante diem*, etc., de saint Jean

(chap. XIII), où suivent ces mots : *Cum dilexisset Jesus*, etc., « Jésus, ayant aimé les siens, les aima jusqu'à la fin. » Il a trait à l'amour et à l'humilité, parce que ce sacrement est un sacrement d'amour et d'humilité. Il y est question aussi du lavement des pieds. Le Seigneur, y est-il dit, attacha autour de lui un linge, c'est-à-dire se ceignit de la plus pure humanité, et, versant de l'eau dans un bassin, c'est-à-dire répandant sa grâce dans les cœurs, il lava les pieds, c'est-à-dire purifia les affections. Or, il vint à Simon-Pierre qui refusa par humilité et n'obéit que sur une troisième instance du Seigneur. Il fallut qu'il obéît pour avoir une place dans son royaume. De là vient qu'il est appelé Simon-Pierre, à cause de son obéissance.

IV. Le Seigneur voulut donc laver les pieds de ses disciples pour trois causes. Premièrement, pour marquer son amour ou sa charité; secondement, pour donner l'exemple de l'humilité; troisièmement, pour une raison mystérieuse, parce que le lavement des pieds désigne la purification des affections; car le bassin s'était attaché aux pieds des apôtres, c'est-à-dire ils avaient conçu des sentiments de vaine gloire quand ils avaient dit : « Seigneur, en ton nom, nous avons chassé les démons, » ou bien encore quand il y avait eu plusieurs conversions; ou bien encore le bassin désigne la tristesse qui s'emparait d'eux, quand les hommes ne se convertissaient point au gré de leurs désirs. C'est pourquoi en ce jour il a fallu que le Christ purifiât ces affections en eux, afin qu'ils fussent entièrement purs; car, le premier jour de jeûne, le Seigneur a dit : « Pour toi, lorsque tu jeûnes, lave-toi le visage, » c'est-à-dire purifie ton ame et redresse la raison, c'est-à-dire retranches-en le péché mortel. Comme donc, depuis le commencement du Carême, nous nous purifions du péché mortel et de la poussière, c'est-à-dire des fautes vénielles, nous devons être parfaitement blancs et purs; et cela se fait pour que nous puissions recevoir dignement le corps du Christ, ce qui a lieu

à la suite de l'accomplissement d'une parfaite pénitence ; et c'est pour cela qu'on fait en ce jour l'absoute des pénitents, comme on l'a dit ci-dessus. Le lavement des pieds signifie encore l'action de Marie qui lava avec ses larmes les pieds du Seigneur ; c'est pourquoi on chante cette antienne : *Mulier quæ erat in civitate peccatrix*, etc.

V. Le lavement des pieds est encore le signe de la rémission des péchés ; car, dans le baptême, chacun est lavé et purifié tout entier. Mais comme on est forcé de vivre ensuite au sein des choses de ce monde, c'est avec raison que l'on foule sans peine aux pieds la terre ; car les affections humaines, hors desquelles nous ne pouvons vivre pendant cette vie mortelle, sont pour ainsi dire nos pieds. Or, celui qui n'a pas besoin de se laver les pieds montre que tous ses péchés lui ont été remis, péchés sans lesquels on ne peut traverser cette vie. On lave donc les pieds, qui sont la dernière partie ou la partie inférieure du corps, pour marquer que les Juifs, dans les derniers temps, seront purifiés par l'eau du baptême, ce qui sauvera les restes d'Israël. Mais pourquoi fait-on ce lavement en ce jour ? Nous l'avons dit ci-dessus.

VI. Il faut remarquer que de tous les commandements de Dieu, celui-là seul est appelé commandement, par antonomase, parce qu'il a ordonné que ce précepte fût observé, pour faire ressortir davantage avec quel soin on doit accomplir ce qui est de devoir, lorsqu'il lava les pieds à ses disciples, en disant : « Si je vous ai lavé les pieds, moi qui suis votre Seigneur et maître, vous devez aussi entre vous vous les laver les uns aux autres, » et lorsqu'il dit à Pierre qui s'y refusait : « Si je ne te lave pas les pieds, etc. » Cette institution du Seigneur, qui, comme on l'a dit au dernier samedi, est pratiquée alors par les prélats, représente ce que fit le Christ. Et remarque qu'aux antiennes que l'on chante pendant le lavement des pieds, on ne dit qu'un seul verset d'un seul psaume, parce que les autres versets du même psaume ne s'accordent

pas avec les antiennes, ou bien avec les cérémonies qui se pratiquent dans le lavement des pieds. Dans l'offertoire on montre à la fois les deux choses dont nous avons parlé, savoir que nous devons nous purifier des péchés mortels et véniels, en disant : *Dextera Domini*, etc., « La droite du Seigneur a déployé sa puissance, » en m'absolvant de mes péchés mortels; « la droite du Seigneur m'a exalté, » en me purifiant de mes fautes vénielles.

VII. La postcommunion *Et Dominus Jesus, postquam cœnavit* (Jean, chap. XIV), nous montre l'humilité. Elle est du second ton, à cause de la seconde purification, c'est-à-dire de celle des péchés véniels. Il faut remarquer en peu de mots que l'office de cette messe contient en abrégé le mystère de notre rédemption. En effet, l'évangile a trait au lavement des pieds, l'épître au corps et au sang du Christ, l'introït à la croix, le graduel à la mort, l'offertoire à la résurrection. Toutes ces choses, d'après le sens mystique, dépendent de l'évangile qui est la tête de l'office. Or, le Christ, faisant la cène avec ses disciples, se leva de table, se dépouilla de ses vêtements, se ceignit d'une nappe ou d'un linge, versa de l'eau dans un bassin, et, pendant la cène, lava les pieds de ses disciples, leur enseigna à se les laver les uns aux autres, et, après le lavement des pieds, se remit à table. Le Christ se lève de table, c'est-à-dire sort du sein de son Père où il repose; il dépose ses vêtements, c'est-à-dire il s'anéantit; il se ceint d'un linge, ce qui signifie qu'il prend la forme d'un esclave; verser de l'eau dans un bassin, signifie l'effusion de son sang; laver les pieds, c'est pour le Christ remettre les péchés; les essuyer avec un linge, c'est purifier par la foi de sa passion; reprendre ses vêtements, c'est ressusciter d'entre les morts et revêtir le vêtement de sa glorieuse chair; se rasseoir à table, c'est monter aux cieux et s'asseoir à la droite de Dieu; enseigner ses disciples, c'est leur envoyer l'Esprit saint.

VIII. Cependant, comme les disciples n'avaient pas encore

une foi parfaite, c'est pourquoi on ne dit pas le *Credo*. Voici l'exposé concis de la rédemption humaine, qui fut suffisante, mais non pas efficace pour tous. C'est pourquoi, dans l'oraison *Deus a quo et Judas*, il s'agit de deux genres de pénitents; l'un, de ceux qui progressent dans la vertu (ou qui profitent), comme le larron pénitent qui mérita d'entendre ces paroles : *Hodie*, etc., « Aujourd'hui, tu seras avec moi dans le paradis; » l'autre, de ceux qui ne profitent pas, comme le larron qui méprisait le Christ et comme le traître Judas qui se pendit.

IX. Le pape Innocent décréta qu'en ce jour on réserverait le corps du Christ sous l'espèce du pain, afin que les malades et les religieux qui sont dans la nécessité de communier fussent en possession de l'hostie sainte, et en même temps pour les offices des deux jours suivants, où l'on ne consacre pas le corps du Christ; mais on ne conserve point le sang sous l'espèce du vin pour un grand nombre de raisons.

X. Premièrement, parce que le vin, qui est liquide, pourrait facilement se répandre par négligence. Secondement, parce que, par le calice qui est pris en ce jour, on entend la fin de la loi ancienne; de là vient que, d'après saint Luc, par le calice que le Seigneur donna aux disciples et non aux autres, le même jour, il désigna ses disciples. Troisièmement, parce que le corps que l'on garde n'existe pas à part du sang. Quatrièmement, parce qu'en ne réservant pas le sang on montre que l'ancien sacrifice doit cesser; car le pain désigne le Nouveau-Testament, mais le vin figure l'Ancien-Testament. Pour désigner cela, le Seigneur, après avoir bu (le vin mêlé de fiel), dit *Consummatum est*, « Tout est consommé. » On boit donc le calice et on conserve le pain pour désigner la fin de la Loi ancienne et le commencement de l'Evangile. Cinquièmement, parce que le Christ dit, dans sa dernière cène, le Jeudi saint : « En vérité, je vous le dis, je ne boirai plus de ce fruit de la vigne jusqu'à ce que je le boive de nouveau dans le royaume de mon Père. » Or, il n'a pas parlé du corps ou de ce qui se mange (dans ce

sacrement). Bien plus, on voit que dans la suite il mangea un morceau de poisson grillé et un rayon de miel, mais on ne voit pas qu'il ait bu après sa résurrection.

XI. Mais le vin qui, le jour de la Parascève ou du Vendredi saint, est pris avec le corps du Seigneur conservé depuis la veille, est-il consacré sur l'autel et devient-il le sang du Christ par le mélange qui se fait du corps avec le vin dans le calice et par son contact avec ce même corps? A ce sujet, quelques-uns disent que, par l'oraison dominicale qui se prononce alors, la consécration ou le changement du vin au sang s'opère. Car S. Grégoire, expliquant la cause pour laquelle le prêtre dit en ce jour l'oraison dominicale, dit que dans la primitive Eglise les apôtres ne prononçaient que l'oraison dominicale comme forme de la consécration. Pour nous, nous ne sommes pas de cet avis, parce que, s'il en était ainsi, il ne serait pas nécessaire de conserver le corps du Seigneur jusqu'à ce jour. En outre, d'après ce qui, dans le canon, précède l'oraison dominicale, il est assez évident que la transsubstantiation ne s'opère pas quand on prononce ces paroles; et en aucun temps la messe n'a été célébrée sans ces paroles : *Hoc est enim corpus meum*, etc., que les apôtres proféraient seules, au commencement de l'Eglise naissante, pour consacrer. Dans la suite, les apôtres y ajoutèrent l'oraison dominicale, comme on l'a dit dans la préface de cette partie. Nous disons donc que, par le mélange du corps avec le vin, le vin n'est pas consacré, mais sanctifié.

XII. Car il y a une différence entre ces deux choses. Consacrer, c'est transsubstantier par la consécration; sanctifier, c'est rendre une chose respectable et sainte, par son contact avec une chose sacrée ou par l'administration d'une chose sacrée, comme cela paraît dans l'eau bénite, à laquelle l'on mêle d'autre eau. Ainsi, on appelle sanctifié ce qui, par le contact d'une chose sanctifiée, est rendu plus respectable. Or, si l'on disait que par le seul contact le vin et l'eau sont consacrés, il s'en suivrait un grand inconvénient; car il en résulterait qu'on ne pourrait pu-

rifier le calice et que des milliers de milliers de pains peuvent être consacrés, sans l'emploi de la forme de la consécration, par le contact d'une seule hostie; et que, si une goutte d'eau bénite était versée dans un étang ou dans un puits, cette eau resterait éternellement bénite, et plusieurs autres choses. En outre, si le vin, par son contact avec le corps du Seigneur, était consacré, ce serait contraire au décret (*De consec.*, d. III, *Sabbato*) qui défend de consacrer le vin en ce jour, comme nous l'avons dit dans la quatrième partie, sous la septième particule de la secrète, à ces mots : *Hic est calix.*

XIII. Il ne faut pas non plus passer sous silence qu'aujourd'hui on enlève la table de l'autel de Latran, dont on a parlé dans la première partie, au chapitre de la Dédicace de l'autel, et dans la seconde, au chapitre du Diacre; et que le pontife romain consacre l'eucharistie et le sang sur la pierre même de l'autel, et l'encense avec l'encensoir, représentant par cette action que le souverain pontife de l'ancienne loi entrait une fois l'an dans le Saint des saints avec le sang des victimes, portant avec lui l'encensoir plein de charbons ardents, comme on l'a dit dans la quatrième partie, à la troisième particule du canon. De même aussi, d'après l'Apôtre (aux Hébreux, chap. IX), le Christ, avec son propre sang, est entré une fois dans le Saint des saints, nous ayant acquis une rédemption éternelle. Quand l'office de la messe est terminé, aussi pendant la cène, c'est-à-dire tandis que le prêtre communie, on chante les vêpres, pour montrer que ce sacrement, c'est-à-dire l'eucharistie, a été institué à l'heure de vêpres. Comme donc notre rédemption a été opérée sur le soir du monde, c'est-à-dire dans le sixième âge du monde, c'est pourquoi on réunit à la messe la Synapse, c'est-à-dire la psalmodie de vêpres.

XIV. Et on termine les deux offices sous une seule oraison, savoir par *Ite missa est*, quand l'évêque est présent; ou par *Benedicamus Domino*, conclusion de vêpres. Et comme le calice a été donné à l'Eglise, c'est pourquoi la première antienne

est *Calicem salutaris accipiam*, « Je prendrai le calice du salut, » que le Seigneur donna à ses apôtres en disant : *Hic est calix novi testamenti*, etc., « Ceci est le calice de la nouvelle alliance dans mon sang. » La seconde antienne est *Cum his qui oderunt pacem*, etc., « Je me montrais pacifique avec ceux qui haïssaient la paix ; » car la patience que possède celui qui est préparé à boire le calice du Seigneur fait qu'il est en paix avec tous. Dans les trois autres on demande à être délivré, parce que, quand il possède la paix du cœur, l'homme n'est pas troublé par les tribulations; et il obtient encore ceci de Dieu, à qui il demande sa délivrance. L'antienne à *Magnificat : Cœnantibus*, etc., a trait à la cène du Seigneur.

CHAPITRE LXXVI.

DU DÉPOUILLEMENT DES AUTELS.

I. En quatrième lieu, il faut remarquer qu'aussitôt après l'office de vêpres on dépouille les autels jusqu'au samedi, pour ne les recouvrir qu'au troisième jour.

II. Ce dépouillement signifie, premièrement, la dispersion des disciples du Seigneur ou apôtres; d'où viennent ces paroles : « Ceux qui étaient à mes côtés se sont tenus loin de moi; » et dans l'Evangile : « Tous l'abandonnèrent et s'enfuirent. » Car l'autel figure le Christ ou son corps; d'où ces mots : « Vous m'élèverez un autel de terre. » Faire un autel de terre, c'est croire et espérer en l'incarnation du Christ. Or, les linges et ornements de l'autel désignent les apôtres ou les saints de Dieu, par la prédication desquels le Christ est paré comme de certains ornements, et par lesquels son nom a été glorifié. On dépouille donc l'autel de ses ornements, parce qu'à la fuite des apôtres le Christ resta seul. On le recouvre le troisième jour, parce qu'a-

près sa résurrection les apôtres revinrent à lui. Secondement, le dépouillement de l'autel désigne que le Christ, sur la croix, fut dépouillé de ses vêtements. Ainsi, la vue d'un autel dépouillé nous rappelle ces paroles prophétiques : « Nous l'avons contemplé, et il n'avait ni grâce ni beauté; nous l'avons vu méprisé et le dernier des hommes, » ce qui arriva dans la passion; car, auparavant, il était le plus beau des enfants des hommes. Il fut donc dépouillé, lorsqu'il fut attaché à la colonne, et sur la croix, lorsque les soldats se partagèrent ses vêtements.

III. Troisièmement, le dépouillement de l'autel figure le Christ dépouillé de la gloire de sa divinité; d'où vient qu'on lit dans le Psalmiste : « Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'as-tu abandonné? »

IV. Quatrièmement, ce dépouillement figure que le voile du temple se déchira en deux et que le livre qui était scellé fut ouvert; d'où on lit dans les Proverbes : « Les prairies sont ouvertes et libres; les herbes verdoyantes ont commencé à paraître, » c'est-à-dire les actions du Christ, qui découlent de l'éternité et y conduisent. Et le texte dit ces mots avec raison, parce que les choses les plus cachées de la loi, comme la passion, la résurrection et l'ascension, ont été manifestées.

V. Dans la plupart des endroits on lave les autels avec du vin et de l'eau, et on les frotte surtout avec des rameaux de sauge (*savia, sabina*). On les lave donc avec de l'eau et du vin, pour marquer que le corps du Christ, qui est le véritable autel, a été, sur la croix, aspergé de sang et d'eau; car de son côté il sortit du sang et de l'eau, par où le genre hnmain a été lavé ou purifié. Ou bien on les lave avec du vin et de l'eau, pour montrer qu'il ne fut pas baptisé dans le baptême de Jean, mais par son propre baptême, c'est-à-dire par l'eau et l'Esprit saint. On les lave en chantant le psaume pénitentiel ou un chant qui se rapporte à la passion; il faut alors verser plus de vin que d'eau, parce que « les eaux nombreuses sont les peuples nom-

breux, » comme on le voit dans l'Apocalypse, pour marquer que le sang du Christ suffit pour la rédemption.

VI. Or, les rameaux trempés avec lesquels on frotte l'autel désignent la couronne d'épines dont le Christ fut couronné, ou les coups de fouet amers, les douleurs et les blessures qu'il endura dans sa mort; ou bien le lavement de l'autel, c'est-à-dire du corps du Christ, avec l'eau, désigne les larmes de Marie; le vin figure les parfums, et les rameaux figurent ses cheveux. Et sache qu'en ce Jeudi, lorsque le soir commence à paraître, quelques-uns dépouillent les autels et les lavent. D'autres ne font que les dépouiller et les lavent le Vendredi saint (Parascève), ce qui paraît plus conforme à la raison.

VII. Dans certains endroits encore on lave le pavé de l'église, par où on désigne les pauvres du Christ, comme on l'a dit dans la première partie, au chapitre de l'Eglise. Celui-là donc lave le pavé de l'église qui, pour l'amour de Dieu, lave les pieds des pauvres ou de ses frères, et pratique à leur égard les autres œuvres de miséricorde. C'est pour cela que, bien que les murailles de l'édifice soient appelées *Eglise,* parce qu'elles renferment l'église ou l'assemblée; ce ne sont pas ces murailles, mais les hommes qui sont l'Eglise, et le pavé de l'église, c'est pour ainsi dire les pieds des hommes. On lave aussi le pavé, pour marquer que nous devons être purifiés de nos vices. Il a été décrété dans les canons (*De consec.*, IV, *Non licet*, etc., *sec.*) qu'on ne romprait pas le jeûne le Jeudi saint. Or, comme le Seigneur, se levant de la cène, lava les pieds de ses disciples, puis se remit à table; c'est pourquoi certains, à l'imitation du Sauveur, voulaient après dîner laver les pieds aux autres, puis, après le lavement des pieds, souper ensuite, ce qu'on ne doit pas faire. Ce jour, dans la plupart des endroits, est appelé *capitilavium* (où l'on lave la tête), parce qu'alors on lave la tête des enfants qui doivent recevoir l'onction, de peur que, par suite de l'observation du Carême, ils ne s'approchent pour recevoir l'onction avec une tête dans un état de malpropreté.

VIII. C'est encore en ce jour qu'on apprend le symbole aux catéchumènes, à cause de l'approche de la solennité pascale, afin que ceux qui déjà s'empressent pour recevoir la grâce de Dieu connaissent la foi qu'ils confessent. Ce Jeudi est donc privilégié pour quatre raisons principales. Premièrement, à cause de l'introduction des pénitents dans l'église en ce jour. Secondement, parce que c'est en ce jour que le Nouveau-Testament a commencé et que l'Ancien-Testament a été clos. Troisièmement, à cause de la consécration de l'huile qui se fait alors. Quatrièmement, à cause de l'institution du sacrement des sacrements.

CHAPITRE LXXVII.

DU VENDREDI SAINT OU PARASCÈVE.

I. Suit le Vendredi saint ou Parascève : nous dirons, au commencement de la septième partie, pourquoi il est ainsi appelé. En ce jour l'Eglise observe le jeûne et le silence avec plus de rigueur; cependant elle ne célèbre aucun office avec solennité. A l'heure de none, on se rassemble pour adorer la croix et non pas pour l'office de la messe, qu'on ne dit pas en ce jour; on se rassemble comme pour célébrer les funérailles du Christ, parce que c'est à l'heure de none que mourut le Seigneur, que le Centurion devint le hérault de notre foi, et que, les perfides Juifs s'éloignant alors, il fut permis à Joseph et à Nicodême de prendre leurs dispositions pour les funérailles du Christ, et aux saintes femmes de s'approcher de plus près. Or, on dit l'office à voix basse et sans commencement, comme on l'a vu dans le chapitre précédent. On ne place sur l'autel qu'une nappe, par laquelle on figure le linceul dans lequel le corps du Christ fut enseveli. Dans certaines églises, à l'heure de sexte, on éteint le feu; et on le rallume à l'heure de none,

parce que le soleil voila sa lumière à la sixième heure, et la fit briller de nouveau sur le monde à la neuvième heure.

II. Cet office commence par les leçons, parce que dans la primitive Eglise toutes les messes commençaient par des leçons. Mais cela se pratique spécialement en ce jour, parce qu'on y célèbre la passion du Seigneur, en mémoire de laquelle on chante toutes les messes. On lit les leçons sans annoncer le titre, parce qu'alors nous avons perdu le Christ notre chef, qui nous illumine et nous éclaire, comme les titres éclairent les livres. On lit deux leçons, parce que le Christ a souffert pour deux peuples, savoir pour le peuple gentil et pour le peuple hébreu, ou bien pour le salut de la chair et de l'ame. Une de ces leçons est tirée de la loi, l'autre des prophètes, parce que la passion du Christ a été prédite par les prophètes et par la loi, et préfigurée par les patriarches; car Abraham immola d'une manière figurative la chair du Christ, lorsqu'il sacrifia un bélier; Abel fit de même, en immolant un agneau; d'où vient que le Seigneur dit à Osée (chap. XII) : « J'ai été assimilé aux prophètes. »

III. On dit encore deux leçons, parce que, de même que le mercredi nous avons manifesté notre double mort, pour laquelle le Christ était venu souffrir; de même, le Vendredi saint, nous rappelons à la mémoire sa passion et notre imitation. Certaines églises commencent à lire la leçon d'Osée (chap. VI), qui a trait à ses tribulations, et en second lieu la leçon tirée de l'Exode (c. XII), savoir : *Dixit ad Moysen Dominus*. Ceux-ci conservent l'ordre naturel, parce que la passion du Seigneur fut d'abord prédite par la loi, et en second lieu par les prophètes. La première proclame la résurrection par ces mots : *Post duos dies vivificabis nos, et in die tertia*, etc., « Dans deux jours tu nous vivifieras, et, le troisième jour, tu nous ressusciteras. » La seconde exprime le mode d'exécution de la passion, par ces mots : *Immolabitque eum*, etc., « Et toute la multitude du peuple d'Israël l'immolera (l'agneau) sur le soir. »

D'autres églises font tout l'opposé, motivant leur manière d'agir sur ce qu'elles veulent rattacher la passion à la leçon tirée de la loi, parce qu'il se trouve dans la passion quelques expressions tirées de cette leçon, telles que celle-ci : « Vous ne briserez point ses os. »

IV. Ils rattachent donc la passion à la leçon, parce qu'elle en est l'explication. Il est question spécialement dans l'office de ce jour de deux choses, c'est-à-dire de la passion du Christ et de la passion de l'Eglise, qui est l'imitation de la première, comme dit le bienheureux Pierre : « Le Christ a souffert pour nous, etc. » Or, ces deux passions sont rappelées dans la leçon tirée de l'Exode, par ces mots : *Erit autem agnus*, etc., « L'agneau sera sans tache; il sera mâle et n'aura qu'un an. » *Juxta hunc ritum*, etc., « D'après ce même rit, vous choisirez aussi un chevreau. » L'agneau, c'est le corps immaculé du Christ; le chevreau, c'est l'Eglise dont nous sommes les membres, nous autres pécheurs. La passion du Christ a été célébrée dans son immolation; la nôtre est célébrée par la mortification des vices. Dans la leçon tirée d'Osée il s'agit manifestement de la passion du Christ et de ses effets, car on y dit : *Venite, revertamur ad Dominum*, etc., « Venez, retournons au Seigneur, c'est lui qui nous a entrepris et qui nous sauvera ; il nous frappera et nous guérira. Il nous vivifiera après deux jours, et, le troisième jour, il nous ressuscitera, et nous vivrons en sa présence » (Osée, chap. VI). C'est ce que saint Jérôme explique ainsi : « Le Seigneur nous frappera et nous guérira, parce que celui que le Seigneur aime, il le reprend et le châtie » (V, q. v, *Non osculatur*). « Il nous vivifiera après deux jours, et il nous ressuscitera le troisième jour, » parce qu'en ressuscitant d'entre les morts le troisième jour, il a ressuscité et guéri tout le genre humain; et, lorsqu'il nous aura vivifiés et ressuscités, nous vivrons en sa présence. Le prophète, en cet endroit, parle donc des trois jours pendant lesquels le Seigneur resta dans le sépulcre, lorsqu'il dit : « Il nous vivifiera après

deux jours, et le troisième jour il nous ressuscitera, » c'est-à-dire, après deux jours passés dans le sépulcre, il viendra à nous comme une pluie de saison et une pluie d'arrière-saison, et il donnera la grâce qui prévient ou qui commence et accompagne.

V. Suit le trait *Domine, audivi auditionem* (Habac., dernier chap.). Ce que dit le verset *In medio duorum animalium cognoscetis* doit s'entendre à la lettre, savoir de la mangeoire du bœuf et de l'âne; d'où vient qu'Isaïe dit : « Le bœuf a connu son maître, et l'âne l'étable de son seigneur ; » ou bien au milieu des deux larrons, ou au milieu des deux peuples.

VI. La seconde leçon est tirée de l'Exode, comme cet endroit-ci : *Os non confringetis*, « Vous ne briserez pas ses os. » Ceci fut accompli lorsque les soldats rompirent les jambes des deux larrons, et qu'arrivant à Jésus, ils le trouvèrent mort et ne lui rompirent pas les jambes. Dans le sens allégorique, on ne lui rompit pas les jambes, c'est-à-dire qu'on ne fatigua pas ses forces, et surtout on ne mit pas à bout sa patience ; d'où vient qu'Isaïe dit : « Je leur ai présenté ma joue, comme la pierre la plus dure, et je sais que je ne serai pas confondu. » Car, par les jambes, on entend la route ou le chemin dont il est dit dans le cantique d'Habacuc : « Les collines ont été courbées et aplanies, » c'est-à-dire les hommes élevés par l'intelligence, pour former les chemins qui conduisent à son éternité, c'est-à-dire par l'exemple de ses actions qui conduisent à l'éternité comme des colonnes immobiles, c'est-à-dire solides et brillantes comme l'argent, à cause de l'éloquence ; qui ont été fondées ou basées sur des bases ou des fondements d'argent ou d'or, c'est-à-dire sur les raisons immuables de l'éternelle sagesse.

VII. Suivent les traits qui se rapportent à la passion du Seigneur, parce qu'alors l'Eglise gémit et pleure beaucoup. Et il y a deux traits pour marquer un plus grand deuil, savoir pour les péchés que nous commettons et pour les peines que nous supportons, et aussi à cause de la prolongation de notre

exil. On ne chante pas le graduel avec le trait, mais seulement le trait, comme on l'a dit dans la quatrième férie (le mercredi) et dans la quatrième partie, au chapitre du Trait. On dit donc deux traits : le premier, savoir *Domine, audivi*, etc., a quatre versets dans certaines églises; l'autre en a davantage. Le trait de quatre versets signifie que l'homme, composé de quatre éléments, est racheté par la passion du Christ; d'où vient que le Christ n'a été crucifié ni dans le ciel, ni sur la terre, mais entre les deux, c'est-à-dire dans l'air; car il a rétabli la paix entre le ciel et la terre, parce qu'il existait une inimitié entre les hommes; mais il en existait de plus grandes entre les anges et les hommes, et une beaucoup plus grande encore entre Dieu et l'homme. Or, le Christ a tout pacifié sur sa croix; car il a fait une même chose des hommes et des anges, c'est-à-dire qu'il a établi l'égalité ou la communauté entre les anges et les hommes, puisqu'il est la pierre angulaire. Les quatre versets de ce trait figurent encore les quatre parties de la croix. Le second trait, c'est-à-dire *Eripe me*, est plus long et représente le fameux combat de David contre Goliath. Le Christ, notre David, a combattu et vaincu en ce jour le géant Goliath, c'est-à-dire le diable. De plus, le trait est très-long, parce que ceci nous a été promis dans la leçon d'Osée, où il est dit qu'après deux jours il nous ressuscitera, et nous devons en conserver l'espérance. De même, il est dit dans le second trait : « Tu as couvert et protégé ma tête au jour du combat, » parce que, non-seulement dans tout autre temps, mais encore le jour de la passion, la divinité n'a pas participé aux souffrances de l'humanité. Bien plus, pendant la passion, le Christ comme homme a été tellement protégé, qu'il a vaincu ses ennemis, lorsqu'il paraissait être vaincu par eux. Certaines églises chantent le second trait *Qui habitat in adjutorio Altissimi*, parce que le Christ fut d'abord tenté d'une manière cachée ou latente par le diable, et sous la forme pour ainsi dire du dragon caché sous la pierre; ensuite, dans sa pas-

sion il fut vivement pressé et tourmenté par le diable sous la forme d'un lion plein d'ardeur et de courage, ce qui est marqué dans ce verset : *Super aspidem et basiliscum.*

VIII. Suit l'évangile ou passion : *Egressus est*, que l'on dit en ce jour et qui est de saint Jean (chap. XVIII), qui assista au crucifiement et resta en toute sûreté aux pieds de la croix pendant que les autres étaient en fuite, parce qu'il était allié à Caïphe. Comme donc en ce jour on représente à nos yeux la passion du Seigneur, c'est avec raison qu'on lit le témoignage qui a vu et qui a rendu témoignage de ce qu'il a vu, et nous savons que son témoignage est vrai. En outre, le bienheureux Jean a écrit l'évangile postérieurement à tous les autres évangélistes ; c'est donc avec raison qu'on le lit en dernier lieu, parce qu'en plus il expose les sacrements d'une manière plus évidente. Ainsi il rapporte ces paroles : « Vous ne briserez pas ses os ; » puis ceci : « Un des soldats ouvrit le côté de Jésus d'un coup de lance, et aussitôt il en sortit du sang et de l'eau. »

IX. On lit en ce jour la passion sur un pupitre nu : premièrement, pour rappeler que le Christ lui-même fut étendu nu sur le gibet de la croix. Secondement, pour marquer que le bienheureux Jean, d'après lequel on lit la passion, disparut du milieu des Juifs et s'enfuit tout nu en leur laissant son manteau. Troisièmement, pour représenter que, de même que, tandis que le Christ était attaché sur la croix, les mystères ou secrets de son corps parurent à découvert aux yeux des assistants plutôt que ceux de son cœur ; de même aussi, quand le voile du temple fut déchiré en deux, le sanctuaire et tous les mystères du temple furent dévoilés à tous les yeux.

X. On lit encore la passion pieds nus, pour marquer que nous devons être affligés avec celui qui a été affligé pour nous. Dans certaines églises, pendant la lecture de la passion, on place l'un sur l'autre un linge, une nappe ou une couverture sur l'autel dépouillé, et, lorsqu'on arrive à cet endroit : *Divi-*

serunt sibi vestimenta mea, « Ils ont partagé entre eux mes vêtements, » alors les sous-diacres enlèvent cette nappe ou couverture, pour figurer l'histoire qui dit que les quatre soldats qui crucifiaient le Christ enlevèrent ses vêtements; et les sous-diacres enlèvent cette nappe ou couverture comme furtivement, pour marquer que Jean, qui accompagna le Seigneur jusqu'au supplice de la croix, se cacha ensuite et s'enfuit tout nu comme un voleur de nuit. Cependant, dans certains endroits on enlève une nappe et on en laisse une autre sur l'autel, pour marquer que la tunique sans couture du Seigneur ne fut point scindée ni partagée, mais tirée au sort et échut tout entière à un soldat; pour figurer que l'unité de l'Eglise n'a jamais pu être altérée ni par les schismatiques, ni par les hérétiques, parce qu'il n'y a pas de sagesse contre le Seigneur (XVI, q. VII, *Sicut*). Or, on dit dans la passion qu'il fut conduit sur le lieu appelé Calvaire. Remarque, comme on le lit dans l'histoire, que Calvaire signifie proprement le crâne de l'homme. De là ce lieu a été nommé mont du Calvaire ou Calvaire, car c'est là qu'on coupait la tête aux criminels; et on y voyait un grand nombre de crânes dispersés (2).

XI. Or, comme le Christ attaché à la croix fit une longue prière, en récitant le dixième psaume, savoir *Deus, Deus meus, respice in me,* jusqu'à cet endroit : *In te, Domine, speravi,* et rendit l'ame, en prononçant *In manus tuas, Domine,* c'est pourquoi, après le récitatif de la passion, nous prononçons les prières du Christ, pour marquer que, lorsque nous sommes persécutés par nos ennemis, il nous faut toujours recourir à la prière. Pourtant, cette manière de prier est inusitée; car, dans les autres jours, on dit les oraisons avant l'évangile et on les commence par *Dominus vobiscum*, qui est la parole habituelle et la fonction du prêtre; mais il la supprime pour ces oraisons ou prières, parce que notre prêtre et Seigneur est en état de mort.

XII. Or, le Christ fit trois prières : une pour lui, en disant : « Mon Père, glorifie ton fils; » une pour ses apôtres : « O mon

Père ! je prie pour ceux que tu m'as donnés ; » une pour ceux qui devaient avoir la foi en lui : « Mon Père, non-seulement je t'implore pour mes disciples, mais aussi pour ceux qui doivent croire en moi. » D'après cela, il paraît que nous ne devons pas prier pour ceux qui ne doivent pas être sauvés, ni pour ceux qui sont restés en enfer, ni pour Judas, qui fut atteint du désespoir ; mais nous prions pour nous, c'est-à-dire pour tous les ordres ou degrés de l'Eglise : pour les néophytes, pour les Gentils, pour les Juifs, pour les hérétiques et les schismatiques, afin que le Christ répande en eux sa grâce et les convertisse à la foi ; car le Christ pria pour ses ennemis et pour ses amis, et l'Eglise alors prie aussitôt pour tous.

XIII. L'Eglise, en priant pour ces diverses fractions d'individus, fléchit les genoux dans ses oraisons, pour montrer la dévotion et l'humilité de l'esprit par cette situation du corps ou par l'extérieur du corps, insinuant aussi par là qu'au nom de Jésus tout genou doit fléchir, parce que toutes les nations se prosternent genoux en terre devant lui, excepté toutefois quand elle prie pour les Juifs qui, en se moquant du Seigneur, fléchissaient le genou et disaient : « Devine, Christ, qui t'a frappé. » C'est pourquoi, par horreur pour leurs moqueries, l'Eglise prie pour eux sans fléchir les genoux, pour éviter leur respect feint et dérisoire. En outre, comme aucune prière ne pourra vaincre leur aveuglement avant que tous les Gentils soient entrés dans le giron de l'Eglise, c'est pourquoi il ne faut pas prier pour eux avec ardeur, ni fléchir les genoux ; et pourtant il faut prier pour eux, afin que Celui qui a été élevé sur la croix attire tout à lui. Dans les oraisons pour les Juifs et pour les Païens on ne répond pas *Amen*, comme certains l'ont dit, parce que, comme les Juifs et les Païens sont hors de l'assemblée ou du giron de l'Eglise, le peuple fidèle ne montre pas d'affection pour eux, d'après ces paroles de l'Apôtre aux Corinthiens : « Car pourquoi entreprendrai-je de juger ceux qui sont hors de l'Eglise » (Extra *De sacra unc.*, c. I) ? Or, par

le mot *Amen*, on exprime l'affection. En outre, encore bien que l'on prie pour les Juifs, afin d'amollir la dureté de leur cœur, comme pourtant ceci ne s'accomplira qu'à la fin des siècles, d'après le témoignage de l'Apôtre, qui dit : *Donec plenitudo gentium introierit*, « Jusqu'à ce que la multitude des nations soit entrée dans l'Eglise, » et qu'ainsi tout Israël soit sauvé ; c'est pourquoi, aux oraisons pour les Juifs, on ne répond pas *Amen*. Cependant le chrétien bien intentionné ne met pas de différence entre ces oraisons et les autres. Bien plus, on répond *Amen* à ces oraisons comme aux autres qui se disent pour les autres ordres, ce que l'on prouve ainsi : pour chaque état ou chaque ordre, on dit deux fois *Oremus;* mais ce que l'on dit sous le premier *Oremus*, avant *Flectamus genua*, n'est pas une oraison, c'est une exhortation à la prière, ou une préface, ou un avertissement exprimant comment et pour qui il faut prier dans l'oraison suivante ; de là vient qu'on le chante sur le ton de la préface et non de la prière. C'est pourquoi après on ne répond *Amen* pour aucun ordre, non plus qu'à quelqu'autre préface de la messe, terminée par la formule *Per Christum* : on peut le voir dans les préfaces de la messe de chaque jour. Mais le second *Oremus* est une oraison, et on doit répondre *Amen* pour les Juifs et pour les Païens comme pour les autres. Or, le prêtre, après les oraisons, porte la croix voilée au côté droit de l'autel ; et, la tenant sur ses épaules, dans la personne du Christ, il expose aux Juifs les bienfaits du Seigneur à leur égard, en disant : « Mon peuple, que t'ai-je fait? » Cependant, dans certaines églises deux prêtres portent la croix, pour marquer que dans la personne du Christ il y eut deux natures, savoir la nature divine et la nature humaine. Ces paroles : « Mon peuple, que t'ai-je fait, et en quoi t'ai-je contristé? Réponds-moi : parce que je t'ai retiré de la terre d'Egypte, » se rapportent à la divinité. Ce qui suit : « Tu as préparé une croix à ton Sauveur, » a trait à l'humanité, et ainsi du reste.

XIV. Le prêtre chante comme en hébreu dans la personne du Sauveur. Les acolytes chantent Ἅγιος ὦ Θέος, comme dans la personne des Grecs. Le peuple répond : *Sanctus, sanctus,* comme dans la personne des Latins, et ainsi on loue Dieu en trois langues, savoir en hébreu qui, à cause de la loi, est la mère de toutes les langues; en grec, langue qui en est l'institutrice; en langue latine, qui en est la dominatrice, à cause de la domination de l'empire romain et de la papauté. Mais comme la langue hébraïque s'abstient maintenant des louanges de Dieu, on la remplace par *Popule meus*, qui est chanté dans la personne du Seigneur parlant aux Hébreux ; c'est pourquoi il est censé dit en hébreu. Et remarque qu'aux trois sortes de moqueries auxquelles le Christ fut en butte, on oppose trois adorations, comme on le dira plus bas. Les trois antiennes, savoir *Popule meus; Quia eduxi te;* et *Quid ultra,* etc., différant peu ou point par le sens, semblables par les paroles et par la modulation, désignent la triple inscription de la croix dans les trois langues hébraïque, grecque, latine : *Jesus Nazarenus, rex Judæorum* (3). On ne sait si le commencement de l'inscription fut écrit dans les trois langues, mais pour cette formule : *Rex Judæorum*, cela est certain, parce que les Juifs ne voulaient point de cette inscription, en disant : « N'écris point roi des Juifs, mais qu'il a dit : Je suis roi des Juifs ; » c'est pourquoi dans les antiennes on appuie et on confirme ce titre par des effets, savoir parce que, comme leur roi, il les a tirés de l'Egypte, les a dirigés à travers le désert et les a introduits dans la bonne terre. De même, le mot Jésus, de l'inscription, est rendu par *Sauveur* dans chaque antienne. *Nazarenus* est exprimé à chaque verset par Ἅγιος, *Sanctus.*

XV. Et comme l'inscription fut faite en trois langues, on répond par les deux langues, c'est-à-dire grecque et latine, qui adorent le Christ; mais la langue hébraïque, qui lui est contraire, prononce encore les blasphèmes précités. Et remarque que l'antienne *Popule meus* est de Michée (chap. VI) ;

le commencement de l'antienne *Quia eduxi te* est tiré des Nombres (chap. XIV), et le milieu, c'est-à-dire *Manna*, etc., est tiré d'Isaïe (chap. XVI); la fin, savoir *Introduxit*, est encore de lui. Il faut remarquer que les Juifs intentèrent trois accusations contre le Christ, savoir d'avoir refusé le tribut, de s'être dit Roi et de s'être appelé Fils de Dieu. Contre ces trois accusations dirigées contre sa personne, on dit *Popule meus*, où le Christ se plaint aux Juifs, en leur rappelant les trois bienfaits dont il les a comblés, savoir leur délivrance d'Egypte, leur direction dont il s'est chargé dans le désert, leur introduction dans une terre excellente, comme s'il disait : Tu m'accuses d'avoir refusé le tribut; tu devrais plutôt me remercier de ce que je t'ai délivré du tribut ou de la servitude d'Egypte. Tu m'accuses de m'être dit roi; tu devrais plutôt me remercier de ce que je t'ai dirigé et nourri chaque jour dans le désert. Tu m'accuses encore de m'être dit Fils de Dieu; tu devrais plutôt me remercier de t'avoir donné une terre où coulent le lait et le miel.

XVI. Ensuite on découvre la croix, pour marquer que les Juifs pervers dépouillèrent le Sauveur; et on la découvre en trois fois, pour marquer qu'ils se moquèrent trois fois du Christ pendant la passion. Premièrement, dans le vestibule du prince des prêtres où ils lui couvraient la face et lui donnaient des soufflets. Pour désigner cela, quand on commence à découvrir la croix, on ne montre pas la figure du crucifix. Secondement, devant le prétoire, quand il fut livré pour être crucifié, alors que les soldats, lui tressant une couronne d'épines, se moquaient de lui et, fléchissant les genoux, l'adoraient en disant : « Salut au roi des Juifs. » Pour représenter cela, à la seconde révélation, on découvre la tête et la face du crucifix.

XVII. Et sache que la couronne fut tressée de joncs marins, comme nous l'avons vu dans les trésors du roi de France, joncs dont les pointes ne sont ni moins dures, ni moins aiguës que des épines. Troisièmement, lorsqu'attaché à la croix les

passants lui disaient : *Vah! qui destruis templum Dei,* et comme, lorsque cette raillerie était adressée au Christ, il était entièrement dépouillé sur la croix, on achève de découvrir entièrement le crucifix, pour signifier encore que tout ce qui était obscur dans la loi et les prophètes a été dévoilé et manifesté dans la passion.

XVIII. On découvre donc la croix après les oraisons, pour marquer que l'oraison reçoit son effet et trouve un modèle dans la passion que souffrit le Christ sur la croix; car Jésus, suspendu à la croix, pria pour ses amis et ses ennemis. Or, on commence à découvrir la croix à partir de la droite, parce que le Christ crucifié fut adoré avec une foi véritable par les apôtres et les disciples juifs qui étaient alors à sa droite. Et comme cette foi, publiée dévotement par eux, s'est répandue au milieu des nations, c'est pourquoi le prêtre, pour désigner cela, la porte au milieu de l'autel. De plus, comme le Christ se repose maintenant sur l'Eglise et s'y reposera jusqu'à la fin des siècles, c'est pourquoi, pour signifier et figurer cela, on pose la croix sur l'autel, et par là on désigne l'Eglise des Gentils. Enfin, comme à la fin des siècles la foi se refroidira dans le cœur des Gentils et que, d'après le témoignage d'Isaïe, les restes d'Israël qui seront sauvés la recevront et qu'elle sera commune aux Juifs comme aux Gentils; c'est donc avec raison que, pour désigner cela, on descend la croix de l'autel, à la fin de la messe, et qu'on la place dans un endroit commun.

XIX. La croix découverte et les étendards de l'Eglise, en certains endroits, sont élevés en l'air pour désigner la victoire du Christ.

XX. Or, ceux qui portent la croix chantent encore une antienne, transportent la croix à l'endroit précité, afin que l'on réponde en grec et en latin et qu'on l'adore dévotement, parce que le Seigneur crucifié a passé des Juifs perfides aux Gentils qui ont confessé dévotement son nom. Cela désigne encore les apôtres chantant, c'est-à-dire confessant de toutes leurs forces

et prêchant l'opprobre de la croix. De même, en portant la croix, tantôt on marche et tantôt on s'arrête comme accablé de fatigue, pour figurer les apôtres qui, fatigués du poids des persécutions, se sont quelquefois reposés. Enfin on salue et on adore la croix qui a été découverte, parce que celui que les Juifs perfides ont percé de leurs railleries, les chrétiens le vénèrent en le saluant avec respect et en l'embrassant dévotement. Pendant l'adoration on chante dans quelques églises le répons *Ecce quomodo moritur* (Isaïe, chap. LVII) et l'antienne *Sicut Moses* (Jean, chap. III). Et il faut savoir que, contre les trois dérisions précitées, nous adorons trois fois le crucifix en disant Ἅγιος, comme pour honorer trois fois celui qui a été trois fois bafoué pour nous; et comme les Juifs, bafouant le Christ, fléchissaient les genoux devant lui, c'est pourquoi nous fléchissons les genoux en l'adorant.

XXI. Nous nous prosternons aussi à terre devant la croix, afin que ce que les Juifs ont fait par orgueil et par dérision nous le fassions avec humilité et en toute vérité, et que nous montrions l'humilité de notre ame par la posture de notre corps; et parce que, de même que le Christ pour nous s'est humilié devant son Père jusqu'à la mort et à la mort de la croix, nous de même, imitateurs de sa mort, nous devons aussi nous humilier. Saint Augustin parle de la manière dont on doit se prosterner : « Quiconque s'humilie, dit-il, de telle sorte qu'il se prosterne les genoux en terre, peut s'humilier encore davantage; mais celui qui s'humilie de manière à ramper sur le ventre dans la poussière, ne peut plus pousser l'humilité plus loin. »

XXII. On adore aussi la croix pieds nus, pour montrer par là que toutes nos affections particulières sont mises à nu, dévoilées et connues, et pour montrer encore que nous sommes affligés avec celui qui a été affligé pour nous. Or, on salue la croix, parce que c'est par elle que le salut a été rendu aux hommes; ensuite on l'adore, c'est-à-dire on la baise; car on

ne doit adorer que Dieu seul. Les autres objets, tels que la croix, on doit les vénérer à cause de Dieu qu pour Dieu.

XXIII. Au reste, voici l'exposition ou explication de ces paroles Ἅγιος. Le mot grec ἅγιος signifie *sanctus*, saint, en latin. Il dérive de ἀ, particule privative, et de γῆ, c'est-à-dire terre, comme céleste et sans terre. Cependant, dans le canon de saint Isidore (XXIV, q. III, *Quidam versi, sed tangis*), on lit que le mot grec ἅγιος signifie *vas* en latin. Le mot grec ὁ Θεος signifie Dieu, en latin *Deus;* ἰσχύρος, en grec, signifie fort; en latin *fortis;* αθαναθος, *immortalis* en latin; en grec, dérive de la particule privative ἀ et de θαναθος, mort; ελεησον, c'est-à-dire *miserere*, aie pitié; ημας, c'est-à-dire *nostri*, de nous.

XXIV. Nous avons parlé du profond mystère de la croix dans la préface de la cinquième partie. Nous n'allons faire qu'en toucher quelques mots dans ce chapitre. Or, il y eut dans la croix du Seigneur quatre espèces de bois, savoir le tronc ou le bois élevé verticalement; le bois placé horizontalement; la partie inférieure qui fut enterrée; et le bois qui portait l'inscription. Il y eut aussi quatre clous qui percèrent les mains et les pieds, la lance qui ouvrit le côté et la couronne d'épines qui fut placée autour de la tête du Christ; toutes choses qui peuvent être désignées par la croix spirituelle. Car les quatre bois de la croix sont les quatre vertus de l'ame, savoir la foi, l'espérance, la persévérance, la patience, dont l'Apôtre dit : « Afin que vous compreniez avec tous les saints quelle est la longueur, la largeur, la hauteur et la profondeur. » La longueur de la croix, c'est la persévérance dont le Seigneur dit : « Celui qui aura persévéré jusqu'à la fin, celui-là sera sauvé.» La largeur de la croix, c'est la patience dont la Sagesse dit : « Vous posséderez vos ames dans la patience. » La profondeur, c'est la foi dont l'Apôtre dit : « La foi, c'est la substance des choses que l'on doit espérer, c'est l'argument ou la preuve des choses invisibles. » La hauteur, c'est l'espérance dont le Psalmiste dit: « J'ai mis mon espérance tout entière dans ta parole.»

La croix du Christ se composa donc d'une pièce de bois dressée en hauteur, d'une autre placée horizontalement et en largeur, comme une manière de potence ou de marteau (*martelli*), qui toutes deux ont été figurées par les deux pièces de bois que la pauvre veuve recueillit à Sarepta. La pièce de bois dressée horizontalement était attachée à un tronc fiché en terre, et à sa partie supérieure au bois qui portait l'inscription, parce que la persévérance procède de la foi à l'espérance, comme la pièce de bois dressée horizontalement s'étend de la partie fichée en terre pour aller aboutir à la pièce portant l'inscription; ce que comprenant le bienheureux Job, il dit : « Je crois que mon Rédempteur vit et qu'au dernier jour je dois ressusciter de terre, etc.; cette espérance repose au fond de mon sein. » Car, si la croix ne contenait pas le fondement de la foi et le titre de notre espérance, elle ne serait qu'un supplice sans mérite. Que la patience se rapporte à la croix, cela ressort évidemment de ce qu'elle supporte patiemment les tourments dans l'adversité et la tribulation; d'où vient que le bienheureux Jacques dit : « La tribulation est la mère de la patience. » Touchant la persévérance, on lit encore : « Sois fidèle jusqu'à la mort, et je te donnerai la couronne de vie. » Puis on lit, d'après l'Apôtre : « Celui-là seul sera couronné, qui aura combattu légitimement. » Donc, la persévérance qui est couronnée livre des combats, afin qu'elle se rapporte justement avec la croix. C'est donc sur ces deux pièces de bois que le chrétien doit attacher ses deux pieds et ses deux mains avec quatre clous. Les quatre clous sont les quatre vertus cardinales, savoir la justice, la force, la tempérance et la prudence. Les pieds sont les afflictions de l'ame, dont l'époux dit dans le Cantique des cantiques : « J'ai lavé mes pieds, comment pourrai-je les souiller? » Et le Seigneur Christ dit à ses apôtres : « Celui qui a été lavé n'a plus besoin que de se laver les pieds, et il est entièrement purifié. » Et ensuite : « Secouez la poussière de vos pieds. » Or, les deux pieds sont les deux affections de l'ame, savoir la

crainte et l'amour. Le pied de la crainte doit être cloué avec le clou de la force, de peur que le chrétien timide ne succombe au sein des adversités; d'où le Psalmiste dit : « Perce mes chairs de ta crainte, car j'ai été saisi de crainte à la pensée de tes jugements. » Car tant que le bienheureux Pierre, possédé par la crainte, ne fut pas attaché par le clou de la force, il renia le Christ à la voix d'une servante ; mais, après qu'il en fut perforé, il prêcha le nom du Seigneur devant les rois et les gouverneurs. Le pied de l'amour ou du désir doit être percé du clou de la justice, de peur que dans ses désirs il ne soit emporté vers les choses illicites ; car, lorsque les appétits ont été crucifiés, alors l'esprit conçoit des désirs opposés à ceux de la chair; mais, s'ils ne sont percés, alors la chair conspire contre l'esprit. Ainsi donc, le chrétien doit crucifier ses pieds, de peur ou qu'il ne succombe par pusillanimité, ou que la cupidité ne l'entraîne vers des désirs illicites.

XXV. Cependant d'autres disent que le Christ ne fut attaché qu'avec trois clous, désignant les trois tourments qu'il endura, savoir la passion de son corps, la passion de son ame et la passion de son cœur. Car ses deux pieds ne furent attachés que par un seul clou, de telle sorte que le pied droit était superposé au pied gauche, pour désigner que les affections spirituelles, figurées par le pied droit, doivent dominer et être placées au-dessus des affections terrestres, marquées par le pied gauche. La lance dont fut percé le côté du Christ est la charité, dont l'épouse du Cantique des cantiques dit : « J'ai été blessée par l'amour. » Près du côté se trouve placé le cœur dont nous aimons les bienfaits et qui doit être blessé, pour que ses affections se répandent non-seulement sur les amis, mais encore sur les ennemis ; d'où vient que le Seigneur dit : « Aimez vos ennemis, faites du bien à ceux qui vous haïssent et priez pour vos persécuteurs et pour ceux qui vous calomnient. » Or, la couronne d'épines, c'est la pénitence qui doit ceindre notre tête, c'est-à-dire notre ame, et dont le Psalmiste dit : « Je me suis

retourné dans ma douleur, tandis que je ressentais la pointe de l'épine qui me perçait. » Cette couronne est tressée de trois épines, savoir de la contrition, de la confession et de la satisfaction. La première pique le cœur par la douleur, à cause des vaines pensées; la seconde pique la bouche par la pudeur, à cause de ses inutiles paroles ; la troisième pique la main par le travail, à cause des œuvres injustes; car les mains sont les œuvres ; d'où vient que le Psalmiste dit : « Béni soit le Seigneur mon Dieu, qui m'a donné mes mains pour le combat, etc. » Et Salomon dans les Proverbes dit : « Il lui a donné le lin et la laine, et elle a travaillé suivant l'adresse de ses mains.» Or, il y a deux mains, deux sortes d'œuvres, savoir l'œuvre de la volonté et celle de la nécessité. Celle de la volonté doit être percée du clou de la prudence, de peur qu'elle ne fasse les œuvres tortueuses des ténèbres; car tant que le clou de la sagesse ne pénétra pas dans Saul, Saul fut le persécuteur de l'Eglise de Dieu ; mais lorsque ce clou eut pénétré dans Paul, alors il souffrit lui-même pour l'Eglise. Or, la main de l'œuvre nécessaire doit être percée du clou de la tempérance, de peur que, venant à se relâcher, elle ne s'étende trop vers les choses inutiles. Les œuvres nécessaires sont les œuvres naturelles, comme dormir, manger et autres choses semblables. Et remarque ces vers sur la croix :

Pes, cedrus est : truncus, cypressus : oliva, supremum.
Palmaque transversum Christi sunt in cruce lignum.

« Le pied est un cèdre, le tronc un cyprès, le sommet l'olivier, et le palmier est la pièce de bois transversale de la croix du Christ. » Après que l'on a baisé et adoré la croix, deux prêtres déposent sur l'autel le corps du Seigneur qui a été consacré et réservé de la veille.

XXVI. Le prêtre, revêtu de la chasuble, place l'hostie sur le corporal, à côté du calice où se trouve du vin mêlé d'eau et non sanctifié ou consacré, comme si l'on disait par ce fait

même : « Ceci est ce corps d'où s'échappèrent du sang et de l'eau. » Nous avons, dans le chapitre précédent, traité cette question, savoir si le vin est consacré par le contact de l'hostie. Cela fait, le prêtre bientôt après commence : *Oremus, Præceptis;* il achève l'oraison dominicale et l'oraison *Libera nos, quæsumus*, en quoi l'on représente l'antique coutume des apôtres de célébrer la messe. Car, après la leçon, ils se contentaient de dire ces paroles : *Hoc est enim corpus*, etc., *Hic est sanguis*, etc. Dans la suite ils ajoutèrent eux-mêmes l'oraison dominicale ; c'est ainsi qu'on célèbre la messe en ce jour, comme on l'a dit au commencement de la quatrième partie. On infère de là que l'oraison dominicale seule est insuffisante pour consacrer l'eucharistie. Le prêtre, dans les circonstances ordinaires, en disant *Per omnia secula seculorum*, élève le calice avec le corps du Seigneur ; après, disant *Præceptis*, etc., il recouvre le calice qui a été déposé sur l'autel, pour nous désigner en cela que le corps du Christ détaché de la croix est enseveli. Or, les deux prêtres qui, aujourd'hui, portent sur l'autel le corps du Seigneur représentent Joseph et Nicodème qui portèrent dans un sépulcre le corps du Seigneur. Les trois articles précités du canon, savoir *Præceptis*, *Pater noster* et *Libera nos, quæsumus*, se récitent sur le calice déposé sur l'autel, parce que le Seigneur, enseveli pendant trois jours, est caché à nos yeux. L'oraison elle-même *Libera nos* se prononce à haute voix, comme l'oraison dominicale, ainsi que nous l'avons dit dans la quatrième partie, au chapitre du Silence après l'oraison dominicale. Il ne faut pas omettre qu'en ce jour, quand on mêle au calice la particule de l'hostie, on ne prononce pas ces paroles *Fiat commixtio*, parce que ces paroles font mention du sang. Or, il n'y a pas de sang dans le calice, et on ne consacre point en ce jour. Après la fraction de l'hostie, on ne dit pas *Pax Domini*, etc., parce que les assistants ne se donnent pas le baiser de paix. On omet aussi l'oraison *Domine Jesu Christe, Fili Dei*, etc., etc., et celle-ci : *Cor-*

pus tuum, Domine, parce qu'elles font mention du sang. On supprime aussi ces versets *Quid retribuam,* etc., et l'oraison *Placeat tibi,* à cause de ces mots : *præsta ut hoc sacrificium, quando oculis tuæ,* etc. En ce jour encore on n'offre pas le sacrifice sacramentellement, mais on prend l'hostie de la veille. On ne dit pas *Agnus Dei,* parce qu'il ne paraît pas qu'on doive invoquer celui que l'on voit tomber en défaillance lors de son agonie. Le prêtre communie en silence ; d'où vient qu'on ne chante pas de postcommunion, parce que, pendant que nous communions, ce sang que nous prenons crie pour nous vers le Seigneur, lorsqu'il est dans notre bouche. Car nous sommes cette terre qui a ouvert ses abîmes et a bu le sang d'Abel, c'est-à-dire du Christ, sang versé par Caïn, c'est-à-dire par le peuple juif, qui pour cela est devenu errant et vagabond par tout le monde, d'après ces paroles : « Disperse-les dans ta force ; » et il a été maudit de cette malédiction : « Que son sang retombe sur nous et sur nos enfants. » On ne dit pas non plus la postcommunion, qui signifie la joie et l'allégresse, parce que l'Eglise pleure en ce jour.

XXVII. Mais on demande pourquoi le Christ voulut souffrir dans la sixième férie (le Vendredi saint)? Je réponds : afin que le jour où il fut crucifié s'adaptât au vendredi de la première création et au sixième âge de ce monde ; car c'est dans la sixième férie que l'homme, c'est-à-dire Adam, a été créé à l'image de Dieu, et que la femme a été tirée de son côté pendant qu'il dormait. C'est dans le sixième âge que le Fils de Dieu, pour racheter l'homme créé à l'image de Dieu, s'est manifesté dans sa chair ; c'est le vendredi que, s'endormant sur la croix, il laissa couler de son côté du sang et de l'eau pour consacrer la sainte Eglise. Il a donc voulu souffrir un vendredi, parce que c'est un vendredi qu'Adam a péché ; et il a voulu aussi racheter l'homme en ce jour. On a parlé de cela au chapitre de Noël.

XXVIII. Et remarque que c'est à l'âge de trente-deux ans

et trois mois, ou, selon saint Chrysostôme, à trente-trois ans et demi, que le Christ a été crucifié, le même jour où il a été conçu dans le sein de la Vierge, savoir le vendredi qui fut le huitième des kalendes d'avril. Nous parlerons de ceci dans la septième partie, à la fête de l'Annonciation.

XXIX. On demande encore, puisque dans l'Eglise on célèbre avec joie la mort des saints (car la mort des saints est précieuse devant le Seigneur), pourquoi l'Eglise en ce jour ne solennise pas également avec joie la mort du Seigneur? Car il paraît qu'elle devrait beaucoup plus se réjouir en célébrant la fête de cette mort, qui est la plus précieuse des morts, et la mort de la mort, et notre rédemption, puisque l'Apôtre dit que « nous devons nous glorifier dans la croix de notre Seigneur Jésus-Christ. » Je réponds que le Christ est mort pour nos péchés, comme le dit le Seigneur par la bouche d'Isaïe : « Je l'ai frappé à cause du crime de mon peuple. » L'homme donc devrait rougir et non pas se réjouir, puisque le soleil, créature insensible, rougit et retourna ses rayons en arrière, voila ses rayons et s'obscurcit, et que les pierres se fendirent. C'est donc avec raison que l'homme passe ce jour dans la tristesse, pour ne pas paraître plus dur que les pierres. En outre, le Seigneur lui-même fut triste, d'où ces paroles : « Mon ame est triste jusqu'à la mort; » la bienheureuse Vierge le fut aussi, d'où les paroles suivantes : « Ton ame sera transpercée d'un glaive de douleur. » Les apôtres aussi furent tristes (*De consec.*, di. III, *Sabbato*). C'est donc avec raison que dans ce jour l'Eglise observe le jeûne le plus strict, qu'elle garde le silence, et témoigne sa tristesse en compatissant aux douleurs du Christ. Nous avons parlé de cela à la fête de la Circoncision.

XXX. Nous célébrons encore ce jour dans le chagrin, la tristesse et l'abstinence, tandis que nous célébrons dans la joie les souffrances des saints, parce que les saints, après leur martyre, sont aussitôt montés aux cieux, tandis que le Christ est descendu dans l'enfer. Mais, comme alors il a brisé les portes

du Tartare, qu'il en a ramené les ames des saints et est ressuscité le troisième jour, c'est pourquoi nous nous réjouissons surtout alors, c'est-à-dire le jour de la résurrection. De là vient que nous ne célébrons pas les souffrances des Pères de l'Ancien-Testament, qui sont descendus dans les limbes, excepté pourtant le martyre des Innocents, parce que le Christ a été mis à mort dans chacun d'eux, et celui des Machabées, comme on le dira dans la septième partie, au chapitre de leur fête. On a encore parlé de cela dans la première partie, au chapitre des Peintures.

XXXI. Et il faut remarquer que le Christ, dans sa passion, n'a pas seulement racheté ceux qui étaient alors dans les limbes, lieu que l'on appelait le sein d'Abraham, où se trouvait Lazare, mais encore tous ceux qui devaient terminer leur vie par une sainte mort; de là vient que dans le dernier chapitre d'Osée on lit : « O mort! je serai ta mort; ô enfer! je serai ta morsure. » Mais il n'a pas retiré de l'enfer tous ceux qui y étaient plongés.

XXXII. On demande aussi pourquoi l'Eglise ne consacre pas en ce jour le corps du Seigneur, puisque le Seigneur a dit : « Faites ceci en mémoire de moi. » Et dans le Concile de Châlons (*De consecrat.*, distinct. I, *Visum*), il est dit : « Tous les jours, sans exception, on prie pour les vivants. » En outre, comme le Christ immolé s'est reposé dans la sépulture en ce jour et le samedi, et que les disciples ont passé dans la tristesse toute la nuit suivante jusqu'au point du jour, il paraîtrait raisonnable en ce jour de consacrer le corps du Seigneur, et de là jusqu'à prime du samedi, ensevelis dans un silence continuel, de nous abstenir du sacré mystère de l'autel. Je réponds que l'on peut donner de cela de nombreuses raisons.

XXXIII. Voici la première : Notre Seigneur, la veille de sa passion, prenant le pain et le calice, les bénit et les donna à ses disciples, en disant : « Ceci est mon corps, — Ceci est mon calice, » et alors il fut immolé par ses propres mains; et il

ajouta, au sujet de cette immolation : « Faites ceci en mémoire de moi. » On ne doit donc pas omettre de consacrer, le jeudi, puisque cela est formellement enjoint; mais le vendredi est le second jour, où il reposa pour ainsi dire dans le monument, et le samedi est le troisième jour, où il ressuscita pour ainsi dire de la mort, car il ressuscita avant le jour. Donc le nombre des trois jours de la mort du Seigneur, qui ne peuvent être complétés sous le rapport de l'immolation du Christ par les Juifs, se trouvent être complétés si l'on compte à partir de l'immolation du Seigneur par ses propres mains; la preuve incontestable de ceci, c'est que dans la nuit du Jeudi saint nous célébrons les veilles ou vigiles ou nocturnes en laissant les cierges éteints; et il en est ainsi pour que, dans la cinquième férie, qui est comme la sixième et la veille du sabbat, nous ramassions de la manne pour deux jours, parce que le vendredi, de même que le jour du sabbat chez les Juifs, nous n'en trouverions point.

XXXIV. La seconde raison, c'est que l'Eglise ne doit pas consacrer pendant la messe solennelle ce corps qui, réellement en ce jour, a été frappé à coups de fouet, couronné d'épines, abreuvé d'affronts; car la figure doit cesser, lorsque la vérité paraît.

XXXV. La troisième raison, c'est que l'hostie est offerte par les mains du Christ et par les nôtres. Or, les amis ne doivent pas le sacrifier pendant que ses ennemis le mettent à mort. Mais cependant, comme nous avons toujours besoin de la communion, et qu'il est toujours temps de communier, le prêtre prend l'hostie qu'il a consacrée et réservée de la veille.

XXXVI. La quatrième raison, c'est qu'en ce jour le voile du temple s'est déchiré en deux et que les côtés de l'autel ont été renversés; ainsi nous n'avons pas d'endroit où consacrer le corps du Christ.

XXXVII. La cinquième raison, c'est que le vrai prêtre,

c'est-à-dire le Christ, l'époux de l'Eglise, s'est éloigné et a été enlevé du milieu de nous, car il est descendu aux enfers.

XXXVIII. Le pape Innocent explique la sixième raison (*De consec.*, d. v, *Sabbato*), en disant que le jour de la Parascève et le Samedi saint on ne consacre pas ces sacrements, parce qu'il est constant que pendant ces deux jours les apôtres ont été dans le chagrin et la tristesse, et se sont cachés par crainte des Juifs. Car la messe que l'on célèbre ce samedi n'appartient pas à ce samedi, mais au jour subséquent, comme on le dira ci-dessous.

XXXIX. La septième raison, c'est que Moïse dit : « Vous vous tairez, et un autre (savoir le Christ) combattra pour vous, » car seul il a foulé le vin dans le pressoir. Donc, comme on ne peut point consacrer le corps même du Seigneur en ce jour, il faut le garder et le réserver pour ce même jour.

XL. Ce vendredi, et tous les autres vendredis à cause de celui-ci, sont privilégiés à cause de la passion du Christ, comme le dimanche suivant (Pâques) rend privilégiés tous les autres dimanches à cause de la résurrection du Seigneur. Or, ces vendredis jouissent de six priviléges, savoir : l'immolation du Christ, la spoliation de l'enfer, la défaite de la mort, la rédemption du genre humain, l'entrée du paradis devenue libre, et la manifestation des Ecritures. Dans la Parascève nous ne prenons qu'un seul aliment, parce qu'en ce jour le Christ ne s'est incorporé qu'un seul homme, savoir le larron, en disant : « Aujourd'hui, tu seras avec moi dans le Paradis. » D'où vient qu'il a dit lui-même : « Pour moi, je suis seul jusqu'à ce que je passe. »

CHAPITRE LXXVIII.

DU SAMEDI SAINT.

I. Il nous reste à parler du Samedi saint ou samedi veille de Pâques. De même que Dieu, après avoir achevé l'œuvre de la création du monde, savoir en six jours accomplis, se reposa le septième de toutes les œuvres qu'il avait créées; de même, dans le sixième âge, ayant consommé l'œuvre de la réparation du monde, d'après les paroles du Seigneur attaché à la croix : *Consummatum est*, « Tout est consommé, » il se reposa dans le septième âge; car lorsque son ame sortit de son corps passible, il se reposa en quelque façon. En outre, il dormit dans le sépulcre; et c'est pourquoi ce jour est appelé Sabbat, qui signifie Repos, comme on l'a dit dans la préface de la seconde partie. Ce samedi est appelé *saint*, par antonomase, parce que, comme nous l'avons déjà vu, il désigne le repos du Christ des œuvres de la rénovation humaine, à la fin du sixième âge, ou le repos du Christ par la mort duquel nous avons été sanctifiés. On l'appelle encore saint, à cause du baptême qui se célèbre en ce jour et dans lequel la nouvelle génération de l'Eglise est sanctifiée.

II. Ce jour, comme le précédent, n'a pas d'office propre, pour marquer la fuite et la tristesse des apôtres (*De consec.*, d. III, *Sabbato*), car l'office que l'on chante est l'office de la nuit du dimanche (*De consec.*, d. I, *In jejuniis;* LXXV di., *Quod a Patribus*), c'est-à-dire appartient à la résurrection et non pas au samedi, comme il arrive au samedi des quatre-temps, ce qui ressort évidemment de ces mots de la bénédiction du cierge : *Hæc est nox*, et de la collecte de la messe : *Deus, qui hanc sacratissimam noctem*. De là vient qu'on disait anciennement et qu'on dit encore dans la plupart des endroits tout l'of-

fice de nuit : Premièrement, pour marquer que les catéchumènes, qui concernent cet office, ensevelis avec le Christ, ressuscitent par le baptême. Secondement, à cause de la visite que les saintes femmes rendirent le matin au sépulcre du Seigneur. Troisièmement, parce que le Seigneur ressuscita pendant la nuit, aux témoignages des bienheureux Jérôme, Grégoire et Ambroise. Or, comme cette nuit a été illustrée par la grande lumière de la résurrection du Seigneur, c'est donc avec raison que nous devons veiller alors et chanter les louanges de Dieu. Selon une tradition des Juifs, le Seigneur doit venir au milieu de la nuit, et c'est pour figurer cela que l'ange, passant au milieu de la nuit, extermina les premiers-nés des Egyptiens, et le Seigneur est passé aussi pour protéger son peuple. « Je suis persuadé, dit saint Jérôme, que c'est d'après la tradition apostolique que, le jour de la vigile de Pâques, il n'est pas permis, avant le milieu de la nuit, de congédier les peuples qui attendent l'arrivée du Christ, afin qu'ils aillent au-devant du Sauveur qui ressuscite après que ce temps, c'est-à-dire minuit, est passé, afin que l'on soit sûr que tous célèbrent la fête. »

III. Mais, comme ce qui avait été institué pour un motif de dévotion dégénéra en actions peu honnêtes ou décentes, auxquelles la nuit prêtait la faveur de son ombre, on décréta que l'office de nuit serait célébré le jour. Nous avons touché quelques mots de cela dans la préface de la quatrième partie et dans la cinquième partie, au chapitre des Nocturnes. Cependant, saint Augustin dit que « le Seigneur est ressuscité au point du jour, et que pendant quarante heures il est resté en état de mort ou dans le sépulcre. » A ce sentiment semble se rallier l'Eglise, qui, pour la résurrection, célèbre matines à la même heure. L'Eglise garde donc le silence jusqu'à la dixième heure, et alors on se rassemble pour célébrer l'office, lorsque la résurrection approche, c'est-à-dire vers les vêpres de la nuit, qui brillent le premier jour de la semaine, et qui illuminent

toute la nuit jusqu'à la clarté du jour, afin que cette parole soit accomplie : « La nuit éclairera l'objet de mes délices, et la nuit resplendira pour moi comme le jour. »

IV. Or, c'est pour trois raisons qu'on appelle ce jour *Dies illuminata*, « Jour illuminé : » Premièrement, parce qu'il brille pour éclairer les plaisirs que nous éprouvons de la rédemption ou de la résurrection des ames, quoique ayant été recouvrée dans le jour de la Parascève par la mort du Seigneur ; joie et allégresse qui se sont transmises à cette nuit, pour la raison exposée à l'article du Jeudi saint, où il s'agit de la consécration de l'huile. Secondement, à cause de la résurrection des corps, que par la résurrection du Seigneur au premier jour de la semaine nous espérons devoir arriver un jour ; c'est pour cela que nous veillons, et que pendant nos veilles nous chantons en l'honneur du Ressuscité. Troisièmement, à cause du sacrement du baptême, que l'on célèbre en ce jour, parce que c'est de ces raisons que le baptême tire son origine, lui qui nous a en accordé les fruits, car on célèbre en ce jour l'office des catéchumènes, afin que, ayant été ensevelis avec le Christ, ils ressuscitent et passent avec lui de la mort au baptême. Donc, cette nuit est appelée Pâques, que l'on interprète passage, *transitus*, parce que le Seigneur est passé de ce monde à son Père ; nous aussi nous passons de la mort à la vie, car le Christ, notre Pâque, a été immolé, et il est passé de l'ennemi à son Père, des ténèbres à la lumière, de l'état de péché à l'état de grâce, de la peine à la gloire, du combat à la victoire.

V. Cette nuit ou cette fête de Pâques, dans laquelle le Seigneur est ressuscité, arriva le dix-septième de la lune du premier mois, c'est-à-dire du mois d'avril, qui est le premier mois chez les Hébreux, qui comptent les mois d'après le cours de la lune. Il est ressuscité dans le premier mois, parce qu'il est le principe de tout. Il est ressuscité le dix-septième de la lune, afin que par l'observation du décalogue il nous conduisît à l'éter-

nel repos de son sabbat. Il est donc ressuscité alors que la lune est au plus haut de sa course, pour désigner que l'Eglise doit parvenir au sommet des vertus et gravir vers les temples célestes. De même, il est ressuscité dans la troisième semaine de la lune, par où l'on marque que la troisième époque, c'est-à-dire l'époque de la grâce, est désormais arrivée. De là vient que comme nous célébrons toujours et par ordre du Seigneur cette solennité dans la lunaison d'avril et au moment de la pleine lune, nous la solennisons quelquefois dans notre mois d'avril et quelquefois aussi en mars. Mais quand nous la célébrons le douzième jour de la lune, cela insinue que nous arriverons à la gloire de la résurrection au moyen des dix commandements de la loi et des deux de la charité. Quand nous la célébrons après treize lunaisons, cela insinue que par le décalogue et la Trinité nous parviendrons à la gloire de l'éternité. On célèbre encore cette nuit dans la pleine lune, parce que la lune emprunte sa lumière à l'éclat du soleil. La lune est l'Eglise; le Christ est le soleil qui se couche, c'est-à-dire qui est mis à mort, et qui, à son coucher, illumine l'Eglise par la plénitude de sa grâce.

VI. On célèbre encore cette nuit après l'équinoxe, savoir quand les jours commencent à croître et à être plus longs que les nuits : d'abord parce qu'après l'ignorance la science de Dieu est en vigueur, et là où l'iniquité a abondé surabonde la grâce; secondement, parce que les vertus doivent croître en nous et surmonter les vices; troisièmement, parce que par la résurrection du Christ la nuit de la mort a commencé à décroître et le jour de la vie à augmenter; quatrièmement, parce que c'est par lui, qui est lumière de lumière, qu'on arrive au jour de l'éternelle lumière. On célèbre encore cette nuit dans le printemps, quand après les rigueurs de l'hiver les fleurs reverdissent, quand les oiseaux font entendre leurs chants joyeux, parce qu'après la gelée de la perfidie le monde a fleuri par la beauté des vertus, et le son de leur voix s'est répandu

par toute la terre ; cette nuit appartient en commun à deux jours, c'est-à-dire au samedi précédent et au dimanche suivant.

VII. Car jusque là le jour précédait la nuit; maintenant, c'est le contraire qui arrive; car Celui qui a créé le temps a ordonné que, dès le commencement, le jour précédât naturellement la nuit, d'après *Fiat lux et facta est lux,* « Que la lumière soit et la lumière fut. » Et la lumière s'avançant par l'hémisphère supérieur, d'Occident en Orient, il se fit un matin. Donc le jour précéda la nuit, pour désigner que l'homme ou Adam devait passer de la lumière des vertus aux ténèbres des vices, ou que l'homme devait descendre du jour du paradis à la nuit de l'enfer; mais, dans la nuit de la résurrection, le Seigneur fit ingénieusement que, par la réciproque, la nuit précédât le jour en signe de la réparation du second Adam, qui, par sa résurrection, des ténèbres du péché nous a fait passer à la lumière; d'où vient que l'Apôtre dit : « La nuit a précédé et le jour s'approche. » Nous allons suivre par ordre l'office de ce jour. Premièrement, nous dirons qui fait les agneaux de cire en ce jour, comment et pourquoi on les fait; secondement, nous parlerons de la bénédiction du cierge; troisièmement, des leçons et des traits; quatrièmement, de la bénédiction du baptême ou des fonts, où l'on traite encore des cierges des catéchumènes; cinquièmement, du baptême, où l'on traite des vêtements que les néophytes quittent le jour de l'octave (ou le huitième jour) et des parrains; sixièmement, de la confirmation; septièmement, de la messe du Samedi saint.

CHAPITRE LXXIX.

QUI FAIT LES AGNEAUX DE CIRE? COMMENT ET POURQUOI LES FAIT-ON? (4)

I. Premièrement, en ce jour, les acolytes de l'Eglise romaine font des agneaux de cire nouvelle et bénite, ou de la cire du

cierge pascal de l'année précédente, en y mêlant du chrême, et le samedi *in albis* ils sont distribués au peuple dans l'église par le seigneur Pape. Ces agneaux désignent cet Agneau sans tache qui efface les péchés du monde. La cire désigne son humanité, comme le dit le bienheureux Grégoire : « Le miel se trouve dans la cire, et la divinité dans l'humanité. » L'abeille qui fait la cire avec le miel ne se reproduit point par les voies naturelles ordinaires aux autres animaux. La bienheureuse Vierge aussi a conçu, sans aucun concours de l'homme, Celui qui est Dieu et homme. On mêle à la cire l'huile ou le chrême, parce que notre Seigneur est plein de miséricorde, et que la miséricorde est désignée par l'huile. On les distribue dans l'octave, parce que c'est dans l'octave de sa résurrection que le Seigneur a distribué ses récompenses à ses disciples. De plus, l'agneau de cire nous préfigure et nous rappelle l'agneau immolé dans la Pâque. C'est le bienheureux Grégoire qui a institué que l'on verserait de l'huile sur l'agneau de cire, lorsqu'il a dévoilé les mystères de l'agneau pascal.

II. Ces agneaux de cire figurent encore les agneaux nouveaux que l'Eglise célèbre dans ses chants, le samedi *in albis*. C'est pourquoi on les fait quelquefois en ce samedi, comme nous l'enseigne encore l'usage apostolique, parce que le dimanche suivant, lorsque le seigneur Pape se met à table et se dispose à distribuer des agneaux de cire à ses chapelains et aux gens de sa maison, un acolyte porte solennellement ces agneaux et les lui présente en disant trois fois : « Seigneur, seigneur, seigneur, voici les agneaux nouveaux qui ont annoncé l'*Alleluia;* tout nouvellement, ils se sont présentés aux fonts du baptême, etc. »

III. Ces agneaux protègent contre la foudre et la tempête les fidèles et les croyants, par la vertu de la consécration et de la bénédiction. Suivant la coutume de certaines églises, on distribue le cierge au peuple, dans l'octave de Pâques, pour embaumer les maisons par la fumée odoriférante de la cire et pour

désigner qu'à la dernière résurrection le Christ sera donné en récompense aux fidèles. C'est pour exprimer ceci avec plus d'énergie que l'Eglise romaine a fait les agneaux précités.

CHAPITRE LXXX.

DE LA BÉNÉDICTION DU CIERGE PASCAL (5).

I. En second lieu, on bénit le cierge pascal. A ce sujet, il faut savoir qu'au commencement de l'office on doit éteindre toutes les lumières dans l'église et tirer un feu nouveau des veines de la pierre que l'on frappe avec un briquet, ou bien le produire avec un verre concentrique exposé au soleil, et l'alimenter avec des sarments. Le feu ancien désigne l'ancienne loi, dont les figures ont été accomplies à la mort du Christ; c'est pourquoi elles ont dû cesser comme étant éteintes. Mais on tire un feu nouveau du sein de la pierre, c'est-à-dire du Christ, lui qui, broyé entre les bras de la croix, a laissé échapper sur nous l'Esprit saint; ou bien ce feu est produit par le cristal interposé entre le soleil et la lune, c'est-à-dire par le Christ, qui a été un médiateur entre Dieu et l'homme et qui, comme il l'atteste, est venu apporter le feu sur la terre. Le nouveau feu s'allume lorsque, par la passion et la résurrection du Christ, le Saint-Esprit descend en nous, alimenté par le sacrement (*sacramentum;* jeu de mots avec *sarmentum*), c'est-à-dire par le Christ qui est la vraie vigne (*sarmentum*). Le cristal transparent, c'est l'humanité du Christ, illustrée et rendue éclatante de gloire par la résurrection. On bénit encore le nouveau feu afin que, de même que Celui qui est la lumière intarissable et qui illumine tout homme venant en ce monde a éclairé Moïse de son divin feu, ainsi il daigne illuminer nos sens et nos cœurs, pour que nous méritions de passer des ténèbres de cette vie à la lumière et à la vie éternelle. Et ce n'est pas par un motif de

vaine religion que nous sortons en procession solennelle pour la bénédiction de ce feu qui doit nous faire souvenir que nous devons sortir à la rencontre de Celui que les Juifs chassèrent hors du camp. « Sortons, dit l'Apôtre, allons à sa rencontre hors du camp, en portant les insignes de son ignominie. » Et nous bénissons le feu avec la croix et l'eau, pour marquer que nous avons été purifiés dans la passion de Celui par qui nous recevons l'Esprit saint.

II. Lorsque l'on a éteint les lumières dans l'église et qu'avec un briquet on a tiré du feu des veines d'une pierre, on asperge le feu avec de l'eau bénite, parce qu'après l'extinction en quelque sorte des apôtres, qui ont été appelés la lumière du monde par le Christ, le feu de la charité s'est dégagé de la pierre, c'est-à-dire du Christ, avec le briquet de la lance qui l'a blessé; tandis que de son corps s'échappèrent le sang et l'eau qui donnent leur efficacité aux sacrements, par lesquels, inondés de l'eau de la grâce, nous sommes enflammés de l'amour du Seigneur. Et remarque qu'à chacun de ces jours, savoir les Jeudi, Vendredi et Samedi saints, on éteint le feu, comme certains le veulent, afin que l'on allume un feu nouveau en mémoire de la passion, comme nous l'avons déjà dit. Ensuite on bénit le cierge d'après l'institution des papes Zozime et Théodore Ier. Et le bienheureux Ambroise en a composé la bénédiction, quoique le bienheureux Augustin et Pierre Diacre, moine du mont Cassin, aient composé d'autres bénédictions qui ne sont plus en usage. Or, on bénit le cierge, parce que, par sa propre nature et sans bénédiction, il ne peut arriver à la signification du mystère de la colonne de feu dont on parlera bientôt. On le bénit encore, à cause de la gloire de la résurrection, que son Père céleste bénit, et parce que ceci rappelle visiblement le Christ à notre mémoire.

III. Or, le cierge est béni en la présence de l'évêque ou du prêtre par le diacre, qui appartient à un ordre inférieur, parce que le Christ, ressuscitant d'entre les morts, en se manifestant

d'abord à Marie-Madeleine, voulut que ce fut le sexe le plus faible qui annonçât à ses apôtres la gloire de sa résurrection, afin que, de même que le commencement de notre mort était entré dans le monde par une femme, de même le commencement de notre réparation fût annoncé au monde par une femme. Le diacre, bénissant le cierge, désigne encore le prédicateur de l'Evangile qui doit, en prêchant, par les bénédictions de louanges, par la grâce lumineuse de la résurrection, illustrer et célébrer le Christ qui est mort corporellement pour nous, en souffrant les violences de sa passion. Le diacre revêt la dalmatique, parce qu'il doit être paré de la vie céleste désignée par la dalmatique.

IV. Or, le cierge allumé sur la colonne signifie d'abord la colonne de feu qui, la nuit, précédait le peuple d'Israël; lorsqu'il est éteint, il désigne la colonne nébuleuse qui les précédait pendant le jour. La première les éclairait pendant la nuit, la seconde les rafraîchissait pendant le jour; ce qui désignait l'Esprit saint. Pour nous, le nuage lumineux désigne l'humanité du Christ, et la colonne de feu figure la divinité. Or, le cierge figure très-bien la colonne, car la colonne précéda le peuple, qui se dirigeait vers la mer Rouge où il fut baptisé; le cierge précède les néophytes qui marchent au baptême. De même que la colonne précéda le peuple jusque dans la terre de promission, le cierge précède les néophytes aux fonts du baptême, pendant sept jours. Le Seigneur nous précède aussi, pour nous préparer la voie jusque dans la patrie qui nous est promise après la fin de cette vie, comprise dans l'espace d'une semaine.

V. Et remarque que la colonne de feu ne précéda le peuple ni à la première, ni à la seconde halte, mais à la troisième; la première halte se fit à Ramatha, la seconde à Ségor, la troisième à Ethan. Ramatha, par interprétation, signifie *mouvement, agitation de la teigne*; Ségor, *tabernacle;* Ethan signifie *ferme, parfait* ou *ses enseignes*. Ces trois haltes s'accordent

avec ces trois jours du Seigneur, savoir les trois jours de sa passion, de sa sépulture et de sa résurrection; car, le jour de sa passion, le Seigneur fut comme à Ramatha, c'est-à-dire au milieu du fourmillement de la teigne, c'est-à-dire au milieu des Juifs acharnés qui, semblables à la teigne, s'efforcèrent de détruire la robe sans couture du Seigneur, c'est-à-dire l'unité de l'Eglise; et bien plus, qui tâchèrent d'anéantir le Seigneur lui-même. Mais il sortit de cette halte, lorsqu'il mourut; et il vint à Ségor, c'est-à-dire dans le tabernacle ou la tente, lorsqu'il séjourna dans le sépulcre et que, comme un soldat courageux, il enchaîna le diable plein de force et brisa ses vases. Il sortit de cette halte en ressuscitant, et entra à Ethan qui signifie *ferme* ou *parfait*, ou *ses enseignes*, parce que le Christ, ressuscité des morts, ne meurt plus; la mort ne le dominera plus; alors il a été comme un drapeau ou comme une enseigne pour ses disciples, lorsqu'il leur est apparu et les a illuminés comme la colonne de feu.

VI. Secondement, le cierge sur la colonne désigne le Christ qui nous éclaire dans la nuit de ce monde et qui, pendant le jour, nous donne un rafraîchissement contre l'embrasement des vices, comme on l'a déjà dit. C'est donc très-justement que le cierge désigne le Christ, à cause des trois choses qu'il renferme. En effet, le lumignon désigne l'ame, la cire désigne le corps, et la lumière la divinité du Christ.

VII. Troisièmement, le cierge qu'on renouvelle et qu'on allume après sa bénédiction désigne la nouvelle doctrine du Christ renfermée dans le Nouveau-Testament, doctrine dont le Christ dit : « Je vous donne un commandement nouveau; » ou bien la grâce nouvelle par laquelle le Christ nous a illuminés d'une manière spéciale, c'est-à-dire la résurrection du Christ qui, ressuscitant d'entre les morts, nous a apparu glorieux dans sa chair et illuminé de la splendeur de sa divinité. Car la mère des abeilles a produit cette cire sans aucun commerce étranger, de même que la vierge Marie a conçu la chair

du Christ et l'a enfanté, portant Dieu dans sa chair, comme le miel est contenu dans la cire, et cela en demeurant vierge et immaculée.

VIII. Ensuite commence la bénédiction du cierge : *Exultet jam angelica turba,* etc., car on se réjouit de ce que le Christ a tiré ses élus de l'enfer ; on se réjouit de sa victoire, car il est monté au-dessus du soleil couchant, et le Seigneur est son nom. D'abord, le diacre salue le peuple en disant *Dominus vobiscum,* pour attirer sa bienveillance et son attention. Au reste, la lumière du cierge a une double signification ; car elle désigne l'Esprit saint dont le Christ fut rempli, et elle marque aussi la gloire de sa résurrection. En considération du premier mystère, dans certaines églises on allume le cierge dès le commencement de la bénédiction, parce que le Christ fut rempli de l'Esprit saint dès le commencement de sa conception. Or, les paroles de la bénédiction semblent s'accorder avec ce sens, car on dit dès le commencement : *Gaudeat se tellus, tantis irradiata fulgoribus*, « Que la terre se réjouisse d'être illuminée par une si éclatante lumière. » Et ensuite on ajoute : *Lætetur mater Ecclesia, tanti luminis adornata fulgoribus*, « Que notre mère l'Eglise se réjouisse, elle qui est parée des splendeurs d'une si grande lumière. » Ensuite le diacre prie les assistants d'invoquer avec lui la miséricorde du Seigneur, à la clarté si admirable de cette lumière ; et, bien que ces mots s'entendent de la chose signifiée, c'est-à-dire du Christ, cependant il paraît convenable que la chose significative s'accorde en quelque manière avec ces mots, autant qu'il est possible de le faire, et en représente la similitude. Quant au second mystère, savoir que la lumière du cierge désigne la gloire de la résurrection, dans certaines églises on n'allume le cierge que lorsqu'on y appose les grains d'encens ; car le diacre fiche dans le cierge cinq grains d'encens en forme de croix, en disant : *Suscipe, sancte Pater, hujus incensi sacrificium vespertinum*, « Reçois, Père saint, le sacrifice du soir de cet encens. » La passion du

Sauveur a été, en effet, le sacrifice du soir de la loi, d'après ces paroles : « Que l'élévation de mes mains te soit agréable comme le sacrifice du soir, » parce que ce sacrifice eut lieu le soir du monde, c'est-à-dire dans le sixième âge.

IX. C'est aussi le soir de ce jour que les saintes femmes achetèrent, pour embaumer le Crucifié, des parfums désignés par les grains d'encens; car, littéralement, les saintes femmes achetèrent des parfums le soir du sabbat. Car, le jour du sabbat, elles gardèrent le silence à cause de la fête du sabbat, et l'Eglise montre qu'elle a cette même dévotion dans les parfums des vertus; ou bien les cinq grains d'encens désignent les cinq plaies que le Christ reçut sur la croix. Un peu après l'apposition des grains d'encens, on allume le cierge, parce qu'après la passion suivit la gloire de la résurrection; le cierge brille aux yeux des catéchumènes avant le baptême et après, pendant huit jours, pour marquer que le Christ est le flambeau de l'Eglise jusqu'au jour du jugement.

X. On attache encore au cierge un parchemin ou une inscription, pour figurer celle où Pilate écrivit : « Jésus, Nazaréen, roi des Juifs. » Nous avons vu cette inscription à Paris, dans la chapelle de l'illustre roi des Français, avec la couronne d'épines, le fer et la pique de la lance, la pourpre dont les Juifs revêtirent le Christ, le suaire qui enveloppa son corps, l'éponge, le bois de la croix, un des clous et beaucoup d'autres reliques. Or, comme le cierge désigne le Christ, c'est avec raison que l'on inscrit sur ladite tablette l'année courante du Seigneur avec celle de son incarnation, pour marquer sur la cire que le Christ est l'année antique, la grande année, l'année pleine de jours dont on parlera dans la huitième partie, au chapitre de l'Année solaire. Or, le Christ est appelé *année*, parce que, de même que l'année de jours produit une multitude de fruits, de même le Christ renferme une multitude de tous les bons fruits; car le Christ a ses mois qui sont les douze apôtres, ses jours qui sont tous les fidèles, et ses heures qui

sont les néophytes. On écrit encore sur cette tablette l'année courante dès l'origine du monde, pour marquer que le Christ est l'alpha et l'oméga. On y inscrit encore l'indiction, l'ère et l'épacte, dont nous parlerons au chapitre de l'Année solaire, pour marquer que les actions des hommes et la succession des époques sont classées ou rangées par ordre de jour.

XI. Dans certaines églises on ajoute au premier cierge un autre cierge plus petit. Le premier ou le plus grand est consacré dans la personne du Christ, disant : « Je suis la lumière du monde. » L'autre l'est dans la personne des apôtres, auxquels le Seigneur a dit lui-même : « Vous êtes la lumière du monde.» L'un et l'autre cierge précèdent au baptême les catéchumènes, comme les apôtres nous ont précédés dans la terre de promission. De même, le Christ par lui-même illumine l'Eglise; il l'éclaire aussi par ses apôtres dont nous devons avec soin étudier et observer les préceptes, ce que l'on montre en allumant les autres cierges avec les deux premiers. Dans la plupart des églises on allume deux autres petits cierges avec le plus grand soin, et l'on en place un d'un côté du cierge bénit et l'autre de l'autre côté, et ils signifient les saints du Nouveau et de l'Ancien-Testament, qui ont été illuminés par le Christ et par la doctrine des apôtres et des prophètes qui s'accordent avec le Christ. On allume donc ces cierges et les autres flambeaux de l'église avec le feu du plus grand cierge, pour figurer que le feu de l'Esprit saint procède du Christ et que non-seulement les apôtres et les prophètes, qui sont désignés par les deux cierges, mais encore tous les fidèles de l'Eglise ont été illuminés par le Christ; et ces cierges sont au nombre de deux, tant parce que les apôtres ont été envoyés deux à deux pour prêcher, que parce que les disciples et autres fidèles illuminés par le Christ brûlent du feu du double amour ou de la double charité, et qu'ils brillent tant par leurs paroles que par leurs exemples. Les deux cierges peuvent encore figurer les catéchumènes qui empruntent leur lumière de celle du plus

grand cierge, parce qu'il faut que les catéchumènes soient illuminés par la lumière du Christ. La lumière du Christ est sa gloire et sa doctrine, ce que l'on entend ou insinue par les leçons qui suivent.

CHAPITRE LXXXI.

DES LEÇONS ET DES TRAITS.

I. En troisième lieu, nous allons parler des leçons et des traits; et il faut savoir que les leçons, qui désignent la gloire et la doctrine du Christ, manquent de titre, parce que les catéchumènes ne sont pas encore citoyens de Jérusalem et ne connaissent ni les Ecritures, ni les noms des citoyens de Jérusalem. D'où vient que si on les leur nommait, ainsi que les noms des docteurs de l'Ancien et du Nouveau-Testament, peut-être les mépriseraient-ils plutôt que de les vénérer. Elles manquent encore de titre, parce que le Christ, notre chef, ne nous a pas encore été rendu. On ne les lit dans aucun ton, parce que c'est par elles que sont instruits les simples et les catéchumènes ignorants. Dans certaines églises on lit quatre leçons, dans d'autres six, ailleurs douze, ailleurs quatorze. Ceux qui en lisent quatre en agissent ainsi, parce que le docteur des catéchumènes doit aussi leur apprêter un festin; car il doit leur préparer un festin splendide à la table de la sainte Ecriture, désignée par la table qui se trouvait dans le tabernacle du Seigneur. Cette table avait quatre pieds, parce que l'Ecriture sainte est expliquée dans quatre sens, savoir le sens historique, le sens allégorique, le sens tropologique et le sens anagogique, dont on a parlé plus amplement dans la préface du premier livre. La première leçon est *In principio, creavit Deus cœlum et terram,* qui est le chapitre premier et l'histoire de la Genèse ou création. Ce que l'on rapporte de la création du ciel, de la terre et des autres choses, de l'homme fait à l'image et à la

ressemblance de Dieu est arrivé à la lettre; et il en est ainsi du reste. La seconde leçon, savoir *Factum est in vigilia*, etc., tirée de l'Exode (chap. XIV), s'entend dans le sens allégorique. La troisième, savoir *Apprehendent septem mulieres*, etc., tirée d'Isaïe (chap. IV), appartient au sens tropologique. La quatrième : *Hæc est hæreditas servorum*, du même (chap. LV), a le sens anagogique, comme on le verra plus bas. Cependant, si nous voulons y prêter une sérieuse attention, la première et la seconde leçon appartiennent tant au premier qu'au second pied de la table; la troisième appartient plutôt au second qu'au troisième. La première appartient au second comme au premier, car ce que l'on y dit dans le sens historique s'explique dans le sens allégorique.

II. Par exemple, l'homme a été fait à l'image et à la ressemblance de Dieu, c'est-à-dire le Christ-Dieu a fait l'homme mâle, c'est-à-dire le Christ, et femelle, c'est-à-dire l'Eglise; ou bien encore cela se rapporte partie au second, partie au troisième pied, parce que les œuvres des six jours s'adaptent aux œuvres de la lumière spirituelle, parce que nous sommes réformés et illuminés intérieurement; car l'œuvre du premier jour fut la lumière, qui figure l'illumination de la foi; l'œuvre du second jour fut le firmament, qui sépare les eaux supérieures, c'est-à-dire les anges, des eaux inférieures, c'est-à-dire des hommes, qui n'en ont pas besoin. L'œuvre du troisième jour fut la séparation des eaux d'avec la terre ferme, c'est-à-dire la séparation de ceux qui sont livrés au bouillonnement des voluptés charnelles, et qui, semblables aux eaux, entraînent tous ceux qui veulent s'y désaltérer, ou bien nous entraînent avec les autres quand nous voulons nous y désaltérer; de ceux qui, comme la terre ferme, ont soif des sources d'eaux vives, afin de porter du fruit, en disant : « Mon ame est dévorée d'ardeur pour le Seigneur, qui est une source d'eaux vivante. » L'œuvre du quatrième jour fut la création des astres dans le firmament. Ces astres sont les docteurs qui, attachés au firma-

ment de la sainte Ecriture, brillent aux yeux de leurs inférieurs par la lumière de la science. L'œuvre du cinquième jour est la création des poissons et des oiseaux dans les eaux, par où l'on entend ceux qui ont pris une seconde naissance dans les eaux du baptême, parmi lesquels certains usent du bénéfice du baptême à la manière des poissons, comme les petits enfants; d'autres, avec les ailes du double amour, volent comme les oiseaux vers les régions supérieures, comme les bons adultes; d'où vient que dans la première leçon on dit : *Spiritus Domini ferebatur super aquas,* « L'esprit du Seigneur était porté sur les eaux, » savoir du baptême. Dans les eaux restent les poissons, c'est-à-dire ceux qui s'inquiètent des choses de ce monde. Mais les oiseaux, c'est-à-dire les baptisés, s'élèvent et volent vers les régions célestes. L'œuvre du sixième jour est la création des animaux de la terre. En effet, la terre c'est notre chair; c'est de la terre qu'ont été créés tous les animaux, puisque c'est d'elle que proviennent tous les êtres vivants. Chez nous, l'homme intérieur est réformé, afin que l'image et la ressemblance de Dieu brillent en lui, d'après ces paroles : « L'homme a été fait à notre image et à notre ressemblance. »

III. Par la première leçon, les catéchumènes sont encore instruits, afin de ne pas tomber dans l'erreur des Manichéens, qui disent que toutes les choses visibles de ce monde ont été créées par le roi des ténèbres. Cette première leçon n'est suivie d'aucun cantique; car il y a quatre cantiques comme quatre leçons. Après les deux premières leçons suit un cantique; deux cantiques suivent la dernière leçon. Il n'y a donc pas de cantique après la première, parce qu'il y est question du premier homme qui, après sa création, ne loua pas Dieu, mais tomba dans le péché, et que c'est en lui que tous les autres hommes ont péché; c'est pourquoi cette première leçon devrait plutôt être suivie du deuil et de la douleur que du cantique, qui est l'allégresse que l'ame conçoit au sujet des biens éter-

nels. Or, comme le premier homme, à cause des agréments du péché, est déchu de la gloire, nous pouvons la reconquérir si nous luttons avec la raison contre le péché. C'est pourquoi le prêtre prie, après la leçon, en disant : « O Dieu qui as placé et créé l'homme d'une manière admirable et qui l'as reformé d'une manière plus admirable encore, accorde-nous de résister par la raison aux charmes du péché, afin que nous méritions de parvenir aux joies éternelles. » En ce que le prêtre dit : *Qui hominem*, etc., « Qui a cré l'homme d'une manière admirable et l'a reformé d'une manière plus admirable encore, » il insinue que dans la précédente leçon il s'agit historiquement de la création de l'homme, et allégoriquement de sa rédemption, c'est-à-dire de Celui par qui sa rédemption a été consommée.

IV. La seconde leçon est une narration historique ; mais elle appartient au second pied de la table, parce que ce qu'on y dit dans le sens historique s'entend du sens allégorique. Car, de même qu'après la submersion des Egyptiens dans la mer Rouge, les Hébreux furent délivrés ; ainsi, lorsque les vices et les péchés sont submergés dans le baptême, le peuple de Dieu est également délivré ; d'où vient qu'après cette leçon suit le cantique de joie et d'allégresse, savoir *Cantemus Domino* (Exod., chap. xv), dans lequel le peuple chrétien se réjouit d'avoir été délivré par le baptême des Egyptiens spirituels, comme les Hébreux le furent des Egyptiens véritables et corporels. Par les Egyptiens, on entend les pécheurs ; par la mer Rouge, le baptême. Parmi les Egyptiens, aucuns, ni petits ni grands, ne survécurent ; aucun péché également, grand ou petit, ne subsiste après le baptême ; résultat qu'on n'obtient pas facilement par la pénitence. C'est donc avec raison qu'on ajoute ce cantique : *Cantemus Domino*, parce que, bien que l'homme, tant qu'il est en état de péché, ne puisse louer le Seigneur ; car la louange est désagréable dans la bouche du pécheur ; cependant, lorsqu'il est délivré, il peut chanter le premier cantique, savoir celui de sa délivrance.

V. La troisième leçon tirée d'Isaïe se rapporte au second pied de la table, c'est-à-dire au sens allégorique, quoiqu'en quelque sorte elle puisse s'adapter au troisième, c'est-à-dire au sens tropologique; car elle contient les sacrements du Christ et de l'Eglise. On y remarque les sacrements du Christ à cet endroit : *Apprehendent septem mulieres virum unum.* « Sept femmes prendront un seul mari. » Ces sept femmes sont les sept dons de l'Esprit saint conférés dans le baptême, qui ont pris un seul mari, c'est-à-dire le Christ, afin de se reposer pleinement en lui; ce qu'elles ne pourraient faire avec un autre homme, à cause de l'obstacle des vices et des péchés. Suivent encore ces mots : *Panem nostrum comedemus*, « Nous mangerons notre pain, » qui se rapportent à l'Esprit saint auquel ces dons appartiennent. Car, pour l'Esprit saint, manger son pain et se couvrir de ses habits ne signifie rien autre chose, sinon qu'il n'a besoin de rien, à cause de son égalité avec le Père et le Fils. On ajoute ensuite : « Que ton nom seulement soit invoqué sur nous, » c'est-à-dire ceux dans lesquels tu feras ta demeure seront appelés chrétiens, de ton nom de Christ. « Fais disparaître loin de nous notre opprobre, » savoir celui que nous avons supporté de la part des méchants, qui souvent nous ont poussés aux vices et aux péchés. Voilà quel est le sens allégorique.

VI. Dans le sens moral, les sept femmes désignent les hommes remplis des sept dons de la grâce, c'est-à-dire les sages, les hommes intelligents, prévoyants, forts, savants, pieux, ayant la crainte du Seigneur, qui prendront un seul époux, c'est-à-dire le Christ, en s'attachant à lui par la foi et la charité; à ceux-ci il appartient de dire la suite de cette leçon, savoir « Nous mangerons notre pain, » c'est-à-dire ton corps qui est notre pain, parce qu'il a été donné pour notre réfection, et nous serons couverts des vêtements, c'est-à-dire des bonnes œuvres, contre le froid du péché. « Que ton nom soit seulement invoqué sur nous, » afin que par toi nous soyons

appelés chrétiens ; « fais disparaître loin de nous notre opprobre, » afin que nous ne soyons pas appelés suppôts du diable. Or, le passage qui suit : « Si le Seigneur fait disparaître de sa maison les souillures des filles de Sion et le sang de Jérusalem, dans un esprit de justice et dans un esprit de sévérité et de colère, » désigne les sacrements de l'Eglise ; les souillures (*sordes*) marquent les péchés plus légers ; le sang (*per sanguinem*), les péchés plus graves ; car le Seigneur purifie les péchés les plus légers dans un esprit de justice, c'est-à-dire d'une correction plus légère ; mais les péchés plus graves, il les efface dans un esprit de sévérité, c'est-à-dire en requérant une plus grande satisfaction. Là se trouve donc marqué l'effet du baptême, où le Seigneur efface tant les péchés plus graves que les fautes plus légères. Après cette leçon suit le cantique qui est le premier cantique de la synagogue, c'est-à-dire *Facta est vinea dilecto meo*, etc., d'Isaïe (chap. v).

VII. Car, littéralement, la vigne, c'est la synagogue ; la haie qui l'entoure, ce sont les observances légales ; la tour qui se trouve au milieu, c'est le temple ; le pressoir, c'est l'autel des holocaustes. Néanmoins, toutes ces choses désignent aussi les sacrements de l'Eglise ; car la vigne, c'est l'Eglise qui a été bâtie sur cette puissante tour dont il est dit : « Et il a suscité un puissant médiateur de notre salut. » Cette force, cette puissance, c'est le Christ ; cette vigne a été placée dans un endroit fertile. Le Christ est cet endroit fertile dont il est dit : « La montagne de Dieu est une montagne fertile. » La haie qui entoure cette vigne, c'est la protection divine ; le fossé qui la protège, c'est la crainte du Seigneur ; la tour qui est au milieu, c'est le Christ dont on a dit : « Sois pour nous, Seigneur, une tour de force ; » le pressoir, c'est la croix du Christ dont il est dit : « Seul, j'ai foulé le vin dans le pressoir. » Et comme dans la leçon, dans le cantique, on exprime les sacrements de l'Eglise, de la synagogue, c'est pourquoi le prêtre prie en disant : « O Dieu qui, lorsque nous devons célébrer le sacre-

ment pascal, nous instruis par les pages de l'un et de l'autre Testament » (*Utriusque Testamenti* exprime les deux sacrements); il ajoute : « Accorde-nous de comprendre ta miséricorde, afin que, recevant avec confiance tes dons présents, nous attendions avec une ferme confiance tes dons futurs. » La miséricorde du Seigneur qu'il souhaite que nous comprenions, c'est la rémission des péchés dans le baptême. Ses dons présents sont les dons spirituels que nous recevons dans le temps présent.

VIII. La quatrième leçon est *Hæc est hæreditas servorum Domini*, « Voici l'héritage des serviteurs du Seigneur, c'est d'être justes auprès de moi, dit le Seigneur. » Cette leçon se rapporte au quatrième pied de la table, c'est-à-dire au sens anagogique. Or, de même que dans la première leçon, d'après ce que nous avons dit, l'homme est instruit sur sa création ; dans la seconde et la troisième il est instruit de sa régénération qui se fait dans le baptême par Jésus-Christ ; de là vient qu'il ne reste plus maintenant qu'à instruire le catéchumène touchant la vie bienheureuse et les bonnes mœurs, par lesquelles on y arrive ; c'est ce qui fait le sujet de la quatrième leçon. Car la vie éternelle est l'héritage qui est dû aux serviteurs du Seigneur, et leur justice a sa source en Dieu ; car leurs mérites doivent valoir le repos éternel en Dieu. Or, ce qui suit appartient aux bonnes mœurs, comme ceci : « Ecoutez ceux qui m'écoutent, et vous serez dans l'abondance d'une nourriture délicieuse, et votre ame se réjouira dans la graisse de la terre. » Par ces biens, on entend le Christ ou sa parole, par qui l'ame est restaurée ; d'où vient que, marquant les délices de l'ame et non celles de la chair, elle dit : *Delectabitur in crassitudine anima vestra.* Cette leçon est suivie de deux cantiques dans certaines églises. Dans cette leçon il s'agit de l'héritage éternel, qui consistera en deux choses, c'est-à-dire dans la gloire de l'ame et du corps ; mais il en existe une raison beaucoup plus convenable, parce qu'il y est question de deux

choses, savoir des bonnes mœurs et de la vie bienheureuse, comme on l'a dit. Le premier cantique, savoir *Attende cœlum*, tiré du Deutéronome (chap. XXXII), se rapporte aux bonnes mœurs; de là vient que les paroles de ce cantique s'accordent presque en tout point avec celles de la leçon. On dit dans la leçon : « Je ferai avec vous un pacte éternel, en considération de David, de ma miséricorde pour mon serviteur fidèle; » et dans le cantique : « Dieu est fidèle, et il n'y a pas en lui l'ombre de l'iniquité; » dans la leçon : « Comment la pluie et la neige descendent-elles du ciel sans plus y retourner, mais enivrent-elles la terre et la rendent-elles féconde? » Dans le cantique on dit : « Comme la pluie sur l'herbe et la neige sur le foin, etc. » Et comme les bonnes œuvres que nous faisons doivent être rapportées à la gloire de Dieu, c'est pourquoi, vers la fin de la leçon, on dit : *Date magnificentiam Deo vestro*, « Donnez, accordez l'honneur, la gloire et la magnificence à votre Dieu. » Or, le prêtre faisant attention que les ames des catéchumènes sont pieuses et qu'ils sont disposés au baptême, prie le Seigneur, afin qu'il défende, par une protection incessante, ceux qu'il a purifiés par l'eau du baptême. Suit après le cantique, dans la personne des catéchumènes, qui répondent qu'ils aspirent au baptême pour arriver par suite à la vision de Dieu; de là vient que l'on chante : « Comme le cerf altéré soupire après les sources d'eaux, de même mon ame soupire après toi, mon Dieu. » A ce sujet, saint Augustin dit que ceci se récite dans la personne des catéchumènes qui désirent arriver aux fonts du baptême, comme le cerf altéré soupire après les sources d'eaux vives. Ensuite, le catéchumène expose son désir, en disant : « Mon ame est altérée et soupire après les sources d'eaux vives; quand viendrai-je et quand apparaîtrai-je devant la face du Seigneur? » comme si l'on disait : « Si je ne suis pas rassasié à l'entrée ou au commencement, si je ne le suis pas au milieu ou dans la voie, du moins je le serai à la fin ou à la sortie de la vie. » Le prêtre confirme ce désir, en priant

et en disant : « Afin qu'enflammés des désirs célestes, nous soyons altérés des sources de vie. »

IX. Or, ceux qui lisent six leçons agissent ainsi, parce que par la passion et la résurrection du Christ le monde a été parfait, racheté et réparé en six jours, ou à cause du nombre six qui est un nombre parfait, ou parce qu'on excite les catéchumènes à la pratique des six œuvres de miséricorde.

X. Maintenant touchons quelques mots de la coutume des églises qui lisent douze leçons, ce qu'elles font en l'honneur des douze apôtres, de qui, après le Christ, nous est venue toute la doctrine chrétienne, par laquelle les catéchumènes sont illuminés. Quelquefois ces églises lisent six leçons en grec et six en latin, parce que le Christ passa des Juifs aux Gentils; car les langues grecque et latine sont les langues principales, et par ces langues nous entendons toutes les nations réparées par le Christ. Mais, bien que les églises précitées lisent douze leçons, cependant elles ne les chantent point, elles ne font que chanter les quatre cantiques précités; après la quatrième leçon, elles chantent le premier cantique; après la huitième, le second; après la onzième, le troisième; après la douzième, le quatrième. La première leçon est *In principio, creavit Deus cœlum et terram*, « Au commencement, Dieu créa le ciel et la terre, » dans laquelle on nous enseigne que l'homme a été créé à l'image de Dieu; mais cette image, presque perdue par le péché, est restaurée par le baptême.

XI. Après vient la seconde leçon, *Noe vero cum esset*, etc., tirée de la Genèse (à la fin, chap. v, vi, vii, viii), où l'on montre que tous périrent dans le déluge, excepté ceux qui furent sauvés dans l'arche. Le déluge c'est le baptême, l'arche c'est l'Eglise. Tous ceux qui sont baptisés hors de l'Eglise périssent; ceux-là seuls qui sont dans l'Eglise sont sauvés avec raison; et comme après le baptême le chrétien doit être préparé à la tentation, c'est pourquoi suit la troisième leçon, *Tentavit Deus Abraham*, de la Genèse (chap. xxii), où on lit

qu'Abraham offrit Isaac son fils, et immola un bélier à sa place. Ainsi le Fils de Dieu fut offert pour nous, mais non sa divinité; et bien plus, son corps fut immolé pour nous. Et comme le baptême, dans la passion du Seigneur, reçoit une plus grande efficacité, c'est pourquoi suit la quatrième leçon, savoir *Factum est in vigilia matutina*, où l'on montre que les Egyptiens furent engloutis dans la mer Rouge et les Hébreux délivrés. Le prêtre, c'est Moïse; le baptême, c'est la mer; le cierge, la colonne de feu; les catéchumènes sont les Egyptiens; les baptisés, les Hébreux. Les trois premières leçons sont tirées de la Genèse; la quatrième est tirée de l'Exode, et suivie du cantique également pris de l'Exode : c'est le chant de victoire. La cinquième leçon, *Hæc est hæreditas Domini*, tirée d'Isaïe, a trait au baptême, à ces mots : « Vous qui avez soif, venez vers les eaux; » ce qui est une invitation au baptême. La sixième leçon, *Audi, Israel*, est prise de Baruch (chap. III); mais c'est plus convenablement qu'on la dit tirée de Jérémie, parce que tout ce que Baruch a écrit, il l'a pris de la bouche de Jérémie. Dans cette leçon il s'agit de la résurrection du Christ, qui est figurée dans l'immersion du baptême, en cet endroit : « Après cela, il parut sur la terre et vécut avec les hommes. » La septième est *Facta est super me manus Domini*, d'Ezéchiel (c. XXXVII), où il s'agit de la résurrection générale, dont la résurrection du Christ est la première cause, en cet endroit : *Ossa arida reviviscunt*. La huitième est *Apprehendent septem mulieres virum unum*, tirée d'Isaïe, où l'on exprime le mystère de l'union du Christ et de l'Eglise, et aussi le baptême en cet endroit : *Cum abluerit Dominus sordes*, etc. Après, vient le cantique d'Isaïe, dans la personne de l'Eglise, savoir *Vinea facta est*. La neuvième est *Dixit Dominus ad Mosen* (Exod., chap. II), dans laquelle, sous la figure de l'agneau immolé, on exprime la passion du Christ immolé pour nous. La dixième est *Factum verbum Domini*, etc., de Jonas (chap. III); car sous la figure de Jonas jeté dans la mer et englouti par une baleine, puis

ensuite rejeté sur le rivage le troisième jour, on entend la passion, la sépulture et la résurrection du Christ. La onzième est *Scripsit Moses*, du Deutéronome (chap. XXXI, à la fin); elle est suivie de son cantique, *Attende cœlum*, où l'on promet des récompenses à ceux qui sont régénérés, et auxquels on propose la loi de Dieu en lecture. La douzième, *Nabuchodonosor*, est de Daniel (chap. III), où l'on montre, dans le sens figuré, que, de même que l'ange éteignit la flamme dans la fournaise ardente, de même l'Esprit saint, par le baptême, éteint la flamme du péché. De là vient que les catéchumènes, désirant le baptême, chantent le cantique *Sicut cervus desiderat ad hoc fontes aquarum*, etc., tiré du psaume. A l'oraison qui suit cette leçon, on ne dit pas *Flectamus genua*, par horreur de ce que le roi Nabuchodonosor, au mépris de Dieu, contraignit le peuple à fléchir les genoux devant la statue d'or qu'il s'était fait ériger.

XII. On dit que les Romains lisent vingt-quatre leçons, douze en grec et douze en latin, pour la raison donnée au samedi de la quatrième semaine de l'Avent. Premièrement, ils lisent douze leçons en grec, d'après la traduction des Septante, qui est reçue authentique chez les Grecs; ensuite ils en lisent douze en latin d'après notre version, pour marquer que les catéchumènes sont établis sur les fondements des apôtres et des prophètes. Ils se dirigent ensuite vers les fonts du baptême, en chantant le cantique. Les fonts doivent être dans l'église et non ailleurs, parce que l'Eglise est la mère qui enfante une nouvelle famille. Or, quel que soit le nombre des leçons, il n'y a que quatre cantiques.

XIII. Le cantique des saints est une prière que l'on fait pour les catéchumènes afin qu'ils soient unis à l'Eglise, comme le chant qui a lieu après le baptême est un chant d'action de grâces pour leur réunion à l'Eglise, et une prière afin qu'ils persévèrent. On chante ces cantiques, parce que les catéchumènes, que concerne l'office de ce jour, doivent bientôt faire

partie de l'assemblée des cent quarante-quatre mille qui chantent un cantique nouveau. On les chante encore, à cause de la rénovation future et du retour à la véritable innocence, comme si ce qui doit se faire bientôt était déjà fait. Ce sont les chantres qui chantent les cantiques au nom des catéchumènes, qui ne peuvent les chanter, comme étant redevenus sans tache après le baptême. On les appelle cantiques, parce qu'on les chante, ou parce que les livres d'où ils sont extraits sont appelés cantiques ou vers, poésies rhythmiques. Touchant le premier il est écrit : *Nunc cecinit,* etc. : « C'est alors que Moïse et les enfants d'Israël chantèrent au Seigneur ce cantique. » Touchant le second : « Je chanterai à mon bien-aimé le cantique de mon cousin germain paternel. » Le troisième a pour titre : « Moïse a écrit ce cantique. » Touchant le quatrième et tous les autres, saint Augustin dit dans la préface du cantique *Sicut servus :* « On chante quatre cantiques, parce que les Ecritures dont on instruit les catéchumènes s'entendent dans quatre sens. » Le premier cantique a le sens historique ; le second, le sens allégorique; le troisième, le sens moral; le quatrième, le sens anagogique. Chacun de ces cantiques est uni à une leçon qui renferme le même dogme; c'est pourquoi aux quatre dernières leçons, qui ont trait aux bonnes mœurs et à la céleste patrie, sont unis deux cantiques qui traitent de la même matière, comme on l'a dit ci-dessus.

XIV. Il faut encore remarquer que, quel que soit le nombre des leçons, les oraisons suivantes se rapportent toujours aux leçons et aux traits précédents; et on suit un ordre renversé; car, ordinairement, le prêtre commence par prier, puis le lecteur lit la leçon, et après vient le tour du chantre. Mais dans cette circonstance on commence par lire, pour proposer aux néophytes la doctrine de la foi; en second lieu, on chante en leur nom, pour que l'on sache combien sont grandes la dévotion et l'allégresse de ceux qui vont recevoir le baptême : ceci étant connu, le prêtre prie avec confiance, afin que leur dévotion ne

défaille pas, mais s'augmente encore; et de même que dans les leçons on supprime les titres, de même, pour la même raison, dans les oraisons on supprime *Dominus vobiscum*. Et remarque que dans cet office les leçons sont en quelque sorte comme des maîtres et des précepteurs, et les cantiques comme des auditeurs pleins de bienveillance. L'oraison du prêtre et la réponse du peuple, savoir *Amen*, sont comme la confirmation de la bienveillance qui précède. En ce jour encore, dans les leçons et dans les litanies, les vieillards précèdent, et les jeunes gens suivent après, comme nous le dirons plus bas.

CHAPITRE LXXXII.

DE LA BÉNÉDICTION DU BAPTÊME OU DES FONTS,

OU L'ON TRAITE ENCORE D'AUTRES MATIÈRES CONCERNANT LES CATÉCHUMÈNES.

I. En quatrième lieu, sur le point de parler de la bénédiction des fonts ou du baptême, commençons par quelques détails préparatoires. On célèbre le baptême en ce jour, parce que c'est en ce jour que nous avons été ensevelis avec le Christ. C'est pour cela que l'on plonge trois fois dans l'eau celui que l'on veut baptiser, comme on le dira plus bas. En second lieu, parce que le baptême reçoit sa vertu en partie de la passion et en partie de la résurrection : de la passion, il reçoit la purification des péchés; de la résurrection, il tire la rénovation de la grâce. Troisièmement, parce que, de même que le Seigneur a délivré alors les anciens Pères de la prison infernale, d'après ces paroles d'Isaïe : « La lumière s'est levée pour ceux qui habitaient dans la région de l'ombre de la mort; » de même, en ce jour, ils sont délivrés du péché originel.

II. Dans la bénédiction des fonts et l'immersion des catéchumènes, certains se servent d'habits simples et de lin, pour

la raison écrite dans la première partie, au chapitre de la Dédicace de l'autel. Nous parlerons plus bas de la litanie que l'on chante à la bénédiction des fonts du baptême.

III. Dans la bénédiction du baptême, on remarque six choses : le prêtre prie, il touche l'eau de la main et change sa voix ; on immerge le cierge, on allume les autres cierges, le prêtre fait l'insufflation et mêle le chrême. D'abord, il prie Dieu le Père d'implorer, par Jésus-Christ, l'Esprit saint de descendre sur les fonts ; c'est pourquoi il lit en manière d'oraison. Mais avant tout il recherche la bienveillance des assistants, en disant : *Dominus vobiscum*, et on lui répond : *Et cum spiritu tuo*, comme si on lui disait : Que le Seigneur soit avec toi, pour parfaire un si grand sacrement, parce que sans lui tu ne peux rien. Ensuite le prêtre s'adresse au Seigneur, comme s'il était bien loin de lui, en le priant de vouloir bien s'approcher et être présent, et il dit : « Dieu tout-puissant et éternel, daigne assister par ta présence aux sacrements et aux mystères de ta grande miséricorde, etc. » Mais comme il semble au prêtre qu'il est incapable et indigne d'invoquer un si grand Dieu, c'est pourquoi il avertit de nouveau les assistants et dit en changeant de voix : *Sursum corda ;* on lui répond : *Habemus ad Dominum*. Puis, comme le Seigneur dit : « Tu parles encore, que je suis déjà présent, » le prêtre, comprenant que Dieu est présent, avertit encore une fois l'assistance de s'unir à lui pour rendre grâce à Dieu, en disant : *Gratias agamus Domino Deo nostro ;* on répond : *Dignum et justum est*. Puis le prêtre, parlant familièrement à Dieu, qui est comme présent, dit : *Vere dignum et justum est, æquum et salutare*. Puis il ajoute : *Qui invisibili potentia tua*, etc., « Toi qui, par ton invisible puissance, donnes d'une manière admirable leur effet ou efficacité à tes sacrements, etc. » Ensuite il place deux expressions par lesquelles le baptême est désigné : la première, *In exordio mundi nascentis*, « Au commencement du monde naissant ; » la seconde, *In purga-*

tione mundi nocentis, « Pour purifier le monde coupable. » La première, lorsqu'il dit : « O Dieu, dont l'esprit était porté sur les eaux, afin que déjà alors la nature des eaux, dès le commencement du monde, conçût ou reçût la vertu de la sanctification, c'est-à-dire afin que l'eau fût glorifiée dès sa création. » La seconde expression, lorsqu'il ajoute : « O Dieu qui, effaçant par l'eau les crimes du monde coupable, en as figuré l'espérance, en répandant les eaux du déluge, afin que le mystère d'un seul et même élément mît un terme à nos vices et fût l'origine de nos vertus, jette les regards sur ton Eglise ; » et il termine cette oraison par ces mots : *Ut tuæ majestatis imperio sumat Unigeniti tui gratiam de Spiritu sancto,* « Afin que, par la puissance de ta majesté, cette eau reçoive du Saint-Esprit la grâce de ton Fils unique. » Ensuite il touche trois fois l'eau avec la main.

IV. Premièrement, en partageant l'eau en forme de croix (car c'est de la croix, comme on l'a dit précédemment, que le baptême reçoit sa plus grande efficacité), afin que l'eau soit fécondée par l'Esprit saint, et que l'esprit immonde en soit chassé. Touchant la fécondation de l'Esprit, le prêtre dit : « Pour féconder cette eau préparée pour la régénération des hommes par le mélange mystérieux de sa lumière, etc. » Touchant l'expulsion du démon, il dit : « Qu'à ton ordre donc, Seigneur, tout esprit immonde s'éloigne, etc., » jusqu'à ces mots : *Non inficiendo corrumpat.*

V. Secondement, il touche l'eau avec la main, pour la défendre (du diable) par l'invocation de la sainte Trinité, afin que l'ennemi, chassé de cette eau, n'ait plus le pouvoir d'y rentrer. De là vient qu'en touchant l'eau il dit : « Cette créature est innocente et sainte, délivre-la de toute attaque et de toute insulte du diable. » Les adjectifs ainsi groupés marquent que la source d'eaux vives se rapporte au Père, l'eau qui régénère au Fils, et l'eau qui purifie à l'Esprit saint.

VI. Troisièmement, le prêtre touche l'eau, en en jetant vers

les quatre points cardinaux, comme on le dira bientôt. Le triple attouchement de l'eau figure la triple opération de la sainte Trinité. Cette oraison terminée, le prêtre bénit l'eau, en disant : « Je te bénis, créature de l'eau, par le Dieu vivant, etc. » où il n'emploie que le verbe à la première personne, en disant : « Je te bénis. » D'abord, il n'employait le verbe qu'à la seconde personne, en adressant ses paroles à Dieu ; ou à la troisième personne, en parlant de lui-même ou de la substance à bénir ; mais maintenant il parle à la première personne, pour montrer qu'il fait, en vertu de son ministère, ce que Dieu fait de son autorité ; et, de même que dans le baptême du Seigneur la Trinité fut présente, de même dans notre baptême il montre que les trois personnes sont également présentes. Il nous indique la présence du Père, en disant : « Je te bénis, créature, par Dieu, etc.; » celle du Fils, lorsqu'il dit : *Benedico te per Jesum Christum*, « Je te bénis par Jésus-Christ ; » et celle du Saint-Esprit, vers la fin, lorsqu'il dit : « Que la vertu de l'Esprit saint descende dans cette plénitude de l'eau. »

VII. Mais remarque que dans la bénédiction qui se fait par le Père, on place cinq miracles opérés dans l'eau avant l'avénement du Christ ; et, dans la bénédiction qui se fait par le Fils, on parle de cinq autres miracles opérés dans l'eau après cet avénement ; et, quoiqu'ils n'aient pas été opérés entièrement dans le même ordre où ils sont placés, cependant, quant au mystère, ils sont placés raisonnablement, et les derniers s'adaptent très-bien avec les premiers. Les premiers sont placés en cet ordre. Premièrement : « Qui, par une parole, t'a séparé de la terre ferme. » Secondement : « A qui appartenait l'Esprit qui était porté sur toi. » Troisièmement : « Qui t'a ordonné de couler du Paradis. » Quatrièmement : « Qui, d'amère que tu étais dans le désert, t'a rendue potable, agréable et claire. » Cinquièmement : « Qui t'a fait jaillir du rocher, pour désaltérer le peuple qui avait soif. »

VIII. Les derniers sont placés en cet ordre. Premièrement :

« Qui t'a fait changer d'eau en vin à Cana de Galilée. » Secondement : « Qui s'est promené sur toi à pied sec. » Troisièmement : « Qui a été baptisé en ton sein par Jean-Baptiste. » Quatrièmement : « Qui t'a produit de son côté, mêlée avec du sang. » Cinquièmement : « Qui a ordonné aux disciples de baptiser en toi toutes les nations. » En tous ces miracles, le baptême est exprimé et les derniers miracles répondent aux premiers par antiptose (chute ou ordre descendant) ; car ici, dans le premier miracle, l'eau, savoir l'eau du baptême, séparée par une parole de l'élément aride, nous sépare de la *terre* des pécheurs ; et ceci se trouve également dans le premier miracle. Dans le baptême également, l'eau est changée en vin, parce que, la tristesse des péchés une fois dissipée, notre ame est enivrée par une certaine joie spirituelle ; ce qui s'entend du vin : de là vient que le vin réjouit le cœur de l'homme. L'eau changée en vin, c'est la crainte des péchés changée en allégresse de l'esprit. De même, on dit ici, au sujet du second miracle, que l'Esprit saint était porté sur les eaux ; et on dit également dans le second des miracles classés après l'avénement du Seigneur : « Qui s'est promené sur toi à pied sec ; » et ces deux miracles s'accordent parfaitement entre eux, parce que, dans le baptême comme dans les autres miracles, l'opération du Père, du Fils et de l'Esprit saint est indivisible ; et dans les deux miracles on se sert de l'expression *super* (sur), parce que la grâce qui est conférée vient d'en-haut, et pour marquer que le Seigneur n'a pas enchaîné sa puissance. De même, dans le troisième miracle, on dit : *Qui te de paradiso*, et dans le miracle correspondant de l'Evangile : *Qui in te a Joanne baptizatus est*, parce que la grâce, découlant du paradis, est infuse dans les eaux du baptême : d'où vient que l'Eglise, découlant de la grâce du baptême, s'est répandue dans les quatre parties de l'univers ; ce qui est arrivé en quelque sorte quand le Seigneur fut baptisé par Jean, parce qu'alors toutes les eaux reçurent la vertu régénératrice. On dit encore, dans le quatrième miracle : *Qui te in deserto*

amaram suavitate nitida fecit potabilem, et dans le miracle correspondant de l'Evangile : *Qui te una cum sanguine de latere suo produxit*, parce que, dans la gentilité qui était auparavant abandonnée de Dieu, l'eau du baptême a pour effet de rétablir et de guérir les ames. Or, l'eau fut adoucie, parce que c'est surtout par la passion de la croix que le baptême a reçu sa pleine et entière efficacité ; de là vient que sur la croix il sortit de l'eau du côté du Seigneur. On dit encore, à l'article du cinquième miracle : *Et sitienti populo de petra produxit;* et dans le miracle correspondant, qui eut lieu après l'avénement, on dit : *Qui in te omnes gentes per discipulos baptizari præcepit*, parce que le baptême, tirant son origine du Christ qui est la pierre ou le rocher, refait et désaltère le peuple qui le désire ; car le baptême ne sert qu'à celui qui a eu soif, c'est-à-dire qui le désire pour lui ou pour un autre ; d'où vient qu'il fut ordonné aux disciples de baptiser toutes les nations au nom du Père, du Fils et de l'Esprit saint, comme on le dit dans le dernier chapitre de saint Mathieu.

IX. Ici, il faut remarquer que, lorsqu'on dit : *Qui te de paradiso manare*, etc., « Qui t'a ordonné de couler du paradis et de former quatre grands fleuves, et d'arroser toute la terre, » en cet endroit le prêtre verse de l'eau avec la main vers les quatre points cardinaux, pour montrer que la grâce du baptême s'est répandue dans les quatre parties du monde. Du reste, le prêtre lui-même change souvent de voix ; il prie surtout Dieu qu'il daigne purifier son ame, pour recevoir l'Esprit saint, et il demande et implore sa venue ; c'est pourquoi il lit d'une voix humble et soumise, c'est-à-dire du ton de la prière. Cette voix soumise et humble, c'est l'arrivée de l'Esprit saint et la préparation de l'ame pour le recevoir dignement. Ensuite, pour marquer qu'il possède le Saint-Esprit, il rend de légitimes et justes actions de grâces sur le ton de la préface, parce qu'un hôte aussi illustre a daigné s'abaisser jusqu'à une hospitalité si humble ; et il rappelle les miracles opérés par l'eau.

Ensuite, après la bénédiction qui se fait au nom du Fils et qui est terminée au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, il change de voix une seconde fois. Jusque-là il a chanté sur le ton de la préface; ensuite il lit sur le ton de la leçon, c'est-à-dire d'une voix plus humble. Cet abaissement de la voix est une marque d'humilité; car notre humilité, par la régénération du baptême, est ramenée au sommet des cieux. Donc le prêtre dit *Hæc nobis præcepta servantibus*, etc., comme s'il disait : Je n'oserais point invoquer une chose si grande et si élevée, c'est-à-dire l'Esprit saint, ni le prier de descendre sur cette créature de l'eau, si ce n'était que tu nous as ordonné d'exercer le baptême; et le prêtre ajoute : « Pour toi, Dieu tout-puissant et clément, sois présent et favorise-nous dans ta bienveillance, » afin que, de même qu'il a opéré miraculeusement dans les circonstances précitées, il fasse encore de même maintenant, c'est-à-dire qu'outre la purification naturelle que l'eau peut procurer aux corps, elle soit encore efficace pour la purification des ames. Ensuite le prêtre s'écrie en changeant de voix : « Que la vertu de ton Esprit saint descende sur la plénitude de ces fonts. » Or, il change de voix, pour marquer que son ame éprouve un autre désir.

X. Alors il plonge le cierge dans l'eau. Cette immersion du cierge figure l'arrivée ou la mission de l'Esprit saint qui est descendu dans l'eau du baptême sous la forme d'une colombe. Secondement, on plonge le cierge dans l'eau, parce que le corps du Christ, désigné par la cire, a sanctifié les eaux dans son baptême et leur a conféré la vertu régénératrice. Troisièmement, le baptême du cierge désigne la rémission des péchés que nous avons acquise par la mort du Christ. Les néophytes ont encore leurs cierges éteints; et, bien qu'ils soient plusieurs, ils sont censés ne former qu'un seul corps. Dans certaines églises on allume les cierges aussitôt que les catéchumènes sont baptisés; dans certaines autres on ne les allume qu'à l'*Agnus Dei* que l'on chante dans la litanie. Dans

certaines encore, on ne les allume que pour la messe, savoir quand on allume les autres cierges de l'église. Les cierges que l'on allume aussitôt après le baptême désignent que la lumière de la grâce accompagne le trouble, la pertubation des pécheurs. Ceux qui, pour les allumer, attendent l'*Agnus Dei* marquent que c'est par l'agneau qui efface les péchés et dissipe les ténèbres du monde que sont illuminés ceux qui ont été régénérés et qui sont fidèles. Ceux qui attendent jusqu'à la messe agissent ainsi, parce que cette messe appartient à la nuit de la résurrection du Seigneur, afin que, de même que cette nuit a été illuminée par la splendeur de la résurrection du Seigneur, de même elle soit éclairée par les rayons de notre lumière. Et, pour désigner que nos néophytes sont ressuscités avec le Christ, pour la même raison on allume à la messe les autres cierges de l'église; et, d'après cela, les cierges des catéchumènes restent éteints jusqu'à ce que les autres cierges de l'église soient allumés, pour marquer que, lorsque l'Esprit saint aura purifié leurs cœurs et les aura introduits dans la société et l'unité de l'Eglise, alors il illuminera leurs cœurs. On parlera encore des cierges des néophytes dans le chapitre des Sept Jours après Pâques.

XI. Après l'immersion du cierge, dans certaines églises le prêtre souffle sur l'eau, en disant: *Quæ totam hujus aquæ*, etc., «Qui féconde toute la substance de cette eau par l'effet régénérateur.» Premièrement, afin que, de même que dans l'exorcisme du catéchumène on souffle sur lui pour que l'esprit immonde s'en éloigne, comme on le dira plus bas, de même dans l'exorcisme de l'eau on souffle aussi pour en repousser le même esprit et pour accomplir cette parole du Seigneur : « Maintenant le prince de ce monde va être chassé dehors. » Secondement, afin que Satan comprenne sa faiblesse, lui qui peut être chassé avec si peu de travail, c'est-à-dire par une douce et légère insufflation. Troisièmement, afin que le prêtre montre quelle ignominie mérite le diable, lui qui est chassé

des eaux. Or, le prêtre souffle trois fois, parce que l'Esprit saint opère trois choses dans le baptême : il purifie l'homme de ses vices, il l'orne des vertus et enfin il couronne de l'éternelle récompense ceux sur lesquels se fait cette insufflation, comme on le dira quand il s'agira de l'expulsion de l'esprit immonde. Après l'insufflation il fait encore un signe de croix sur l'eau, en invoquant la sainte Trinité, afin que le diable n'ait plus le pouvoir d'y rentrer. Enfin il mêle du chrême à l'eau, comme on l'a dit. D'où vient qu'on lit dans Bucard (livre III) : « Nous bénissons les fonts du baptême avec l'huile de l'onction; » et saint Augustin, employant les mêmes termes, ajoute que ceci s'est introduit dans l'Eglise d'un consentement tacite ou sans l'Ecriture, par cette raison mystique, plutôt qu'en vertu de l'Ecriture. Or, ce mélange figure l'union du Christ et de l'Eglise ; car le chrême désigne le Christ, l'eau le peuple, et l'on dit : « Que ces fonts soient sanctifiés ; » paroles qui donnent assez à entendre le but de ce mélange. Et remarque qu'il y a quatre espèces d'eau sainte et bénite, comme on l'a dit dans la quatrième partie, à l'article de l'Aspersion de l'eau bénite.

CHAPITRE LXXXIII.

DU BAPTÊME (6),

OU L'ON TRAITE AUSSI DES VÊTEMENTS DONT LES NÉOPHYTES SE DÉPOUILLENT LE QUATRIÈME JOUR, ET DES PARRAINS.

En cinquième lieu, il nous faut parler du baptême. Nous avons déjà traité des scrutins qui précèdent le baptême solennel et de beaucoup de points qui touchent au baptême; dans la quatrième férie de la troisième semaine de Carême.

I. Premièrement, il faut remarquer que les mots grecs βαπτισμος ou βαπτισμα signifient en latin *intinction* ou *lotion*. Le

baptême est conféré par l'eau, afin que la grâce invisible soit donnée par cet élément visible sur lequel l'Esprit saint était porté au commencement. Car, de même que l'eau purifie visiblement le corps extérieurement, ainsi le baptême purifie l'ame d'une manière invisible; d'où saint Augustin (I, q. I, *Detrahe*) : « L'eau touche le corps et lave l'ame. » Et il faut remarquer que les païens ou Gentils avaient coutume de construire leurs temples aux environs des fontaines, ou du moins ils avaient toujours de l'eau dans leurs temples; ils croyaient être purifiés par l'aspersion de cette eau. C'est pourquoi leurs temples étaient appelés *delubra*, et pour ainsi dire lieux de purification; ainsi ils figuraient en quelque sorte le baptême et s'en rapprochaient beaucoup. Ce n'est pas de la coutume des païens que nous avons reçu le baptême, mais bien de trois choses consignées dans l'Ancien-Testament, savoir du *cataclysme*, c'est-à-dire du déluge, de la mer Rouge et du Jourdain, qui furent les figures du baptême. Le Seigneur a institué le baptême, lorsqu'il laissa échapper de son côté du sang et de l'eau; il le sanctionna ensuite comme par une loi et par un édit, en disant : « Si quelqu'un ne renaît de l'eau et de l'Esprit saint, il n'entrera point dans le royaume des cieux. » Et le Seigneur lui-même a été baptisé dans sa passion. C'est pourquoi il dit : « Je dois être baptisé d'un baptême qu'il me tarde de voir accompli. »

II. Le baptême doit se faire dans l'eau, parce qu'on la trouve en grande abondance; et on lit que l'Esprit saint la rendit féconde dès le commencement. Parce que l'eau purifie les souillures, elle apaise la soif; miroir fidèle, elle exprime notre image, comme on le chante du beau Narcisse; elle éteint le feu. Ainsi, dans le baptême nous sommes purifiés des souillures des péchés. Dans cette source de vie nous nous désaltérons et nous retrouvons notre image que nous avions perdue; c'est cette source qui éteint le feu des peines. L'eau doit être vive, courante et pure; cependant on pourrait baptiser dans

l'eau provenant de la neige, de la glace ou des larmes de la terre, ou même, d'après l'institution du pape Victor, dans la mer, dans un fleuve, dans un lac ou dans les fontaines; mais il n'est pas permis de baptiser avec l'eau artificielle, telle que la bière ou l'hydromel, ni avec aucune espèce de liqueur, comme le vin ou l'huile. Mais si on mêle à l'eau quelque liqueur, le baptême est valide, pourvu toutefois que l'eau soit dominante; car tous les jours on ajoute à la mer de nouveaux liquides, ou des crachats ou de l'urine, et cependant on baptise dans la mer. Cependant quelques-uns ne sont pas de cet avis. Cette remarque se trouve dans le canon (*De consec.*, d. IV, *Duo*, et cap. seq.; et prima q. I, *Detrahe*).

III. Or, d'après la tradition canonique (*De consec.*, d. IV, *Duo*, et cap. seq.), on ne célèbre le baptême solennel que pendant deux samedis, savoir le samedi de Pâques et celui de la Pentecôte; nous avons déjà dit pourquoi dans ce samedi. On baptise le samedi de la Pentecôte, parce que le Saint-Esprit nous est conféré le jour de la Pentecôte, le Saint-Esprit, par qui a lieu la rémission des péchés, comme on le dira à l'article de cette fête.

IV. Dans d'autres temps, il n'est point permis de baptiser, à moins qu'il n'y ait une raison de nécessité. Il y en a quatre (*De consec.*, d. IV, *Hi.*, q. et c. seq.) : la première est la raison de siége, comme si un roi assiége une ville ou une place forte, alors on doit baptiser les enfants qui font partie des assiégés, dans la crainte qu'ils ne meurent sans baptême; la seconde raison est la persécution des Gentils; la troisième, le naufrage; la quatrième, la maladie. Cependant on peut ici prendre la maladie dans une large acception : pour une infirmité de la nature, qui peut facilement être guérie, parce que nous ne savons ni le jour ni l'heure. C'est pour cette raison qu'à chaque jour et à chaque heure on confère le baptême non solennel (v. dist., *Baptizari*). Cependant la solennité du baptême, du moins dans un petit nombre de cas, est réservée pour les deux jours précités, à cause de leur ressemblance et des souvenirs

qui s'y rattachent. Les Grecs ont coutume de célébrer le baptême à l'Epiphanie, par la raison que c'est alors que fut baptisé le Seigneur, comme nous l'avons vu au chapitre de cette fête. On doit encore célébrer le baptême à l'heure de None, comme nous le dirons au chapitre du Samedi de la Pentecôte.

V. En second lieu, lorsque le néophyte arrive d'abord à l'église, avant le baptême, on lui demande s'il renonce au diable, etc.; ce qui a été introduit plutôt par l'usage que d'après quelque passage des Ecritures, selon l'opinion de saint Augustin; et l'Eglise répond : « J'y renonce. » Ensuite on lui demande s'il croit au Père, au Fils et à l'Esprit saint; et l'Eglise répond : « J'y crois. » Dans ces deux demandes on l'instruit de la vie qu'il doit mener et de la foi : de la vie qu'il doit mener, puisqu'on lui apprend à renoncer au diable et à toutes ses pompes ou à ses œuvres ; de la foi, lorsqu'on lui apprend à croire à la Trinité. C'est pourquoi on lui fait ensuite deux onctions, savoir sur les épaules et sur la poitrine. Et cette interrogation et cette réponse se font afin que la maison, vide de son dernier habitant, soit ornée de la foi, et que l'habitation de Dieu soit préparée. Saint Augustin dit que ces onctions se font d'après le commandement du Sauveur, qui, près de monter au ciel vers son Père, dit à ses disciples, c'est-à-dire à ses apôtres : « Allez, enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, du Fils et de l'Esprit saint. »

VI. On demande encore au catéchumène s'il croit à la sainte Eglise; s'il croit à la rémission des péchés et à la résurrection de la chair. Cependant, d'après le même saint Augustin, « ce n'est pas dans le même sens, qu'on nous demande si nous croyons en Dieu ou en la sainte Eglise catholique, mais si l'Eglise est sainte et catholique; car c'est une règle de croire en Dieu; mais l'Eglise est sainte et catholique quand elle croit régulièrement en Dieu. Nous ne vous disons donc point : « Croyez en l'Eglise comme en Dieu lui-même; mais nous demandons que, vivant dans l'Eglise sainte et catholique, et

croyant en Dieu, vous croyiez aussi à la résurrection future de la chair. » Donc, saint Augustin insinue par les paroles précitées que l'on répète la préposition *in*, en disant : *in sanctam Ecclesiam;* et le sens est changé ; ce dont on a parlé dans la quatrième partie, au chapitre du Symbole. Cependant il y a plus de clarté, quand on supprime la préposition pour en éviter la répétition, de telle sorte que le sens soit : je crois que la sainte Eglise catholique, c'est-à-dire que la foi catholique, doit être tenue pour sainte, c'est-à-dire juste et bonne. Ou bien: je crois que l'Eglise est sainte, c'est-à-dire sanctifiée et solidement établie, et qu'elle durera toujours, de telle sorte qu'elle ne manquera jamais. Ou bien : je crois que l'Eglise sainte et catholique est une et consiste dans l'unité. Or, on interroge le parrain pour celui qui doit être baptisé, comme on le dira bientôt.

VII. Après la demande et la réponse, le prêtre souffle trois fois sur le visage de celui qui doit être baptisé, pour marquer que la puissance cruelle, c'est-à-dire le malin esprit, est soufflée loin de lui, c'est-à-dire est rejetée bien loin par l'insufflation; ou bien par là on désigne qu'il sera chassé bientôt, afin que par le pieux ministère du prêtre l'esprit malin s'enfuyant cède à l'Esprit saint. Saint Augustin dit à ce sujet : « On souffle donc sur les petits enfants et on les exorcise, c'est-à-dire on les gourmande et on les adjure, afin que loin d'eux soit chassée la puissance du diable qui trompe l'homme pour prendre possession des hommes. Cette insufflation ou exorcisme, bien qu'elle ne serve pas pour la vie, puisque la mort reste encore dans les non baptisés, leur sert cependant, et rend l'ennemi moins capable de leur nuire. Car l'Esprit saint est présent, non-seulement par les paroles qui se prononcent en son nom, mais encore par les signes qui se font en son honneur. »

VIII. Et il faut remarquer que le mot grec Εξορκισμὸς signifie en latin *adjuratio* (adjuration), comme ces paroles, par exemple : « Sors de cet enfant, esprit immonde. » Le caté-

chisme et l'exorcisme appartiennent aux néophytes, car ils précèdent le baptême ; et on doit plutôt les appeler *sacramentalia* (sacramentaux), que *sacramenta* (sacrements), c'est-à-dire appartenant au sacrement du baptême, ou préludes de ce nouveau baptême ; pourtant, le baptême peut exister sans eux. Le mot grec Κατηχισμος signifie en latin *instructio* (instruction) ; d'où vient *catéchiser*, c'est-à-dire instruire du symbole et des éléments de la foi. De là Κατηχισμος, en grec, signifie encore en latin *audiens* (auditeur), ou *instructus*, (instruit), parce que le catéchumène entend encore la doctrine de la foi ; cependant il n'est pas encore baptisé, quoi qu'il soit instruit dans la foi. On l'appelle encore *competens* (compétent). (Ea. dist., *Symbolum*, XXXIV d., *Audire palea est*), parce qu'après l'instruction de la foi et la pénitence reçue, il demande à recevoir encore la grâce du Christ. Le mot grec νεοφυτος signifie en latin *novellus* (nouveau), *rudis* (ignorant), ou *nuper renatus* (qui a pris tout récemment une nouvelle naissance).

IX. Il faut encore savoir que, de même qu'il y a sept dons de l'Esprit saint, il y a aussi les sept dons du baptême (XXX, q. i). Le premier est le don du sel, ou l'action de conférer, d'administrer le sel ; car, selon Raban et Bède (*De consec.*, d. IV, *Ex hinc*, et cap. seq.), on pose du sel bénit dans la bouche de celui qui doit être baptisé, afin que par le sel typique, c'est-à-dire figuratif, celui qui a été assaisonné pour ainsi dire avec le sel de la sagesse soit délivré de la mauvaise odeur de l'iniquité, c'est-à-dire soit figuré être délivré, afin qu'il ne soit plus rongé et ne tombe plus pour ainsi dire en putréfaction sous l'action des vers des péchés, mais soit conservé plus intact pour recevoir une plus grande grâce. Le sel désigne et figure encore les premiers enseignements de la foi, sans l'assaisonnement desquels tout homme est privé de saveur. On a parlé de cela touchant le sel, dans la première partie, au chapitre de la Consécration de l'autel et de l'Eglise.

X. En second lieu, on marque avec de la salive les oreilles et les narines; ce qui se fait, premièrement, à l'exemple du Christ qui, faisant de la boue avec sa salive, guérit un muet et un sourd. Il mouilla les yeux de l'aveugle-né, toucha sa langue avec de la salive, plaça ses doigts dans ses oreilles et dit : *Ephpheta,* ce qui signifie « ouvrez-vous » (XXIV, q. III, § II, *Ita*). En second lieu, d'après Raban (Eadem distinctione, *Ante baptismum*, et cap. I et cap. *Propter hoc sacramentum*), on agit de la sorte, afin que par la salive typique, c'est-à-dire figurative de la sagesse du Seigneur, et par l'attouchement du prêtre la sagesse et la vertu divines opèrent le salut du même catéchumène, afin que ses narines soient ouvertes pour aspirer l'odeur de la connaissance de Dieu, que ses oreilles s'ouvrent également pour entendre les commandements de Dieu, que ses sens s'ouvrent aussi dans le fond de son cœur pour répondre au prêtre qui l'interroge sur les articles de la foi. Or, les doigts que le prêtre met dans les oreilles du catéchumène, ce sont les paroles ou les dons de l'Esprit saint. Troisièmement, par cette action de toucher les oreilles avec la salive, on désigne et on demande tout à la fois que la doctrine qui a coulé de la bouche du Très-Haut entre et pénètre par ses oreilles, et répande en lui sa bonne odeur. La salive, savoir celle du Christ, c'est-à-dire la douceur des paroles qui coulent de sa bouche et la divinité du Christ elle-même nous guérissent. Quatrièmement, on touche aussi les narines, afin qu'elles reçoivent la divine vertu par laquelle elles puissent distinguer ou discerner la bonne odeur de la mauvaise, et séparer la saine doctrine de l'infection de la perversité des hérétiques. D'où vient qu'il est dit : « Ton nez est comme la tour du Liban qui est en face de Damas. » Cinquièmement, pour marquer que, tant qu'il portera la salive à ses narines, il doit observer les préceptes de la foi; afin aussi qu'elles soient ouvertes aux paroles de l'Evangile et repoussent loin de lui les diverses et inutiles chimères. Sixiè-

mement, selon le bienheureux Ambroise (dans la même distinction où il traite de la gloire et de la dignité du présent et de l'œuvre), ce n'est pas la bouche, mais les narines que l'on touche avec la salive, afin qu'elles reçoivent la bonne odeur de la miséricorde éternelle.

XI. En troisième et quatrième lieu, on fait sur la poitrine et entre les épaules un signe avec l'huile; ce dont nous avons parlé dans la première partie, au chapitre des Consécrations. En cinquième lieu, vient l'ablution du baptême (Eadem distinctione). A ce sujet, il faut remarquer que la triple immersion ou lotion qui a lieu dans le baptême au nom de la Trinité, savoir au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit (Eadem dist., *Postquam*, et cap. *De Trina.*, et cap. seq.), parce que le baptême s'administre dans la foi à la Trinité, désigne les trois jours de la sépulture du Seigneur; car il resta trois jours et trois nuits dans le cœur de la terre.

XII. On fait encore une triple immersion, parce que dans le baptême nous sommes purifiés du triple péché, savoir du péché de pensées, de paroles et d'actions; et de la triple transgression de la loi, c'est-à-dire de la loi de nature, de la loi mosaïque et de la loi évangélique. Personne ne doit donc être baptisé que par une seule immersion, par cette raison que le Christ n'est mort qu'une fois (Ead. dist., *Presbyter*). Conséquemment, on ne doit recevoir le baptême qu'une fois, parce que le Christ n'est mort, n'a été enseveli et n'est ressuscité qu'une fois; lesquelles trois choses sont désignées dans le baptême. Et encore, bien que l'on fasse trois immersions, cependant il n'y a qu'un seul baptême (Eadem dist., *Eodem*). De même, comme il n'y a qu'une seule foi, de même il ne doit y avoir qu'un seul sacrement du baptême, d'après ces paroles : « Une seule foi, un seul baptême. » L'immersion se fait encore en manière de croix, parce que celui qui est baptisé est crucifié au monde et attaché à la croix du Christ. Il y a aussi trois élévations de l'eau, qui expriment la résurrection qui eut lieu au

bout de trois jours. Mais si quelqu'un était malade, au point qu'il ne pût être plongé trois fois dans l'eau sans dommage pour sa santé, il suffit de l'asperger avec l'eau, comme on le prouve d'une manière multipliée dans le canon du bienheureux Cyprien (Ead. dist., *Ne quicquam*), quoique certains entendent ceci de l'aspersion de l'eau bénite. Mais si une grande partie du corps, excepté la tête, ou si du moins la tête seule est plongée dans l'eau, on est considéré comme baptisé; et il n'en est pas de même autrement, quoique certains considèrent comme baptisé celui sur le pied duquel l'eau tombe.

XIII. On donne un nom dans le baptême aux enfants baptisés; ce qui vient de ce que le baptême est le vicaire de la circoncision, dans laquelle les Hébreux donnent un nom à leurs enfants, parce que ce fut dans la circoncision que le nom d'Abraham fut changé; car, auparavant, il s'appelait Abram; depuis, il fut nommé *Abraham*. Mais si, par oubli, on ne donnait pas de nom au baptisé, ou bien que quelquefois par erreur on donnât le nom d'un homme à une femme ou d'une femme à un homme, le baptême est valide et ne sera pas réitéré (XXIX, q. 1, § 1, ff. *De contrahen. emptio. in venditionibus*, c. *De testamen. si in nomine*); on leur imposera de nouveau un nom dans la confirmation, en faisant l'onction sur le front (Extra *De sacramen. non itera.*, cap. 1.)

XIV. En sixième lieu, on fait avec le chrême une onction sur le sommet, c'est-à-dire sur le haut de la tête, au-dessus du cerveau, comme on l'a dit dans la première partie, au chapitre de la Consécration.

XV. En septième lieu, on fait une onction sur le front avec le chrême, comme nous le dirons plus bas. Dans certaines localités on donne aux baptisés un vêtement blanc, en signe du sacerdoce, et un certain autre qui est rond, de couleur variée, ou bien que l'on joint au premier vêtement (*mista*), en signe de la couronne du royaume de vie, parce que le chré-

tien est membre du Christ, qui est roi et prêtre; car tous les vrais chrétiens sont appelés rois et prêtres; d'où vient que l'apôtre Pierre a dit : « Vous êtes une race choisie et un royal sacerdoce. » Rois, parce qu'ils se gouvernent eux-mêmes et les autres; prêtres, parce qu'ils s'offrent eux-mêmes à Dieu, d'après cette parole de l'Apôtre : « Je vous supplie, par la miséricorde de Dieu, de présenter et d'offrir vos corps, etc. »

XVI. Secondement, le crémeau ou le vêtement blanc que l'on pose sur la tête du baptisé désigne, d'après Raban (Eadem. di., *Post baptismum*, et cap. seq.), la chasteté de l'homme intérieur et extérieur, l'innocence et la pureté chrétiennes, qu'il doit conserver soigneusement, lorsque ses anciennes souillures ont été effacées, d'après ces paroles : « En tout temps, que tes vêtements soient blancs. » Troisièmement, les baptisés sont revêtus de vêtements blancs, pour désigner le mystère de l'Eglise qui ressuscite; par là aussi est désignée la future résurrection glorieuse des corps et des ames, et aussi la résurrection des péchés et l'angélique blancheur. C'est donc avec raison que les baptisés revêtent des vêtements blancs, afin que ceux dont la première naissance a été obscurcie par le vêtement de l'erreur antique, soient revêtus du vêtement de la gloire dans la seconde naissance ou la régénération. De là vient que ce vêtement est double et comme en manière de chape à manches, parce que les saints posséderont deux choses, savoir la béatitude et la gloire. Or, ces vêtements sont des robes blanches dont il est dit : « Et chacun a reçu des robes blanches; » car les robes symbolisent le baptême, et les palmes le triomphe.

XVII. Quatrièmement, ce vêtement blanc désigne le corps, et la blancheur du vêtement figure l'ame. Dans la province de Narbonne, ce vêtement blanc est de lin; dans la partie supérieure, il est bordé en dessus d'un filet rouge ou d'une autre frange de nuance différente, formant en quelque sorte une couronne. Car le vêtement blanc désigne la robe d'innocence

qui nous est rendue dans le baptême. La frange rouge qui est cousue en dessus marque la passion du Christ, par laquelle le sacrement du baptême est consommé. Ce vêtement porte en avant une couronne en signe de la couronne du royaume éternel, comme on l'a déjà dit.

XVIII. On donne encore aux baptisés le crémeau blanc bordé d'un liseret rouge, afin qu'ils soient soigneux de conserver la candeur des vertus qu'ils ont reçues dans le baptême, rougie par la passion du Seigneur, d'après ces paroles : « Pourquoi ton vêtement est-il rouge? » D'où on lit dans l'Apocalypse : « Bienheureux est celui qui conserve ses vêtements, pour ne pas marcher nu. » Les blancs ou les néophytes portent pendant sept jours ce vêtement blanc, parce que dans ce temps, compris dans sept jours, il faut exercer et pratiquer l'innocence par les bonnes œuvres, d'après ces paroles de Salomon : « En tous temps, que tes vêtements soient blancs et que l'huile ne fasse pas défaut à ta tête. » Le huitième jour, ils quittent ces habits, parce que dans le huitième âge, que désigne le huitième jour, nous nous reposerons de toutes les œuvres de la vie présente; car alors, la vérité venant à paraître, toute figure cessera, désignée par le vêtement blanc; et alors nous serons glorifiés dans les deux hommes, c'est-à-dire sous le rapport de l'ame et sous le rapport du corps.

XIX. Ce vêtement blanc désigne encore le corps que nous devons conserver dans la pureté pendant tout le temps de notre vie, comprise dans l'espace de sept jours. Or, à la fin de notre vie, nous le quittons pour en reprendre un autre glorieux; ce qui arrivera dans le huitième âge. C'est donc avec raison que nous gardons cet habit pendant sept jours et que nous le quittons le huitième; d'où vient que Salomon dit : « Donne la septième et la huitième partie. » On conserve encore ce vêtement blanc l'espace d'un samedi à un autre samedi, quand on a été baptisé le samedi saint ou le samedi de la Pentecôte, pour marquer que, si nous conservons la pureté du

corps, après avoir dépouillé l'enveloppe de nos corps, nous passerons du samedi du temps au samedi de l'éternité.

XX. On le dépouille de la robe blanche à l'autre samedi, pour marquer que l'ame du baptisé, sortant de son corps, trouvera le samedi ou sabbat, c'est-à-dire le repos, si sa robe s'est conservée blanche. C'est pour la même raison que les confirmés, qui ont reçu l'onction du chrême sur le front, ne doivent pas se laver pendant sept jours. Car, comme l'Eglise, dans un temps si remarquable, célèbre l'avénement de l'Esprit saint sur les apôtres, c'est avec raison que tous ceux qui reçoivent l'Esprit saint doivent fêter son avénement, en consacrant en soi chacun des sept jours à chacun de ses dons. Or, ce vêtement dont on revêt l'un, on peut en revêtir l'autre s'il est nécessaire (comme on le dira bientôt touchant le voile que l'on attache sur la tête du confirmé), quoiqu'il soit mieux d'en avoir un nouveau.

XXI. Dans certains endroits on donne aux baptisés des chaussures qui sont les insignes du Seigneur, afin qu'à l'exemple de Celui qui a souffert et est mort pour nous, le baptisé mortifie sa chair avec ses vices et ses concupiscences.

XXII. On présente aussi au baptisé un cierge allumé qu'il porte à la main, afin que, lorsque le Seigneur viendra pour les noces, il soit toujours prêt à aller au-devant de lui dans la cour céleste, avec la lumière des vertus et des bonnes œuvres. On a parlé ci-dessus des cierges des néophytes.

XXIII. On lit dans le canon de Grégoire (Ead. dist., *Neque*): « On doit bien se garder d'imposer quarante jours de pénitence aux Juifs qui veulent recevoir le baptême; si, après leur baptême, ils tombent dans l'apostasie, il faut les contraindre de garder la foi; il faut séparer de tout commerce avec eux les enfants qu'ils ont circoncis; on doit donner la liberté aux esclaves qu'ils ont circoncis, pour mutiler et outrager leurs corps » (Eadem dist., *Plerisque*, et extra *De Bap. majores*). Et dans le Concile d'Agde (Ead. dist., *Judæi*) : « Il a été statué que, comme les Juifs, qui doivent se présenter au baptême, retournent

facilement à leur vomissement, on doit, pendant neuf mois, les garder au nombre des catéchumènes. » Celui qui est malade, comme le dit saint Cyprien (Eadem distin., *Nec quicquam*), peut être baptisé ; mais on ne doit pas baptiser un mort, ni lui donner l'eucharistie, comme on le lit dans le livre de Bucard, chap. IV (*Cavendum est*, et in lib. V., cap. *Idem placuit*). Mais on lit dans le même livre (chap. IV, *Subito*) : « On ne doit pas baptiser celui qui devient tout-à-coup muet (*sic*), à moins que cependant on possède un témoignage de sa volonté passée dans ses propres paroles, ou de sa volonté présente qu'il manifeste par un signe..... » (XXV, q. VII, *Is qui*.)

XXIV. Si l'on baptise une femme enceinte, on n'entend pas par là, d'après saint Isidore (Eadem dist., *Qui in maternis*, et cap. *Baptizata*), que son fruit ait été aussi baptisé dans son sein, parce qu'il n'est pas encore né selon Adam et ne peut être régénéré selon le Christ; et on ne peut dire qu'il y ait régénération dans celui où la génération ou naissance n'a pas précédé. On doit donc baptiser celui qui naît d'une personne baptisée. Il faut tenir pour certain que les disciples et les apôtres reçurent le baptême (Eadem dist., *Quando*, et c. seq., et not. in c. *Aliud*), eux qui baptisaient les autres, comme on le dira à la fête de la Pentecôte; ce que saint Jérôme atteste spécialement de saint Jean (*De pœ.*, dist. II, *Si enim*, in principio), et le bienheureux Augustin de saint Paul (*De cons.*, d. IV, *Si eos*). Il a été aussi décrété dans le Concile de Carthage (Ead. dist., *Mulier*) que « la femme, bien que sachant baptiser, n'ait pas la présomption de conférer le baptême, à moins d'un cas de nécessité urgente. » De plus, dans le Concile de Lyon (Eadem dist., *Si quis de alio*), il a été décrété « que celui-là qui, excepté dans un danger de mort, baptisera avec le vieux chrême sera déposé. »

XXV. Dans le Concile de... (nom illisible) (*De cons.*, d. IV., *Omnis presbyter*), il a été décrété que « tout prêtre qui ne peut avoir de fonts baptismaux en pierre doit se procurer un vase

convenable, destiné à cet usage seulement et qu'on ne doit pas sortir de l'église. » Les fonts doivent donc être en pierre; car l'eau, figure du baptême, a coulé d'une pierre; de plus, le Christ, qui est la source vive, est la pierre angulaire et le rocher.

XXVI. Il faut encore remarquer que, par la circoncision, jadis on détruisait le péché originel, et que maintenant on l'efface par le baptême (Ead. dist., *Ex quo;* extra *Eo majores*), comme on l'a dit au chapitre de la Circoncision. Or, le péché originel nuit à tous les hommes, parce que, lorsque Adam pécha, aucun enfant n'était encore issu de lui matériellement (Eadem dist., *Quæris;* et XXXIV, q. III, § 1). Le péché originel se contracte dans la transmission de l'ame, parce qu'alors les principales forces de l'ame sont affaiblies (Hoc not. ead. dist., *Non ex quo*, in princ.); mais lorsque le péché originel est contracté, ce n'est que par la corruption de la chair; pourquoi donc l'imputer à l'ame? A cela je réponds que l'ame prend part aux jouissances de la chair; ou mieux encore, il en est ainsi, afin que l'ame reçoive le juste châtiment qu'elle mérite; car c'est l'ame du premier homme qui, en péchant, a corrompu sa chair; de là vient ensuite que la corruption de la chair se propage dans l'ame (Hoc not. ead. dist., *Si non sanctificatur*).

XXVII. Touchant la forme du baptême il faut remarquer que, comme le dit le pape Alexandre III (Extra *De baptismo*, c. I) : « Si quelqu'un plonge un enfant trois fois dans l'eau au nom du Père, du Fils et de l'Esprit saint, *Amen*, » et ne dit pas : « Je te baptise au nom du Père, du Fils et de l'Esprit saint, » l'enfant n'est pas baptisé. S'il plonge trois fois l'enfant sans rien dire, il n'y a pas non plus de baptême.

XXVIII. Or, dans le temps des apôtres on ne disait que ces mots, en conférant le baptême : « Je te baptise au nom de la Trinité » (*De consec.*, dist. III, *In synodo*); et on baptisait ainsi explicitement, ou même d'une manière implicite, en disant, par exemple : « Au nom de notre Seigneur Jésus-Christ. »

On baptisait aussi dans les étangs et dans les fleuves. Mais le bienheureux Clément, successeur du bienheureux Pierre, d'après la doctrine de ce dernier, y ajouta l'onction du chrême. Ensuite les papes Léon, Damase et Ambroise ajoutèrent les exorcismes, les bénédictions et les autres cérémonies.

XXIX. Or, on n'altère point la forme du baptême en y mêlant des paroles superflues (Hoc not. ead. dist., *Si non santificatur*), comme si l'on disait : « Je te baptise au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et du diable ; » ou bien : « Je chante les combats et cet homme pieux, etc. ; » ou bien, en faisant précéder la forme de certaines expressions, comme ceci : « Je chante les combats et cet homme pieux, etc., et je te baptise, etc. » Mais si l'on interpose quelques mots, comme ceci : « Je te baptise, et c'est Dieu, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, » certains disent que le baptême n'est pas valide ; d'autres prétendent le contraire. Mais si l'ordre des paroles de la forme est changé, comme par exemple : « Je te baptise au nom du Fils, et du Père, et de l'Esprit saint, » on dit que l'enfant n'est pas baptisé, parce que l'ordre des paroles fait partie intégrante de la forme. Mais si on met un intervalle naturel et court entre les paroles, comme en respirant, en toussant ou en crachant, le baptême est valide.

XXX. Au reste, la forme peut être prononcée littéralement en langue vulgaire, en grec, en latin ou en arménien. Voici ce qu'on lit (Et not. eadem dist., *Mulieri*, et cap. seq.) : « La forme a le même effet, quoique les termes ne soient pas les mêmes, » selon Grégoire de Rimini. De là vient que, lorsqu'un Grec vient chez nous, il baptise en langue grecque, et *vice versa*, parce que les apôtres parlaient diverses langues. De là vient encore que si quelqu'un dit : *Baptizo te, in nomine Genitoris, et Nati sive Geniti, et sancti Flaminis*, le baptême est valide ; car le baptême peut se conférer sous des termes synonymes. Mais si on disait : *Mergo te*, « Je te plonge, » *in nomine Patris*, etc., il n'y a pas de baptême, parce que ce verbe *mergo* n'est pas

synonyme avec le verbe *baptizo*. Le baptême n'a pas non plus lieu quand on dit : « Je te baptise au nom des trois personnes, ou au nom de la Trinité, ou au nom du Christ ; » ou si l'on baptise au nom des trois principes, ou de trois fils, ou de trois paraclets, ou si l'on omet quelqu'une des trois personnes, comme le St-Esprit, ou le Fils, ou le Père ; ou même si l'on disait : Au nom de la paternité et de la filiation, etc., « il n'y aurait pas de baptême. »

XXXI. Mais si l'on omettait le pronom *Ego*, en disant *baptizo*, etc., le baptême pourtant serait valide, car ce pronom est sous-entendu ; ce qui fait qu'il ne manque point. Si même, d'après le pape Zacharie (Eadem dist., *Retulerunt*), « Si un prêtre, conduit par son ignorance, sans avoir l'intention d'introduire l'erreur, disait : *Baptizo te in nomine Patria et Filia, et Spiritus sancta*, le baptême n'est pas altéré. »

XXXII. Mais s'il y a doute qu'une personne soit baptisée ou non, le pape Alexandre III a décrété (Extra *De baptismo*, c. I) qu'on devrait la baptiser sous cette forme : « Si tu es baptisé, je ne te baptise point ; mais si tu n'es point baptisé, je te baptise au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. *Amen.* »

XXXIII. Si un enfant ne peut naître, mais laisse seulement passer sa tête, il faut le baptiser avant sa mort [*ff. De reli. et sump. fun.*, l. *Cum in diversis*] ; mais si la mère meurt en couches, il faut l'ouvrir, ôter l'enfant vivant de son sein et le baptiser.

XXXIV. Touchant les parrains qui sont nécessaires dans le baptême et la confirmation, il faut dire que, lorsque l'enfant n'est pas en âge de parler, ni d'avoir la foi, on interroge le parrain qui répond pour lui, et l'enfant qui doit être baptisé est sauvé par la foi et la profession de foi de son parrain ; ce qui arrive encore, suivant saint Isidore (Eadem dist., *Parvuli*, et cap. seq.), quand on doit conférer le baptême à un malade, à un muet et à un sourd. Car nous lisons que la femme Syro-Phénicienne vint à Jésus et le pria pour sa fille qui était possédée par un esprit immonde, et que celle-ci fut sauvée par les

prières de sa mère. Saint Augustin dit (Ead. dist. et cap. seq., *Jusserit*) que la réponse du parrain appartient à la célébration et à la solennité du sacrement; il ne dit pas pourtant qu'elle soit de nécessité; car ce n'est pas cette foi qui consiste dans la volonté et l'adhésion de ceux qui croient, qui rend ce petit enfant fidèle, mais c'est le sacrement de la foi qu'il reçoit. D'où vient qu'il est appelé fidèle, non parce qu'il professe cette foi, c'est-à-dire en confessant la foi, mais en recevant le sacrement même de la réalité. Or, comme de petits enfants ont été damnés par l'erreur d'autrui, de même il est nécessaire qu'ils puissent être sauvés par la profession de foi salutaire d'autrui (Ead. dist., *Illud;* et c. seq., *Quare*); et, lorsqu'ils seront arrivés à l'âge de discrétion, leurs parrains devront leur expliquer la profession de foi qu'ils ont faite pour eux.

XXXV. Or, ceux que le prêtre baptise et que l'évêque confirme, ils les lient à eux, parce qu'ils prennent d'eux un soin spécial; et, comme ils ne peuvent prendre de tous un soin particulier, c'est pourquoi ils les confient à un parrain qui se constitue leur répondant et à qui incombera l'obligation d'enseigner au baptisé l'Oraison dominicale, le Symbole de la foi, que tout chrétien adulte est tenu de savoir ou en langue latine, ou dans sa langue maternelle; et, si le parrain de ces enfants néglige de les instruire, il pèche très-grièvement.

XXXVI. D'après l'autorité du pape Léon (Dist. *Et plures*), il ne doit y avoir qu'un parrain pour le baptême et qu'un seul pour la confirmation, soit homme, soit femme, et cela à cause des dangers qui ont coutume d'arriver dans les unions matrimoniales. Cependant, dans certaines églises on paraît avoir dérogé à ceci par une coutume contraire; et il en est ainsi, parce que si l'on vient à douter que quelqu'un ait été baptisé ou non, plus il y a de parrains et de témoins du baptême, moins il peut exister de doute à ce sujet, et plus il y a de répondants qui s'obligent à instruire les baptisés. De même, d'après le canon (Eadem dist.), pour l'instruction ou caté-

chisme, le baptême et la confirmation d'un seul, le même parrain peut suffire, quand il y a nécessité; autrement il faut un parrain pour chaque sacrement. Or, la perfidie des parrains qui refuseraient de donner leur consentement ne nuit en aucune sorte aux baptisés ou aux confirmés.

XXXVII. Comme le parrain est tenu d'instruire ses fils adoptifs, et que celui qui doit être baptisé est sauvé dans la foi de son parrain, personne ne doit être admis à être parrain qui ne sache l'Oraison dominicale et le Symbole de la foi (Ead. dist., *Non licet*, et cap. seq.), dont il est tenu d'instruire son filleul : puisqu'il est la caution de sa foi, il doit, autant que possible, veiller sur lui de manière à ce qu'il ne s'écarte ni de la chasteté, ni de la justice ; il doit faire en sorte qu'il aime la justice et qu'il pratique la charité, comme devant répondre de tous ses écarts au jour du jugement.

XXXVIII. Il y a quatre sortes de personnes que l'Eglise ne reçoit pas à la fonction de parrain : d'abord, le moine, l'abbé, l'abbesse, la religieuse et autres de cette espèce ; secondement, les infidèles; troisièmement, ceux qui n'ont pas encore été confirmés (Ead. dist., *In baptismo*) ; ils ne peuvent tenir les autres sur les fonts du baptême, ni leur servir de parrains pour la confirmation ; car on ne doit pas les appeler de vrais fidèles, d'où vient qu'ils ne peuvent être de véritables témoins (II, q. VII, *Non potest*, et cap. seq.). Quatrièmement, le mari et la femme ne peuvent être parrain et marraine ensemble (XXX, q. IV, *Quod videtur*), à moins qu'auparavant tous deux n'aient fait vœu de chasteté ; c'est pourquoi, au cas où ils leveraient des fonts le même enfant et deviendraient ses pères spirituels, ils ne doivent plus avoir entre eux de commerce charnel. Et, comme certains le disent, personne ne doit non plus lever des fonts sacrés quelqu'un de sa parenté, surtout son propre fils, ou sa fille, ou le fils et la fille de sa femme, et réciproquement (Extra *De cogn. spi.*, c. II et IV), parce que le feu de la charité doit être propagé par le baptême.

XXXIX. Après la solennité du baptême, on se dirige aux fonts, en chantant les trois litanies, que l'on achève autour du baptistère avant et après le baptême, parce qu'on lit dans l'Apocalypse : « L'arc-en-ciel était autour de son tronc. » L'arc-en-ciel, comme dit Bède, qui se produit quand les rayons du soleil éclatent sur les nuages, et qui, après le déluge, fut un signe de clémence, désigne l'intercession des saints; le tronc figure l'Eglise, et les nuages les hommes saints, d'après ces paroles d'Isaïe : « Qui sont ceux qui volent comme des nuages? » Ce sont ceux qui, avant et après l'avénement du Christ, ont prié et prient encore très-dévotement pour l'Eglise.

XL. On dit ces litanies autour des fonts, jusqu'à *Sancte Joanne Baptista, ora pro nobis,* parce que saint Jean, le premier, conféra et enseigna le baptême. On retourne ensuite, également avec les trois litanies, jusqu'à *Omnes sancti, orate pro nobis,* pour montrer que l'on prie pour le fils baptisé, qui était mort et qui est revenu à la vie, qui s'était égaré et qui a été retrouvé, afin que, dans la vraie foi de la Trinité, il participe au sacrement du baptême; ou afin qu'il aime de tout son cœur, de toute son ame et de toutes ses forces, Dieu qu'il a confessé. Dans certaines églises on dit sept litanies avant le baptême, parce que nous prions les saints d'intercéder pour nous, afin que l'Esprit saint, dont les dons se manifestent sous sept formes, vienne sur l'eau du baptême. Dans d'autres églises on dit cinq litanies pour les catéchumènes que l'on baptise, afin que Dieu daigne garder les cinq sens de leurs corps, de peur qu'excités, au moyen de ces sens, par les charmes du monde, ils ne perdent la pureté qu'ils ont reçue dans le baptême. Quelquefois on en dit encore trois après le baptême, afin que les baptisés aiment de tout leur cœur, de toute leur ame et de toutes leurs forces, la foi à la Trinité, dans laquelle ils ont été baptisés et qu'ils ont confessée. Certains encore chantent la litanie en allant aux fonts, à cause de l'espérance, et en revenant, à cause de la réalité, pour marquer que les saints prient

pour ceux qui doivent recevoir le baptême, afin qu'ils reçoivent le sacrement avec une vraie foi, et pour les baptisés, afin qu'ils soient confirmés dans le sacrement de la vraie foi qu'ils ont reçu. A la fin de la litanie, on fait, d'après l'Apôtre, les prières que voici : *Propitius esto, parce nobis, Domine;* les supplications, comme : *Per nativitatem tuam, libera nos, Domine,* et les demandes, comme : *Peccatores, te rogamus, audi nos.*

XLI. Que signifie le chant après le baptême? On l'a dit plus haut, à l'article des Cantiques. Au reste, dans certaines églises, dans les leçons et les litanies, les vieillards précèdent et les jeunes gens suivent, soit parce que le vieux serviteur Eliézer amena Rébecca, afin que le jeune Isaac l'épousât, ou parce que dans le baptême l'Eglise rajeunit, et que notre jeunesse se renouvelle comme celle de l'aigle. Dans certaines églises, pendant que l'on dit douze leçons, on récite les litanies, et ce nombre de douze leçons est désigné par le nombre de trois fois quatre clercs. Dans ces leçons on prie, afin que la doctrine fasse germer dans ceux qui doivent être baptisés la foi à la Trinité, qu'ont professée les apôtres par les quatre vertus des prédicateurs.

CHAPITRE LXXXIV.

DE LA CONFIRMATION.

Parlons en sixième lieu de la confirmation.

I. Après le baptême suit le sceau ou le cachet spirituel, c'est-à-dire la confirmation, qui a lieu certainement quand, sur l'invocation de l'évêque, le Saint-Esprit descend en nous (Ead. dist., *Accepistis*). Le baptisé ne peut être confirmé que sept jours après le baptême, à cause des sept dons de l'Esprit saint qu'on reçoit dans le baptême; car il convient de consacrer un jour pour célébrer et honorer chaque don. D'autres disent qu'aussitôt après le baptême la confirma-

tion doit être conférée, pour la raison consignée à l'article du Jeudi saint, où l'on traite de la consécration de l'huile. Car le pape Clément a statué d'abord que le baptisé devrait être confirmé le plus tôt possible, parce qu'il n'est point parfait chrétien, celui qui omet de recevoir ce sacrement sans nécessité, mais par incurie ou volontairement. Cette action de marquer le front avec le chrême est appelée confirmation, parce que par elle l'Esprit saint est conféré pour augmenter la grâce et fortifier (Extra *De sac. unct.*, c. I). De là vient que le simple prêtre, qui peut faire les autres onctions, n'est pas apte à faire celle-ci; et il n'y a que le souverain prêtre, c'est-à-dire l'évêque, qui doit conférer ce sacrement (Extra *De cons.*, *Quanto*); car on ne lit que des apôtres, dont les évêques sont les vicaires, qu'ils donnaient l'Esprit saint par l'imposition des mains, comme il est évident par la lecture des Actes des Apôtres. « Les apôtres qui étaient à Jérusalem, dit saint Luc, ayant appris que la Samarie avait reçu la parole de Dieu, envoyèrent Pierre et Jean, qui, étant arrivés, prièrent pour les Samaritains, afin qu'ils reçussent l'Esprit saint; car il n'était pas encore descendu sur aucun d'eux, mais ils étaient seulement baptisés au nom du Seigneur Jésus. Alors les apôtres leur imposaient les mains, et ils recevaient l'Esprit saint. » La descente de l'Esprit saint est désignée par le mystère de l'onction, parce que la colombe, sous la forme de laquelle l'Esprit saint descendit sur le Christ dans son baptême, revenant sur le soir pendant le déluge, rapporta un rameau du verdoyant olivier (Extra *De sac. unct.*, c. I). Et le prophète David, prévoyant le sacrement qui résulterait du fruit de l'olivier, annonça que le visage se réjouirait dans l'huile. Cependant les Arnoldistes, perfides hérétiques, disant que l'imposition des mains, ou le soulagement (*consolamentum*), peut être conférée par tout homme de bien, présentent une objection à ce que nous avons déjà dit, parce que, disent-ils, on lit dans les Actes des Apôtres qu'Ananie imposa les mains à Saul; Siméon, Lucius de Syrie et

Manaen les imposèrent à Barnabé et à Saul; et pourtant on ne lit point qu'ils étaient apôtres ni évêques. D'après ce que nous avons déjà dit, savoir que les apôtres envoyèrent à eux Pierre et Jean, il paraît évidemment que les évêques doivent aller là où il y a des fidèles auxquels il est nécessaire d'imposer les mains; et, lorsqu'ils y sont arrivés, ils prient pour eux, en disant : *Emitte in eos*, etc., « Envoie sur eux ton Esprit saint dont la grâce a sept formes, etc.; » car les disciples ne donnaient pas l'Esprit saint, mais ils priaient pour que l'Esprit, saint descendît sur ceux auxquels ils imposaient les mains.

II. Or, la confirmation épiscopale agit à l'égard du baptisé comme le tuteur sur son pupille. Car, à quoi sert de laisser à un fils un ample héritage, à moins qu'il ne se pourvoie d'un tuteur, si la loi ou le gouverneur ne lui en nomme un. Le paraclet est le consolateur, le gardien dans le Christ et le tuteur du baptisé, qui, à la persuasion du diable, pourrait, comme un pupille, perdre son bien, c'est-à-dire le fruit du baptême, s'il n'avait pas ce tuteur. Donc, dans la confirmation, la plénitude du mystère de toute la religion chrétienne est accomplie. Car, dans le baptême, la rémission des péchés est conférée par l'Esprit saint; or, cet Esprit lui-même est invité à venir dans la maison qu'il a sanctifiée, à daigner y descendre et à l'habiter; et il y descend à l'invocation de l'évêque (Eadem dist. *Accepistis*); d'où le pape Urbain dit : « Par l'imposition de la main épiscopale, l'Esprit saint est conféré, et par lui le cœur fidèle est dilaté à la prudence et à la constance, afin que l'on devienne un parfait chrétien. »

III. Le baptisé donc est deux fois oint avec le chrême, savoir sur le sommet de la tête et sur le front; car l'Esprit saint fut deux fois conféré aux apôtres : d'abord, sur la terre, quand le Christ souffla sur eux en disant : « Recevez l'Esprit saint; » secondement, il souffla sur eux du haut des cieux, le jour de la Pentecôte. Les apôtres reçurent aussi l'Esprit saint dans le baptême; car il ne faut pas croire que les apôtres ne furent

point baptisés, eux qui baptisèrent les autres, comme on l'a déjà dit. Donc, cette double onction des baptisés désigne que l'Esprit saint a été donné aux apôtres une fois sur la terre, pour l'amour du prochain, et une fois du haut du ciel, pour l'amour de Dieu. D'où vient que, pour désigner la beauté des dons qui sont conférés dans la confirmation, on dit : *Emitte in eum*, etc., « Envoie sur lui l'esprit de sagesse et d'entendement, etc. » Ce sont les vêtements dont sont revêtus les fils du roi, dont il a été dit : « Il a donné le pouvoir d'être faits enfants de Dieu à ceux qui croient en son nom, » dont l'Apôtre dit : « Vous tous qui avez été baptisés, vous avez revêtu le Christ. » Car celui-là n'a pas le Christ pour vêtement, qui n'est pas orné des dons de l'Esprit saint, dont le Christ a été revêtu dès sa conception.

IV. Or, cette onction que l'évêque fait sur le front diffère de celle que le prêtre fait sur le cerveau ou sur le sommet de la tête : premièrement, parce que, selon Raban (*De consec.*, di. v), « dans une de ces onctions est marquée sur le baptisé la descente de l'Esprit saint, pour consacrer une habitation à Dieu ; l'autre onction désigne que la grâce des sept dons du même Esprit saint, avec la plénitude de la sainteté, de la science et de la vertu, descend dans le cœur de l'homme. » En second lieu, ces deux onctions diffèrent, parce que, par celle qui se fait sur le sommet de la tête, l'ame est fiancée au Christ ; par l'autre, l'ame est enrichie et dotée. De même, l'une montre que les blessures sont guéries, l'autre confère la plénitude des grâces ; ce qu'on peut conclure des paroles de l'une et l'autre onction. Car, dans l'administration de cette onction, le prêtre dit : « Que Dieu tout-puissant, père de notre Seigneur Jésus-Christ, qui t'a régénéré de l'eau et de l'Esprit saint, et qui t'a donné la rémission de tous les péchés, te marque lui-même du chrême du salut pour la vie éternelle. » Ces paroles *salutis in vitam*, etc., montrent que cette onction conduit à la vie éternelle. L'évêque omet ces expressions dans l'onction de la confirmation, en disant : « Envoie sur lui l'Esprit saint, dont les

dons se présentent sous sept formes; ton paraclet, du haut des cieux; l'esprit de sagesse et d'entendement, l'esprit de conseil et de force, l'esprit de science et de piété; et remplis-le de l'esprit de la crainte du Seigneur, et marque-le du signe de la sainte croix, sois-lui propice pour la vie éternelle; marque-le de ton sceau, dis-je, afin qu'il ne perde pas l'Esprit saint. »

V. Dans le Concile de Tolède (*De consec.*, d. v, *Dictum*, et c. seq.) il est dit que nul ne doit être confirmé deux fois, pas plus que rebaptisé deux fois. Après l'oraison que l'évêque dit communément sur tous ceux qui doivent être confirmés, s'il y en a plusieurs, il marque, en forme de croix, chaque front du chrême, avec le pouce, en disant à chacun : « Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit; la paix soit avec toi. » Cette salutation s'adresse à l'homme nouveau, qui est digne d'être salué, à cause de la nouveauté de sa vie, et qui a été créé selon Dieu dans la justice, la sainteté et la vérité; car, lorsqu'il était le vieil homme, il n'était pas digne d'être salué, et on devait se borner à prier pour lui. On marque celui qu'on doit confirmer, en forme de croix, sur le front avec le chrême, parce que tous les chrêmes se consacrent avec le signe de la croix (*De consec.*, dist. v, *Num quid*), afin que l'on voie qu'il appartient à celui par la croix duquel il a été racheté; et sans ce sceau nous ne devons pas nous présenter devant Dieu. On fait cette onction avec le pouce, parce que, dans la consécration du pontife, le pouce a reçu une consécration spéciale; ou bien parce que tout don parfait descend du Père des lumières, c'est-à-dire sur le front, parce qu'on l'y voit mieux et plus vite ; de sorte que l'ange exterminateur, voyant que celui qui est muni de ce signe ne lui appartient pas, passe outre, comme il fit pour les maisons des Hébreux, quand il vit les deux battants des portes teints du sang de l'agneau; mais il frappa les premiers-nés des Egyptiens, aux maisons desquels ce signe n'était pas apposé. Car qu'est le sang de l'agneau, sinon la foi à la passion du Christ; l'un et l'autre battant est

marqué de ce sang, quand nous portons la foi à la passion du Christ dans notre corps et dans notre ame ; dans notre corps, par le mystère ; dans notre ame, par l'efficacité ; c'est pourquoi on fait l'onction sur le front, parce qu'il appartient aux parfaits de porter le nom du Christ, non dans le secret, mais en évidence. D'où vient que l'apôtre Jean dit : « Je vis sur la montagne de Sion l'Agneau se tenant debout, et avec lui cent quarante-quatre mille personnes qui portaient, inscrits sur leurs fronts, son nom et le nom de son Père. » Car se tenir sur la montagne et avec l'Agneau est le propre des parfaits ; or, la perfection est donnée dans la confirmation, comme on l'a dit ci-dessus. C'est encore de préférence que l'on marque ce signe sur le front, où le grand-prêtre portait une lame d'or où était inscrit le nom ineffable de Dieu, et afin que le baptisé confesse librement sa foi (Extra *De sac. unct.*), parce que c'est par le cœur que l'on croit à la justice, et par la bouche que l'on fait la confession pour le salut, n'oubliant pas ce que le Seigneur a dit : « Celui qui m'aura confessé devant les hommes, etc. »

VI. Premièrement, l'évêque ensuite frappe le confirmé sur la joue, afin qu'il se grave plus profondément dans la mémoire qu'il a reçu ce sacrement. Secondement, parce que ce sacrement est conféré au baptisé pour fortifier sa foi, comme on l'a dit ci-dessus, afin qu'il soit si solide dans la foi qu'il a reçue dans le baptême, qu'il ne rougisse point dans la suite de confesser le nom du Christ devant qui que ce soit. Troisièmement, cette percussion représente l'imposition des mains, parce que les apôtres confirmaient par l'imposition des mains. Quatrièmement, pour effrayer le malin esprit, afin qu'il s'enfuie et n'ose plus revenir, comme fit le bienheureux Benoît, qui délivra par un soufflet un moine tourmenté par l'esprit malin, comme on le lit dans les Dialogues de saint Grégoire (livre II, chap. XXXII).

VII. L'évêque fait donc deux choses : premièrement, il fait une onction sur le front du baptisé ; secondement, il le frappe

sur la joue. L'onction signifie le parfum de la grâce et a trait aux actes audacieux qui consistent à attaquer ce qui touche à la foi. La percussion se pratique pour que le fidèle ne soit pas confondu et ne craigne pas de confesser le nom du Christ, comme si l'évêque disait au confirmé : « Sois courageux, de telle sorte que, lorsque quelqu'un te frappera ainsi, ou voudra te couvrir de confusion de toute autre manière, parce que tu confesseras la foi du Christ, tu ne rougisses pas de tout cela; » car ceux que l'on frappe au visage ont coutume de rougir : c'est ce que l'on fait en quelques endroits aux nouveaux chevaliers, pour la même raison. La confirmation peut se conférer en rase campagne, mais mieux dans l'église ou à l'entrée de l'église. Dans le livre de Bucard (chap. IV, *Episcopus*) ; dans le Concile d'Orléans (*De consec.*, dist. IV, *Ut jejunii*), il a été décrété que le sacrement de confirmation serait conféré à jeun à des jeunes gens d'un âge parfait, c'est-à-dire de douze ou quinze ans, ou à des adultes que l'on aura avertis de confesser leurs péchés auparavant; cependant, aujourd'hui, on confère ce sacrement le plus tôt possible, comme on l'a dit ci-dessus.

VIII. On place sur le front de celui qui a reçu l'onction une sorte de bandeau blanc, pour que l'onction récente ne coule pas et ne disparaisse point; et on ôte ce bandeau le septième jour, comme on l'a dit ci-dessus, au chapitre du Baptême. Dans le Concile de Beauvais (*De consec.*, dist. IV, *Si quis noluerit*), on dit que le bandeau dont on entoure la tête de l'enfant confirmé lui est attaché sur le front par l'évêque, ou sur le sommet de la tête par le prêtre. Ce voile peut servir encore à un autre baptisé.

IX. De même, celui qui n'a pas reçu le sacrement de confirmation ne peut être parrain ni pour le baptême, ni pour la confirmation. Le mari et la femme, le cousin et plusieurs autres ne peuvent servir de parrain à celui qui se présente à la confirmation, comme on l'a dit au chapitre du Baptême.

CHAPITRE LXXIV.

DE LA MESSE DU SAMEDI SAINT.

En septième lieu, il nous faut parler de la messe de ce jour, où se trouvent plusieurs choses nouvelles.

I. Premièrement, avant la messe, on bénit les cierges : ce qui se fait, parce que déjà l'Eglise commence à célébrer les préludes de la résurrection : car cet office, en grande partie, appartient à la résurrection : et nous, dans sa résurrection, le Christ, qui est désigné par l'autel, a été revêtu de la robe de son corps. Les ministres de l'autel sont alors revêtus d'ornements précieux et splendides, pour désigner que les néophytes sont parés des ornements des vertus.

II. La messe n'est pas chantée de la manière accoutumée ; car on n'y dit point l'introït, qui est le chef de la messe, parce que Celui qui est notre chef et notre principe nous a été enlevé et est réduit au silence du tombeau, puisque, encore bien qu'il fût ressuscité dans la nuit de la résurrection, ses disciples l'ignoraient. Ainsi, lorsque Marie-Madeleine trouva le sépulcre vide, elle crut que le corps du Christ en avait été enlevé. En ce jour, comme le samedi de la Pentecôte, nous conservons l'antique usage de l'Eglise, usage qui existait avant le pontificat de Célestin et d'après lequel on ne disait pas d'introït à la messe, et on commençait au *Kyrie, eleison*. L'office commence donc au *Kyrie, eleison*, qui est comme un chant d'allégresse. Comme les néophytes ont été régénérés, l'Eglise prie afin que le Seigneur daigne les conserver dans cette vie nouvelle. Tout ce que l'on dit jusqu'à l'évangile a trait aux néophytes. Suit le *Gloria in excelsis*, que l'on chante : premièrement, parce que les régénérés ont reçu la paix qui a été annoncée par les anges dans la nuit de la Nativité. Or, comme eux-mêmes sont re-

nouvelés par la grâce de Dieu, ils peuvent chanter avec les anges. Secondement, parce que les anges qui ont les premiers chanté ce cantique à la naissance du Seigneur, se glorifient ou rendent gloire à Dieu pour ceux qui ont été régénérés dans le baptême. Troisièmement, parce que la résurrection du Christ est proche; c'est pourquoi on dit ce cantique angélique; le chœur se réjouit d'associer ses concerts à ceux des anges.

III. Les cloches ou signaux, qui jusque-là étaient restées muettes, sont mises en volée. La collecte a trait évidemment aux régénérés : « Dieu, qui illumines cette nuit la plus sacrée de toutes, par la gloire de la résurrection du Seigneur, conserve dans ta nouvelle famille l'esprit d'adoption que tu as donné, etc. » On la fait précéder de *Dominus vobiscum*, et non de *Pax*, comme on le dira bientôt. L'épître se rapporte également aux baptisés, savoir : *Si consurrexistis*, etc., « Si vous êtes ressuscités avec le Christ, recherchez les choses du ciel là où se trouve le Christ assis à la droite de Dieu » (aux Colossiens, chap. III); comme si l'Apôtre disait : Vous êtes ressuscités de vos péchés dans le baptême, comme le Christ est ressuscité de toutes ses infirmités. Or, à quoi doivent s'occuper les ressuscités, si ce n'est à obtenir les biens du ciel? C'est pourquoi il est dit : « N'ayez de goût que pour les choses d'en-haut, et non pour celles qui sont sur la terre; » c'est-à-dire n'ayez de goût que pour les biens célestes et non pour les biens terrestres. L'Apôtre ajoute : « Car vous êtes morts, et votre vie est cachée avec Jésus-Christ dans la gloire. » Car vous êtes morts au péché et vous êtes morts à vous-mêmes, de sorte que vous ne vivez déjà plus pour vous, mais pour le Seigneur, comme dit l'Apôtre : « Je vis; mais ce n'est déjà plus moi qui vis, c'est le Christ qui vit en moi. » Or, votre vie est cachée en Dieu, parce que vous ne voyez pas encore ce que vous serez; mais lorsque le Christ, votre vie, aura paru, vous apparaîtrez avec lui dans la gloire. Voilà à quoi doivent tendre les néophytes, c'est-à-dire à être et à apparaître avec le Christ dans la gloire; c'est

pour désigner cette gloire que les ministres de l'autel revêtent les ornements solennels, pour figurer la robe d'innocence des régénérés. L'épître est pour l'instruction des baptisés. Après l'épître suit *Alleluia*, qui est un chant angélique ou le cantique des anges, comme le montre saint Jean dans l'Apocalypse, en disant : « J'entendis comme la voix d'un grand nombre de trompettes, faisant retentir *Alleluia* dans le ciel, » parce que les anges se glorifient à cause des baptisés arrachés à la servitude du diable et convertis à la foi.

IV. On dit *Alleluia*, sans graduel, pour désigner que notre chef se repose ; car là où est le repos, ne règne point le mouvement ; où il n'y a pas mouvement, là ne se trouve pas l'action de monter de degré en degré ; ce que signifie le graduel. Or, on ne dit point de graduel, parce que les baptisés n'ont pas encore progressé dans les vertus par les œuvres. On dit le trait, qui marque la patience par laquelle ils doivent attendre la gloire éternelle, que représente le samedi suivant *in albis*, dans lequel on ne chante point le graduel, parce que les bonnes œuvres n'y sont plus nécessaires ; ni le trait, parce que la patience n'a plus d'objet ; mais on chante un double *Alleluia*, pour la double gloire, savoir de l'ame et du corps : nous parlerons de cela au chapitre des Sept Jours après Pâques. Contre la coutume, avant le trait on dit *Alleluia*, qui est un certain chant de joie, pour marquer la joie que les néophytes conçoivent de la nouveauté spirituelle de leur vie. Mais comme les travaux de la vie sont pénibles, suit le trait, mot qui dérive de *trahendo*, traîner. Cependant, dans le verset *Alleluia* et dans le trait on invite les néophytes à la même chose, c'est-à-dire à louer Dieu ; car *Alleluia* signifie *Laudate Dominum*, « Louez le Seigneur ; » et dans le verset *Alleluia* on dit : *Confitemini Domino*, c'est-à-dire « Louez le Seigneur ; » et on y ajoute le motif, « parce qu'il est bon, » dans son essence, pour nous envers qui il a agi avec miséricorde et bonté, en effaçant nos péchés dans le baptême. On le chante sur le ton de la résurrec-

tion, c'est-à-dire sur le huitième ton. Mais comme l'effet de sa bonté pourrait être temporaire, c'est pourquoi on ajoute : « Parce que sa miséricorde est éternelle. » On les invite aussi à la même chose dans le trait, savoir : *Laudate Dominum, omnes gentes,* « Que toutes les nations louent le Seigneur, etc. » *Quoniam confirmata est.* En effet, la miséricorde du Seigneur est confirmée, et elle dure pour l'éternité, comme on l'a dit dans le verset *Alleluia.* Ces deux choses, savoir la miséricorde injuste et la vérité, ne sont point unies dans les psaumes, afin que l'on ne croie ni à la miséricorde injuste, ni à la vérité trop austère, (XL dist., *Disciplina ;* XIV, *Non est injusta*). On dira, au chapitre des Sept Jours après Pâques, pourquoi on dit deux laudes, pourquoi le trait, et pourquoi on le prononce à voix plus basse. Secondement, on dit *Alleluia* avant le trait, parce que la langue hébraïque est la langue mère, la plus noble de toutes, à cause de l'autorité de la divine Ecriture. Or, la langue latine lui est inférieure et est pour ainsi dire sa fille. Ensuite, *Alleluia* désigne que les Juifs ont d'abord été convertis; le trait figure les Gentils qui ne sont venus qu'après, à la foi. Troisièmement, on dit d'abord *Alleluia,* en mémoire du premier état d'Adam. Le trait vient ensuite en souvenir de son second état. L'*Alleluia* précède encore, à cause de la joie de ceux qui revinrent de la captivité de Babylone. Dans les autres jours, le graduel précède l'*Alleluia,* à cause du départ de ceux qui progressent dans la vertu. Après suit l'évangile *Vespere autem sabbati, quæ lucescit in prima sabbati* (Math., chap. XXVIII), qui a trait à l'inquiétude des saintes femmes aux environs du sépulcre du Seigneur, au mystère des anges et à la résurrection du Sauveur. Jusque-là, l'office a eu trait aux néophytes; mais dès-lors on rappelle à la mémoire la résurrection. Et remarque que le soir du sabbat est pris ici pour la nuit, et le sens n'est pas « le soir du sabbat, » mais « dans la nuit du sabbat. » Mais comme on pourrait croire que les saintes femmes vinrent au commencement ou au milieu de la nuit, c'est pourquoi on

ajoute : « Qui brille dans le premier jour du sabbat, » c'est-à-dire qui appartient au premier jour de la semaine. Il n'avait pas encore brillé, quand Marie-Madeleine et l'autre Marie étaient venues voir le sépulcre.

V. On ne porte pas de cierges devant l'évangile, et même dans certaines églises il n'y a ni chandeliers, ni cierges sur l'autel pendant la messe : premièrement, parce que Celui qui est la lumière ne nous a pas encore été rendu, attendu que sa résurrection n'était pas encore connue; bien plus, on le croyait encore enseveli dans le sépulcre. Secondement, parce que les femmes, ne croyant pas que le Christ était Dieu, mais un mortel, se rendaient discrètement et sans lumière au sépulcre pour embaumer le corps de Jésus. Troisièmement, pour marquer l'aveuglement du cœur de ceux qui ignorent qu'il puisse ressusciter, on porte l'encens, pour représenter que les saintes femmes portèrent des aromates pour embaumer Jésus. De plus, on ne porte pas les cierges allumés, mais seulement l'encens, pour marquer qu'alors l'affection de la prière, désignée par l'encens, ne manquait pas aux cœurs des malades; mais la lumière de la vérité, marquée par les cierges allumés, ne brillait pas avec assurance à leurs yeux, à cause de la sépulture du Seigneur. Après l'évangile on ne dit pas *Credo*, pour marquer par là le doute des cœurs malades. Pourtant, certaines églises disent le *Credo* en ce jour et pendant toute la semaine suivante; par où les baptisés affirment qu'ils tendent à Dieu et qu'ils croient très-fermement à ce qui a été dit touchant le Christ dans l'évangile.

VI. On ne dit pas non plus d'offertoire, pour désigner : premièrement, le silence des saintes femmes qui, effrayées, s'éloignèrent silencieusement du sépulcre où elles s'étaient rendues pour offrir au Christ des parfums. Secondement, parce que ces femmes venant, d'après l'ordonnance de la loi, pour embaumer le corps de Jésus, se rendirent secrètement au sépulcre et se tinrent silencieusement près du monument, n'o-

sant point répondre à l'ange ou au gardien du sépulcre : les chantres donc gardent le silence pour imiter les saintes femmes. Troisièmement, parce que Celui-là n'est pas encore ressuscité qui puisse nous donner matière à offrande. On chante *Sanctus, sanctus, sanctus,* qui est le cantique des anges, parce que les anges, ne craignant rien dans la sépulture du Seigneur et dans sa résurrection, dont ils ne gardèrent pas le silence, ont connu ce mystère. Dans le Canon, c'est-à-dire pendant l'Action, on fait mention des régénérés. On ne chante pas *Agnus Dei,* tant parce que Celui-là n'est pas encore ressuscité, qui a dit à ses disciples, le jour de sa résurrection, *Pax vobis,* « La paix soit avec vous, » que parce que les disciples alors désespéraient et ne croyaient point qu'il fût le Dieu qui devait racheter Israël; d'où vient que Cléophas dit : « Nous espérions qu'il rachèterait Israël, » comme s'il disait : Nous n'espérons plus; bien plus, nous désespérons. De leur côté, les saintes femmes qui vinrent au monument, pensant que son corps avait été dérobé, ne croyaient pas qu'il pût effacer les péchés du monde; d'où Marie-Madeleine, qui était la plus inquiète, entendit ces paroles de la bouche du Seigneur : « Ne me touche pas, car je ne suis pas encore monté à mon Père; » sous-entends : dans ton cœur, c'est-à-dire tu ne crois pas encore que je suis égal à mon Père; donc, tu ne crois pas que je puisse enlever les péchés du monde. Cependant, dans certaines églises on dit trois fois *Agnus Dei,* sans ajouter *Dona nobis pacem.* On ne donne pas encore la paix, par horreur du baiser du traître et parce que le Christ, qui est notre vraie paix, n'a pas encore annoncé la paix; car il n'est pas encore ressuscité, lui qui, le jour de sa résurrection, a dit à ses apôtres : « La paix soit avec vous. » C'est peut-être de là que vient que ce mode de salutation, savoir *Pax vobis,* n'est point dit par l'évêque au commencement de cette messe, mais est différé, afin que le peuple, le jour de la Résurrection, reçoive ce salut avec plus d'avidité et d'affection. Cependant, dans certaines églises on

donne la paix, parce que l'on chante le *Gloria in excelsis*. On ne chante pas non plus la postcommunion :

VII. Premièrement, pour marquer qu'il n'y avait personne alors qui communiât dans la foi au Christ; secondement, parce que les baptisés n'ont pas encore communié, mais doivent communier le jour de Pâques; troisièmement, parce que Celui-là n'est pas encore ressuscité, qui nous donne de quoi communier; quatrièmement, parce que les vêpres qui suivent tiennent lieu de postcommunion; cinquièmement, parce que tous gardèrent le silence quand le Christ fut saisi et crucifié; c'est pourquoi les chantres se taisent. Pendant le silence des chantres, le prêtre remplit son office, parce que, pendant que les apôtres doutaient de la résurrection, que les femmes craignaient et gardaient le silence, le Christ lui-même, par sa glorieuse apparition, se manifesta à ceux qu'il voulut.

VIII. Ensuite, pendant la cène, c'est-à-dire la communion du prêtre, on dit des vêpres très-abrégées, savoir : *Laudate Dominum omnes gentes*, et qui ne sont pour ainsi dire pas des vêpres, parce que le sabbat du repos éternel, figuré par ce Samedi, n'a point de vêpres. L'office est encore fort court, à cause des néophytes qui doivent tous chanter brièvement, surtout le premier jour, afin que la longueur de l'office n'engendre pas l'ennui chez eux. C'est pourquoi on termine la messe et les vêpres sous une seule collecte, de peur que par hasard, si, la messe une fois terminée, on disait les vêpres, les néophytes ne s'éloignassent sans avoir entendu vêpres, croyant qu'il leur est loisible de se retirer; d'où vient que tout l'office est terminé sous une seule oraison, parce que le sacrement du baptême est consommé par la passion du Christ; ou bien ce jour est terminé par la messe et non par vêpres, afin que le Christ, qui nous a rachetés de la mort, soit loué sans fin, lui qui est béni dans tous les siècles. Dans certaines églises on chante le psaume *Laudate Dominum* sans le *Gloria Patri*, parce qu'on ignore encore que le Fils, qui est la troisième

personne de la Trinité, nous soit rendu. Puis on invite de nouveau les néophytes à louer le Seigneur par ce psaume, *Laudate;* et ils répondent qu'ils le louent en disant comme un seul homme, par eux-mêmes ou par d'autres : « Mon ame glorifie le Seigneur, » *Magnificat anima mea Dominum.*

IX. Ce Samedi est privilégié, parce qu'on y confère les ordres, ensuite parce qu'on baptise les catéchumènes, qu'on bénit le cierge et qu'on lit plusieurs leçons.

CHAPITRE LXXXVI.

DU SAINT JOUR DE PAQUES (7).

Reste à voir la fête pascale, sur laquelle nous commencerons par dire quelques généralités; ensuite nous parlerons de l'office de nuit de cette fête, puis nous ajouterons quelques mots sur l'office de jour.

I. Le temps pascal désigne le temps qui suivra le jugement, savoir quand nous retournerons, par la miséricorde de Dieu, dans la patrie de vie que nous avons perdue par Adam. Par cette considération, on peut dire que ce temps est celui du retour, quoique cette époque ne commence que dans l'octave. Or, le Seigneur est ressuscité en ce jour, qui est le premier du monde, et qui en est le huitième ou l'octave, si l'on retourne au commencement (c'est-à-dire à la Septuagésime), comme on le dira dans la préface de la septième partie. Touchant cette octave il est dit dans les Paralipomènes, au chapitre des Psaumes : « De même que les sept âges du monde précèdent le huitième, parmi lesquels six appartiennent aux vivants et le septième à ceux qui dorment ou qui se reposent, de même les sept jours de notre réconciliation précèdent ce jour (de Pâques); de même encore, depuis *Circumdederunt* jusqu'à *Lætare, Jerusalem,* sept dimanches, parmi lesquels se trouve

enclavé le mémorial de la passion du Seigneur, précèdent ce huitième dimanche, qui figure le huitième âge du monde. » Dans cette fête on nous représente encore que, de même que l'octave ou le huitième jour se confond avec le premier, de même l'homme redeviendra ce qu'il était et sera rendu à sa destination primitive ; bien plus, sa régénération l'emportera en dignité sur sa première naissance, et il possédera la bienheureuse immortalité du corps et de l'ame. Nous avons dit au chapitre du Jeudi saint et du Samedi comment le Seigneur resta trois jours et trois nuits dans le tombeau, à quelle heure il ressuscita, à quelle heure, en ce temps, on doit dire l'office de matines, et pourquoi on célèbre Pâques en ce jour.

II. Le mot grec πάσχα se dit *Phase* en hébreu, et signifie en latin *transitus,* « passage. » Le mot πάσχα ne dérive donc pas (*a passione*) de « passion, » comme le prétend Bède, car le mot grec πάσχειν signifie en latin *pati,* « souffrir, » mais dérive *a transitu,* de « passage ; » premièrement, conformément à l'histoire qui dit que l'ange exterminateur, voyant le sang qui se trouvait marqué sur les portes des Israélites, (*pertransivit*), passa outre et ne les frappa point. Alors aussi, le peuple passa c'est-à-dire sortit de l'Egypte, et, le troisième jour, il passa (*pertransivit*) la mer Rouge. Secondement, d'après le sens allégorique, parce qu'en ce temps l'Eglise, par le baptême, passa de l'infidélité à la foi.

III. Troisièmement, d'après le sens tropologique, parce qu'en ce temps nous avons passé, par la contrition et la confession, des vices aux vertus, comme on le dira plus bas. Quatrièmement, d'après le sens anagogique, parce qu'alors le Christ passa de la mortalité à l'immortalité, et en fera autant pour nous ; d'où vient qu'il est dit dans l'Evangile : « Jésus ayant vu que l'heure était venue pour lui de passer de ce monde à son Père, etc. »

IV. Or, nous nous servons, pour nommer ce jour, d'un terme grec et non d'un mot hébreu, quoique la langue hé-

braïque soit plus digne, comme étant la langue-mère : premièrement, afin que nous ne paraissions point judaïser en cela; secondement, afin de ne pas imiter en ce point certains hérétiques qui disent que l'Evangile, séparé de ce qui tient au rit et au cérémonial, ne suffit pas pour le salut.

V. De même, nous nous servons d'un mot grec et non d'un mot latin, à cause de l'autorité de cette première langue, parce que la langue grecque, anciennement, avait à Rome et en Italie une si grande autorité, que non-seulement les jours solennels reçurent des noms grecs, comme Pâques, la Pentecôte, υπαντη, l'Hypante et l'Epiphanie, mais encore les dignités, comme *apostolique*, patriarche, évêque, archevêque et autres de ce genre. Cependant Isidore dit que le mot de *Pâques* n'est pas grec, mais hébreu; et Innocent III dit dans un de ses sermons que Pâques vient du mot hébreu *Phase*, qui signifie *transitus*, passage. Et le mot grec πάσχα dérive de πασχὶν, qui signifie *pati*, souffrir. Saint Augustin dit que ce mot *pascha*, par une disposition divine, vient du mot grec πάσχὶν, qui signifie *pati*, souffrir, et du mot hébreu *phase*, qui signifie *transitus*, passage. Car ces deux interprétations conviennent à ce mot Pâques, tant d'après la signification que d'après la voix ou le son : d'après la signification, parce que la passion du Christ fut son *passage;* d'où vient que c'est avec raison que ce mot s'entend de l'une et l'autre significations. C'est aussi un mot latin, de sorte qu'ainsi de deux langues il en résulte une troisième, savoir la langue latine. Ce mot *pascha* est de la première déclinaison et du genre neutre, particularité qui ne se trouve que dans trois noms grecs, savoir *pascha*, *manna* et *mammona*. Ou bien il est de la troisième déclinaison, de telle sorte que l'on dira *pascha, paschatis,* comme on dit *phantasma, phantasmatis*.

VI. On appelle Pâques le jour même de la Résurrection et aussi le temps qui s'étend depuis le dimanche des Rameaux jusqu'à l'octave de Pâques. C'est dans ce dimanche que l'on

choisissait un agneau qui devait être immolé le jeudi suivant. Cependant, d'après la coutume du vulgaire, le dimanche des Rameaux s'appelle Pâques-Fleuri, sixième férie de Pâques; mais le jour d'aujourd'hui est appelé Pâques. Autrefois, cependant, on appelait proprement Pâques le jour où l'on immolait l'agneau.

VII. La solennité de Pâques, par antonomase, est appelée solennité des solennités, parce que cette solennité l'emporte sur toutes les autres en dignité; et tous les dimanches sont les octaves de cette fête, comme on le dira dans la préface de la septième partie. Dans cette festivité on étale devant les yeux tous les insignes de l'allégresse. On approprie les églises, on en décore les murailles en y étalant des rideaux et des draperies. On place des fauteuils (à dossiers) dans le chœur, on y déploie des tapis et on y dispose des bancs (*banchalia*). Le voile qui était devant la croix, on le place au sommet du crucifix ou on l'enlève entièrement, ou on le place derrière l'autel, pour marquer que les mystères, d'abord cachés, ont été ensuite dévoilés. L'autel est décoré de tous ses ornements; dans certaines églises, ce sont des étendards qui désignent la victoire de Jésus-Christ, des croix et autres insignes. Nous avons parlé de ceci dans la première partie, au chapitre des Peintures; et de plus des voiles de trois couleurs qui, en ce jour, sont enlevés de l'autel pendant trois leçons, et du triple ornement du temple matériel. Les ministres, de leur côté, pour la splendeur de cette solennité, commencent par se purifier dans le bain; ils rasent leur barbe et leur couronne ou tonsure; ils coupent leur chevelure, déposent les chapes noires pour revêtir les chapes blanches. Et néanmoins, bien que toutes ces choses se fassent pour ajouter à l'éclat de la festivité, elles se rapportent encore à l'homme spirituel. Et remarque que nous ne prenons pas de bain par sensualité, mais par figure, afin que par ce bain extérieur du corps nous montrions la purification qui doit avoir lieu dans l'intérieur de l'ame. Raser la barbe et la

tonsure, c'est se délivrer des futilités et chasser les vices; couper les cheveux au-dessus des oreilles, c'est avoir les cinq sens du corps disposés au service de Dieu. Dépouiller les ornements ou chapes noires, c'est se dépouiller de l'austérité de la pénitence; revêtir les aubes ou surplis, c'est attendre avec une ferme confiance la robe de l'immortalité; ou bien, par l'ornement blanc, nous désignons la robe d'innocence des régénérés; ou bien encore nous représentons l'apparition des anges qui, en ce jour, se montrèrent vêtus de blanc.

VIII. En ce saint jour nous ne devons rien manger qui ne soit bénit par le prêtre, parce que notre ennemi alors fait les plus grands efforts pour nous supplanter. De là vient que dans certaines localités tout ce que l'on doit manger est apporté à l'église et est bénit par le prêtre revêtu de ses habits sacerdotaux, avec la croix et l'eau bénite, à l'entrée ou dans le vestibule de l'église. C'est pourquoi en ce jour le prêtre bénit un agneau, pour désigner que Dieu ordonna à Moïse et au peuple d'Israël de manger un agneau, pour figurer Jésus-Christ qui, par son sang, a racheté et a enlevé au monde tous ses premiers-nés, de même que l'ange exterminateur frappa tous les premiers-nés d'Egypte et conserva son peuple marqué du sang de l'agneau. L'agneau, d'après le rit romain, n'est pas bénit à l'autel, mais à table. Dans certains endroits encore on bénit du lait et du miel en souvenir de ce que le Seigneur dit à nos pères, Abraham, Isaac et Jacob : « Je vous conduirai dans une terre où couleront le lait et le miel. »

IX. On ne doit encore rien manger avant d'avoir fait au moins auparavant le signe de la croix. D'où vient qu'on lit, dans les Dialogues du pape saint Grégoire (l. I, c. IV), qu'une certaine religieuse qui traversait un jardin, ayant mangé une laitue sans bénédiction, elle fut possédée à l'instant du démon qui se trouvait sur cette laitue, et qui la tourmenta beaucoup. Nous aussi nous avons vu dans la ville de Bologne une jeune fille possédée par deux esprits impurs et qui en fut tourmentée

pendant trois ans; et un docteur, qui voulait les chasser du corps de cette jeune fille par des exorcismes et des adjurations, leur ayant demandé comment ils étaient entrés dans le corps de cette femme, ils répondirent qu'ils se trouvaient être sur une grenade que cette jeune fille avait mangée. Enfin, par la vertu des adjurations, ils furent en notre présence chassés du corps de cette femme.

X. En certains endroits encore, en ce jour et dans d'autres, le jour de Noël, les prélats se divertissent avec leurs clercs, soit dans les cloîtres, soit dans les maisons épiscopales et vont jusqu'à jouer à la paume (8), et même à former des chœurs de danse et à se livrer aux chants que l'on appelle liberté de décembre (ou saturnales), parce qu'anciennement, chez les Gentils, en ce mois les esclaves, les bergers et les servantes jouissaient d'une certaine liberté, exerçaient le pouvoir avec leurs maîtres, festoyaient avec eux, et se livraient aux festins après la rentrée des moissons. Cependant il vaut mieux s'abstenir de semblables fêtes. Dans la plupart des contrées, le second jour après Pâques, les femmes battent leurs maris; mais, le troisième jour, les maris battent leurs femmes. Ainsi, anciennement, il était permis aux esclaves d'accuser impunément leurs maîtres, au moins pour crime d'adultère (XII, q. II, *Quæstion.*). Ceci se fait pour marquer qu'ils doivent se reprendre mutuellement, afin que l'un des conjoints n'exige pas de l'autre le devoir conjugal. Il a été décrété (*De consec.*, dist. II, *Omnis homo;* XXIV, c. I) que, comme les époux doivent communier en ce jour, ils doivent s'abstenir de tout commerce charnel les trois jours précédents, et les trois, cinq ou sept jours suivants, d'après l'exemple donné par David qui, avec ses serviteurs, devant recevoir les pains de proposition, dit au prêtre Abimélech : « Nous avons gardé la continence depuis hier et depuis avant-hier » (*De consec.*, dist. II, *Tribus;* X, q. I, *Hanc consuetudinem*).

XI. Il faut fêter solennellement ces trois premiers jours. Les

jours suivants, il est permis aux hommes de se livrer aux travaux de la campagne, qui sont les plus nécessaires ; mais il n'est point permis aux femmes de filer ; et il n'est jamais permis de danser ; car, selon saint Grégoire, il vaut mieux fouir la terre et labourer que de se livrer aux danses. De là vient que chacun de ces jours a des répons propres. Dans certaines églises on change de répons ; d'autres en ont de propres jusqu'à la cinquième férie. Dans ce temps on fait encore des immersions dans l'eau ou des aspersions avec l'eau, de peur que, parce que les hommes ont veillé pendant le Carême, ils ne veuillent s'endormir pendant ces saints jours.

XII. Il faut encore remarquer ceci, que notre Pâques doit toujours se célébrer le dimanche, comme l'a décrété le pape Pie (*De consec.*, d. III, *Nosce*, et cap. seq.), et aussi le pape Victor, qui, pour ce motif, convoqua le Concile de Palestrine, quoiqu'auparavant on *ne* célébrât *point* cette fête le même jour : mais comme certains étaient dans le doute, l'ange du Seigneur, pour confirmer leurs esprits, apparut sous la forme d'un berger au pape Hermas, ordonnant que tous célébrassent toujours Pâques un dimanche. Cependant le Seigneur est véritablement ressuscité le sixième jour des calendes d'avril, car il a souffert le huitième des calendes d'avril, c'est-à-dire le même jour où il a été conçu, ou celui dans lequel l'annonciation fut faite à la Vierge, comme on l'a dit au chapitre de la Parascève. On doit aussi célébrer Pâques dans la lunaison d'avril, parce que dans l'Exode le Seigneur ordonna que ce mois fût considéré comme le premier et que l'agneau fût immolé le quatorze ; c'est pourquoi le pape Victor (*De consec.*, d. III, *Celebritatem*) dit que Pâques doit être célébré après le quatorzième jour de la lunaison d'avril, qui est le premier mois selon les Hébreux, jusqu'au vingt-unième jour du même mois, c'est-à-dire de la lunaison. Le même pape parle ici du mois lunaire et non du mois solaire, parce que Pâques se trouve toujours dans cette lunaison, jusqu'au vingt-unième jour. Il est dit

jusqu'au vingt-unième jour inclusivement, parce que le vingt-unième jour est compris dans cette célébration. Le pape Victor veut donc dire que la Pâque ne peut arriver dans les quatorze jours de la lunaison d'avril, ni après le vingt-unième jour de cette même lunaison. Car, si le quatorzième jour de la lunaison tombe un dimanche, jour où se célèbre la Pâque des Juifs, notre Pâques se célèbre le dimanche suivant, savoir le vingt-unième jour. Quelquefois aussi cette lunaison commence en mars, ce dont on traitera d'une manière complète à la fin de la septième partie. Cependant, anciennement, l'Eglise célébrait la Pâque avec les Juifs, le quatorzième de la lune du premier mois, quel que fût le jour de son incidence. Mais les saints Pères du synode de Nicée prohibèrent cette coutume, décrétant que non-seulement on devait faire attention à la lune et au mois pour la célébration de la fête de Pâques, mais encore observer le jour de la résurrection du Seigneur; c'est pourquoi ils ont étendu la fête de Pâques depuis le quatorzième de la lune jusqu'au vingt-unième jour inclusivement, comme on l'a dit, afin qu'ainsi on tînt compte du dimanche et que l'on célébrât Pâques le jour de la résurrection du Seigneur, et ceci pour plusieurs raisons :

XIII. Premièrement, afin que l'Eglise ne parût point judaïser et s'attacher aux figures de la loi judaïque, ni mettre sa confiance dans le temps et dans l'année. Secondement, parce que ce fut un dimanche que le Seigneur donna la manne, figure de l'Eucharistie, c'est-à-dire du pain des anges, renfermant en soi tout plaisir et la suavité de tout goût. C'est pourquoi (Exode, chap. XVII), le sixième jour, il est loisible aux Israélites de ramasser une quantité de manne double de celle qu'ils avaient coutume de recueillir les autres jours. Or, ce jour est un vendredi, donc la manne a été donnée le dimanche.

XIV. Troisièmement, parce qu'il était ordonné de manger l'agneau avec des laitues sauvages, c'est-à-dire dans les azymes de la sincérité et de la vérité, avec une affection pure et suivant

l'intelligence, c'est-à-dire en vérité. Or, en mourant, le Christ a détruit la mort, et il a réparé notre vie en ressuscitant; et ainsi il est évident que nous devons manger l'agneau le jour de la résurrection, parce qu'alors commence la vérité de notre vie.

XV. Quatrièmement, nous ne célébrons pas notre Pâques avec les Juifs qui la célèbrent le quatorzième de la lune, parce que, quoique l'agneau ait été immolé alors, cependant son immolation commence le jour suivant; mais parce qu'alors c'est le temps de pleurer et non le temps de solenniser, c'est pourquoi l'Eglise diffère jusqu'au temps de la solennité; car on doit célébrer Pâques avec solennité, comme on l'a dit. Cinquièmement, parce que l'Eglise veut célébrer sa Pâque avec le Christ.

XVI. Or, les Juifs célébrèrent une triple Pâque : la première à *Ramatha*, qui signifie *le soulèvement* ou *éloignement de la teigne*, par où on désigne la première Pâque, c'est-à-dire le passage spirituel des vices aux vertus; car, par la teigne, on entend le péché, parce que le péché ronge l'ame, semblable à la teigne qui ronge le drap d'une manière imperceptible. Or, quand le péché est secoué ou éloigné de nous par la pénitence, ce passage spirituel a lieu. La seconde Pâque fut célébrée sur le mont *Sina*, qui par interprétation signifie *mensa*, table, par où est désignée la seconde Pâque spirituelle, c'est-à-dire le passage, l'action de progresser, de croître de vertus en vertus; par où l'homme rentre en possession de sa mesure (*mensura*), pour atteindre aux choses célestes. Ce passage s'effectue quand nous passons ou croissons de vertus en vertus. Alors l'homme comble sa mesure ou s'approche de sa mesure (*mensuram*), parce qu'il a été créé pour être le compagnon des anges. Le Christ n'a pu célébrer la première Pâque, parce qu'il n'a point commis le péché, et que la ruse n'a point été trouvée dans sa bouche. Il n'a point célébré la seconde, parce que, dès le temps de sa nativité, le Saint-Esprit lui a été donné sans mesure. La

troisième Pâque fut célébrée à *Galgale*, qui est interprété *revelatio*, révélation. Cette Pâque, nous la célébrons quand nous passons de ce monde à notre Père, ou de ce monde dans le ciel, où toutes les choses que nous avons crues dans ce monde nous seront clairement révélées. C'est cette Pâque que le Christ a célébrée par sa résurrection et que nous célébrons toujours après la quatorzième lune du premier mois après l'équinoxe de printemps, quand les jours commencent à être plus longs que les nuits, comme on l'a dit au chapitre du Samedi saint. La sixième raison, c'est que nous ne nous réjouissons pas beaucoup de la première et de la seconde Pâque, mais de la troisième; d'où on lit dans le second livre des Rois (chap. XVII) : *Non glorietur accinctus æque, sicut discinctus*, « Le brave (celui qui est préparé à la guerre) ne se glorifiera point comme le lâche. » La septième raison, c'est que nous avons été avertis par l'ordre d'un ange de célébrer Pâques le dimanche, comme on l'a dit ci-dessus. Nous avons dit, au chapitre de Noël, pourquoi ces fêtes et toutes celles du Sauveur sont plus admirables que toutes les autres. Nous avons dit aussi, au chapitre de l'Epiphanie, à quel moment on doit annoncer la fête de Pâques.

XVII. Or, il nous reste à examiner certaines variétés de ce temps pascal. Il renferme trois semaines qui portent chacune un nom qui lui est propre. La première est la semaine pascale; la seconde, la semaine *in albis;* la troisième, la semaine de l'attente. La première est appelée *sanctificata*, sanctifiée ou sainte, à cause de la justification de l'ame; de là vient que les hommes sanctifiés par le baptême portent, pendant toute la semaine, le vêtement qu'ils ont pris dans le baptême et qui désigne la première robe d'innocence. La seconde se nomme semaine *in albis:* premièrement, parce que ceux qui ont été baptisés le Samedi saint quittent, le samedi *in albis*, les robes ou vêtements blancs qu'ils ont reçus dans le baptême. Ces vêtements blancs insinuent ce qu'ils doivent être dans la vie pré-

sente, c'est-à-dire purs, et quels sont les corps qu'ils recevront un jour, parce que les saints posséderont la béatitude et la gloire, comme on l'a dit au chapitre du Samedi saint. Secondement, parce qu'en ce temps ceux qui ont été baptisés le Samedi saint, après avoir été confirmés par l'évêque, ont coutume de porter d'autres robes blanches jusqu'à l'autre samedi. Communément, cependant, la première semaine est appelée *in albis*, à cause des anges qui, dans la résurrection du Seigneur, apparurent revêtus de robes blanches, comme il a été dit ci-dessus, et parce qu'autrefois les baptisés, pendant ces jours, revêtaient des vêtements blancs jusqu'au samedi *in albis;* et, pour les raisons précitées, on dit samedi *in albis*, ou bien encore parce que c'était une ancienne coutume de se dépouiller entièrement de ses habits en ce samedi et de revêtir des vêtements blancs, ce qui n'a point lieu le Samedi saint. La troisième semaine, savoir celle qui se trouve après l'Ascension, est appelée semaine de l'attente, parce qu'elle représente le temps où les apôtres attendirent l'arrivée de l'Esprit saint; car le Seigneur leur dit : « Restez dans cette cité et attendez jusqu'à ce que vous soyez revêtus de la vertu d'en-haut. » Or, la première semaine ne s'étend que jusqu'au samedi *in albis* exclusivement; et ainsi Pâques n'a que six jours d'octave. La semaine *in albis* commence le samedi *in albis* et se termine à l'autre samedi; ainsi elle dure huit jours. L'octave de l'Ascension, qui devrait se terminer au jeudi avant la Pentecôte, se prolonge jusqu'à la Pentecôte, parce que, encore bien que les deux jours qui restent de l'octave de l'Ascension puissent être célébrés à la messe à partir du dimanche précédent, toutefois, aux Nocturnes, ils n'auraient ni invitatoire, ni leçons, ni répons, s'ils ne les empruntaient à l'Ascension du Seigneur; de là vient que ces dix jours sont fondus en un seul; et ce n'est pas étonnant, puisque tout le temps pascal est considéré comme une seule octave. Et il en est de même depuis la Nativité jusqu'à l'octave

de l'Epiphanie, comme on le dira au chapitre du Dimanche après l'Ascension.

XVIII. Le temps pascal jusqu'à la Pentecôte est appelé Quinquagésime, parce qu'il renferme cinquante jours, par où est désigné le temps du jubilé, comme on le dira au chapitre de la Pentecôte. Car nous célébrons deux Carêmes; à ce nombre on ajoute le nombre dix, et l'on obtient le nombre cinquante. La première Quadragésime ou Carême se célèbre avant Pâques, et elle désigne les travaux et les misères de ce temps; c'est pourquoi nous jeûnons et nous supprimons alors les cantiques de joie. Nous célébrons après Pâques la seconde, qui désigne l'état de félicité éternelle. Dans celle-là nous représentons le temps de notre gloire après cette vie, où alors nous nous reposerons de tout travail et nous ne serons occupés que des louanges de Dieu; c'est pourquoi alors nous multiplions les cantiques de joie et l'on ouvre la porte aux pénitents; car il n'y aura alors aucun reproche de péché et tout sera absorbé par la gloire, comme on le voit dans la collecte de ce jour et comme on l'a dit dans la préface de cette partie. Nous ne jeûnons ni ne fléchissons les genoux; bien plus, nous prions debout, tant parce qu'il n'y aura personne pour qui on doive fléchir les genoux (car la maison de Dieu sera remplie de gloire); tant encore pour proclamer et confesser la liberté que le Christ nous a acquise en ressuscitant, que parce que les [saintes] femmes, venant au tombeau, ne fléchirent pas les genoux, mais restèrent debout pour examiner le sépulcre, comme le dit saint Ambroise, à la fin de son commentaire du dernier chapitre de saint Luc; tant parce que, d'après le bienheureux Ambroise, pendant les cinquante jours que le Seigneur passa avec nous, il faut nous réjouir et célébrer pendant ces jours une festivité continuelle, comme si c'était un dimanche (LXXV d., *Scire*), que parce qu'encore en cela le temps pascal désigne l'octave de la Résurrection, dans laquelle on ne jeûnera ni ne fléchira les genoux, mais où tous éprouveront

une joie parfaite. Dans les festivités de la bienheureuse Marie, les dimanches et les fêtes, et dans les jours de la Pentecôte, excepté en présence du corps et du sang du Christ, on ne doit pas non plus fléchir les genoux, comme on l'a dit dans la cinquième partie, au chapitre de Prime, et comme on le dira au Samedi de la Pentecôte; car fléchir les genoux dans l'église est une marque de la contrition du cœur. Et il faut remarquer que dans les génuflexions il faut dire l'Oraison dominicale, ou celle que saint Augustin a écrite ou approuvée, savoir *Deus, propitius esto mihi peccatori* ou *peccatrici*, « O Dieu! montre-toi propice pour moi pécheur, ou pécheresse; » ou celle qu'un saint ermite composa et apprit à la prostituée Thaïs, lui enseignant à fléchir les genoux chaque jour, à se prosterner en terre, à ne pas lever les yeux en haut et à dire : « O toi qui m'as formée! aie pitié de moi, ô mon Dieu! » Au reste, la festivité pascale est hebdomadaire, comme on le dira au chapitre suivant.

XIX. Dans la semaine de Pâques nous devons nous saluer les uns les autres de cette manière, savoir : *Resurrexit Dominus*, « Le Seigneur est ressuscité, » et celui qui a été salué doit répondre *Deo gratias*, « Rendons grâces à Dieu; » ou bien : *Et apparuit Simoni*, « Et il est apparu à Simon. » Et ensuite nous devons mutuellement nous donner le baiser en signe de paix et de charité; pourtant, ceci n'est pas usité. Toutefois, en ce jour le pontife romain, sur le point de célébrer la messe, salue et embrasse de cette manière les cardinaux, les prélats, ses secrétaires et ceux de sa maison; et toutes les personnes susdites se saluent aussi de cette manière et s'embrassent mutuellement. Celui qui salue dit : *Surrexit Dominus vere;* celui qui a été ainsi salué répond : *Et apparuit Simoni.*

CHAPITRE LXXXVII.

DE L'OFFICE DE NUIT DE LA FÊTE DE PAQUES.

I. Parlons maintenant de l'office de nuit de cette fête. L'Eglise commence l'invitatoire : *Alleluia : Surrexit Dominus vere.* Il est du cinquième ton, à cause des cinq apparitions du Seigneur en ce jour et dont on a parlé dans la quatrième partie, au chapitre du Salut au peuple ; ou à cause de la réparation des cinq sens qui a lieu par la résurrection. Cependant, dans certaines églises on dit l'invitatoire avec trois *Alleluia;* et il est du septième ton, à cause du repos qui est donné dans la résurrection. D'où ces paroles de l'Apocalypse (c. XIV) : « Désormais, l'Esprit leur dit de se reposer de leurs travaux ; » et nous avons besoin d'invitatoire, parce que les sentiers ou voies de Sion sont en larmes ; car il n'est personne qui vienne à ses solennités.

II. On ne dit point d'hymne dans certaines églises, parce qu'à la résurrection nous ne chanterons point d'hymne de ce genre ; mais sur les places de Jérusalem nous chanterons *Alleluia*, comme on le voit dans l'avant-dernier chapitre de Tobie. Et on chante *Alleluia* au lieu de l'hymne, à cause de l'espérance que nous avons de notre résurrection glorieuse. D'autres églises chantent l'hymne, parce qu'on doit toujours louer Dieu ; et elles la chantent à tierce sous un double chant, savoir un verset sur un chant, et un autre verset de la même hymne sur un autre chant, et l'un sur un ton plus élevé que l'autre, pour désigner la double robe de la gloire dont le Christ s'est revêtu, savoir la robe du corps et celle de l'ame. Or, comme la résurrection s'est consommée par la vertu de la Trinité, dans laquelle réside la perfection, c'est pourquoi on dit trois leçons, tant parce que notre sœur est petite et n'a pas

de mamelles, que parce que les baptisés sont exempts du travail et de la peine, comme des enfants nouveaux-nés : ce dont on parlera dans le traité suivant.

III. En ce jour et dans ce temps on chante trois psaumes avec trois antiennes. Or, on observe ce nombre trois : premièrement, parce que Dieu épargne les hommes qui ont fait pénitence par le précédent jeûne ; secondement, pour que les néophytes ne soient pas surchargés par le grand nombre de prières, comme on l'a déjà dit précédemment ; troisièmement, à cause des trois jours de la sépulture du Seigneur qui ont précédé sa résurrection ; quatrièmement, pour marquer que les trois choses que le Seigneur, d'après saint Luc, a promis de faire en ce siècle, savoir de chasser les démons, de nous rendre la santé et de ressusciter le troisième jour, ont été, en effet, consommées dans la résurrection. Le Seigneur a opéré la première chose, lorsqu'il nous a fait abandonner la créature pour retourner au Créateur ; il a fait la seconde, quand par la foi il nous a unis à lui, comme des membres à leur chef, afin que nous vécussions de son esprit ; il a opéré la troisième, lorsqu'il nous a affermis contre les chutes ; ou bien la consommation, c'est notre résurrection. Or, voici les signes de notre conversion : les démons sont chassés loin de nous par les exorcismes ; nous sommes guéris par le catéchisme, et notre consommation a lieu par le baptême et la confirmation. La première opération est marquée dans le premier psaume et dans son antienne, où se trouve marqué ce qui doit être évité pour que l'on soit heureux, savoir, qu'il faut s'abstenir de fréquenter la société des impies ; et ce que l'on doit faire, savoir, posséder la volonté du Seigneur dans son cœur et la méditer jour et nuit. Donc, le premier psaume avec son antienne montre que les impies, c'est-à-dire les démons, sont rejetés de la société du Fils de Dieu ; et c'est dans cette expulsion des démons qu'a lieu l'accomplissement de ces paroles du Seigneur dans l'évangile de saint Jean : « Maintenant a lieu le jugement de ce monde ;

maintenant le prince de ce monde est chassé dehors. » Ce jugement est la discrétion par laquelle les fidèles, au moyen de la foi, sont séparés des démons impies ; lequel jugement a eu lieu pour beaucoup de milliers de fidèles. Mais par ce jugement les impies, c'est-à-dire ceux qui persévèrent dans l'impiété, ne ressuscitent pas, mais seulement ceux qui sont unis par la foi du Christ ; et c'est là la seconde chose qui est marquée dans le second psaume et son antienne, où il est dit : *Postulavi patrem meum, alleluia,* « J'ai demandé à mon Père, *alleluia.* » *Dedit mihi gentes, alleluia, in hæreditatem sibi, alleluia,* « Il m'a donné les Gentils, *alleluia*, pour son héritage, *alleluia.* » Ceci s'est accompli lorsque les fidèles, par la foi, lui ont été unis comme à leur chef, afin que par lui ils portent du fruit, comme son héritage; de là vient que dans le psaume il est dit par dérision : *Quare fremuerunt gentes?* « Pourquoi les nations ont-elles frémi, etc.? » En disant : « Brisons leurs liens, et jetons loin de nous leur joug, » elles parlent avec folie : « Celui qui habite dans les cieux se rira d'elles, etc. » Et le Christ dit : *Ego autem constitutus sum rex*, etc., « Pour moi, j'ai été établi roi, » par Celui qui dit : « Demande-moi, et je te donnerai les nations pour ton héritage, etc. » Et remarque que dans l'antienne on dit *Dedi*, et dans le psaume, *Dabo.* Ainsi l'on montre dans l'antienne que cela a été accompli, qui a été promis dans le psaume. Le troisième point est marqué dans le troisième psaume et dans son antienne, qui a trait à la consommation que le Seigneur a promis qu'il compléterait le troisième jour; car il est dit : « J'ai dormi, et je me suis livré au sommeil, etc. » Quoique ces mots s'entendent à la lettre de la passion, de la mort et de la résurrection du Sauveur, moralement pourtant, elles s'entendent très-convenablement de celui qui a dormi longtemps du sommeil du péché et qui enfin s'est réveillé avec l'aide de Dieu. Cinquièmement, on peut encore dire que, comme par les œuvres de ces trois jours les catéchumènes deviennent les membres du

Christ, savoir par l'exorcisme, par le renoncement au diable, par la foi qui parfait l'unité en eux, et par l'imposition des mains des évêques ou la résurrection du Seigneur, qui est notre justification; c'est pourquoi, à cause de cette justification, nous chantons trois antiennes dans la nuit de la résurrection. La première nous sépare des impies; la seconde nous réunit au Christ, qui est notre chef; la troisième nous fait ressusciter à cause de la justification (pour notre justification).

IV. Sixièmement, on peut encore dire que les trois psaumes désignent les trois temps; les trois antiennes que l'on chante figurent les patriarches, les prophètes et les apôtres; et on lit trois leçons, parce que la loi, les psaumes et les prophéties confessent la résurrection du Seigneur. Suivent trois répons, parce que trois ordres, savoir Noé, Job et Daniel, par la résurrection du Christ, sont sauvés à chaque répons. Dans certaines églises on ajoute *Gloria Patri* après chaque répons, parce que la Trinité est louée par tous les ordres. Dans certaines autres on ne dit qu'un seul *Gloria Patri* pour les trois répons, selon la coutume générale, pour marquer que dans la Trinité nous ne glorifions qu'un seul Dieu. Septièmement, en tout nous célébrons le nombre trois, parce que le sacrement de baptême est célébré au nom des trois personnes. Huitièmement, nous disons peu de leçons, à cause du petit nombre de prédicateurs qui existaient alors; car les apôtres, qui étaient en fort petit nombre, restaient muets par la crainte qu'ils avaient des Juifs. Ils étaient chagrins de la mort du Seigneur et devinrent presque fous de joie, en apprenant la résurrection du Seigneur. Certains veulent conserver ce petit nombre de leçons jusqu'à la Pentecôte, époque où les prédicateurs devinrent plus nombreux et plus remplis d'ardeur, à cause de la présence de l'Esprit saint, comme on le dira bientôt.

V. D'autres au contraire, faisant plutôt attention à la solennité, conservent le nombre entier et solennel, parce que, bien que les apôtres soient restés muets, cependant les allocutions

des anges et les fréquentes visites du Seigneur ne manquèrent point; c'est pourquoi, dans la semaine suivante, on ne chante seulement qu'une antienne avec trois psaumes, comme on le dira au chapitre suivant. Quand on a chanté le troisième répons avec le *Gloria Patri*, on part du chœur et on se dirige avec des cierges et en procession solennelle vers un endroit où l'on a apprêté la représentation du tombeau, et où l'on introduit des personnes sous la forme et l'habillement des saintes femmes et des deux disciples, savoir Jean et Pierre, qui vinrent au sépulcre du Christ pour s'informer de ce qui était arrivé. Il s'y trouve aussi d'autres personnes qui représentent, pour la forme et les vêtements, les anges qui annoncèrent que le Christ était ressuscité d'entre les morts, et dans la personne desquels on peut chanter convenablement cette seconde particule du premier répons : *Nolite timere*, « Ne craignez rien, etc., » jusqu'à la fin. Alors ils reviennent au chœur, comme pour raconter aux frères ce qu'ils ont vu et entendu. Il en est un qui revient plus vite que l'autre, comme fit Jean, qui courut plus vite que Pierre; et, pour représenter ces derniers, on chante très-convenablement ce répons : *Congratulamini*, sans verset. Ceux qui ont des versets composés pour cette représentation, nous ne les désapprouvons pas, quoique ces versets ne soient pas authentiques. Alors le chœur, ayant appris la résurrection du Seigneur, s'écrie et chante à voix très-haute : *Te Deum laudamus*. Certains célèbrent cette représentation avant de commencer matines; mais c'est ici le temps le plus convenable, parce que le *Te Deum laudamus* exprime l'heure de la résurrection. Certains font cette représentation à la messe, lorsqu'on dit cette séquence : *Victimæ paschali*, à ce verset : *Dic nobis*, et les suivants (9). En ce jour encore nous représentons notre résurrection, par laquelle nous sommes ressuscités avec le Christ; et c'est pourquoi nous disons pendant le jour *Hæc dies*, et pendant la nuit, *Sepulturam ei consepulti sumus*. Et c'est pourquoi nous ne disons point de nuit :

Hæc dies; d'où vient que l'Apôtre dit : « Nous avons été ensevelis avec lui » par le baptême dans la mort; car la triple immersion du baptême représente les trois jours de la sépulture du Seigneur. Celui-là a été enseveli avec le Christ, qui cesse de pécher; celui-là est ressuscité avec le Christ, qui s'applique aux choses célestes. Et remarque que dans les deux nuits précédentes nous représentons les trois jours de la sépulture du Seigneur, d'après laquelle le Seigneur resta caché dans le sépulcre; c'est pourquoi alors nous ne disons point *Alleluia.* Or, dans cette nuit nous représentons la sépulture du Seigneur, en ce que nous avons été ensevelis avec le Christ; mais nous chantons *Alleluia,* parce que nous nous réjouissons d'être ensevelis avec le Christ. A prime, on ne dit point d'hymne, pour la raison assignée dans la cinquième partie, au chapitre de Nocturnes. Bien que tous ne soient point de cet avis, cependant certains disent le psaume *Confitemini*, comme on le dira au chapitre suivant. On ne fait pas non plus de demandes, de supplications, d'humbles et instantes prières, parce que, dit le Seigneur : « Vous ne me demanderez rien en ce jour; » car, lorsque nous serons ressuscités dans la gloire, nous n'aurons besoin de rien de semblable. On ne fait donc pas de prières, parce que là où il n'y aura pas de misère, il n'y aura pas de miséricorde à demander; où il n'existera point de tentation, il n'y aura pas lieu de dire : « Délivre-nous du mal. » On ne dit pas non plus le capitule, qui désigne la réfection, de peur que, par une longue psalmodie, l'homme ne soit accablé d'ennui; car il reconforte ceux qui sont fatigués, comme l'électuaire raffermit les membres, tant parce qu'il n'y aura alors aucun ennui, que parce que, dans cet office, la psalmodie est courte; et comme on ne dit point le capitule aux Heures, c'est pourquoi on ne doit point dire non plus le répons, quand il correspond au capitule ou à la leçon. On le dit pourtant à la messe, parce qu'il correspond à l'épître, et aux laudes, parce qu'il répond aux leçons; et on dit alors le capitule *Christus*

resurgens (ad Roman., chap. v). On parlera des vêpres dans le chapitre suivant.

CHAPITRE LXXXVIII.

DE L'OFFICE DE JOUR DE LA FÊTE DE PAQUES.

Parlons présentement de l'office du jour.

I. En ce jour on fait station à Sainte-Marie-Majeure, parce que, pendant que le bienheureux Grégoire y célébrait en ce jour et prononçait ces mots : *Pax Domini*, l'ange du Seigneur répondit à haute voix : *Et cum Spiritu tuo;* et à cause de cela, lorsque le pape, célébrant en ce jour dans cette église, dit *Pax Domini*, on ne lui répond rien, en témoignage de ce prodige.

II. Au reste, avant la messe on fait la procession, tirée de l'autorité de l'Evangile, parce que les anges dirent aux saintes femmes : « Allez, dites aux disciples qu'il vous précédera en Galilée. » Et le Seigneur leur dit : « Annoncez à mes frères qu'ils aillent en Galilée : c'est là que vous me verrez. » Cette procession désigne celle des apôtres quand ils surent que le Seigneur allait en Galilée; de plus, Galilée signifie *transmigration*. Ainsi l'action d'aller en Galilée signifie passer des Juifs aux Gentils, touchant laquelle transmigration le Seigneur dit ensuite : « Allez, enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. » C'est donc pour signifier ce passage ou cette transmigration qu'en ce jour nous faisons une procession solennelle, soit pour marquer qu'il nous faut passer des vices aux vertus, ou progresser de vertus en vertus, afin que nous méritions de voir le Seigneur, ce qui a lieu spécialement dans le baptême; et c'est pourquoi, pour désigner ou figurer le baptême, nous nous aspergeons, nous et nos demeures, avec de l'eau bénite, en chan-

tant : *Vidi aquam*. Or, en d'autres temps on chante *Asperges ;* cependant, ni aujourd'hui, ni le jour de la Pentecôte, on ne bénit l'eau : ce que nous avons traité plus au long dans la quatrième partie, au chapitre de l'Aspersion de l'eau bénite. C'est de cette procession que toutes les processions du dimanche, pendant l'année, tirent leur origine, afin que nous voyions le Seigneur dans la Galilée, c'est-à-dire que nous passions des vices aux vertus ; car le dimanche est le jour de la résurrection, de la nativité et de l'envoi de l'Esprit saint ; et, pour toutes ces fêtes, ce que l'on chante ne doit être tiré que du Nouveau-Testament. Nous avons parlé de la procession dans la quatrième partie, au chapitre de l'Arrivée du pontife à l'autel. Mais pourquoi fut-il dit aux apôtres d'aller en Galilée, pour voir le Seigneur, comme on le lit dans saint Mathieu (c. III), puisque, le même jour, ils le virent à Jérusalem ? Je réponds que ceci se dit surtout par allégorie, quoique cela soit arrivé à la lettre. Car, dans le sens allégorique, ce voyage désigne la transmigration ou l'action de passer des Juifs aux Gentils ; ce en quoi surtout brille le Christ, parce que la divinité du Christ se manifeste surtout en ce que tout le monde a cru à la prédication des serviteurs du Christ ; car les apôtres dirent aux Juifs : « Parce que vous avez repoussé la parole de Dieu et que vous vous êtes rendus indignes de la vie éternelle, voilà que nous passons aux Gentils. »

III. Dans cette procession les cierges précèdent, afin que cette parole évangélique s'accomplisse en nous : « Que vos reins soient ceints, et que des lumières ardentes soient dans vos mains. » La croix marche en avant, afin que nous crucifiions notre chair avec ses vices et ses concupiscences ; et après les croix et les bannières, qui sont les enseignes de la victoire de Jésus-Christ, suivent les prêtres vêtus d'aubes, faisant éclater leurs transports de joie en louant la résurrection. Vient après le peuple, précédé de ces étendards, et qui suit en silence, après avoir attendu à diverses reprises et avec impatience, afin que,

matériellement, cette parole prophétique que l'on chante alors semble s'accomplir : « Vous sortirez avec allégresse, et vous serez conduits avec joie ; car les montagnes et les collines vous attendent avec joie. » De même, dans cette procession, le prêtre le plus élevé en dignité précède les autres, parce que le Seigneur a dit : « Je vous précéderai en Galilée. » Dans cette procession on ne fait rien entendre qui soit tiré de l'Ancien-Testament ; mais on chante seulement des morceaux qui ont trait à la gloire de l'Evangile, et parmi lesquels celui-ci est surtout en usage dans certaines églises : *Virtute magna reddebant apostoli testimonium resurrectionis Jesu*, « Les apôtres, avec une grande force, rendaient témoignage de la résurrection de Jésus, » parce que, comme nous l'avons dit, le passage en Galilée désigne la prédication des apôtres. Lorsque l'on est arrivé au milieu du temple, le chœur, environné du peuple de l'un et l'autre sexe, éclate de toutes ses forces en cantiques de jubilation, en disant l'antienne *Sedit angelus*, qui exprime ce que les apôtres enseignèrent ou durent enseigner, savoir que le Christ vivait ; et on doit la chanter à pleine voix et de toutes ses forces, afin que l'ouïe des assistants en soit bien pénétrée, parce que : « Celui que vous cherchez vit, » et que la vie des hommes est ressuscitée avec lui. Ou bien la procession de ce jour nous rappelle que le roi de gloire est passé au royaume céleste avec l'armée de ceux qu'il avait rachetés des prisons infernales.

IV. Après la procession suit la messe. C'est le préchantre qui, pour remplacer le grand préchantre, c'est-à-dire le Christ, entonne *Resurrexi, et adhuc tecum sum*, « Je suis ressuscité, et je suis encore avec toi. » Le chœur chante ensuite, pour désigner que, pour imiter le Christ, les autres saints qui étaient dans la patrie louaient Dieu. Ce qui suit : *Et adhuc tecum sum*, désigne l'éternité dont le Fils jouit toujours avec le Père. Nous chantons donc en ce jour *Resurrexi*, etc., en la personne du Christ ; mais nous le chanterons en notre propre nom lorsque, ressuscitant, nous passerons de cette vie mor-

telle à l'immortalité; ce qui est désigné par ce qui est dit dans l'Évangile : *Et transiens*, etc., « Et passant, il les servait; » car il nous a servi une nourriture spirituelle, qui est lui-même, comme il a donné la manne aux Juifs dans le désert.

V. On peut encore dire que le Seigneur, s'adressant à son Père par la bouche des prophètes, dit *Resurrexi*, etc., « Je suis ressuscité, et je suis encore avec toi; » en quoi il marque trois choses, savoir sa glorieuse résurrection, la protection de son Père dans sa passion, et sa connaissance par la diffusion de sa science dans l'univers. Il marque sa résurrection, lorsqu'il dit : « Je suis ressuscité, et je suis encore avec toi, » comme s'il disait : Il n'en est pas comme les Juifs l'ont pensé : je n'ai pas été entièrement abandonné et rejeté de toi comme un impur, ainsi que le disaient les Juifs en se moquant de lui : « S'il est le Fils de Dieu, que Dieu le délivre; » comme s'ils eussent dit : Dieu ne le délivrera point, car il ne s'occupe pas de lui. Il marque la protection de son Père dans sa passion, lorsqu'il dit : « Tu as posé ta main sur moi, » comme s'il disait : Tu m'as protégé, non pas en me délivrant de ma passion, mais en empêchant que mon nom fût anéanti; ce à quoi visaient les Juifs, lorsqu'ils disaient : « Si nous le relâchons ainsi, tous croiront en lui; » mais, en me mettant à mort, ce qu'ils craignaient s'est accompli; car moi je suis le grain de froment tombant dans la terre, j'ai rapporté beaucoup de fruit. Et le Père doit être loué, tant pour cette résurrection que pour cette protection de son Fils; c'est pourquoi on chante *Alleluia* après *Resurrexi*, etc. et après *Extendisti*, etc. Il marque la diffusion de la science de son Père, lorsqu'il dit : *Mirabilis facta est*, etc., comme s'il disait : Par là ta connaissance, ô mon Père! s'est étendue non-seulement aux Juifs, mais encore aux Gentils; car auparavant tu n'étais connu que par le peuple juif, d'après ces paroles : *Notus in Judæa Deus*. Et comme maintenant tu es connu par deux peuples, ces deux peuples t'offriront leurs louanges; c'est pourquoi suivent deux

Alleluia; et à cela se rapporte le verset *Domine, probasti me,* etc., « Seigneur, tu m'as éprouvé, » tu as connu ma déposition au tombeau, c'est-à-dire mon humilité dans ma passion, et ma résurrection, c'est-à-dire ma gloire dans ma résurrection.

VI. Cependant, dans certaines églises on supprime ce mot *sessionem,* et on ne dit que *resurrectionem meam.* On peut cependant dire l'un et l'autre, pour désigner la double naissance du Christ. Suit l'hymne de la Trinité, savoir *Gloria Patri,* qui a été interrompue les jours précédents, à cause de l'ignominie qui a rejailli sur la Trinité dans une de ses personnes, savoir dans le Fils. Mais à présent que cette ignominie a disparu, on chante cette hymne. Certaines églises représentent cette particularité par des cierges qu'on a coutume de laisser brûler devant l'autel, au nombre de trois; mais, les trois jours avant Pâques, on n'en laisse que deux allumés, pour marquer qu'une des trois personnes a disparu. Mais, le jour de Pâques, on rallume le troisième, pour marquer que la personne du Christ nous est rendue glorieuse.

VII. Ensuite on dit la collecte, où l'on montre quel est l'effet de la résurrection et de la mort, lequel effet est l'ouverture de la porte du royaume des cieux. Mais comment devons-nous entrer par cette porte? c'est ce qui est dit dans l'épître Ire aux Corinthiens (chap. v), savoir : *Expurgate vetus fermentum,* « Purifiez-vous entièrement du vieux levain, » c'est-à-dire rejetez loin de vous le vieil homme; ce qui signifie aller en Galilée, c'est-à-dire passer du vice à la vertu, et progresser de vertus en vertus; comme « vous êtes des pains sans levain, » c'est-à-dire vous devez être ou bien vous êtes, par le baptême, des pains sans levain. Pourquoi? « c'est que le Christ, notre Pâques, a été immolé; » comme si l'Apôtre disait : L'agneau est cuit et préparé, ainsi prenons part au festin. Puis il détermine quel est l'agneau, lorsqu'il dit : *Christus,* « le Christ. » Or, le Christ est notre Pâques, c'est-à-dire l'agneau pascal, la fête de Pâques. Il est encore la pâque par une autre raison :

c'est que c'est par lui que se fait le passage précité, c'est de lui qu'il dérive et c'est vers lui qu'il a lieu. Célébrons donc cette fête, non pas avec le vieux levain, ni avec le levain de la malice et de l'iniquité, c'est-à-dire de la mauvaise volonté et de la méchanceté, c'est-à-dire de l'intelligence dépravée; car celui-là est pervers, qui a des pensées mauvaises sur Dieu; « mais avec des azymes de sincérité et de vérité, » c'est-à-dire avec des sentiments d'une ardente affection et une intelligence épurée, ou bien avec la sincérité de la charité et la pureté de la foi. Mais le mot *vérité* dit plus que le mot *foi*, car il comprend la sagesse et l'intelligence.

VIII. Mais, littéralement, l'épître semble se contredire; car si nous sommes des azymes, c'est-à-dire sans levain, comment nous purifierons-nous du vieux levain? Comment l'Apôtre dit-il encore : *Ut sitis nova conspersio*, « Afin que vous soyez une pâte nouvelle; » car il semble dire : afin que vous soyez des azymes, comme vous êtes des azymes : ce qui serait une répétition vicieuse; car cette expression, *nova conspersio*, n'est rien autre chose que de la farine saturée d'eau, c'est-à-dire de la pâte non encore fermentée. Mais il faut remarquer que l'on dit que quelqu'un pèche de deux manières, savoir : par son péché propre, ou par le péché d'autrui auquel il a consenti, Or, ceux auxquels parlait l'Apôtre étaient des azymes, c'est-à-dire sans le levain de péché qui leur fût propre; mais ils étaient infectés par le péché d'autrui, en ne corrigeant pas, lorsqu'ils le pouvaient, celui qui avait ravi la femme de son père, sa propre belle-mère, et qui se trouvait au milieu d'eux. C'est pour cela que l'Apôtre leur dit :

IX. « Purifiez-vous entièrement du vieux levain, » c'est-à-dire rejetez-le de votre sein, en l'excommuniant, « afin que vous soyez une pâte nouvelle, » c'est-à-dire purs du levain du péché d'autrui. Suit le Graduel, que la sainte Eglise chante à cause de nous qui ne sommes encore en jouissance que de la résurrection de l'ame et qui attendons celle du corps.

X. Or, voici le jour que le Seigneur a fait; réjouissons-nous et soyons-en transportés d'allégresse, parce que c'est en étant transporté d'allégresse et en se réjouissant que l'on va en paradis. Mais c'est dans la peine et l'angoisse, et avec une grande affliction, que l'on va en enfer, parce qu'il n'y a point de paix pour les impies, dit le Seigneur; mais aux bons sont réservés la joie, la paix et le repos, surtout à cause de l'espérance de la glorieuse résurrection. Or, on chante le graduel, malgré qu'il désigne le deuil de ceux qui travaillent, à cause des baptisés qui ont entrepris les travaux de la milice pour parvenir à l'éternel *Alleluia* de la joie; car il leur reste un grand travail à exécuter, pour qu'ils aient part à la seconde résurrection. Et il faut savoir que ce jour est tout à la fois le jour du temps; d'où viennent ces paroles : « Aujourd'hui, si vous entendez sa voix » et le jour de l'éternité; d'où ces mots : « Un seul jour passé dans ton sanctuaire vaut mieux que mille jours. » Ce jour est commencé par la festivité d'aujourd'hui; c'est pourquoi c'est avec raison que l'on dit d'une manière démonstrative : *Hæc est dies,* etc., « Aujourd'hui, est ressuscité le Seigneur. » Mais ce jour, pendant qu'il est à son aurore ou à son commencement, est appelé jour du salut et de la grâce; lorsqu'il sera à son midi, il sera appelé jour de l'éternité et de la gloire. Ce jour n'a point de déclin, et c'est pourquoi cette solennité n'a point de vêpres, comme on le dira au chapitre suivant. Après suit *Alleluia,* qui est comme un chant angélique : *Pascha nostrum immolatus est Christus* (I ad Cor., cap. v), parce que le Christ est le pain des anges et que les anges désirent le contempler (de loin), et en tant que le Christ est homme, comme si l'on disait : « Louez le Seigneur Dieu, parce que le Christ, notre Pâques, a été immolé. »

XI. Après suit l'évangile de saint Marc (chap. xvi), qui est représenté sous la figure d'un lion, parce que le Christ fut un lion dans sa résurrection, et aussi, parce qu'on lit les évangiles par ordre, comme on le dira dans le chapitre suivant. Cet évan-

gile est : *Maria Magdalena, Maria Jacobi et Salome, emerunt aromata,* etc. ; il faut également que nous achetions les parfums de la bonne volonté. Isaïe dit : « Venez et achetez sans argent et sans échange du vin et du lait, » c'est-à-dire les parfums des vertus, avec lesquels on oint le Seigneur, car ses délices sont d'être avec les enfants des hommes. Suit l'apparition de l'ange, vêtu de blanc, aux saintes femmes; et on lit dans l'évangile de saint Mathieu que sa figure brillait comme un éclair, et que ses vêtements étaient blancs comme la neige. Par là est marqué, comme dit saint Grégoire, que le Seigneur, au jugement, se montrera terrible aux réprouvés et doux aux justes, quoique conservant le même visage; mais cette diversité de vue viendra de la diversité des consciences; et de ce que le Seigneur se montrera doux pour les justes, il ne faut pourtant pas trop se réjouir de la résurrection; c'est pourquoi suit l'offertoire *Terra tremuit et quievit.*

XII. Dans la postcommunion, qui est, ainsi que l'*Alleluia,* tirée de l'épître, l'Eglise exhorte ses enfants à venir avec foi à la communion, en disant : *Pascha nostrum.* Certains prétendent que ces mots de l'introït, *Resurrexi,* etc., sont la voix de l'époux à l'épouse, pour la consoler de sa mort dans le temps présent, et l'épouse lui répond : *Posuisti,* etc.; ou bien la voix du genre humain, qui est tombé dans Adam et est ressuscité par le Christ. Le reste, ce sont les concerts de louanges des anges et des hommes se réjouissant de la résurrection du Christ.

CHAPITRE LXXXIX.

DES SEPT JOURS APRÈS PAQUES (10).

I. Bien que cette première semaine du temps pascal soit appelée communément semaine *in albis,* toutefois, c'est la suivante qui est appelée plus proprement *in albis,* pour les rai-

sons exposées dans le chapitre précédent; et elle commence à ce temps et au temps qui précède. Elle appartient tout entière à la septuagésime, qui est terminée le samedi *in albis*. De là vient que l'on dit le trait, le samedi de Pâques, et le graduel, qui désigne le travail, pendant toute cette semaine. Or, on chante l'*Alleluia* et les chants de joie, comme on l'a dit au Dimanche de la Septuagésime, et cela à cause du temps du retour, qui commence, selon quelques-uns, à Pâques, comme on l'a dit alors. Donc ces sept jours sont compris dans le compte de la septuagésime, parce que cette semaine est la septième depuis la quadragésime, qui désigne la même chose que la septuagésime, dans la septième décade de laquelle les enfants d'Israël reçurent la permission de retourner à Jérusalem; et déjà ils étaient pour ainsi dire libres, c'est pourquoi, pendant ces jours, on chante des cantiques de joie.

II. Or, tous ces sept jours ne font pour ainsi dire qu'un seul dimanche, c'est pourquoi on chante pendant tous ces jours *Hæc dies*, et on dit dans la préface : *Te quidem, Domine, omni tempore, sed in hac potissimum die, gloriosius prædicare*, etc.; et il y est toujours question de la résurrection, pour montrer que par les sept dons de l'Esprit saint on arrive à la vraie résurrection, ou plutôt que pendant toute cette vie, qui dure pendant sept jours, nous devons, autant que nous pouvons, soupirer après la gloire de la résurrection. C'est ainsi que la Pâque, dans l'Ancien-Testament, était célébrée pendant sept jours, ainsi que la *Skénopégie* ou la fête des Tabernacles. Car tout ce que nous faisons en ce jour, nous devons le faire afin de fixer nos tentes dans le ciel, ce qui aura lieu par la gloire de l'immortalité; de sorte que celui qui a été crucifié nous montre sa divinité, lorsqu'il dit dans l'office de la nuit : « Je suis Celui qui suis; » et lorsqu'il dit qu'il est celui qui a dit à Moïse : « Celui qui est m'a envoyé vers vous » (Exod., III). Or, la Pâque est une festivité hedomadaire, parce qu'à chaque jour de la semaine on change les offices. Dan

l'Ancien-Testament, les Juifs avaient trois festivités hebdomadaires, savoir la Pâque et la Pentecôte, que nous avons conservées, quoique pour un autre motif que les Juifs, et la Skénopégie, que nous n'avons pas, du moins que nous n'avons pas directement, comme on le dira dans la préface de la septième partie. Or, certains ont écrit que la fête de la Pentecôte, dans l'Ancien-Testament, n'était point une fête hebdomadaire, et que, dans le Nouveau-Testament, elle a sept offices, à cause des sept dons de l'Esprit saint, mais non parce que c'est une fête hebdomadaire, puisque les trois derniers jours n'ont pas tout-à-fait d'offices propres.

III. A ce sujet, il faut remarquer que, lorsque dans la ville de Rome il y avait une peste très-intense, le bienheureux Grégoire, au temps de Pâques, ordonna que l'image de la bienheureuse vierge Marie, qui est conservée dans Sainte-Marie-*In-ara-cœli* et que l'on dit avoir été peinte par le bienheureux Luc, et qui reproduisait, dit-on, très-exactement les traits de la Vierge, fût portée solennellement; et, tandis qu'on la portait respectueusement en tête de la procession, tout l'air infecté et vicié fuyait devant l'image, comme s'il n'en pouvait supporter l'approche, de telle sorte que, derrière l'image, l'air restait d'une prodigieuse pureté (ou bien l'hygiène était parfaite); alors, dit-on, on entendit près de l'image trois voix d'anges qui chantaient *Regina cœli*, etc., « Reine du ciel, réjouis-toi, *Alleluia*, parce que celui que tu as mérité de porter, *Alleluia*, est ressuscité, comme il l'a dit, *Alleluia*. » Et aussitôt le bienheureux Grégoire ajouta : « Prie Dieu pour nous, *Alleluia*. » C'est pour cette raison que l'on chante fréquemment en ce temps cette antienne. Et alors Grégoire vit sur *la forteresse de Crescentius* l'ange du Seigneur qui, essuyant son épée ensanglantée, la replaçait dans le fourreau. Grégoire comprit que la peste avait cessé, comme il arriva en effet; c'est pourquoi cette forteresse a été appelée le château Saint-Ange. Et l'image précitée que les Romains nomment *Regi-*

nam, est conservée dans l'église de Sainte-Marie-*In-ara-cœli*, à l'entrée du baptistère.

Pendant ces sept jours on ne dit que trois psaumes, comme le dimanche de la résurrection; il y a pourtant une différence dans certaines églises, où l'on dit les psaumes avec trois antiennes, le dimanche de la résurrection, et avec une seule dans les sept jours.

IV. Or, on appelle baptismaux les trois psaumes que l'on chante pendant ces sept jours, parce que ceux qui sont baptisés avec pureté reçoivent les sept dons du Saint-Esprit, qui sont désignés par ces sept jours. Ils reçoivent aussi les trois vertus, savoir la foi, l'espérance et la charité, que l'on entend par les trois psaumes; et ces vertus doivent rester avec nous jusqu'à la fin. Nous chantons donc trois psaumes, pour rappeler que nous possédons ces trois vertus. Or, il n'y a qu'une antienne, parce qu'il n'y a qu'un seul être d'où dérivent tous ces dons.

V. De plus, comme cette semaine entière, d'après ce que l'on a dit ci-dessus, représente un seul dimanche, de là vient que pendant tous ces sept jours nous chantons les psaumes du nocturne du dimanche, ou ceux qui en sont voisins. Cependant certaines églises suppriment les psaumes les plus longs et les plus fatigants, savoir : *Confitebor* et *Diligam te*, parce qu'on ne doit proposer aux néophytes que des offices de peu de durée; « car notre sœur est petite et n'a pas encore le sein formé; » et l'Apôtre dit : « Je vous ai donné du lait à prendre, et non une nourriture solide » (XXXV, q. v, *Quod scripsi;* extra *De pœ. et remiss. his qui*). Mais nous complétons le nombre des psaumes par les deux suivants : *Cum invocarem* et *Verba mea*, etc.; et ainsi nous complétons le nombre de dix-huit psaumes jusqu'au vendredi. Or, le samedi, nous prenons trois psaumes parmi ceux qui sont voisins, que nous avons coutume de chanter le dimanche à prime, savoir : *Dominus regit me; Domini est terra*, et *Judica me*. Mais nous

supprimons les deux suivants, savoir : *Deus, Deus meus,* et *Ad te, Domine, levavi*, pour la raison précitée. Mais dans le temps qui suit on doit multiplier les psaumes, comme aussi croître dans les bonnes mœurs, désignées par les psaumes, et par lesquelles on arrive à la gloire, que nous figurons pendant tout ce temps.

VI. Cependant il y a des églises où l'on ne dit que trois psaumes jusqu'à la Pentecôte, et cela d'après l'institution d'Alcuin, comme on le dira au Dimanche de la Trinité. Mais ceci ne doit pas s'observer aujourd'hui : premièrement, parce que la raison de cette institution a cessé aujourd'hui; secondement, parce que c'est directement opposé au Canon de Grégoire, comme on l'a dit dans la cinquième partie, au chapitre des Nocturnes; troisièmement, parce qu'entre les chanoines réguliers et les autres clercs, qui par un nom usurpé sont appelés *séculiers*, il ne doit y avoir aucune différence sous ce rapport; car ces derniers, en grande partie, étaient réguliers anciennement (XXV, q. 1, *Quia,* et cap. *Scimus,* et c. seq., et c. *Certe;* extra *De vi. et ho. quoniam*); et il est certain que les chanoines réguliers, dans l'octave de la résurrection, disent aux nocturnes neuf leçons avec neuf répons, ainsi que l'Eglise romaine elle-même. Car ceux qui disent qu'en ce temps tout doit être allégé et facile, à cause des néophytes, donnent trop d'extension à cette indulgence.

VII. Car il n'y a que deux semaines des néophytes, savoir à Pâques et à la Pentecôte; c'est pourquoi on les termine à l'Ascension, où il y a neuf répons et neuf psaumes avec leurs antiennes; car il n'y a pas de raison suffisante pour que le jour qui suit l'Ascension, nous ne disions que trois psaumes avec une antienne. Nous avons parlé de cela au chapitre précédent.

VIII. Or, d'après le rit romain, tous les dimanches on lit neuf leçons (*De consec.,* d. 1, *In die*), quoique le Concile de Mayence ait décrété que, depuis Pâques jusqu'à la Pentecôte, on n'en devrait lire que trois, afin que l'on chante l'office du

matin pendant le jour, parce que plus tard le mystère de la Trinité sera compris, et que les saints serviront le Seigneur au sein de la lumière. A prime, il y en a qui, pendant toute la semaine, disent tout le psaume *Confitemini*, etc., où il s'agit principalement de la résurrection du Christ. D'autres disent le seul verset *Hæc dies*, etc., et ils le disent à prime et aux autres heures pour remplacer le capitule, parce que nous figurons cette vie où la doctrine ne sera nécessaire à personne, mais où tous, devenus savants, nous nous féliciterons et serons dans l'allégresse. Le psaume ou symbole *Quicumque vult salvus esse*, etc., ne se dit point pendant tout ce temps, parce qu'il appartient à la foi; car ce temps figure le huitième âge où la foi disparaîtra, mais où la réalité sera comprise et où la vérité remplacera la figure. Cependant, dans certaines églises on agit autrement, parce que, où la foi n'existe pas, il n'est pas de fondement sur lequel on puisse bâtir (XXIII, q. I, *Ubi sana;* I, q. I, *Cum Paulus*). Le petit symbole, ou symbole mineur, savoir *Credo in Deum*, est supprimé à prime pour la même raison; car, lorsque la perfection sera arrivée, l'imperfection disparaîtra; de là vient que dans les réunions, c'est-à-dire dans les nombreuses assemblées du peuple, on ne dit pas de communion ni de prières jusqu'à la corne de l'autel, c'est-à-dire jusqu'à la communion, comme on l'a dit dans le chapitre précédent.

IX. L'office de vêpres brille de la splendeur de cette festivité. On ne commence point par *Deus, in adjutorium*, parce que dans cette vie bienheureuse nous n'aurons pas besoin de secours comme ici-bas; mais on prélude par *Kyrie, eleison*, parce qu'à l'heure de vêpres du Samedi de Pâques on a préludé au baptême par *Kyrie, eleison*, et on l'a célébré au nom de la Trinité; et c'est pourquoi, à la même heure et dans les mêmes termes, pendant toute cette semaine, pour marquer notre allégresse pour cette joyeuse régénération, on adore la sainte Trinité; ou bien on commence par *Kyrie, eleison*, afin d'emprunter à l'office de la messe l'office du soir, qui est

comme n'existant pas par lui-même. Car, comme nous l'avons dit dans le chapitre précédent, ce jour n'a pas de vêpres, parce que l'éternité ne connaît pas de déclin. Dans certaines églises on chante les trois psaumes sous un seul *Alleluia* ou une seule jubilation, parce que, par la foi à la Trinité, on arrive à l'unique joie de l'éternité. Ou bien encore, ces trois psaumes ont trait à la résurrection de Jésus-Christ, qui a eu lieu le troisième jour. Au lieu du capitule suit *Hæc dies*, comme aux autres heures, parce que dans l'éternité, non la doctrine, mais l'allégresse et la jubilation seront nécessaires; ou bien encore, pour marquer la sollicitude et l'anxiété des baptisés qui voyagent et travaillent encore; car ils ne possèdent encore que la joie de l'espérance, par laquelle on arrive à l'*Alleluia* de la réalité. En place de l'hymne suit l'*Alleluia*, parce que l'hymne est le chant propre aux citoyens du ciel.

X. Or, nous descendons processionnellement aux fonts avec le cierge, en chantant pendant toute la semaine le cantique d'allégresse et de jubilation; le peuple suit, savoir les hommes à part et les femmes aussi; ce qui se fait en mémoire de ce que firent les Hébreux, lorsque Pharaon et son armée furent engloutis dans la mer Rouge; car, pour rendre grâces à Dieu de l'anéantissement de leurs ennemis, pendant toute la semaine ils se rendaient sur le rivage de la mer, les hommes et les femmes à part, en chantant ce cantique de Moïse : *Cantemus Domino*. Or, nos ennemis à nous, ce sont les démons ; la mer Rouge, c'est le baptême dans lequel sont engloutis tous nos ennemis, c'est-à-dire les vices, les péchés et les démons. De là vient encore que les néophytes baptisés le Samedi saint, précédés de leur lumière, c'est-à-dire par le Christ, reviennent aux fonts du baptême pendant ces sept jours, rendant grâces de ce que leurs ennemis, savoir les vices et les péchés, ont été submergés; et alors, autour des fonts, on chante les psaumes *Laudate, pueri*, « Enfants (c'est-à-dire nouveaux baptisés), louez le Seigneur; » et *In exitu Israel de Ægypto*,

parce que par le baptême nous sommes sortis des ténèbres du péché.

XI. On chante donc deux psaumes autour des fonts, parce que, par le double amour, on arrive jusqu'aux fonts ou sources de la vie. Ces deux psaumes ont trait tant aux baptisés qu'au baptême lui-même; aux baptisés se rapporte bien le psaume *Laudate, pueri, Dominum*, etc., par lequel les baptisés sont avertis qu'ils doivent louer le Seigneur, eux qui sont devenus enfants (*pueri*), c'est-à-dire purs (*puri*), exempts de vices; c'est pour eux que notre mère l'Eglise se livre à la jubilation près des fonts, pour louer le Seigneur de la grâce qui lui a mérité d'être ce que dans le cantique d'amour, elle a entendu dire qu'elle est, savoir « la source des jardins, le puits des eaux vives. » On se dirige ensuite vers un oratoire en chantant le psaume *In exitu Israel*, qui se rapporte au baptême; à ces mots : *Quid est tibi mare quod fugisti*, on fait station auprès du Crucifié et on lui rend grâces, parce que c'est lui-même qui baptise ; d'où il est dit dans l'Evangile : « Celui sur lequel vous verrez l'Esprit descendre, c'est celui-là qui baptise et qui est salué ou qui est honoré, » parce que c'est par la croix et sur la croix que nous avons trouvé le rachat de nos ames. Pendant les sept jours baptismaux encore, les néophytes sont conduits à l'église; car, de même que les fils d'Israël, même après le passage de la mer Rouge, où ils furent baptisés, ne parvinrent pourtant pas sans guides dans la terre de promission, puisqu'ils étaient nourris par la manne de Dieu et précédés de la colonne de feu; de même les néophytes, pendant ces sept jours, sont conduits à l'église par leurs guides, c'est-à-dire par les prêtres, leurs parrains et leurs marraines, et se repaissent du corps du Seigneur; et ils sont précédés des cierges, et c'est ainsi qu'enfin le samedi ils arrivent comme dans la terre promise. Or, les cierges qu'ils ont eus le Samedi saint pendant leur baptême, on les allume en certains endroits pendant cette semaine à la messe et aux vêpres, et ils les présentent allumés

au prêtre le samedi *in albis* et le dimanche suivant; car les cierges allumés représentent les bonnes œuvres, par lesquelles ils doivent briller pendant tout le temps de la vie présente, comprise dans l'espace d'une semaine (*septenarium*). Ils les offrent au prêtre, parce que, après cette vie, ils viennent, accompagnés de la lumière des bonnes œuvres, se présenter au souverain Prêtre, c'est-à-dire au Christ, d'après ces paroles : « Ils viendront et se présenteront avec joie, portant avec eux leurs faisceaux. » On peut encore dire que les processions de vêpres de cette semaine désignent le retour de la captivité de Babylone, car c'est la semaine de ceux qui, au terme de leur captivité, retournent à Dieu; et aux vêpres on célèbre trois stations, de même que l'on administre le baptême au nom de la Trinité. Ceux qui ne possèdent pas de fonts ne doivent pas sortir dehors, mais chanter cinq psaumes chaque jour, et après la collecte il doivent dire celle du jour de la croix. On répète chaque jour les mêmes vêpres, parce que toute cette semaine est comptée et supputée comme étant un seul et même jour.

XII. Dans certaines églises encore, pendant ces sept jours, quand on descend aux fonts, on porte en avant la figure d'un serpent qui est placé sur une perche; et, lorsque l'on a allumé un cierge avec le nouveau feu, on le tourne autour de la tête du serpent, et on allume après le cierge pascal et tous les autres cierges de l'église. A ce sujet, il faut savoir ce que rapportent les Nombres, chap. XXI : « Moïse (y est-il dit) érigea dans le désert un serpent d'airain sur un poteau, afin que ceux qui avaient été mordus par les serpents fussent guéris à la seule vue de ce serpent; » ce qui était une figure prophétique de la passion du Christ; d'où vient que le Seigneur dit dans l'évangile de saint Jean : « Comme Moïse a érigé le serpent d'airain dans le désert, de même il faut que le Fils de l'homme soit élevé. » Donc, cet emblème du serpent est porté et considéré dans cette procession, pour rappeler la passion du Christ, et afin que par là nous soyons guéris des blessures des péchés; car le

serpent sur le poteau, c'est le Christ sur le gibet. De même, on le porte dans la bénédiction du baptême et lorsqu'on descend aux fonts, parce que le baptême a reçu sa vertu de la passion du Christ, en qui encore nous sommes guéris et purifiés de nos péchés. On fait encore cette procession à vêpres, parce que le Christ lui-même fut un sacrifice du soir; d'où le Psalmiste dit : « Que l'élévation de mes mains soit agréable comme le sacrifice du soir. » Le feu nouveau est tiré des veines d'un caillou : le Christ a souffert, lui qui est lumière de lumière. On allume avec ce feu nouveau tous les autres cierges de l'église, parce que le Christ illumine tout homme venant en ce monde. Le cierge attaché et recourbé sur la tête du serpent, c'est la couronne d'épines placée sur la tête du Christ. A complies, dans certaines églises on supprime le psaume *Qui habitat,* comme à prime, le psaume *Quicumque.*

XIII. Pendant ces six jours on récite à la messe un répons et un *Alleluia,* comme on le dira plus bas; et on dit d'abord le répons, et après suit l'*Alleluia*, et cela pour trois raisons. Premièrement, parce qu'il faut nous réjouir au milieu des travaux de la vie présente, d'après ces paroles : « Le Seigneur aime celui qui donne avec gaîté » (XXIII, q. VI, § *Ex his*). C'est pourquoi alors, après le graduel et le verset, suit avec raison l'*Alleluia*, qui est un chant d'allégresse. Secondement, parce que le répons désigne la vie active, tandis que l'*Alleluia* figure la vie contemplative; car le répons désigne l'action que les saints exerceront à la résurrection des corps, action qui consistera dans toute joie, comme le marquent les paroles des répons de ce temps, qui tous, ou leurs versets, excepté celui qui est chanté le mercredi, comme on va le dire ici, sont tirés du psaume CXVII : *Confitemini Domino,* lequel psaume fait retentir la confession des louanges, et qui est la gloire de la terre. Comme donc toute louange de confession ou d'action se rapporte à l'allégresse et à la glorification de Dieu, c'est avec raison que l'on doit conclure par *Alleluia;* et comme la même

action n'est rien autre chose que la louange de Dieu, c'est pourquoi, pour indiquer cela, après ces six jours on chante de suite et sans répons l'*Alleluia*. Troisièmement, cela s'observe pendant ces six jours, parce que le nombre six se rapporte aux œuvres, comme le nombre sept se rapporte au repos; car celui qui veut parvenir au repos doit d'abord faire des bonnes œuvres pendant tout le temps de la vie présente. Touchant cela, il faut savoir que l'Eglise, durant ces jours, en terminant par *Alleluia*, qui est un chant de joie, rappelle les actes des saints lorsqu'ils reprendront leurs corps, en commençant l'acte de telle sorte qu'il touche au repos. Le premier jour prépare le repos ou commande l'acte qui touche au repos; le second jour procure ou porte le repos; le troisième jour donne la glorification. Or, le répons désigne l'action que les saints exerceront ou feront à la résurrection des corps; car les ames des saints, avant la résurrection des corps, sont dans le repos. Mais lorsqu'ils la recevront, ils seront en action; et alors leur action sera telle, que leur repos ne cessera point; car ils seront dans le repos, puisqu'ils ne travailleront pas et n'éprouveront aucune fluctuation dans leurs pensées; et pourtant ce repos ne sera pas de l'indolence. C'est ainsi qu'ils se reposeront à la fin des œuvres de cette vie, pour se réjouir dans l'action de l'autre vie. Or, cette action nous est remémorée par le nombre six, parce que, de même que le nombre sept désigne le repos, ainsi le nombre six marque les œuvres des répons; car, par les répons, nous entendons les actions des saints, qui seront accompagnées de toute joie, comme on l'a déjà dit.

XIV. Et remarque que les versets précités, qui sont chantés pendant ces sept jours, se disent avec les répons, d'après l'ordre où ils sont placés dans le psaume *Confitemini*, d'où ils sont tirés, si l'on en excepte deux. Dans certaines églises ils sont placés dans un ordre inverse ou renversé; car, le jeudi, ces églises disent le verset *Benedictus qui venit in nomine*, etc., qui se trouve ici le dernier, et le vendredi, le verset *Lapidem*

quem reprobaverunt ædificantes, etc., et cela par la raison que dans ce verset il s'agit plus formellement de la passion du Sauveur que dans les autres versets ici placés ; c'est pourquoi on le chante à juste titre dans le jour où le Sauveur a souffert.

XV. Et il ne faut pas omettre que dans certaines églises, pendant ces sept jours, deux chantres en surplis blancs commencent le répons *Hæc dies ;* dans d'autres on chante certains tropes derrière l'autel, qui représente le sépulcre, parce que le corps de Jésus y repose et y est consacré sacramentellement. Ces deux chantres figurent les deux anges qui, se tenant sur le sépulcre, rapportèrent que le Christ était ressuscité ; car on sait que ces paroles *Hæc dies*, etc., ont trait au jour de la Résurrection.

XVI. Cette action de chanter derrière l'autel représente encore les apôtres et les saintes femmes remplis de terreur et n'osant dire publiquement que le Christ était ressuscité. Or, cela se pratique à laudes, à tierce et à vêpres : premièrement, parce que c'est à ces trois heures spécialement que la passion du Christ a été consommée ; car le matin il a été pris et moqué ; à tierce, il a été flagellé et crucifié par les clameurs des Juifs ; à vêpres, il a été détaché de la croix et enseveli.

XVII. Secondement, pour signifier que la passion a été annoncée trois fois différentes : premièrement, d'après saint Marc et saint Mathieu, par un seul ange qui, selon saint Augustin, se tenait debout, non pas directement dans le monument, mais pour ainsi dire à la porte ; secondement, par deux anges qui, d'après saint Jean, se tenaient dans l'intérieur du monument ; troisièmement, par le Christ lui-même, aux environs du monument. Dans certaines églises ceci se pratique encore à la messe, parce que l'on célèbre la messe à l'autel, sur lequel on consacre le corps du Christ. Or, depuis Pâques jusqu'à l'octave de la Pentecôte, on chante *Alleluia* presque dans toutes les antiennes, les répons nocturnes, les offertoires et les postcommunions, afin que la célébration du temps après la résurrection

nous rappelle à la mémoire la vie contemplative, de même que le temps qui précède Pâques nous rappelle la vie active.

XVIII. Car le temps avant Pâques, que nous passons dans les jeûnes et les prières, désigne les peines de cette vie et la tribulation de la captivité, pendant tout le temps de laquelle nous supprimons les cantiques de joie; mais le temps d'après Pâques désigne la béatitude et l'éternelle jubilation dont nous jouirons après la résurrection; c'est pourquoi nous célébrons ce temps en nous relâchant de nos jeûnes et en chantant souvent *Alleluia,* qui signifie : « Louez le Seigneur. » Nous avons parlé de cela dans la préface de cette partie.

XIX. Pourtant, il faut remarquer qu'il y a des églises, pendant cette semaine, où l'on chante à la messe *Alleluia*, sans mélodie finale, les versets et les antiennes sans neume; mais dans les semaines suivantes on le chante avec la mélodie finale, et cela par la raison que dans la première semaine nous chantons pour notre Seigneur, qui déjà a été glorifié en ame et en corps par sa résurrection; et cette mélodie finale désigne que nous attendons ou même que les saints attendent la robe. Nous supprimons donc cette mélodie, puisque nous avons ce que nous désirons. Car les petits enfants pleurent quand ils n'ont pas de pain; mais, lorsqu'ils ont ce qu'ils désirent, ils se taisent. De même nous, dans un autre temps, nous pleurions pour ainsi dire, parce que nous n'avions pas ce que nous désirions, et les saints sont comme dans l'impatience de l'attente.

XX. Il y a encore des églises où, dans les grandes solennités, on supprime cette mélodie, pour marquer que les saints dont nous célébrons la mémoire sont assurés de ne pouvoir perdre la seconde robe qu'ils attendent. Le neume ou jubilation figure diverses choses, comme on l'a dit à Noël.

XXI. Or, dans ces huit jours, on chante à l'intention des néophytes, et pour chaque jour, ce qui ne se fait pas en tout temps, il y a des offices particulièrement désignés jusqu'à la Pentecôte. Le premier jour, à savoir le Samedi saint et dans

l'octave, il y a deux offices à laudes. Le premier jour, on dit l'*Alleluia, Confitemini* et le trait *Laudate Dominum, omnes gentes*. Or, dans l'octave on dit un double *Alleluia*, ce qui a lieu par la raison que notre première vie, celle qui précède le péché, fut bienheureuse mais non durable; mais notre vie qui arrivera au septième âge, au jour du repos, sera bienheureuse et éternelle. Or, comme notre première vie a été heureuse, c'est pourquoi on chante d'abord *Alleluia*, qui est un chant angélique, et en langue hébraïque, qui est la plus noble; mais comme cette vie n'a pas été éternelle, c'est pourquoi on chante le trait *Laudate* dans une langue plus humble, savoir la langue latine. Mais comme la vie qui arrivera dans le septième âge sera bienheureuse et éternelle, c'est pourquoi, le samedi *in albis*, qui est le septième jour, on chante un double *Alleluia*, à cause de la double robe, comme on le dira ici. Car la vie qui sera donnée au septième âge, ou âge du repos, ne nous sera pas ravie dans le huitième âge, qui est désigné par le huitième office, quoique cette vie sera plus tôt consommée.

XXII. Touchant les cantiques d'allégresse, il faut remarquer qu'il y a quatre états de l'Eglise. Le premier est l'état de la coulpe; le second, celui de la coulpe et de la peine; le troisième, celui de la peine et de la grâce; le quatrième, celui de la grâce et de la gloire. L'Eglise représente le premier dans la Septuagésime; c'est pourquoi elle supprime le *Te Deum laudamus* et l'*Alleluia*, parce que la louange n'est pas belle dans la bouche du pécheur; et le *Gloria in excelsis Deo*, parce qu'une muraille d'inimitiés a été posée entre Dieu et les hommes. Elle représente le second état dans l'Avent; c'est pourquoi les cantiques précités sont supprimés, excepté l'*Alleluia*, parce que la loi qui nous a été donnée nous a appris à comprendre Dieu et à le louer. Elle représente le troisième dans la saison d'été; c'est pourquoi, à cause de la grâce reçue, on chante les cantiques susdits les jours de fête; mais, à cause de la peine, on les supprime les jours de la semaine, excepté l'*Al-*

leluia, que l'on dit encore chaque jour, parce que l'espérance de notre résurrection future n'est point affaiblie. Elle représente le quatrième état entre les octaves de Pâques et de la Pentecôte; c'est pourquoi on fait un fréquent usage des cantiques précités d'allégresse, et on les multiplie; mais cependant, comme nous n'avons pas encore la gloire que nous attendons, c'est pourquoi nous supprimons dans les jours de la semaine le *Te Deum laudamus* et le *Gloria in excelsis;* et les dimanches, dans lesquels nous représentons comme une double résurrection, et aussi dans les fêtes des saints, nous chantons à la messe deux *Alleluia;* mais les jours ouvrables nous n'en chantons qu'un, comme on le dira bientôt. Et ne sois pas étonné que l'Eglise représente, non pas l'ordre direct, mais l'ordre inverse ou renversé : c'est que les derniers seront les premiers, et les premiers seront les derniers. Ainsi donc la variété des jours et des états de l'homme nous conduit à la variété ou à la diversité des offices.

XXIII. Cependant il faut chercher la raison pourquoi les divins offices présentent tant de variété, que l'on célèbre les uns avec un seul répons, les autres avec un seul *Alleluia;* ceux-ci quelquefois avec un simple *Alleluia,* ceux-là d'autres fois avec deux *Alleluia;* d'autres tout à la fois avec un répons et un *Alleluia*, d'autres avec un répons et un trait; d'autres enfin, avec un *Alleluia* et un trait. On peut dire que les jours de jeûne, pendant lesquels on chante un répons sans *Alleluia,* rappellent les actes de ceux qui confessent aux prêtres des fautes graves, pour recevoir d'eux le conseil de faire pénitence. Il y a des jours où l'on ne chante qu'un seul répons, par où est désignée la vie active qui se passe dans le travail sans l'*Alleluia*, qui est un chant de joie, parce que l'Eglise se plaint en cette circonstance, comme si ses membres blessés n'avaient pas encore été guéris. Car, par cela que l'on supprime l'*Alleluia*, on désigne l'état de force et de santé de l'Eglise, dont les plaies ne sont pas encore cicatrisées. En outre, on ne dit

point alors *Alleluia,* parce que la louange est déplacée dans la bouche du pécheur. Dans les jours ouvrables qui s'étendent depuis Pâques jusqu'à l'octave de la Pentecôte, on chante un simple *Alleluia* sans répons.

XXIV. Premièrement, parce que ces jours désignent la vie contemplative qui aura lieu après la résurrection, dans laquelle il n'y aura point de répons, parce que l'acte de pénitence y sera superflu; mais on ne chantera qu'*Alleluia*, pour l'immortalité reçue. Secondement, parce qu'alors nous chantons pour ceux qui sont déjà dans la patrie et qui maintenant sont exempts du travail, marqué par le répons, mais qui sont dans la contemplation de Dieu et dans la jubilation figurée par *Alleluia*. Troisièmement, parce qu'avant la résurrection de nos corps, notre ame, sans corps, célébrera les louanges de Dieu. Quatrièmement, parce que les saints, au jour de la résurrection générale, ne reçoivent seulement qu'une robe, savoir celle de l'ame. De plus, dans les féries particulières (ou dans les jours ouvrables), on ne dit ni *Gloria in excelsis*, ni le double *Alleluia*, parce que nous n'avons pas encore une justice parfaite, ni la gloire que nous attendons; mais comme déjà l'Eglise jouit de la première résurrection, c'est pourquoi en tout autre temps on chante toujours *Alleluia*, excepté pendant la Septuagésime, comme on l'a dit dans la préface de cette partie, et au chapitre du Temps de l'Avent. Dans l'octave de Pâques et le samedi *in albis*, on dit deux *Alleluia*, parce qu'alors nous représentons le temps de la résurrection et que, dans le repos qui aura lieu à la résurrection, nous recevrons la double robe, savoir celle de l'ame et du corps, parce que nous serons glorifiés dans l'un et l'autre homme, c'est-à-dire dans notre ame et dans notre corps, car nous serons revêtus de la gloire de l'incorruptibilité.

XXV. Dans les dimanches aussi qui s'étendent depuis l'octave de Pâques jusqu'à l'octave de la Pentecôte, on dit un double *Alleluia*, tant parce que dans la résurrection que désignent

ces jours, le corps louera Dieu en même temps que l'ame; tant parce qu'il y a des motifs de joie pour notre ame dans le jour de l'éternité, l'un pour la joie reçue, l'autre pour celle à recevoir dans la résurrection, que parce que la résurrection du Seigneur, qui a eu lieu le dimanche, est la cause de notre résurrection future; et c'est pourquoi tous les dimanches nous représentons comme l'octave de la résurrection du Seigneur. Les jours ouvrables, on ne dit qu'un *Alleluia,* parce qu'avant la résurrection l'ame seule jouit seulement de la béatitude. Cela a encore lieu jusqu'à l'octave de la Pentecôte, parce que dans le huitième âge, où aura lieu la résurrection des corps, nous serons glorifiés selon les deux hommes. Dans toutes les festivités qui se rencontrent en ce temps, on dit encore un double *Alleluia*, et cela, premièrement, à cause du repos et de la jouissance; secondement, parce que les saints jouissent déjà de deux choses, savoir du repos éternel et de la vision divine; troisièmement, parce que, comme ils possèdent déjà la gloire de l'ame, ils sont assurés de la gloire du corps. Quatrièmement, on chante un premier *Alleluia*, parce qu'ils se reposent; et l'on en chante un second, parce qu'ils voient Dieu. Or, les six jours de Pâques, c'est-à-dire qui sont entre le Samedi saint et le Samedi *in albis*, les dimanches et les jours de fête que nous célébrons depuis l'octave de la Pentecôte jusqu'à la Septuagésime, dans lesquels on chante un répons et un *Alleluia,* rappellent les actes de ceux qui, en faisant l'aumône, en visitant les malades, en ne faisant que des bonnes œuvres, en persévérant dans la sainteté qu'ils ont reçue dans le baptême, parviennent certainement à la contemplation de Dieu. De là vient que le répons qui désigne la vie active suit l'*Alleluia,* qui marque la vie contemplative; mais alors on ne dit qu'un simple *Alleluia,* pour les raisons susdites. On dit d'abord le répons, puis ensuite l'*Alleluia,* comme on l'a dit ci-dessus. Or, les dimanches et les jours de fête depuis la Septuagésime jusqu'à Pâques, aux répons desquels on n'ajoute pas *Alleluia,* mais le

trait, rappellent ceux qui pratiquent les bonnes œuvres et qui, à la vue des travaux de la vie, craignent une chute ; car ils sont meurtris par les tentations inséparables de cette vie. Or, entre le répons et l'*Alleluia*, le trait tient le milieu, le trait qui ne marque pas une si grande joie que l'*Alleluia* et qui ne désigne pas un si grand travail que le répons. Le Samedi saint, nous réjouissant à cause de nos néophytes qui ont été délivrés de tout péché, nous chantons *Alleluia*. Mais comme nous savons qu'ils seront tiraillés par diverses peines et diverses passions, nous ajoutons le trait qui marque le travail et la peine. Nous avons parlé de cela au chapitre de la Septuagésime et dans la préface de cette partie. On dira, aux chapitres de la Vigile de l'Ascension et du Samedi *in albis*, comment les offices de ces sept jours et ceux des dimanches qui se trouvent entre Pâques et la Pentecôte s'adaptent aux sept dons du Saint-Esprit. Pour ce qui concerne les évangiles qu'on lit en ce temps, il faut savoir qu'ils appartiennent tous à la résurrection et sont placés dans l'ordre où ils sont écrits; car saint Mathieu a écrit le premier, saint Marc le second, saint Luc le troisième, et saint Jean le dernier. De là vient que d'abord on donne l'évangile de saint Mathieu pour la vigile de Pâques; celui de saint Marc, pour la deuxième et la troisième férie; celui de saint Luc, pour la quatrième et la cinquième; et le samedi, celui de saint Jean. On intercale dans la sixième férie ou vendredi l'évangile de saint Mathieu.

XXVI. Dans les évangiles de la vigile et du jour il ne s'agit que de l'annonciation de la résurrection faite par un ange. Dans les autres il s'agit de la vision ou apparition du Christ; car il convenait que la résurrection du Seigneur fût d'abord annoncée, afin qu'ensuite, pour produire une foi plus grande, il parût corporellement lui-même aux yeux des hommes. Les trois évangiles, tirés de saint Jean l'évangéliste, ont été placés dans un ordre tout-à-fait inverse. En effet, celui qu'on lit le samedi est le premier (sous le rapport chronologique, ou dans

l'ordre naturel); après vient celui qu'on lit lit jeudi, et quelque temps après celui qu'on lit le mercredi; car Marie-Madeleine, étant venue au monument et n'y trouvant pas le corps du Seigneur, crut qu'on l'avait enlevé et se hâta d'aller l'annoncer à Pierre et à Jean, qui coururent au sépulcre. Jean devança Pierre, mais n'entra pas aussitôt; Pierre, arrivant enfin, entra le premier, et Jean après lui. N'y ayant point trouvé le corps de Jésus, ils revinrent chez eux. Voilà ce qu'on lit le samedi. Après leur départ Marie resta au monument, et, se penchant dedans, elle vit un ange assis à la tête, et un autre aux pieds, qui lui dirent : « Marie, pourquoi pleures-tu? » Celle-ci répondit : « Parce qu'ils ont enlevé mon Seigneur; et je ne sais où ils l'ont mis. » Et alors, s'étant retournée en arrière, elle vit Jésus qui lui dit : « Femme, pourquoi pleures-tu, et que cherches-tu? » Celle-ci, tournant ses regards sur lui et croyant que c'était le jardinier, lui dit : « Seigneur, si c'est toi qui l'as enlevé, dis-moi où tu l'as placé, et je le prendrai. » Ceci se dit à la cinquième férie (le jeudi). Quelque temps après, Pierre alla prêcher avec six autres sur le lac de Tibériade, où le Seigneur leur apparut sur le rivage; ce qui se lit le mercredi. Mais pourquoi tout cela? En voici la solution. Dans la quatrième férie ou mercredi on chante ce qui sera adressé et chanté aux saints, au jour du jugement : « Venez, les bénis de mon Père, etc.; » et dans l'évangile qu'on lit le même jour, il est dit que le Seigneur apparut à ses disciples sur le rivage de la mer. Et cela s'accorde bien; car par le rivage de la mer, comme dit le bienheureux Grégoire sur ce passage, on entend la fin du monde, dans laquelle le Seigneur apparaîtra glorieux aux siens.

XXVII. Alors Pierre traînera au rivage son filet, plein de cent quarante-trois grands poissons; et pourtant ce filet ne rompra pas. Par Pierre on entend l'ordre des saints prélats, qui, des flots de ce siècle au rivage de la stabilité éternelle, conduiront ceux qu'ils auront convertis; mais ceci est attribué à

Pierre lui seul, à cause de l'unité de l'Eglise. Mais pourquoi lit-on, au samedi *in albis*, l'évangile que l'on lit alors? Je réponds que l'office de ce samedi se rapporte en plusieurs points avec celui du Samedi saint précédent; car dans le précédent samedi on chante une double louange, comme en celui-ci, par rapport à la leçon. Or, dans la leçon du samedi précédent il est dit : « N'ayez de goût que pour les choses du ciel, et non pour celles de la terre; » et dans la leçon du samedi suivant il est dit : « Mettant de côté, renonçant à toute duplicité, etc, et vous êtes édifiés, semblables à des pierres taillées dans le vif; » ce qui n'est autre chose que d'avoir du goût pour les choses du ciel. Il convenait donc qu'un évangile s'accordât avec l'autre évangile; ce qui a lieu au commencement de ces évangiles. Car dans l'évangile du samedi précédent il est dit : « Le soir du sabbat, qui est le premier jour de la semaine, c'est-à-dire au point du jour, Marie-Madeleine vint, etc.; » et dans l'évangile suivant : « Le premier jour de la semaine, Marie-Madeleine vint au monument, lorsqu'il faisait encore nuit; » ce qui est la même chose. Cependant il paraît y avoir une différence, en ce que dans l'un on dit que Marie-Madeleine vint avec l'autre Marie, tandis que dans l'autre il n'est fait mention que de Marie-Madeleine. Mais, comme le dit saint Augustin dans le livre de l'accord des évangélistes : « Saint Jean ne nomme que Marie-Madeleine, parce qu'elle était plus fervente que les autres; mais pour cela il n'exclut nullement les autres. » On lit l'évangile de saint Mathieu le vendredi, parce que le Seigneur par sa passion mérita que tout pouvoir dans le ciel et sur la terre lui fût donné, ou plutôt que ce pouvoir, qui déjà lui avait été donné, fût notifié et proclamé; parce que encore le Seigneur souffrit un vendredi; c'est pourquoi, dans l'évangile de saint Mathieu, le vendredi, on lit que le Seigneur dit à ses disciples : « Tout pouvoir m'a été donné dans le ciel et sur la terre; » d'où vient que l'Apôtre dit : « Le Christ, pour nous, s'est soumis à son Père et lui a obéi jusqu'à la mort, et à la

mort de la croix; c'est pourquoi Dieu, etc. » Où donc placerait-on l'évangile où saint Jean parle de la première apparition du Seigneur à Marie-Madeleine, si ce n'était le jeudi? On ne le pouvait faire le premier jour, pour les raisons précitées; ni le second, ni le troisième, ni le quatrième, ni le sixième, ni le samedi. Il ne restait plus que le cinquième ou le jeudi, où l'on a dû nécessairement le placer. Il y en a qui disent que, quoiqu'on lise, à la seconde férie ou le lundi, l'évangile de l'apparition du Seigneur aux disciples qui allaient à Emmaüs, elle n'eut pourtant pas lieu ce jour-là, mais bien le jour précédent. Or, on trouve dans les évangiles dix apparitions du Christ après sa résurrection, pour confirmer et affermir notre foi : cinq le premier jour, et cinq dans la suite. Mais l'Apôtre dit « que, le jour de sa résurrection, le Christ apparut à Jacques et à cinq cents frères réunis; » et, comme certains le prétendent, en ce premier jour il apparut aussi à sa mère, comme on l'a dit dans la quatrième partie, au chapitre de l'Approche ou Arrivée du pontife à l'autel. Il apparut aussi à Jacques, qui avait fait vœu de ne pas manger avant la résurrection, et à Joseph, qui était retenu pour lui en prison.

XXVIII. Mais comme il semble que les évangélistes ne soient point d'accord touchant la vision des anges et l'apparition à Marie-Madeleine, c'est pourquoi, contre le plan que je m'étais proposé, je dirai quelques mots à ce sujet. Car saint Mathieu dit que les saintes femmes virent un ange assis sur la pierre, qui cependant était hors du monument. Saint Marc dit qu'entrant dans le monument, elles virent un ange au côté droit. Saint Jean dit que Marie-Madeleine vit deux anges assis, l'un à la tête, l'autre au pied du sépulcre. Saint Luc dit que deux anges, se tenant debout, dirent à Marie-Madeleine et aux autres : *Cur quæritis viventem?* etc., « Pourquoi cherchez-vous avec les morts celui qui est en vie? » Saint Jean dit que Marie-Madeleine seule vint au sépulcre. Saint Mathieu dit qu'avec Marie se trouvait une autre femme. Saint Marc dit qu'elles

étaient trois, savoir Marie-Madeleine; Marie, mère de Jacques le Mineur; et Marie, fille de Salomé, mère des fils de Zébédée, savoir Jacques le Mineur et Jean l'évangéliste, selon saint Chrysostôme; mais elle n'était en réalité que fille de Salomé. Saint Luc en cite plusieurs, car il dit : « Là se trouvaient Marie-Madeleine, Jean *et Maria, Jacobi minoris*, et Marie, de Jacques le Mineur; sous-entends *mater*, « mère; » plus d'autres qui se trouvaient avec eux, et d'autres femmes encore dont ne parlent pas les évangélistes. Cependant l'Eglise y représente ou figure les trois Marie. Saint Mathieu dit encore que les saintes femmes, instruites par l'ange, et parmi lesquelles se trouvait surtout Marie-Madeleine, annoncèrent aux apôtres que le Seigneur était ressuscité. Et saint Jean dit que Marie-Madeleine annonça à Pierre et à Jean que le corps du Seigneur avait été enlevé. Tout ce que disent les évangélistes à ce sujet est vrai, et il n'y a rien là-dedans de contradictoire; car l'un supplée à ce que l'autre omet.

XXIX. Car il est vrai, comme le dit saint Mathieu, que d'abord les saintes femmes virent un ange assis sur la pierre qu'il avait roulée et enlevée de l'ouverture du sépulcre, lequel ange leur dit que le Christ était ressuscité; et il ajouta : « Venez et voyez le lieu où il a été mis; » et, se levant alors, il les précéda et entra dans le sépulcre à la droite duquel il s'assit, comme le raconte saint Marc. Ensuite Marie-Madeleine vit un ange qui était assis à la tête, et un autre au pied du monument, comme le dit saint Jean. Ces anges lui dirent : « Femme, pourquoi pleures-tu ? » Et ils lui annoncèrent que le Seigneur était ressuscité; et alors ils se levèrent eux-mêmes, et ils apparurent debout à ses regards, comme le dit saint Luc, de telle sorte que, par leur action de se lever, ils montraient que le Seigneur était ressuscité. Et, étant debout, ils dirent à Marie-Madeleine et aux autres : « Pourquoi cherchez-vous avec les morts celui qui est vivant ? » c'est-à-dire celui qui est ressuscité. Pourquoi le cherchez-vous dans le sé-

pulcre, qui est la résidence des morts? Saint Ambroise dit qu'il y avait deux Marie-Madeleine, dont l'une, selon saint Mathieu, connut que le Seigneur était ressuscité, et l'autre, selon saint Jean, l'ignora et crut que le corps du Seigneur avait été enlevé.

XXX. Mais le bienheureux Augustin, dans sa concordance des évangélistes, dirime ainsi la question. Il dit que Marie-Madeleine, pendant qu'elle venait avec les autres saintes femmes, en disant : « Qui nous enlèvera la pierre qui ferme l'entrée du monument? » vit, lorsqu'elle était encore à une certaine distance, que la pierre du sépucre avait été roulée et enlevée, et qu'aussitôt elle courut vers Pierre et Jean et leur annonça que le corps du Seigneur avait été enlevé. Ceux-ci, y étant venus, trouvèrent le tombeau vide, et, croyant que le corps du Christ avait été enlevé, s'en retournèrent. Or, Marie rejoignit ensuite les autres femmes, et, s'approchant de plus près avec elles, elle vit l'ange assis sur la pierre, lequel leur dit : « Que cherchez-vous dans le sépulcre qui est l'asile des morts » (Math., c. x)? comme on l'a dit plus haut. Zacharie, qui composa un évangile des quatre autres, résout autrement la question; car il dit que Marie-Madeleine et les autres femmes vinrent au monument et virent un ange assis sur la pierre, comme le dit saint Mathieu, et qu'ensuite elles en virent un dans le monument, comme le dit saint Marc, et puis deux qui se tenaient debout, l'un à la tête, l'autre au pied, comme le raconte saint Luc, savoir le premier avec un autre; ou celui-ci venant à disparaître, elles en virent deux autres qui leur dirent : « Pourquoi cherchez-vous avec les morts celui qui est vivant? » et ils désignèrent ainsi que le Christ était ressuscité. Les autres crurent à leurs paroles; Marie seule resta incrédule. C'est pourquoi les autres femmes annoncèrent aux disciples que le Christ était ressuscité; mais Marie annonça à Pierre et à Jean que le Christ avait été enlevé; puis, après l'arrivée et le départ de Pierre et de Jean, elle resta seule près du monument, et,

se penchant sur le sépulcre, elle vit deux anges assis, l'un à la tête, l'autre au pied, comme le rapporte saint Jean, et ces anges lui dirent : « Femme, pourquoi pleures-tu ? » Et elle répondit : « C'est qu'ils ont enlevé mon Seigneur, et je ne sais où ils l'ont mis. » Et, s'étant retournée, elle vit le Seigneur qui lui dit : « Femme, pourquoi pleures-tu et que cherches-tu ? » et elle, pensant que c'était le jardinier, elle dit : « Seigneur, si c'est toi qui l'as enlevé, dis-moi où tu l'as mis, et je le prendrai. » Et alors le Seigneur la nomma par son nom, et alors elle le reconnut, et, après tout ce qu'avaient dit les anges, elle commença alors à croire et elle voulut se prosterner aux pieds du Seigneur ; et le Seigneur lui dit : « Garde-toi bien de me toucher, car je ne suis pas encore monté à mon Père ; » il faut sous-entendre dans ton cœur, comme s'il disait : Celui que tu cherches comme mort, tu ne le crois pas égal au Père ; et le Seigneur ajouta : « Va et dis à mes frères : Je monte vers mon Père et vers votre Père, etc., » c'est-à-dire je suis sur le point de monter. Et alors, certaine de la résurrection, elle commença à s'éloigner ; et, ayant trouvé les autres femmes, elle alla avec elles annoncer cela aux apôtres, et dans le chemin le Seigneur leur apparut, disant : « Je vous salue. » Elles s'approchèrent de lui et tinrent ses pieds embrassés. Nous trouvons souvent dans les Ecritures la manière de parler précitée, par laquelle il a été dit d'une manière générale que les saintes femmes étaient allées annoncer aux apôtres que le Seigneur était ressuscité, bien que toutefois Marie, l'une d'elles, restât incrédule. C'est dans le même sens que le Seigneur dit à ses disciples : « Vous me connaissez et vous connaissez ma voie, » quoiqu'il y en eût parmi eux qui ne connussent ni lui, ni sa voie ; d'où vient que le Seigneur leur dit : « Depuis si longtemps que je suis avec vous, vous ne me connaissez pas encore. » Il dit la première chose pour ceux qui le connaissaient, et fit la seconde observation pour ceux qui ne le connaissaient pas. Ainsi, il est dit encore que le Seigneur, dans son ascension,

apparut à ses disciples et leur reprocha leur manque de foi et la dureté de leurs cœurs, parce qu'ils avaient vu qu'il était ressuscité et qu'ils n'y avaient pas cru, bien qu'il y en eût quelques-uns parmi eux qui tout d'abord avaient cru, comme Pierre et plusieurs autres; mais il a dit d'abord cela pour les incrédules. Cette opinion paraît plus probable que la seconde. Ce que saint Ambroise a dit, il ne faut pas croire qu'il l'ait dit en assurant que c'était la réalité; il n'a fait que rapporter l'opinion d'autres écrivains, quoiqu'il paraisse appuyer ce sentiment par des preuves auxquelles on répond en peu de mots, d'après le sentiment qui vient d'être cité. Et presque tout ce qu'il infère lui-même par induction est résolu par interprétation ; par exemple, ce qu'il dit, savoir qu'il y eut une Marie, d'après saint Mathieu, qui sut que le Seigneur était ressuscité, est faux, parce que, tandis que les autres femmes croyaient aux paroles de l'ange, Marie resta incrédule. Saint Augustin ne dit pas que la chose se passa comme il la raconte, mais il dit qu'elle a pu être ainsi; ce qui ne préjudicie en rien au sentiment le plus probable.

CHAPITRE XC.

DU LUNDI DE PAQUES.

I. Comme le Seigneur, par la gloire de sa résurrection, a accompli les promesses qu'il avait faites dans l'Ancien-Testament, savoir qu'il nous introduirait dans une terre où couleraient le lait et le miel, c'est pourquoi l'Eglise dit dans l'introït de ce lundi : *Introduxit*, etc., « Le Seigneur vous a fait entrer dans une terre où coulent le lait et le miel » (Exode, XIII), parce que le Christ y a déjà été introduit. L'Eglise triomphante s'y trouve en réalité, et l'Eglise militante en espérance. L'épître est tirée des Actes des apôtres (chap. X) : *Stans Petrus in*

medio, etc., et saint Pierre s'applique à prouver la passion et la résurrection du Christ; d'où vient qu'il dit : « Tous les prophètes lui rendent témoignage. »

II. L'évangile *Duo ex discipulis* (saint Luc, XXIII) s'accorde avec l'épître et a trait à l'apparition du Seigneur aux disciples qui allaient à Emmaüs. Il y est dit qu'ils reconnurent le Christ à la fraction du pain. Qu'est-ce que la fraction du pain, sinon l'explication de l'Ecriture? car c'est là que le Seigneur est reconnu. Avec l'introït s'accorde le répons *Dicat nunc Israël*, etc.; l'*Alleluia : Nonne cor nostrum erat ardens?* a trait à l'explication des Ecritures. Dans d'autres églises on dit l'*Alleluia : Angelus Domini*, de saint Mathieu (dernier chapitre). L'offertoire *Angelus Domini*, etc., a trait au témoignage des apôtres; la postcommunion *Surrexit Dominus*, etc., de saint Luc (dernier chapitre), a trait à l'apparition du Christ à Pierre. Le Seigneur, comme on l'a dit, multiplie donc ses apparitions, pour nous confirmer dans la foi.

III. Assurément, c'est de l'évangile de ce jour que sont tirés l'*Alleluia : Nonne*, etc.? et l'offertoire *Angelus Domini*, parce qu'il y est dit que les saintes femmes virent les anges qui leur annoncèrent que le Christ vivait. Il en est de même de la communion *Surrexit Dominus*, parce qu'il est dit dans l'évangile : « Le Seigneur est vraiment ressuscité, et il s'est montré à Simon. » Cet office, où se trouve le ressouvenir des Ecritures, appartient donc à la piété, et par la piété on arrive à la mansuétude. Or, à ceux qui ont la mansuétude est promise la terre dont il est dit : « Bienheureux ceux qui sont doux, car ils possèderont une terre où coulent le lait et le miel. » Et on dit dans l'introït : « Le Seigneur nous a fait entrer dans une terre où coulent le lait et le miel. » Et ces paroles sont de Moïse, conduisant le peuple hors d'Egypte, après qu'il eut mangé l'agneau pascal. Il nous a introduits, dis-je, en espérance, et il nous introduira dans la suite, en réalité, dans cette terre que Caleph a donnée à sa fille Axa, et qui

est arrosée par un cours d'eau supérieur et un cours d'eau inférieur; le cours d'eau inférieur, c'est la crainte; le cours d'eau supérieur, c'est l'amour. En effet, Caleph, qui, par interprétation, signifie le cœur (*cor*), donne tout à la fois à l'ame la dévotion, avec la crainte et l'amour. Dans ce lundi on fait à Rome une station à saint Pierre, parce qu'on lit dans l'évangile, que « le Christ apparut à Simon, » et parce qu'il y est encore dit : *Nonne cor nostrum,* etc.? « Notre cœur n'était-il pas tout brûlant dans nous? » parce que Pierre aima le Seigneur d'un amour plus ardent que les autres. En ce jour nous prenons des poissons vivants, ou bien nous commençons à nous nourrir de poissons, rappelant avec joie que le Seigneur, pour prouver sa résurrection, mangea une partie de poisson rôti. Le mardi, nous allons aux fonts, comme on le dira en cet endroit. C'est en ce jour que les femmes battaient jadis leurs maris. Il faut chômer ces trois jours, comme on l'a dit au chapitre de Pâques.

CHAPITRE XCI.

DU MARDI DE PAQUES.

I. Le mardi, on montre par quoi nous possédons l'héritage de la céleste patrie. Le lundi, comme nous l'avons vu, le Seigneur nous a fait entrer dans une terre où coulent le lait et le miel, d'abord en espérance, et ensuite il nous y conduira en réalité; maintenant on nous montre par quel moyen, savoir par la divine science ou la connaissance de notre Seigneur. C'est pourquoi tout ce jour a trait à la connaissance ou sagesse de Dieu; d'où l'introït *Aqua sapientiæ*, etc.; et il est du septième ton, parce que cette sagesse réside dans les sept dons de l'Esprit saint. Dans l'épître *Surgens Paulus*, etc. (chap. XIII), on montre la passion et la résurrection du Christ, sources de la sagesse; car celui qui a une vraie foi en ces mystères a le

goût de Dieu. Or, cette connaissance, c'est le jour que le Seigneur a fait, comme le montre évidemment le graduel.

II. Et remarque que, tandis que tous les versets de graduels de cette semaine sont tirés du psaume CVII, savoir *Confitemini*, qui est le neuvième après *Dixit Dominus;* celui de ce jour est tiré du psaume CVI, savoir *Cantate*, etc., qui est le dixième du chant de matines, parce que ce psaume exhorte les fidèles à louer Dieu qui, par sa sagesse, les a rachetés et délivrés de quatre tentations; parce qu'il les a délivrés de leurs entraves (*de necessitatibus eorum*), c'est-à-dire de l'infidélité, et parce qu'il les a délivrés de leurs entraves (*de necessitatibus eorum*), c'est-à-dire de leurs mauvaises habitudes; parce qu'il les a délivrés de l'ennui qu'ils trouvaient dans les bonnes œuvres et les a sauvés des ruses et des attaques de l'hérésie. L'*Alleluia* est *Surrexit Dominus et apparuit mulieribus;* ou bien, selon d'autres églises, *Oportuit,* qui est tiré de l'évangile. Dans d'autres églises on dit *Surrexit Dominus vere*, de saint Luc (dernier chapitre). Dans l'évangile *Stetit Jesus*, etc. (Luc, chap. XXIV), le Seigneur montre et prouve sa résurrection à ses disciples de quatre manières : premièrement, par sa manière habituelle de s'exprimer, en disant : *Pax vobis,* « La paix soit avec vous; » car il leur parlait souvent de la paix et il aimait la paix; d'où vient que le Seigneur lui-même dit : « En moi, vous aurez la paix ; mais dans le monde vous ne rencontrerez que tribulations : je vous laisse ma paix, je vous donne ma paix ; » secondement, en se donnant à palper à ses disciples; troisièmement, en mangeant avec eux; quatrièmement, parce qu'il ouvrit leur sens à l'intelligence des Ecritures, et parce que le Seigneur donna cette sagesse par lui et par ses apôtres; c'est pourquoi il est dit dans l'offertoire : « Le Seigneur a tonné du haut des cieux, » c'est-à-dire par la bouche des apôtres, afin que tous crussent en lui : « Car ceci, dit saint Jean, a été écrit afin que vous croyiez, et que croyant, vous ayez la vie éternelle. »

III. Dans la postcommunion, tirée de l'épître aux Colossiens (chap. III), nous sommes invités à cette sagesse : « Si vous êtes ressuscités avec le Christ (*Si consurrexistis*, etc.), n'ayez de goût que pour les biens célestes. » Voilà pour la sagesse; et comme il est question de la sagesse en ce mardi, c'est pourquoi on fait une station à saint Paul qui fut le plus sage de tous les apôtres, ou auquel le Seigneur, d'une manière toute particulière, découvrit le sens des Ecritures dont on fait lecture dans l'introït et dans l'évangile. D'où vient que saint Paul dit lui-même : « Ce n'est pas de moi, ni d'un homme quelconque que j'ai reçu l'Evangile, mais c'est par révélation de mon Seigneur Jésus-Christ; » ou bien parce que c'est par lui qu'a été surtout accompli ce qu'on lit dans l'évangile, savoir : « Il a fallu prêcher la pénitence à toutes les nations; » c'est pour cela qu'on lit la prédication de saint Paul, dans la lecture des Actes des apôtres que l'on fait en ce jour.

IV. C'est en ce jour que les maris battent leurs femmes, comme on l'a dit au chapitre de Pâques. En ce jour encore nous allons aux fonts, parce qu'aujourd'hui, dans l'introït, on rapporte que les bienheureux s'abreuvent aux eaux de la sagesse; à l'offertoire, on rapporte l'apparition de sources d'eau.

CHAPITRE XCII.

DU MERCREDI DE PAQUES.

I. On nous a montré, le mardi, la céleste patrie et le moyen de l'obtenir, et, le lundi, on nous a parlé de la terre où coulent le lait et le miel, où nous serons introduits; maintenant on nous invite à nous rendre dans cette terre; aussi l'introït est-il *Venite, benedicti Patris mei*, etc., de saint Mathieu (c. XXV) : « Venez, les bénis de mon Père, etc. » Or, comme le Seigneur nous dit : « Faites pénitence, car le royaume des cieux est

proche, » parce qu'on n'entre pas dans ce royaume, à moins de s'être purifié par la pénitence ; c'est pourquoi le bienheureux Pierre, dans l'épître *Aperiens*, etc. (Act., c. III), invite les Juifs à la pénitence. Or, l'homme est invité à la pénitence afin que, de fils du diable qu'il était, il devienne fils de Dieu ; et ce changement est dû à la droite du Très-Haut, à cause de ces paroles du répons : *Dextera Domini fecit virtutem.*

II. Suit l'*Alleluia* de la résurrection : *Surrexit Dominus*, etc. Dans d'autres églises on dit *Christus resurgens*, etc. ; car, pendant ces jours, on dit toujours quelque chose qui a trait à la résurrection. Dans d'autres églises on dit *Cum sederit*, de saint Mathieu (chap. XXI).

III. Or, comme ce changement se fait encore quand les hommes sont enfants de Dieu, à cause de la prédication, c'est pourquoi dans l'évangile *Manifestavit se Jesus* (Jean, c. XXI), le Seigneur dit : « Jetez le filet à la droite de la barque ; » c'est ce que fait celui qui ne prêche que pour Dieu ; et alors se prennent de grands poissons. Ensuite le Seigneur donna à ses apôtres un poisson rôti : le poisson rôti, c'est le Christ dans sa passion. Ce sera la réfection dans la patrie, lorsque nous mangerons le pain des anges dont il est question dans l'offertoire *Portas cœli*, etc. La postcommunion est : *Christus resurgens* (aux Romains, VI) ; et comme le bienheureux Laurent fut un de ces grands poissons et qu'il fut rôti pour le Christ, c'est pourquoi, en ce jour, on fait une station à saint Laurent.

CHAPITRE XCIII.

DU JEUDI DE PAQUES.

I. Le jeudi a trait à la conversion des Gentils, à cause de la passion et de la résurrection ; d'où vient que l'introït est : *Victricem manum tuam*, etc., « Les chrétiens ont pareillement loué ta main victorieuse, parce que la sagesse a ouvert la bouche

des muets. » D'où vient qu'Isaïe (c. xxv) dit : « Alors le boiteux bondira comme un cerf, et la langue des muets sera déliée ; » ce qui fut fait quand le Christ chassait les démons et faisait parler les muets ; d'où on lit dans l'évangile : « Jésus chassait un démon et ce démon était muet. » L'épître *Angelus Domini* (Act., c. viii) a trait à la conversion des Gentils ; c'est pourquoi il y est parlé de l'eunuque qui fut converti par Philippe. Philippe, par interprétation, signifie *bec de lampe* ou bien *bouche qui porte la lumière,* parce que quelquefois l'homme est converti par l'inspection des Ecritures ou par la prédication, comme les Gentils désignés par l'eunuque ; quelquefois il se convertit au Seigneur par inspiration, comme on voit dans l'évangile qu'il apparut à Marie-Madeleine. Or, comme par la conversion des Gentils le Christ est devenu la pierre angulaire, c'est pourquoi il est dit, dans le verset du répons : *Lapidem quem reprobaverunt ædificantes,* etc.

II. Et comme la véritable conversion a lieu par la pénitence, c'est pourquoi suit l'*Alleluia,* de saint Mathieu (c. xxvi) : *In die resurrectionis,* etc., « Au jour de ma résurrection, dit le Seigneur, je vous précéderai en Galilée, » c'est-à-dire dans la transmigration ou le passage des vices aux vertus.

III. L'évangile *Maria stabat* (Jean, c. xx) a trait à l'apparition du Seigneur à Marie-Madeleine sous la forme d'un jardinier ou d'un étranger ; car Dieu est étranger à l'homme toutes les fois que celui-ci est en état de péché. Dans l'offertoire *In die solemnitatis* (Exode, chap. iv et xiii), la vraie béatitude est également promise à ceux qui convertissent les autres. Dans la postcommunion *Populus,* etc. (I Rois, c. ii), nous sommes invités aux louanges ; et on fait une station aux saints apôtres, parce que dans la personne de Philippe, qui est interprété *bec de lampe*, on comprend tous les apôtres dont la prédication a converti les Gentils. Or, comme les frères du Seigneur dont il est question dans l'évangile sont les apôtres, par lesquels la langue du muet fut ouverte et la bouche des enfants est éloquente, c'est pourquoi on fait ladite station à cet endroit.

CHAPITRE XCIV.

DU VENDREDI DE PAQUES.

I. Le vendredi a trait à l'institution du baptême; d'où vient que l'introït est : *Introduxit eos Dominus*, etc., « Le Seigneur les a introduits, » savoir, après les avoir tirés d'Egypte, c'est-à-dire des ténèbres du péché, et la mer, c'est-à-dire le baptême, a couvert leurs ennemis; et on y ajoute trois *Alleluia*, à cause de la délivrance des ennemis et du don de la grâce.

II. Après suit l'épître *Christus semel* (I saint Pierre, c. III), dans laquelle le bienheureux Pierre parle du baptême et de l'arche de Noé. De même que, dans le déluge, les hommes ont été sauvés par l'arche, bien qu'étant en petit nombre, savoir au nombre de huit; de même aussi dans le baptême, parce que, comme les eaux du déluge inondèrent le monde, purifièrent la terre, et que l'arche sauva le genre humain; de même nous avons été sauvés par l'Eglise dans les eaux du baptême, dans lequel tous les péchés ont été effacés.

III. Suit le graduel *Hæc dies quam fecit Dominus*, etc.; le verset est : *Benedictus qui venit in nomine Domini*. Car c'est l'homme qui consacre le baptême; mais c'est Dieu qui est le ministre invisible du sacrement; d'où suivent ces paroles : « Dieu est notre Seigneur, et il nous a éclairés, » c'est-à-dire par le flambeau du baptême et celui de la loi du Seigneur. L'*Alleluia* est : *Angelus Domini*, qui a un double verset comme au jour de Pâques dans certaines églises, parce que en ce jour il s'agit de l'institution du baptême. Il y a un verset pour la résurrection du Christ en corps, et un autre à cause de la robe de l'ame que les baptisés reçoivent dans le baptême.

IV. L'évangile a trait à l'institution du baptême, selon saint Mathieu (dernier chapitre) : *Undecim discipuli*, « Les

onze s'en allèrent sur la montagne que Jésus leur avait désignée; » puis suivent ces mots : « Allez, enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, etc. » Et comme nous devons graver ce jour dans notre mémoire, à cause de l'institution du baptême, c'est pourquoi suivent ces mots de l'offertoire :

V. *Erit nobis*, etc., « Ce jour sera mémorable pour nous, etc. » (Exod., cap. XII et XIII). En effet, c'est un jour digne de mémoire que celui où nous passons des vices aux vertus; car c'est ce que dit Moïse touchant le jour de Pâques. La postcommunion est : *Data est mihi omnis potestas*, « Toute puissance m'a été donnée, etc. » (Math., dernier chapitre). Or, comme on croit que la bienheureuse Vierge assista à l'institution du baptême, car saint Jérôme dit que cela eut lieu à Nazareth, dans sa maison, c'est pourquoi en ce jour on fait station dans son église.

CHAPITRE XCV.

DU SAMEDI *IN ALBIS*.

I. Vient ensuite le Samedi *in albis*, dont l'introït est : *Dominus eduxit populum suum in exultatione*, ce que nous entendons qui aura lieu surtout au dernier samedi, quand viendra le vrai samedi; mais, que les Juifs ne croient pas que ceci a été dit du suivant. Suit l'épître (I Pierre, chap. II) *Deponentes*, etc., « Mettant de côté toute malice et toute ruse. »

II. Puis viennent deux *alleluia* sans graduel. Premièrement, parce que maintenant est terminée la Septuagésime, après laquelle suit l'octave de la résurrection, alors que nous aurons les deux robes, savoir celle de l'ame et celle du corps, alors que cessera le travail des œuvres, ce dont on a parlé dans la préface de cette partie, au chapitre des Sept Jours après Pâques, et dans la quatrième partie, au chapitre de l'*Alleluia*.

III. Secondement, parce que, au jour du jugement, notre joie sera pleine et entière, à cause de la résurrection du Seigneur et de la nôtre. Troisièmement, on redouble l'*Alleluia*, parce qu'alors il y aura une joie éternelle. Or, à cause de la joie, on chante un premier *alleluia*, et à cause de l'éternité de cette joie, on en chante un second. Quatrièmement, parce que, dans l'octave de la résurrection, toute sollicitude disparaîtra, ce qui est figuré dans le jour de l'octave, jour auquel l'on quitte l'habit blanc ou le chrémeau. C'est pourquoi, en ce samedi *in albis*, on ne dit pas de graduel, mais on chante deux *alleluia*, parce qu'alors nous serons vêtus de blanc ou entièrement purifiés (*in albis*). De même, quant à la résurrection du Seigneur et par rapport aux baptisés, on ne doit pas chanter de graduel; c'est pourquoi on chante un *alleluia* pour les baptisés, savoir *Laudate, pueri, Dominum*, et un autre pour la résurrection du Seigneur, savoir *Hæc dies*, etc. En outre, l'*alleluia*: *Hæc dies* suit l'*alleluia*: *Laudate, pueri, Dominum*, parce que les baptisés passeront de la joie des ames à la gloire incorruptible des corps.

IV. Or, l'évangile *Una sabbati*, de saint Jean (chap. xx), a trait aux deux disciples qui couraient au sépulcre, savoir Pierre et Jean, qui désignent les deux peuples. Cependant Jean court plus vite que Pierre; Jean, c'est-à-dire le peuple juif, parce qu'il avait les prophètes, savoir Jérémie, Isaïe, et les autres qui parlent de la passion du Seigneur; mais Pierre, c'est-à-dire le peuple gentil, entra le premier. Cependant les Juifs n'entrèrent pas en grand nombre, car « celui-là entre, qui croit, » comme dit saint Augustin. Et remarque que l'épître et l'évangile de ce samedi s'accordent avec l'épître et l'évangile du Samedi saint, comme on l'a dit au chapitre des Sept Jours après Pâques. On rend grâces pour l'illumination après le baptême, dans l'offertoire *Benedictus qui venit*, etc.

V. La postcommunion est: *Omnes qui in Christo*, etc., « Vous tous qui avez été baptisés dans le Christ, vous avez revêtu le

Christ » (Galat., III). En ce jour on fait une station dans l'église du bienheureux Jean de Latran. Or, parce que, le samedi précédent, on a baptisé les enfants, et que sous la loi mosaïque on les circoncisait le huitième jour, c'est pourquoi, avec beaucoup de raison, on les rassemble en ce jour afin de pratiquer sur les baptisés la circoncision spirituelle, et c'est ce que signifie ce que l'on dit dans l'épître : « Laissant de côté toute malice et toute ruse, etc., » comme des enfants nouvellement nés, afin que la mort n'entre pas par la fenêtre des cinq sens.

VI. Or, on dit aux heures le capitule *Christus resurgens* (Rom., chap. VI), et celui-ci : *Expurgate vetus*, etc. (aux Corinth., c. V), et celui-ci : *Christus passus est* (I Pierre, c. II). Or, comme pendant toute la Septuagésime, qui s'étend jusqu'à ce jour, nous avons fait pénitence, aujourd'hui l'Eglise, avec des vêtements blancs, célèbre *in albis*, afin que nous soyons de plus en plus blancs et purs, comme le Seigneur le dit dans l'Evangile (Math., III) : « Faites pénitence, car le royaume des cieux approche. » Nous avons dit, au chapitre de Pâques, pourquoi ce samedi est nommé *in albis*. C'est en ce jour que le seigneur Pape distribue les agneaux de cire ; en quelques endroits on distribue le cierge pascal, dont on a parlé au Samedi saint.

CHAPITRE XCVI.

AUTRE EXPLICATION DES SEPT JOURS PRÉCITÉS.

I. On peut encore dire d'une autre manière, que, pendant les sept jours précités, on célèbre les offices du baptême, ou parce que les baptisés sont instruits de la sagesse, qui se présente sous sept formes différentes, ou parce que tout le temps de leur vie est compris dans l'espace de sept jours (sept âges). Et comme la foi, l'espérance et la charité leur sont surtout nécessaires, c'est pourquoi nous disons trois psaumes dans les

nocturnes. Or, nous pouvons de la manière suivante rattacher l'office de chacun de ces jours aux sept esprits et aux sept béatitudes.

II. L'office du dimanche de la résurrection appartient à la crainte, par laquelle nous redoutons la terrible sentence du Juge suprême ; car, lorsque le Père, le Roi et le Juge de tous les hommes dira : *Resurrexi*, et paraîtra tout couvert encore des meurtrissures de ses ennemis disant : « Quand mourra son nom et quand sera-t-il anéanti? » alors il y aura une grande crainte et un grand tremblement. D'où il est dit dans l'offertoire : *Terra tremuit*, etc. L'esprit de crainte est placé comme le fondement de tout. Mais pourquoi commençons-nous par la crainte, pour terminer par la sagesse, puisqu'Isaïe commença par la sagesse et descendit ensuite jusqu'à la crainte? Je réponds : Isaïe a parlé du Sauveur, qui, en prenant notre chair, est descendu jusqu'à nous ; mais nous, nous nous efforçons de nous élever de la terre au ciel : c'est pourquoi nous devons énumérer les degrés dans l'ordre ascendant, afin que de la crainte nous puissions nous élever jusqu'à la sagesse. Le lundi, on lit l'évangile des deux disciples allant à Emmaüs, auxquels apparut le Seigneur, qui leur expliqua les écritures de Moïse et de tous les prophètes.

III. Et remarque que, quoiqu'en ce jour on lise l'évangile de l'apparition du Seigneur, ce ne fut point aujourd'hui, mais la veille, que cette apparition eut lieu. Cet office se rapporte donc à la piété, et renferme le ressouvenir des Ecritures ; il appartient aussi à la mansuétude, comme on l'a dit. Le mardi, on lit l'évangile *Stetit Jesus*, où le Seigneur prouve sa résurrection de beaucoup de manières, savoir : par la vue, par le toucher, par le goût, par l'ouïe, et aussi lorsqu'il explique les Ecritures, ce qui appartient à la science ; d'où il est dit, dans l'introït : *Aqua sapientiæ*, etc., où on rapporte que les bienheureux sont abreuvés de l'eau de la sagesse. Dans l'offertoire *Intonuit*, on parle de l'apparition des sources d'eau.

IV. Dans la postcommunion *Si consurrexistis*, etc., on nous ordonne de ne rechercher et de n'avoir de goût que pour les choses célestes; et dans l'évangile le Christ ouvre le sens de ses disciples à l'intelligence des Ecritures, car l'intelligence et la science des Ecritures sont la cause effective ou efficiente de la douleur et du deuil : or celui qui lit, dans les Ecritures, que les prophètes et leur Seigneur ont été mis à mort, est mordu au cœur par une vive douleur; et plus nous comprenons nos péchés, plus aussi la douleur et les gémissements de la pénitence s'échappent irrésistiblement de nos cœurs. Or, quoique nous devions célébrer ces jours, cependant il ne faut point s'y livrer à une joie extravagante, de peur que nous ne mangions la chair de l'agneau sans les laitues sauvages; car « bienheureux sont ceux qui pleurent. » Le mercredi, on lit l'évangile de la pêche des disciples, que le Seigneur invita à manger, et il leur donna du pain, et du poisson rôti, c'est-à-dire il leur donna de connaître que le Christ, Dieu et homme, avait souffert, ce qui est ce festin, cette saturité dont il est dit : « Bienheureux ceux qui ont faim et soif de la justice, parce qu'ils seront rassasiés. » Donc, ce que l'on dit ici : « Venez prendre part au festin, » c'est ce qui est chanté dans l'introït *Venite, benedicti*, « Venez, les bénis de mon Père, prenez possession du royaume; » c'est-à-dire que le royaume c'est le festin éternel, où il y aura de grands poissons, dont un sera rôti non sur le brasier de la passion, mais sur celui de l'amour. Or, c'est avec raison que le royaume nous est promis par le Christ, le mercredi, parce que dans le quatrième âge ont régné David et Salomon, dans les mains desquels le royaume du Christ est plus spécialement désigné, et parce que Pierre a traîné sur la terre le filet susdit; car à lui a été confiée l'Eglise, à lui d'une manière spéciale il a été dit : « Pais mes brebis; » c'est pourquoi, pour épître, on lit la prédication de saint Pierre tirée des Actes des apôtres.

V. A la saturité appartient encore l'offertoire *Portas cœli aperuit* ; car c'est par les prophètes qui l'ont prédit, qui

l'ont annoncé, par Marie qui l'a engendré, par les apôtres qui l'ont prêché, par les docteurs qui l'ont expliqué; c'est par ces personnages que le Seigneur fait pleuvoir la manne, c'est-à-dire la parole ou le sacrement de son corps, dans la bouche de ceux qui ont besoin, afin qu'ils ne défaillent point dans le chemin, ceux qui tendent vers la patrie où ils mangeront le pain des anges. Le verset du graduel : *Dextera Domini fecit virtutem*, s'adapte à cette parole de l'Evangile : « Jetez votre filet à la droite de la barque, » et le sens est : La droite du Seigneur a fait un prodige, parce que la puissance du Verbe uni à moi m'a fait vaincre la mort; c'est pourquoi la droite du Seigneur m'a exalté, c'est-à-dire m'a rendu digne de louanges. Et l'on répète : « La droite du Seigneur a fait une merveille, » pour montrer la qualité de la résurrection, savoir son éternité. D'où vient que suivent ces mots : « Je ne mourrai pas, mais je vivrai, » d'après lequel sens nous chantons avec l'Apôtre, dans l'*alleluia* et la communion : *Christus resurgens*, et ceci a trait à la vertu de force; et comme le bienheureux Laurent fut un poisson rôti, fort dans sa faim et affamé dans sa force, c'est pourquoi on fait station à saint Laurent.

VI. L'office du jeudi appartient à l'esprit de conseil et à la miséricorde; car ce fut un grand conseil et une grande résolution que celle de la pécheresse qui lava avec ses larmes les pieds du Christ, pour obtenir miséricorde, comme il est dit dans l'Evangile.

VII. L'office du vendredi a trait à la pureté du cœur et du corps, car dans le baptisé, dont il s'agit ici, le corps et l'ame sont purifiés. Et comme à ceux qui ont le cœur pur sont promises la vue et la contemplation de Dieu, comme il est dit ici: « Bienheureux ceux qui ont le cœur pur, car ils verront Dieu, » et que, d'un autre côté, par la pureté on arrive à l'intelligence, c'est pourquoi il est dit avec raison, dans l'évangile, que ceux qui passent de la terre au ciel verront Dieu.

VIII. Le samedi, on lit l'évangile où il est dit que, bien que Jean courût plus vite, cependant Pierre, qui le suivait, entra le premier dans le monument, et que Jean n'y entra qu'après lui. Ces deux apôtres, comme on l'a dit dans ce chapitre, représentent les deux peuples. Pierre désigne les Gentils, qui ne vinrent que plus tard à la connaissance de la passion, et qui cependant eurent la foi les premiers. Jean figure la Synagogue, qui, par la loi et les prophètes, connut la première la passion du Seigneur, et n'a pas voulu croire encore au Christ mort, mais qui y croira lorsqu'Israël sera sauvé.

IX. Pierre, dans l'épître *Deponentes*, etc., parle des deux peuples, le croyant et l'incrédule. Touchant le peuple croyant, il est dit dans l'introït : *Eduxit Dominus populum*, « Le Seigneur a délivré son peuple, » savoir à sa sortie d'Egypte, car le Seigneur a tiré Israël de l'Egypte avec de l'or et de l'argent; mais parmi eux, ceux qui murmurèrent dans le désert périrent pour cette raison, et il conduisit dans la Terre promise ceux qui n'avaient point murmuré dans le désert; et c'est pour cela que nous supprimons le graduel et que nous doublons l'*Alleluia*, parce que tantôt les néophytes se livrent au travail, tantôt ils louent Dieu par leurs paroles et par leurs œuvres. Aux mêmes se rapporte le psaume *Laudate, pueri, Dominum;* car tout ce psaume a trait à l'élection des Gentils, ce qui se prouve par cette fin du psaume : *Qui habitare facit sterilem in domo*, « Qui fait habiter dans sa maison celle qui était stérile. » Aux mêmes enfants convient ce qui est chanté dans l'offertoire : *Benedictus qui venit in nomine Domini*; car ce verset a été chanté par les enfants allant à la rencontre du Seigneur, qui venait souffrir les douleurs de sa passion. Ce qui suit : *Benedixímus vobis de Domino*, c'est la mère Eglise qui l'a ajouté, en disant à ses enfants : Nous vous avons bénis, c'est-à-dire nous avons imprimé un sceau en vous, au baptême, nous qui sommes la famille du Seigneur, parce que le Seigneur a fait luire sur nous sa lumière.

X. Le verset suivant : *Hæc dies*, etc., a trait à la joie des croyants ; cet autre : *Lapidem quem reprobaverunt*, se rapporte à la flétrissure que les Juifs ont voulu imprimer sur le Seigneur. Aux mêmes croyants a trait la postcommunion *Omnes qui in Christo*, etc. Cet office se rapporte donc aux pacifiques, qui seront appelés fils de Dieu ; à ceux qui croient en son nom et auxquels il est donné de jouir de la sagesse.

CHAPITRE XCVII.

DU PREMIER DIMANCHE APRÈS PAQUES.

I. Dans l'octave de Pâques commence le temps du retour ou de la réconciliation, comme il a été dit dans la préface de cette partie. C'est avec raison que certaines églises, en ce dimanche, célèbrent l'octave de Pâques. Elles disent les répons du dimanche précédent et l'introït *Resurrexit*, et reprennent le graduel, qui avait été supprimé en égard à la résurrection générale, à la gloire de laquelle on monte par degrés, car la résurrection du Christ a eu lieu dans le huitième âge.

II. Mais, comme la solennité pascale désigne cette octave qui suit le septième âge de cette vie, on demande pourquoi elle a une octave, puisque cette solennité se prolonge non pas seulement pendant huit jours, mais encore jusqu'au jour de la Pentecôte. Je réponds que la résurrection future a été désignée par la circoncision, prescrite le huitième jour. Or, à cette circoncision appartiennent les huit béatitudes, dont la huitième revient ou se rapporte à la première, et c'est pourquoi, pour représenter ces béatitudes, nous célébrons dans les offices solennels de huit jours, l'octave de la résurrection du Seigneur, qui est la cause et le signe de notre résurrection future. Saint Augustin, dans le livre *De la Doctrine chrétienne*, faisant rapporter ces béatitudes aux sept esprits, supprime la huitième,

qui rentre dans la première; car de la crainte nous arrivons graduellement jusqu'à la sagesse, d'où ces mots : « Le commencement de la sagesse, c'est la crainte du Seigneur. » Nous parlerons de cela dans la préface de la septième partie. Donc, comme les enfants ont été nouvellement baptisés et que l'Eglise a enfanté un grand nombre de rejetons pendant la Quadragésime, et que de plus les apôtres, en ce temps, ont été enfants, à cause de ce que le Seigneur resta avec eux quarante jours après Pâques, les instruisant dans la foi, afin qu'ils pussent entièrement devenir des hommes spirituels et qu'ils fussent consumés par le feu de l'Esprit saint; c'est pourquoi, pour ces trois raisons ou nouveautés, l'Eglise, pendant ce temps, nous instruit dans la foi. Et c'est pour cela que, dans la première quinzaine, on lit l'Apocalypse et les Actes des apôtres, livres où il est question des sept signes, ou sceaux, ou mystères, savoir de l'incarnation, de la nativité, etc., que le Christ seul a dévoilés, et qui sont les plus grands principes de notre foi. Ensuite, dans l'autre quinzaine on chante des répons tirés des psaumes, et des leçons extraites de l'épître canonique, jusqu'à l'ascension du Seigneur, afin qu'au-dessus des fondations de la foi nous construisions l'édifice des bonnes œuvres, car les psaumes et les leçons désignent les bonnes œuvres.

III. Et remarque que, avant la résurrection, on lisait la loi et les prophètes, mais après la résurrection on lit et on célèbre, dans des chants de jubilation, l'Apocalypse et les épîtres canoniques, qui sont les écrits des apôtres; car la loi et les prophètes ont prédit la passion et la résurrection du Christ, mais les apôtres ont annoncé et témoigné les faits déjà accomplis: c'est pourquoi on chante *Virtute magna*, etc. « Les apôtres, avec de grands prodiges, rendaient témoignage de la résurrection. » On lit encore, et avec raison, l'Apocalypse, et on en chante des extraits, parce que saint Jean y rapporte la vision ou apparition du Christ et la conversation des anges. Car dans cette

vie, que désigne le temps pascal, les ames se réjouiront de la vision de la Trinité et de la société des anges. Or, on lit l'Apocalypse avec l'histoire *Dignus es*, etc. Quelquefois on commence par *Ego sum vitis vera*. Ce que l'on dit dans un certain répons. « Le peuple d'Israël chantait l'*Alleluia*, et toute la multitude des fils de Jacob chantait conformément à la loi, et David, avec les chantres, pinçait de la harpe dans la maison du Seigneur ; » ceci a rapport à ce que le règne de Saül, c'est-à-dire l'empire de la mort, ayant été détruit, l'arche, c'est-à-dire l'humanité du Sauveur, dans laquelle se trouve la manne, c'est-à-dire la parole et les tables de l'alliance, qui sont les trésors de la sagesse et de la science d'un Dieu caché, est conduite à Jérusalem ; elle est placée dans le tabernacle, afin de jouir de l'éternelle vision de la paix, et pour que le Fils, glorieux, soit montré l'égal de son Père. Nous avons dit plus haut, aux temps de l'enfance du Sauveur, qu'on ne devait lire que peu de leçons ; mais maintenant on lit les écrits des autres apôtres. Il est évident que dans tout le temps, soit avant, soit après la passion, où l'on rappelle la présence du Seigneur, on lit à très-juste titre les écrits des héraults du Nouveau-Testament ; c'est en quelque sorte pour que les fils soient allaités, par les mamelles de l'Epouse, du lait de la consolation. Car ces Ecritures sont les mamelles dont il est dit : « Tes mamelles sont préférables au vin, » et le Seigneur, dont la miséricorde couvre toute la terre, nous reconforte par cet aliment, au point que nous sommes rassasiés de sa plénitude.

IV. Et remarque que, d'après le rit romain, on lit neuf leçons les dimanches depuis Pâques jusqu'à la Pentecôte, comme on l'a dit au chapitre des Sept Jours après Pâques. Or, à cause de la triple nouveauté ou innovation dont on a parlé, l'introït commence par ces mots : *Quasi modo geniti*, etc. (I Pierre, chap. II).

V. Dans l'épître, nous sommes formés à la foi. Elle commence ainsi : *Omne quod natum est*, etc. (I Jean, chap. V),

« Tout ce qui vient de Dieu triomphe du monde. » L'Apôtre y établit la foi sur le triple témoignage du ciel, de la terre et de la conscience : de la terre, lorsqu'il dit : « Ils sont trois qui rendent témoignage sur la terre, savoir : l'esprit, l'eau et le sang. » Car le Seigneur, en rendant l'esprit avec un grand cri et en laissant échapper, lorsqu'il était déjà mort, du sang et de l'eau de son côté, manifesta son humanité ; et ces trois, ajoute l'Apôtre, sont une même chose, c'est-à-dire désignent un seul et même objet. « Il y en a trois qui rendent témoignage dans le ciel : » le Père par sa parole, le Verbe dans sa chair, et l'Esprit sous la forme d'une colombe ; et ces trois sont une même chose. Touchant le témoignage de la conscience, on lit dans la suite de l'épître : « Celui qui croit dans le Fils de Dieu a déjà en soi-même le témoignage de Dieu, » c'est-à-dire sa conscience lui rend ce témoignage. Suit après, un double *alleluia*.

VI. Les dimanches et les jours de fête, à partir de ce jour jusqu'à la Pentecôte, on chante deux *alleluia*, comme il a été dit aux chapitres des Sept Jours après Pâques, du Samedi *in albis* et de la Septuagésime. Le premier *alleluia* est : *Post octo dies* (Jean, chap. xx). L'évangile *Cum esset sero* (Jean, chap. xx) a trait aux deux apparitions : la première à tous les apôtres, le jour même de Pâques, Thomas seul étant absent ; l'autre, le jour de l'octave et en présence de Thomas, qui vit, crut, toucha et dit : « Mon Seigneur et mon Dieu. » Il vit une chose et crut à une autre, il vit l'humanité et crut en la divinité, lequel fait convient à l'interprétation de son nom, car *Thomas* est interprété *abyssus*, abîme, profondeur ; car il comprit avec une singulière profondeur, lui qui, par les choses extérieures qu'il vit, pénétra jusqu'à l'abîme de la divinité. Ensuite, le bienheureux Jean nous a invités, dans l'évangile, à croire, parce qu'il est utile et beau de croire. Car il est avantageux pour nous de croire ; d'où vient que l'Evangéliste dit : « Jésus fit un grand nombre de miracles qui ne sont pas consignés dans ce livre. » La postcommunion est *Mitte manum*, etc. (Jean, chap. xx).

CHAPITRE XCVIII.

DU SECOND DIMANCHE APRÈS PAQUES.

1. Suit le second dimanche après Pâques. Or, comme par la résurrection du Christ Dieu a fait briller la lumière en nous, non-seulement dans les petits enfants, mais encore dans ceux qui sont dans la perfection de l'âge, c'est pourquoi ce dimanche a trait aux pasteurs, qui doivent pleinement imiter le Christ; d'où vient que l'introït est : *Misericordia Domini plena est terra,* « Toute la terre est remplie de la miséricorde du Seigneur, » car non-seulement les petits, mais encore les grands en ont été comblés; c'est pourquoi, de même que le dimanche précédent a trait aux enfants, de même celui-ci se rapporte aux hommes parfaits; d'où suivent ces mots : *Verbo Domini,* etc., « Les cieux (c'est-à-dire les apôtres) ont été confirmés par la parole du Seigneur. » Et comme saint Pierre s'adresse aux pasteurs, dans l'épître *Christus passus est pro nobis,* etc. (I Pierre, chap. II), c'est pourquoi on tient maintenant les synodes et on fait une station à saint Pierre, car à la fin de l'épître il est dit : « Vous êtes retournés au pasteur et à l'évêque de vos ames. » On dit deux *alleluia;* le premier, savoir *Cognoverunt discipuli*, etc., a trait à la résurrection. Cependant, dans d'autres églises on dit : *Surrexit Dominus* (Math., dernier chap.). L'autre *alleluia* est : *Ego sum bonus pastor,* etc. (Jean, chap. X), et il a trait aux prélats; et l'évangile *Ego sum Pastor bonus* (Jean, chap. X) qui a trait aux bons prélats et aux mercenaires. L'offertoire est : *Deus, Deus meus, ad te,* etc., « Dieu, ô mon Dieu! je pense à toi dès le point du jour, » parce que les prélats doivent incessamment veiller; d'où il est dit dans le Cantique des cantiques : *Invenerunt me*

vigiles, etc., « Les gardes qui veillent à la sûreté de la ville m'ont trouvée, etc. » La postcommunion *Ego sum bonus Pastor* concerne également les prélats.

CHAPITRE XCIX.

DU TROISIÈME DIMANCHE APRÈS PAQUES.

I. Dans les deux dimanches précédents, on a montré que petits ou grands sont comblés de la miséricorde du Seigneur par la résurrection du Christ : les petits, lorsque l'on dit, dans l'introït du dimanche précédent : « La terre est remplie de la miséricorde du Seigneur ; » les grands, dans le même introït, où il est dit : « Les cieux ont été affermis par la parole du Seigneur. » Dans ce troisième dimanche, et les deux dimanches suivants avant l'Ascension, l'Eglise nous exhorte à la jubilation et à l'allégresse, à cause de la résurrection et de l'ascension du Christ ; d'où vient que l'introït de ce dimanche commence par *Jubilate Domino, omnis terra*, etc., « Peuples de la terre, poussez vers Dieu des cris d'allégresse et de jubilation. » Puis suit *Alleluia*, parce que la jubilation est le tressaillement d'allégresse de l'ame pour les choses éternelles ; or, il faut témoigner à Dieu seul nos jubilations. Suit le psaume *Dicite nomini ejus*, « Dites à son nom, » c'est-à-dire louez-le par une opération joyeuse ; suit également ici un *alleluia*, car toutes les autres vertus dérivent d'une seule racine, c'est-à-dire de la charité. Suivent ces mots : *Date gloriam*, etc., « Faites éclater sa gloire par vos louanges. » Puis vient à la fin un triple *Alleluia*, parce que c'est en vertu de la puissance du Père, de la sagesse du Fils et de la bonté de l'Esprit saint, que nous avons été délivrés par la passion et la résurrection du Christ, et c'est pourquoi il faut louer Dieu. Or, quoique la joie et la jubilation doivent ré-

gner parmi nous, cependant on nous inspire des sentiments de crainte, de peur que l'espérance, sans la crainte, ne dégénère en présomption.

II. De là suit le verset *Dicite Deo quam terribilia*, etc., « Dites à Dieu : Seigneur, que tes œuvres sont redoutables ! » car le nouveau peuple doit craindre, parce que les Juifs ont été aveuglés, eux le peuple choisi de Dieu ; eux qui, bien qu'ayant placé des gardes au sépulcre, dirent cependant : « Ses disciples sont venus et ont dérobé son corps. » Et de là vient que le psaume dit : « Ils mentiront pour toi, » c'est-à-dire pour ta gloire, parce qu'il en résultera que tes ennemis, c'est-à-dire les Juifs, ont été couverts d'une plus grande confusion. Suivent ces mots du psaume : *In multitudine virtutis tuæ*, « La grandeur de ta puissance, etc., » comme s'il disait : Quoiqu'ils aient vu un grand nombre de prodiges, savoir le soleil obscurci et les rochers qui se fendaient, la grandeur de la puissance de Dieu éclate encore en ce qu'il a fait servir à sa gloire le mensonge de ses ennemis.

III. Dans l'épître, Pierre avertit les baptisés de marcher dans la vie nouvelle et de s'abstenir des désirs charnels, en disant : « Je vous exhorte, mes frères, comme étant voyageurs étrangers en ce monde, à vous abstenir des désirs charnels » (I épître de saint Pierre, chap. II). Elle s'accorde avec l'introït, parce que, quand on a pris goût à l'esprit, toute chair paraît méprisable. Certaines églises disent l'*alleluia* : *Christus resurgens* (Rom., chap. VI). L'évangile a trait à la résurrection : *Modicum et jam non videbitis*, « Encore un peu de temps et vous ne me verrez plus ; » encore un peu de temps, c'est-à-dire depuis ma mort jusqu'à ma résurrection ; « et encore un peu de temps, et vous me verrez, » après ma résurrection, « et un peu de temps, parce que je m'en vais à mon Père » (Jean, chap. XVI).

CHAPITRE C.

DU QUATRIÈME DIMANCHE APRÈS PAQUES.

I. Dans ce quatrième dimanche, nous sommes encore invités à la jubilation, et ce sont surtout les Gentils qui reçoivent spécialement cette invitation. De là vient que l'introït est tiré du psaume qui invite à chanter un cantique et qui commence par *Cantate*, « Chantez au Seigneur un cantique nouveau, parce qu'il a fait des choses merveilleuses. »

II. « Le Seigneur, dit saint Bernard, a fait trois choses merveilleuses dans son incarnation : la première, c'est que sa mère fut vierge; la seconde, c'est qu'étant Dieu il fut fait homme; la troisième, en faisant que l'homme charnel pût croire les deux merveilles précitées. » Suivent ces mots de l'introït : *Ante conspectum gentium revelavit justitiam suam*, « Il a manifesté sa justice (c'est-à-dire son Fils) aux yeux des nations. » Vient après, le verset *Salvavit sibi dextera ejus*, etc., « Il nous a sauvés par la force de sa droite. » Et comme les deux peuples ont été unis par la même foi, savoir le peuple gentil et le peuple juif, c'est pourquoi on dit, dans l'oraison : *Deus, qui fidelium mentes*, etc., « O Dieu, qui fais que tes fidèles n'ont qu'un même esprit et une même volonté, etc. »

III. De plus, comme ce quatrième dimanche est proche de l'Ascension, c'est pourquoi on dit l'évangile *Vado ad eum qui me misit et nemo ex vobis*, etc., « Je m'en vais vers celui qui m'a envoyé, et aucun de vous, etc. (Jean, chap. XVI); et plus loin : *Expedit vobis*, etc., « Il vous est utile que je m'en aille. » Car il montra à ses disciples la cause de leur jubilation, savoir l'ascension. Avec ces paroles s'accorde le commencement de l'épître du bienheureux Jacques (chap. I) : *Omne datum*, etc., « Toute grâce excellente et tout don parfait viennent d'en-haut et descendent du Père des lumières. »

IV. Suivent ces mots dans l'évangile : « Lorsque le Consolateur sera venu, il convaincra le monde touchant le péché, » c'est-à-dire touchant l'infidélité ; car la foi exclut le péché. Or, convaincre le monde touchant ce péché, c'est le convaincre touchant tout péché, « touchant le jugement et touchant la justice. » Le Seigneur dit donc : *de peccato*, « touchant le péché » qu'ils ont commis, « touchant la justice » qu'ils n'ont pas, c'est-à-dire la justice des saints, « parce que, ajoute-t-il, je m'en vais à mon Père, » c'est-à-dire dans le cœur des hommes saints, en les conduisant à son Père par une pure connaissance de Dieu, et en les élevant en conformité avec son Père ; et cependant les hommes veulent être assimilés aux saints. Touchant le jugement, qu'ils ne craignent pas, parce que le prince de ce monde a déjà été jugé, et ils le suivent encore, bien qu'il ait été condamné. Et il suffirait de les convaincre de deux choses, savoir : touchant la foi, qu'ils n'ont pas, et qu'ils pourraient avoir s'ils le voulaient, « et touchant la justice, » soit touchant la bonne vie, dans laquelle nous n'imitons pas les saints ; et c'est pourquoi le Seigneur a ajouté une parole de crainte, savoir : *De judicio*, « touchant le jugement » que ces hommes doivent subir. Suivent ces mots : *Et quæcumque audiet*, « Et il dira tout ce qu'il aura entendu. » Avec cela s'accorde la fin de l'épître : *Suscipite cum mansuetudine*, etc., « Recevez avec douceur et mansuétude la parole qui a été entée en vous. » Car si l'Esprit saint entend ce qu'il dit, l'homme doit entendre et attendre beaucoup plus courageusement que Dieu parle lui-même, parce que celui qui parle de lui-même dit des mensonges.

CHAPITRE CI.

DU DIMANCHE DES ROGATIONS.

I. En cinquième lieu, suit le dimanche des Rogations, dans lequel, instruits pendant quatre dimanches et comme ornés des quatre vertus cardinales, le Seigneur nous avertit de prévenir les autres, afin que celui qui entend dise : Me voici, et que le rideau traîne après soi le rideau (Extra *De sac. unc.*, c. *Unico.*), disant dans l'introït, qui est d'Isaïe (chap. LXIV), d'après la seconde traduction (de saint Jérôme) : *Vocem jucunditatis annuntiate*, « Faites retentir la voix de l'allégresse, » c'est-à-dire du Nouveau-Testament, dont les promesses et les préceptes ne sont pas fondés sur la crainte, comme dans l'ancienne loi.

II. Or, ce dimanche est appelé dimanche des Rogations, à cause de l'approche de l'Ascension du Seigneur; et comme nous ne pouvons le suivre, c'est pourquoi dans l'oraison on nous avertit de demander deux choses, savoir que nous ayons de saintes pensées, puis, que nous les mettions à exécution. Car voici la teneur de cette oraison : « Accorde-nous, Seigneur, nous t'en supplions, l'esprit de penser ce qui est droit et de le mettre en pratique, en vertu de ta clémence; » d'où vient que dans l'épître le bienheureux Jacques reprend ceux qui veulent savoir et qui ne veulent point mettre en pratique, en disant : *Estote*, « Ayez soin d'observer la parole, et ne vous contentez point de l'écouter seulement, etc. » (Jacques, chap. I). Certaines églises disent l'*Alleluia : Nonne cor nostrum ardens*, etc. (Luc, dern. chap.), et *Usque modo*, etc. (Jean, chap. XVI).

III. Dans l'évangile *Amen, Amen, dico vobis*, etc. (Jean, chap. XVI), le Seigneur nous montre ce que nous devons demander, savoir les biens éternels, en disant : « Jusqu'ici,

vous n'avez rien demandé ; » car celui qui demande des biens temporels ne demande rien, parce que le repos ne peut être dans les biens qui n'ont pas de stabilité ; d'où suivent ces mots : « Demandez et vous recevrez, » parce que la droite du Seigneur demeure toujours ouverte.

CHAPITRE CII.

DES ROGATIONS.

I. Pendant les trois jours qui précèdent la fête de l'Ascension, on célèbre les Rogations que l'on appelle Litanies. Λιτανεια, en grec, se traduit en latin par *supplicatio*, supplique, ou *rogatio*, demande, rogation, dans laquelle la sainte Eglise supplie Dieu, *rogat*, afin que celui qui s'est opposé à l'exécution des desseins d'Achitophel s'oppose aussi au dessein de ceux qui veulent vivre *super pacem ejus*, « sur sa paix. » Alors aussi nous supplions Dieu de nous délivrer de la mort subite, de nous défendre de toute infirmité. Nous prions les saints d'intercéder pour nous auprès de Dieu ; et le mot litanie est un mot grec, à cause de l'autorité de la langue grecque, comme on l'a dit au chapitre de Pâques.

II. Or, il y a deux litanies, la grande et la petite. La grande se dit à la fête du bienheureux Marc. C'est le bienheureux Grégoire qui l'a composée, à cause de la peste dite inguinale (ou enflure de l'aine). Paul, moine du Mont-Cassin, historien des Lombards, décrit ainsi la cause de cette institution. Il dit que du temps du pape Pélage il y eut une telle inondation dans l'Italie, que les eaux montèrent jusqu'aux fenêtres supérieures du temple de Néron, cependant sans y entrer ; alors par le Tibre remonta une multitude de serpents, parmi lesquels était un immense dragon dont le souffle ou la respiration corrompit

l'air, d'où résulta la peste inguinale ou enflure de l'aine. De tous côtés mouraient subitement ceux qui étaient atteints du fléau, et Rome fut presqu'entièrement dépeuplée. Alors le pape Pélage prescrivit à tous un jeûne et une procession. Mais pendant la procession le pontife mourut lui-même avec soixante-dix autres. Grégoire Ier, surnommé le Grand, lui succéda, et ordonna que cette litanie fût pratiquée dans tout le monde chrétien. C'est pourquoi elle est appelée Grégorienne ou Romaine. On appelle encore cette litanie « Croix noires, » *Cruces nigræ,* parce que, en signe de deuil pour une si grande mortalité et en signe aussi de pénitence, les hommes se revêtaient d'habits noirs, et que les croix et les autels étaient voilés de noir.

III. Troisièmement, on l'appelle encore procession septiforme, *septiformis*, parce que le pape saint Grégoire institua que, dans les grandes églises, cette procession serait composée de sept ordres de personnes. Au premier rang ou ordre sont les clercs, au second les religieux, au troisième les saintes religieuses, au quatrième les enfants, au cinquième les laïques d'un âge mûr, au sixième les veuves et les continents, au septième les personnes mariées. Dans les autres églises, à ce que nous ne pouvons exécuter par le nombre des personnes, nous suppléons par le nombre des litanies, car nous devons dire sept fois la litanie avant de déposer nos insignes. Or, on dit que les Romains avaient été affligés de ladite contagion inguinale, parce qu'après avoir vécu dans la continence pendant le Carême et avoir reçu à Pâques le corps du Seigneur, ils s'étaient livrés ensuite aux jeux, aux excès de la table et à l'impureté. Or, cette peste sévit avec tant de fureur, que partout on mourait subitement, de sorte que l'on rapporte qu'en éternuant, on rendait souvent le dernier soupir. Aussi, lorsque quelqu'un éternuait, celui qui l'entendait, accourant aussitôt, disait : Dieu te soit en aide. De là, dit-on, la coutume de dire, quand on entend quelqu'un éternuer : Dieu te bénisse ou te soit en

aide (*a*). On rapporte encore qu'en bâillant, on rendait souvent le dernier soupir; aussi, quand on sentait qu'on allait bâiller, on se hâtait de faire le signe de la croix, coutume qui a également été observée jusqu'à nos jours.

IV. La litanie mineure, ou petite litanie, que l'on appelle encore *Rogationes*, Rogations; *Processiones*, Processions, se célèbre trois jours avant l'Ascension. On lit dans Bucard (liv. XIII, cap. *Exigentibus*) qu'elle fut composée à Vienne par le bienheureux Mamert, évêque de cette ville, qui, à cause de l'invasion des loups et d'autres bêtes féroces qui faisaient un grand nombre de victimes dans les Gaules, et à cause des dangereux tremblements de terre qui arrivaient fréquemment dans ces contrées, ordonna aux peuples un jeûne de trois jours, et institua les litanies. Ces divers fléaux venant à cesser, la coutume rendit ce jeûne d'observance annuelle, et, comme certains le rapportent, l'Eglise le confirma et décréta qu'il serait universellement observé. Or, cette litanie est appelée mineure, parce qu'elle fut composée par un personnage moins élevé en dignité (*Minori*), c'est-à-dire par un simple évêque, et dans une petite ville (*minori*), c'est-à-dire à Vienne. L'autre est appelée majeure, parce qu'elle fut composée dans une ville plus considérable, savoir à Rome, et par un personnage (*majori*), plus élevé en dignité, savoir par Grégoire-le-Grand, et à cause d'une grande et très-grave contagion. La litanie mineure est pourtant plus ancienne pour le temps, car elle fut instituée du temps de l'empereur Zénon, tandis que la majeure ne le fut que du temps de l'empereur Maurice. On célèbre encore les litanies pour plusieurs autres raisons; d'où vient que le pape Libère décréta que l'on ferait toujours la litanie, par exemple, pour une guerre, pour une famine, pour une peste et pour d'autres

(*a*) Sur la coutume de saluer les personnes quand elles éternuent, voyez Simone Ballerini, *Origine dell' uso di salutare, quando si starnuta;* Rome, 1747, in-4°, et un Mémoire de Morin, dans la collection des *Mémoires de l'Académie des Inscript.*, t. 5 de l'édit. in-12, p. 429-45.

fléaux menaçants de ce genre, afin que nous puissions nous soustraire aux fléaux de ce genre par des supplications, des prières et des jeûnes. Or, comme c'est en ce temps surtout qu'on a coutume de faire la guerre, et que les fruits de la terre, qui sont encore en verdure ou en fleurs, sont de coutume facilement perdus et abîmés de diverses manières, c'est pourquoi en ce temps on fait les litanies pour le prier de détourner de nous de semblables fléaux, de nous protéger et de nous défendre contre l'intempérie de l'air, de nous délivrer des guerres et des ennemis de la religion chrétienne. A ce sujet, nous implorons spécialement et en général le patronage des saints; c'est pourquoi on appelle les litanies Rogations; on les appelle encore Processions, parce qu'alors l'Eglise fait une procession générale.

V. Et il faut remarquer que nous invoquons les saints à cause de notre disette, à cause de leur gloire et par respect pour Dieu. Or, quand nous faisons les litanies pour des périls imminents, nous les faisons revêtus d'habits de pénitence et de deuil (ou bien en conservant un maintien qui marque la pénitence et la douleur); nous représentons cette suprême procession des femmes à Jérusalem, qui suivaient en se lamentant le Seigneur, lorsqu'il était conduit au Calvaire; nous gémissons, d'après le précepte du Seigneur, sur nous et sur nos enfants. On fait encore les litanies en ce temps, parce que le Christ, à son ascension, ayant dit : « Demandez et vous recevrez, » l'Eglise demande avec plus de confiance. L'Eglise alors jeûne et prie, afin d'avoir peu à redouter du côté de la chair qu'elle soumet à des macérations, et d'acquérir des ailes par la prière, qui est l'aile par laquelle l'ame s'envole aux cieux, afin qu'elle puisse suivre librement et sans entraves le Christ montant à son Père, le Christ qui nous a frayé le chemin et s'est envolé sur les ailes des vents; c'est pourquoi nous relions à l'Ascension la dernière litanie ou le dernier jeûne, afin que, par la prière et par le jeûne ayant allégé la masse pesante de notre chair, nous puissions suivre le Christ dans son ascension.

VI. On fait donc la procession dans les litanies, et, au commencement de la procession, dans certaines églises on chante *Exurge, Domine*, etc. Les enfants doivent encore célébrer et dire ce cantique évangélique : *Sancte Deus*, etc., « Dieu saint, saint et fort, saint et immortel, aie pitié de nous ; » car saint Jean Damascène rapporte dans son troisième livre (*in libro tertio*) que, pendant qu'on célébrait les litanies à Constantinople, à cause d'un certain fléau (*tribulationem*), un enfant qui se trouvait au milieu du peuple fut ravi au ciel, où on lui enseigna ce cantique ; enfin, revenu parmi le peuple, il le chanta en présence de tout le monde, et bientôt après le fléau cessa. Le synode de Chalcédoine approuva ce cantique. L'éloge et l'autorité de ce cantique sont appuyés ; premièrement, sur ce qu'il fut enseigné par un ange ; secondement, sur ce fait, qu'aussitôt après que ce cantique fut proféré, le fléau cessa ; troisièmement, sur l'approbation d'un Concile aussi considérable que celui de Chalcédoine ; quatrièmement, sur ce que les démons le craignent beaucoup.

VII. Au reste, dans la procession, la croix et la châsse qui contient les reliques des saints marchent en tête, afin que les démons soient repoussés par l'étendard de la croix et les oraisons des saints, comme on l'a dit dans la quatrième partie, au chapitre de l'Approche du pontife à l'autel.

VIII. On porte encore les bannières, pour représenter la victoire de la résurrection et de l'ascension du Christ, qui est monté aux cieux chargé d'un immense butin. Ainsi l'étendard flottant et s'avançant dans les airs, c'est le Christ montant au ciel ; et de même que la multitude des fidèles suit l'étendard dans la procession, ainsi une innombrable phalange de saints accompagne le Christ montant aux cieux. On porte encore les enseignes, pour imiter ce qui est rapporté dans Isaïe (chap. II) : « Et Dieu lèvera son étendard sur les nations, et il rassemblera des quatre coins de la terre les exilés d'Israël et ceux de Juda qui sont dispersés dans l'univers. » C'est de Constantin que

l'Eglise a pris l'usage de porter des croix et des bannières. Ce prince vit en songe l'étendard de la croix et il lui fut dit : « Tu vaincras par ce signe. » Dès-lors il ordonna que la croix brillât et resplendît parmi ses étendards guerriers. Le *cruciger*, qui dans les litanies porte une croix plus grande et plus élevée, ou bien porte la grande croix de l'autel, rappelle le fait de Simon le Cyrénéen, qui prit et porta la croix qui chargeait les épaules du Christ.

IX. Dans certains endroits on fait les litanies à travers les champs, afin que les démons soient repoussés loin des maisons, ou plutôt afin qu'elles soient conservées par le Seigneur. Nous avons dit dans un des chapitres du quatrième livre, celui de l'Approche du pontife à l'autel, ce que signifie le chant dans la procession. On a coutume encore, dans les deux premiers jours, de faire précéder la croix et les bannières d'un certain dragon qui a une longue queue dressée et enflée. Mais, le dernier jour, regardant pour ainsi dire en arrière, il suit par derrière, ayant la queue vide et aplatie ou déprimée. Ce dragon désigne le diable, qui pendant trois époques, savoir avant la loi, sous la loi et dans le temps de la grâce, époques représentées par ces trois jours, a trompé les hommes et désire maintenant les tromper encore. Il a régné en souverain aux deux premières époques, et a été comme le maître de l'univers. Il s'avance avec une longue queue, ce qui marque sa puissance; cette queue est gonflée, ce qui désigne l'orgueil. Saint Jean dit dans l'Apocalypse : « Le dragon, tombant du haut des cieux, entraîna avec lui la troisième partie (le tiers) des étoiles, » c'est-à-dire des hommes; et le Seigneur dit dans l'Evangile : « Je voyais Satan tomber du ciel comme un éclair. » C'est pour figurer ceci que ledit serpent précède la croix de la manière précitée, pendant les deux jours susdits. Or, dans le temps de la grâce, il a été vaincu par le Christ, et les apôtres ont reçu la puissance de chasser les esprits immondes. C'est pour cela que, le troisième jour, le dragon, ayant perdu pour ainsi dire sa puissance, à cause

de la propagation de la foi, suit derrière la croix, traînant sa queue vide, affaissée et peu longue, parce qu'il n'ose pas régner en souverain maître comme auparavant; mais il a recours aux suggestions perfides, et séduit les hommes en rampant dans l'ombre. Ceux qui sont tièdes et relâchés dans les bonnes œuvres, qui ne suivent pas les sentiers de la vie, il les observe comme un voleur de nuit, en regardant en arrière; et si quelqu'un vient à s'égarer ou à s'éloigner de la ligne droite de la foi, il l'attire à lui avec sa queue, pour ainsi dire, et se l'incorpore. Ainsi, dans le désert, les ennemis venant par derrière massacraient les enfants d'Israël infirmes et débiles et ceux qui, s'écartant du gros de l'armée, restaient les derniers.

X. Dans les litanies nous devons, d'après le Concile d'Orléans, jeûner ou du moins ne prendre que les mêmes aliments dont nous usons en Carême, et revêtir les chapes noires en signe de pénitence. Et personne ne doit revêtir les ornements solennels, c'est pour cela que les litanies sont appelées processions noires; cependant on ne doit point les appeler *Cruces nigræ*, « Croix noires » (*De consec.*, d. III, *Rogationes*).

XI. Dans les litanies encore, tous, c'est-à-dire les hommes, les femmes et les servantes, ne doivent point se livrer à des œuvres serviles (*De consec.*, d. III, *Rogationes*) et doivent jusqu'à la fin assister à la procession, afin que, comme tous ont péché, tous aussi prient pour obtenir pardon, tous élèvent vers Dieu leurs cœurs avec leurs mains, c'est-à-dire fassent monter jusqu'à Dieu la ferveur de leurs prières.

XII. Après la procession, on chante la messe dans quelque église, et l'introït est : *Exaudivit*, etc.; car l'Eglise repasse dans sa mémoire les bienfaits passés de Dieu, pour s'exciter à une plus grande espérance. Et on invoque les largesses de Dieu, afin que par là Dieu nous donne à l'avenir de nouvelles marques de sa munificence ; car, de ce qu'il nous a exaucés déjà un grand nombre de fois, nous conjecturons qu'il nous exaucera encore à l'avenir. Il nous a exaucés, dis-je, du fond de

son sanctuaire, à savoir par sa grâce; et comme on ne peut être exaucé de cette manière sans la dilection ou l'amour, suit le verset *Diligam te*, etc. De plus, comme on ne peut être exaucé que par la confession, c'est pourquoi saint Jacques dit dans l'épître : « Confessez vos péchés les uns aux autres » (Jacques, dernier chap.). Et, pour que l'on conçoive une plus grande espérance, on cite l'exemple d'Elie qui demanda que la pluie cessât de tomber, et il ne plut point pendant trois ans et six mois ; il demanda ensuite que la pluie tombât, et il plut. Or, si Elie seul fut exaucé, à combien plus juste titre l'Eglise universelle ne le sera-t-elle point? car la main du Seigneur n'est point raccourcie. Suit un seul *Alleluia : Confitemini.*

XIII. Mais puisque dans les jours précédents on chante deux *alleluia*, pourquoi n'en chante-t-on qu'un seul pendant les Rogations? De même, puisque dans les autres jeûnes on ne dit point l'*Alleluia*, pourquoi le dit-on pendant celui-ci? A la première objection nous répondons que, comme on l'a déjà dit souvent, on chante deux *alleluia* les jours précédents, à cause de la double robe que nous recevrons dans la résurrection générale, savoir celle de l'ame et celle du corps. Or, l'office de Pâques qui désigne cela est terminé, et ainsi la cause disparaissant, l'effet disparaît aussi (I, q. VII, *Quod pro medio;* extra *De app., Cum cessante ;* et *De Jurejur., Etsi Christus*). Pour ce qui est de la seconde question, nous répondons qu'on ne chante pas dans les autres jeûnes *Alleluia*, qui est un cantique de joie, parce que ces jeûnes se font à cause des péchés; ce qui fait qu'on les appelle « Jeûnes de douleur » (*Jejunia mœroris*). Mais ce jeûne-ci et celui de la Pentecôte sont des jeûnes de jubilation, qui ne se pratiquent point pour les péchés, mais pour conjurer la puissance du diable et pour éloigner la peste; c'est pourquoi, pendant ces jeûnes, on chante *Alleluia.* En outre, pendant ce jeûne on dit *Alleluia*, à cause de la joie que nous concevons à l'approche de l'Ascension.

XIV. Dans l'évangile *Si quis vestrum*, etc. (Luc, chap. XXI),

on montre que nous devons demander avec persévérance, par l'exemple de l'ami qui dit à son ami : « Mon ami, prête-moi trois pains, etc., » et s'il continue à frapper, l'ami se lèvera à cause de son importunité et lui donnera ce qu'il demande. » Par là on voit que même celui qui est en état de péché mortel, s'il demande avec persévérance, sera exaucé à cause de son importunité. Dans le sens allégorique, notre ami, c'est le Christ à qui l'intellect théorique demande trois pains, savoir la foi, l'espérance et la charité, parce que l'ami, c'est-à-dire l'intellect pratique, savoir la raison inférieure, vient du chemin ou de la voie, ou de ce qui n'est qu'un moyen, c'est-à-dire de la considération des choses temporelles. Suivent ces mots : *Et non habeo*, etc., « Et je n'ai rien à lui servir, » parce qu'il n'a pas trouvé dans les choses temporelles la réfection spirituelle. Et ainsi l'intellect supérieur demande pour l'inférieur, ou pour l'ame tout entière ; car l'ame, ou la raison inférieure, ne peut avoir quelque réfection spirituelle que par l'intellect supérieur, ou la partie supérieure de l'ame, à qui il appartient de contempler les choses célestes. Suivent ensuite ces mots : « Est-ce que, s'il lui demande un pain (c'est-à-dire la charité), il lui donnera une pierre ? » c'est-à-dire l'endurcissement ou la dureté du cœur qui est le contraire de la charité ; c'est-à-dire est-ce qu'il lui donnera le contraire de ce qu'il demande ? comme s'il disait : Non, il n'en peut être ainsi. De même, s'il lui demande un poisson, c'est-à-dire la foi qui se nourrit dans les eaux du baptême, est-ce qu'il lui donnera un serpent pour un poisson, c'est-à-dire l'infidélité, d'où vient toute la force qui porte au péché ? comme s'il disait : Non, il n'en est pas ainsi. Ou, s'il lui demande un œuf, c'est-à-dire l'espérance, parce que l'œuf renferme un poussin en espérance, lui présentera-t-il un scorpion, c'est-à-dire le désespoir qui pique par derrière et en se cachant, comme le scorpion ? car c'est le propre de ceux qui désespèrent, de reculer, comme s'il disait : Non, il n'en est pas ainsi. Ou bien par pain, on entend toutes

les choses nécessaires à la nourriture de l'homme, comme le manger et le boire; par l'œuf, on entend tous les embryons d'animaux et toutes les espèces de fruits; par poisson, on entend toutes les espèces d'animaux qui ont un appareil natatoire.

XV. La postcommunion *Petite et accipietis* est tirée de l'évangile; aux heures, on dit le capitule *Confitemini*, et celui-ci : *Elias homo erat*, etc., et celui-là : *Si quis erraverit*, qui sont de Jacques (chap. v). Or, dans la fête du bienheureux Marc, certains disent l'épître *Qui timet Deum*, tirée de l'Ecclésiaste (chap. xv). D'autres disent : *Similitudo vultus*, qui est d'Ezéchiel (c. i); l'évangile *Ego sum vitis*, qui est de saint Jean (c. xv). D'autres disent : *Designavit*. Le second jour des Rogations a le même office que le premier, si ce n'est que dans certaines églises on lit l'évangile de saint Mathieu qui renferme le même sens, etc.

CHAPITRE CIII.

DE LA VEILLE OU VIGILE DE L'ASCENSION.

I. Comme le jeûne dont on a déjà parlé ne suffit point sans les œuvres de miséricorde, c'est pourquoi dans la vigile de l'Ascension, qui est le troisième jour des Rogations, l'Eglise nous excite aux œuvres de miséricorde, en disant dans l'introït en usage dans certaines églises : *Misericordia Domini*, etc.; car Grégoire dit : « Si tu veux que ta prière s'envole vers les cieux, fais-lui deux ailes, savoir le jeûne et l'aumône. » Car c'est au moyen des bons désirs que nous nous envolons aux cieux. C'est pourquoi il est dit touchant le Seigneur qu'ayant élevé ses mains, il était emporté vers les cieux. Cependant, dans d'autres églises on dit : *Omnes gentes*. L'épître usitée dans quelques églises, savoir *Multitudinis*, semble être en désaccord avec la festivité; bien plus, elle paraît avoir un sens

tout opposé, parce qu'après l'ascension du Seigneur, la multitude des croyants n'eut plus qu'un cœur et qu'une ame; mais ceci a lieu pour deux raisons : la première, afin que l'épître s'accorde avec l'évangile *Sublevatis oculis*, etc. (Jean, chap. XVII), dans lequel le Signeur dit : *Pater*, etc., « Mon Père, glorifie, c'est-à-dire manifeste ton Fils. » Et ensuite il le prie en disant : « Je te demande qu'ils soient un, comme moi et toi nous sommes un » (Extra *De sanc. Trin.*, c. II); or, cette unité est montrée dans l'épître. Voici l'autre raison : c'est que, quand on fait l'aumône avec un cœur vrai, tout est censé être en commun, comme le dit l'Apôtre touchant la manne : que celui qui en avait le plus ramassé n'en avait pas plus à consommer que celui qui en avait ramassé le moins; car celui qui est riche ne doit pas manger plus pour cela; mais il doit distribuer aux pauvres son superflu, comme il est dit dans l'épître : *Et erant illi omnia communia*, « Et tout était commun entre eux. »

II. Or, on dit aujourd'hui l'évangile précité, parce que Celui qui pria, sur le point de subir le supplice de sa passion, se fit connaître aux hommes lorsqu'il monta au ciel, ou parce qu'à la fin on conclut par ces mots : *Ego ad te venio*, « Je viens à toi, » où il prie pour ceux que son Père lui a donnés, afin qu'ils soient un dans le Père, puisque tout se trouve dans la foi et dans la charité; qu'ils soient un, c'est-à-dire unis entre eux par la concorde; d'où vient que précède l'épître *Multitudines credentium*. Saint Hilaire explique ainsi les paroles précitées : « Je te prie de faire en sorte que, de même que moi et toi nous sommes un, savoir non-seulement par volonté, mais encore par nature, de même ils soient également un, savoir par l'unité de l'esprit et par la grâce de l'Esprit saint. » Cependant, dans d'autres églises on dit l'épître *Unicuique vestrum* (ad. Ephes., chap. IV).

III. L'offertoire est *Viri Galilæi* (Act., chap. I); la post-communion, *Non vos* (Jean); dans d'autres églises, *Petite*

(Math., chap. VII). Comme donc, dans cet office, il s'agit de l'aumône et des œuvres de miséricorde, c'est pourquoi dans certains endroits, pour s'acquérir les ailes précitées, on s'applique à répandre des aumônes; et cependant on diffère jusqu'à la fête de l'Ascension, comme pour voler alors au ciel à la suite du Christ, et pour pouvoir vaquer plus librement à ces œuvres de miséricorde. Il y en a pourtant qui, non sans raison, rapportent les susdits offices de la semaine de Pâques à ceux qui ont été régénérés dans le baptême par les sept dons de l'Esprit saint, afin que celui qui a été régénéré, recevant le souffle de l'esprit de sagesse, dise *Resurrexit*, « Il est ressuscité. » L'évangile rapporte par quoi il est ressuscité, c'est-à-dire par la résurrection du Seigneur. L'esprit d'intelligence nous apprend ce qu'il a acquis par là, en disant : *Introduxit nos*, etc., « Il nous a fait entrer dans la terre promise, » c'est-à-dire dans l'Eglise, et l'esprit de conseil ajoute : *Aqua sapientiæ*, etc., « Il les a abreuvés de l'eau de la sagesse. » L'esprit de force indique ce qu'il doit acquérir encore, en disant : *Venite, benedicti*, etc., « Venez, les bénis de mon Père. » L'esprit de science lui apprend qu'il doit louer Dieu pour ces bienfaits dont il l'a comblé, en disant : *Victricem*, etc. L'esprit de miséricorde indique ce que la résurrection a procuré aux baptisés, en disant : *Eduxit Dominus in spe*. L'esprit de crainte y ajoute encore, en disant : *Eduxit Dominus*, « Le Seigneur a délivré son peuple. » Pour tous ces bienfaits conférés dans le baptême, les anges se félicitent, les hommes confessent les grandeurs de Dieu et s'exhortent à chanter à l'envi les louanges du Christ; ils rendent grâces, font entendre des cris de jubilation pour ces bienfaits; ils en repassent les causes dans leur mémoire et aspirent avec confiance à de plus signalés encore. Les autres parties des offices de la semaine précitée roulent autour de ce cercle, ou se rapportent au même sens; et de là vient qu'ici, l'ordre des biens est changé, *Mutatur ordo bonorum* (ou est rangé dans un sens inverse).

IV. Et remarque que pendant les offices de cette semaine, à quatre introïts, on dit quatre *alleluia*, et à trois on en dit trois, parce que la sainte Trinité est louée par les quatre parties du monde pour la résurrection du Christ et pour la rédemption des hommes. Le premier dimanche, c'est-à-dire *Quasi modo geniti*, etc., les baptisés sont avertis par leur mère de vivre comme des enfants innocents et de désirer avec ardeur le lait de l'Ecriture sainte; de retenir et de garder avec soin, par leurs mœurs et par leur vie, le sacrement pascal acquis par la résurrection du Christ; de vaincre le monde, de triompher avec le Christ et d'obtenir tout à la fois la joie du corps et de l'ame; joie à cause de laquelle on redouble l'*Alleluia*, parce qu'ils ont échappé à la mort et mérité de posséder l'espérance de la vie, ou à cause de la vie active et de la vie contemplative, ou bien à cause de la joie des prédicateurs et de celle des convertis. Dans le second dimanche, savoir *Misericordia Domini*, etc., les baptisés déjà instruits entonnent le cantique des miséricordes du Christ et célèbrent la Trinité; car dans la miséricorde, ou par le mot *misericordia*, ils annoncent l'Esprit saint; par le mot *Verbo Dei*, ils entendent le Fils; par le mot *in Deo exultate*, ils entendent le Père. Ils commencent par l'Esprit qui les a sanctifiés, puis ils parlent du Fils qui les a rachetés, et enfin du Père auquel ils sont réconciliés; et comme ils chantent la Trinité, c'est pourquoi ils jubilent trois fois *Alleluia*. Dans le troisième dimanche, savoir *Jubilate*, les baptisés invitent tout le monde à louer Dieu, et célèbrent la Trinité; car ici, dans Dieu (*Jubilate Deo*), ils chantent le Père; ils célèbrent la louange dans le Fils (*laudem*), et ils reçoivent le Saint-Esprit; et comme c'est par les deux préceptes de la charité qu'ils sont confirmés dans la foi à la Trinité, c'est pourquoi ils chantent deux *alleluia*; ensuite ils en chantent trois. Dans le quatrième dimanche, savoir *Cantate*, les baptisés invitent les nations converties à louer Dieu, et ils rappellent la Trinité; car par *in Domino*, ils entendent le Père; par *mirabilia*, le Fils;

et par *justitiam*, l'Esprit saint. Et comme les peuples des quatre parties du monde ont reçu la foi de la Trinité, c'est pourquoi ils célèbrent la Trinité sous quatre *alleluia*. Dans le cinquième dimanche, savoir *Vocem jucunditatis*, les baptisés annoncent encore aux nations leur libérateur, et célèbrent la Trinité par trois *alleluia*. Là se trouvent marquées, comme dans le reste de l'office, les vives instances, les paroles pressantes des prédicateurs, disant : *Exaudivit*, etc., « Dieu nous a exaucés du fond de son sanctuaire. » On y voit aussi leur sollicitude pour ceux qui se sont convertis de l'erreur; et c'est pourquoi, dans l'office de la Vigile, toutes les nations sont censées applaudir le Christ sur le point de monter au ciel.

CHAPITRE CIV.

DE LA FÊTE DE L'ASCENSION DU SEIGNEUR.

I. Dans la fête de l'Ascension du Seigneur, qui est célébrée quarante jours après Pâques, parce que le Christ, quarante jours après sa résurrection, monta aux cieux, on fait la procession solennelle; car le Seigneur ordonna à ses disciples de le précéder sur le mont des Oliviers, pour qu'ils fussent témoins de son ascension; et ils lui firent une procession, et lui, ayant élevé ses mains, était emporté vers les cieux. Nous avons parlé de cela dans la quatrième partie, au chapitre de la Marche du pontife vers l'autel. Cette procession désigne le progrès de vertus en vertus; et on chante le répons de l'Ascension, pour nous inviter à monter à la suite du Seigneur. Or, le Seigneur monta au ciel, de Béthanie, qui par interprétation signifie obéissance, par laquelle il a distingué et choisi ses apôtres; ce qui désigne que sans l'obéissance personne ne peut monter au ciel. C'est pourquoi il y en a qui, à la procession, chantent les répons qui ont trait à cette élection : *Ut eduxit Dominus*. Or,

l'action de se rendre sur la montagne des Oliviers désigne qu'il faut que nous montions par les œuvres de miséricorde. Puis donc qu'en ce jour nous faisons la procession, et avec beaucoup de raison, il est encore plus raisonnable de ne pas la faire avant que l'heure de tierce ne soit dite, mais au contraire après qu'on a chanté tierce, quoiqu'il en soit autrement le jour de Pâques et les autres dimanches. A la procession de Pâques et des dimanches, on bénit l'eau, en souvenir et par respect du baptême. Ces processions de Pâques et des dimanches précèdent tierce, heure à laquelle l'Esprit saint est descendu sur les disciples, afin que, de même que nous sommes d'abord baptisés et qu'ensuite nous recevons l'Esprit saint, de même aussi nous commencions à nous asperger d'eau bénite, nous et nos demeures, et qu'ensuite nous chantions tierce, qui est le mémorial de l'avénement de l'Esprit saint. Or, nous avons expliqué plus haut pourquoi, les jours de dimanche, on renouvelle la mémoire du baptême. Or, en ce jour, après que l'on a chanté tierce, on fait la procession. Il en est de même pour toutes les autres que l'on fait sans la bénédiction de l'eau bénite, tant afin que les offices soient réunis à la messe, que parce que nul ne peut suivre la procession, s'il n'a été sanctifié par l'Esprit saint. Nous avons déjà parlé de cela au chapitre du Dimanche des Rameaux. Après la procession, on chante l'antienne *O rex gloriæ,* à cause de cette promesse : « Je ne vous laisserai pas orphelins. »

II. Suit l'introït *Viri Galilæi*, etc., « Hommes de Galilée, pourquoi, pleins d'étonnement et d'admiration, vous arrêtez-vous à regarder au ciel ?» Car ils regardaient, les yeux immobiles, et eussent regardé plus longtemps, si les anges ne leur eussent intimé l'ordre de se retirer, en disant : *Hic Jesus,* etc., « Ce Jésus, que vous avez vu monter au ciel, viendra de la même sorte, c'est-à-dire viendra également sur une nuée, pour le jugement dernier. » La nuée signifie la grâce, parce que sans le nuage et sans la grâce personne ne peut monter au ciel, pas

même le Christ en tant qu'homme ; et c'est ce que désigne la nuée sur laquelle le Christ s'est élevé. Or, comme l'ascension du Seigneur produit une joie ineffable, c'est pourquoi suit le verset *Omnes gentes*, etc., « Peuples, applaudissez tous et battez des mains. »

III. Suit l'épître *Primum quidem sermonem*, etc. (Act., chap. I), qui traite de l'ascension ; après suit un double *alleluia*, parce que le Seigneur est monté aux cieux revêtu de la double robe. Et ainsi on chante deux *alleluia* à l'Ascension, qui s'étend jusqu'à la Pentecôte, par la même raison que dans le temps pascal le premier *alleluia* est *Ascendit Deus in jubilatione*, « Dieu est monté parmi les cris de joie, » c'est-à-dire au milieu de la joie ineffable des anciens Pères qui montaient avec lui, de la joie des apôtres et des anges qui disaient : « Quel est ce roi de gloire ? » Et Isaïe : « Quel est celui qui vient de Edom ? » Suit : « Et le Seigneur est monté parmi le bruit des trompettes, » c'est-à-dire un bruit terrible, parce qu'il est question de la voix des anges ; ou bien le Seigneur est monté au milieu des anges, lorsque ceux-ci disaient aux apôtres : *Sic veniet*, etc., ou bien parce qu'il invitait les hommes aux noces éternelles par le son de la trompette, de même que la trompette, anciennement, avait coutume d'inviter aux noces temporelles. Le second *alleluia* est *Ascendens Christus in altum*. Il en est cependant qui disent *Non vos* (Jean, chap. XIV). Suit l'évangile de saint Marc, le lion rugissant (dernier chapitre), *Recumbentibus undecim discipulis*, etc., où suivent ces mots : *Et exprobravit*, etc., « Et il leur reprocha » (voici le rugissement) ; la fin a trait à l'ascension : *Dominus quidem Jesus*, etc., « Or, le Seigneur Jésus, après qu'il eut parlé, fut ravi aux cieux. » On peut encore dire que, parmi les chants de ce jour, les uns sont une narration de l'ascension, accomplie d'après ces paroles de Jean : *Post passionem*, etc., et ceci : *Ascendit Deus*, etc.; d'autres sont des consolations de l'époux à l'épouse, comme ceci : *Non turbetur*, etc., « Que votre cœur ne se trouble pas

et ne craigne point; » et ceci : *Tempus est ut revertar*, « Il est temps que je retourne; » et ces paroles : *Si non abiero*, etc., « Si je ne m'en vais point, le Paraclet ne viendra pas. » D'autres sont des félicitations que l'épouse adresse à l'époux, comme ce répons : *Exaltare, Domine*, et celui-ci : *Ponis nubem*. Dans la narration, on conçoit l'espérance; dans la consolation, l'espérance s'anime; dans la gratification, elle devient ou est déclarée certaine de la réalité; ou elle devient ou est déclarée certitude. Il en est de même de l'office du jour.

IV. La narration de l'ascension se trouve dans l'épître et dans l'évangile où il est dit que le Seigneur « fut ravi aux cieux et est assis à la droite de Dieu » dans l'égalité avec son Père. Dans l'*alleluia* : *Dominus in Sina*, etc., l'époux console l'épouse; dans l'autre *alleluia* : *Non vos relinquam*, etc., l'épouse félicite l'époux. Dans l'offertoire on raconte que l'ascension est accomplie, ainsi que dans la communion, où il est dit : *Psallite Deo*, etc., « Chantez des cantiques à Dieu, » qui est monté sur les cieux des cieux, vers l'Orient, c'est-à-dire jusqu'au Verbe qui lui est personnellement uni, lequel n'est pas appelé *ortum* (né), ou *oriturum* (devant naître), mais *oriens* (naissant), se levant, parce que le Fils procède toujours du Père, ou bien est monté au plus haut des cieux à l'Orient, c'est-à-dire au firmament du ciel, vers la plage orientale.

V. Or, ce que l'on chante dans l'introït et l'offertoire : *Viri Galilæi*, est tiré de l'épître, et dans cette clause se trouvent confondus l'orgueil de ceux qui l'ont percé de clous, et la sagesse mondaine de ceux qui ne l'ont pas connu, et la paresse de ceux qui n'ont pas rapporté, avec le gain raisonnable, les talents qui leur avaient été confiés; on y sollicite aussi les désirs de ceux qui ont attendu plus longtemps l'avénement du Christ. Car tout cet office consiste dans la sollicitude et dans la joie. En effet, cette fête a dix jours pour octave, comme on l'a dit au chapitre du saint jour de Pâques. En ce jour, en certains endroits, on fait des aumônes générales, comme on l'a dit

dans le précédent chapitre, et au chapitre des Rogations. Or, en ce jour on dit aux heures le capitule *Primum quidem*, et celui-ci : *Cumque intuerentur*, et celui-là : *Viri Galilæi*, qui sont tirés des Actes des apôtres (chap. I).

CHAPITRE CV.

DU DIMANCHE APRÈS L'ASCENSION.

I. Il nous faut maintenant suivre et parler du dimanche après l'Ascension. Après que son époux lui a été ravi, l'Eglise croît en attachement et en dévotion ; de là vient qu'en ce dimanche elle prie ainsi dans l'introït : *Exaudi, Domine*, etc., « Seigneur, exauce ma voix, parce que j'ai crié vers toi. » Suivent ces mots : *Vultum tuum, Domine, requiram*, « Je rechercherai ta face, Seigneur ; » comme s'il disait : Je te suivrai de mes désirs et de mes pensées, parce que je suis la fille de l'aigle.

II. Suit l'épître *Estote*, etc. (I, Pierre, IV), dans laquelle il est dit que nous devons chacun employer les dons que nous avons reçus pour nous entr'aider mutuellement ; elle a trait au talent qui nous a été confié ; elle nous recommande d'avoir les uns pour les autres une affection mutuelle, d'exercer à l'envi l'hospitalité sans murmure, etc. C'est ainsi que l'Apôtre nous adapte les ailes des vertus, au moyen desquelles nous pouvons voler au ciel à la suite du Christ, parce que c'est par les bonnes œuvres, savoir par la charité et par la miséricorde que nous nous élevons, pour ainsi parler, au-dessus de la montagne des Oliviers.

III. Suit un double *alleluia*. Un de ces *alleluia* est, dans certaines églises, *Dominus in Sina, in Sancto*. Mais pourquoi dit-on *Dominus in Sina*, puisque le Seigneur n'était pas sur le Sinaï quand il s'éleva aux cieux, mais sur la montagne des Oliviers, en Béthanie, comme on le lit dans saint Luc

(dernier chap.)? A ceci, il faut dire qu'il monta au ciel, étant sur le Sina comme dans son sanctuaire, quant à l'interprétation; car Sina, par interprétation, signifie *mandatum*, ordre, commandement; et, en effet, il monta au ciel, après avoir donné ce saint précepte qui est : « Allez et prêchez l'Evangile à toute créature; » ou bien encore le précepte qu'il a donné est celui-ci : « Livrez-vous au négoce (*negotiamini*) jusqu'à ce que je vienne. » Car il est ce maître qui, partant en voyage, appela ses serviteurs; ou bien encore : *Ascendit de sancto mandato*, « Il monta, en partant de son saint commandement, » parce que le Christ monta aux cieux, après avoir accompli, en tant qu'homme, les commandements de Dieu; et les autres fidèles en feront autant après lui.

IV. Or, l'évangile a trait à la promesse de l'Esprit saint : *Cum venerit Paracletus*, « Lorsque le Paraclet, l'Esprit de vérité qui procède du Père sera venu, etc. » (Jean, chap. x). Le reste est évident. Richard, évêque de Crémone, dit dans son traité *in Mitrali* que les apôtres, après la première onction qu'ils avaient reçue à la mort du Christ, lorsqu'il souffla sur eux en disant : « Recevez le Saint-Esprit, » attendaient la seconde onction qu'il leur avait promise en disant : « Si je m'en vais, je vous enverrai mon Paraclet » (consolateur). Or, c'est dans cette attente qu'ils chantent dans l'introït : *Exaudi*, etc., qui est un verset du psaume XVII, savoir *Deus illuminatio*, dont le titre à la fin est : « Psaume de David, avant qu'il reçût l'onction. »

V. Car il y est question de l'onction de David qui fut triple : premièrement, il fut oint en signe de sa royauté future; secondement, il le fut en qualité de roi de la tribu de Juda; troisièmement, comme roi de tout Israël. Nous aussi nous chantons le même cantique, parce que nous attendons aussi une triple onction : la première est l'onction du baptême; la seconde, celle de la confirmation ou de la confession dans le sacrement de pénitence; la troisième aura lieu à la résurrection;

ou bien la première sera dans les apôtres, la seconde dans les Juifs, la troisième dans les Gentils. Et comme les apôtres, selon que nous l'avons dit, étaient dans l'attente, priant, louant et bénissant Dieu dans le temple, c'est pour cela que nous aussi, pendant que nous attendons, nous sommes invités dans l'épître *Estote prudentes* à la prière; dans l'offertoire *Lauda, anima mea, Dominum,* on nous engage à louer Dieu.

VI. Or, quel a été l'effet de cette onction des apôtres? L'évangile *Cum venerit,* etc., l'indique par ces mots : « Vous rendez témoignage de moi, parce que vous êtes dès le commencement avec moi. » Cependant, dans certaines églises l'offertoire est : *Ascendit Deus;* et la postcommunion, *Pater, cum essem.* Et remarque que, pour la raison précitée, c'est-à-dire parce que les apôtres attendaient la vertu d'en haut, dont ils devaient être revêtus, cette semaine est appelée semaine de l'attente. Il y en a qui, pendant cette semaine, ont coutume de jeûner et de vaquer à la prière jusqu'à la Pentecôte, parce qu'on lit que les apôtres jeûnèrent en ce temps.

VII. Mais maître Guibert prouve qu'on ne doit pas jeûner, parce que ce temps appartient au temps pascal et à la quarantaine de la Pentecôte. Les bienheureux Jérôme, Ambroise et Augustin (LXXVI, dist., *Scire*, et cap. *Oportet*) disent que, entre Pâques et la Pentecôte, on ne doit pas prescrire le jeûne de nécessité; car nous pouvons en tout temps nous abstenir volontairement de nourriture; mais on ne doit pas le prescrire de nécessité. De là vient que saint Ambroise dit : « Pendant ces cinquante jours, l'Eglise ne pratique pas le jeûne, pas plus que le dimanche, à cause de la résurrection du Seigneur; » car on doit célébrer tous ces jours, comme Pâques, le dimanche lui-même. Pendant ces jours, comme dit Bède, il faut prendre des repas plus relevés et vaquer aux hymnes célestes, par respect pour la résurrection du Seigneur, en souvenir des repas que le Seigneur prit avec ses disciples, et à cause de l'espérance, de la gloire, de l'immortalité; toutefois les pénitents

sont exclus de cette règle, *authoritate*. Mais Grégoire excepte pourtant le temps des litanies, et le Concile d'Orléans (*De consec.*, d. III) celui des Rogations; cependant ce jeûne est volontaire.

VIII. Il faut encore remarquer que l'octave de l'Ascension, qui devrait être terminée le jeudi, doit se prolonger ultérieurement; car, bien que l'office du dimanche soit répété le jeudi, cependant, aux offices nocturnes du vendredi et du samedi, on chante l'invitatoire et les répons de l'Ascension. Cependant nous disons les psaumes nocturnes avec trois leçons, et nous supprimons le *Te Deum*. On prolonge donc l'octave, car les apôtres étaient occupés à louer Dieu; nous avons parlé de cela au chapitre de Pâques; et cela n'est pas sans raison mystérieuse; car les apôtres, passant le temps de l'attente à observer les dix commandements de Dieu, méritèrent de recevoir le Paraclet, que représente le denier. Et nous aussi, en attendant et en observant comme eux les commandements, nous recevrons le denier de la vie éternelle. Pendant ces dix jours on doit lire les Actes des apôtres, car celui qui les imite recevra le Saint-Esprit et méritera le denier.

CHAPITRE CVI.

DE LA VIGILE DE LA PENTECOTE.

I. Suit : de la Vigile de la Pentecôte, dans laquelle, comme dans la vigile de Pâques, on célèbre le baptême, parce que ces deux festivités sont les plus grandes et les plus nécessaires entre toutes. En la vigile de Pâques on célèbre le baptême, parce que tous, dans la passion du Christ, nous sommes baptisés, rachetés, justifiés. En effet, que nous eût servi de naître, s'il ne nous eût servi de rien d'être rachetés? De même, la rédemption ne nous eût été d'aucun profit, si le Paraclet ne nous

avait été envoyé. On célèbre le baptême la veille de la Pentecôte, parce qu'alors nous sommes purifiés et sanctifiés par l'Esprit saint; parce que le Seigneur, montant aux cieux, fit cette promesse à ses disciples : « Jean a baptisé dans l'eau, mais vous serez baptisés dans l'Esprit saint, dans peu de jours, » c'est-à-dire à la fin de ces dix jours; ce qui arriva en effet. C'est donc pour cela que l'Eglise, le dixième jour après l'Ascension, célèbre le baptême, pour marquer que nos néophytes sont baptisés dans l'Esprit saint, de même qu'ils sont baptisés encore solennellement (dans l'eau) en ce jour, tant afin que ceux qui sont nés après Pâques, ou ceux qui en ont été empêchés par la nécessité, soient baptisés; tant encore parce que Pierre, aujourd'hui, baptisa trois mille hommes, que parce que le Fils de Dieu a vaincu, par le doigt de Dieu, le fort armé ; et c'est pour cela que la même œuvre est représentée par le mystère de la foi, à la venue du doigt (du Saint-Esprit), comme à la résurrection du Fils; tant parce que la régénération du baptême est l'opération propre de l'Esprit saint, que parce que, de même qu'aujourd'hui il est descendu sur les apôtres, laquelle descente le Seigneur avait appelée baptême, en disant : « Pour vous, vous serez baptisés dans l'Esprit saint, » de même, dans le baptême, il descend (quoique invisiblement) sur les baptisés.

II. Mais, puisque l'Esprit saint a été envoyé sur les disciples le dimanche, à l'heure de tierce, pourquoi le baptême se confère-t-il le samedi à l'heure de none? car il semble qu'il devrait plutôt être célébré à l'heure de tierce. Je réponds : Quoique le baptême se célèbre le samedi, toutefois il se rapporte à ce baptême que les apôtres reçurent le jour de la Pentecôte; et quoiqu'il ne soit pas conféré le même jour, ni à la même heure, *propter aliquas fluctuantes mundi occasiones*, « à cause de quelques variations occasionnelles de ce monde, » ou bien encore par suite de quelques légères variations dans la révolution du temps, parce qu'encore le baptême contient en soi la repré-

sentation mystérieuse de la mort et de la résurrection du Christ, de peur que les membres ne précèdent le chef, nous devons administrer le baptême le même jour, et confesser le Saint-Esprit à la même heure, c'est-à-dire le samedi à none; car dans le baptême on ne représente pas seulement la sépulture du Sauveur, mais encore la mort du Christ, par laquelle le baptême reçoit son entière efficacité. Le Christ lui-même rendit l'ame à l'heure de none. Ce fut encore à la même heure que le centurion, comme on le lit dans les Actes des apôtres, entendit ces paroles de la bouche d'un ange : « Tes prières ont été exaucées. » A la même heure, il fut baptisé par le bienheureux Pierre; à la neuvième heure encore, l'ange du Seigneur lui ordonna d'envoyer chercher Pierre, qui le baptiserait (XVII dist., *Deinde;* q. II, *Non omnis*). C'est donc de là que s'établit la coutume de célébrer le baptême solennel à la neuvième heure ou à l'heure de none. Cette heure jouit d'autres prérogatives, comme on l'a dit dans la cinquième partie, au chapitre de None. Or, l'Esprit saint fut conféré aux disciples à l'heure de tierce, parce qu'ils étaient destinés à prêcher la foi à la sainte Trinité. Ce samedi est intitulé : « Samedi des Douze Leçons, » parce que dans la primitive Eglise on y lisait douze leçons, comme on l'a dit à la quatrième férie (mercredi) du dimanche de l'Avent du Seigneur.

III. Or, l'office de ce jour, dans plusieurs églises, est presque le même que celui du Samedi saint. On lit les leçons avant le baptême, pour l'instruction des baptisés; et on les lit sans titre, comme on l'a dit alors. Cependant on lit, le Samedi saint, certaines leçons qu'on ne lit pas en ce samedi, et certaines qui se trouvent dans l'un sont placées dans l'autre, dans un ordre renversé. La première leçon du Samedi saint est : *In principio;* la première de ce samedi est : *Tentavit*. De même, le Samedi saint, on commence par lire *Apprehendent septem mulieres*, etc., et ensuite : *Scripsit Moses*, etc.; dans le samedi de la Pentecôte on suit l'ordre inverse. A ce sujet, il faut remarquer

que nous avons eu deux pères : l'un selon la chair, et c'est Adam, qui par sa désobéissance déplut à Dieu, et dans lequel tous ont péché et sont morts ; l'autre selon l'esprit, savoir Abraham, qui par son obéissance plut à Dieu, et ses imitateurs ont été délivrés et jouissent de la vie. Il s'agit du premier dans la vigile de Pâques ; d'où vient qu'alors, dans le premier samedi, on lit *In principio*, etc., où se trouve décrite la dignité de l'homme, pour qui l'univers a été créé, afin que sa condition paraisse plus misérable, ou pour faire ressortir davantage toute la misère de sa condition. De là vient que cette leçon n'est point suivie d'un cantique, parce qu'il n'a pas bien chanté pour nous ; et de plus c'est par lui que nous naissons à la lumière. Cependant on ajoute la leçon *Factum est in vigilia*, etc., où, sous la figure de la mer Rouge, il est question du baptême, dans lequel les Egyptiens spirituels ont été submergés et les vrais enfants d'Israël délivrés. Aussi cette leçon est-elle suivie du cantique de victoire et d'allégresse, *Cantemus Domino*. Mais comme les imitateurs d'Adam doivent d'abord être instruits dans la foi pour être délivrés, et l'être ensuite dans les mœurs, c'est pour cela que d'abord on lit ici cette leçon : *Apprehendent*, etc., dans laquelle il s'agit de la foi et dans laquelle le Christ nous est montré saisi pour ainsi dire par la grâce des sept dons de l'Esprit saint. On dit ensuite celle-ci : *Scripsit Moses*, où il s'agit des mœurs. Or, dans la vigile dont nous traitons présentement, il est question de notre père spirituel, savoir Abraham ; d'où vient que la première leçon que l'on lit alors est *Tentavit Deus Abraham*. Elle est suivie du cantique de joie, parce qu'Abraham a bien chanté pour nous, et c'est par sa foi que nous nous hâtons vers l'allégresse ; d'où vient qu'il lui a été dit : « En toi seront bénies toutes les nations. »

IV. Cependant il en est qui disent qu'aucun trait ne doit suivre, parce qu'après la promesse qui lui fut faite, Abraham ne chanta aucun cantique, parce qu'il n'avait aucun compa-

gnon avec lequel il pût chanter. Seul il était adorateur de Dieu et voyageur dans la terre étrangère. Or, cette leçon convient bien à ce jour, parce que c'est dans l'effusion de la grâce du Saint-Esprit que les Gentils ont reçu la bénédiction dont le Seigneur dit à Abraham : « En toi seront bénies toutes les nations ; » et l'oraison *Deus, qui Abrahæ*, etc., convient très-justement à cette leçon. La seconde leçon est : *Scripsit Moses*, etc., qui parle de l'ancienne loi qui fut donnée en ce jour, et figure la nouvelle qui a été répandue dans les cœurs des fidèles ; d'où suit le cantique qui promet la jubilation éternelle. Mais comme les vrais enfants d'Abraham ont eu de bonnes mœurs, avant que les sept femmes eussent pris un seul mari, c'est-à-dire avant la naissance du Christ, rempli de la grâce des sept dons du Saint-Esprit, et ensuite, dans le Nouveau-Testament, ont été réunis au Christ par le baptême ; c'est pour cela qu'on lit ensuite la leçon *Apprehendent septem mulieres virum unum*, « Sept femmes prendront un seul mari, » lesquelles désignent les sept dons de l'Esprit saint, qui forme chacun d'eux aux bonnes mœurs ; d'où vient que suit le cantique, parce que la joie accompagne les bonnes mœurs. La quatrième leçon, savoir *Audi, Israel*, insinue les vertus qui accompagnent les dons, comme la sagesse, la prudence, la lumière et la paix ; d'où suit le cantique, parce que nous nous réjouirons éternellement pour ces vertus et dans ces vertus. La première a le sens historique, la seconde le sens allégorique, la troisième le sens tropologique, la quatrième le sens anagogique.

V. La première leçon est donc : *Tentavit Dominus Abraham*, etc. Mais à quel propos parle-t-on en ce jour de l'immolation d'Isaac ? Il semble que cela conviendrait mieux à la vigile de Pâques. Je réponds : On dit cette leçon à cause des promesses qu'elle contient, savoir : « Je multiplierai ta race comme les étoiles du ciel. » En effet, les baptisés sont des étoiles ; et ensuite : « En ta race seront bénies toutes les nations, » car ceci convient aux baptisés, qui sont la véritable race, c'est-à-

dire les vrais fils d'Abraham. Or, dans la leçon *Apprehendent septem*, etc., par les sept femmes on entend les sept dons de l'Esprit saint qui sont conférés dans le baptême; le reste est clair.

VI. Ensuite on fait la procession aux fonts, comme dans la vigile de Pâques, et on chante la messe sans introït, parce que l'Eglise ne possède pas encore, du moins dans toute la plénitude, l'Esprit saint qu'elle attend pour le lendemain, l'Esprit saint qui est le commencement et la fin de toute bonne œuvre.

VII. Aux vigiles de Pâques et de la Pentecôte, la messe commence donc par *Kyrie, eleison,* sans introït, comme on l'a dit au Samedi de Pâques; et on dit *Gloria in excelsis Deo*, et ceci pour imiter les apôtres, qui aussi, avant de recevoir l'Esprit saint, étaient continuellement dans le temple, louant et bénissant Dieu. Puis, comme les anges se réjouissent au sujet des régénérés, c'est pourquoi encore on ajoute *Gloria in excelsis.*

VIII. Après suit l'épître (des Actes de apôtres) *Cum Apollo,* etc., où il est dit que Paul baptisait ceux qui déjà avaient été baptisés par Jean (I, q. I, *Dedit*), parce qu'ils ne croyaient pas en l'Esprit saint; car ils disaient : « Nous n'avons jamais entendu dire qu'il y eût un Esprit saint. » Après vient un *alleluia,* savoir *Confitemini*, en actions de grâces pour les baptisés qui ont été délivrés de tout péché. On dit donc aujourd'hui *alleluia*, et on ne dit pas *Flectamus genua*, parce que ce jeûne est un jeûne de joie et d'allégresse, à cause de la résurrection et de l'ascension. Suit le trait.

IX. Mais pourquoi ce trait, puisque l'Esprit saint rend toutes choses douces et légères? A ce sujet, il faut dire que ceci se fait à cause des baptisés, qui doivent, s'ils vivent, supporter un grand nombre de traits, de misères. Ensuite vient l'évangile (Jean, chap. XIII) de la promesse de l'Esprit saint : *Si diligitis me,* « Si vous m'aimez, gardez mes commandements, » et le *Credo in unum Deum*. Il ne faut pas omettre non plus que,

comme ce symbole dérive du symbole des apôtres, il insinue la foi des apôtres. L'offertoire *Emitte*, etc., se rapporte évidemment à l'opération de l'Esprit saint, parce que c'est par lui que la face de la terre est renouvelée et purgée de son péché. Par lui le Seigneur se voit béni au lieu d'être maudit; par lui le ciel est étendu comme un parchemin, c'est-à-dire l'Ecriture se répand partout, de sorte qu'elle est expliquée comme si elle ne renfermait aucun mystère. La communion *Ultimo*, etc. (Jean, chap. VII), a trait à la même opération de l'Esprit saint, qui fait que les fleuves, semblables à des eaux vives, sortent des entrailles de celui qui croit, c'est-à-dire l'affluence de la doctrine salutaire; et, comme quelques-uns le veulent, cette messe doit être terminée par *Benedicamus Domino*.

X. Aux vêpres, suivant la coutume de quelques églises, on chante les psaumes *Laudate, pueri; Laudate Dominum, omnes gentes; Lauda, anima mea, Dominum; Laudate Dominum, quoniam bonus est; Lauda, Jerusalem, Dominum*, parce que ces psaumes semblent mieux faire retentir et célébrer les louanges de Dieu; car, dès que le souffle se fait sentir, l'orgue nous invite aux louanges.

CHAPITRE CVII.

DU SAINT JOUR DE LA PENTECOTE.

I. La Pentecôte, comme la Pâque, était une fête fameuse chez les Hébreux. On la célèbre cinq décades après Pâques, et c'est de là qu'elle tire son nom; car πεντηκοστη vient de πεντε, *quinque*, cinq, et de κοτος, *decem*, dix; et l'on appelle la Pentecôte le cinquantième jour à partir de Pâques, comme on le dira bientôt. Entre cette fête et l'Avent du Seigneur on chante *Alleluia* et *Gloria in excelsis Deo*, comme on l'a dit dans la préface de cette partie et au chapitre des Sept Jours après

BIBLIOTHECA BODLEIANA

Pâques. Or, on chante fréquemment l'*Alleluia* pendant toute la semaine de la Pentecôte, parce que, en ce jour de la Pentecôte, l'Eglise réunit les peuples à Dieu par le baptême; c'est pourquoi, se réjouissant avec eux de leur salut, tant qu'ils portent les vêtements blancs, l'Eglise chante l'hymne de louange; car alors nous prions debout, pour signifier la délivrance des baptisés, qui, par les dons de l'Esprit saint, ont mérité de passer de la mort à la vie. En effet, c'est en ce jour que l'Esprit saint descendit sur les apôtres, en forme de langues de feu.

II. C'est avec raison qu'il en est certains qui célèbrent l'octave de la Pentecôte, parce que, de même que le nombre de sept semaines qui ont précédé la Pentecôte désigne la perfection des bonnes œuvres de l'Esprit dont la grâce a sept formes, de même l'octave marque l'achèvement, la consommation des récompenses; lesquelles deux choses, savoir la perfection des bonnes œuvres et la consommation des récompenses appartiennent proprement à l'opération de l'Esprit saint, quoique la Trinité entière les opère toutes deux, parce que les opérations de la Trinité sont indivisibles (*De cons.*, d. III, c. fi.). Mais comme l'Esprit saint est l'amour du Père et du Fils, et que le Seigneur ne nous accorde et ne nous accordera ces dons que par l'amour seul, c'est pour cela qu'on les attribue à l'Esprit saint. D'autres ne célèbrent pas l'octave de la Pentecôte; car, comme il n'y a que sept dons de l'Esprit saint, la fête de la Pentecôte ne doit être célébrée que pendant sept jours. C'est pour cela que le pape Clément dit dans sa lettre décrétale (Extra *De fer. capellanis*) que cette fête n'a pas d'octave. Mais, pour la même raison, Pâques ne devrait pas avoir d'octave, et n'être célébré que pendant un jour, à cause de l'unité. Cette fête se célèbre encore pendant sept jours, à cause des sept âges de la vie présente ou à cause de l'observation du sabbat ou repos des ames; ou parce que les sept dons de l'Esprit saint ont conféré à nos corps et à nos ames une joie pleine et entière;

de là vient que les sept derniers psaumes sont intitulés : *A laudibus, Psaumes des louanges,* parce que l'opération de la grâce aux sept formes confère des joies éternelles. Nous parlerons de cela au Premier Dimanche après la Pentecôte. Nous avons dit, au chapitre des Sept Jours après Pâques, que la Pentecôte est une festivité hebdomadaire.

III. La nuit de la Pentecôte, on dit trois leçons et trois psaumes avec les antiennes, comme on fait la nuit de Pâques, pour marquer que l'action de toute la Trinité est une dans l'opération des miracles. Certains pourtant lisent neuf leçons, comme aux autres dimanches; mais cependant il est conforme aux canons, ou bien la règle est de n'en lire que trois, à cause du sacrement de baptême que l'on célèbre au nom des trois personnes, ou à cause des trois jours de la sépulture du Seigneur, avec lequel nous sommes ensevelis dans le baptême.

IV. On dit encore trois psaumes avec trois antiennes, par la raison que l'Esprit saint fit trois opérations dans les apôtres; car il changea en eux le vieil homme en homme nouveau: quand il les eut ainsi renouvelés, il les confirma, et lorsqu'il les eut confirmés, il les envoya convertir les autres hommes. A la première opération se rapportent les paroles de la première antienne : *Factus est,* etc., « Un bruit soudain se fit entendre dans le ciel. » A la seconde a trait ce qui est dit dans la seconde antienne : *Confirma hoc, Deus.* A la troisième conviennent les termes de la troisième antienne : *Emitte Spiritum tuum,* « Envoie ton Esprit. » En effet, c'est par le mystère de ces choses, que l'Esprit saint a accomplies dans les apôtres, que les autres hommes ont été instruits et régénérés intérieurement par l'Esprit saint; et comme l'Esprit saint opère deux choses dans les apôtres eux-mêmes, c'est-à-dire la rémission des péchés et le don des miracles, etc., c'est pourquoi ces antiennes sont terminées par un double *alleluia.* Mais si nous voulons prêter une sérieuse attention et comparer les psaumes et les antiennes de Pâques avec ceux et celles de la Pentecôte, nous trouverons

une autre raison. En effet, pendant la semaine pascale, les psaumes, les antiennes et les tons varient, ce qui n'arrive ni le jour même, ni dans la semaine de la Pentecôte, où toutes les antiennes sont d'un seul ton, c'est-à-dire du huitième, et ont la même distinction ou différence entre elles (ou bien ne diffèrent point entre elles, puisqu'elles ont la même différence); *ejusdem differentia*, ou bien encore *ejusdem differentiæ*, c'est-à-dire que leur chant ou bien leur neume final se prolonge également dans toutes. La raison en est que nous lisons que les apôtres reçurent comme un double baptême : le premier qui leur conféra la rémission des péchés; car nul doute que les apôtres n'aient reçu le baptême du Christ, comme on l'a dit au chapitre de la Vigile de Pâques. Le second leur fut conféré pour fortifier leur vertu, pour leur donner le pouvoir d'opérer des miracles et de repousser les enchantements des délices du siècle. Pierre avait reçu un premier baptême, lorsqu'il renia le Christ à la voix d'une servante; il reçut le second, le jour de la Pentecôte, lorsque, devant les rois et les princes, il ne craignit pas de prêcher la parole de Dieu. Donc, après le premier baptême, il resta encore dans les disciples beaucoup d'inconstance et d'instabilité; mais dans le second ils reçurent une fermeté et une constance invincibles.

V. De même aussi dans l'Eglise de Dieu il y a deux genres de fidèles, les uns actifs, les autres contemplatifs. La vie active consiste dans les bonnes œuvres, c'est-à-dire dans l'administration des affaires extérieures, au milieu desquelles les hommes ne sont pas entièrement sevrés de l'amour des choses du temps, quoiqu'ils préfèrent l'amour de Dieu à celui des biens de la terre. La vie contemplative consiste dans l'amour pur et dans la contemplation. Ces deux vies ont été désignées par Marie et par Marthe (Extra *De renun.*, *Nisi*). La part de Marie a été appelée la meilleure, d'après ces paroles : « Marie a choisi la meilleure part. » Cependant la part choisie par Marthe n'est point blâmée, parce que la vie active elle-même,

qui commence et se termine ici-bas, c'est-à-dire qui ne sort pas des choses d'ici-bas, est bonne; mais la vie contemplative est meilleure, qui commence ici-bas et se consomme dans la vie future. Dans l'une il y a beaucoup de variété, dans l'autre règne l'uniformité, autant qu'elle peut subsister dans cette vie. Donc, les antiennes et les psaumes qui se chantent à Pâques se rapportent à la vie active; de là la variété qu'on y remarque. Les antiennes et les psaumes qui se chantent à la Pentecôte appartiennent à la vie contemplative; de là l'uniformité qui y règne. En effet, dans la première antienne de Pâques on chante et on dit : *Consilium meum*, etc., « Mon conseil n'est pas avec les impies; » dans celle de la Pentecôte : *Factus est repente de cœlo sonus*, « Un bruit se fit entendre tout-à-coup dans le ciel; » le souffle ou le vent qui survient a coutume de soulever la poussière de la surface de la terre; car il y a une grande différence entre les dons de l'Esprit saint, par lequel les fidèles sont séparés des impies, et le don par lequel toute poussière des pensées terrestres est chassée du cœur humain. Le premier don se rapporte à la vie active, le second à la vie contemplative. Dans la seconde antienne de Pâques il est dit : *Postulavi Patrem;* dans celle de la Pentecôte : *Confirma hoc, Deus*, etc.; à tous les fidèles, assurément, il appartient de faire partie de l'héritage du Seigneur; mais peu ont le privilége d'être séparés des pensées terrestres et tellement confirmés en grâce, qu'ils ne retournent plus aux choses de la terre, mais vivent dans la céleste Jérusalem par leur conversation et ne cessent d'y chanter *Alleluia*, ce qui est demandé ici. La troisième antienne de Pâques est : *Ego dormivi et somnum cepi*, etc.; celle de la Pentecôte est : *Emitte spiritum tuum et creabuntur*, etc. Tous les fidèles et les bons ressuscitent ou sont ressuscités des vices, comme le Christ est ressuscité des morts; ce que signifie l'antienne de Pâques. Or, le sens de l'autre antienne, de l'antienne de la Pentecôte, est que la face ou surface de la terre est renouvelée dans un petit nombre, c'est-à-dire qu'elle

existe dans un bien petit nombre, cette disposition de l'ame qui consiste à être exempt de toute poussière des désirs terrestres. Dans l'une donc, c'est-à-dire dans la vie active que l'on y montre, est le commencement; dans l'autre, c'est-à-dire dans la vie contemplative, est la perfection, la consommation. Là se trouve la variété, ici règne l'uniformité; et c'est pourquoi ici les antiennes et les psaumes varient; là, ils restent les mêmes, pour désigner cette consommation et cette uniformité. Les antiennes sont du huitième ton et ont la même différence entre elles, parce qu'il y a huit béatitudes dont la huitième revient à la première; car dans la première il est dit : *Beati pauperes spiritu,* « Bienheureux les pauvres d'esprit; » et dans la huitième : *Beati qui persecutionem patiuntur,* etc., « Bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice, parce que le royaume des cieux leur appartient. »

VI. A cause de cette même consommation, il faut remarquer que dans certaines églises on célèbre l'octave de la Pentecôte. Pendant cette semaine on lit chaque jour trois leçons, afin que les sept frères veillent sur leurs trois sœurs, c'est-à-dire que les sept dons de l'Esprit saint, désignés par les sept frères, cultivent et développent les trois vertus, savoir la foi, l'espérance et la charité, comme le dit Grégoire (*in Moralibus*), dans ses Morales; car les offices de ces jours s'adaptent aux sept dons de l'Esprit saint. L'office d'hier et celui d'aujourd'hui appartiennent donc à la sagesse et à l'intelligence, comme il paraît évidemment par les œuvres. On doit aussi conserver la solennité pendant toute la semaine; car on dit *Gloria in excelsis; Alleluia; Credo; Ite missa est,* et *Te Deum laudamus,* comme on le verra au chapitre suivant. On dit aussi aux heures le capitule *Dum complerentur* (Act., II); et celui-ci : *Spiritus Domini,* etc. (Sagesse, chap. I); et celui-là : *Charitas Dei,* etc. (Rom., chap. V).

VII. Suit l'office de la messe; et d'abord, le jour de la Pentecôte, on célèbre la fête de l'avénement de l'Esprit saint. Car

il descendit alors visiblement sur les disciples; et ceci fut un miracle et un surcroît de force telle, que les Juifs ne purent plus les calomnier, car ils niaient la vérité de la résurrection et de l'ascension. Mais il leur fut impossible de le faire après l'avénement de l'Esprit saint, parce que des peuples de toute nation, de tout pays qui sont sous le ciel, étaient venus à cette fête; et alors l'Esprit saint descendit visiblement sur les disciples, suivant la promesse du Christ; et ils parlaient toutes les langues devant tous, et c'est pourquoi l'introït commence par ces mots (Sagesse, chap. I) : *Spiritus Domini*, etc., « L'Esprit du Seigneur a rempli l'univers, » c'est-à-dire l'Eglise, qui est dite *orbis terrarum*, l'univers; car de même que rien n'existe hors de l'univers, dans le sens littéral; ainsi, hors l'Eglise, rien ne vit de la vie spirituelle. Suivent ces mots : *Et hoc quod continet omnia*, « Et tout ce qu'il renferme, » c'est-à-dire l'Esprit saint, par la bonté duquel toutes choses subsistent, *Habet scientiam vocis*, « A la science de la voix, » c'est-à-dire la connaissance des langues; science qu'ainsi il a pu donner et qu'il a donnée en effet aux apôtres, par où les uənemis du Christ ont été confondus. Et c'est pourquoi suit le verset *Exurgat Deus*, etc., « Que Dieu se lève et que ses ennemis soient dispersés; » car c'est par l'Esprit saint que sont repoussés et chassés tous les démons. Il a encore rempli l'univers, lorsqu'il a enivré les apôtres, dont le bruit de la parole s'est répandu dans toute la terre. Touchant ce bruit il est dit dans l'épître : *Factus est repente de cœlo sonus*, « On entendit tout-à-coup un grand bruit qui venait du ciel; » et comme l'univers est partagé en quatre parties, c'est pourquoi on chante quatre *alleluia* dans l'introït. Le double *alleluia* que l'on chante après l'épître signifie qu'il faut redoubler d'allégresse, ou bien que l'Esprit saint a été donné deux fois aux apôtres, savoir de la terre et du ciel, ou bien ceux qui jubilent spirituellement et dans leur ame, ou bien encore la conversion des deux peuples. *Et hoc quod continet*, etc., Et tout ce qu'il ren-

ferme a la connaissance des langues, c'est-à-dire sut dans quelle intention chacun parlait; ou bien possède la science des hommes en embrassant la connaissance des choses qui peuvent être contenues et exprimées par les divers termes des langues humaines; ou bien il a la science de la voix, c'est-à-dire la voix de la science, c'est-à-dire qu'il nous la fait avoir, de sorte que ce que les apôtres proféraient sous son inspiration, ils le prononçaient avec intelligence.

VIII. Et remarque que le Saint-Esprit est dit παρακλητος, paraclet, mot grec qui en latin signifie *advocatus*, avocat, nom qui est attribué au Fils et au Saint-Esprit; d'où vient que le Seigneur dit dans l'Evangile : « Je prierai mon Père, et il vous donnera un autre consolateur. » Et saint Jean dit dans l'Evangile : « Nous avons un avocat auprès du Père, qui est Jésus-Christ le Juste. » Paraclet veut encore dire consolateur; car παρακλησις se dit en latin *consolatio*, consolation.

IX. Après suit l'épître des Actes des apôtres (chap. II) : *Cum complerentur dies Pentecostes*, « Lorsque les jours de la Pentecôte furent accomplis, » c'est-à-dire les cinquante jours depuis la résurrection; car de même que la Pentecôte des Juifs se célébrait le cinquantième jour après la Pâque, il en est de même de la nôtre; et de même que le peuple d'Israël, cinquante jours après l'immolation de l'agneau pascal ou après la Pâque, qu'il célébra à Ramatha, arriva à la montagne de Dieu, Oreb, ou Coreb, ou Sinaï, ce qui est la même chose, et reçut alors la loi; ainsi, cinquante jours après la résurrection du Seigneur, le Saint-Esprit, dans la partie supérieure du cénacle, fut donné aux disciples qui attendaient son avénement. Or, il est enjoint dans le Lévitique d'offrir, le jour de la Pentecôte, des pains nouveaux, savoir de proposition, faits avec de nouvelles moissons; par où est désigné que nous devons rendre à Dieu des actions de grâces de ce que, par l'Esprit saint, il nous a donné la nouvelle loi le même jour que celui où la loi ancienne fut donnée, savoir cinquante jours après Pâques. On parlera de

cela dans la préface de la septième partie, touchant le don de laquelle nous devons louer Dieu, ce qui est offrir le pain nouveau; car la loi ancienne, entendue dans le sens spirituel, est nouvelle. Et remarque que l'Agneau fut immolé le quatorze avril, et que la loi fut donnée le quatorzième jour du troisième mois. Elle est dite pourtant avoir été donnée le troisième jour; car déjà, comme dit l'Ecriture, le troisième jour était arrivé et le matin avait brillé, et on commença à entendre le bruit du tonnerre; car, le troisième jour, le Seigneur descendit sur la montagne pour donner la loi. Et Moïse monta vers Dieu, et descendant, il raconta tout au peuple; et le matin étant monté de nouveau, il reçut deux tables écrites. Et fais attention de ne compter dans le second mois que trente jours, selon la lune; or, seize jours dans le premier mois, trente dans le second et quatre dans le troisième font cinquante jours. C'était aussi dans la cinquantième année qu'on célébrait l'année jubilaire, qui signifie l'année de la rémission, parce qu'au bout de sept semaines d'années, c'est-à-dire de quarante-neuf ans, on sonnait de la trompette, on remettait toutes les dettes, on affranchissait les esclaves, on confirmait la liberté accordée, et tous les biens aliénés étaient remis à leurs anciens possesseurs, comme on l'a dit au Dimanche de la Quinquagésime. Pour nous également, nous célébrons la Pentecôte après avoir observé ce nombre de cinquante jours après la résurrection du Seigneur; et nous recevons la grâce de l'Esprit saint, qui survient en nous, qui nous rend fils de Dieu, nous remet en possession des vertus, efface nos fautes et, après avoir fait disparaître la créance de notre dette, nous délivre de tous les liens de la servitude (LXXXV dist., *Hunc numerum*). En outre, ce nombre cinquante est formé du carré de sept, auquel on ajoute l'unité.

X. Car il y a sept semaines depuis Pâques jusqu'à la Pentecôte, et ainsi le cinquantième jour après Pâques se trouve être conséquemment la Pentecôte, pendant laquelle nous recevons le Saint-Esprit, dont les dons, au nombre de sept, sont dispen-

sés par un seul ; car les Juifs observent en tout le nombre sept, non sans raison mystérieuse, comme on l'a dit au chapitre de la Quinquagésime. Or, l'ascension eut lieu le quarantième jour, nombre de la pénitence, ce qui fut très-convenable ; car par la pénitence l'homme devient semblable à Dieu, ce qui signifie monter. Mais il paraît que, de même que les Juifs célébraient leur Pentecôte, en comptant cinquante jours à partir de l'immolation de l'agneau typique, de même aussi nous devrions compter cinquante jours depuis l'immolation de l'agneau, et qu'ainsi nous devrions célébrer notre Pentecôte le vendredi, au lieu de la célébrer le dimanche, comme nous l'enseigne la supputation. A ceci nous répondrons que les Juifs ne comptaient pas depuis l'immolation de l'agneau, mais à partir du dimanche suivant ; d'où vient qu'on lit dans le Lévitique (c. XXII) : « Vous compterez depuis le dernier jour du sabbat, » c'est-à-dire à partir du dimanche, qui est le jour qui suit le sabbat ; ou le second, l'autre jour après le sabbat. « Vous compterez, dis-je, sept semaines jusqu'au second jour de l'accomplissement de la septième semaine ; » c'est ce que dit l'Esprit saint par la bouche de Moïse, insinuant par là la Pentecôte des chrétiens qui est toujours le dimanche. Or, saint Luc dit touchant ce jour : *Cum complerentur*, etc., « Quand les jours de la Pentecôte furent accomplis, les disciples étant tous ensemble dans un même lieu, » c'est-à-dire dans l'union d'un même esprit, « on entendit tout-à-coup un grand bruit qui venait du ciel, » parce qu'à ceux qui vivent dans la pénitence, qui est l'année jubilaire, et qui, lorsque les jours de la Pentecôte sont accomplis, vivent dans l'unité, le Saint-Esprit est conféré, et cela tout-à-coup, parce que la grâce de l'Esprit saint ne connaît point les difficultés, ni les pénibles délais des choses humaines. Car l'Esprit saint descend sous la forme du feu, parce que, de même que le feu éclaire et embrase, ainsi l'Esprit saint, par la connaissance de Dieu, nous brûle de son amour. Il apparut donc sous la forme de langues de feu, afin que les disciples devins-

sent éloquents dans toute espèce de langues; et comme lui-même est la langue qui, des profondeurs de sa bonté, a produit le Verbe dans le sein de la Vierge, de même il le produit dans le cœur de l'homme (Math., chap. x) : « Ce n'est pas vous qui parlez, mais l'Esprit de votre Père qui parle en vous; » car il rend éloquents ceux qu'il remplit.

XI. Suivent ces mots : *Quasi advenientis spiritus vehementis,* « Comme d'un vent violent, impétueux, qui venait du ciel,» paroles qui montrent que rien n'a pu résister à l'Esprit saint, ni aux apôtres. D'où le Seigneur dit dans l'évangile de saint Mathieu : « Je vous donnerai une bouche et une sagesse auxquelles vos adversaires ne pourront résister et qu'ils seront dans l'impuissance de contredire; » et, touchant le bienheureux Etienne, il est écrit dans les Actes des apôtres que « les Juifs ne pouvaient résister à la sagesse et à l'esprit qui parlaient par sa bouche. » Or, comme il est dit dans l'épître : « On entendit tout-à-coup un grand bruit, comme d'un vent violent et impétueux qui venait du ciel, etc., » c'est pourquoi, pour représenter ce bruit, dans certaines églises on sonne de la trompette pendant le chant de la séquence ou prose; car l'Esprit saint est venu comme un vent impétueux, parce que de même qu'un vent impétueux chasse et balaie la poussière de la surface de la terre, ainsi l'Esprit saint chasse du cœur de l'homme tout ce qui est terrestre. Les anciens sonnaient de la trompette, comme on le lit dans les Nombres, pour rassembler la multitude, pour combattre, pour marquer la réjouissance dans les jours de fête; et cependant ils en variaient les sons. Telle est la vertu et la puissance du son et de la fanfare des trompettes, qu'à leur bruit ou son les murs de Jéricho croulèrent. Ces trompettes désignent les deux Testaments ou les prédicateurs qui appellent le peuple et l'excitent à se ceindre du bouclier de la foi, l'invitent à la pénitence, à la componction et aux larmes; à chanter les louanges de Dieu, à gravir la montagne de Sion et à se rendre dans la sainte cité de Jérusalem; à aller

jouir de la société de milliers d'anges, et enfin qui appellent son attention sur le jugement futur de Dieu. Et remarque que, dans l'adversité comme dans la prospérité, on sonne de la trompette, parce qu'en tout temps le prédicateur doit parler; d'où viennent ces mots : « Je bénirai le Seigneur en tout temps, toujours sa louange sera sur mes lèvres. » On a parlé des orgues dans la quatrième partie, au chapitre du *Sanctus*. En ce jour aussi on lance des feux d'en haut (*a*), parce que l'Esprit saint descendit sur les disciples en forme de langues de feu. On jette aussi diverses fleurs pour marquer la joie et la diversité des langues et des vertus. On lâche encore des colombes dans l'Eglise pour désigner l'envoi même du Saint-Esprit. Après l'épître dans certaines églises on dit le graduel, parce que la fête de Pâques est terminée. Cependant, dans certaines autres on dit un double *alleluia*, parce que l'Esprit saint a été donné à la double robe. L'évangile *Si quis diligit me*, etc., de saint Jean (chap. XIV), appartient manifestement à l'Esprit saint; la postcommunion est : *Factus est* (Act., chap. II). On dira dans la préface de la septième partie pourquoi cette fête est célébrée par les Juifs, et pourquoi par les chrétiens.

(*a*) L'Ordinaire manuscrit de l'église de Rouen, au chapitre de la fête de la Pentecôte, s'exprime ainsi au sujet des feux et autres objets qu'on faisait voltiger dans l'église ce jour-là :

« Lorsqu'on entonnera le *Veni Creator*, les valets du Trésorier, se tenant dans les galeries basses du clocher, savoir devant le crucifix et, autant qu'ils pourront, à l'entrée du chœur, jetteront des feuilles de chêne, des nieules (sorte d'*oublies*) et des étoupes enflammées en grande quantité; et à partir du *Gloria in excelsis*, on laissera voler vers le chœur de petits oiseaux en assez grand nombre, avec des nieules attachées à leurs pattes, et ils continueront de faire les susdites choses jusqu'au commencement de la messe; ils ne cesseront qu'à l'évangile. Et tout cela se fera aux frais du Trésorier et du Chapitre, à parts égales. »

Et dum incipitur Veni Creator, *projicientur per familiares Thesaurarii existentes in deambulatoriis inferioribus turris, ante crucifixum, scilicet inferius et quam poterunt infra chorum, folia quercuum, nebulas et stupas ardentes in magna quantitate. Et a* Gloria in excelsis, *emittent volare versus chorum aves parvas et continuabunt præmissa usque ad officium missæ, nec cessabunt, nisi dum dicetur evangelium. Et hæc omnia fient expensis Thesaurarii et Capituli, æquis partibus.*

CHAPITRE CVIII.

DU LUNDI DE LA PENTECOTE.

Suit le lundi, où l'on montre que la loi a été non-seulement donnée aux Juifs, mais encore aux Gentils.

I. C'est pourquoi l'introït est : *Cibavit eos ex adipe frumenti,* « Il les a nourris de la fleur du froment, » c'est-à-dire de l'intelligence spirituelle ; *et petra melle*, « Et les a rassasiés du miel sorti de la pierre, » c'est-à-dire qu'il les a rassasiés de la doctrine du Christ, doctrine d'où découle le miel ; ce que l'on fait voir dans l'épître *Aperiens Petrus,* tirée des Actes des apôtres (chap. x), dans laquelle il est dit que, pendant que Pierre parlait encore, l'Esprit saint descendit sur ses auditeurs. Ou bien le froment, c'est le Christ ; l'Esprit saint, c'est la graisse du froment dont les fidèles sont rassasiés, lorsqu'ils sont remplis de l'Esprit saint ; ils sont encore rassasiés du miel sorti de la pierre, c'est-à-dire de la doctrine du Christ, qui renferme tous les trésors de la sagesse et de la science de Dieu. Or, à cause des promesses qui sont renfermées ici, on chante quatre *alleluia*, comme on l'expliquera le mardi et le samedi. On a parlé de cela au Troisième Dimanche après Pâques. L'*alleluia* est : *Spiritus Domini* (Sagesse, chap. i) ; l'autre est : *Loquebantur* (Act., c. ii). Or, l'évangile de saint Jean (chap. iii) ne semble pas se rapporter à l'Esprit saint, mais il s'accorde avec l'épître ; car on y montre que la loi a été donnée non-seulement aux Juifs, mais encore aux Gentils, en disant : « Dieu a aimé le monde ; » supplée, et non pas seulement les Juifs, « au point de donner son Fils unique. » Après suivent ces mots : « Afin que quiconque croit en lui, ne périsse point ; » et remarque cette terrible parole, savoir que « Celui qui ne croit pas en lui, est déjà jugé. » En outre, l'Esprit saint qui est amour,

est assez clairement désigné, en ce qu'il est fait mention de la dilection.

II. La postcommunion est : *Spiritus sanctus* (Jean, XIV). Et il faut savoir que pendant toute cette semaine il faut conserver à la messe les chants solennels, comme le *Gloria Patri*, le *Credo*, l'*Ite missa est*, le *Te Deum* et l'*Alleluia*, afin que nous nous réjouissions avec les baptisés de leur salut, et que nous figurions la plénitude de la joie future. Premièrement, il faut remarquer que le Seigneur n'a pas prêché les Gentils en personne, mais par ses apôtres; d'où ces paroles : « Allez, baptisez toutes les nations, au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, » de même qu'Isaac ne recommanda pas à son plus jeune fils de lui préparer un plat de nourriture, afin qu'il reçût sa bénédiction, mais que ce fût par les soins de Rebecca qu'il reçut la primauté de la bénédiction; et comme ces choses ont été faites par un secret jugement de Dieu, c'est pourquoi l'office de cette seconde férie appartient au conseil, qui est un don de l'Esprit saint.

CHAPITRE CIX.

DU MARDI.

I. Suit le mardi; et comme l'Esprit saint n'est conféré que par les ministres, c'est pourquoi le mardi on dit l'introït dans la personne des prélats : *Accipite jucunditatem gloriæ vestræ*, « Recevez le gage de la gloire qui doit vous remplir de joie, » dans lequel nous chantons cinq fois *alleluia*, parce que par le double amour nous arrivons à la foi de la Trinité. Et en voici le sens : « Recevez le gage de la gloire qui doit vous remplir de joie, » c'est-à-dire l'Esprit saint, parce qu'il vous glorifiera et vous honorera, de telle sorte que chacun puisse dire de lui-même ce qui est dit dans la communion : « L'Esprit qui procède du Père, me glorifiera lui-même. »

II. Suit l'épître *Cum audissent apostoli* (Act., c. VIII), où se trouvent ces mots (dans la suite de l'épître) : *Tunc imponebant manus*, etc., « Alors ils leur imposaient les mains, et ils recevaient le Saint-Esprit. » L'évangile de saint Jean (c. X) s'accorde avec l'épître. Il y est dit : « Celui qui n'entre point par la porte, etc. ; » car il n'entre pas dans l'Eglise, celui qui n'entre pas par ceux qui sont la porte, savoir le Christ et les apôtres ; et les hérétiques ne confèrent l'Esprit saint qu'en tant qu'ils s'accordent avec l'Eglise.

III. Et parce que les apôtres et leurs successeurs ont attaqué et attaquent les hérésiarques avec l'esprit de force, c'est pourquoi l'office de ce jour appartient à la force, qui est l'Esprit saint, c'est-à-dire un des dons de l'Esprit saint. De plus, l'Esprit saint est le portier qui introduit par la porte ceux qui vont au Père. On chante encore dans l'offertoire : *Portas cœli aperiet,* « Il ouvrira les portes du ciel, » c'est-à-dire les écrits des apôtres. La postcommunion est : *Spiritus, qui a Patre,* etc. (Jean, IX).

CHAPITRE CX.

DU MERCREDI.

Vient ensuite le mercredi, où ont lieu les jeûnes des quatre-temps.

I. Car les apôtres nous ont laissé l'exemple du jeûne en ce temps, eux qui, après avoir reçu l'Esprit saint, se privèrent des plaisirs de la table, comme ils s'étaient déjà sevrés des autres charmes du monde ; et, bien qu'ils ne jeûnassent point, tant que le Christ fut avec eux, cependant, lorsqu'ils furent privés de sa présence, ils se condamnèrent à des jeûnes volontaires ; car, après le départ de l'époux, ils devaient jeûner, comme le Seigneur le leur avait prédit : « Quand l'époux se séparera d'eux, alors ils jeûneront. » Aussitôt qu'ils furent rem-

plis de l'Esprit saint, alors ils commencèrent à jeûner. C'est pourquoi, le mardi précédent, il en est qui commencent le Carême d'été.

II. Mais d'autres, avec plus de raison, pensent que le jeûne de ce jour est le commencement du carême de ce temps, que quelques-uns terminent à la festivité de saint Jean-Baptiste, que ce jeûne ait six semaines ou non. Il en est d'autres qui renferment dans le jeûne la festivité de saint Jean et jeûnent sans terme fixé, jusqu'à ce qu'ils aient accompli six semaines de jeûne. Saint Jérôme prouve que ce carême n'est pas obligatoire, mais volontaire, en disant : « Pour nous, nous ne faisons qu'un seul carême, ceux-ci en font trois, comme si trois sauveurs avaient souffert, non qu'il ne soit permis de jeûner pendant toute l'année, excepté la Pentecôte, mais parce qu'autre chose est d'offrir un don obligatoire, autre chose d'en offrir un volontaire. » Mais saint Jérôme parle ici contre l'hérétique Montan, qui ordonna à ses sectateurs de jeûner pendant trois carêmes.

III. Et ce jeûne d'été est nommé jeûne d'allégresse. Pendant ce jeûne on ne fléchit pas les genoux, bien plus nous récitons les cantiques de joie, comme on l'a dit à la quatrième férie de la troisième semaine de l'Avent. Or, ce jeûne a été établi dans ce temps par l'Eglise, parce que celui qui sent en soi la grâce du Saint-Esprit jeûne sans peine et avec joie, et aussi parce que l'Esprit saint descendit visiblement sur ceux qui jeûnaient. C'est pourquoi l'introït commence ainsi : *Deus, cum egrederis*, etc., « O Dieu, lorsque tu paraîtras en présence de ton peuple, etc. » Or, Dieu sort lorsqu'il vient au secours des hommes par quelque signe visible. Il est sorti, lorsqu'il nous a donné son Fils, qui est venu pour nous frayer le chemin, comme il est dit dans Michée (c. II). Il est encore sorti en ce temps, par l'envoi de l'Esprit saint, lorsque la troisième personne de la Trinité est descendue visiblement sur les apôtres. Et comme par là ses ennemis ont été dispersés, c'est

pourquoi suit le petit verset *Exurgat Deus*, « Que Dieu se lève et que ses ennemis soient dispersés. » Dans certaines églises, suit la leçon du commencement de la Sagesse, savoir *Diligite justitiam*, « Aimez la justice, vous qui jugez la terre, » par où l'on montre comment on pourra posséder l'Esprit saint; car l'Esprit saint n'habitera pas en ceux dont la discipline et la régularité sont feintes et mensongères (I, quest. I, *Salvator*).

IV. A la fin il est dit : « L'esprit du Seigneur a rempli l'univers. » Ensuite vient l'épître *Stans Petrus*, etc. (Act., II), où il est montré que l'Esprit saint descendit sur ceux qui jeûnaient. Dans la suite de l'épître on lit : *Non enim*, etc., « Car ces gens-là ne sont pas ivres, comme vous le dites, puisque nous sommes à la troisième heure du jour; mais ceci arrive selon que le Seigneur l'a dit par le prophète Joël : Je répandrai de mon esprit sur toute chair, et vos fils et vos filles prophétiseront. » Dans d'autres églises on dit la première leçon *Stans Petrus*, etc., et ensuite l'épître *Per manus autem* (Act., chap. V). On lit donc deux leçons, parce que deux peuples sont convertis à la foi, ou parce que les ordinants sont instruits de la doctrine de l'un et l'autre Testament. Suit après l'*Alleluia*, parce que ce jeûne est un jeûne d'allégresse, comme on l'a dit. Il en est qui disent : *Pater, cum essem*, etc. (Jean, XVIII). Vient après l'évangile de saint Jean (chap. VI) : *Nemo venit ad me*, etc., « Personne ne vient à moi, à moins que mon Père, qui m'a envoyé, ne l'attire à lui, » savoir par l'Esprit saint. Suivent ces mots : « Vos pères ont mangé la manne, et ils sont morts; celui qui mange de ce pain vivra éternellement; » car il est tombé pour les chrétiens une manne spirituelle, comme jadis il en tomba une temporelle pour les Juifs. Or, ceux qui ont mangé la manne temporelle et corporelle sont morts; mais celui qui mangera la manne spirituelle ne mourra pas de la mort, c'est-à-dire de la mort de l'incrédulité, de la mort de la géhenne, par où il est évident que le Seigneur s'est présenté au

nouveau peuple avec plus de grâce, et l'a traité avec plus de distinction que le peuple de l'ancienne loi.

V. La communion est : *Pacem*, etc., de saint Jean (c. XIV). Et remarque que l'office de ce mercredi fait l'éloge de la science, qui est un don de l'Esprit saint, qui éclaire les saints avec tant de prodigalité, que les cinq livres de Moïse et les quelques écrits des prophètes ont donné naissance à un nombre incommensurable d'autres écrits; c'est ce que nous insinue d'une manière mystique l'évangile des cinq pains et des deux poissons, que l'on lit aujourd'hui dans quelques églises.

CHAPITRE CXI.

DU JEUDI.

I. Suit le jeudi, qui dans quelques églises n'a pas d'introït propre; mais parce que le Seigneur est descendu le dimanche, par l'envoi de l'Esprit saint, et est monté au ciel le jeudi, c'est pourquoi le dimanche et le jeudi ont un introït commun. Le jeudi emprunte donc son introït au dimanche et n'en a pas de propre, de sorte que, d'un samedi à l'autre samedi, il n'y a seulement que sept offices, suivant le nombre des dons de l'Esprit saint. Il y en a cependant qui, non sans raison, attribuent un don à cet office emprunté; mais ils commencent ces attributions à partir du dimanche et non à partir du samedi. En effet, le dimanche, ils célèbrent l'esprit de sagesse; le lundi, l'esprit d'intelligence; le mardi, l'esprit de conseil; le mercredi, l'esprit de force, et en ce jeudi l'esprit de science, qui donne de scruter les mystères profonds et cachés, comme on le chante dans l'*Alleluia : Spiritus omnia*, etc.

II. Dans certaines églises on chante l'introït qui se dit à la férie suivante, savoir : *Repleatur os meum laude tua*, « Que ma bouche soit remplie de ta louange. » Mais il est quelques

églises qui ont un office propre, savoir : *Deus patrum nostrorum, da nobis spiritum gratiæ*, etc., « Dieu de nos pères, donne-nous l'esprit de grâce, » par où l'Eglise demande que l'Esprit saint soit donné à ses fils pour la rémission des péchés et pour l'opération des miracles; et comme c'est par l'Esprit saint que s'opèrent les miracles, c'est pourquoi on lit dans l'épître : *Philippus*, etc., qui est tirée des Actes des apôtres (c. VIII), que « Philippe guérit un grand nombre de boiteux et chassa les esprits immondes, et qu'il en résulta une grande joie dans cette cité » (celle de Samarie). Et comme tout cela s'opère par l'Esprit saint, c'est pourquoi suit l'évangile de saint Luc (c. IX) : *Convocatis Jesus duodecim discipulis*, « Jésus ayant convoqué ses douze disciples, il leur donna pouvoir sur tous les démons; » et plus loin : « Vous ne porterez point de bâton ni de pannetière, etc., » ce qui ne peut se faire que par l'abondance de l'Esprit saint.

CHAPITRE CXII.

DU VENDREDI.

I. L'introït du vendredi est : *Repleatur os meum laude, ut possim cantare alleluia*, etc., « Que ma bouche soit remplie de louanges, afin que je puisse chanter *alleluia*, » parce que celui qui se réjouit de bouche et de cœur, peut jeûner du jeûne de l'allégresse. Et comme c'est le jour du vendredi, jour auquel a souffert le Seigneur et l'Esprit du Saint, c'est pourquoi on dit l'épître de saint Pierre : *Aperiens* (Act., II). Dans certaines églises on lit : *Christus suscitatus est a Spiritu sancto*, où l'on voit ces mots : « Il a ressuscité Jésus, après avoir bravé les douleurs de l'enfer, » comme il a été écrit : « Tu ne permettras point que ton Saint voie la corruption, » par où a été désignée cette opération de l'Esprit saint par laquelle la syna-

gogue, maintenant morte, ressuscitera par sa piété, lorsque la plénitude des Gentils sera entrée dans cette même voie de la piété, par la prédication. Cet office se rapporte donc à la piété. Il pourrait encore se rapporter à l'esprit de crainte pour ce qui est dans l'évangile : *Et repleti sunt,* etc., « Et ils furent remplis de crainte et plongés en extase, etc. »

II. Dans certaines églises on lit la leçon *Exultate, filiæ Sion,* qui est de Joël (chap. II); et comme c'est par l'Esprit saint que se font les miracles, suit l'évangile *Factum est,* de saint Luc (chap. V), qui a trait à la guérison du paralytique; et comme le Seigneur doit être loué pour cela, suit l'offertoire *Lauda, anima mea, Dominum,* « Mon ame, loue le Seigneur. » La communion est : *Spiritus ubi vult, spirat.*

CHAPITRE CXIII.

DU SAMEDI.

I. L'introït du samedi est : *Charitas Dei diffusa est in cordibus nostris* (aux Romains, chap. V), « La charité de Dieu s'est répandue dans nos cœurs, etc. » Et cet introït convient à l'Esprit saint, qui est charité, et aussi au jour du samedi, parce que, dans le samedi du futur repos, la charité de Dieu se répandra encore plus abondamment, de sorte que ce qui n'est qu'un petit feu dans Sion deviendra un brasier immense dans Jérusalem. Suit le verset *Domine, Deus,* etc., « Seigneur, Dieu de mon salut, je ferai entendre jour et nuit mes cris en ta présence; » car celui en qui la grâce de l'Esprit saint a été répandue, loue Dieu dans la prospérité comme dans l'adversité. Suit l'épître *Justificati*, etc. (aux Romains, chap. V), qui traite de cette diffusion de la charité; car comme la charité de Dieu s'est répandue, Paul ne permet point qu'elle soit resserrée seulement dans les frontières de la terre promise; bien plus,

il montre que l'Esprit saint a été conféré non-seulement aux Juifs, mais encore aux Gentils, en disant aux Juifs eux-mêmes : « Il fallait d'abord que la prédication vous fût adressée ; mais puisque vous avez repoussé la parole de Dieu et que vous vous êtes rendus indignes de la vie éternelle, voilà que nous passons aux Gentils » (Extra *De rem nisi*, § *Propter*).

II. Or, il est d'autres églises où l'on dit l'épître *Convenit universa civitas*, etc .(Act., XIII). Comme donc le Saint-Esprit a été donné aux nations, c'est pourquoi suit l'*alleluia* : *Laudate Dominum, omnes gentes ;* car, dans ce jeûne, on ne supprime point les cantiques de joie par respect pour la fête. D'après le Concile de Nicée (XXVI d., *De jejunio; De conse.*, d. III, *Quoniam*), nous ne fléchissons pas les genoux, mais nous prions debout, à cause des néophytes qui se réjouissent de ce qu'ils sont ressuscités de leurs péchés. Dans d'autres églises on dit : *Repleti sunt omnes* (Act., chap. II) ; et *Spiritus Domini ornavit cœlos* (Job, chap. XXVI). Après suit l'évangile *Surgens Jesus* (Luc, chap. III), qui a trait à la guérison de la belle-mère de Pierre. Elle représente la synagogue guérie par Pierre de son infidélité, et qui sera guérie plus parfaitement dans l'avenir, par sa propre foi. Et ainsi l'évangile s'accorde avec l'épître.

III. En ce jour on confère les ordres, parce que l'Esprit saint descend sur les ordinants et aussi sur ceux qui observent le jeûne ; et c'est pour cela que l'on dit quatre leçons avant la leçon de Daniel, comme on l'a dit à la quatrième férie de la troisième semaine de l'Avent. La première est tirée du commencement du livre de la Sagesse, où l'on montre ceux auxquels le Saint-Esprit est donné, et ceux auxquels il n'est point donné, c'est-à-dire qu'il est donné à ceux qui ressentent les effets de la bonté du Seigneur et qui le cherchent dans la simplicité de leur cœur.

IV. Dans d'autres églises, la première leçon est tirée de Joël (chap. III) : « Je répandrai mon esprit sur toute chair, » parce que de même que l'Esprit saint est descendu visible-

ment sur les apôtres, de même il descend invisiblement sur les ordinants. La seconde est : *Locutus est*, tirée du Lévitique (chap. XXIII) ; la troisième, *Dixit Moses*, etc. (Deutéronome, chap. XXV) ; la quatrième, *Dixit Dominus ad Mosen* (Lévitique, chap. XXVI). L'offertoire est : *Intonuit Dominus*, etc. ; la postcommunion : *Non relinquam vos orphanos*, etc., a trait à l'effusion de l'Esprit saint ou à la diffusion de l'Esprit saint.

V. On peut encore dire que cet office figure l'accord des deux peuples, juif et gentil ; ce sont les deux aveugles dont il est dit dans l'Evangile, qu'ils sont illuminés par le Christ. L'apôtre saint Paul parle de cet accord dans l'épître aux Juifs et aux Gentils, en disant : « Après avoir été justifiés par la foi, ayons la paix avec Dieu par notre Seigneur Jésus-Christ. » Mais comme la paix et la vraie concorde ne se cimentent que par la charité, c'est pourquoi on chante dans l'introït : *Charitas Dei diffusa est*, où se trouvent trois *alleluia*, parce qu'on arrive à la foi à la Trinité par les prévenances de la charité. Les leçons aussi, qui appartiennent au jeûne, attestent l'opération et la grâce de l'Esprit saint, comme la première : *Effundam de spiritu meo ;* et la seconde : *Locutus est*, où il est dit : « Vous compterez sept semaines jusqu'au second jour de la consommation. » Les sept semaines insinuent la festivité présente, qui jadis avait le nom de *Festivité des semaines*.

VI. Et parce que, après que les Gentils seront entrés dans la foi, les restes d'Israël seront sauvés, c'est pourquoi maintenant, à ceux qui pleurent et qui attendent l'époux, le Seigneur dit dans la postcommunion : « Je ne vous laisserai pas orphelins. » Or, comme cet accord et cette fusion auront lieu à l'approche du jour du jugement, qui même pour les élus sera un motif de crainte, c'est pourquoi cet office a rapport à la crainte, ou parce que la crainte conduit à la charité, quoique la charité évacue la crainte (*De pœniten.*, d. II, *Sicut cæca*). Et remarque, d'après saint Augustin, que dans l'ordre de ces offices nous supputons par l'ordre descendant, tandis qu'à Pâques

nous nous servons de l'ordre ascendant, parce que la Pentecôte désigne la descente de l'Esprit saint sur nous, tandis que la fête de Pâques marque pour nous l'action de monter vers lui.

VII. Et remarque que, outre les offices précités appartenant au jeûne, que nous avons expliqués dans la quatrième, la sixième férie et en ce samedi, on trouve en ces mêmes jours d'autres leçons et évangiles qui peut-être paraissent mieux se rapporter à la solennité; cependant les unes et les autres désignent la grâce et l'opération de l'Esprit saint; d'où vient qu'il y en a qui, en ce jour, non sans convenance, célèbrent deux messes : une à tierce, qui a trait à la fête, avec *Gloria in excelsis* et *Credo;* l'autre du jeûne, à none, sans *Gloria in excelsis*, pendant laquelle on ordonne les clercs, qui à juste titre sont ordonnés dans cette semaine, pour mériter de recevoir les dons du Saint-Esprit.

VIII. Et souviens-toi qu'en ce jour se termine la quadragésime; et c'est pourquoi aujourd'hui on célèbre et on chante *alleluia,* au lieu de graduel; et on ne fléchit point les genoux, car ce jour appartient à l'octave. C'est une coutume générale de ne pas fléchir les genoux toutes les fois que l'on tire du temps matière de louanges, dans le jour de la grâce, ou que le jour se rapporte à l'octave; mais, debout en priant, nous confessons la grâce qui nous a été conférée et la gloire que nous devons recevoir; et ainsi nous qui jadis étions des esclaves courbés sous le fardeau, après avoir brisé notre joug, nous marchons maintenant en redressant la tête, pour que, les dimanches et à la fête natale des saints et dans les solennités de Pâques, nous puissions toutefois incliner notre front, et imiter les saintes femmes allant au sépulcre.

CHAPITRE CXIV.

DU DIMANCHE DE LA SAINTE TRINITÉ.

I. Dans la plupart des églises on fête la sainte Trinité le jour de l'octave de la Pentecôte. En effet, après avoir célébré la festivité du Père dans la Nativité, car la Nativité est appelée la festivité du Père; la fête du Fils à Pâques, et celle de l'Esprit saint lors de sa descente, c'est avec raison qu'à l'octave de la Pentecôte, on célèbre la festivité des trois personnes, savoir de la Trinité, pour montrer que les trois personnes sont un seul Dieu, et c'est là la première raison pour laquelle on célèbre à la fois la fête des trois personnes divines. La seconde raison, c'est que le Saint-Esprit est reçu dans le baptême par l'invocation de la sainte Trinité, comme on l'a déjà dit. La troisième raison, c'est afin que l'Eglise montre à ses enfants Celui de qui ils tiennent tous les biens, Celui à l'image duquel ils ont été créés et dont ils doivent conquérir la ressemblance, savoir de Dieu et de la sainte Trinité, que nous devons toujours louer. Et comme à ces louanges nous devons apporter toute notre ame, c'est pourquoi il est quelques églises où, avant chaque antienne de laudes, on place un petit verset qui désigne le travail, pour montrer que nous devons, par tous nos moyens et de toutes nos forces, nous appliquer à louer Dieu et la sainte Trinité. Et on agit de la sorte dans certaines églises, à la fête de la bienheureuse Marie, aux antiennes de laudes, par la raison que la Vierge a consacré toute sa vie à louer Dieu; d'où vient qu'alors on dit dans l'Evangile : « Or, Marie conservait et méditait toutes ces paroles dans son cœur; » et parce qu'elle fut privilégiée dans sa virginité, car elle est la Vierge des vierges. On fait précéder aussi d'un verset les antiennes du bienheureux Laurent, du bienheureux Paul, du bienheureux

Etienne, pour marquer les travaux et les supplices plus grands qu'ils ont supportés dans leur martyre. Car le bienheureux Laurent a souffert des tourments plus atroces que les autres martyrs; d'où vient que le bienheureux Sixte lui dit : « Tu dois combattre des combats plus grands pour la foi du Christ. » Pour ce qui est du bienheureux Paul, il a travaillé plus que les autres par ses prédications; et le bienheureux Etienne, le premier, a souffert le martyre pour la foi du Christ. Pourtant, il y a une différence pour saint Laurent; car pour ce saint on place le verset devant les antiennes nocturnes, parce que sa passion a été consommée de nuit; d'où vient qu'il dit : « Ma nuit ne connaît pas d'obscurité; » et ensuite : « L'iniquité n'a point été trouvée en moi; » et ainsi il paraît qu'il fut tout entier un sacrifice de louanges. C'est pourquoi il disait sans cesse : « Je te rends grâce, Seigneur. » Or, son corps fut enseveli le matin, et c'est pour cela qu'on place les petits versets avant les antiennes de nocturnes, et non avant celles de laudes.

II. Et comme le verset désigne encore le travail et le fruit des bonnes œuvres, comme on en a touché quelques mots dans la préface de la cinquième partie, c'est avec raison qu'à la fête de la naissance desdits saints, d'une manière spéciale, on fait précéder les antiennes des petits versets, pour marquer que ces saints ont, d'une manière plus excellente que les autres, préludé aux honneurs qu'on leur rend le jour de leur naissance, et préludé à leur martyre par les travaux et les fruits des bonnes œuvres. De même, dans certaines églises, les antiennes du martyre du bienheureux Pierre sont précédées des petits versets, dans un ordre inverse ou renversé, parce qu'il demanda à être crucifié la tête en bas.

III. Or, ces versets sont appelés *tropi*, tropes, comme si l'on disait : louanges conversibles, ou qui peuvent être retournées en antiennes.

IV. Car Τροπός en grec se dit en latin *conversio*, conversion.

Donc, comme nous devons toujours louer la sainte Trinité, c'est pourquoi à la messe on dit l'introït *Benedicta sit sancta Trinitas*, qu'Alcuin a tiré du livre de Tobie (XII). Après suit l'épître, extraite de l'Apocalypse : *Vidi ostium*, etc., « Je vis une porte ouverte dans le ciel, et autour d'un trône, » c'est-à-dire de l'Eglise, qui est le trône de Dieu, « une mer de verre, » c'est-à-dire le baptême, dans lequel sont engloutis tous les Egyptiens, c'est-à-dire tous les péchés. Et remarque que saint Jean dit : *mare vitrescens*, à cause de la fragilité de notre corps et de l'éclat ou transparence qu'il a reçue dans le baptême. Et elle se trouve en forme de cercle ou circuit, parce que l'on ne peut venir à l'Eglise que par le baptême. Suivent ces mots : *Simile crystallo*, « Semblable au cristal, » parce que ceux qui auparavant étaient comme des eaux courantes et instables, sont devenus, par la grâce reçue dans le baptême, fermes et solides comme le cristal qui provient de l'eau congelée et prend la solidité de la pierre sous l'action d'une gelée prolongée.

V. Et la première raison pour laquelle on lit cette épître en ce jour, c'est qu'il y est question du baptême, où l'on reçoit les sept dons de l'Esprit saint par l'invocation de la Trinité. La seconde raison, c'est que dans cette épître on nous invite à louer la Trinité ; car on lit dans la suite de l'épître que des animaux, couverts d'yeux par devant et par derrière, c'est-à-dire les prélats, rendaient gloire, honneur et bénédiction à Celui qui était assis sur le trône et qui vit dans les siècles des siècles. Or, Celui qui est assis sur le trône, c'est Dieu en trois personnes ; d'où suivent ces mots : « Et les vingt-quatre vieillards se prosternaient la face contre terre, déposant leurs couronnes à ses pieds. » Ce qui signifie que nous devons reconnaître la Trinité comme l'auteur de tous nos biens et de tout ce qui nous rend dignes de la couronne. Et plus loin : « Et ils ne cessaient de dire : Saint, saint, saint. » C'est pourquoi, dans l'introït et dans les autres offices on répète autant de fois *Benedicta sit sancta Trinitas*. Et à cause de cela, le répons ou encore le

graduel, qui correspond à l'épître, est : *Benedictus es, Domine*, etc., « Tu es béni, ô Seigneur, toi qui considères les abîmes » (Daniel, chap. III) ; le verset est : *Benedicite Deum cœli* (Tobie, chap. XII) ; l'*alleluia* : *Benedictus es, Domine*, etc ; l'offertoire, *Benedictus es, Domine;* et la postcommunion, *Benedicamus Deum cœli*, etc. (Tobie, c. XII). L'évangile est : *Erat homo ex pharisæis, Nicodemus*, etc., où il est question du baptême qui sanctifie les baptisés par l'invocation de la sainte Trinité. Dans d'autres églises on dit l'épître *Gaudete, perfecti*, etc. (aux Corinthiens, dernier chapitre) ; dans d'autres : *Vidi ostium*, etc. (Apocalypse, IV) ; et l'évangile *Cum venerit Paracletus*, etc. (Jean, chap. XIV).

VI. Il faut savoir que saint Etienne de Laodicée a composé les offices (*historias*) (*a*) de la sainte Trinité et de l'Invention de saint Etienne. De plus, le roi Attila, qui persécuta les chrétiens, ayant presque entièrement anéanti tous les écrits qui traitaient de la religion chrétienne, Alcuin, précepteur de Charles et de son fils Louis, à la prière de saint Boniface, archevêque de Mayence, composa beaucoup d'écrits touchant les offices ecclésiastiques. C'est pourquoi, après l'approbation du Concile de Mayence, comme on le voit (*De consec.*, d. V), il fut décrété par le Concile que, depuis la fête de Pâques jusqu'à ce dimanche, on dirait seulement trois leçons, et qu'en ce jour jusqu'au dimanche suivant, on les chanterait touchant la Trinité, et qu'alors on commencerait à chanter : *Domine, in tua misericordia*. Alcuin composa l'office de la Trinité, savoir le répons, les antiennes, la messe et la séquence; et il offrit le tout au pape Alexandre. Le pape répondit qu'on ne devait pas plus célébrer la fête de la Trinité que celle de l'Unité ; car chaque jour on célèbre la fête de la Trinité et de l'Unité, puisqu'on dit toujours *Gloria Patri, et Filio, et Spiritui sancto;* et il n'admit point les histoires précitées, ni l'office (Extra *De*

(*a*) Voyez Du Cange, verbo *Istoria*.

fer., c. II). Et l'hérésie d'Arius étant survenue, la foi à la Trinité fut presque éteinte; mais Hilaire, Eusèbe et Ambroise rétablirent cette foi. Donc, pour la même raison, Grégoire-le-Grand consentit à ce que nous chantassions un office spécial en l'honneur de la Trinité, et à ce que nous bâtissions des églises en son honneur.

VII. C'est ce qui fait que l'on trouve diverses coutumes touchant l'office de la Trinité; les uns, en effet, ne célèbrent point cet office, suivant l'improbation du pape Alexandre; mais tous les dimanches, à partir de l'octave de la Pentecôte jusqu'à l'Avent, ils chantent aux nocturnes le nouveau répons de la Trinité, à moins que quelque fête ne s'y oppose, afin de confesser la Trinité par laquelle ils sont sauvés; et ils la confessent à la messe, en chantant joyeusement l'*alleluia*, comme on l'a dit dans la quatrième partie, au chapitre de l'*Alleluia*. D'autres, au contraire, font usage de cet office et le chantent en ce premier dimanche, suivant la première institution d'Alcuin. D'autres placent cet office à la fin du temps du déclin ou de la déviation, savoir dans le dernier dimanche après la Pentecôte, savoir avant le dimanche de l'Avent, suivant la dernière approbation du pape romain Grégoire. Donc, il y en a qui ne célèbrent jamais la fête de la Trinité et qui n'observent pas même cette octave (de la Pentecôte); mais, au premier dimanche après la Pentecôte, ils commencent l'office *Præparate*, ou *Deus omnium*. D'autres célèbrent en ce jour l'octave, savoir de l'Esprit saint, et y placent cette épître et le même évangile dont nous avons déjà parlé, à cause du sacrement de baptême, en observant le reste, comme au jour de la Pentecôte. Or, ils célèbrent l'octave pour insinuer la perfection ou la consommation des œuvres de l'Esprit saint. Car, pendant sept jours a lieu l'opération de la grâce aux sept dons, et le huitième sa consommation; et comme l'octave est la répétition du premier jour, c'est pourquoi tout se passe comme le jour de la fête, depuis les premières jusqu'aux secondes vêpres, pour les

vêpres elles-mêmes et pour les trois psaumes de nocturnes. Touchant cette octave ou ces huit jours, saint Augustin dit : Nous faisons la célébration des huit féries de l'homme nouveau. Le baptême des néophytes, bien qu'il soit conféré le samedi, se rapporte cependant au baptême que les apôtres reçurent le jour de la Pentecôte, dont l'octave se trouve au dimanche suivant. Or, ceux qui placent en ce jour l'office ou l'histoire *Præparate*, ou *Deus omnium*, font mieux, parce qu'ils suivent l'usage de l'Eglise romaine, qu'ils rappellent notre pèlerinage et observent l'ordre de l'histoire; car, par la Septuagésime, nous désignons l'expulsion du genre humain de la patrie du paradis; par la Quadragésime, la servitude du peuple sous Pharaon; par Pâques, l'immolation de l'agneau pascal; par les quarante jours de Pâques, les quarante années dans le désert; par les Rogations, l'entrée dans la terre promise; par les sept jours de la Pentecôte ou les sept dons de l'Esprit saint, le partage de la terre donnée aux Hébreux; par le temps qui suit, à partir d'aujourd'hui, nous figurons l'affliction du peuple et le gouvernement des Juges et des Rois; et c'est pourquoi suivent les quatre livres des Rois, comme on le dira dans le chapitre suivant.

CHAPITRE CXV.

DU PREMIER DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE.

I. Ici, il reste à parler du premier dimanche après la Pentecôte, qui est un des principaux dimanches. Là commence le quatrième temps de notre pèlerinage, parce que nous sommes dans la voie qui conduit à la patrie. Mais comme nous avons des ennemis à vaincre avant que d'y arriver, savoir la chair, le monde et le diable, c'est pourquoi on lit des extraits des livres des Rois, où il s'agit de guerres et de victoires, pour nous

exciter à combattre courageusement les ennemis, afin que nous remportions la victoire sur eux, comme les Juifs sur les Philistins, et enfin que nous soyons glorifiés dans les cieux, parce que nous n'avons pas seulement à lutter contre la chair, mais encore contre les puissances de l'air; d'où vient que d'abord nous disons aux vêpres : *Benedictus Dominus, Deus meus*, etc. L'histoire ou l'introït est : *Deus omnium*, ou, selon le rit romain, *Præparate;* mais comme la guerre ne se fait pas avec succès sans discernement, c'est pourquoi, dans le temps qui suit, on ajoute les livres de Salomon. De même, comme les vices s'insurgent contre nous et que contre eux la patience est nécessaire, c'est pourquoi, subséquemment, on y ajoute encore l'histoire de Job. C'est donc avec raison que nous sommes invités à combattre, parce qu'après avoir été jugés dignes d'être comptés au nombre des justes, par le livre des Nombres déjà lu, et d'être placés dans l'état de perfection, par la nouvelle loi, savoir le Deutéronome, où il est dit : « Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur et de toute ton ame; » après avoir été ensuite sous la conduite de Jésus, par le livre de Josué, par le livre des Juges sous les Juges, c'est-à-dire sous la direction des prélats, et que le livre de Ruth exclut toute acception de personnes car elle était Moabite, il nous reste cependant à combattre, parce qu'alors le diable nous tente davantage.

II. Ainsi les livres des Rois, qui traitent de leurs guerres, viennent par ordre après les autres livres; autrement on adapte encore les quatre premiers dimanches après la Pentecôte aux quatre livres des Rois, comme on le dira aux chapitres des quatrième, septième et quinzième Dimanches après la Pentecôte. Or, on les lit dans ce temps après l'envoi du Saint-Esprit et la fête de la Trinité, parce que, quand nous recevons la grâce de l'Esprit saint, alors nous sommes semblables à Dieu, nous sommes les fils du grand Roi et par conséquent nous sommes rois; d'où on lit dans l'Apocalypse : « Il nous a faits rois et prêtres de Dieu et de son Père, etc. » Et l'épître canonique

dit : « Vous êtes une race élue, un royal sacerdoce, etc. (Ext. *De sacr. unct.*). Donc, puisque nous sommes rois et que nous avons des ennemis, il ne nous reste plus qu'à défendre notre royaume que nous envie le diable, parce que nous avons été élevés sur le trône d'où il a été précipité ; c'est pourquoi nous sommes sur le point de livrer un combat qui sera sanglant et redoutable.

III. David nous est proposé comme exemple, lui qui, par son humilité et par sa douceur d'esprit, remporta la victoire et fut oint trois fois : premièrement, par Samuel, à Bethléem, en signe de sa royauté ; secondement, sur la maison de Juda, comme roi de la tribu de Juda, par des hommes de Juda, à Ebron ; troisièmement, il le fut encore à Ebron, et en confirmation de sa royauté sur tout Israël. Et nous aussi, si nous combattons bien, nous serons oints trois fois : premièrement, dans le baptême, en signe de notre royauté (comme rois) ; secondement, dans la confirmation ; troisièmement, dans le paradis, quand notre royauté sera confirmée, ou que notre royaume nous sera assuré.

IV. Saül nous est proposé comme un exemple, lui qui par sa désobéissance perdit sa royauté ; ainsi, ne soyons pas désobéissants comme lui, de peur que nous ne perdions le royaume éternel. Mais David fut humble dans toutes ses œuvres, ce qui est évident, parce que, lorsqu'il jouait ou dansait devant l'arche du Seigneur, revêtu de l'éphod de lin, après s'être dépouillé de ses vêtements royaux, Michol, fille de Saül, le railla en lui disant que par son vêtement il ressemblait à un bouffon, à quoi David répondit : « Je danserai et serai méprisable et vil devant le Seigneur qui m'a élu. » De même, quand le prophète Nathan vint à lui et lui reprocha son péché, il en fit une pénitence publique. Il eut aussi la douceur du cœur et rapporta à Dieu tous les biens dont il l'avait comblé ; c'est pourquoi l'Eglise chante à son sujet : « David prévalut contre le Philistin et le vainquit avec une fronde et une pierre, au nom du Sei-

gneur. » Voilà la jubilation en Dieu, car David ne se confiait point en lui-même.

V. La fronde de David c'est la prédication, fronde par laquelle le diable est chassé des cœurs des hommes, lorsqu'elle leur inspire la crainte par de sévères réprimandes et que l'on conçoit la pénitence dans son cœur. Or, la pierre dure, c'est la réprimande; et, comme de semblables victoires sont obtenues par l'humilité, c'est pourquoi, à la messe, l'introït commence par *Domine, in tua misericordia speravi*, « Seigneur, j'ai espéré en ta miséricorde : » voilà l'humilité de David : *Exultavit cor meum*, « Mon cœur a bondi d'allégresse; » voilà la douceur et la joie de son cœur. C'est par ces deux choses qu'on remporte la victoire dans le combat; et parce que celui-là seul vainct, qui ne s'attribue rien à lui, mais qui rapporte à Dieu tout ce qui lui arrive de bon, et espère en lui, c'est pourquoi suit à juste titre l'oraison *Deus in te sperantium*, etc.; ensuite vient l'épître de la charité, *Deus charitas est*, etc., « Dieu est charité, etc. » (saint Jean, chap. IV), parce que par la charité nous sommes rois, et par elle nous faisons de bonnes œuvres qui nous méritent de régner, et par lesquelles nous défendons et conservons notre royaume. D'où vient que suivent ces mots : *In hoc apparuit charitas Dei*, etc.; et ensuite, *Deus charitas est*, etc., où l'on montre que nous devons aimer Dieu et notre prochain.

VI. Or, dans l'évangile *Homo quidam erat dives*, etc., de saint Luc (chap. VI), on nous montre que nous ne devons pas aimer les richesses, par l'exemple du riche qui était revêtu de pourpre et de bysse, et par son châtiment; car, comme dit l'Ecclésiaste (chap. V) : « Celui qui aime les richesses n'en tirera pas de fruit ou n'en jouira pas, » celui qui les aime, savoir d'un amour passionné; mais on peut les aimer d'un amour naturel (*charitative*), dans le but d'exercer la charité, parce que nous ne rejetons pas les riches qui pratiquent la justice et les bonnes œuvres (XXX di., *Hoc scripsimus*), et l'évangile

parle du pauvre Lazare, en la personne duquel commence le graduel *Ego dixi*, etc., « J'ai dit : Seigneur, aie pitié de moi. » Suit le verset qui a trait aux œuvres de miséricorde : *Beatus qui intelligit*, etc., « Bienheureux celui qui a l'intelligence sur le pauvre et l'indigent, » c'est-à-dire qui comprend et devine ce qui se trouve dans le pauvre et l'indigent, savoir la pauvreté et l'indigence, pour venir à son secours. Car Grégoire dit que nous devrions les appeler nos défenseurs ou protecteurs et nos amis, parce qu'ils sont encore nos frères, et nous devons nous faire des amis avec les richesses qui proviennent de l'iniquité et les biens mal acquis, de telle sorte que, lorsque nous viendrons à manquer par la mort, ils nous reçoivent dans les tabernacles éternels. C'est ce que ne fit pas le mauvais riche dans son festin ; et comme il ne voulut en rien venir au secours du pauvre, c'est pourquoi le Seigneur lui a infligé un supplice tout spécial, en sorte qu'il ne put avoir une goutte d'eau pour rafraîchir sa langue. Et c'est pour cela que suit l'*alleluia : Deus justus et fortis*, etc. Ensuite vient l'offertoire dans la personne du mendiant, savoir : *Intende voci orationis meæ*, etc., « Ecoute ma voix suppliante. » Et comme Dieu n'oublie pas la prière des pauvres, suit la postcommunion *Narrabo omnia mirabilia tua*, etc., « Je raconterai toutes tes merveilles, je chanterai un psaume, etc. » Cependant, dans certaines églises on lit aujourd'hui l'évangile *Estote misericordes*, etc., de saint Luc (chap. v). Et il faut savoir que le pape Urbain IV décréta que l'on célébrerait la fête du Saint-Sacrement (*Festum de corpore Christi*), le jeudi d'après ce dimanche, accordant une indulgence plénière tant aux clercs qui officieraient, qu'aux fidèles qui assisteraient aux offices, comme il est dit dans l'office établi pour cette fête.

CHAPITRE CXVI.

DU SECOND DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE.

I. On a dit que le premier moyen par lequel nous défendons notre royaume est la charité, qui se dilate par la considération des noces éternelles dont il est dit dans l'Apocalypse : « Bienheureux celui qui est invité au festin des noces de l'Agneau. » De là vient qu'en ce second dimanche on fait mention de ce festin dans l'évangile de saint Luc (chap XIX) *Homo quidam*, etc., « Un homme fit un grand festin, et il y invita un grand nombre de personnes; et il envoya ses serviteurs, à l'heure du festin, pour dire aux invités de venir, etc. » L'heure du festin a sonné, depuis que la porte du paradis a été ouverte par le Christ. Suivent ces mots : « Et tous commencèrent à s'excuser, car le premier dit : J'ai acheté une maison de campagne, et il faut nécessairement que j'aille la voir. Le second dit : J'ai acheté cinq paires de bœufs, et je veux aller les essayer. Or, un troisième dit : J'ai pris femme, c'est pourquoi je ne puis venir. Or, le maître dit à un serviteur : Va, et force les gens d'entrer, afin que ma maison soit remplie; » car Dieu, par les tribulations, force beaucoup d'hommes à entrer. Or, ceux qui avaient été invités ne vinrent point, parce que les avares, qui s'excusent dans la personne du premier, ou les gourmands, qui s'excusent dans la personne du second, et les luxurieux que désigne le troisième, se rendent indignes de ce festin. De là ces vers :

« *Une maison de campagne, des bœufs, une femme ont exclu les invités du festin.*

« *Le monde, ses sollicitudes et la chair ont fermé le ciel aux baptisés* » (*a*).

(*a*) Villa, boves, uxor, cœnam clausere vocatis.
Mundus, cura, caro, cœlum clausere renatis.

Et comme, par cette conduite, ces derniers se rendent indignes du ciel, c'est pourquoi le Seigneur en invite d'autres.

II. Or, comme par la considération de ce festin la charité est dilatée et que le Seigneur protège ceux qui ont la charité, c'est pourquoi commence l'introït *Dominus, protector meus*, etc., « Le Seigneur est devenu mon protecteur, et il m'a conduit dans la large voie de la charité. » Suit le verset qui a trait à la charité: « Je t'aimerai, Seigneur, toi qui fais ma force, etc., » *Diligam te*, etc. Dans l'oraison le fidèle demande la charité « de ton saint nom, » *sancti nominis tui*, etc. Dans l'épître *Nolite mirari* (Jean, chap. III), il est question de la vie éternelle, par l'intuition de laquelle on conçoit l'amour. La fin a trait à la charité : *Filioli*, etc., « Mes petits enfants, n'aimons point en paroles, ni par la langue, mais réellement et en vérité. »

III. Par là l'Apôtre entend ce langage menteur des gens qui aiment le monde : « Je t'en prie, excuse-moi, » *Rogo te, habe me excusatum.* Ils disent aux hommes bons et saints : Priez pour nous, demandez pour nous; et cependant ils ne se soucient pas de répondre à l'invitation. Et remarque que les deux premiers s'excusent; or, par le premier on entend les superbes; par le second, ceux qui se délectent dans les cinq sens du corps; mais par le troisième on entend les luxurieux qui ne s'excusent point, parce qu'ils n'ont pas de cœur, comme il est dit dans Osée (chap. IV) : « La fornication, le vin et l'ivresse enlèvent le cœur ; » car la fornication absorbe l'homme plus que l'orgueil ou l'avarice. » Donc, selon qu'on l'a dit, comme le langage de ceux qui s'excusent est appelé un langage trompeur, c'est pourquoi l'Eglise demande à être délivrée de la langue trompeuse, dans le répons *Ad Dominum*, etc., « J'ai crié vers le Seigneur, lorsque j'étais dans la tribulation, et il m'a exaucé ; » dans le verset *Domine, libera me*, etc.; et comme celui-là est parfait, qui ne pèche point par la langue, c'est pourquoi on chante ce répons sur le second ton.

IV. Après suit l'*Alleluia*, qui a trait également à la charité;

Diligam te, Domine, fortitudo mea, etc., « Je t'aimerai, Seigneur, toi qui fais ma force. » Or, comme c'est par la considération de la vie éternelle que l'on conçoit la charité; après avoir vu le festin, on demande à être converti, dans l'offertoire *Convertere, Domine, et eripe*, etc.; et nous chanterons à haute voix, comme dit Cassiodore sur le Psalmiste : *Omnis spiritus*, etc., « Que tout esprit loue le Seigneur, » parce que ce ne sera pas tant un répons qu'une très-grande solennité. D'où vient que dans les Lamentations (chap. I), il est dit : « Les voies de Sion sont dans la douleur, parce qu'il n'y a personne qui vienne à ses solennités. » C'est pourquoi, dans la postcommunion on promet que l'on chantera alors les louanges du Seigneur, en disant : *Cantabo Domino, qui bona tribuit mihi*, etc.; et *Psallam*, etc.

CHAPITRE CXVII.

DU TROISIÈME DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE.

I. La troisième raison qui nous porte à défendre notre royaume avec ardeur, c'est la considération de la bienveillance de Dieu, parce qu'il nous garde et nous recherche avec empressement. C'est pourquoi, dans l'évangile de ce dimanche, *Erant appropinquantes* (Luc, chap. XV), il est dit : « Qui de vous, ayant cent brebis, » c'est-à-dire les anges et les hommes, « et venant à en perdre une, » c'est-à-dire l'homme, dans lequel il avait imprimé son image, « ne laissera pas les quatre-vingt-dix-neuf autres dans le désert, » c'est-à-dire dans le ciel, « pour aller à la recherche de celle qui est perdue, etc. ? » Ou bien, « Quelle est la femme qui, ayant dix drachmes, » c'est-à-dire les anges et les hommes, « et, venant à en perdre une, » c'est-à-dire l'homme, dans lequel Dieu avait gravé son image, « n'allumera pas son flambeau, » c'est-à-dire la nature humaine,

dans laquelle Dieu a placé le flambeau de la divinité, en s'unissant à elle, « et ne la cherchera pas avec ardeur, jusqu'à ce qu'elle la trouve? Et, lorsqu'elle l'a trouvée, elle convoque ses amies et ses voisines, en leur disant : Félicitez-moi, parce que j'ai trouvé la drachme que j'avais perdue. Ainsi, je vous le dis, il y aura une grande joie parmi les anges de Dieu, pour un seul pécheur faisant pénitence. » Voilà combien est grande la bonté de Dieu à notre égard; et c'est cette bienveillance qui allume en nous le feu de la charité.

II. Or, comme aux noces éternelles ne sont admis ni les superbes, ni les luxurieux, ni les avares, ainsi qu'il a été dit plus haut, c'est pourquoi l'introït de ce dimanche est : *Respice in me*, etc. et il y est dit : « Vois mon humilité » contre l'orgueil, « et mes travaux » contre la luxure, « parce que je suis indigent et pauvre » contre l'avarice. Et, pour les raisons précitées, Pierre nous invite à l'humilité, en disant dans l'épître (I Pierre, dernier chap.) : « Humiliez-vous sous la main puissante de Dieu, afin qu'il vous élève, etc. » Et après suivent ces mots : « Soyez sobres, et veillez dans l'oraison, parce que le diable, votre ennemi, erre autour de vous, et, semblable à un lion rugissant, cherche une proie à dévorer. »

III. Or, à cause de la tendre sollicitude du Seigneur à notre égard, l'Eglise nous exhorte dans le graduel en nous disant : « Jette dans le sein du Seigneur toutes tes inquiétudes, et il te nourrira. » Le verset est : *Dum clamarem*, etc., « Lorsque j'ai imploré le secours du Seigneur, il a exaucé ma prière; » l'*alleluia* est : *Domine, refugium*, etc.; l'offertoire, *Sperent in te*, etc., « Que tous ceux qui t'ont connu espèrent en toi, » parce qu'il prend soin de ceux qui espèrent en lui. Or, comme on ne trouve le Seigneur que par la pénitence, et que celui qui se repent crie vers le Seigneur, c'est pourquoi suit la post-communion *Clamabo*, etc.

IV. Cet office se rapporte encore à la pénitence, comme on

le voit par la communion et par l'évangile, où, par David, on entend tous les pénitents, et à ces mots : « Il y a une grande joie dans le ciel pour un seul pécheur qui fait pénitence, etc. » On le voit encore dans l'introït et ailleurs. Et c'est pour cela que l'on chante cet office vers la fête du bienheureux Jean-Baptiste, qui, comme on le lit, appelait les hommes à la pénitence.

CHAPITRE CXVIII.

DU QUATRIÈME DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE.

I. Le quatrième moyen par lequel nous défendons notre royaume, ce sont les œuvres de miséricorde; de là vient que dans l'évangile de saint Luc (chap. VI), qu'on lit en ce quatrième dimanche dans certaines églises, il est dit : *Estote misericordes*, etc., « Soyez miséricordieux, comme votre Père est miséricordieux. » Après viennent ces mots : « Ils répandront dans votre sein une bonne mesure, une mesure remplie, tassée et surabondante. » Mais comme l'homme ne peut pratiquer les œuvres de miséricorde, s'il n'est auparavant illuminé par Dieu, c'est pourquoi commence l'introït *Dominus illuminatio mea*, etc. Et comme, par les œuvres de miséricorde, l'Eglise est terrible et redoutable comme une armée rangée en bataille, ainsi qu'il est dit dans le Cantique des cantiques, suit le verset *Si exurgant adversum me castra*, etc., « Quand je serais assiégé par toute une armée, mon cœur n'en serait point effrayé; » et *Si exurgat ad me prœlium*, etc. Ensuite, dans la collecte elle demande miséricorde et la grâce de verser des aumônes, lorsqu'elle dit : *Protector in te sperantium, Deus*, « Dieu, qui es le protecteur de ceux qui espèrent en toi, etc. »

II. Dans l'épître *Existimo* (aux Romains, chap. VIII), l'Apôtre nous montre la récompense, quand il dit : *Non sunt condignæ*, etc., « Les souffrances de la vie présente ne sont point en proportion avec cette gloire future qui sera révélée en

nous. » Suivent ces mots : « Et toute créature gémit, en attendant cette révélation qui sera faite aux enfants de Dieu. » Afin que l'Eglise puisse acquérir cette gloire, elle demande pardon de ses péchés, dans le répons *Propitius esto*, etc., « Pardonne-nous, Seigneur, nos péchés, etc. » Suit l'*alleluia : In te, Domine, speravi*, etc., « Seigneur, j'ai espéré en toi, parce que tu es propice et miséricordieux pour ceux qui espèrent en toi. » D'où le psaume : « Je le délivrerai, parce qu'il a espéré en toi. »

III. Ces quatre dimanches sont adaptés aux quatre livres des Rois de la manière suivante : Dans le premier livre, en effet, on lit comment David fut oint ; d'où vient que dans le premier dimanche commence l'introït *Domine, in tua misericordia speravi*. Et, dans le répons il est dit : « Et il m'a oint de l'onction de sa miséricorde et de l'huile de l'allégresse ; » d'où suivent ces mots dans l'introït : « Mon cœur s'est réjoui en toi, qui es mon salut. » Et ainsi il montre qu'il a été oint de l'huile de l'allégresse par la miséricorde de Dieu. Dans le second livre on voit comment il fut délivré de ses ennemis et oint deux fois, pour être mis en possession de la plénitude de la royauté ; d'où vient que dans le second dimanche commence l'introït *Factus est Dominus*, etc., « Le Seigneur est devenu mon protecteur et m'a donné de sa plénitude, » afin qu'il régnât sur un vaste royaume. Dans le troisième on voit comment mourut David ; d'où vient que, le troisième dimanche, l'Eglise fait entendre le chant des morts, en disant : *Respice in me et miserere mei*, et dans le verset *In te, Domine, speravi*. Dans le quatrième livre, on parle des prophètes qui ont été illuminés par Dieu, pour voir l'avenir ; et c'est pourquoi, le quatrième dimanche, on dit dans l'introït : *Dominus illuminatio mea*, etc.

CHAPITRE CXIX.

DU CINQUIÈME DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE.

La cinquième raison pour laquelle nous défendons et nous obtenons notre royaume, c'est la paix avec les ennemis de l'Eglise et la patience dans l'adversité, à laquelle nous invite le bienheureux Pierre dans l'épître de ce cinquième dimanche : *Omnes unanimes* (I Pierre, chap. III), en disant : « Et ne rendez pas le mal pour le mal, etc ; » d'où vient que dans l'évangile il est parlé du filet du bienheureux Pierre.

I. Mais il en est beaucoup qui rompent le filet du bienheureux Pierre, c'est-à-dire la concorde et l'union fraternelle ; c'est pour cela que dans la personne de ceux qui ont la tolérance chrétienne, commence l'introït *Exaudi, Domine, vocem meam*, etc., « Exauce ma prière, Seigneur, parce que j'ai crié vers toi, etc. » Le verset est : *Dominus illuminatio mea*, etc. ; car celui qui est éclairé par Dieu est délivré de ses ennemis, parce qu'il espère en Dieu. Or, pour obtenir la paix susdite avec ses ennemis, l'Eglise prie, en disant dans la collecte : *Da nobis, quæsumus, Domine, ut et mundi cursus*, etc. Cependant, dans quelques églises on dit : *Deus qui diligentibus te*, etc. Suit l'évangile de saint Luc (chap. V) : *Dum plurimæ turbæ irruerent in Jesum*, etc., où suivent ces mots : « Maître, nous avons travaillé toute la nuit, sans rien prendre. »

II. Ceux qui travaillent toute la nuit sans rien prendre sont ceux qui prêchent en vue des biens de la terre ; « mais, sur ta parole, je jetterai mon filet dans la mer. » Il fait cela, celui qui a la science et la vie ; car celui-ci prend un nombre considérable de poissons ; d'où vient que dans le principe on en prend autant de bons que de mauvais, ce qui fait rompre le filet ; par où l'on désigne qu'en cette vie l'unité de l'Eglise est brisée par certains. Mais, après la résurrection, les apôtres prirent un

grand nombre de poissons, sans que leurs filets rompissent; par où sont désignés les bons, qui ne scindent pas l'unité de l'Eglise. Et c'est pourquoi, dans l'offertoire, l'Eglise dit qu'elle loue Dieu, qui a éclairé ses fidèles enfants et leur a donné l'intelligence, afin qu'ils ne rompissent point le filet, c'est-à-dire l'unité de l'Eglise. Cet offertoire est : *Benedicam Dominum*, etc., *qui mihi tribuit intellectum*, etc. Dans la postcommunion l'Eglise déclare qu'elle opère l'unité et qu'elle la demande au Seigneur : *Unam petii a Domino*, « J'ai demandé une seule chose au Seigneur. » Car encore, bien que chaque jour elle demande plusieurs choses, cependant il est dit qu'elle ne demande qu'une chose, parce qu'elle ne demande que dans un seul but, c'est-à-dire pour obtenir tout ce qu'elle a à demander à Dieu. Et c'est ce qui suit ici : *Hanc requiram*, etc., « Je la rechercherai uniquement, cette chose; c'est d'habiter dans la maison du Seigneur tous les jours de ma vie. » Et elle dit cela, parce qu'alors on lit le livre des Paralipomènes, c'est-à-dire les paroles des jours, livre qui est identique au livre des Rois et désigne que celui qui, pendant les jours de sa vie, se sera bien conduit (*rexerit*), possédera les jours de l'éternité. Et remarque que cet office se chante vers la fête du bienheureux Jacques, qui, comme on le dit dans l'évangile, abandonna ses filets pour suivre le Seigneur et devint pêcheur d'hommes, c'est-à-dire, de fait comme de nom, destructeur (*supplantator*) (*a*) des vices.

CHAPITRE CXX.

DU SIXIÈME DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE.

I. Comme tous les moyens précités n'ont pas de valeur sans la pleine justice de la foi et la rénovation de la vie, c'est pour-

(*a*) Allusion au nom de S. Jacques qui, en latin, est *Jacobus*, comme celui du célèbre patriarche *Jacob*, qui veut dire *supplantateur*. Voyez la Genèse, c. 25, vers. 25, et chap. 27, vers. 36.

quoi, en ce sixième dimanche, on lit le second livre des Paralipomènes, où il est dit que le Seigneur fortifia Salomon; par où l'on désigne que le Seigneur fortifie spirituellement les siens, en leur donnant la force; c'est pourquoi il est dit dans l'office de ce dimanche : *Dominus fortitudo plebis suæ, protector*, etc., « Le Seigneur est la force de son peuple et le protecteur, etc. » Le verset est : *Ad te, Domine, levavi*, etc., « Seigneur, j'ai élevé mon ame, etc., » parce que c'est de lui que dérive toute force ; et alors nous gouvernons bien notre royaume, ce qui a lieu surtout si l'homme se dirige vers les promesses de Dieu; d'où vient qu'il est dit dans l'oraison : *Deus qui diligentibus*, « O Dieu! qui as préparé des biens invisibles à ceux qui t'aiment, etc. »

II. Or, dans l'épître *Quicumque baptizati sumus*, etc. (aux Romains, chap. VI), Paul nous exhorte à marcher dans une vie nouvelle; autrement tout le reste ne sert de rien; et afin que nous arrivions à ce résultat, l'Eglise prie en ces termes, dans le répons *Convertere, Domine, aliquantulum*, etc., « Seigneur, tourne-toi un peu vers nous. » Or, celui qui marche dans les sentiers d'une vie nouvelle, se prépare à louer Dieu dans le présent et dans l'avenir; d'où suit l'*alleluia* : *Te decet hymnus, Deus, in Sion*. Nous sommes exhortés à cette oraison et à cette perfection dans l'évangile de saint Mathieu (chap. V), *Nisi abundaverit justitia vestra*, etc., où l'on voit dans la suite de l'évangile : *Si offers munus tuum ante altare*, etc. Et comme l'homme ne peut arriver à ce résultat sans le secours de Dieu, c'est pourquoi l'Eglise prie ainsi dans l'offertoire *Perfice gressus meos*, etc., « Affermis mes pas dans tes voies, etc.; » et comme celui qui est ainsi disposé peut offrir des sacrifices, suit, dans la postcommunion : *Tollite hostias*, etc.

CHAPITRE CXXI.

DU SEPTIÈME DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE.

I. Suit le septième dimanche après la Pentecôte, où on lit les livres de Salomon, comme les paraboles, les cantiques, les livres de la Sagesse composés par Philon, et l'Ecclésiastique fait par Jésus, fils de Sirach, et qui cependant est attribué à Salomon. Ces livres des œuvres de la sagesse de Salomon se lisent depuis les calendes d'août jusqu'aux calendes de septembre, parce que ce mois est chaud et désigne l'ardeur des vices, et que nous devons nous conduire avec sagesse, comme au sein d'une nation perverse et dépravée.

II. Ou parce que ce mois, savoir le mois d'août, est le sixième mois de l'année, ce qui fait qu'il était appelé *sextilis* avant Auguste César, et que c'est dans le sixième âge qu'est venu notre véritable Salomon, qui, de deux peuples n'en faisant qu'un seul, a été la vertu de Dieu et la sagesse de Dieu, qui nous a appris à vivre et à enseigner avec sagesse. Celui-ci est le Christ, le roi des rois, qui avec sept pains et un petit nombre de poissons, comme on le lit dans l'évangile de ce jour, a rassasié ceux qui étaient venus de régions lointaines et l'avaient suivi pendant trois jours.

III. En ce dimanche encore, l'Eglise commence les paraboles de Salomon; car, après la fête de la Trinité, on lit le livre des Rois, parce que l'homme, lorsqu'il est parvenu à la ressemblance de la Trinité, devient roi et prêtre; c'est pourquoi on met devant ses yeux des exemples tirés des rois et des prêtres, comme il a été dit au premier dimanche. Après suivent les livres doctrinaux, car on nous y propose des exemples pour appuyer la doctrine; ou bien on nous propose l'exemple réuni à la doctrine ou à l'enseignement, parce que les faits nous tou-

chent plus que les paroles ; et, comme on le voit dans les Actes des apôtres, Jésus commença à pratiquer, puis ensuite il enseigna ; et ces livres sont rangés de telle sorte, que les livres des Rois et des Paralipomènes, qui renferment les exemples, précèdent d'abord, et sont suivis des livres doctrinaux de Salomon. Cette doctrine est la réfection spirituelle dont il est question dans l'évangile de ce septième dimanche. Nous parlerons de cela aux Onzième et Douzième dimanches.

IV. Et parce qu'à cette doctrine nous devons correspondre par des bonnes œuvres, c'est pourquoi commence l'introït *Omnes gentes, plaudite manibus*. Et le bienheureux Paul nous invite, dans l'épître aux Romains (c. VI), à correspondre à cette doctrine en servant Dieu, quand il dit : *Humanum dico*, etc., « Je vous parle comme à des hommes, à cause de la faiblesse de votre chair. » D'où vient que dans certaines églises suit le répons *Beata gens*, etc., « Bienheureux le peuple dont le Seigneur est le Dieu, » c'est-à-dire qui a Dieu pour Seigneur, en le servant lui seul. Suit le verset *Verbo Domini*, « Par la parole du Seigneur, » c'est-à-dire par la doctrine du Seigneur, les cieux ont été affermis, c'est-à-dire les anciens, comme les apôtres et les autres saints. Suit dans certaines églises l'*alleluia* : *Attendite, popule meus*, etc., « O mon peuple ! appliquez-vous à pratiquer ma loi ; » la loi est cette réfection qui est montrée dans l'évangile (Marc, chap. VIII) *Cum plurima turba*, etc. Et il faut remarquer qu'il y est dit que certains vinrent de loin, savoir ceux qui sont revenus de péchés énormes et s'en sont repentis ; car celui qui est en état de péché mortel n'a pas de quoi manger. Or, ils étaient quatre mille, savoir ayant les quatre vertus cardinales ; et ils mangèrent et furent rassasiés, parce que la loi du Seigneur rassasie ; et il resta sept corbeilles, c'est-à-dire des prédicateurs ayant les sept dons de l'Esprit saint et restaurant les autres. Dans d'autres églises on lit l'évangile *Attendite*, etc., « Gardez-vous des faux prophètes, etc., » parce que celui qui a la doctrine voit le péril où il se trouve ;

car il voit qu'il est dans la fournaise de Babylone. Dans l'offertoire qui est : *Sicut holo caustum*, etc. (Daniel, chap. III), l'Eglise demande a être délivrée, et emploie les paroles des trois enfants. Dans la postcommunion *Inclina aurem tuam*, elle demande à être délivrée au plus tôt.

CHAPITRE CXXII.

DU HUITIÈME DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE.

I. Suit le huitième dimanche, où l'Eglise nous apprend à éviter toute vanité. Ce doit être là l'effet de la doctrine en nous, parce que dans la doctrine elle nous apprend à être des hommes spirituels et à nous éloigner des désirs charnels, à l'imitation de la bienheureuse Vierge, dont la fête est proche; d'où vient que l'introït est : *Suscepimus, Deus*, etc., « O Dieu ! nous avons reçu ta miséricorde, » c'est-à-dire ton fils Jésus-Christ qui, par miséricorde, nous a été donné au milieu de son temple, c'est-à-dire au sein de ton Eglise, commune à tous les fidèles; *Secundum nomen tuum*, etc., « Selon ton nom, ô mon Dieu! » car le nom de Dieu est en tous lieux; *Et laus*, etc., « De même, ta gloire s'étend jusqu'aux extrémités de la terre,» c'est-à-dire partout. Le temple de Dieu, c'est encore la bienheureuse Vierge, dans laquelle nous avons vraiment reçu la miséricorde de Dieu.

II. C'est donc avec raison que, vers sa fête, nous chantons le présent office, puisqu'elle est le temple de Dieu et le sanctuaire de l'Esprit saint. Suit l'épître aux Romains : *Debitores carni*, etc. (c. VIII), « Nous ne sommes point redevables à la chair, pour vivre selon la chair; » par où on nous enseigne à fouler aux pieds tout désir charnel; et, pour montrer que nous pouvons arriver à ce but, suivent ces mots : *Non enim accepistis*, etc., « Car vous n'avez point reçu l'esprit de servitude,

mais vous avez reçu l'esprit d'adoption des enfants ; » lequel esprit, quand on l'a goûté, fait que toute chair est un objet de dégoût. Mais comme on ne peut atteindre ce but sans la protection du Seigneur, c'est pour cela que l'Eglise prie ainsi dans le graduel : *Esto mihi*, etc., « Sois pour moi un Dieu protecteur. » Et comme on ne peut encore posséder tous ces biens qu'en se réjouissant dans le Seigneur, c'est pourquoi suit l'*alleluia : Exultate adjutori nostro;* car la joie spirituelle exclut toute carnalité.

III. Or, comme il en est qui mènent, mais seulement en apparence, une vie chaste et humble, l'Eglise nous apprend à nous garder de ces hypocrites dans l'évangile (Mat., ch. VII) : « Gardez-vous des faux prophètes, etc., » qui affichent la chasteté et sont plongés dans l'impureté ; ou bien il en est qui sont chastes par vaine gloire et pour s'attirer les louanges des hommes, comme les vierges folles dont il est dit : « En vérité je vous le dis, je ne vous connais pas. » Mais le Seigneur sauve ceux qui sont véritablement humbles ; d'où vient que suit l'offertoire *Populum humilem*, etc., « Seigneur, tu sauveras les humbles et tu humilieras les yeux des superbes. » Or, comme nous foulons tout aux pieds, quand nous goûtons les délices spirituelles, c'est pourquoi il est dit dans la postcommunion : *Gustate et videte*, etc., « Goûtez et voyez combien le Seigneur est doux ! »

CHAPITRE CXXIII.

DU NEUVIÈME DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE.

I. Après suit le neuvième dimanche, dans lequel on lit le livre de la Sagesse. Or, la sagesse consiste à penser aux choses du ciel et à élever notre cœur vers elles ; et on nous avertit de tenir cette conduite, surtout à cause de la fête de l'Assomption de la bienheureuse Vierge qui approche, savoir, quand la

Vierge fut emportée vers les cieux; et comme l'homme ne peut s'élever par lui-même, à moins que le Seigneur ne l'élève, c'est pourquoi il est dit dans l'introït : *Ecce Deus adjuvat me*, etc., « Voici que Dieu vient à mon secours et que le Seigneur se déclare le protecteur de ma vie, » *susceptor*, c'est-à-dire *sursum captor*, « qui attire en haut. » Et comme l'on se dirige vers les choses célestes, non avec les pieds du corps, mais en assimilant son esprit à celui de Dieu, par qui nous évitons tous les maux, suivent après ces mots, dans l'épître première aux Corinthiens (chap. x) : *Non simus concupiscentes malorum*, « Ne nous abandonnons pas aux mauvais désirs, etc.; » et plus loin : « Dieu est fidèle, et il ne permettra pas que vous soyez tentés au-dessus de vos forces; mais il vous rendra même la tentation avantageuse, afin que vous puissiez la supporter. » Cependant l'Apôtre commence par inspirer la crainte, en disant : « Que celui qui croit se tenir droit, prenne garde de tomber. » Dans le graduel, l'Eglise, ravie dans les cieux pour ainsi dire, rend grâces à Dieu, en disant : *Domine, Dominus noster*, etc., « Seigneur, toi qui es notre souverain, que ton nom est admirable dans toute la terre, parce que ta magnificence est élevée au-dessus des cieux, » non-seulement dans le Christ et la bienheureuse Marie, c'est-à-dire au-dessus des cieux matériels et spirituels, mais encore dans les saints, au-dessus des cieux matériels.

II. L'évangile de [saint] Luc (chap. xvi) nous avertit, si nous ne pouvons voler aux cieux par nous-mêmes, de nous faire des amis au moyen des richesses de l'iniquité, c'est-à-dire des biens que l'on possède injustement, en disant : *Homo quidam*, etc., « Un homme avait un intendant, etc. » Cet homme, avec la prudence de la chair, sut tellement combiner ses plans que, chassé de sa place, il fut admis dans les maisons de son maître (avec lesquelles son maître commerçait), et cela par l'iniquité de la fraude. Or, si cet intendant est loué, lui qui par l'injustice et la fraude sut pourvoir à son avenir, à com-

bien plus forte raison le Seigneur ne louera-t-il pas ceux qui font l'aumône, qui est la prudence de l'esprit, dont l'Apôtre dit : « C'est la vie et la paix, par où l'homme pourvoit à son avenir. »

III. Suivent ces mots : *Quia filii hujus seculi*, etc., « Car les enfants du siècle sont plus prudents que les enfants de lumière » pour ce qui est de leur famille, c'est-à-dire pour ce qui concerne leur famille, c'est-à-dire pour les choses temporelles. « Et moi, je vous le dis, faites-vous des amis avec les biens que vous devez à l'iniquité, afin que, si vous venez à manquer (savoir en mourant), ils vous reçoivent dans les tabernacles éternels » qui leur appartiennent; d'où viennent ces mots : *Beati pauperes spiritu*, « Bienheureux les pauvres d'esprit, parce que le royaume des cieux leur appartient. » Et comme ce n'est pas seulement par les aumônes, mais encore par les prières que nous volons vers les choses du ciel, c'est pourquoi on dit l'*alleluia Domine, Deus salutis meæ*, « Seigneur, Dieu de mon salut, j'ai crié jour et nuit en ta présence. » Et comme c'est par les œuvres de justice que l'onpossè de ces tabernacles, suit l'offertoire *Justitiæ Domini*, etc., « Les justices du Seigneur sont droites; elles réjouissent le cœur. » On montre en quel ordre ces choses se font, dans la postcommunion *Primum quærite regnum Dei* (Math., chap. VI), « Cherchez d'abord le royaume de Dieu. »

CHAPITRE CXXIV.

DU DIXIÈME DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE.

I. En ce dixième dimanche on lit l'Ecclésiastique : *Omnis sapientia*, etc., où l'on montre que « toute sagesse vient du Seigneur Dieu, » parce que, non-seulement la sagesse, mais encore tous les autres biens dérivent de Dieu. C'est pourquoi à

lui seul on doit les demander; et nous devons crier vers lui; d'où vient que l'introït commence ainsi : *Dum clamarem ad Dominum*, etc., « Lorsque je criais vers le Seigneur, il a exaucé ma voix. » Et comme nous devons le prier lui seul, suit le verset *Exaudi orationem meam*, « Exauce ma prière, » et dans quelques églises l'oraison *Pateant aures*, etc., « Que les oreilles de ta miséricorde soient ouvertes aux prières de tes suppliants. » Dans cette collecte on voit évidemment quel est le suppliant qui est digne d'être exaucé; d'où vient que suivent ces paroles : *Et ut petentibus*, etc., « Et afin d'accorder à tes suppliants ce qu'ils demandent, fais qu'ils te demandent des choses qui te plaisent et te soient agréables. » Dans l'épître *Scitis quoniam*, etc. (I aux Corinth., chap. XII), on montre que tous les biens viennent de Dieu; c'est pourquoi on doit lui rendre des actions de grâces.

II. D'où vient qu'après avoir énuméré tous les dons, l'épître dit *Hæc autem omnia*, etc., « Or, c'est un seul et même esprit qui opère toutes ces choses, distribuant à chacun ses dons selon qu'il lui plaît. » Mais comme le bien se perd bientôt, quand il n'est pas gardé par celui qui le donne, comme dit saint Grégoire, c'est pourquoi suit le répons *Custodi me*, etc., « Garde-moi, Seigneur, comme la prunelle de l'œil. » De même, comme nous devons recourir à celui dont nous tenons tous les biens, suit l'*alleluia* : *Domine, refugium factus es nobis*, « Seigneur, tu es devenu notre refuge. » Dans d'autres églises on dit l'*alleluia* : *Te decet*, etc.

III. L'évangile *Cum appropinquaret Dominus*, etc. (Luc, chap. XIX), a trait aux simoniaques, qui injurient et insultent l'Esprit saint, savoir en ce qu'ils vendent ce qu'il accorde gratuitement et qu'ils le distribuent à leur gré, comme si ces biens venaient d'eux et non de l'Esprit saint. Et remarque que cet évangile, où se trouve prédite la destruction de Jérusalem, se lit dans le mois d'août, parce qu'on trouve qu'elle fut détruite en ce mois, d'abord par Nabuchodonosor et ensuite

par les Romains. Dans d'autres églises on lit : *Dixit Jesus ad quosdam*, etc.; puis vient ensuite l'offertoire *Ad te, Domine*, etc., « J'ai élevé mon ame vers toi, Seigneur ; » comme si l'on disait : Non vers les simoniaques, les mauvais prélats et certains religieux insensés et hypocrites qui se font adorer par les simples, mais vers toi, Seigneur, qui es la source de tous biens; et comme Dieu accepte toutes nos œuvres quand nous espérons en lui, c'est pourquoi suit la postcommunion *Acceptabit*, etc.

CHAPITRE CXXV.

DU ONZIÈME DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE.

I. Dans le onzième dimanche l'Eglise commence à lire Job, qui est un livre qui nous est proposé comme modèle, et comme modèle de perfection, c'est-à-dire de sagesse parfaite, que l'on ne possède que par la susdite réfection de la doctrine sprituelle; car la réfection nous donne la force spirituelle, et c'est pourquoi, après les livres de Salomon, on lit le livre de Job. Or, dans l'ordre biblique, tous les livres exemplaires (*exemplares*) (Ruth, Job, Tobie, Judith et Esther), précèdent les livres doctrinaux (*doctrinales*) de Salomon, pour la raison précitée. On en parlera encore au Quinzième Dimanche.

II. Et comme l'union ou l'unanimité nous rend forts et patients comme Job, unis comme le furent les enfants de Job, qui, chacun à son jour, se faisaient un festin dans leurs maisons, c'est pourquoi commence l'introït *Deus in loco sancto*, etc., « Dieu qui est dans son sanctuaire, » c'est-à-dire dans les humbles. Isaïe dit : « Sur qui se reposera mon Esprit, si ce n'est sur celui qui est humble, tranquille et redoutant ma parole. » Et si Dieu est avec eux, nul ne pourra prévaloir contre eux; car Dieu fait habiter ceux qui ont un même esprit dans la même maison, c'est-à-dire ceux qui sont d'accord et unis,

comme furent les fils de Job qui s'invitaient mutuellement à des repas; ensuite le verset est : *Exurgat Deus*, etc., « Que Dieu se lève et que ses ennemis soient dispersés, » parce que notre force n'est rien, si le Seigneur ne coopère avec nous; bien plus, s'il n'opère principalement. Dans l'épître *Notum vobis facio evangelium*, etc., qui est la première aux Corinthiens (chap. xv), le bienheureux Paul nous montre l'humilité; d'où ces mots qui suivent : *Qui non sum dignus*, etc., « Moi qui ne suis pas digne d'être appelé apôtre; » et ce fut à cause de cette humilité qu'il fut ravi au troisième ciel. Suivent encore dans le répons des paroles d'humilité : *In Deo speravit cor meum*, « Mon cœur a espéré en Dieu, et j'ai reçu son secours; » et dans le verset *Ad te, Domine, levavi*, « J'ai élevé mon ame vers toi, etc. » Et comme d'une semblable espérance résulte l'allégresse, c'est pourquoi dans certaines églises l'*alleluia* est : *Venite, exultemus Domino*, « Venez, réjouissons-nous dans le Seigneur. »

III. L'évangile a trait à l'humilité et aux sentiments qu'elle inspire : *Duo homines ascendebant*, etc. (Luc, chap. xviii); et ensuite : *Pharisæus dicebat*, « Le pharisien disait : Seigneur, je ne suis pas comme le reste des hommes, etc., » voilà l'orgueil; et plus loin : *Publicanus dicebat*, etc., « Le publicain disait : Aie pitié de moi qui ne suis qu'un pécheur, » voilà l'humilité; aussi s'en retourna-t-il dans sa maison, justifié par le Seigneur, parce que l'élévation est la suite de l'humilité car « celui qui s'humilie sera élevé. » C'est pourquoi suit l'offertoire *Exaltabo te*, etc., « Seigneur, je te louerai et te célébrerai, parce que tu m'as pris sous ta protection, » c'est-à-dire *Sursum cepisti*, parce que tu m'as pris pour me porter en haut; comme si l'on disait : Je t'exalterai, Seigneur, parce que tu m'as exalté. La postcommunion est : *Honora Dominum*, etc., « Honore le Seigneur de ton bien, etc. » (Proverb., chap. iii). C'est ce que fait à la lettre celui qui est humble, car il donne volontiers aux pauvres; ce qui est honorer le Seigneur, parce

qu'il a enjoint de donner aux pauvres; ou bien : « Honore le Seigneur, etc., » c'est-à-dire reconnais Dieu pour l'auteur de tous tes biens, et c'est là le propre de ceux qui sont humbles. C'est avec raison que l'on chante en ce temps cette postcommunion, alors que les greniers sont remplis de moissons et que le vin regorge dans les celliers, biens pour lesquels on honore dévotement le Seigneur.

CHAPITRE CXXVI.

DU DOUZIÈME DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE.

I. Le douzième dimanche a trait à la prière: on y voit pour ainsi dire Job priant et, assis sur son fumier, se plaignant de ses faux amis; et on lit le livre de Job pendant deux dimanches. Job sur son fumier, c'est dans le sens moral l'ame au sein de la putréfaction du péché mortel; en cet état, il ne lui reste plus qu'à prier Dieu, afin qu'il l'arrache à sa misère; d'où vient que commence l'introït *Deus, in adjutorium meum*, etc., « O Dieu! viens à mon aide; hâte-toi, Seigneur, de me secourir; que mes ennemis et ceux qui cherchent à m'ôter mon ame soient confondus et couverts de honte. » Or, dans l'offertoire on montre l'efficacité de la prière.

II. Tout l'offertoire est la prière de Moïse, tirée de l'Exode, lorsque ce législateur pria pour les enfants d'Israël qui s'étaient fabriqué un veau d'or, qu'ils avaient jeté en fonte. Cet offertoire commence ainsi : *Precatus Moses*, etc., « Moïse fit cette prière en présence du Seigneur son Dieu, etc.; » et Moïse s'exposa lui-même pour le salut du peuple, en disant au Seigneur : « Ou pardonne-leur leur faute, ou fais-moi périr, etc. » (XLV d., *Disciplina*); et il rappelle à Dieu les mérites des patriarches : « Souviens-toi, dit-il, d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, etc. » Et le Seigneur se laissa fléchir et ne fit pas souffrir à son peu-

ple les maux dont il l'avait menacé; par où il est prouvé que les mérites des saints sont utiles.

III. Et remarque que dans cet offertoire on redouble les paroles, ce dont on a parlé au Deuxième Dimanche après l'Epiphanie. Dans l'épître *Fiduciam talem habemus*, etc., « C'est par Jésus-Christ que nous avons une si grande confiance en Dieu » (IIe aux Corinthiens, chap. III), l'Apôtre montre que sa prière et celle des autres bons prélats du Nouveau-Testament a une plus grande efficacité que celle qui se faisait sous l'ancienne alliance, même celle que Moise fit avec confiance, en s'appuyant sur les mérites des patriarches. Mais, pour ne pas paraître parler ainsi par orgueil, il ajoute : « Non que nous soyons capables par nous-mêmes de former aucune bonne pensée; mais notre suffisance vient de Dieu dont nous sommes les ministres. » On montre que la prière des prélats a beaucoup d'efficacité, dans l'évangile qu'on lit dans certaines églises : *Cum transiret Jesus*, etc., « Tandis que Jésus passait par le milieu des frontières, ou traversait la frontière de la Décapole, on lui amena un sourd-muet, et le Seigneur le guérit. » Il y a beaucoup de sourds qui refusent d'entendre la parole de Dieu, et un grand nombre de muets qui ne veulent pas parler, quoiqu'ils le puissent. Ceux-là également, les prélats doivent les amener au Seigneur par la prédication, la confession et la prière, et le Seigneur les sauvera; de là vient que, dans la personne du sourd-muet, on chante dans le graduel : *Benedicam Dominum*, etc., « Je bénirai le Seigneur en tout temps. » Le verset est : *In Domino laudabitur*, etc., « Mon ame se fera gloire de louer le Seigneur. » Dans l'*Alleluia* l'Eglise nous invite à cette louange : *Venite, exultemus*, etc., « Venez, réjouissons-nous dans le Seigneur. » On a parlé ci-dessus de l'offertoire. La postcommunion est : *De fructu operum*, etc., « La terre sera rassasiée, Seigneur, du fruit de tes œuvres, » la terre, c'est-à-dire les prédicateurs que le Seigneur commence par combler de biens, et lorsqu'ils en sont comblés, ils

en remplissent les autres. Dans d'autres églises on dit l'évangile *Exiens Jesus de finibus Tyri*, etc., qui est de saint Marc (chap. VII).

IV. Or, on peut dire d'après Richard, évêque de Crémone, *in Mitrali*, que, de même qu'après la mort de Salomon le royaume fut divisé, ainsi l'histoire du mois de septembre est divisée en deux parties. La première partie consiste en une histoire unique; l'autre offre beaucoup de diversité, parce que le sceptre de Juda resta fixé dans la famille de David, tandis que le royaume d'Israël fut occupé par diverses familles. C'est pourquoi on compile ou l'on rassemble l'histoire des justes qui vécurent mêlés avec les Gentils; de là l'histoire de Job, de Tobie, de Judith et d'Esther. Dans la première semaine de septembre on lit le livre que Job écrivit lui-même, avec le répons *Si bona;* dans la seconde, le livre que Tobie composa lui-même; dans la troisième, le livre de Judith, écrit par Achior; dans la quatrième, l'histoire d'Esther, faite par Mardochée, ou plutôt par Esdras; mais dans ce livre on lit ensuite les travaux d'Esdras, ou bien on lit après ces œuvres le livre d'Esdras, et l'on chante en même temps le répons *Peto* et *Adonaï, Domine*, etc. Ce fut à cette époque que prophétisa Hélie, qui est une figure du Christ. De même, après la mort de Constantin, l'Eglise fut divisée: une partie resta catholique; une autre partie fut séparée par nombre de schismes, qui firent que l'Eglise catholique souffrit une infinité de maux pour le Seigneur, comme ceux dont on lit les œuvres en ce temps.

V. Parmi les catholiques, il y en a qui sont parfaits, d'autres imparfaits. Les parfaits sont les prédicateurs vertueux et capables, les ministres et les coopérateurs de Dieu, comme il est dit dans l'épître *Fiduciam*. Ceux-ci amènent les imparfaits, les étrangers, les sourds et les muets à glorifier Jésus-Christ, comme on le lit dans l'Evangile. Ainsi la voix des parfaits se fait entendre dans l'introït *Deus, in adjutorium meum intende*, parce qu'ils implorent le secours de Dieu, afin

de pouvoir résister aux hérétiques et les amener à la grâce de Dieu; ou bien c'est la voix des imparfaits qui s'avancent dans la voie et qui, afin de pouvoir avancer, implorent le secours de Dieu dans le graduel *Benedicam* et dans l'*alleluia* : *Dominus refugium*; c'est aussi la voix des parfaits qui rendent grâces pour ceux qui s'arrêtent quelquefois dans la voie de la perfection et pour ceux qui s'y dirigent. Et comme Moïse fut un de ceux qui s'offrirent pour les péchés de leurs inférieurs, c'est pourquoi dans l'offertoire on chante : *Precatus est Moses*. Ces parfaits sont cette terre qui a été rassasiée du fruit des œuvres du Seigneur, savoir par les dons de l'Esprit saint. Elle produit le foin pour les bêtes de somme, c'est-à-dire la doctrine pour les hommes. D'où vient que la communion est : *De fructu*, etc. Et remarque que c'est avec raison que l'on chante tout à la fois des extraits et de Job et de Moïse, que l'on trouve avoir été contemporains, et par l'exemple desquels nous sommes invités à la patience et à la mansuétude.

CHAPITRE CXXVII.

DU TREIZIÈME DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE.

I. Le treizième dimanche, on lit le livre de Tobie, par qui est figuré le genre humain, devenu aveugle par le péché de notre premier père; lequel péché n'a pu être guéri que par l'amertume de la passion, que symbolise le fiel du poisson. Le Christ est figuré par le poisson; car le poisson grillé, c'est le Christ souffrant dans sa passion. Or, le genre humain était aveuglé ; car c'est pour ceux qui habitaient dans la région des ombres de la mort que s'est levée la lumière. Demandez donc que le Seigneur vienne comme il l'a promis ; car ce dimanche a trait aux promesses.

II. C'est pourquoi l'Eglise dit dans l'introït : *Respice in tes-*

tamentum tuum, etc., « Jette les yeux, Seigneur, sur ton alliance, » et souviens-toi de ta promesse, afin que ton Fils vienne comme tu l'a promis ; et c'est ce qui suit : *Et animas pauperum* etc., « Et n'abandonne pas pour toujours les ames de tes pauvres. » C'est ce que dit Tobie à son fils : « Souviens-toi, mon fils, que même en vivant pauvrement, tu auras beaucoup de biens, si tu crains le Seigneur. » C'est pourquoi suit l'oraison *Omnipotens, sempiterne Deus*, etc., « Dieu tout-puissant et éternel, » *De cujus munere venit*, etc. Et l'Eglise demande la grâce de pouvoir se hâter vers les vraies promesses.

III. L'épître *Abrahæ factæ sunt promissiones et semini ejus*, etc., « Des promesses ont été faites à Abraham et à sa race, » aux Galates (chap. III), traite des promesses. Elle renferme ces mots : « Qu'est donc devenue la loi et à quoi sert-elle, » dit l'Apôtre, si elle ne peut guérir le genre humain aveugle, comme Tobie? Suit cette parole : « La loi a été donnée à cause de ses transgresseurs, » comme dit le Pédagogue. — Vient ensuite le répons *Respice, Domine, in testamentum*, etc., où l'on montre l'effet irrésistible de la prière. Dans l'*alleluia* : *Quoniam Deus magnus*, etc., on fait voir quel est Celui qui peut nous éclairer.

IV. Dans l'évangile on montre que la loi ne peut guérir, et dans certaines églises on dit l'évangile *Beati oculi*, etc., « Bienheureux les yeux qui voient ce que vous voyez ; beaucoup de prophètes et de rois ont désiré, etc. » (Luc, chap. X), où il est dit qu'un prêtre et un lévite, voyant les blessures d'un homme qui était tombé entre les mains des voleurs, passèrent outre, un prêtre, dis-je, un lévite de l'Ancien-Testament ; mais seul, un Samaritain, savoir le Christ qui est notre gardien, le guérit. Et comme la loi ne guérit point, puisqu'elle ne conduit personne à la perfection, mais que c'est Dieu seul en qui il faut espérer, c'est pourquoi suit l'offertoire *In te, Domine, speravi*, etc. Or, comment a-t-il guéri cet aveugle (ou le genre humain de son aveuglement)? Il est évident que c'est par le

pain des anges, qui est devenu le pain des hommes, c'est-à-dire par le Fils de Dieu incarné; c'est pourquoi suit, dans la la postcommunion : *Panem angelorum manducavit homo*, « L'homme a mangé le pain des anges. » D'autres églises disent : *Panem de cœlo*, etc. (Sagesse, chap. XIV.)

CHAPITRE CXXVIII.

DU QUATORZIÈME DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE.

I. En ce quatorzième dimanche on lit le livre de Judith, et l'on chante comment la victoire fut accordée à une femme. L'Eglise nous invite à la sainteté ou à la continence par l'exemple de Judith. Car de même qu'elle tua Holopherne, qui par interprétation signifie « celui qui énerve un veau gras, » *enervans vitulum saginatum*, de même l'Eglise nous avertit de tuer Holopherne, c'est-à-dire le diable, qui énerve et tue les impudiques de ce monde; ce qui se fera en lui tranchant la tête par la pureté, car la tête du diable c'est la luxure; et il a commencé pour ainsi dire à tenter les hommes sur ce point, et c'est pourquoi le Seigneur dit dans saint Luc : « Que vos reins soient ceints, » c'est-à-dire ayez soin de vous ceindre et de vous prémunir contre le premier vice. On lit dans l'Exode (c. XII) : « En mangeant l'agneau, vous ceindrez vos reins. » Cependant, d'une autre manière, l'orgueil est aussi le commencement et la source de tout péché. Or, comme nous sommes fragiles et efféminés et que nous ne pouvons tuer Holopherne sans le secours de Dieu, c'est pourquoi nous disons dans l'introït : *Protector noster, aspice*, etc., « O Dieu! qui es notre protecteur, favorise-nous de tes regards, et jette les yeux sur ton Christ. »

II. Suit, dans quelques églises, l'épître aux Galates (chap. V) : *Spiritu ambulate*, etc., « Conduisez-vous selon l'esprit, et

vous n'accomplirez point les désirs de la chair; car la chair a des désirs contraires à ceux de l'esprit, et l'esprit des désirs contraires à ceux de la chair. Or, il est aisé de connaître les œuvres de la chair; » et l'Apôtre en fait l'énumération. De même, il dit ailleurs : « Si vous êtes en contention, n'êtes-vous point des hommes charnels? » Il dit cela, parce que nous rivalisons et que nous nous disputons au sujet des choses charnelles. Après viennent les fruits de l'Esprit saint, qui sont : « La longanimité, la paix, la patience, etc. » Donc, vaincre Holopherne en nous, c'est pratiquer ces deux choses. Or, nous tuons les vices en nous, par cette raison que nous goûtons l'Esprit saint, qui, lorsqu'on l'a un peu goûté, rend toute chair insipide. Mais comme la carnalité ne peut être guérie en nous que par le Seigneur, parce qu'elle est comme la lèpre, c'est pourquoi dans certaines églises suit l'évangile *Dum iret Jesus*, etc. (Luc, chap. XVII), qui a trait aux lépreux qui vinrent vers le Seigneur, qui leur dit : « Allez et montrez-vous aux prêtres, » après, cependant, leur guérison préalable; par où l'on désigne que d'abord le pécheur est guéri par le Seigneur, et qu'ensuite le prêtre lui impose une pénitence et lui donne l'absolution; ce qui a été désigné par ce fait, que les disciples du Seigneur détachèrent les liens de Lazare qui, cependant, avait été ressuscité par le Seigneur. Or, un seul des lépreux revint vers Jésus, et, fléchissant les genoux, lui rendit grâces; ce qui désigne que l'unité de l'Eglise rend grâces à Dieu; d'où vient qu'un seul malade était guéri dans la piscine (Jean, IV). Et c'est pourquoi dans le répons l'Eglise dit, en action de grâces : *Bonum est confiteri Domino*, etc., « Il est bon de confesser le Seigneur; » et dans l'*Alleluia*, usité dans certaines églises : *Confitemini Domino*, etc., « Confessez le Seigneur et invoquez son saint nom. » Et comme cela ne suffit pas, si le Seigneur ne nous garde, c'est pourquoi suivent ces mots dans l'offertoire : *Immittet angelus*, etc., « L'ange envoyé du Seigneur se tiendra autour de ceux qui le craignent, »

parce que le Seigneur nous garde par le ministère des anges. Suivent ces mots : *Gustate et videte*, etc., « Goûtez et voyez. » Or, on montre dans la postcommunion ce que nous devons goûter, savoir le pain qui engraisse l'ame et non le corps ; d'où vient que dans certaines églises l'offertoire est : *Panis quem ego*, « Le pain que je donnerai est ma chair, pour la vie du monde. »

CHAPITRE CXXIX.

DU QUINZIÈME DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE.

I. Le quinzième dimanche a la même intention que le précédent, ce qui fait que dans certaines églises, en ces deux dimanches, on lit le livre de Judith, et l'introït est : *Inclina aurem tuam, Domine*, etc., « Seigneur, prête l'oreille à ma prière. » Le verset est : *Lætifica animam servi tui*, etc., « Remplis d'une sainte allégresse l'ame de ton serviteur, parce que j'ai élevé mon ame vers toi, Seigneur ; » comme s'il disait : J'ai élevé mon ame vers toi et non pas vers les désirs de la chair. Dans l'épître aux Galates (chap. VI), l'Apôtre nous avertit de ne pas être comme des veaux engraissés, mais des hommes spirituels ; ce qui fait qu'il dit : « Si nous vivons par l'esprit, conduisons-nous aussi par l'esprit, parce que celui qui sème dans l'esprit recueillera de l'esprit la vie éternelle ; mais celui qui sème dans la chair recueillera dans la chair la corruption, etc. » Suit le répons *Bonum est confidere in Domino*, etc., « Il est bon et il vaut mieux se confier dans le Seigneur que de se confier dans l'homme, » qui abandonne la victoire aux mains de la femme, quand la femme fait vaincre l'homme par la chair ou dans la chair, ou bien quand elle lui abandonne une victoire charnelle ; et comme celui qui agit ainsi, c'est-à-dire qui se confie dans le Seigneur, prépare son cœur au service de Dieu, suit l'*alleluia* : *Paratum cor meum, Deus*, etc.

II. Dans l'évangile *Nemo potest duobus Dominis servire*, etc., « Personne ne peut servir deux maîtres, » qui est de saint Mathieu (chap. VI), on nous apprend que nous ne devons pas être les esclaves de notre ventre; et plus loin : « Ne vous inquiétez point, en disant : Que mangerons-nous, ou que boirons-nous? etc.; mais cherchez d'abord le royaume de Dieu, etc. » « Ne vous inquiétez pas, » c'est-à-dire n'ayez point ce souci exclusif qui étouffe tout le reste; mais nous devons avoir la sollicitude qui prévoit. Dans l'offertoire on nous avertit de servir le Seigneur et non notre ventre : *Expectans expectavi*, etc., « J'ai attendu le Seigneur avec persévérance, » afin qu'il me refît ou me sustentât. Or, quelle est cette nourriture qui doit restaurer l'ame? On le montre dans la postcommunion qui, dans quelques églises, est : *Qui manducat*, etc., « Celui qui mange ma chair, » c'est-à-dire par la foi; car, comme dit saint Augustin : « Crois, et tu as mangé, etc. » Or, on demande pourquoi l'Eglise, après les livres de Salomon, lit les livres de Job, et ensuite les livres de Tobie et de Judith, tandis que dans la Bible ces livres sont rangés dans un autre ordre; car, comme on l'a dit au Septième Dimanche, les livres exemplaires (*exemplares*) précèdent, et les livres doctrinaux (*doctrinales*) suivent, parce que les actes nous excitent et nous émeuvent plus que les mots ou paroles; et à la fin se trouvent les livres des Machabées, qui sont des livres exemplaires (*exemplares*). A cela on dit que par la doctrine on parvient à la perfection de la patience, qui exista dans Job plus que dans tout autre; d'où vient que suit Tobie, car Tobie est encore un grand modèle de patience, lui qui perdit des biens considérables, son fils momentanément et la vue, le bien le plus précieux de l'homme, parce que la vue est le principe des connaissances, pour lesquelles l'homme est né; et comme l'exemple d'une femme a plus de valeur pour nous et nous inspire une grande honte, c'est pourquoi le livre de Judith, où l'on traite de la victoire obtenue par la main d'une femme, est rangé par l'Eglise après

les livres précités. En dernier lieu, on lit le livre des Machabées, parce qu'on y voit un exemple de la confirmation ou de la consommation de la justice; car les Machabées souffrirent le martyre pour défendre la loi et la conserver contre Antiochus, ennemi de la foi.

CHAPITRE CXXX.

DU SEIZIÈME DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE.

I. Le seizième dimanche, l'Eglise lit et chante des extraits des Machabées qui, comme il est dit au chapitre suivant, souffrirent de la part d'Antiochus et de sept peuples. On y voit que le temple qui avait été souillé par ces peuples fut purifié par les Machabées; ce qui désigne que l'ame, qui est le temple de Dieu, polluée par les sept péchés capitaux, ne peut être purifiée, à moins d'être délivrée et lavée du péché, ce qui fait qu'elle ressuscite de la mort du péché. De là vient que dans l'évangile il est question de la résurrection du fils de la veuve.

II. C'est pourquoi commence l'introït *Miserere mei, Domine,* « Aie pitié de moi, Seigneur, » c'est-à-dire afin que tu me ressuscites. Le verset est : *Inclina, Domine, aurem,* etc. Or, dans l'épître, l'Apôtre nous invite à la patience, en disant : *Obsecro vos,* etc., « Je vous supplie de ne point perdre courage dans les tribulations, etc. » (aux Ephésiens, chap. III). Car c'est ainsi que les ennemis sont vaincus par les Machabées, c'est-à-dire par les saints. Suit le graduel *Timebunt gentes,* etc., parce que de même que, quand les Machabées eurent vaincu leurs ennemis, purifié et réédifié le temple, toutes les nations d'alentour furent saisies de crainte; de même aussi, lorsque l'homme a vaincu le diable et s'est purifié par la confession, et a réédifié le temple de Dieu en lui, les démons sont remplis

de frayeur, c'est pourquoi suit le verset *Quoniam ædificavit Dominus Sion*. Puis vient l'*alleluia* : *Redemptionem misit*, etc. Dans certaines églises on chante l'évangile *Ibat Jesus in civitatem*, etc., etc. (Luc, chapitre VII) ; et après : *Accessit Jesus*, etc., « Jésus s'approcha, toucha le cercueil et dit : Jeune homme, lève-toi, je te le commande; et il se leva, et Jésus le rendit à sa mère. » Or, le Seigneur touche le cercueil où est le mort, quand il éprouve par l'infirmité ou par quelqu'autre fléau le corps de l'homme, où git l'esprit mort de l'homme, c'est-à-dire son ame; et ainsi il est réveillé du sommeil de la mort, d'où vient qu'il est dit dans l'Ecclésiaste (XXI) : « Une grave infirmité donne à l'ame la sobriété. »

III. Suit l'offertoire dans la personne des Machabées : *Domine, in auxilium meum*, etc., « Seigneur, sois attentif à me secourir; » puis la postcommunion *Domine, memorabor*, etc., « Seigneur, je ne me souviendrai que de ta justice, » de ta justice, dis-je, parce que quiconque vient à toi ne sera pas chassé dehors. On peut encore dire qu'après la mort de Josias Jérusalem fut détruite, le peuple emmené en captivité et opprimé.

IV. C'est pourquoi, dans ce mois d'octobre on lit et on chante l'histoire des Machabées : *Adaperiat*, etc., parce qu'ils gémissaient dans une extrême oppression de la part de leurs ennemis. La première partie de ce livre a été composée par le pontife Simon ; la seconde par Jean, son fils; et la dernière par un certain Juif, paysan instruit. Ces captifs désignent l'Eglise militante, où se trouvent des chefs et des satellites, des docteurs et des disciples, des parfaits et des imparfaits. Les docteurs désignent le veuvage de l'Eglise qui est veuve; car, puisqu'elle combat, elle est séparée de l'époux qui triomphe; l'Eglise, dont le fils meurt, lorsque ses disciples sont séparés de son corps par quelque crime, lesquels ressuscitent lorsque la grâce se répand dans leur cœur. L'Eglise prie donc dans l'évangile pour la résurrection de son fils, c'est-à-dire pour la

diffusion ou l'effusion de la grâce. Dans l'épître l'Eglise nous exhorte à ne pas défaillir dans les tribulations; c'est pourquoi elle fléchit les genoux. Elle demande la même chose dans l'introït, en disant : *Miserere*, etc.; dans l'offertoire, *Domine;* le graduel est : *Respice*, « Regarde, etc., » c'est-à-dire ce qui se dit dans l'évangile : *Accepit autem omnes timor*. La postcommunion : *Domine, memorabor*, etc., est une action de grâces; ou bien ce mois d'octobre, comme disent certains, désigne l'octave; car, de même que les Juifs, après les combats et la réparation du temple, bénissaient le Seigneur dans les hymnes et les cantiques de louanges, ainsi dans l'octave de la grande festivité, les saints se réjouiront et feront paraître une plus grande allégresse.

CHAPITRE CXXXI.

DU DIX-SEPTIÈME DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE.

I. Dans le dix-septième dimanche il s'agit des noces éternelles, parce que, par la considération de ces noces, nous supportons volontiers les tribulations, comme firent les Machabées. Or, il y a quatre dimanches pendant lesquels l'Eglise fait mention des Machabées; car cette considération rend les tribulations légères, et, en vue de ces noces, toute espèce de peines se supporte facilement. On parle de ces noces dans l'évangile qui se lit en ce jour dans certaines églises : *Cum invitatus fueris*, etc., « Lorsqu'on t'invitera aux noces, assieds-toi à la dernière place, etc. » Tous nous sommes invités aux noces éternelles, et si, ici-bas, nous nous plaçons à la dernière place, par l'humilité nous serons élevés dans le paradis, et réciproquement.

II. C'est pourquoi l'évangile ajoute aussitôt : « Et moi je vous dis que quiconque s'élève sera humilié, etc. » De là commence l'introït *Justus es, Domine*, « Tu es juste, Seigneur, »

c'est-à-dire en portant ce jugement; « Et ton jugement est équitable. » Or, l'Eglise est conforme ou consent à ce jugement par lequel Dieu élève les humbles et abaisse les superbes, en disant : « Tu es juste, Seigneur. » Dans l'épître *Obsecro vos*, etc. (aux Ephésiens, chap. IV), l'Apôtre ou l'Eglise nous invite à l'humilité, afin que l'on nous dise : « Mon ami, monte plus haut. » Dans cette épître il est dit : *Ut digne*, etc., « Afin que vous vous conduisiez d'une manière digne, » c'est-à-dire que vous marchiez avec humilité « à la vocation à laquelle vous avez été appelés, » c'est-à-dire que vous alliez aux noces avec humilité. C'est ce qui s'appelle se mettre à la dernière place. L'Eglise nous fait la même invitation dans le graduel *Beata gens*, etc., « Heureuse la nation qui a le Seigneur pour son Dieu, etc. » Les superbes se prétendent seigneurs, mais le Seigneur des humbles c'est Dieu; d'où vient que le verset est : *Verbo Domini cœli*, etc., « Par la parole du Seigneur les cieux, » c'est-à-dire les humbles, « ont été affermis, » c'est-à-dire sanctifiés. Nous devons être humbles, parce que nous n'avons rien qui ne vienne de Dieu; et c'est pourquoi suit, dans certaines églises, l'*alleluia : Qui timent Deum*, etc., « Ceux qui craignent Dieu espèrent en lui; » comme s'il disait : Et non en eux-mêmes. Après suit l'évangile des noces, comme il a été dit. Dans d'autres églises on lit : *Cum intraret Jesus in domum*, etc. (Luc, chap. XIV). Or, il faut noter qu'avant qu'il soit question de noces dans cet évangile, il y est dit comment le Seigneur guérit un hydropique, par où l'on entend tous ceux qui aiment le monde; car, auparavant, il faut que la soif du monde soit étanchée, parce que « celui qui boira de cette eau aura encore soif » (Jean, IV). Car, tant que l'on sera hydropique, on ne pourra se rassasier à ces noces.

III. Dans l'offertoire nous sommes également invités à l'humilité, c'est pourquoi on y reproduit la prière de Daniel : *Oravi ad Deum meum*, etc. (Daniel, chap. IX). Et à cause de cette humilité, il a mérité d'entendre un archange lui annoncer l'in-

carnation du Christ. Or, c'est avec beaucoup de convenance qu'il est question ici d'un ange, car cet office se chante vers la fête du bienheureux Michel. Dans l'offertoire il s'agit des humbles et des superbes : *Vovete et reddite Domino*, etc., « Faites des vœux au Seigneur votre Dieu, et soyez fidèles à les accomplir, vous tous qui environnez son autel pour lui offrir des présents, » c'est-à-dire vous, ô humbles! qui attribuez tous les biens au Dieu terrible, « et à celui qui ôte la vie aux princes, » c'est-à-dire qui terrasse leur orgueil, parce qu'il humilie les orgueilleux.

CHAPITRE CXXXII.

DU MERCREDI DES QUATRE-TEMPS DE SEPTEMBRE.

I. En ce mercredi on lit l'évangile *Respondens unus de turba*, etc. (Math., chap. IX), qui a trait au sourd-muet que les apôtres ne pouvaient guérir, parce que ce genre de démons n'est chassé que par la prière et le jeûne; ce qui s'accorde bien avec ce jour, car aujourd'hui a lieu le jeûne des quatre-temps. On y lit deux leçons, afin que les ordinants soient instruits des deux préceptes de la charité ou des deux Testaments. La première a trait à celui qui foule le vin dans le pressoir, savoir *Ecce dies* (d'Amos, à la fin), et elle convient à ce temps. La seconde est : *Congregatus*, de Néhémie (chap. VIII), et convient aux ordinants, auxquels il est dit dans l'introït : *Exultate Deo;* ceux-ci promettent de se livrer à la méditation dans l'offertoire *Meditabor*. La communion est : *Comedite pinguia;* et elle est tirée de la seconde leçon.

CHAPITRE CXXXIII.

DU VENDREDI DES QUATRE-TEMPS DE SEPTEMBRE.

I. L'office du vendredi marque la pénitence des ordinants; d'où vient que dans l'évangile *Factum est*, les péchés sont remis au paralytique; et dans la leçon *Convertere*, etc., d'Osée (dernier chap.), on les invite à se convertir ou on prépare leur conversion; dans l'introït *Lætetur*, on les exhorte à chercher le Seigneur. Le graduel et la postcommunion sont les prières des élus. L'offertoire est leur consolation; cependant, dans d'autres églises on dit l'évangile *Rogabat Jerusalem* (Luc, chap. VII).

CHAPITRE CXXXIV.

DU SAMEDI DES QUATRE-TEMPS DE SEPTEMBRE.

I. L'office du samedi a pour but l'instruction des mêmes ordinants, afin qu'ils ne soient point comme le figuier stérile, dont on lit dans l'évangile *Arborem fici*, etc. (Luc, chap. IV), afin que leur vie ne soit point embarrassée dans les choses de la terre et semblable à la femme courbée. Dans l'épître *Tabernaculum factum est* (aux Hébreux, chap. IX), où il s'agit du premier et du second tabernacle, on les avertit de servir dans le tabernacle de l'Eglise militante, de telle sorte qu'ils méritent d'être présentés au Seigneur, dans le tabernacle de l'Eglise triomphante.

II. Or, dans les leçons on déclare pourquoi ce jeûne de septembre est ordonné, la cause de son institution et son utilité, savoir pour l'instruction des ordinants. La première est : *Decima die* (Lévitiq., chap. XXIII); la seconde : *Quinta*

decima (ibid.); la troisième, *Domine, Dominus noster* (Michée, dern. chap.); la quatrième, *Factum est verbum* (Zach., c. VII); la cinquième, *Angelus Domini* (Daniel, chap. III). Le reste consiste en exhortations à l'adresse des ordinants, des prières et des consolations, savoir la communion : *Mense septimo*, tirée de la lecture du Lévitique. Or, c'est avec raison qu'on fait l'ordination des clercs en ce mois, parce qu'en ce mois avait lieu la célébration de la fête des Tabernacles. Les clercs sont ordonnés et consacrés ministres de l'Eglise le jour de la fête des Tabernacles, par la grâce aux sept dons, et ils sont constitués dans les sept ordres de la hiérarchie cléricale. Ainsi on lit que le bienheureux Pierre ordonna en septembre six évêques, dix prêtres et sept diacres. Et on célèbre l'ordination dans la troisième semaine, parce que c'est dans le troisième temps, savoir dans le temps de la grâce, qu'elle fut instituée par les apôtres. Jadis, pourtant, il y eut une autre raison assignée par les Sages.

III. Car jadis on institua les jeûnes dans la première semaine de mars, dans la seconde de juin, dans la troisième de septembre et dans la quatrième de décembre, afin qu'ils accompagnassent les commencements des *tessara-décades* ou *quatorzaines* de générations de la généalogie de Jésus-Christ; car, lorsqu'un clerc est ordonné, il est engendré en quelque sorte pour appartenir à la famille du Christ. Donc la personne de la première *quatorzaine* de génération est Abraham, de qui l'on fait dériver l'ordination de la première semaine de mars. La première personne de la seconde quatorzaine est David, dont on tire l'ordination de la seconde semaine de juin. Le commencement de la troisième est la personne de Jéchonias, de qui l'on prend l'ordination de la troisième semaine de septembre. Enfin, le Christ vient en quatrième lieu, et c'est de Lui que l'on fait dériver l'ordination de la quatrième semaine de décembre. Or, on fait dériver les ordinations plutôt de ces personnages que des autres, ou bien parce qu'ils furent plus grands

que les autres dans la généalogie, ou à cause de l'interprétation de leurs noms; car Abraham signifie par interprétation « Père d'un grand nombre de nations; » David, « fort ou courageux; » Jéchonias, « préparation du Seigneur; » de même aussi, ceux qui sont ordonnés doivent être forts, préparés à l'Evangile du Christ. Ou bien encore, de même que d'une personne à l'autre il y a quatorze générations, ainsi d'une ordination à l'autre il y a quatorze semaines, afin que les ordinants soient préparés sur la connaissance du Décalogue et de l'Evangile.

IV. Or maintenant, pour les raisons précitées, les jeûnes sont autrement réglés et disposés, comme il a été dit au Mercredi de la troisième semaine de l'Avent. Et souviens-toi que les papes, jusqu'à Simplicius, célébraient toujours l'ordination en décembre, afin de rattacher les ordinants à la génération du Christ. Mais Simplicius y ajouta une ordination en février, afin d'incorporer plus intimement les ordinants à Jésus-Christ. Vois ce que nous avons dit dans la préface de la seconde partie. Mais si, comme il a été dit, les jeûnes ont été institués dans les semaines précitées pour ceux qui se disposent à l'ordination, ne peuvent-ils être changés quand on ne fait point alors d'ordination? Non, certes, à moins de nécessité pressante; ce dont on a parlé dans la préface de la seconde partie. Car, l'Eglise étant entièrement une, il doit y avoir de l'unité dans ses actes; ce qui n'aurait pas lieu si, dans un jeûne si général, les uns jeûnaient et que les autres ne jeûnassent point. En outre, bien que l'ordination ne se fasse pas dans tel ou tel endroit, cependant elle a lieu quelque part, et nous devons jeûner et prier pour ceux qui sont ordonnés ailleurs, afin qu'ils reçoivent dignement les ordres; car tous nous sommes frères, et nous n'avons qu'un même esprit dans la maison du Seigneur.

CHAPITRE CXXXV.

DU DIX-HUITIÈME DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE.

I. On a dit au dimanche précédent que l'homme doit s'asseoir à la dernière place pour être mis à la première, comme les prélats; d'où vient que dans ce dix-septième dimanche il est question des prélats qui occupent la première place; aussi, dans quelques églises l'évangile est : *Super cathedram Moysis*, etc. Or, l'introït, tiré de l'Ecclésiaste (chap. XXXIII), commence par *Da pacem, Domine, sustinentibus te*, « Donne la paix, Seigneur, à ceux qui t'attendent avec patience, » afin que tes prophètes, c'est-à-dire tes prélats, soient trouvés fidèles; il faut suppléer « et non infidèles, comme les scribes et les pharisiens. » Le verset est : *Lætatus sum in his quæ dicta sunt mihi*, etc., « Je me suis réjoui de ce qu'on m'a dit : Nous irons dans la maison du Seigneur, » c'est-à-dire nous irons aux noces; et je m'en suis réjoui, parce que nous avons été invités aux noces où règnera la paix éternelle. Mais dans d'autres églises le verset est : *Bonum est*, etc.

II. En outre, quelques-uns ont prétendu que l'on dit alors cet introït, parce que ce fut en ce jour que le pape Zacharie fit la paix avec les Lombards. Dans l'épître l'Apôtre rend grâces au sujet des Ephésiens, parce qu'ils ont la vraie foi touchant ces noces, en disant : « Je rends à mon Dieu des actions de grâces continuelles à votre sujet, etc. » (Ire aux Corinthiens, chap. Ier). Dans le répons *Lætatus sum*, etc., l'Eglise montre sa joie pour les susdites noces, et c'est à cause de ces noces qu'elle dit l'*alleluia* : *Laudate, omnes gentes*, etc., où elle nous exhorte à la louange.

III. Dans certaines églises on dit l'évangile de saint Mathieu (chap. XXII) : *Accesserunt ad Jesum*, « Ils s'approchèrent de

Jésus et lui dirent : Maître, quel est le grand commandement?» Et le Seigneur leur dit : « Tu aimeras le Seigneur ton Dieu, etc.; » et ensuite il les reprend de leur infidélité, parce qu'ils ne croyaient pas qu'il fût Dieu. « Que vous semble du Christ? De qui est-il fils? — Ils lui répondirent : — De David; — et il leur dit : — Comment donc David en esprit l'appelle-t-il Seigneur, en disant : Le Seigneur a dit à mon Seigneur : Assieds-toi à ma droite? etc. » Or les prélats, c'est-à-dire ceux qui sont fidèles, ne doivent pas être tels, mais semblables à Moïse, dont il est dit dans l'offertoire : *Sanctificavit Moses altare Domino*, « Moïse consacra un autel au Seigneur. » Ils doivent s'offrir tout entiers à Dieu, comme un encens d'agréable odeur, et ensuite offrir beaucoup de victimes; d'où suit la postcommunion *Tollite hostias*, car il s'agit des prélats.

CHAPITRE CXXXVI.

DU DIX-NEUVIÈME DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE.

I. Ce dix-neuvième dimanche correspond au précédent, dans lequel il a été dit : *Da pacem sustinentibus te*, « Donne la paix à ceux qui t'attendent avec patience, » afin que tes prophètes, c'est-à-dire tes prélats, soient trouvés fidèles; il y correspond, dis-je, s'ils font ce qu'on lit dans l'évangile que l'on dit en ce dimanche, dans certaines églises, savoir : *Ascendens Jesus*, etc. (Mathieu, chap. IX), où l'on voit qu'on amena au Seigneur un paralytique. « Or, Jésus voyant la foi de ceux qui l'amenaient, etc. » Les paralytiques sont ceux qui sont tellement énervés, au milieu des délices de la chair, qu'ils ne peuvent faire de bonnes œuvres; et c'est à juste titre qu'ils sont guéris par la foi des prélats, c'est pourquoi il est bon d'avoir de bons prélats. Or, un d'entre les scribes dit à part lui : « Cet homme blasphème, lui qui remet les péchés. Mais

Jésus, connaissant leurs pensées, dit : Or, afin que vous sachiez que le Fils de l'homme a le pouvoir sur la terre de remettre les péchés, il dit au paralytique : Prends ton lit et marche. »

II. Or, comme Dieu seul peut guérir la paralysie, c'est pourquoi commence l'introït *Salus populi ego sum*, « Je suis le salut du peuple, etc. » Le verset est : *Attendite, popule meus*, etc., « O mon peuple! observez ma loi ; » sous-entends, par laquelle sont guéris les paralytiques. Dans l'épître l'Apôtre avertit les paralytiques de se relever corporellement de leur paralysie et de tendre vers les bonnes œuvres, en disant : *Renovamini in spiritu*, etc., « Renouvelez-vous dans l'intérieur de votre ame, et revêtez-vous de l'homme nouveau, etc. » (Ephés., chap. IV). Suit encore le graduel, dans la personne du paralytique : *Dirigatur oratio mea*, etc., « Seigneur, que ma prière s'élève jusqu'à toi comme l'encens, etc. » Le verset est : *Elevatio manuum*, etc.; et déjà le paralytique se lève pour opérer des bonnes œuvres. L'*Alleluia* se dit en la personne du paralytique guéri, savoir : *Dextera Domini fecit*, etc., « La droite du Seigneur a opéré un miracle ; » sous-entends, parce qu'elle m'a guéri. Mais comme la guérison est insuffisante, si le Seigneur ne garde et ne protège celui qu'il a guéri, suit l'offertoire *Si ambulavero*, etc., « Si je me trouve au sein de la tribulation, etc. » Car partout où ceux que le Seigneur a guéris portent leurs pas, il les garde autant qu'il est en lui.

CHAPITRE CXXXVII.

DU VINGTIÈME DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE.

I. Dans ce vingtième dimanche l'Eglise commence à lire les livres des douze prophètes et Daniel, et on chante des extraits d'Isaïe, de Daniel et de Jérémie. Cependant on ne lit point de

leçons d'Isaïe et de Jérémie; car on lit ces prophètes d'une manière plus complète en d'autres temps, savoir Isaïe dans l'Avent, et Jérémie dans la Passion. Or, on demande pourquoi l'Eglise lit les prophètes après le livre des Machabées, puisque les prophètes occupent un rang antérieur dans la Bible. A cela nous répondons que l'Eglise place en avant tous les livres exemplaires, parce que les exemples nous touchent plus que la doctrine, excepté le livre des Machabées, qui se trouve être le dernier de la Bible, et à cause de leur parfaite justice, et aussi par rapport au temps; car ils vécurent à la fin des temps (de l'ancienne loi). L'Eglise lit encore le dernier livre d'Ezéchiel, parce qu'il y est question du temple céleste où se trouvent la confirmation et la consommation de toutes choses. Or, elle lit les douze prophètes, à cause du fondement de la foi qui est toujours nécessaire, quelle que soit la perfection de l'homme. Voir ce qui a été dit au Quinzième Dimanche. L'Eglise commence à lire Ezéchiel au commencement de novembre. A l'office de matines de ce dimanche, le premier répons, dans certaines églises, est tiré d'Isaïe, savoir : *Vidi Dominum*, etc., « Je vis le Seigneur assis sur un trône élevé. » Car Isaïe vit comment les anges et les saints de l'Eglise, et triomphante et militante, sont le trône de Dieu, sur lequel est assis, par une faveur insigne ou par sa grâce, Celui qui est le premier et le dernier. Donc, comme Ezéchiel vit le temple céleste dans lequel se font les noces éternelles, c'est pourquoi dans l'évangile de la messe, qui, dans quelques églises, se dit en ce dimanche et qui est de saint Mathieu (chap. XXII), il est question de ces noces : *Simile est regnum*, etc., « Le royaume des cieux est semblable à un roi qui fit des noces et envoya ses serviteurs, à l'heure du souper, dire aux invités : Tout est préparé, venez aux noces. » « Ceux-ci dédaignèrent de venir aux noces; » ce sont les Juifs qui ont refusé de venir à Dieu; « Et il envoya alors ses serviteurs, disant : Allez dans les carrefours, et invitez aux noces tous ceux que vous verrez. Et la salle du festin des noces

fut remplie de convives. Et le roi voyant un des convives qui n'avait pas la robe nuptiale, il lui dit : Mon ami, comment es-tu entré ici sans avoir la robe nuptiale ? Et il le livra à ses serviteurs, afin qu'ils le jetassent dans les ténèbres extérieures. »

II. Or, l'Eglise se réjouit de ce jugement par lequel le Seigneur éloigna des noces ceux qui avaient dédaigné de s'y rendre et y fit venir tous les autres ; et dans sa joie elle dit, dans l'introït : *Omnia quæ fecisti*, etc., « Tout ce que tu nous as fait, Seigneur, tu l'as fait par un juste et véritable jugement. » Dans l'épître l'Apôtre nous avertit de nous diriger avec prudence à ces noces, parce que sans la robe nuptiale nous serions jetés dans les ténèbres extérieures ; il dit : *Videte autem quomodo*, etc., « Ayez soin de vous conduire avec une grande circonspection » (aux Ephés., chap. v). Il nous dissuade de tout ce qui est contraire à cette prudence. « Ne vous livrez point, dit-il, à l'ivresse du vin, où se trouve la luxure, » afin que vous n'assistiez pas aux noces du diable ; « mais soyez remplis de l'Esprit saint. » Or, comme il n'y a que Dieu seul qui peut donner la nourriture de ces noces, c'est pourquoi suit dans le répons : *Oculi omnium*, etc., « Les yeux de toutes les créatures sont attachés sur toi, elles attendent la nourriture que tu leur donnes, » c'est-à-dire le repas des noces éternelles, « que tu leur donnes au besoin, » ou en temps opportun. Et comme celui qui est en état de péché mortel ne peut prendre part à ces noces, suit dans certaines églises l'*alleluia* : *De profundis*, etc., « J'ai crié du fond de l'abîme, » c'est-à-dire du fond de l'abîme du péché, « j'ai crié vers toi, Seigneur, » afin que tu m'arraches au péché ; et ainsi je demande à assister aux noces. Or, dans l'offertoire on montre ce que c'est que d'assister aux noces, c'est-à-dire d'avoir la mémoire des choses éternelles, en disant : *Super flumina*, « Nous nous sommes assis sur les bords du fleuve de Babylone, » c'est-à-dire au sein des délices du siècle, « et nous avons pleuré en nous souvenant de toi,

ô Sion ! » c'est-à-dire de toi, ô Eglise triomphante ! Dans la postcommunion le fidèle ou l'Eglise demande qu'il lui soit accordé d'assister à ces noces, en disant : *Memento verbi tui*, etc., « Souviens-toi, Seigneur, de la parole que tu as donnée à ton serviteur, sur laquelle j'ai fondé mon espérance, etc., » comme si il ou elle disait : Souviens-toi de la promesse que tu m'as faite ; car celui qui promet et ne tient pas sa promesse, semble l'avoir oubliée.

III. Et remarque que l'on trouve trois noces dans l'Evangile. Touchant les premières il est dit que « le royaume des cieux est semblable à un roi qui fit des noces pour son fils. » Ce fils est le Christ qui s'est uni à la nature humaine ; et le lit nuptial a été le sein de la Vierge, d'où il sort comme l'époux sortant de sa couche nuptiale ; à ces noces il a invité les hommes de l'ancienne loi, par les prophètes. Touchant les secondes noces il est dit : « Vous êtes semblables aux hommes qui attendent que leur Seigneur revienne de ses noces. » Ce Seigneur est le Christ, le vrai homme qui, en son ascension, s'est uni à la nature des anges et a convoqué les Gentils à ces noces par la voix des apôtres. Touchant les troisièmes il est dit : « Les vierges qui étaient préparées entrèrent avec lui au festin des noces. » Cet époux ou ce fiancé est le Christ, qui s'unira à l'Eglise après le jugement et la glorifiera dans son lit. Nous sommes tous les jours invités à ces noces par les prélats de l'Eglise. L'Eglise solennise les premières noces à la nativité du Christ ; elle célèbre les secondes à l'ascension, les troisièmes à la résurrection, parce qu'à notre résurrection le Christ élèvera à lui son épouse, et de la Babylone du monde il introduira cette épouse dans le cellier du paradis. C'est au sujet de ces noces que l'on peut entendre ici ces paroles : « Un convive y étant entré sans avoir la robe nuptiale, il fut jeté dans les ténèbres extérieures. » Les autres, qui étaient revêtus de la robe nuptiale, prirent part au festin du Seigneur. Ceux-ci sont les pierres taillées dans le vif, avec lesquelles sont bâtis les murs

de Jérusalem. On peut encore dire d'une autre manière, ou dans un autre sens, qu'après le retour de la captivité Jérusalem sera rebâtie et le temple sera réparé par Zacharie, Aggée, Esdras et Malachie, qui ont prédit l'avénement du Seigneur.

IV. C'est pourquoi, en ce mois de novembre, jusqu'à l'avénement du Seigneur, on chante l'histoire des prophètes : *Vidi Dominum*, etc., et on lit les livres d'Ezéchiel, de Daniel et des douze prophètes. Cette captivité temporelle désigne notre captivité spirituelle. Le retour de la captivité, c'est la rémission des péchés. Ainsi le roi des prophètes, voulant restaurer la Jérusalem céleste, a célébré les noces de son fils, et, comme on le lit dans l'Evangile, a invité un grand nombre d'hommes au céleste festin. Ceux qui y sont entrés sont les pierres taillées dans le vif, dont il a été question ci-dessus. Donc, afin que nous ne soyons pas replongés dans une semblable captivité et que nous ne soyons pas exclus des noces, l'apôtre saint Paul nous avertit dans l'épître précédente, en disant : « Faites en sorte de vous comporter avec circonspection, non comme des insensés, mais comme des hommes sages et prudents. » L'introït *Omnia quæ fecistis*, c'est la voix de Daniel rappelant la captivité passée et attribuant cette captivité passée à nos fautes, par un juste jugement de Dieu. Semblables à une femme, nous nous lamentons dans le graduel *Super flumina Babylonis*, sur cette captivité; mais dans le graduel *Oculi omnium*, nous rendons à Dieu des actions de grâces. Dans la postcommunion *Memento verbi*, nous demandons à Dieu d'assister en réalité aux noces qu'il nous promet en espérance.

CHAPITRE CXXXVIII.

DU VINGT-ET-UNIÈME DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE.

I. Dans le précédent dimanche on nous instruit et on nous avertit pour que nous allions avec prudence aux noces qui sont célébrées dans le temple et qu'a décrit Ezéchiel; mais comme le diable nous porte envie, surtout pour ces noces, parce qu'il en a été chassé, c'est pourquoi, dans ce vingt-et-unième dimanche, l'Eglise traite de la guerre contre le diable et de notre armure; car, si nous combattons, nous assisterons aux noces éternelles, pourvu toutefois que nous ayons la robe nuptiale, qui est la charité; autrement, non. D'où vient que, comme la cendre et le cilice sont les armes de la pénitence, l'Eglise, dans l'introït, parle dans la personne de Mardochée revêtu du cilice et couvert de cendre, en disant à Dieu : *In voluntate tua*, etc., « Seigneur, tout est assujetti à ta volonté et nul ne peut lui résister » (Esther, chap. III). Suivent ces mots : « Parce que tu es le maître de l'univers; » c'est pourquoi bienheureux sont ceux qui te servent, parce que tu les délivres de la main du diable et que tu les aides dans la guerre contre le diable, de même que, par cette prière, tu as délivré Mardochée de la main d'Aman, qui fut pendu au gibet qu'il avait fait élever pour Mardochée.

II. Dans l'épître l'apôtre nous avertit de nous revêtir contre le diable de l'armure de Dieu, en disant : « Fortifiez-vous dans le Seigneur et dans sa vertu toute-puissante, etc. » (aux Ephés., chap. VI); et il ajoute ensuite : « Parce que nous avons à lutter, non contre des hommes de chair et de sang, mais contre les esprits de malice répandus dans l'air; prenons donc en tout le bouclier de la foi, etc. » Mais comme ceux qui sont bien armés ne peuvent encore résister sans l'aide de Dieu,

suit le répons *Domine, refugium factus es nobis*, etc., « Seigneur, tu es devenu notre refuge ; » et comme nous sommes fatigués ou blessés dans cette guerre et que nous n'avons d'autre refuge que lui, c'est pourquoi dans certaines églises suit l'*alleluia : Lauda, anima mea, Dominum.*

III. Or, comme ceux qui sont blessés dans la guerre ne sont guéris que par le Seigneur, qui en guérit un grand nombre, c'est pourquoi dans certaines églises suit l'évangile de la guérison du fils d'un prince : *Erat quidam regulus*, etc. (saint Jean, chap. II). Par ce prince on entend les rois, c'est-à-dire les prélats qui sont rois et doivent être humbles; et ainsi ils sont de *petits rois* (*reguli*), et ils sont exaucés, malgré leur peu de foi, quand ils demandent la guérison de leurs fils; car ce petit roi croyait que le Seigneur pouvait guérir son fils, mais il ne croyait pas qu'il fût Dieu, puisqu'il croyait qu'il ne pouvait opérer de guérison que lorsqu'il était présent. L'humilité est donc très-nécessaire aux prélats ; comme c'est par la patience surtout que l'on triomphe du diable, dans l'offertoire on nous propose l'exemple de Job ; d'où vient qu'il est dit dans la Sagesse : « L'homme courageux qui sait posséder son esprit est préférable à celui qui emporte les villes d'assaut. » Il commence ainsi : *Vir erat in terra Hus, nomine Job*, etc. Dans les versets de cet offertoire on fait souvent la répétition dont il est parlé au second dimanche après l'octave de l'Epiphanie. Mais comme la patience n'est rien si l'homme n'espère dans le Seigneur, suit la postcommunion *In salutare tuum*, etc., « Mon ame est dans l'attente de ton secours salutaire, » parce que l'espérance produit la patience.

CHAPITRE CXXXIX.

DU VINGT-DEUXIÈME DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE.

I. On a dit que nul ne peut assister aux noces éternelles s'il n'a l'habit nuptial, qui est la charité; c'est pourquoi, en ce vingt-deuxième dimanche, on nous exhorte et on nous invite à avoir la charité, de telle sorte que non-seulement nous fassions du bien au prochain, mais encore que nous lui pardonnions les injures qu'il nous a faites.

II. De là vient que dans certaines églises on lit l'évangile du serviteur qui devait dix mille talents, avec lequel le maître compta; et celui-ci lui dit : « Prends patience, je te rendrai tout.» Et son maître, ayant compassion de lui, le laissa aller et lui remit sa dette. Le commencement est : *Simile est regnum cœlorum homini regi*, etc., « Le royaume des cieux est semblable à un roi qui voulut compter avec ses serviteurs » (Math., XVIII). En effet, au jour du jugement, le Seigneur nous fera rendre nos comptes, et personne ne pourra calculer ou compter avec lui sur le temps et la manière dont il rendra ce compte; mais ce qui est un bienfait inappréciable pour l'homme, c'est qu'à chaque instant de sa vie il peut devenir fils de Dieu.

III. C'est pour cela que commence l'introït *Si iniquitates observaveris*, etc., « Si tu fais attention à nos iniquités, Seigneur, Seigneur, qui pourra subsister devant toi? » — Comme s'il disait : Personne ne pourra subsister devant toi, c'est-à-dire prends patience avec moi. Suit le verset *De profundis clamavi*, etc. Dans l'épître *Confidimus*, etc. (Phil., chap. I), l'Apôtre nous invite à la charité parfaite, afin que nous pardonnions à notre frère, pour que Dieu nous pardonne à son tour, selon qu'il est dit à la fin de l'évangile : « C'est ainsi que mon Père céleste agira à votre égard, si chacun de vous ne pardonne

à son frère du fond de son cœur. » L'Apôtre dit donc dans l'épître : *Fratres, confidimus,* « Mes frères, nous avons confiance, » c'est-à-dire nous avons confiance que ce qui suit vous arrivera.

IV. « Je supplie Dieu de faire que votre charité croisse de plus en plus, que vous soyez purs et sincères, et que vous ne fassiez aucune chute ; » et alors subsiste l'unité dans l'Eglise, quand nous ne rendons pas injures pour injures, mais quand nous pardonnons les injures. C'est pourquoi suit le répons *Ecce quam bonum et quam jucundum*, etc., « Qu'il est avantageux, qu'il est doux que des frères demeurent ensemble dans une parfaite union ! » Mais comme le Seigneur guérit par la charité ceux qui se mettent en colère, pourvu qu'ils fassent pénitence, c'est pourquoi suit l'*alleluia : Qui sanat contritos corde*, etc.

V. Dans l'évangile précité on nous avertit d'avoir la charité parfaite, afin que nous nous dirigions aux noces avec circonspection et vêtus de la robe nuptiale. Et comme la charité parfaite répand non-seulement des bienfaits et accorde le pardon des injures, mais encore prie pour les ennemis particuliers, c'est pourquoi suit dans l'offertoire la prière qu'Esther adressa au roi Assuérus (qui signifie béatitude), c'est-à-dire au Christ : *Recordare, Domine,* etc. (Esther, chap. XIV) ; et dans cet offertoire l'Eglise prie pour la réconciliation des pécheurs. Et, comme les anges se réjouissent de cette réconciliation, suit dans quelques églises la postcommunion *Dico vobis,* etc. (Luc, chap. XV).

CHAPITRE CXL.

DU VINGT-TROISIÈME DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE.

I. L'office des trois derniers dimanches, c'est-à-dire des XXIIIe, XXIVe et XXVe dimanches est le même. Pendant ces dimanches l'Eglise montre qu'elle a la robe nuptiale, c'est-à-

dire la charité, parce qu'elle prie pour la conversion des Juifs, qui aura lieu à la fin du monde, quand ils passeront à notre foi. Ceci a été désigné par Joseph, qui pendant longtemps ne voulut point se faire reconnaître de ses frères, puis à la fin se découvrit à eux; et ils lui demandèrent pardon, et il leur dit : « Ne craignez point; je pourvoirai à votre nourriture; » et il s'enivra avec eux. Cette ivresse désigne la joie de tous les Juifs dans cette conversion. Or, ceci aura lieu à la fin de notre pèlerinage; et c'est pourquoi il est question de cette conversion à la fin du temps de notre pèlerinage, car le temps de l'année est divisé en quatre époques, comme il a été dit dans la préface de cette partie. Pendant ces trois dimanches il est question de cette conversion, parce que les Juifs se convertiront et embrasseront la foi en la Trinité. Donc, en ce vingt-troisième dimanche, l'introït a trait à la conversion des Juifs et à la promesse du Seigneur; car il a dit lui-même par la bouche de Jérémie (chap. XXIX) : « Je n'ai dans mon cœur que des pensées de paix et non d'affliction; » car les maux que je vous envoie ne tendent qu'à vous réconcilier avec moi. Et remarque que, du temps de l'empereur Henri III, Brunon, évêque de Toul, qui composa des chants en l'honneur d'un grand nombre de saints, ayant été fait pape par l'empereur Henri III, sous le nom de Léon IX, et se rendant à Rome pour occuper la papauté, entendit la voix des anges qui chantaient en disant : « Le Seigneur a dit : Mes pensées sont des pensées de paix. » Et alors Brunon, réfléchissant sur l'irrégularité de sa nomination, renonça à la papauté; il fut nonobstant réélu par les Romains, et termina sa carrière après avoir fait de nombreux miracles. Dans le graduel David rend à Dieu des actions de grâces pour sa délivrance de la captivité spirituelle et matérielle, en disant : *Liberasti nos*, etc., « Tu nous as délivrés de ceux qui nous affligeaient. » Dans le verset il promet à Dieu la louange des bonnes œuvres, en disant : *In Deo laudabimur*, etc., « Nous nous glorifierons toujours en Dieu, etc. » Et

comme c'est le Seigneur lui seul qui nous guérit, c'est pourquoi dans certaines églises suit l'*alleluia* : *Qui sanat contritos corde*, etc. Dans l'offertoire il demande pardon, comme les frères de Joseph, en disant : « J'ai crié vers toi du fond de l'abîme, etc. » Et comme Joseph, c'est-à-dire le Christ, répond : « Ne craignez pas; je pourvoirai à votre subsistance, » c'est pourquoi, comme le Seigneur est libéral et pardonne aussitôt, suit la postcommunion *Amen, amen dico vobis*, etc., « En vérité, en vérité je vous le dis, tout ce que vous demanderez en priant, croyez que vous le recevrez et qu'il vous sera fait selon votre demande » (Math., chap. XVIII). Or, comme on n'entrera point aux noces, sans avoir la ressemblance de Dieu, c'est pourquoi, dans l'évangile *Abeuntes*, etc. (Math., chap. XXII), que l'on lit dans certaines églises, il est dit : « Rendez donc à César ce qui appartient à César et à Dieu ce qui est à Dieu, » savoir son image, marquée au cachet de sa ressemblance, parce que les semblables se confondent et s'unissent. Dans l'épître *Fratres, imitatores*, etc. (aux Philippiens, chap. III), l'Apôtre nous avertit aussi de rendre à Dieu son image; et après il dit ces mots : « Notre vie est dans les cieux, » comme s'il disait : En ceci vous devez m'imiter, mais non pas ceux qui font un Dieu de leur ventre, qui sont les ennemis de la croix du Christ. Imitons donc Dieu et l'Apôtre dans leur humilité et leur mansuétude, leur charité et leur pureté. Plus loin l'Apôtre dit : « Nous attendons le Seigneur Jésus-Christ, qui reformera l'humilité et l'abjection de notre corps, en le rendant conforme à son glorieux corps; » car, si nous possédons dans nos ames la ressemblance de Dieu, nous aurons dans l'autre vie cette ressemblance, non-seulement dans nos ames, mais encore dans nos corps, parce que, comme le dit l'Apôtre, « nous serons semblables au Christ. »

CHAPITRE CXLI.

DU VINGT-QUATRIÈME DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE.

I. Dans ce vingt-quatrième dimanche il s'agit également de la vocation et de la conversion des Juifs ; c'est pourquoi, dans certaines églises, on lit l'évangile de saint Mathieu (c. IX), *Loquente Jesu ad turbas*, etc., « Pendant que Jésus parlait à la foule, un prince de la synagogue, (Ἀρχισυνάγωγος), vint à lui et lui dit : « Ma fille est morte; mais viens, impose-lui les mains, et elle vivra. » Tandis que Jésus-Christ suivait cet homme, une femme, affligée d'une perte de sang, disait : « Si je parviens seulement à toucher la frange de sa robe, je serai guérie ; » et elle fut guérie par le Seigneur. Ensuite le Seigneur ressuscita la fille du chef de la synagogue. Dans le sens allégorique, ce chef de la synagogue désigne Moïse, ou quelqu'un des prophètes ou même des apôtres; ce chef pria le Seigneur en faveur de la Synagogue, et le Seigneur vint pour la guérir, parce qu'il ne cesse de châtier les Juifs pour les guérir au moyen de diverses tribulations et servitudes; mais leur guérison n'aura lieu qu'à la fin du monde. La femme affligée d'une perte de sang, c'est la Gentilité, qui dit : « Si je parviens seulement à toucher les franges de sa robe, » c'est-à-dire si j'observe les moindres préceptes, « je serai sauvée. » Par la perte de sang, on entend le péché.

II. Or, la Synagogue sera sauvée dans la suite, ce qui est encore désigné par la fille de Jaïr, ressuscitée après. Par Jaïr, nom qui signifie *illuminant* ou illuminé, on entend les prélats; car le prélat, après avoir été illuminé par le Seigneur, illumine les autres à son tour, et il doit prier pour ses subordonnés, comme Jaïr pria pour sa fille, comme l'Apôtre aussi prie dans l'épître de ce dimanche (aux Colossiens, chap. I) : « Nous

ne cessons pas, mes frères, de prier pour vous. » Cependant, dans certaines églises on dit en ce jour l'évangile *Cum videritis abominationem*, etc. (Math., chap. XXIV); et remarque que ce dimanche n'a pas d'office ni de chant propre. Comme l'Eglise sera tourmentée alors par les persécutions de l'Antechrist, c'est pourquoi l'orgue ne fait pas entendre ses accents, ou bien c'est parce que l'office précédent s'accorde parfaitement avec cet évangile; ou bien encore, parce que ce dimanche est le plus souvent superflu, c'est pourquoi il n'a pas d'office propre.

CHAPITRE CXLII.

DU VINGT-CINQUIÈME DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE.

I. Ce vingt-cinquième dimanche a trait à l'illumination des Juifs; c'est pourquoi, en certaines églises, dans l'épître de Jérémie (ch. XXIII) il est dit : « Voici que les jours arrivent, dit le Seigneur, et je ferai sortir du sang de David un rejeton qui sera juste, etc. » Et plus loin : « En ces jours-là, Juda sera sauvé; et après nous ne dirons plus : Il vit le Seigneur, qui a tiré les enfants d'Israël des terres de l'Aquilon, et de toute la terre, et de tous les pays où je les avais dispersés; » paroles qui s'accordent avec l'office et le chant précédent; car dans l'introït le Seigneur dit : *Ego cogito*, etc. Il est dit encore : « Je ramènerai vos captifs de toutes les parties de l'univers. » Donc les Juifs, maintenant en captivité, seront alors délivrés. Dans le graduel *Liberasti nos*, etc., les Juifs rendent à Dieu des actions de grâces. Dans l'offertoire *De profundis*, etc., ils font encore à Dieu des prières ou des demandes. Dans la postcommunion *Amen dico vobis*, etc., ils reçoivent la sanctification.

II. L'évangile a trait au repas que Joseph donna à ses frères, quand il les invita à un banquet : *Videns Jesus quia multi-*

tudo, etc., etc. Les cinq pains désignent l'intelligence spirituelle des cinq livres de Moïse que les Juifs possèdent maintenant sans pouvoir en être rassasiés, parce qu'en les ouvrant (*frangendo*) ils ne mangent pas au moyen de l'intelligence spirituelle; mais alors ils seront rassasiés par le Seigneur. Les deux poissons désignent les psaumes et l'évangile, car alors le Seigneur les remplira de l'intelligence de la loi, des psaumes et de l'Evangile. Cependant, dans quelques églises on lit l'évangile *Cum sublevasset Jesus oculos* (Jean, VI). En ce dernier dimanche, qui clôt tous les autres, c'est encore avec raison que l'on chante un office qui peut se rapporter aux deux avénements du Seigneur, comme la parole prophétique de Jérémie : *Ecce Dies veniunt et suscitabo*, etc., voilà le premier avénement; *In Diebus illis, salvabibur Juda*, etc., voilà le second. Or, dans l'évangile, c'est avec raison que l'on fait mention des cinq pains, parce que c'est après cinq mille ans, dans le premier avénement, que le pain des anges nous a été donné. A partir de ce jour, on compte encore cinq dimanches, jusqu'au jour où sera prêchée la venue du pain dans l'étable. Pourtant, il y en a qui placent cette épître et cet évangile dans l'office de la Trinité; or, dans la semaine on fait comme aux autres féries. C'est à juste titre qu'on lit cet évangile vers la fête du bienheureux André, car il y est fait mention de lui. Certaines églises font en ce jour la fête de la Trinité; il en est d'autres qui la célèbrent dans l'octave de la Pentecôte, comme on l'a dit en cet endroit.

CHAPITRE CXLIII.

DU VINGT-SIXIÈME DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE.

I. Enfin, il faut remarquer qu'il en est qui, non sans subtilité, rapportent les leçons nocturnes qui se lisent depuis le premier dimanche de la Pentecôte jusqu'à l'Avent du Seigneur, à la

série du temps qui s'écoula depuis David jusqu'à l'avénement du Seigneur. Mais on peut aussi très-bien les faire rapporter au temps qui commence à partir de la primitive Eglise. Car, de même que David succéda à Saül, ce qui fait qu'on lit d'abord les premiers livres des Rois, de même le culte d'un seul Dieu succéda au culte des démons. Et de même encore que le royaume de David fut scindé en deux fractions par Roboam et Jéroboam, comme on le lit dans les livres suivants, de même l'Eglise est divisée par la peste de l'hérésie.

II. Après suivent les livres de Salomon, parce qu'après les combats de l'hérésie brilla d'un vif éclat le génie des saints docteurs. Vient ensuite le livre de Job, qui traite de ses persécutions et de ses consolations, parce que, quelle que soit la paix dont jouisse l'Eglise, quel que soit son état florissant, cependant les tentations ne lui manquent point de la part des ennemis spirituels, dont les combats sont d'autant plus terribles qu'ils sont plus cachés; mais la victoire sur ces ennemis n'en sera que plus glorieuse.

III. Il faut encore ajouter que nous pouvons adapter chaque mois aux temps passés. Car, par le mois de janvier, où commence le nouvel an, on entend le temps à partir du déluge, où le monde est renouvelé. Par le mois de février, où l'on cesse de chanter *Alleluia*, on insinue le temps de la confusion des langues. Par le mois de mars, où le plus souvent on célèbre le Carême, on désigne le temps des souffrances du peuple de Dieu en Egypte. Par le mois d'avril, où l'on célèbre ou observe Pâques, on entend le temps où le peuple est délivré de la servitude de Pharaon. Par le mois de mai, où l'on célèbre la solennité de la Pentecôte, on rappelle le temps où le peuple se réjouissait dans la terre de promission. Juin et juillet, où on lit le livre des Rois, rappellent le temps de Saül et de David. Le mois d'août, où l'on récite le livre de la Sagesse, insinue le règne du sage Salomon. Les quatre autres mois désignent les principaux empires : l'empire de Babylone à l'orient, l'em-

pire persan au Midi, l'empire grec vers l'Aquilon, l'empire romain à l'Occident. Donc l'histoire de Job, qui se lit en septembre pendant deux semaines, exprime le royaume d'Orient. C'est pourquoi il est dit dans ce livre que Job était grand parmi tous les Orientaux ; et on le lit pendant deux semaines, parce que ce royaume dura pendant deux semaines d'années, c'est-à-dire pendant deux fois sept cents ans. En effet, on trouve un semblable nombre d'années depuis le temps de Ninus, qui fonda le royaume de Babylone, jusqu'à Cyrus, roi des Perses, qui y mit fin. Le reste du mois de septembre, on désigne l'empire des Perses.

IV. Or, on lit deux histoires, parce qu'on prenait des rois tantôt chez les Perses, tantôt chez les Mèdes. L'histoire des Machabées, qu'on lit en octobre, désigne l'empire des Grecs, sous lesquels souffrirent les Machabées. Par les mois de novembre et de décembre, où on lit les prophètes, on entend l'empire romain sous lequel florit la religion chrétienne. Les prophéties parlent surtout du Christ, dont la nativité se trouve à la fin de l'année, comme l'empire romain à la fin du monde.

FIN DU SIXIÈME LIVRE.

NOTES.

NOTE 1.

ANCIENS USAGES LITURGIQUES RELATIFS A LA CÉLÉBRATION DU MERCREDI SAINT.

Les usages que nous allons rapporter étaient propres au diocèse et à la ville de Besançon, qui les pratiquaient encore quelques années avant la Révolution.

Le Mercredi saint, les chapitres des églises collégiales de Saint-Paul et de Sainte-Marie-Madeleine se rendaient à l'église métropolitaine. Le chanoine semainier de cette église, s'étant revêtu par-dessus ses habits sacerdotaux d'une chape rouge, et ayant pris les gants et la mitre (1), le clergé allait processionnellement jusqu'à la porte de la ville, appelée la porte de Rivotte. Le célébrant, immédiatement précédé du porte-bénitier, des acolytes et de la croix processionnelle, marchait le dernier, tant en allant qu'en revenant; ce qui était remarquable en cette procession, et ne s'observait de la sorte qu'en ce jour. Durant la procession on récitait d'un ton de voix médiocre les psaumes graduels. Lorsqu'on était arrivé auprès du puits qui est proche la porte de Rivotte, on interrompait les psaumes, et le semainier bénissait l'eau du puits; après quoi on reprenait les psaumes et on allait à Saint-Maurice. Chemin faisant, le semainier bénissait encore les autres puits qu'il rencontrait.

Lorsque la procession était arrivée à Saint-Maurice, on chantait l'antienne du Titulaire et l'on récitait d'autres prières marquées dans le Processionnel de l'église métropolitaine. Pendant ce temps, le semainier montait à l'autel, et toujours mitre en tête, il bénissait trente

(1) Les chanoines de l'église métropolitaine de Besançon avaient encore, avant 1789, l'usage de la mitre, des gants et des autres ornements pontificaux, en vertu d'un privilége qui leur fut accordé, en 1048, par le pape Léon IX, lorsque, passant à Besançon pour se rendre à Rome, il consacra l'église de Saint-Etienne de cette ville; privilége qu'il confirma par une bulle de l'an 1051.

deniers qui lui étaient présentés sur un bassin. La bénédiction finie, on commençait les litanies des saints, et les chapitres retournaient en leurs églises en les continuant.

En sortant de Saint-Maurice, lorsque le célébrant était arrivé sur les degrés de la grande porte, il jetait en deux ou trois fois les trente deniers bénits au peuple, qui se trouvait en assez grand nombre devant cette église pour en ramasser.

Il n'est pas facile d'expliquer l'origine de cette cérémonie. L'opinion vulgaire était qu'on la pratiquait ainsi en mémoire de ce que Judas ayant livré Jésus-Christ aux Juifs pour trente deniers, cet apôtre ayant reporté cette somme aux princes des prêtres, ceux-ci n'ayant pas voulu les prendre, il les avait jetés dans le temple, et qu'en détestation de cette horrible trahison, on jetait ainsi dans la rue ces pièces d'argent. Mais si c'était la véritable raison de l'origine de cette pratique, eût-on béni à l'autel cette monnaie, pour la profaner tout de suite par l'usage qu'on en faisait?

Sans prétendre rien décider à ce sujet, nous pensons qu'il faut tirer cette origine d'une ancienne coutume, laquelle, à l'imitation de Rome, était observée autrefois par l'archevêque de Besançon, et qui fut introduite en cette ville lorsqu'on y quitta le rit gallican pour suivre l'Ordre romain. A Rome, le Pape, et dans les autres églises l'évêque, avait coutume de donner l'aumône aux pauvres le samedi avant le dimanche des Rameaux, ainsi qu'on le voit dans l'Ordre romain publié par Hitorpius, où, au chapitre du Samedi avant les Rameaux, on lit : *Sabbatum ante Palmas.... Sabbato vacat, Dominus Papa eleemosinam dat.* La même chose se lit dans le faux Alcuin, et même dans Durand (1). Cet auteur dit qu'en ce jour le Pape avait coutume de soulager les pauvres, qu'il leur distribuait des aumônes et leur lavait les pieds, parce que, dit-il, le Jeudi saint, la longueur des offices ne lui permettait pas de leur rendre ce devoir en ce jour (2). Jean d'Avranches témoigne aussi que l'ordre de l'Eglise était qu'au samedi avant les Rameaux, l'évêque ou le premier de l'Eglise lavât les pieds des pauvres, et que chacun des autres clercs lavât ceux d'un pauvre, si cela se pouvait (3). A quoi

(1) *Rational*, lib. 6, cap. 66.

(2) In hoc sabbato (ante Palmarum dominicam), intendere consuevit dominus Papa pauperibus Christi dando eleemosynam et mandatum celebrando; tum quia in cœna Domini, propter officii magnitudinem, hoc facere non poterat.

(3) In sabbato quod Palmas præcedit, episcopum aut majorem ecclesiæ pedes pauperum lavare ecclesiasticus Ordo præcipit, et fratrem unumquemque, si potest, unius pauperis.

D. Mabillon ajoute : « Nul doute qu'à chaque pauvre on donnât une aumône » (1).

A Besançon, l'archevêque observait pareillement de visiter les malades, de donner l'aumône aux pauvres et peut-être de leur laver les pieds, non pas le samedi avant les Rameaux, mais le mercredi de la semaine sainte. Il le pratiquait en ce jour, apparemment pour la même raison qu'à Rome le Pape avançait cette cerémonie au samedi avant les Rameaux, ou même pour d'autres raisons qui sont restées inconnues. Ce qui est certain, c'est que l'ancien Ordinaire de l'église de Besançon, qu'on appelle communément le Pontifical ou Rituel de saint Prothade, qui, selon toutes les apparences, fut compilé au temps de l'archevêque Hugues l^er^, porte qu'au Mercredi saint, avant l'heure de tierce, le clergé étant assemblé à l'église, l'archevêque s'y rendait pareillement, et qu'ayant pris une étole, précédé de l'eau bénite et de l'encens, nu-pieds, lui et son clergé, si le temps le permettait, il allait visiter les malades, en chantant le psautier. Le curé (selon toutes les apparences, celui de Saint-Jean-Baptiste, qui est la paroisse où se faisaient encore au siècle dernier la procession et la bénédiction des puits) devait tenir un ordre ou liste de soixante-douze maisons où il y aurait des pauvres et des malades, s'il s'en trouvait. L'évêque, accompagné des doyens (sans doute de ceux de Saint-Jean, de Saint-Etienne, de Saint-Paul, de Sainte-Marie-Madeleine et de Saint-Laurent), précédé de l'eau bénite et de l'encens, disait en entrant : *Pax huic domui*, à quoi l'on répondait : *Et cum spiritu tuo;* et enfin il donnait un denier à chaque pauvre en lui baisant la main, ce que faisaient pareillement les doyens. La visite finie, on allait à Saint-Maurice (2).

Voilà, ce nous semble, l'origine de la cérémonie dont il s'agit, la-

(1) Nec dubium quin ipsis pauperibus itidem eleemosina tribueretur (in *Commentar. super Ordin. rom.*, p. 65, n° 10).

(2) Ante horam tertiam, ingrediatur pontifex ecclesiam, ubi assumpta stola, et decani congregationum similiter cum stolis, congregatoque clero totius urbis et populo, cum cruce et aqua benedicta et incenso, progrediuntur ad visitandum infirmos, psalterium studiose canendo, nudis pedibus incedendo, tam episcopus quam clerici, si tamen qualitas aeris permiserit. Hac die, exit processio per posterulam quæ est in angulo civitatis super ripulam. Parrochianus autem presbiter id officii habet, ut, per septuaginta et duas domos, pauperes ordinet, et ut per singulas singuli habeantur infirmi, si poterunt reperiri. Veniens ad ostium cujusque domus intret episcopus cum decanis, aqua benedicta et turribulo, et dicat : *Pax huic domui*, cæteri respondeant : *Et cum spiritu tuo;* et det unicuique denarium, osculando illi manum; similiter et decani. Expleta ergo visitatione, veniendum est ad ecclesiam S. Mauricii, et ibi facta oratione, incipiant litaniam regredientes (apud D. Martenne, *De antiqua Ecclesiæ Disciplina in divinis Officiis*, cap. 21, n° 10, *De maj. Hebdomad.*)

quelle avait souffert bien des changements par la suite des temps, comme il paraît par le détail que nous avons fait ci-devant et par le texte de l'Ordinaire que nous venons de rapporter en note. Plusieurs choses l'avaient rendue méconnaissable.

Ce n'était plus l'archevêque qui distribuait l'aumône, puisqu'il ne se trouvait plus à la procession de ce jour, ce qui pouvait être arrivé de ce que ce prélat, par sa qualité de prince de l'empire, ne pouvant vaquer en personne à la visite des pauvres et des malades, par rapport aux grandes affaires qui lui survenaient, se déchargea de ce soin sur son clergé; et comme, selon le même Ordinaire, il devait en ce jour chanter les oraisons solennelles du Vendredi saint, le semainier ou celui qui devait célébrer la messe fut chargé non-seulement de ces oraisons (1), mais encore des autres fonctions que l'archevêque devait remplir; c'est aussi pour cette raison que le semainier paraissait à cette procession, immédiatement précédé de la croix, marchant le dernier à la suite du clergé, tant en allant qu'en revenant, comme représentant le pontife; ce qui ne se pratiquait de la sorte dans cette illustre église qu'en cette seule occasion. Insensiblement on omit entièrement la visite des malades, peut-être parce qu'elle emportait trop de temps, surtout depuis qu'on eut avancé au matin les vêpres du Carême. Mais comme on continua la station à Saint-Maurice, on continua aussi, selon toutes les apparences, d'y distribuer l'aumône que le tumulte et la foule du peuple donnèrent lieu de jeter aux pauvres, au lieu de la distribuer à chacun en particulier, comme on l'avait pratiqué auparavant.

On distribuait autrefois soixante-douze deniers, et au siècle dernier on n'en distribuait que trente. La raison de cette différence peut être que, la visite des pauvres et des malades ayant cessé, on perdit de vue le véritable objet de la cérémonie de ce jour, qui était cette visite, accompagnée d'aumônes; et l'idée que la trahison de Judas présente en ce jour à l'esprit, donna lieu de croire que l'on ne jetait au peuple cette monnaie que pour faire ressouvenir les assistants de ce que le Sauveur du monde avait bien voulu souffrir de la part de son perfide disciple. Ce fut aussi, selon nous, ce qui détermina insensiblement à ne plus faire entrer que trente deniers dans la cérémonie de ce jour. Enfin, cette pratique n'étant plus envisagée que sous des vues mystérieuses et allégoriques, on fit sur cette monnaie une bénédiction dont les termes marquent, bien qu'au temps où elle fut rédigée, on ne con-

(1) On ne les chantait plus déjà vers le milieu du XVIIIe siècle.

naissait plus la vraie origine de cette cérémonie. Ce qui fortifie nos conjectures, c'est que le Rituel cité plus haut ne dit pas un mot de la bénédiction des trente deniers, ni de la pratique de les jeter dans la rue, laquelle ne se trouve pas même dans les Ordinaires de l'église métropolitaine un peu anciens, si ce n'est dans ceux qui ont été écrits au XVIe ou au XVe siècle.

Le semainier bénissait, au siècle dernier, les puits qu'il rencontrait en chemin faisant; ce qui n'est point marqué dans le même Rituel. Nous croyons que cette bénédiction a tiré son origine de l'eau bénite, dont l'ancien Ordinaire de Besançon précité prescrivait l'aspersion dans la chambre des malades, conformément au quatrième canon du Concile de Nantes, tenu au IXe siècle; eau que l'on bénissait dans la chambre même des malades et qu'on s'avisa dans la suite d'aller bénir au puits même où on devait la puiser. Cette bénédiction peut encore avoir pris naissance de l'ancienne pratique de bénir de l'eau pour l'usage des malades, dont saint Grégoire de Tours fait mention. Si cela était, il serait aisé de rendre raison pourquoi on bénissait plusieurs puits, qui ne serait autre, ce nous semble, que de faciliter au grand nombre de maisons où il y avait des malades à visiter, l'usage de cette eau bénite.

NOTE 2.

SUR LE NOM DE CALVAIRE.

Le nom de *calvaire* (en syriaque golgotha), qui signifiait le *crâne*, la *tête*, le *chef*, unissait dans son sens prophétique le sépulcre d'Adam au tombeau de Jésus-Christ, tous les sacrifices de l'ancienne loi aux mystères de la loi nouvelle. Selon une ancienne et respectable tradition, le Calvaire, sur lequel fut plantée la croix du Sauveur, renfermait les ossements d'Adam et d'Eve.

Tous les chrétiens d'Orient disent que Melchisédech, fils de Sem, fils de Noé, porta après le déluge le corps d'Adam, qui avait été mis dans l'Arche, sur le mont du Calvaire.

« Le lieu où la croix de Jésus-Christ fut plantée, dit saint Ambroise, répondait directement à la sépulture d'Adam, selon que les Juifs l'assurent, et il convenait en effet que les prémices de notre vie fussent placées là même où avaient été posées les prémices de notre mort » (1).

« Le lieu du Calvaire, dit Origène, a un privilége particulier, ayant été choisi pour la mort de Celui qui devait mourir pour tous les hommes;

(1) Page 1525 de l'édition des Bénédictins.

car une tradition qui est venue jusqu'à notre temps nous apprend que le corps du premier homme, formé par les mains de Dieu, avait été enterré au lieu même où Jésus-Christ devait être crucifié » (1).

« Le Calvaire, dit Tertullien, est le lieu du *cal*, du chef; le premier homme y est enterré, la tradition nous en a conservé la mémoire, et c'est sur ce lieu même qu'a été arboré l'étendard de la croix. »

Saint Athanase est encore plus affirmatif. Voici comment il s'exprime dans un discours sur la passion de notre Seigneur : « Jésus-Christ ne choisit pas d'autre lieu pour souffrir et y être crucifié que celui du Calvaire, qui, selon le sentiment des Juifs, est le lieu de la sépulture d'Adam, car ils assurent qu'après son anathème et sa condamnation il y est mort et y fut enterré; que si la chose est telle, le rapport de ce lieu célèbre avec la croix de Jésus-Christ me paraît admirable; car il était tout-à-fait juste que notre Seigneur, venant rechercher et rappeler le premier Adam, choisît pour lieu de ses souffrances celui-là même où il était enterré, et qu'en expiant son péché il expiât aussi les péchés de toute sa race. Il avait été dit à Adam : *Tu es terre, et tu retourneras en terre;* et Jésus-Christ est venu dans le lieu où cette sentence avait été exécutée, pour le délivrer de la malédiction; et à ces paroles : *Tu es terre, et tu retourneras en terre,* succéderont ces autres paroles : *Levez-vous, vous qui dormez, et sortez du tombeau.* »

Au temps de saint Basile-le-Grand, cette tradition était une croyance universelle parmi les chrétiens, bien qu'elle se fût plutôt conservée dans la mémoire des hommes que dans leurs écrits. Néanmoins saint Epiphane, né de famille juive, assure qu'il a lu des livres qui l'attestent (2).

NOTE 3.

DU TITRE DE LA CROIX ET DES LANGUES DONT L'ÉGLISE S'EST SERVIE DANS LA LITURGIE, DEPUIS LES APOTRES JUSQU'A PRÉSENT.

Les quatre évangélistes font mention de ce que nous appelons *le titre de la croix,* quoiqu'ils ne se servent pas de cette expression.

Saint Mathieu l'appelle le sujet de la condamnation du Sauveur : « Et ils mirent au-dessus de sa tête le sujet de sa condamnation écrit en

(1) *Tract. in Math.* — On peut lire avec fruit sur cette tradition le P. Nau, *Voyage de la Terre sainte.*

(2) *Adv. Hæres.*, 45, n° 5.

ces termes : C'est Jésus, le roi des Juifs » (1). Saint Marc se sert à peu près des mêmes paroles : « Et la cause de sa condamnation était marquée par cette inscription : Le roi des Juifs » (2). Saint Luc dit : « Il y avait aussi au-dessus de lui une inscription en grec, en latin et en hébreu, où était écrit : Celui-ci est le roi des Juifs » (3). Enfin saint Jean s'exprime ainsi : « Pilate fit aussi une inscription qu'il fit mettre en haut de la croix, où étaient écrits ces mots : Jésus de Nazareth, roi des Juifs. Cette inscription fut lue de beaucoup d'entre les Juifs, parce que le lieu où Jésus avait été crucifié était proche de la ville et que l'inscription était en hébreu, en grec et en latin » (4).

Il y a des langues sacrées et séparées des autres par un choix divin, pour servir d'intermédiaire entre le ciel et la terre. La dignité des trois qui proclamèrent sur le Calvaire la royauté du Crucifié n'a pas seulement frappé les auteurs mystiques du moyen-âge. Joseph de Maistre (5) reconnaît cette consécration tout aussi bien qu'Honorius d'Autun (6), et l'un et l'autre n'ont fait que répéter ce qu'avait dit, dès le IVe siècle, saint Hilaire de Poitiers. « C'est principalement dans ces trois langues (hébraïque, grecque et latine), dit ce docteur de l'Eglise, que le mystère de la volonté de Dieu est manifesté, et le ministère de Pilate fut d'écrire par avance en ces trois langues que le Seigneur Jésus-Christ est le roi des Juifs » (7).

Dieu avait donc conduit la main du gouverneur romain dans le choix des langues qui parurent sur l'inscription, aussi bien que pour les termes dans lesquels elle était conçue (8); et son divin Esprit, parlant

(1) Et imposuerunt super caput ejus causam ipsius scriptam : *Hic est Jesus, Rex Judæorum* (XXVII, 37).

(2) Et erat titulus causæ ejus inscriptus : *Rex Judæorum.*

(3) Erat autem et superscriptio scripta super eum litteris græcis, et latinis, et hebraicis : *Hic est Rex Judæorum.*

(4) Scripsit autem et titulum Pilatus, et posuit super crucem. Erat autem scriptum : *Jesus Nazarenus Rex Judæorum.* Hunc ergo titulum multi Judæorum legerunt, quia prope civitatem erat locus ubi crucifixus est Jesus. Et erat scriptum hebraice, græce et latine (XIX, 19 et 20).

(5) *Soirées de Saint-Pétersbourg*, t. 2, 7e entretien.

(6) Missa tribus linguis cantari præcipitur, hebraica, græca et latina, sicut et titulus in Passione Domini scriptus fuisse legitur; hebraicum quippe est *Alleluia, Osanna* et *Amen;* græcum vero *Kyrie eleison* et *Christe eleison;* latinum reliquum officium (*Gemma animæ de antiquo Ritu Missæ*, l. 1, c. 92).

(7) His maxime tribus linguis sacramentum voluntatis Dei et beati regni expectatio prædicatur, ex quo illud Pilati fuit, ut in his tribus linguis regem Judæorum Dominum Jesum Christum esse præscriberet (*Prologus in librum Psalmorum*, n° 15).

(8) « Les princes des prêtres dirent à Pilate : Ne mettez pas dans l'inscription

aux hommes dans les saintes Ecritures, devait aussi consacrer trois langues, les mêmes que le peuple juif, réuni des quatre vents du ciel pour la fête de Pâques, put lire sur le titre arboré au-dessus de la tête du Rédempteur.

Après avoir rapporté ce qui nous reste de plus recevable et de plus certain sur le titre de la croix, nous ferons voir, — avec l'aide de Bellarmin, de la Sorbonne (1), du cardinal Bona, de Sala, de De Merbes (2), des PP. Honoré (3) et Chérubin (4) de Sainte-Marie, de D. Guéranger (5), pour ne citer que nos principales autorités, — que depuis les temps apostoliques jusqu'à présent, la liturgie ou l'essentiel de l'office divin s'est fait dans toutes les églises du monde unies avec celle de Rome, mère et maîtresse de toutes, en hébreu ou en syriaque, en grec et en latin.

I.

C'était l'usage chez les anciens de mettre sur une petite tablette le nom et le crime de ceux qu'on avait condamnés à mort. Cette tablette s'appelait en latin *titulus*, et en grec τίτλον. On la faisait porter au coupable lorsqu'on le conduisait au supplice (6). Eusèbe, parlant de la mort des martyrs de Lyon, remarque que l'on fit faire le tour de l'amphithéâtre à saint Attale, et qu'on portait devant lui une tablette où il y avait écrit : « C'est Attale le chrétien » (7).

Cette marque d'ignominie ne manqua pas à la passion du Sauveur. On attacha sur la croix une tablette où il y avait ces mots écrits : *Jesus Nazarenus Rex Judæorum*, en trois lignes l'une sur l'autre; la première et la plus haute était en hébreu, la seconde du milieu en grec, et la troisième en latin. Les paroles de ce titre marquaient en même temps le nom de celui qui fut crucifié, *Jesus*; sa patrie, *Nazarenus*, et la cause de sa mort, *Rex Judæorum*.

Le poète Prudence fait une belle description de ce titre en ces termes :

Roi des Juifs, mais qu'*il s'est dit Roi des Juifs*. Pilate leur répondit : *Ce qui est écrit, est écrit* » (S. Jean, XIX, 21 et 22).

(1) Dans sa remarquable censure d'Erasme, en 1526. (Voyez d'Argentré, *Collectio judiciorum*, t. 2, p. 61.)

(2) *Summa christiana*, t. 2, part. 3, quæst. 54.

(3) *Règles de la Critique*, etc., t. 3, dissertation 4, p. 258-323.

(4) *Bibliotheca Criticæ sacræ*, t. 4, p. 597-647.

(5) *Institutions liturgiques*, t. 3, passim.

(6) Præcedente titulo qui causam pœnæ indicaret (Suétone, *in Caligula*, cap 38). — Cum litteris sive titulo quæ causam mortis aperirent (Dion, l. 54).

(7) Circumactus per amphitheatrum tabula ipsum præeunte in qua latine scriptum : Hic est Attalus christianus (*Hist.*, lib. 5, cap. 1).

« Pilate, ignorant ce qu'il fait, ordonne; Scribe, à toi de tracer en trois lignes quelle est la puissance qui est clouée à la croix, en mettant au front du gibet une triple inscription, en trois langues. Que la Judée ouvre enfin les yeux, que la Grèce sache et que Rome apprenne par avance quel est le Dieu qu'il faut vénérer » (1).

Le titre de la croix ayant été enfoui en terre avec les autres instruments de la passion de Jésus-Christ, fut trouvé par sainte Hélène, lorsqu'en 326 elle fit chercher la sainte Croix (2). La pieuse mère du grand Constantin porta cette tablette à Rome avec d'autres reliques, et la mit dans l'église dite de Sainte-Croix en Jérusalem, que l'empereur Constantin et cette princesse firent bâtir en l'honneur de la sainte Croix du Sauveur. Soit que sainte Hélène ait fait renfermer cette tablette dans la principale arcade de cette église, ou que ce soit Valentinien III, qui fut élevé sur le trône en 427, suivant les divers sentiments; il est sûr que cette tablette resta cachée environ mille ans. Elle fut découverte du temps du pape Innocent VIII, de la manière que le raconte le pape Alexandre VI dans la bulle qu'il donna le 25 juillet 1496.

En mémoire de la célèbre invention de ce Titre de la Croix, il accorda à perpétuité indulgence plénière à tous les fidèles des deux sexes qui, étant contrits et ayant confessé leurs péchés, visiteraient l'église de Sainte-Croix en Jérusalem, le dernier dimanche de janvier. C'est ainsi qu'Onuphre-Panvini rapporte cette histoire (3).

Lelius Petronius, dans son ancien journal de ce qui se passa à Rome, donne une relation plus détaillée de la manière dont on trouva ce premier titre, en ces termes : « Le 1er février 1492, Gondisalvus de Mendosa, cardinal de Sainte-Croix, faisant réparer cette église, les ouvriers découvrirent, au haut de l'arcade du milieu, une petite armoire où il y avait une caisse de plomb bien fermée, au-dessus de laquelle il y avait une pierre de marbre, de figure carrée, sur laquelle ces paroles

(1) Pilatus jubet ignorans, tu Scriba, tripictis
Dirige versiculis, quæ sit suffixa potestas,
Fronte crucis titulus triplex triplici lingua:
Agnoscat judæa gens, et Græcia norit;
Et venerata Deum præcenseat Roma...
(In *Apotheosi adversus gentes.*)

(2) In altera autem parte ejusdem loci, tres inventæ sunt cruces; et aliud ligniculum separatim quod tabellæ gessit similitudinem, verbis et litteris non hebraicis solum, verum etiam græcis et latinis scriptum, quæ verba ac litteræ non aliud complectebantur, quam Jesum Nazarenum Regem Judæorum (Sozomène).

(3) Dans son livre des sept églises de Rome.

étaient gravées : *Hic est titulus veræ Crucis*. Dans cette cassette, qui avait deux palmes de long, on trouva une petite tablette de la longueur d'un palme et demi, dans laquelle on avait gravé et ensuite teint de rouge ces paroles : *Jesus Nazarenus Rex Judæorum*. Il est vrai, ajoute ce témoin oculaire, que ce mot *Judæorum* n'était pas entier, parce que de cette syllabe RUM, il ne restait que la lettre R, et UM n'y était plus, parce que cette extrémité avait été coupée, ou qu'elle était rongée par les vers » (1).

Cette relation nous apprend deux choses : la première, l'état où était le titre de la croix quand on le trouva ; et la seconde, que les lettres, quoique gravées dans le bois, étaient colorées de rouge : *Colore rubro tinctæ*, suivant la coutume des anciens, qui mettaient du rouge sur les choses qu'ils voulaient rendre recommandables.

Dès l'époque de la guerre de Troie, on en usait ainsi, comme on peut le voir dans Homère, qui relève au-dessus des autres vases ceux qui étaient peints en rouge. C'est pour cela qu'on écrivait les titres des livres en lettres rouges, comme le remarque Ovide, quand il dit (2) :

Nec titulus minio, nec cedro carta notetur.

Les anciens écrivaient aussi les lois en caractères rouges, ainsi que les épitaphes qu'on mettait sur les tombeaux. Pline (3) dit que la couleur rouge rendait les lettres plus recommandables, quand elles étaient écrites sur l'or ou sur le marbre. Les païens regardaient la couleur rouge comme ayant quelque chose de sacré. C'est pour cela que dans les principales fêtes on colorait de rouge la statue de Jupiter, et même le visage des héros dans le triomphe. C'est ainsi que Camille couvrit son visage de vermillon, le jour de la solennité de son triomphe.

Le titre de la croix était blanchi, quoique les lettres fussent rouges. Mais aujourd'hui on ne distingue plus aucune de ces deux couleurs ; soit à cause de la longueur du temps, ou à force d'être manié, ces couleurs ont disparu.

En 1564, l'on visita ce titre de la croix et on trouva qu'il était rongé et diminué du côté où était le mot *Judæorum*, et, en 1648, on remarqua que le côté droit était emporté, de sorte que le mot *Jesus* n'y paraissait plus.

(1) Sed illud Judæorum non erat perfectum, quia illud *RUM*, non nisi usque ad *R* inclusive, remanserat, et illud *UM* ceciderat, quia erat tabula ab ea parte corrosa et vetustate deficit (apud Bosius, *Tract. de Cruce*, lib. 1, cap. 2).

(2) Au commencement de ses *Tristes*.

(3) Lib. 33, cap. 7.

Il ne reste donc plus à présent que le milieu, qui contient *Nazarenus Re*. C'est ainsi qu'il est représenté par Juste-Lipse (1), et tel qu'il était en 1648. Cette représentation est très-conforme à celle qu'en avait donnée Bosius (2), environ cinquante ans auparavant. Il ajoute que ce qui reste du titre de la croix n'est environ que la moitié, de sorte que toute la grandeur du titre, avant qu'il fût diminué, pouvait être d'environ douze pouces de longueur.

Il y a bien apparence (comme le dit et le prouve sans réplique le P. H. de Sainte-Marie) que les églises où l'on croit avoir le titre de la croix, n'ont autre chose que des fragments détachés de celui de Rome, que l'on a mis dans ces titres, qui passent pour de véritables titres, en prenant la partie pour le tout, comme on dit que le titre de la croix est dans l'église de Sainte-Croix, quoique effectivement il n'y en ait qu'une partie, qui est à la vérité la principale.

C'est dans ce sens qu'il faut entendre ce que dit Durand du titre de la croix qu'il a vu, vers la fin du XIIIe siècle, dans la Sainte-Chapelle de Paris.

II.

Il s'agit maintenant d'établir cette tradition constante de l'Eglise, savoir que du temps des apôtres, et dans les siècles suivants, l'on n'a jamais fait le service public qu'en hébreu ou syriaque, en grec et en latin, soit que ces langues fussent vulgaires, c'est-à-dire qu'elles fussent entendues du peuple, ou qu'il ne les entendît point.

Pour éviter les équivoques que l'on fait souvent sur cette matière, il faut remarquer avant tout que, du temps des apôtres (ce qui a encore continué pendant quelques années après leur mort), on faisait quatre choses dans les assemblées des fidèles : 1° on lisait l'Ecriture sainte; 2° on faisait un discours dans lequel on expliquait ce qui avait été lu; 3° ensuite on disait la sainte messe; 4° enfin, les chrétiens conféraient ensemble pour se consoler mutuellement.

Il faut encore se souvenir qu'on peut considérer ces quatre sortes d'exercices en deux temps différents. Premièrement, depuis le jour de la Pentecôte, où le Saint-Esprit descendit sur les disciples, jusqu'à l'époque où saint Mathieu, saint Marc, saint Luc et les autres apôtres écrivirent des livres canoniques. En second lieu, depuis lors jusque vers la fin du premier siècle.

Après ces deux remarques on accorde sans peine que les exhortations,

(1) *De Cruce*, lib. 3, cap. 14.
(2) Bosius, ubi supra.

les instructions, les explications de l'Ecriture que l'on faisait pour instruire le peuple, aussi bien que les conférences des fidèles après la célébration des saints mystères, que tout cela pouvait être en la langue communément entendue de tout le monde, dans le pays où le syriaque, le grec ou le latin n'étaient pas le langage vulgaire. Pour ce qui est des deux autres choses que l'on faisait dans les assemblées des fidèles, savoir la lecture de l'Ecriture sainte et le saint sacrifice de la messe, on ne lisait l'une et on ne célébrait l'autre qu'en une des trois langues précitées.

Avant que les apôtres eussent composé des livres canoniques, il n'y avait point d'autre écriture que le texte hébreu, le Pentateuque samaritain et la version des Septante. On ne pouvait donc lire le texte sacré qu'en l'une de ces deux langues, en hébreu ou en grec. Comme dans ces temps la célébration des saints mystères consistait principalement dans l'oraison dominicale et dans les paroles de la consécration, on ne doit pas douter que les apôtres n'employassent les mêmes termes dont Jésus-Christ s'était servi, quand il leur apprit la manière de prier, et qu'il institua l'eucharistie.

Quand les apôtres furent dispersés par le monde, on lisait dans les assemblées des fidèles l'Ancien-Testament et les écrits des apôtres. Alors, l'Ecriture n'ayant point été traduite, on ne pouvait la lire qu'en syriaque ou en grec, ou peut-être en latin. Pour ce qui est du service public, qui consistait dans les paroles de la consécration, dans l'oraison dominicale et dans la récitation de quantité de prières que l'on avait ajoutées peu à peu, et dont la plupart étaient tirées de l'Ancien et du Nouveau-Testament, on ne pouvait les réciter qu'en la langue où elles étaient écrites alors.

Se persuadera-t-on que les apôtres, les évêques et les autres ministres qui célébraient les saints mystères en présence des fidèles, employassent la langue vulgaire du pays où ils se trouvaient pour faire la consécration, pour réciter l'oraison dominicale et pour lire l'épître et l'évangile? Croira-t-on que ces grands hommes aient préféré le langage barbare et les paroles de tant de nations différentes, au texte original des Ecritures dicté par le Saint-Esprit, ou qu'ils avaient appris de la bouche de Jésus-Christ? Il n'y a donc aucune apparence que les apôtres et leurs disciples aient fait lire l'Ecriture sainte, ni célébré les saints mystères en une autre langue que l'hébreu ou syriaque, le grec et le latin.

Les apôtres, suivant l'opinion commune, ont prêché la foi chez des nations très-éloignées les unes des autres. Saint Jean a instruit les Ephé-

siens, saint Mathieu les Ethiopiens, saint André les peuples d'Achaïe; saint Jude a prêché dans la Mésopotamie, saint Philippe en Scythie, saint Barnabé dans l'île de Chypre, saint Marc à Alexandrie. Quoiqu'ils aient annoncé l'Evangile à tous les peuples dans une langue qu'ils entendaient, cependant il n'y a nulle apparence qu'ils aient traduit l'Ecriture, ni fait le service public en la langue particulière de ces différents pays, mais seulement en hébreu ou syriaque, en grec ou en latin.

Saint Irénée, ayant fait l'histoire des soixante-dix interprètes ou Septante, remarque que les apôtres et leurs disciples se servaient de la version grecque qui avait été faite par ces interprètes (1).

Après la mort des apôtres et même de leur vivant, on lisait, comme saint Justin nous l'apprend (2), les écrits des prophètes et des apôtres, et après la lecture le prélat faisait l'exhortation. Comme du temps de ce saint martyr il n'y avait point d'Ecriture, tant de l'Ancien que du Nouveau-Testament, qui ne fût en l'une des trois langues dont nous parlons, on ne pouvait pas la lire dans les assemblées des fidèles d'Orient, dont parle saint Justin, ni célébrer le saint sacrifice de la messe qu'en langue grecque ou syriaque.

Pour mettre ce fait dans tout son jour, il faut remarquer qu'on tient communément que la version syriaque, suivant l'ancienne tradition des Orientaux, fut faite par les apôtres, ou peu de temps après leur mort par quelqu'un de leurs disciples (3). Quoiqu'il n'y ait pas de preuves assez convaincantes sur lesquelles on puisse appuyer cette grande antiquité, cependant il est certain qu'elle est très-ancienne et qu'elle a précédé tous les schismes qui ont partagé les peuples d'Orient en différentes sectes, et qu'elle est la première de toutes les versions de l'Ecriture depuis Jésus-Christ, à la réserve peut-être de l'Italique des Latins.

On tient communément, d'après les écrivains ecclésiastiques, que les apôtres parlaient la langue syriaque et qu'ils s'en servaient dans leurs discours et dans leurs prédications, lorsqu'ils instruisaient les Juifs. Quoique cette langue soit appelée *syrochaldaïca*, à cause qu'elle était un mélange de la langue chaldaïque et de l'hébreu, cependant il

(1) Etenim Petrus et Joannes, Mathæus et Paulus, et reliqui deinceps, et horum sectatores prophetica omnia ita annuntiaverunt, quemadmodum seniorum interpretatio continet (lib. 3, cap. 25).

(2) *Apol.* 2.

(3) Interim veritati est prorsus consentaneum intra ipsa Ecclesiæ Christi initia vel ab ipsis apostolis, vel eorum discipulis perfectam (Tremel., in *Epist. dedic. Novi Testamenti ad reginam Elizabeth.* — Valton, *Proleg.* v, p. 34, col. 2, fine. — Jacob Mart., *Præfat. in N. T. Syriac. Trostii*).

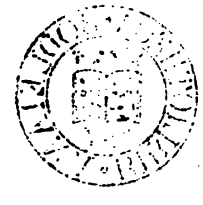

y a des critiques (1) qui mettent quelque peu de différence entre la langue chaldaïque qu'on parlait du temps de notre Seigneur et des apôtres, et la langue que nous appelons proprement *syriaque*.

Quoi qu'il en soit de cette différence, qui est très-légère, il est sûr que cette version syriaque a été en vénération et a eu une grande autorité parmi la plupart des peuples d'Orient. On la lisait publiquement dans toutes les anciennes églises établies dans la Syrie, dans la Mésopotamie, dans la Chaldée, dans l'Egypte et dans presque toutes les parties d'Orient. C'est pour cela que la langue syriaque a reçu divers noms, suivant les pays où elle était en usage (2). Elle fut d'abord nommée *chaldaïque*, de la Chaldée, son berceau; lorsque la confusion des langues arriva, on l'appela *babylonienne*, de Babylone, capitale de la Chaldée. Elle fut ensuite nommée *aramée* ou syriaque, d'Aram, en Syrie, et même *assyriaque*, de l'Assyrie, parce qu'on s'en est servi en ces lieux (3). Outre ces noms, on lui a encore donné ceux d'*hébraïque*, de *comagène* et de *maronite*.

Les chrétiens d'Orient se rendirent cette langue comme propre, de sorte qu'ils lisaient les Ecritures et faisaient le service public en cette langue, qui, dans les premiers siècles, était entendue de tout le peuple. Quoique ces nations différentes n'entendent plus depuis longtemps la langue syriaque, elles continuent toujours de lire les livres sacrés, et de faire leurs liturgies en cette langue.

Ne pourrait-on pas, avec le P. H. de Sainte-Marie (4), hasarder cette conjecture, savoir qu'on faisait le service public en cette langue avant qu'Origène, Lucien et Hesychius eussent retouché la version des Septante? Cette version syriaque ayant été faite sur l'hébreu de l'Ancien-Testament et sur le grec du Nouveau, elle dut paraître à ces peuples plus correcte que celle des Septante, qui était fort altérée avant qu'Origène y mît la main. Ainsi il se peut faire qu'en ces premiers siècles l'on se servît dans les assemblées publiques de la version syriaque dans la plupart des églises d'Orient, d'autant plus que cette langue était vulgaire dans plusieurs provinces. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on n'a pu se servir, depuis le temps des apôtres jusqu'à celui d'Origène, que de la version grecque de l'Ancien-Testament faite par les Septante et du texte grec du Nouveau, ou enfin de la version syriaque, puisqu'il

(1) Simon, *Histoire critique des Versions du Nouveau-Testament*, chap. 13.
(2) Valton, l. c. sup.
(3) Quare mirum esse non debet, si lingua chaldaica, syriaca et assyriaca, una eademque sit, quando quidem et nomina quæ ei indita sunt pro eodem usurpantur (Greg. Amira., *Prælud. grammat. syriac. sive chalda.*).
(4) Tome 3, p. 273.

n'y a aucune preuve qu'avant le temps d'Origène on eût en Orient l'Ecriture en d'autre langue qu'en hébreu ou en syriaque et en grec.

Nous avons le témoignage formel de saint Jérôme (1) qu'en Syrie on lisait dans les assemblées publiques la version des Septante suivant l'édition d'Origène; dans le Pont, dans la Cappadoce, dans l'Asie Mineure, dans la Phrygie et en Pamphylie, suivant la révision qu'en avait faite saint Lucien, prêtre et martyr d'Antioche. Enfin, on se servait en Egypte de la même version, purgée de plusieurs fautes par Hesychius, évêque en Egypte. Dans tous ces pays il y avait tant de dialectes particuliers, que les peuples ne s'entendaient pas les uns les autres. Cependant, dans toutes les églises d'Orient, l'on ne se servait que de l'Ecriture en grec, soit que ce fût la langue vulgaire de quelqu'une de ces provinces, ou qu'il ne le fût pas. On peut donc conclure que, du temps de saint Jérôme, il n'y avait point d'église en Orient où l'on fît le service public en langue vulgaire différente du syriaque et du grec.

Parlons maintenant de l'Eglise latine.

Saint Augustin (2) remarque qu'il y avait un grand nombre de versions latines, parce que, dans les premiers établissements de la foi, dès qu'un homme trouvait un exemplaire grec et qu'il avait quelque connaissance des deux langues, il prenait la liberté de le traduire. La plus célèbre de toutes ces versions était celle qu'on appelait *Italique*. On ne peut pas douter que les églises d'Occident n'aient lu l'Ecriture sainte, principalement en Italie, dans les assemblées publiques, dès les premiers siècles de la religion chrétienne.

C'est ce qui donna occasion à une traduction latine de tous les livres sacrés qui étaient alors en grec. Comme la religion chrétienne s'étendit dans l'Italie et dans tout l'Occident, il fut nécessaire d'avoir une version écrite en une langue communément entendue dans ces provinces. On a appelé cette traduction *Italique*, parce qu'il semble, en effet, qu'elle tire son origine de l'Italie, d'où elle a ensuite passé avec la religion à toutes les églises d'Occident. Baronius, Serrarius et plusieurs autres croient qu'elle a été faite par quelqu'un des disciples des apôtres, et qu'elle avait été approuvée par les fondateurs des Eglises.

On ne sache pas qu'il y ait eu dans tout l'Occident, jusqu'au temps de saint Jérôme, d'autre Ecriture pour l'usage commun, ni qu'on se soit servi d'aucune autre dans le service public que de cette ancienne Italique, parce que, comme le remarque saint Augustin, elle était préférée

(1) *Præfat. in Paralipomen.*
(2) *De Doct. christ.*, lib. 2, cap. 11.

à toutes les autres versions (1). Ainsi, quand on accorderait ce que dit Simon (2), qu'il y a de l'apparence qu'on lut d'abord en Occident les Ecritures en grec, qui était commun surtout à Rome, il sera toujours vrai de dire que dans les églises d'Orient et d'Occident, depuis le temps des apôtres jusqu'au Ve siècle, l'on ne s'est servi, dans les saints mystères, de l'Ecriture qu'en langue syriaque, grecque et latine.

On ne trouve point que les Grecs, depuis les premiers siècles de l'Eglise jusqu'à présent, aient célébré le service divin en une autre langue que la leur propre, qu'ils soient demeurés unis avec l'Eglise latine ou qu'ils s'en soient séparés. Ils se sont toujours servis des liturgies de saint Basile (3), de saint Jean Chrysostôme et de quelques autres, qui sont en langue grecque (4). Quoique cette langue ait changé, et que la plus grande partie des provinces de la Grèce n'entendent pas le grec, parce qu'il n'est plus le langage vulgaire, ils ne laissent pas de faire le service divin en la langue de leurs liturgies qu'ils ont toujours conservées.

Il y a une grande multitude de chrétiens répandus par tout l'Orient, que les uns appellent *Græci Arabes*, et les autres plus communément *Melchitæ*, qui célèbrent les saints mystères en grec, quoique l'arabe soit leur langue vulgaire (5).

Depuis l'époque où les schismes ont divisé les églises d'Orient, jusqu'à notre temps, la plupart des sectes n'ont célébré les saints mystères qu'en syriaque, ce qu'elles ont toujours observé, quoique cette langue ne soit plus entendue du peuple (6). On peut mettre de ce nombre les Nestoriens, qui sont répandus dans une grande partie de l'Orient, savoir aux environs de Babylone, en Assyrie, en Mésopotamie et dans les pays des Parthes et des Mèdes. On peut joindre aux Nestoriens les Jacobites, qui sont en grand nombre en Syrie, dans l'île de Chypre, dans la Mésopotamie, dans la Palestine et en d'autres endroits. Les Coptes se servent aussi, dans les saints mystères, de la langue syriaque; mais, après avoir lu l'évangile en cette langue, ils le lisent en arabe, qui est maintenant la langue vulgaire.

Les Indiens, qu'on appelle *les chrétiens de saint Thomas*, ont leur litur-

(1) In ipsis interpretationibus Itala cæteris præfertur, nam est verborum tenacior cum perspicuitate sententiæ (lib. 2, *De Doct. christ.*, cap. 15).

(2) L. c. sup., chap. 3.

(3) Ex Petri Diac. *ad Fulgent. Relatione.*

(4) Concil. Trullenso, cap. 2. — Conc. Nicæn. 2, sessio 6. — S. Damase, lib. 4 *De Fid.*, cap. 14.

(5) Bona, *Rerum liturgicarum* lib. 1, cap. 9, n° 5.

(6) Walton, *Prolog. XIII de Liturgia syriaca*, p. 91 et seq.

gie en langue syriaque aussi bien que les Maronites du Mont-Liban, et même depuis qu'ils reconnaissent le Pape et qu'ils lui sont soumis. Cette langue était autrefois vulgaire parmi les peuples du Mont-Liban, et elle l'est encore à présent dans quelques villages de ce pays (1). D'où il est aisé de conclure que, depuis le Ve siècle jusqu'à présent, en Orient, on a fait le service public en syriaque ou en grec.

Il est facile de montrer que l'Eglise d'Occident n'a jamais fait le service public qu'en latin. Saint Cyprien (2) nous apprend qu'en Afrique l'on disait à la messe *Sursum corda*. Saint Augustin (3) ajoute qu'après ces mots : *Habemus ad Dominum*, le prêtre disait : *Gratias agamus*, et que l'on répondait : *Dignum et justum est*. Puisque, du temps de ces Pères, la préface de la messe était en latin, on ne doit pas douter que l'épître, l'évangile et le reste de la messe ne fussent en la même langue.

Saint Augustin remarque qu'il n'y a que la connaissance des trois langues, hébraïque, grecque et latine, qui soit nécessaire pour l'intelligence de l'Ecriture, et qu'on ne la lisait publiquement qu'en ces trois langues. Il ajoute que de son temps l'on avait coutume de chanter les psaumes en latin. On ne trouve point d'auteur qui dise qu'on ait jamais célébré les saints mystères en Afrique en langue punique, qui était vulgaire, soit que cette langue, comme dit saint Augustin (4), fût un dialecte qui approchait beaucoup de l'hébreu ou du syriaque, ou que la langue des Africains, suivant la remarque de saint Jérôme (5), fût le phénicien avec quelque petit changement.

La langue punique était seulement en usage dans les endroits où il n'y avait point de colonies romaines; car, à Carthage et en d'autres villes, le latin était la langue vulgaire. Des auteurs célèbres assurent que, quand les Mahométans se rendirent maîtres de la Barbarie (VIIe siècle), les Africains se servaient de caractères latins, parce que les Romains, ayant subjugué l'Afrique, détruisirent toutes les inscriptions anciennes, afin d'abolir la mémoire des exploits des vaillants Africains, et introduisirent l'usage des caractères latins, quoique le latin ne fût pas la langue vulgaire d'Afrique.

Saint Augustin remarque, dans l'exposition commencée de l'épître aux Romains, qu'il y avait des personnes en Afrique qui savaient la langue punique et la langue latine, mais que les paysans ne parlaient

(1) Walton, ibid.
(2) Sermo *De oratione dominica*.
(3) *De bono persever.*, c. 13 ; — lib. 2 *De Doct. christ.*, cap. 13.
(4) Sermo 35 *De Verbis Domini*.
(5) *Præfat.*, lib. 2, *in Epist. ad Galatas*.

que la punique, comme nous voyons que, quoique la langue latine soit assez connue en France, en Espagne, en Italie et en Allemagne, personne pourtant n'oserait dire que ce soit la langue vulgaire de tous ces pays. Mais, soit que la langue latine ait été vulgaire ou non, on ne trouvera pas que, depuis le temps de saint Augustin, on ait jamais célébré les saints mystères qu'en cette langue dans toute l'Afrique, pendant que la religion catholique y a subsisté.

Depuis environ mille deux cents ans que les Goths et les Maures ont eu l'Espagne sous leur puissance, on y a toujours fait le service divin en langue latine. Un Concile de Tolède (1) décrète que l'on gardera le même ordre quand on chante les psaumes, quand on célèbre la sainte messe et quand on lit les leçons. Or, l'on avait coutume de lire tout cela en latin, et on n'a jamais discontinué depuis que les Espagnols ont reçu les rites romains.

Avant Charlemagne, on n'avait en France d'autre liturgie que l'ancienne, qui était en latin, et depuis qu'on y a reçu l'Ordre romain l'on n'a jamais discontinué de s'en servir. Suivant la remarque de Raban Maur (2), on avait, en Allemagne, célébré de tout temps en langue latine. Il faut constater la même chose pour les Bohémiens; car les chrétiens de ce pays, voulant quitter l'ancien usage de faire le service en latin et se servir de la langue sclavonne, le pape Grégoire VII (3) écrivit au duc de Bohême qu'il avait de justes raisons pour ne pas permettre qu'on célébrât les saints mystères en cette langue.

En Angleterre, il y avait quatre langues différentes, mais la latine était la plus commune, à cause, dit le vénérable Bède, que tout le monde lisait l'Ecriture en latin, ce qui est une très-forte conjecture que l'on ne se servait pas d'une autre langue dans l'office public.

Il serait inutile de prouver que depuis le VIe siècle, que les Lombards entrèrent en Italie, on n'y a jamais fait le service public qu'en latin, quoique cette langue n'y ait pas été vulgaire (4). Non-seulement, avant ce temps-là, on a lu les Ecritures en latin, mais aussi on n'a jamais discontinué jusqu'à présent; car, aujourd'hui, on célèbre les saints mystères de la même manière qu'on les célébrait il y a plus de mille ans. C'est ce qu'on peut recueillir d'un décret du pape Gélase (5); car, dans cet endroit, l'Ordre romain est corrigé et augmenté. Le pape saint Gré-

(1) Le 4e, cap. 2.
(2) Lib. 2 *De Institutione Clericorum.*
(3) *Epist.*, lib. 7.
(4) *Sabellic. Ennead.*, 8, lib. 5.
(5) Dist. 15, canon *Sancta Rom.*

goire fit la même chose, comme il paraît par son Sacramentaire. Les papes suivants, Grégoire VII, Pie V, Clément VIII, Urbain VIII, ont tenu la même conduite quand ils l'ont jugé nécessaire, c'est-à-dire qu'ils ont retouché l'ancienne liturgie, sans en changer le langage.

On peut dire, en général, qu'au temps de saint Jérôme la version Italique était en usage dans l'Eglise latine et qu'elle le fut encore jusqu'au temps de saint Grégoire-le-Grand, puisque ce Père nous apprend que l'Eglise de Rome se servait de l'une et de l'autre version (1).

Quoique cette version fût autorisée par l'usage qu'en faisait l'Eglise et par l'approbation unanime des Pères (2), saint Jérôme ne laissa pas de faire une nouvelle traduction latine, qui d'abord ne fut pas reçue. Saint Augustin même ne voulut pas permettre qu'on la lût publiquement dans les assemblées des fidèles. Deux cents ans après saint Jérôme, l'ancienne Vulgate et la nouvelle version de ce saint docteur étaient en usage dans le service public, en différentes églises (3), jusqu'à ce qu'enfin l'on s'attachât uniquement à celle de saint Jérôme; ou, s'il en faut croire quelques savants (4), de ces deux vulgates l'on n'en fit qu'une; mais l'on ne sait pas, disent-ils, l'auteur, ni l'année.

Ainsi, depuis que l'Eglise latine a eu sa version et qu'elle a adopté la Vulgate, elle n'a jamais discontinué de s'en servir dans la célébration des saints mystères, soit qu'on entende par la Vulgate latine l'ancienne Italique, ou celle qu'a faite saint Jérôme, ou bien celle qu'on croit avoir été composée de ces deux. Quoique cette ancienne Italique ne soit plus en usage, cependant les introïts de la messe sont presque tous tirés des psaumes, suivant cette version. Il n'y a que les introïts suivants, comme le remarque Durand (5), qui ne soient pas selon la version de l'ancienne Italique : *Puer natus est nobis,* pour Noël; *Viri Galilæi,* pour l'Ascension; *Spiritus Domini*, pour la Pentecôte; *Nunc scio vere*, pour la Saint-Pierre, et quelques autres en petit nombre. Et il y a quelques introïts qui ne sont point tirés de l'Ecriture, comme : *Salve, sancta parens; Gaudeamus omnes in Domino; Benedicta sit sancta Trinitas.* Le pape saint Grégoire, qui est l'auteur de ces introïts, ne se servit pas de la traduction des psaumes qui est aujourd'hui en usage dans l'office divin, mais de l'ancienne Italique dont on se servait avant le temps de

(1) Sedes apostolica, cui auctore Deo præsideo utraque utitur, mei quoque labor studii, et utraque fulciatur (*Epist. ad Leand. episc., in Epist. dedic. in lib. Job*).

(2) Id., ibid., et *Moralium,* lib. 20, cap. 23.

(3) L. c. sup., chap. 7.

(4) Lib. 4, *Rational*, cap. 5.

saint Jérôme. Les répons de la messe, les traits, les offertoires et les postcommunions sont encore tirés de cette ancienne Italique.

Si l'Eglise n'avait pas conservé l'uniformité dans la célébration des saints mystères, et si on ne les avait pas toujours faits en grec ou en syriaque dans l'Orient, et en latin dans l'Occident, elle serait tombée dans plusieurs inconvénients. Si cette uniformité était très-nécessaire pour conserver l'union entre les fidèles et pour ne pas ôter aux Eglises la communication qu'elles doivent avoir dans les choses divines, aussi la célébration du service public en langue vulgaire paraît opposée à l'unité de la foi, de la religion, de la charité et de la société que doivent avoir les chrétiens et toutes les églises catholiques.

L'unité de la foi et de la religion ne subsiste sans altération, depuis tant de siècles dans l'Eglise latine, que parce qu'elle conserve le même langage dans le service public, et elle pourrait se rompre, si les Français, les Espagnols, les Italiens, les Allemands et tous les autres peuples chrétiens célébraient les saints mystères en leur langue. C'est ce qui est arrivé dans les Eglises schismatiques d'Orient, et que nous voyons tous les jours parmi les hérétiques de ces derniers temps, qui ont affecté, dans leurs assemblées, de lire l'Ecriture en la langue du peuple.

Les langues vulgaires ou vivantes n'étant pas fixes et changeant au moins en partie tous les siècles, on serait obligé de faire de nouvelles traductions presque tous les cent ans, si l'on introduisait l'usage de lire l'Ecriture en langue vulgaire dans les assemblées des fidèles. C'est ce changement des langues qui a obligé l'Eglise à n'employer que l'hébreu ou le syriaque, le grec et le latin, dans la liturgie sacrée.

Ces trois langues ne se sont conservées, et ne subsistent plus aujourd'hui que dans les manuscrits et dans les livres. Et même la vicissitude des temps a causé divers changements dans la terminaison des paroles, dans la prononciation et dans la signification des mots, aussi bien que dans la figure et la liaison des caractères, comme il est aisé de le remarquer dans les langues originales.

La beauté de la langue hébraïque fut beaucoup diminuée pendant les soixante-dix ans de la captivité des Juifs. Elle se mêla de telle sorte avec la langue chaldaïque, qu'elle ne fut plus vulgaire après la captivité; de sorte que l'on ne trouve plus que dans les livres la langue hébraïque ancienne. Après que les Juifs furent soumis aux Grecs et aux Latins, et dispersés en divers pays, la langue hébraïque fut tellement corrompue par le mélange de plusieurs termes de différentes langues, qu'elle devint un chaos, s'il en faut juger par la langue des rabbins et

surtout par le Talmud, dont le style paraît horrible et monstrueux; car c'est un mélange de presque toutes les langues.

La langue grecque a aussi beaucoup perdu de son ancienne pureté; de sorte que le commun des Grecs n'entend point ce qu'on lit dans les liturgies de saint Basile et de saint Jean Chrysostôme, et les savants qui connaissent l'ancienne langue grecque n'entendent pas la vulgaire moderne. Les caractères mêmes de l'Ecriture ancienne sont différents de ceux de la moderne. Ces changements sont surtout arrivés par la translation du siége de l'empire, qui a fait qu'on a mêlé dans le grec plusieurs termes romains. La négligence des Grecs, leur affectation d'abréger les mots, de les confondre, en prononçant autrement les voyelles et les diphthongues et transposant les accents, n'ont pas peu contribué à altérer la pureté de la langue grecque.

La langue latine a eu le même sort que les deux autres (1). Quintilien (2) remarque que les prêtres n'entendaient presque plus les vers des Saliens composés par Numa Pompilius. Les lois des douze Tables, que Fulvius Ursinus a recueillies et qu'il rapporte suivant les propres paroles des décemvirs et des rois qui les avaient faites, prouvent évidemment combien l'ancien latin est différent du moderne. Polybe (3) dit que les articles de la paix entre les Romains et les Carthaginois, qui fut conclue peu de temps après l'expulsion des rois, étaient à peine entendus par les plus savants de son siècle. Cependant il n'y avait pas trois cent cinquante ans que cette paix avait été signée.

Les changements de la langue latine se doivent rapporter au grand nombre des esclaves, qui surpassait celui des citoyens, et aux peuples innombrables qui venaient à Rome des autres provinces (4). Ce chan-

(1) On voit dans le Capitole une colonne élevée en l'honneur de Drusillus, consul romain, qui, dans la première guerre punique, gagna une bataille navale contre les Carthaginois, environ 150 ans avant le temps de Cicéron, où fleurissait la langue latine. On voit par les paroles écrites sur cette colonne combien le latin est différent de celui de Cicéron. En voici quelques expressions rapportées par Breervuodus :

Exemit. Leciones. Macistratos castreis exfociunt.
Exemit legiones magistratus, castris effugiunt.
Pugnandit. Cepit. inque Navibos. Maria. Consol.
Pugnando cepit inque navibus mari Consul.
Primos. ornauit Navibos. Classeis. pœnicas sumas.
Primus ornavit navibus classes punicas summas.
Carthucinenses. Dictatored. Altod. Socias. Triresmos.
Carthaginenses Dictatori alto sociis triremes.

(2) *Instit.*, lib. 1, cap. 6.
(3) *Hist.*, lib. 3.
(4) S. Isidore de Séville, *Orig.*, lib. 9, cap. 5.

gement vient aussi en partie du mélange des langues des provinces avec la romaine, mais surtout du mélange des Romains avec les Goths, qui, comme un torrent sorti du septentrion, se jetèrent en Italie et dans les autres provinces septentrionales de l'empire. Cette confusion fit perdre beaucoup de sa pureté à la langue latine.

Ce qui est arrivé à ces langues se remarque encore mieux dans celle d'Allemagne, dans la gauloise et dans les autres. Car, en l'espace de quatre ou cinq siècles, elles ont tellement changé, qu'à peine peut-on entendre ce qui est dans les livres. Qui voudrait, et surtout qui pourrait parler aujourd'hui comme on parlait en France il y trois cents ans, ferait rire tous ceux qui l'écouteraient. La version des psaumes donnée par Marot en est une preuve convaincante. Cette traduction, tant admirée au XVIe et au XVIIe siècle, paraît à présent d'un style barbare qu'on n'entend presque plus.

C'est ce changement continuel des langues qui a obligé l'Eglise à s'attacher inviolablement à quelqu'une des trois anciennes langues qui ont été autrefois les plus communes, pour faire le service public et conserver l'Ecriture sainte dans sa pureté. Le texte sacré, qui est la règle commune de la doctrine, n'aurait pas été exempt d'altération, s'il avait été traduit en langue vulgaire et communément entendu dans chaque province. Le moyen que dans l'Eglise les juges de la doctrine sussent tant de langues différentes, dont la connaissance serait nécessaire pour examiner toutes ces différentes versions et décider de leur exactitude?

Il faut quelquefois assembler des Conciles œcuméniques. Si tous les Pères qui les composent avaient l'Ecriture dans la langue vulgaire de leurs provinces, ils ne pourraient pas convenir ensemble du sens du texte sacré. Il a donc été nécessaire d'avoir l'Ecriture en des langues très-communes, qui sont ordinairement entendues de plusieurs personnes de tous les pays. Ainsi, le bien commun de l'Eglise exigeait que, pour faire des décisions dans les Conciles et pour entretenir la communication des Eglises catholiques, il y eût une édition de l'Ecriture sur laquelle les évêques pussent établir leurs canons, et que les savants au moins de toute l'Eglise sachent ce qui a été décidé, et en quelle manière.

Du temps des apôtres, la langue grecque étant très-commune, il y avait une version de tout l'Ancien-Testament, et on écrivit la plus grande partie du Nouveau en langue grecque. Mais, quand les Romains établirent leur empire, la langue grecque fut moins commune, et, la latine ayant le dessus, on fit la version Italique qui fut Vulgate dans la suite des temps. Elle a servi à l'usage commun de l'Eglise latine, qui

a évité par ce moyen tous les inconvénients où elle serait tombée, si on avait fait le service public ou lu l'Ecriture dans les assemblées des fidèles en langue vulgaire, propre à chaque province ou à quelque nation particulière. Enfin, la majesté de la liturgie sacrée et la grandeur de nos mystères ne doivent pas être assujetties à tous les changements qui sont inséparables des langues vulgaires vivantes; ce qui les rendrait moins augustes, si on les célébrait en un langage dont le style, quoique beau et estimé dans un temps, serait désagréable et méprisé dans un autre.

En conservant des langues que leur mort avait fixées, l'Eglise a donc également été à la hauteur de sa mission sublime, qui a toujours été de soutenir ce qui tombe, et de perpétuer dans ses mystères les formes antiques qu'elle purifie, en se les appropriant et en se les assimilant. Sans l'Eglise, quels vestiges resteraient-ils aujourd'hui de la langue de Moïse et de David, d'Homère et d'Aristote, de Tacite et de Virgile?

Mais est-ce bien là tout ce que l'Eglise a voulu, en conservant l'hébreu ou syriaque, le grec et le latin, dans les livres sacrés et dans sa liturgie? Non. Elle a eu un but encore plus élevé, un objet vraiment divin comme son fondateur.

Au XVIIe siècle, le calvinisme mitigé, mieux connu sous le nom de Jansénisme, résumant par la bouche d'un de ses plus dangereux adeptes (1) un reproche banal et perfide des incroyants de tous les siècles, prononça ces paroles : « Arracher au simple peuple la consolation de joindre sa voix à celle de toute l'Eglise, c'est un usage contraire à la pratique des apôtres et à l'intention de Dieu. »

Dès l'origine de l'Eglise, cette objection spécieuse avait été faite par l'hérésie, et Origène y avait répondu en ces termes : « Quand le moment était venu pour les enfants d'Israël de lever le camp, on défaisait le tabernacle. Aaron et les prêtres ses fils, pénétrant dans le Saint des saints, couvraient chaque chose de ses voiles, et, la laissant ainsi couverte en la place qu'elle occupait, ils introduisaient les fils de Caath, députés pour cette office, et leur mettaient sur les épaules ce que la main sacerdotale avait voilé. Si vous comprenez le fait historique, élevez-vous maintenant à la splendeur du mystère, et si l'œil de votre ame est pur, contemplez la lumière de la loi spirituelle. Que celui à qui les mystères sont confiés sache qu'il n'est pas sûr pour lui de les découvrir à ceux auxquels ils ne doivent pas être dévoilés; mais qu'il les couvre, et, les ayant couverts, qu'il les place sur les épaules de ceux qui,

(1) Quesnel, 86e proposition, condamnée par la Constitution *Unigenitus*.

n'étant pas capables de les contempler, doivent simplement les porter. Or, dans les observances de l'Eglise il est beaucoup de choses de cette nature qu'il faut faire, mais dont la raison n'est pas manifestée à tous. Ces rites couverts et voilés, nous les portons sur nos épaules; en les accomplissant, nous les recevons du grand Pontife et de ses fils. Ils nous demeurent cachés, à moins que nous n'ayons au milieu de nous Aaron, ou les fils d'Aaron, auxquels seuls il est accordé de les contempler à nu et sans voile » (1).

Saint Basile formule de la manière la plus énergique la pensée de l'Eglise sur la nécessité d'environner de mystère les choses saintes. « Moïse, dans sa sagesse, dit ce Père, savait que les choses familières et faciles à découvrir sont exposées au mépris; que celles qui sont rares et isolées du contact excitent comme naturellement l'admiration et le zèle. A son imitation, les apôtres et les Pères ont établi dès le commencement certains rites de l'Eglise, et ont conservé la dignité aux mystères, par le secret et le silence; car ce qui est porté aux oreilles du vulgaire n'est déjà plus un mystère » (2).

« Le but de la liturgie, dit le docte et éloquent abbé de Solesmes, est de mettre les hommes en rapport avec Dieu par la religion; mais s'il est vrai de dire que la science des langues sacrées apporte de précieux avantages pour cette communication à ceux qui les possèdent, à la condition cependant que leur foi soit simple comme celle du peuple, Dieu et son Eglise n'oublient pas pour cela les simples qui sont la partie la plus nombreuse du troupeau, les simples, qui ne comprendraient pas même toujours les formules saintes, quand bien même elles seraient proférées en langue vulgaire à leurs oreilles. L'homme, absorbé dans les nécessités de la vie matérielle, n'a pas d'ordinaire les idées à la hauteur d'un langage sublime; il suffit à Dieu que son cœur soit pieux et qu'il aspire à posséder par la vertu le bien qu'il ne comprend pas, mais dont la grâce divine lui inspire l'attrait. A ceux-là, la liturgie, en quelque langue qu'elle s'exprime, est toujours lumineuse, et l'*Amen* qui s'échappe de leur poitrine, toujours en plein rapport avec les vœux que le prêtre fait entendre à l'autel. Les croisés de Godefroy de Bouillon, les paysans vendéens qui se levèrent seuls pour la liberté de leur foi, les défenseurs de Sarragosse, en 1809, n'ouïrent jamais célébrer le service divin dans leur langue maternelle; leur amour pour les mystères, auxquels ils sacrifièrent tout ce qu'ils avaient de plus cher au monde, en fut-il moins pur ou moins ardent?

(1) *In Numeros*, homilia 5.
(2) *De Spiritu Sancto*, cap. 27, n° 66.

« Veut-on connaître la source de cet amour plus fort que la mort? Nous la dévoilerons en jetant le défi au rationalisme. C'est que la vertu de Dieu descend, par l'intermédiaire des paroles saintes, dans les cœurs qu'elle trouve ouverts. L'oreille ne perçoit pas, mais *l'ame entend*, comme disait un homme rustique, parlant de la prédication de son évêque. Dieu a placé dans les mots sacrés une puissance. La forme des sacrements a-t-elle besoin d'être comprise par ceux sur lesquels elle opère? l'effet des sacrements dépend-il de l'intelligence des fidèles auxquels l'Eglise les applique? » (1).

« Il est, dit Origène, des choses qui semblent obscures, mais qui, par cela seul qu'elles pénètrent nos oreilles, apportent cependant une grande utilité à notre ame. Si les Gentils ont cru que certaines poésies qu'ils appellent *enchantements*, certains noms qui ne sont même pas compris de ceux qui les invoquent, murmurés par ceux qui font profession de magie, endorment les serpents ou les font sortir de leurs cavernes les plus profondes; si l'on dit que ces paroles ont la vertu de faire disparaître des fièvres et des maladies du corps humain, qu'elles peuvent même quelquefois jeter les ames en une sorte d'extase, quand la foi du Christ n'en arrête pas l'effet, combien devons-nous croire plus forte et plus puissante la récitation des paroles ou des noms de l'Ecriture sainte? De même que chez les infidèles les puissances mauvaises, sitôt qu'elles entendent ces noms ou ces formules, accourent et viennent prêter leur secours à l'œuvre pour laquelle elles se sentent appelées, selon les mots qui ont été proférés, obéissant à l'homme au service duquel elles se sont vouées; à plus forte raison les Vertus célestes et les anges de Dieu, qui sont avec nous, comme le Seigneur l'a appris à son Eglise, au sujet même des petits enfants, sont réjouis en entendant sortir de notre bouche, comme de pieux enchantements, les paroles de l'Ecriture et les noms qui s'y lisent. Que si nous ne comprenons pas les paroles que profère notre bouche, ces Vertus qui nous assistent les entendent, et, invitées comme par un chant qui les attire, s'empressent d'arriver et de nous porter secours.

« C'est une vérité incontestable, poursuit Oriègne, qu'il est un grand nombre de Vertus au milieu de nous, auxquelles est confié le soin de nos ames et de nos corps. Si elles sont saintes, elles se délectent à nous entendre lire les Ecritures; mais leur sollicitude pour nous redouble, quand nous proférons des paroles qui portent notre esprit à la prière, tout en laissant notre intelligence sans lumière. Le saint Apôtre l'a dit

(1) L. c. sup., t. 3, p. 78 et 79.

et a révélé un mystère digne d'admiration pour l'homme, quand il a enseigné qu'il peut arriver quelquefois que l'esprit qui est en nous soit en prière, et que, cependant, notre intelligence demeure privée de son exercice » (1).

Origène n'est pas le seul à avoir remarqué l'influence des paroles sacrées, lors même que l'intelligence ne comprend pas ce qu'entend l'oreille. On lit, dans les Vies des Pères des déserts d'Orient, que le saint abbé Pœmen et plusieurs des illustres fondateurs de la vie monastique de la Thébaïde avaient expliqué pareillement la vertu intrinsèque des paroles de l'Ecriture, en empruntant la comparaison des formules qui servaient aux enchantements (2).

Ce fait fut rappelé, en 1673, par le patriarche des Maronites (3), pour expliquer comment la liturgie en langue non vulgaire ne laisse pas d'être utile au peuple fidèle.

D'autres saints docteurs, entre autres saint Jean Chrysostôme (4), ont remarqué les mêmes effets de la parole sainte.

Terminons ces citations, dont le charme serait capable de nous entraîner au-delà des limites de cette note, en rapportant les belles paroles de deux auteurs modernes dont les noms sont chers à la religion et aux lettres.

« C'est une chose remarquable, dit Chateaubriand (5); les oraisons en langue latine semblent redoubler le sentiment religieux de la foule. Ne serait-ce point un effet naturel de notre penchant au secret? Dans le tumulte de ses pensées et des misères qui assiégent sa vie, l'homme, en prononçant des mots peu familiers et même inconnus, croit demander les choses qui lui manquent et qu'il ignore; le vague de sa prière en fait le charme, et son ame inquiète, qui sait peu ce qu'elle désire, aime à former des vœux aussi mystérieux que ses besoins. »

« Quant au peuple proprement dit, s'il n'entend pas les mots, c'est tant mieux, dit le comte de Maistre (6). Le respect y gagne et l'intelligence n'y perd rien. Celui qui ne comprend point comprend mieux que celui qui comprend mal. Comment d'ailleurs aurait-il à se plaindre d'une religion qui fait tout pour lui? C'est l'ignorance, c'est la pauvreté, c'est l'humilité qu'elle instruit, qu'elle console, qu'elle aime

(1) *In librum Jesu Nave* homilia 20.
(2) *Vitæ Patrum*, p. 507, édit. Rosweyde; — Rufin, lib. 3, chap. 40.
(3) Dans une lettre insérée au t. 3 *De la Perpétuité de la Foi*, p. 719.
(4) 3e Discours *sur Lazare*, n° 2.
(5) *Génie du Christianisme*, 4e partie, livre 1, chap. 4.
(6) *Du Pape*, livre 1, chap. 20.

par-dessus tout. Quant à la science, pourquoi ne lui dirait-elle pas en latin la seule chose qu'elle ait à lui dire : *Qu'il n'y a point de salut pour l'orgueil ?* »

Battus de ce côté, les critiques *quand même* peuvent, ce semble, objecter qu'en dehors des langues hébraïque ou syriaque, grecque ou latine; les langues arménienne, cophte, égyptienne, etc, ont servi à la rédaction de liturgies encore existantes. Mais, en cette circonstance, comme en cent autres, on peut répondre qu'il n'y a pas de règle sans exception, et que, loin de détruire la règle, l'exception la confirme.

Il n'entre pas dans le plan de notre travail de reprendre une à une toutes les objections : le P. Honoré de Sainte-Marie (1), au XVIIIe siècle, et de nos jours D. Guéranger (2), les ont réduites à leur juste valeur. Nous croyons donc ne pouvoir mieux faire que de renvoyer aux ouvrages de ces deux éminents critiques, et surtout au dernier, dont les écrits sont plus à la portée de tout le monde, par le nombre des exemplaires.

NOTE 4.

ORIGINE DES AGNEAUX DE CIRE, QUE LE PAPE BÉNIT LE SAMEDI *IN ALBIS*.

Le samedi de la semaine de Pâques, le Pape, la première année de son pontificat, et ensuite tous les sept ans, bénit de petites images de cire qui sont de forme ronde et sur lesquelles est imprimée la figure d'un agneau. C'est pour cela qu'on les appelle communément des agneaux de Dieu, *agni Dei*. C'était autrefois l'archidiacre qui bénissait ces petits agneaux, et on les distribuait pendant l'octave de Pâques. On les faisait anciennement de cire pure, qui était d'une grande blancheur, et on y mêlait du baume ou de l'huile sacrée et du chrême, qui était resté de l'année passée (3). A présent, on les fait de cire, puis on les bénit. Une partie de cette bénédiction consiste à les plonger dans l'eau consacrée avec des prières, dans laquelle on a mêlé du baume et du saint chrême.

Les auteurs sont fort partagés touchant le temps de l'institution de ces agneaux de cire. Lorin (4) prétend que cet usage était commun dès

(1) L. c. sup., chap. 3 et 4, p. 52-223.
(2) L. c. sup., p. 283-325.
(3) Voyez les divers *Ordres romains*. — Alcuin, lib. *De divin. Offic.*, cap. *De Sabbato sancto Paschæ*. — Durand, *Rational*, lib. 6, cap. 79. — Amalaire et autres.
(4) In cap. 8 Act., ad vers. 31.

le temps de saint Jean Chrysostôme. Il se fonde sur un passage de ce Père, rapporté par saint Théodore Studite, et cité par Epiphane Diacre dans l'action VI du septième Concile œcuménique. Voici les paroles de saint Théodore, écrivant pour la défense des images : « Chrysostôme dit : J'aime une image faite de cire fondue, quand c'est la piété qui l'a confectionnée. J'ai vu un ange en peinture qui mettait en fuite les troupes des Barbares » (1). Nous ne voyons pas quel rapport ont ces expressions avec la cérémonie dont il s'agit ici. Si, du temps de saint Jean Chrysostôme, il y avait des images de cire, s'ensuit-il que ce fussent des agneaux bénits?

On voyait autrefois plusieurs figures d'agneaux à la voûte de la basilique de saint Pierre, que Constantin avait fait bâtir. C'est ce qui a fait croire à quelques auteurs que l'institution des agneaux bénits était aussi ancienne que cette basilique (2). Mais y a-t-il quelque rapport entre des agneaux de pierre sculptés à une voûte et des agneaux de cire formés avec tant de solennité?

Il y en a qui s'appuient sur la règle de saint Augustin (3), où il a établi qu'on doit rapporter aux apôtres les usages de l'Eglise, lorsqu'on ne peut pas savoir qui les a institués. L'origine, dit-on, des agneaux de cire étant ignorée, quoique cette institution soit très-ancienne, on ne peut la rapporter qu'au temps des apôtres. Pourquoi, disent ces écrivains (4), ne pourrait-on pas présumer que les apôtres et plusieurs entre les premiers chrétiens, ayant observé la Pâque légale, ont établi la cérémonie de la bénédiction des agneaux de cire, en mémoire de Jésus-Christ, qui est l'agneau sans tache, et pour conserver le souvenir du bienfait qu'avaient reçu les Juifs, lorsqu'ils célébrèrent la première Pâque, suivant l'ordre de Dieu?

Nous ne croyons pas qu'en bonne critique on puisse approuver des conjectures de ce genre, pour établir une tradition si ancienne.

Nous ne devons pas omettre ici l'érudition que fait paraître un auteur anonyme sur ce sujet (5). Il ne rapporte pas seulement aux apôtres

(1) Lib. 2, epist. 8. — Vox Chrysostomi est, ego ex cera fusam amo picturam, pietatis ergo factam. Vidi enim angelum in imagine Barbarorum copias in fugam vertentem.

(2) Molanus, chap. VI de son opuscule sur les *Agnus Dei*. — Widmanstad, Préface de son édition du Nouveau-Testament, en syriaque.

(3) Epist. 118.

(4) Jod. Lorichius, t. 1 *Thesaur. Theolog.*, V. *Agnus Dei*; — Bonardi, Dissert. *De Agno Dei*. — Le P. Théophile Raynaud, Op., t. 10, *De Agno cereo*, cap. 13.

(5) Tract. anonym. *De cereis Agnis*, cap. 12; — dans Théoph. Raynaud, ut supra.

l'institution des agneaux bénits; mais aussi il prétend qu'il y en a des preuves dans les premiers siècles. Dans les Canons qui portent le nom des apôtres, il croit trouver un passage convaincant de cet usage dès le premier siècle. Dans le canon 82, dit cet auteur, les apôtres condamnent ceux qui apporteront de l'huile et de la cire dans les temples des idoles et dans les synagogues des Juifs. Il ajoute que par le même canon il est défendu de prendre de l'huile ou de la cire dans l'église, sous peine d'être séparé de la société des fidèles.

Les actes de saint Eustache sont le fondement sur lequel il prétend établir l'usage des agneaux bénits, dans le second siècle. Ces actes disent que l'homme qui a été sanctifié porte une marque qui le met au nombre des brebis du Seigneur. Or, ce signe, suivant notre anonyme, ne peut être qu'un agneau bénit. Mais il n'y a qu'à lire cet endroit de la Vie de ce saint martyr, pour être convaincu qu'il y est fait mention de l'impression que l'on reçoit dans le baptême.

Pour le troisième siècle, les actes de saint Laurent et l'hymne que le poète Prudence a faite en l'honneur de ce saint martyr lui fournissent une preuve pour continuer sa tradition, parce qu'on lit dans ces deux pièces que le nombre des cierges avait été fixé, *fixos esse cereos*. Mais cette conjecture n'est pas plus solide que celle qu'il tire de ce que sainte Agnès disait que son époux lui avait mis une marque sur le visage, c'est-à-dire, selon notre auteur, qu'elle portait sur son sein et sur sa poitrine un agneau de cire; et quand cette sainte dit qu'il avait orné son cou de pierres précieuses, cela doit s'entendre de petites images de cire qui représentaient des agneaux.

Si l'on n'est pas content de cette preuve pour la bénédiction des agneaux de cire, dans le IVe siècle, on n'en doit pas attendre d'autre de cet anonyme.

En 1544, on trouva dans l'église du Vatican, sous l'autel de sainte Pétronille, qui est à présent consacré en l'honneur de saint Simon et de saint Jude, un tombeau de marbre où étaient les cendres de Marie, fille de Stilicon et femme de l'empereur Honorius. Il y avait dans ce tombeau des perles et des bijoux précieux, entre lesquels on aperçut l'image d'un agneau, avec cette inscription : *Maria nostra omnium pulcherrima,* « Notre Marie est la plus belle entre toutes. » Munster (1) atteste que cette figure ayant été examinée par des personnes habiles, on ne doute pas que ce fut ce que nous appelons un agneau bénit. Et voilà sur quoi se fonde notre auteur pour soutenir sa tradition dans le Ve siècle.

(1) *Cosmographia*, — et Surius, in *Hist.*, ad ann. 1544.

Il est facile de répondre à cela. D'abord, plusieurs savants, et entre autres le P. Théophile Raynaud (1), soutiennent que l'image de cet agneau était d'or et non de cire. Peut-on croire que sur une image de cire, consacrée avec tant de cérémonies ecclésiastiques, l'on ait mis une inscription qui n'a rien que de profane, ou au moins qui ne convient pas à une image bénite avec du saint chrême, et avec tant de solennités établies par les papes? Ne pourrait-on pas dire que cet agneau était un symbole du baptême de cette princesse, qui était devenue comme un agneau par les eaux salutaires de la régénération. S'il était sûr que cet agneau fût de cire, et un véritable agneau bénit, le pape Zosime ne serait pas l'instituteur de la bénédiction de ces images.

Notre anonyme trouve dans les siècles suivants des exemples plus recevables de sa tradition, qu'on ne lui contestera pas.

Quoiqu'il soit difficile de remonter à la première origine de cette institution, ni si on doit l'attribuer au pape Zosime, comme plusieurs écrivains l'ont cru, ou du moins qu'il a renouvelé et donné un nouveau lustre à cette solennité; cependant on ne peut pas douter qu'elle ne fût en usage dans le Ve siècle, puisque ces petits agneaux étaient faits, dans ce temps, des restes du cierge pascal, dont la bénédiction, comme nous le montrerons tout-à-l'heure, était alors en usage.

On prétend (2) que le pape saint Grégoire-le-Grand envoya au roi Aigulphe deux de ces agneaux bénits dans une boîte d'or et qu'ils se conservent encore à présent. On veut aussi que Léon III fît présent à Charlemagne d'une de ces images. Amalaire parle de la bénédiction de ces agneaux comme d'un usage très-ancien. « Quand nous voyons un agneau de cire, dit-il, cela rappelle à notre mémoire l'agneau figuré par celui de l'ancienne loi, l'Agneau immolé pour la Pâque nouvelle. C'est à cet agneau que saint Grégoire joignit l'huile (*oleum instituit*), quand l'Agneau proclama les mystères de la Pâque nouvelle (3). » Il faut remarquer ces paroles : *Oleum instituit*, qui signifient que saint Grégoire ordonna qu'il fallait l'huile dans la bénédiction des agneaux de cire.

Il est inutile d'ajouter d'autres témoignages pour continuer la chaîne de cette tradition dans les siècles suivants; nous nous contenterons de

(1) Ubi supra.

(2) Torrigio, *Le sacre grotte Vaticane*, etc. — Scortia, *Theoremat.* — Lorin, in Act., cap. 8, vers. 32. — Frusius, *Carmen de Agno Dei.*

(3) Lib. 1 *De ecclesiast. Offic.*, cap. 17. — Quando agnum de cera videmus, agnus præfiguratus et in Pascha immolatus ad memoriam reducitur, cui sanctus Gregorius oleum instituit, quando mysteria paschalis Agnus reseravit.

citer quelques vers qui nous apprennent ce qui entre dans la composition de ces images de cire et les effets merveilleux qu'elles produisent.

En 1362, le pape Urbain V envoya un agneau de cire à Jean Paléologue, empereur de Constantinople. Ce pape lui adressa en même temps des vers où il rapporte les principales choses qui entrent dans la confection des agneaux de Dieu et leurs vertus diverses.

Balsamus et munda cera cum chrismatis unda
Conficiunt agnum quem do tibi munere magnum
Fonte velut natum, per mystica sanctificatum.
Fulgura desursum depellit et omne malignum.
Prægnans servatur; sine væ partus liberatur.
Portatus munde servat de fluctibus undæ.
Peccatum frangit ut Christi sanguis et angit.
Dona confert dignis, virtutes destruit ignis.
Morte repentina redimit Satanæque ruinam (1).
Si quis honorat eum, retinebit ab hoste triumphum.
Agne Dei, miserere mei.

« L'*agnus* dont je te fais le précieux don est fait de cire mêlée avec la pure liqueur du saint chrême et du baume. Il est né comme dans une fontaine, et de mystérieuses prières l'ont bénit; il chasse de l'air les tempêtes et les esprits malins; la femme enceinte en éprouve de salutaires effets; celle qui accouche est heureusement délivrée. Si on le porte avec un cœur pur, il préserve de tout danger sur l'eau; il anéantit le péché et le tue comme le sang du Christ. Ceux qui en sont dignes reçoivent par sa vertu des grâces signalées et il détruit la violence du feu. Il sauve de la mort soudaine et des piéges de Satan. Celui qui l'honore triomphera de l'ennemi.

« Agneau de Dieu, aie pitié de moi. »

Guillaume Estius (XVIe siècle), dans les vers suivants, énumère encore plus longuement les effets que Dieu opère souvent par le moyen des *agnus*.

Pellitur hoc signo tentatio dæmonis atri,
Et pietas animo surgit abitque tepor.
Hoc aconita fugat subitæque pericula mortis.
Hoc et ab insidiis vindice tutus eris,
Fulmina ne feriant, ne sæva tonitrua lædant,
Ne mala tempestas obruat, istud habe.

(1) Voyez ces vers, avec des variantes, dans DD. Martenne et Durand : *Voyage litt. de deux Bénédictins*, t. 2, p. 294. — Et Du Cange, in *Gloss.*, voce *Agnus Dei.*

Undarum discrimen idem propulsus et ignis,
Ullaque ne noceant vis inimica, valet.
Hoc facilem partum tribuente, puerpera fœtum
Incolumem mundo proferet atque Deo.
Unde rogas uni tam magna potentia signo?
Ex Agni meritis, haud aliunde fluit.

« Ce signe chasse la tentation du noir démon; par lui la piété s'élève dans le cœur et la tiédeur s'enfuit. Il anéantit les effets du poison et préserve des périls de la mort subite. Par lui aussi tu seras en sûreté contre les embûches; la foudre ne te frappera pas, le terrible tonnerre ne te blessera pas, et les dangers de la tempête ne t'atteindront pas, si tu portes ce signe. Le péril de l'eau et du feu n'existera pas pour toi, et aucune puissance ennemie ne prévaudra contre toi; tel est le pouvoir de ce signe. Il accorde une facile délivrance à celle qui est grosse, et sauve son enfant dans ce monde et devant Dieu. Tu demandes à quel signe unique une si grande puissance est attribuée? C'est des mérites de l'Agneau et non d'ailleurs qu'elle découle. »

NOTE 5.

LE CIERGE PASCAL.

I.

On attribue communément l'institution de la bénédiction du cierge pascal au pape Zosime, qui fut élu en 417. Cette tradition est fondée sur le témoignage du Pontifical romain d'Amalaire (1), de Walafrid Strabon (2), d'Alcuin (3) et de quelques autres écrivains (4). Il y en a qui font remonter l'origine du cierge pascal au IVe siècle et qui prétendent que cette cérémonie était en usage dans quelques églises particulières, avant qu'elle fût renouvelée ou rendue plus solennelle dans toute l'Eglise par le pape Zosime. Au moins, il est certain que ce pape, comme il est marqué dans le Pontifical romain, accorda la permission de bénir le cierge pascal dans les paroisses (5).

On allègue, pour soutenir le sentiment précité, une hymne que le poète Prudence fit à la fin du VIe siècle, pour le temps que l'on allumait le cierge pascal. Elle commence ainsi :

« O notre bon chef, inventeur de la brillante lumière, toi qui partages

(1) Lib. *De Offic. eccles.*, cap. 18.
(2) Cap. 30.
(3) *De divinis Offic., de Sabbato sancto.*
(4) Baronius, ad ann. 418. — Spondan., ibid. — Jacob. Gretherus, lib. 1 *De Festis.*
(5) *Per parochias concessit licentiam benedicendi Cereum paschalem.*

le temps en saisons réglées ; quand le soleil s'est couché dans l'ombre, une horrible obscurité surgit; ô Christ! rends le jour à tes fidèles.

« Quoique tu aies orné ton palais d'astres innombrables et que tu aies suspendu à la voûte des cieux la lampe de la lune, cependant tu nous apprends à chercher par le choc d'un caillou la lumière que contient le silex, en quelque sorte, en semence.

« Par là, sublime Créateur, tu symbolises cette lumière, la seule vraie pour tous les esprits, que nous devons chercher avec sollicitude dans le Christ Seigneur, qu'un excellent docteur appelle la pierre par excellence.

« Et tu agis ainsi pour que l'homme n'ignore pas que l'espérance de la lumière est contenue pour lui dans le corps réel du Christ, qui a voulu être appelé la pierre stable et qui donne les étincelles dont nos flambeaux reçoivent leur éclat » (1).

L'antiquité de la cérémonie dans laquelle on tire le feu nouveau des veines d'un caillou est bien indiquée dans ces vers que nous avons essayé de traduire. Elle se peut confirmer encore, non-seulement par la bénédiction du cierge pascal qui est dans le Sacramentaire du pape Gélase, lequel marque que cet usage était établi dès le Ve siècle, mais aussi par deux bénédictions du cierge pascal que saint Ennode, évêque de Pavie, nous a laissées dans ses œuvres qu'on a recueillies dans la dernière édition du P. Sirmond (2). Ce saint, qui a vécu au commencement du VIe siècle, nous apprend que l'on tirait des morceaux de cire du cierge pascal et qu'on les distribuait aux fidèles après la messe du dimanche de *Quasimodo*, pour les brûler dans leurs maisons, leurs

(1) Inventor rutili, dux bone, luminis,
Qui certis vicibus tempora dividis:
Merso sole, chaos ingruit horridum,
Lucem Christi tuis redde fidelibus.

Quamvis innumero sydere regiam
Lunarique polum lampade pinxeris,
Incussu silicis lumina nos tamen
Monstras saxigeno semine quærere.

Hoc signas opere, conditor inclite,
Lumen veridicum mentibus omnium
In Christo Domino quærere jugiter,
Quem petra loquitur doctor egregius.

Ne nesciret homo spem sibi luminis,
In Christo solido corpore conditum,
Qui dici stabilem se voluit petram,
Nostris igniculis unde genus venit.

(2) Tome 1, p. 1721 et 1728.

champs, leurs vignes, comme des préservatifs contre le tonnerre, la grêle, les vents, les mauvaises bêtes et les prestiges ou illusions des sorciers et des démons, comme saint Ennode le marque lui-même dans ces deux bénédictions : *Si quis sumpserit*, dit-il, *adversus flabra ventorum, adversus spiritus procellarum, tua jussa faciens, sit illis singulare profugium, sit murus ab hoste fidelibus* (1).

Nous avons un excellent témoignage de cet usage au VIIe siècle, dans le quatrième concile de Tolède, célébré en 633 par soixante-deux évêques, et auquel présida saint Isidore de Séville. Dans le chapitre VIII, les évêques expliquent les raisons de l'établissement de cette cérémonie, dont l'une des principales est de nous sanctifier dans cette nuit de la résurrection, qui renferme de grands mystères (2). Ceux qui, dans les siècles suivants, ont écrit sur les rites de l'Eglise ont parlé de la bénédiction du cierge pascal et ont rapporté les sens mystiques de cette cérémonie, qui est le symbole de la résurrection de Jésus-Christ que l'Eglise propose aux fidèles.

Quoique la bénédiction du cierge pascal, qui commence par *Exultet angelica turba*, soit très-ancienne, on ne sait pas qui en est l'auteur. Les uns l'attribuent à saint Augustin, ou à saint Ambroise, ou à saint Léon, et les autres à Pierre Diacre, du Mont-Cassin (3). Selon le Sacramentaire gallican de Bobio, la bénédiction du cierge pascal serait encore plus ancienne, puisque l'*Exultet* qu'on y chante aujourd'hui aurait été chanté par saint Augustin lui-même, lorsqu'il était encore diacre. Tel est, en effet, le titre qu'on lui donne dans ce Sacramentaire : *Benedictio cerei sancti Augustini, episcopi, cum adhuc esset diaconus, cecinit dicens : Exultet jam*, etc. (4). Ceci nous rapproche beaucoup de la primitive Eglise.

Dans l'*Exultet* du Sacramentaire gallican se trouve un éloge de l'abeille, dont le travail a confectionné la cire, matière du cierge pascal. Ce poétique passage est supprimé depuis plusieurs siècles. Nous croyons devoir en reproduire le texte avec une traduction française. Après les mots *Apis mater eduxit*, on lisait jadis ces paroles :

« L'abeille qui, parmi les animaux sujets de l'homme, tient le premier

(1) *Benedictio* 1^a.

(2) Propter gloriosum enim noctis ipsius sacramentum hæc solemniter benedicimus, ut sacræ resurrectionis Christi mysterium, quod tempore noctis hujus votive advenit benedictione sanctificati luminis suscipimus (Conc. Tolet. 4, ut sup.).

(3) Thomasius, *Codex Sacramentor.*, p. 325. — Durand, *Rational*, lib. 6, cap. 80, n° 2. — D. Mabillon, *Musæum italicum*, t. 1, p. 322.

(4) D. Mabillon observe que le Missel gothique porte le même titre. — Voyez aussi le P. Lebrun, l. c. sup.

rang, parce que, malgré l'exiguité de son corps, elle porte dans une poitrine étroite une grande ame; elle est faible quant à la vigueur, mais forte par son génie. Quand la belle saison revient, lorsque l'hiver neigeux a déposé sa blanche chevelure, et que la douce chaleur du printemps a rajeuni la vieillesse du temps glacé, aussitôt l'abeille est embrasée de zèle pour reprendre ses travaux interrompus. Ces insectes se répandent dans les champs en agitant doucement leurs ailes; ils se suspendent sur leurs jambes pour sucer les jeunes fleurs, et, chargés de butin, ils retournent à leurs camps, où d'autres abeilles, avec un art inestimable, construisent leurs cellules au moyen d'un tenace gluten. Les unes façonnent le miel liquide, les autres changent les fleurs en cire; celles-ci donnent à leurs petits la becquée, en quelque sorte, celles-là resserrent le nectar ramassé par elles sur les feuilles. O abeille vraiment heureuse et admirable, dont la virginité n'est jamais violée et qui est féconde en restant chaste, c'est ainsi que Marie, sainte entre toutes les créatures, conçut; que vierge elle enfanta, et vierge elle demeura. O nuit vraiment heureuse! » (1). Le reste est comme dans les Missels de nos jours.

On sait, au rapport d'Eusèbe (2), que, longtemps avant la composition de l'*Exultet*, Constantin faisait allumer des colonnes entières de cire pour éclairer les églises et les rues mêmes de Constantinople pendant la nuit de Pâques. Valois, dans ses notes sur cet endroit d'Eusèbe, dit que ces colonnes de cire marquaient le cierge pascal que nous allumons la veille de Pâques. Cependant il est sûr que ces colonnes de cire n'ont rien de commun avec le cierge pascal; car, outre qu'elles n'étaient pas bénites avec les prières de l'Eglise, c'est qu'à l'usage d'allumer quantité de cierges dans les églises la nuit de Pâques, Constantin, pour rendre cette fête plus solennelle et pour attirer les païens, ajouta celui d'en allumer un grand nombre hors des églises.

(1) Apis cæteris quæ subjecta sunt homini animantibus antecellit, cum sit minima corporis parvitate, ingentes animos angusto versat in pectore, viribus imbecillis, sed fortis ingenio. Hæc explorata temporum vice, cum canitiem pruinosa hyberna posuerunt, et glaciale senium verni temporis moderata terserit, statim prodeundi ad laborem cura succendit; dispersæque per agros libratim paululum pinnibus, cruribus suspensis insidunt, parte ore legere flosculos, oneratis victualibus ad castra remeant, ibique aliæ inestimabili arte cellulas tenaci glutino instruunt. Aliæ liquentia mella stipant, aliæ vertunt flores in ceram, aliæ natos ore fingunt, aliæ collectis e foliis nectar includunt. O vere beata et mirabilis apis, cujus nec sexum masculi violant, nec filii destruunt castitatem, sicut sancta concepit Maria, virgo peperit et virgo permansit. O vere beata nox quæ expoliavit, etc.

(2) *De Vita Constantini*, lib. 4, cap. 22.

C'est peut-être par rapport aux colonnes de cire de Constantin que l'on a donné le même nom au cierge pascal; il a, en effet, toutes les dimensions d'une colonne, tant pour la grosseur que pour la hauteur, en plusieurs églises d'Italie et de France. A Rome, à Saint-Jean-de-Latran, le chapiteau de la colonne sur lequel se dresse le cierge pascal est si haut, que, pour mettre les grains d'encens et ensuite l'allumer, on roule le diacre tout habillé dans une chaire de prédicateur. A Chartres, le cierge pascal était autrefois de soixante-douze livres. Il était si élevé à Coutances, qu'on ne pouvait pas d'en bas atteindre le lumignon; on était obligé de l'allumer par les voûtes.

Le nom de colonne a passé même au chandelier qui sert à mettre le cierge pascal. Ce chandelier, en plusieurs endroits, est une véritable colonne. Celui de Saint-Jean-de-Latran à Rome est une colonne de bronze avec son chapiteau et sa base, posée sur le dos d'un lion. Il y a plus d'un siècle que le cierge pascal de l'église de Reims était sur une colonne de bois d'une grandeur extraordinaire. On voit encore aujourd'hui dans quelques églises de Rome une grosse et haute colonne de marbre pour le même objet.

II.

Ç'a été une faveur particulière pour la ville de Jérusalem, et qui ne s'accordait même qu'à l'église du Saint-Sépulcre, que, le Samedi saint, le feu descendait du ciel et allumait de lui-même une lampe dont on allumait ensuite le cierge pascal, les autres cierges et les lampes. Quelquefois ce feu miraculeux allumait d'abord le cierge pascal. Ce miracle était si ordinaire, que l'on ne commençait point l'office de ce jour-là que l'on ne vît allumer la première lampe d'une main invisible. Le miracle se faisait parfois attendre pendant quelques heures, et même, en 1101, Heriman, prêtre qui était alors à Jérusalem, dit qu'il n'arriva que le lendemain (1). Il ajoute qu'on passa la nuit en prières, en gémissements et en pénitence, et que le lendemain, quand on entra dans l'église, le miracle s'opéra (2).

On ne sait pas précisément quand Dieu commença à faire paraître ce miracle. Quelques-uns ont voulu fixer son origine au temps des croisades, sous Godefroy de Bouillon, vers la fin du XIe siècle, et ils ont

(1) Lumen de cœlo nobis ministrari devoti nimis expectabamus usque ad vesperam orationibus solitis institimus... dono cœlesti omnino frustrati.

(2) Intrantes vero ecclesiam lampades duas cœlitus incensas, immenso gaudio repleti, conspeximus (Uspergensis, dans Quaresmius, t. 2, lib. 5, c. 23, page 565).

soutenu qu'il avait cessé vers l'an 1187. Mais il est certain que ce miracle est beaucoup plus ancien et qu'il a cessé plus tard, comme nous allons le voir.

Il fallait que ce miracle fût commun dès la fin du XIe siècle et au commencement du XIIe, puisqu'il est attesté par un grand nombre d'auteurs qui vivaient en même temps ou peu après (1). Guillaume de Malmsbury, parlant de Guillaume, comte de Poitou, et d'autres seigneurs, dit : « Ils arrivèrent à Jérusalem vers la fête de Pâques, où ils virent avec joie le feu sacré et le vénérèrent avec grande dévotion (2).

Il y a bien de l'apparence que ce miracle était connu avant les croisades, puisque le pape Urbain II en fait mention dans un discours qu'il prononça, en 1095, au Concile de Clermont, où il parle du saint sépulcre (3). Sur la fin du IXe siècle ou au commencement du Xe, une foule de gens de toute condition, de tout sexe et de toutes les parties du monde, allaient à Jérusalem pour visiter le sépulcre de notre Seigneur et pour voir le miracle du feu sacré du Samedi saint.

Ce fut en ce temps qu'Odolric, évêque d'Orléans, au retour d'un pèlerinage qu'il avait fait à Jérusalem, raconta cette merveille à laquelle il s'était trouvé présent. Il dit même qu'il avait apporté la lampe que le feu du ciel avait allumée l'année qu'il y était et l'avait achetée du patriarche Jourdain. C'est ce que cet évêque raconta lui-même à Radulphe Glaber, qui nous en a conservé le récit (4).

Guillaume de Malmsbury atteste qu'il avait lu dans un écrit du moine Bernard qu'étant allé à Jérusalem en 870, il avait vu ce feu miraculeux (5). Cependant on ne peut pas douter que ce miracle n'ait commencé

(1) *Gesta Dei per Francos*, p. 407 et 581. — Fulcher., episcop. Carnot., *Hist. Hierosol.*, lib. 2, cap. 7. — *Chronic. Andrens.*, anno 1177.

(2) Hierosolimam proximo Pascha contenderunt, ubi sacro-sanctum ignem lætis hauserunt oculis, devotis adorarunt animis (apud Quaresm., ubi supra.)

(3) Non ignara loquor... Neque equidem ibi Deus hoc annuatim prætermittit facere miraculum, cum in sepulchro, et in ecclesia circumcirca luminibus, jubare divino lampades extinctæ reaccenduntur (apud Baronium, t. 10, *Annal. eccles.*).

(4) Eodem quippe tempore. *Anno a Passione millesimo*, Odolricus, Aurelianorum præsul, illuc pergens, quid viderit, nobisque narraverit, non prætermittendum videtur miraculum. Die igitur magni illius sabbati, quo ignis mirabili Dei potentia veniens ab universo populo præstolatur, ibi cum cæteris, idem præsul adstabat : jamque dies in vesperum transiens repente penes horam, qua sperabatur ignis affuturus... statim vero, ut assolet, Dei virtute erumpens ignis ex una lampadarum, quæ septem ibidem pendere cernuntur cursim, eructando cæteras inflammavit (*Hist.*, lib. 4, cap. 6, apud Chesn., *Hist. Franc. Script.*, t. 4).

(5) Legi ego in scripto Bernardi monachi quod ab hinc annis ducentis quinquaginta, id est anno Incarnationis 870, idem Hierosolimam profectus ignem illum viderit.

longtemps auparavant, puisque le même auteur avoue que l'on ne sait ni le temps, ni l'origine de cette tradition (1).

Guibert de Nogent (2), qui vivait au XIIe siècle, l'appelle un ancien miracle et dit qu'on ne savait pas en Occident quand il avait commencé. Uspergensis le nomme *miraculum antiquæ misericordiæ*, « un miracle d'antique miséricorde. » Glaber, racontant ce qu'il avait appris d'Odolric, dit que ce prodige arriva selon la coutume, *ut assolet*, ce qui marque que ce miracle était déjà commun en ce temps-là, c'est-à-dire au IXe siècle, et qu'alors on ne savait pas quand il avait commencé.

Cependant il est très-vraisemblable que ce miracle n'était pas inconnu dans le Ve siècle. Le P. H. de Sainte-Marie (3) établit cette conjecture sur deux passages de saint Ennode, dans lesquels il parle du feu miraculeux du Samedi saint. Dans les deux bénédictions du cierge pascal que ce saint nous a données, il indique qu'un feu du ciel allumait ce cierge, après qu'on l'avait bénit le Samedi saint. Il dit qu'il y a trois choses dans ce cierge : la cire, qui vient des abeilles; la mèche, qui a été produite par les eaux, et le feu, qui vient du ciel (4).

Saint Ennode s'explique encore plus clairement dans la seconde bénédiction du cierge pascal. Il remarque que ce cierge est composé de trois choses que les hommes reçoivent de la main libérale de Dieu. Les fleuves produisent la première, qui nous fournit le lumignon pour entretenir le feu; les abeilles nous donnent la cire, qui sert d'aliment au feu; mais ce feu, ajoute ce saint, *descend du ciel* (5). Quelques lignes après, il fait cette prière : « Seigneur, regarde avec des yeux sereins ce cierge que le ciel, les eaux et la virginité nous ont donné » (6).

(1) Quod miraculum quando cœperit, vel si ante tempora Saracenorum fuerit, nullius historiæ cognitione discernitur.

(2) *Hist.*, lib. 7, cap. 37 et 38.

(3) T. 3, p. 129 et 130.

(4) Ceram paravit nectareis partubus, fœta virginitas, papyrum* ad alimenta ignium lympha transmisit, lumen adhibetur e cœlo.

(5) Ignis etiam cœlo infusus adhibetur.

(6) Serenis in isto cereo respice oculis, quod contulit cœlum, fluenta pudicitia. Par ce mot *pudicitia*, S. Ennode fait allusion aux abeilles qui, selon lui, sont fécondes, et qui produisent sans perdre leur virginité : *Aliud quod apum tribuit intemerata fœcunditas, in quarum partubus nulla patitur damna virginitas* (voyez le P. Sirmond, l. c. sup., col. 1722 et 1726).

* Autrefois, l'on se servait du *papyrus* pour faire le lumignon des cierges et des lampes. On trouve cette expression dans d'autres bénédictions du cierge pascal (D. Ménard, in *Not. ad lib. Sacrament. S. Gregorii*, p. 93). — S. Grégoire de Tours (in *Vit. Patrum*, cap. 8) fait mention d'une lampe qui brûlait sans lumignon : *in qua nec papyrus addita*. Le *papyrus* est une plante qui croît en Egypte, auprès du Nil. De la moelle de la tige du *papyrus*, que l'on réduisait en colle blanche, on faisait des feuilles fort minces, sur lesquelles les anciens écrivaient. On se servait de cette même plante pour faire le lumignon des cierges et des lampes. D'autres disent que *papyrus* signifie jonc ou canne, qui vient dans les marais.

Il semble donc que saint Ennode veut marquer dans ces passages que le feu du ciel allumait le cierge pascal, quoiqu'il ne nous apprenne pas si cela arrivait dans toute l'Eglise ou seulement dans quelque endroit déterminé. Quoi qu'il en soit, on ne saurait douter que ces paroles : *Ignis etiam cœlo infusus adhibetur*, n'indiquent le miracle qui arrivait le Samedi saint, lorsque le cierge pascal était allumé d'un feu céleste, à moins que l'on ne veuille expliquer ces paroles dans un sens mystique et spirituel, ou bien que ce saint évêque veuille dire seulement que les abeilles fournissent la cire du cierge pascal, que les fleuves produisent le lumignon, et que le feu tire son origine du ciel. « Mais je ne sais, dit le P. H. de Sainte-Marie, si ce sens se peut accorder avec les passages de saint Ennode. »

Voilà ce qu'on trouve de plus assuré sur l'origine du feu miraculeux du Samedi saint. Si on ne sait pas précisément quand ce prodige a commencé, on ignore aussi quand il a cessé. Nous ne croyons pas que ce soit à la fin du XIIe siècle, comme quelques auteurs l'ont pensé; car il fallait qu'il continuât encore après le milieu du XIVe siècle et qu'il fût ordinaire dans l'église du Saint-Sépulcre, puisque Cantacuzène, qui était empereur en ce temps-là, tâche de convaincre les mahométans par ce miracle qui ne leur était pas inconnu (1). Il explique ensuite en quoi consiste ce miracle en ces termes : « Au moment où les chrétiens de Palestine chantent à Jérusalem, dans l'église du Saint-Sépulcre, l'hymne qui a trait à la résurrection du Christ, la lumière fond du ciel à la vue du prince des musulmans et allume les trois lampes suspendues devant le sépulcre du Christ » (2). On voit que ce feu miraculeux du Samedi saint allumait les lampes, du feu desquelles on allumait le cierge pascal, et d'autres fois ce feu, qui descendait du ciel, allumait le cierge pascal.

III.

C'est une tradition très-ancienne qui nous apprend que l'on gravait des inscriptions sur le cierge pascal, ou que l'on y attachait des tables ou tablettes qu'on appelait pascales ou ecclésiastiques. On marquait sur ces tablettes les époques les plus remarquables, comme celles de la création du monde, de la naissance de Jésus-Christ et de la fondation

(1) Miraculo quod annuatim Hierosolymis juxta Christi sepulchrum tempore Resurrectionis illius contigit, ut ipse nosti, nunquid contradicere potest.

(2) Eo temporis articulo, quo Christiani, qui illic agunt, hymnum de Christi resurrectione compositum decantant, lumen cœlo dilabitur, vidente hoc Musulmanorum principe, incendens tres illas quæ Christi sepulchro adstant lampades (apolog. 3 *contra Mahometanos*).

de chaque église. L'on n'y oubliait pas la date du pontificat du Pape, de l'évêque, du règne du roi et autres choses semblables; l'indiction, l'épacte, le nombre d'or, la lettre dominicale, l'ordre enfin des fêtes mobiles qui arrivaient dans le cours de l'année, à commencer à Pâques, étaient exactement écrits sur ces tables pascales.

Le vénérable Bède (1) fait mention de cette coutume de l'Église romaine d'attacher tous les ans au cierge pascal l'époque de la passion du Sauveur. C'était l'office du chancelier d'écrire cette table. Le chantre la dressait aussi quelquefois, comme il est marqué dans l'Ordinaire de Savigny, au diocèse de Lyon (2). Dans les coutumes de Cluny on lit toutes les particularités que nous avons indiquées plus haut (3). Le P. Menard remarque qu'on mettait à la tête de cette table une croix, et à la fin ces deux lettres grecques A et Ω (4). Les chrétiens se servaient souvent de ces deux lettres *alpha* et *omega* comme étant le symbole de Jésus-Christ, qui est la source de tous les biens, suivant cette expression du poète Prudence :

Alpha et omega cognominatur,
Ipse fons, et clausula omnium,
Quæ sunt, fuerunt quæque post
Futura sunt (5).

Au siècle dernier, on voyait encore cette table en plusieurs églises, à Reims, à Beauvais, à Amiens et en quelques monastères de l'ordre de Cîteaux. Si ces tables, comme autrefois, n'étaient pas écrites sur la cire même, au moins c'était sur un papier collé à une table de bois attachée au cierge au-dessous de la croix. Pour donner une plus parfaite connaissance de cet ancien usage et de la manière dont on écrivait ces tables ecclésiastiques, nous publions ici tout au long celle que Ducange (6) a

(1) *De Tempor. ratione*, cap. 45. Ipsis testatur indiculis quæ suis cereis annuatim scribere solet, ubi tempus Dominicæ Passionis in memoriam populis revocans, etc.

(2) Magister scholæ (*le chantre*) inscribit cereo anno ab Incarnatione præmissa superius cruce.

(3) Udalric, *Consuetudin. Cluniac.*, lib. 1, cap. 14. — Tabulam paschalem præcentor inscribit quotus annus sit Dominicæ Incarnationis, quota indictio concurrens, et epactæ, circulus lunæ, terminus Paschæ, litera dominicalis, dies dominicus Paschæ, luna ipsius diei, et aureus numerus, pontificante N. Papa, et quot anni sunt pontificatus ejus, regnante illustrissimo N. rege Francorum et quot anni sunt regni ejus et a nativitate ejusdem.

(4) *Faciat crucem*, etc. *Inscribatur annus Domini atque* A *et* Ω (p. 91, in *not ad Sacrament. S. Gregorii*).

(5) Hymne 9, *De Christo.*

(6) In *Gloss.*, voce *Cereus paschalis.*

tirée des registres de la Chambre des comptes de Paris (1). Elle est conçue en ces termes :

Titulus Cerei paschalis Capellæ Regis Paris., scriptus in Pascha, anno Domini MCCCXXVII.

Annus ab origine mundi 6526.

Annus ab Incarnatione Domini 1327.

Annus a Passione Domini 1294.

Annus Indictionis 10.

Annus bissext. 3.

Annus Susceptionis sanctæ Coronæ spineæ 88.

Annus Susceptionis sanctæ Crucis, Sanguinis Domini, Catenæ cum magna parte Sepulcri et vestimentorum infantiæ, et quadam tabula quam tetigit facies Christi, et quodam frusto ligni sanctæ Crucis, et sanguine qui fluxit de Imagine Christi percussa, et cum lacte beatæ Mariæ Virginis, et superioris parte capitis beati Joannis Baptistæ, cum capitibus sancti Clementis, sancti Blasii et sancti Simeonis, 87.

Annus susceptionis sacrosancti ferri et lanceæ cum veste purpurea et arundine et spongia Domini, et cum linteo quo fuit procinctus in Cœna, et cum Peplo beatæ Virginis et Virga Moysi, 79.

Annus dedicationis Capellæ 87.

Annus transitus sancti Ludovici 57.

Annus canonizationis ejusdem 29.

Annus translationis capitis ejusdem 20.

Annus ætatis Caroli, regis præsentis, 32.

Annus regni ejusdem 6.

Annus episcopatus Hugonis, Paris. episcopi, 2.

« Tablette du cierge pascal de la Sainte-Chapelle royale de Paris, écrite à l'époque de Pâques de l'année du Seigneur 1327.

« An du monde 6526; — depuis l'Incarnation du Seigneur, 1327; depuis sa Passion, 1294; — de l'Indiction, 10; — 3e bissextile; — depuis la réception de la couronne d'épines, 88; — depuis la réception de la sainte Croix, du sang du Seigneur, de sa chaîne avec un grand morceau du sépulcre et des vêtements de Jésus enfant, et une certaine planche sur laquelle le Christ imprima sa face, et un fragment du bois de la sainte Croix et du sang qui coula d'une image du Christ qu'on avait frappée, avec du lait de la bienheureuse vierge Marie, et le som-

(1) Registre, *Qui es in cœlis,* folio 208.

met du chef du bienheureux Jean-Baptiste, avec les chefs de saint Clément, de saint Blaise et de saint Siméon, 87.

« 79e anniversaire de la réception du saint fer et de la lance qui ouvrit le côté du Christ, avec le vêtement de pourpre, le roseau et l'éponge de la passion, plus le linge dont le Christ se ceignit les reins lors de la cène, et le voile de la sainte Vierge, et la verge ou baguette de Moïse.

« 87e anniversaire de la dédicace de la Sainte-Chapelle; — 57e de la mort de saint Louis; — 29e de sa canonisation; — 20e de la translation de son chef.

« Age du roi Charles (1), actuellement régnant, 32 ans.

« 6e année de son règne, et 2e de l'épiscopat de Hugues (2), évêque de Paris. »

Cette inscription peut faire conjecturer que les autres églises, dans leur table pascale, faisaient mention de leurs reliques et que l'on y marquait l'année où on les avait reçues, afin d'en conserver la tradition. De sorte que si ces tables pascales étaient venues jusqu'à nous, comme celles-ci et quelques autres, on pourrait savoir certainement quelles sont les reliques que l'on révère dans ces églises et le temps précis auquel on les y a apportées. « Ces tables, écrivait au XVIIIe siècle le P. H. de Sainte-Marie (3), seraient encore d'un grand secours pour arrêter le torrent impétueux de la critique outrée de ces derniers temps, qui s'élève avec tant de chaleur contre la plupart des reliques, sous prétexte qu'elles ne sont pas assez attestées et qu'on ne peut pas produire de preuves authentiques. Cependant ces tables ecclésiastiques nous apprennent le soin que prenaient les évêques de conserver la mémoire des reliques. Si, aujourd'hui, on en trouve un grand nombre dont on ne peut montrer la source, c'est qu'on a cessé de faire des tables pascales et que les malheurs des temps nous ont privés de celles qu'on avait faites autrefois, qui seraient des monuments incontestables de la vérité des reliques. »

Il serait vivement à désirer que les antiquaires s'attachassent à rechercher les tables pascales qui peuvent exister encore et à les publier, soit d'après copie des originaux, soit d'après ce que les anciens registres des églises peuvent en avoir gardé de souvenir.

Nous terminerons cette note sur le cierge pascal en reproduisant, d'après un ouvrage du XVIIIe siècle (4), l'inscription de la tablette qui était fixée au cierge pascal dans la cathédrale de Rouen, en 1697.

(1) Charles IV, dit le Bel.
(2) Hugues II, de Besançon.
(3) T. 3, p. 126.
(4) *Voyages liturgiques de France*, etc., par le sieur de Moléon (Le Brun Desmarètes). *Notre-Dame de Rouen*, p. 318, 321.

TABULA PASCHALIS.

ANNO DOMINI 1697.

Annus ab origine mundi 5697.
Annus ab universali diluvio 4052.
Annus ab Incarnatione Domini 1697.
Annus a Passione ejusdem 1664.
Annus a Nativitate beatæ Mariæ 1711.
Annus ab Assumptione ejusdem 1647.
Annus Indictionis 5.
Annus Cycli solaris 29.
Annus Cycli lunaris 7.
Annus præsens a Pascha præcedente usque ad Pascha sequens est communis abund.
Epacta, 7.
Aureus numerus, 7.
Littera dominicalis, F.
Littera Martyrologii, G.
Terminus Paschæ, 14 *april.*
Luna ipsius, 16 *april.*
Annotinum paschale, 22 *april.*
Dies Rogationum, 13 *maii.*
Dies Ascensionis, 16 *maii.*
Dies Pentecotes, 26 *maii.*
Dies Eucharistiæ, 6 *junii.*
Dominicæ a Pentecoste usque ad Adventum, 26.
Dominica prima Adventus, 1 *decemb.*
Littera dominicalis anni sequentis, E.
Annus sequens est 1698, *communis ord.*
Littera Martyrologii anni sequentis, T.
Dominicæ a Nativitate Domini usque ad Septuagesimam anni sequentis, 4.
Terminus Septuagesimæ anni sequentis, 26 *januar.*
Dominica Septuagesimæ anni sequentis, 26 *januar.*
Dominica I Quadragesimæ anni sequentis, 16 *febr.*
Dies Paschæ anni sequentis, 30 *mart.*
Annus ab institutione S. Melloni 1437.
Annus a transitu ejusdem 1388.
Annus ab institutione S. Romani 1066.

Annus a transitu ejusdem 1053.

Annus ab institutione S. Audoeni 1051.

Annus a transitu ejusdem 1008.

Annus a Dedicatione hujus ecclesiæ metropolitanæ 633.

Annus ab institutione Rollonis primi, ducis Normanniæ, 785.

Annus a transitu ejusdem 779.

Annus a coronatione Guillelmi primi, ducis Normanniæ in regno Angliæ, 623.

Annus ab obitu ejusdem 609.

Annus a reductione Ducatus Normanniæ ad Philippum II, Franciæ regem, 493.

Annus ab alia reductione Ducatus Normanniæ ad Carolum VII, Franciæ regem, 247.

Annus pontificatus SS. Patris et DD. Innocentii papæ XII, 5.

Annus ab institutione R. Patris et DD. Jacobi Nicolai, archiepiscopi Rotomag. et Normanniæ primatis, 7.

Annus a nativitate christianissimi principis Ludovici XIV, Franciæ et Navarræ regis, 59.

Annus regni ipsius 54.

Consecratus est iste Cereus in honore Agni immaculati, et in honore gloriosæ Virginis ejus genitricis Mariæ.

NOTE 6.

DU BAPTÊME DU SAMEDI SAINT.

Anciennement, le Samedi saint, après la bénédiction des fonts, c'est-à-dire de l'eau dont on devait baptiser les catéchumènes, ce qui se faisait avec de grandes solennités, l'on faisait entrer dans le baptistère ceux qui devaient être baptisés; car, après les instructions, les exorcismes et les onctions qu'on leur avait faites avant l'office pour les tenir prêts à recevoir ce sacrement, on les avait renvoyés hors de l'église attendre sous le porche ou ailleurs l'heure de leur baptême. Après que l'évêque ou le prêtre avait fait les autres choses, suivant la coutume de ces temps, on baptisait tous ceux qui étaient disposés à recevoir ce sacrement de régénération.

Le nombre des fidèles s'étant beaucoup augmenté, et pour éviter que plusieurs ne mourussent sans baptême, cet usage de ne le donner qu'à

la nuit de Pâques fut aboli vers le IXe siècle (1), comme nous l'apprenons de Théophilacte, qui vivait à cette époque, quand il dit que ceux qui sont baptisés tous les jours sont guéris des plaies de leur ame (2).

Il se présente ici une difficulté, savoir : si cet usage de ne conférer le baptême qu'à la fête de Pâques a été universellement observé dans toute l'Eglise avant le IXe siècle, comment est-ce que Clovis a été baptisé à la fête de Noël, et si sur ce fait on peut établir en France une tradition suivant laquelle il fut permis de donner le baptême, non pas à Pâques ou à la Pentecôte, mais à la solennité de la naissance de Jésus-Christ.

I.

Pour prendre la chose dès sa source, il faut se souvenir que dans l'Eglise naissante les apôtres baptisaient en tout temps. Dès que saint Philippe eut disposé l'eunuque de la reine de Candace, il le baptisa (3). Aussitôt que saint Paul eut recouvré la vue, il se leva et fut baptisé par Ananie (4). Après que saint Pierre eut prêché la foi à Corneille et à ceux qui étaient avec lui, ils furent baptisés (5). Saint Paul ayant annoncé la foi à Lydie, elle fut baptisée avec sa famille (6). Le même apôtre baptisa son geôlier, dès qu'il fut suffisamment instruit (7). Tous ces faits nous apprennent que, du temps des apôtres, il n'y avait point de jour déterminé pour être régénéré dans les eaux du baptême. C'est ce qui fait dire à l'auteur qui porte le nom de saint Ambroise, que les disciples de Jésus-Christ enseignaient et baptisaient, lorsque l'occasion le demandait, sans observer ni les jours ni les temps (8).

L'Eglise s'étant accrue peu à peu par le grand nombre de ceux qui embrassaient la foi, surtout après que la paix fut rendue à l'Eglise, l'on érigea des baptistères où les prélats pussent commodément adminis-

(1) Il faut pourtant que cette pratique de conférer le baptême le Samedi saint ait duré jusqu'après le XIIe siècle, comme on en peut juger par les ordonnances de plusieurs conciles, entre autres du 2e de Mâcon (canon 3), de celui de Rouen, en 1072, et de quelques autres.

(2) Quotidie qui baptizantur, liberantur a vulneribus animæ (in cap. 10 saint Luc).

(3) *Acta apost.*, cap. 8, vers. 38.

(4) Ibid., 9, vers. 78.

(5) Ibid., 10, vers. 48.

(6) Ibid., 16, vers. 15.

(7) Ibid., 16, vers. 33.

(8) Primum omnes docebant, et omnes baptizabant quibuscumque diebus vel temporibus fuisset occasio (*Auctor sub nomine Ambrosii, in Epist. ad Ephes.*, cap. 4).

trer le baptême; l'on augmenta les cérémonies qu'on devait observer en conférant ce sacrement, et l'on fixa le temps de Pâques pour cette solennité; de sorte que, hors ce temps, il n'était pas permis de baptiser.

Cet usage était déjà établi du temps de Tertullien, puisqu'il dit que la fête de Pâques est le jour solennel du baptême, à cause que la passion de Jésus-Christ dans laquelle nous sommes lavés est accomplie (1). Saint Grégoire de Nysse, parlant de la fête de Pâques, dit : « C'est ce jour que nous présentons aux autels ceux qui, par la grâce du saint baptême, ont été transformés en Jésus-Christ » (2). Saint Ambroise, faisant mention du jeûne du Carême, s'exprime en ces termes : « Ce jeûne est terminé par la fête de Pâques, et ce jour auquel nous célébrons la résurrection de notre Seigneur étant venu, les catéchumènes sont baptisés » (3). Saint Augustin ne s'explique pas moins clairement sur ce sujet : « Voici, mes frères, le jour que le Seigneur a fait. C'est en ce jour que Jésus-Christ est ressuscité pour nous donner des assurances de notre résurrection future. D'où vient que le peuple ressuscité aujourd'hui dans les eaux salutaires du baptême éclaire toute l'Eglise par l'éclat de la robe qu'on lui donne, qui est plus blanche que la neige » (4).

On ne peut rien ajouter de plus fort sur ce sujet que ce que saint Léon écrit à quelques évêques qui conféraient le baptême hors la nuit de Pâques. « Je suis ému d'une juste colère, dit ce grand pape, et je sens dans le cœur une vive douleur de voir que quelques-uns d'entre vous aient oublié la discipline ecclésiastique et la tradition des apôtres, et qu'ils soient si attachés à leurs sentiments erronés, que d'entreprendre de donner le baptême en un autre jour que celui de Pâques. Ce n'est pas la nécessité, mais la mauvaise volonté qui les rend si téméraires, que de célébrer les saints mystères du baptême au jour de la naissance des martyrs. C'est pourquoi nous vous avertissons et nous protestons que ce n'est pas sans danger du salut de ceux d'entre vous qui sont dans ce mauvais usage, que vous ayez à le faire cesser à l'avenir, et que vous n'accordiez ce saint baptême qu'à la fête de la Résurrection » (5).

(1) Diem baptismo solemniorem Pascha præstat, cum et passio Domini, in qua tingimur, adimpleta est (*de Baptismo*, cap. 19).

(2) Hodierna die eos qui ex regeneratione per lavacri gratiam transmutati sunt adducimus (*Epist. canon. ad S. Latium, Milevit. episcop.*).

(3) Lib. *de Eleemosin. et Jejunio.*

(4) Sermo 163, *De Tempore.*

(5) Admonemus itaque, et non sine periculo status eorum, qui hæc faciunt, testamur, ut ab hac præsumptione cessent... et non nisi in paschali festi-[illegible]siderantibus et credentibus conferatis (*ad universos Campaniæ, Samnii episcop.* epist. 78).

Aux témoignages de ces Pères on peut joindre ceux des Conciles, qui ont fait de rigoureuses défenses de donner le baptême à une autre époque qu'à la fête de Pâques. Les plus remarquables sont les Conciles de Tolède (1), d'Auxerre (2), de Paris (3) et de Gironne. Voici comment s'expliquent les deux premiers : « Si quelqu'un, contre la défense que nous avons faite, porte les enfants à l'église, qu'ils n'y soient pas reçus. Nous voulons même que le prêtre qui, sans notre permission, entreprendra de les recevoir, soit privé de la communion pendant trois mois » (4). Enfin, ç'a été la tradition constante dès les premiers siècles, comme le reconnaissent plusieurs auteurs (5).

II.

Pour donner plus d'éclaircissement à cettre tradition de l'Eglise, il faut faire les réflexions suivantes :

La première est que la fête de la Pentecôte n'étant pas moins célèbre dans l'Eglise que la solennité de la Résurrection, ç'a été le sentiment commun, et en particulier celui des Pères, des Conciles et des auteurs que nous venons de citer, que l'on pouvait administrer le baptême dans l'une ou dans l'autre de ces deux fêtes. C'est ce qui est expressément marqué dans leurs paroles, quoique nous n'ayons pas fait mention de la Pentecôte.

Il est donc certain que les Pères et les Conciles joignent toujours ces deux fêtes, et ils nous apprennent qu'il était indifférent, dans les premiers siècles, d'être régénéré dans les eaux salutaires du baptême à Pâques ou à la Pentecôte, parce qu'ils ont toujours considéré ces deux jours comme étant également solennels. C'est la remarque de saint Ambroise, parlant de la fête de la descente du Saint-Esprit sur les apôtres (6). Ainsi ceux qui, par quelque empêchement, n'avaient pas reçu le baptême à Pâques, pouvaient le recevoir à la fête de la Pentecôte, aussi bien que les enfants qui naissaient depuis la résurrection jusqu'à la descente du Saint-Esprit.

(1) 17, canon 2.
(2) Cap. 18.
(3) 2, lib. 1, cap. 13.
(4) Et quicumque presbyter ipsos extra nostrum permissum recipere præsumpserit tribus mensibus a communione Ecclesiæ sequestratus sit.
(5) Amalaire Fortunat, lib. 4 *De Eccles. Offic.*, cap, 29. Berno Augiensis, *De Missa*, cap. 5 et alii.
(6) Est enim utraque similis eademque solemnitas, in Pascha enim omnes gentes baptizari solent, in Pentecoste apostoli baptizati sunt (sermo 61 *De die Pentecost.*)

La seconde réflexion est que, quoique les Pères et les Conciles défendent si expressément de baptiser en d'autres jours, ils exceptent toujours la nécessité indispensable. « Quoique les jours de Pâques et de la Pentecôte, dit Tertullien, soient proprement les fêtes dans lesquelles on donne le baptême, cependant, lorsqu'il y a quelque nécessité, comme il n'y a point de jour qui n'appartienne au Seigneur, il n'y a point aussi d'heure ni de temps qui ne soit propre à conférer le baptême; et si la solennité des jours destinés par l'Eglise se trouve intéressée par cet usage, la grâce au moins n'en est pas diminuée, puisqu'en tout temps elle nous appelle au salut » (1). Saint Léon nous apprend dans quelles occasions l'on était dispensé de l'usage commun de l'Eglise. « C'était, dit ce grand pape, dans un danger de mort, aux approches d'un siége, dans un temps de persécution et sur le point de faire naufrage » (2).

Il faut enfin se souvenir que cet usage a été si agréable à Dieu, qu'il l'a autorisé par des miracles.

Le premier qui se présente est celui que Pascasin, évêque de Lilybée en Sicile, homme d'un grand mérite et considéré pour son savoir et sa vertu, raconta au pape saint Léon (3), en 443. Il y avait en Sicile un village nommé Meltines, avec une très-petite église bâtie fort pauvrement dans de hautes montages, environnées d'épaisses forêts. On y voyait les fonts baptismaux se remplir d'eux-mêmes tous les ans, la nuit de Pâques, à l'heure du baptême solennel, sans qu'il n'y eût ni canal, ni tuyau, ni aucune eau voisine. Après que l'on avait baptisé le peu de gens qui se présentaient, l'eau s'écoulait comme elle était venue, sans avoir aucune décharge. Or, l'année 417, dont la Pâque était contestée par les Occidentaux, la nuit sainte qui précédait le 25 mars, le prêtre, s'étant disposé à donner le baptême selon la coutume, attendit jusqu'au soir que l'eau vînt à son ordinaire; mais ce fut en vain. La nuit du samedi au dimanche 22 avril, les fonts furent remplis à l'heure qui était destinée pour le baptême : ce qui fit connaître évidemment que les Occidentaux s'étaient trompés, en célébrant Pâques le 25 de mars.

(1) Cæterum omnis dies Domini est, omnis hora, omne tempus habile baptismo; si de solemnitate interest, de gratia nihil refert (*De Baptismo*, cap. 19).

(2) Ita enim ad has duas festivitates connexas atque sibimet cognatas incolumium, et in pacis securitate degentium libera vota differimus, ut in mortis periculo, in obsidionis discrimine, in persecutionis angustiis, in timore naufragii, nullo tempore hoc vere salutis singulare remedium cuiquam degemus (epist. 4 *ad episcopos Siciliæ*).

(3) Epist. *ad S. Leonem*. Nous avons donné ailleurs (tome 3) le texte latin de cette lettre (voyez note sur l'*Epiphanie*, § 8).

Cassiodore (1) rapporte un autre prodige à peu près semblable, qui arrivait tous les ans, la nuit de Pâques, en Luanie, dans un endroit appelé Marcellien. Il y avait en ce lieu une grande fontaine d'eau toujours claire. Son bassin, qui était voûté en forme de grotte, avait été choisi pour donner le baptême la veille de Pâques. Le prêtre qui devait baptiser n'avait pas plus tôt commencé les prières de la nuit sainte, que l'on voyait cette eau s'élever en haut d'elle-même et croître en globes au-dessus de sa surface, près des deux tiers de sa profondeur. Ce qui durait, à la face de tout le peuple, pendant toute la cérémonie par un miracle annuel, qui, bien que devenu ordinaire; n'en était pas moins grand ni moins étonnant.

Ce ne sont pas les seuls endroits que Dieu ait voulu honorer de prodiges, pour marquer l'approbation qu'il donnait, non-seulement à la fête de Pâques, mais aussi à celle de la Pentecôte. Le miracle de Cedebrat, en Lycie, était remarquable en ce que l'eau, miraculeusement envoyée dans les fonts baptismaux, paraissait depuis la veille de Pâques, continuait pendant toute la quarantaine et disparaissait après la fête de la Pentecôte (2). En quoi l'on pouvait admirer principalement la bonté divine, qui voulait bien s'accommoder aux usages de l'Eglise et leur donner cette marque visible de son approbation.

III.

Quoique l'usage de l'Eglise, de ne baptiser les catéchumènes qu'aux fêtes de Pâques et de la Pentecôte, ait été inviolablement observé par toute l'Eglise comme une tradition des premiers siècles et même apostolique, selon saint Léon, et que les Conciles aient défendu, sous de grièves peines, de baptiser en d'autres temps, cependant il est certain que Clovis fut baptisé, non pas à Pâques ou à la Pentecôte, mais le jour de Noël.

Voici les preuves sur lesquelles nous établissons ce fait historique.

L'auteur de la Vie de saint Vaast raconte que, Clovis étant à Reims après son retour d'Allemagne, saint Remi fixa le jour que ce prince devait recevoir le baptême (3). Frédégaire (4) a cru que ce fut le jour de Pâques que Clovis reçut le sacrement de régénération. Hincmart (5),

(1) *Var.* lib. 8, epist. 33.

(2) Jean Mosch, *Pratum spirituale*, cap. 214 et 215.

(3) Statuit diem, quo rex ecclesiam intraret, et ad suscipienda divinæ pietatis sacramenta (Alcuin, *Vita S. Vedasti*).

(4) *Hist. Epit.*, cap. 21.

(5) *Vita S. Remigii.*

archevêque de Reims, Flodoart (1) et plusieurs autres ont suivi ce sentiment (2). Cependant il est certain que Clovis fut baptisé le jour de Noël. C'est un fait dont on ne peut plus douter, depuis qu'on a découvert la lettre que saint Avit, évêque de Vienne, écrivit à ce prince, et dans laquelle il le félicite de son baptême : il en décrit la magnificence et les avantages; enfin, il nous apprend que Clovis fut régénéré la nuit de Noël. On peut voir ci-dessous, en note, les termes précis de cette lettre (3).

Voici une autre preuve, qui n'est pas moins convaincante, que Clovis fut baptisé le jour de Noël. Il est certain que ce fait important s'accomplit en l'an 496. Au mois de décembre de cette année, il était à Reims depuis peu de jours; car, ayant gagné la bataille de Tolbiac sur les Allemands, il passa à son retour par Toul en Lorraine, où saint Vaast commença de l'instruire des principes de la religion catholique (4). Ce saint accompagna Clovis jusqu'à Reims, où saint Remi acheva sa conversion, et où il fit la solennité de son baptême et de celui de trois mille nobles Francs. Et, pour faire voir que Clovis ne s'arrêta en aucun endroit, en revenant de la conquête d'Allemagne, il est remarqué dans la Vie de saint Vaast que, passant par Toul, il se hâtait d'aller trouver saint Remi à Reims : *ad Rhemorum properans civitatem.*

Ainsi donc Clovis était à Reims, à la fin de cette année, qui est la première de sa conversion. Pendant qu'il portait encore la robe blanche que recevaient les nouveaux baptisés, il donna un diplôme qui est daté du IV des calendes de janvier de la première année de son baptême. *Primo nostræ susceptæ chrismatis atque subjectionis Gallorum anno. Datum sub die IV calendas januarii actum Remis civitate, anno magni Clodovei XVI* (5).

Or, tout cela ne se peut pas accorder avec l'époque de ceux qui pré-

(1) *Hist. Eccles. Remens.* lib. 1, cap. 13.

(2) Baptismi gratia cum sex millibus Francorum in Pascha Domini consecratus est.

(3) Occiduis partibus in rege non novo, novi jubaris lumen effulgurat. Cujus splendorem congrue redemptoris nostri nativitas inchoavit, ut consequenter eo die ad salutem regenerari ex unda vos pateat, quo natum redemptioni suæ cœli hominum mundus accepit. Igitur qui celeber est natalis Domini sit et vestri, quo vos scilicet Christo, quo Christus ortus est mundo, in quo vos animam Deo, vitam præsentibus, famam posteris consecrastis (epist. 41).

(4) Venit ad Tullum oppidum, ubi sanctum agnovit Vedastum (Alcuin, *Vita S. Vedasti*).

(5) Voyez ce diplôme tout au long dans le P. Le Coïnte, *Annales Francorum*, ad ann. 496, t. 1, p. 173 et suivantes.

tendent que le premier roi chrétien de France fut baptisé à Pâques, suivant l'usage commun de l'Eglise.

IV.

« Il y a, ce me semble, dit le P. H. de Sainte-Marie (1), de très-fortes conjectures pour établir ce fait historique. La première est qu'on ne fit rien en cette occasion qui ne fût dans l'ordre et suivant la pratique de l'Eglise de France. S'il avait été défendu de donner le baptême à la solennité de la Naissance de Jésus-Christ, est-ce que saint Remi, qui était si bien instruit des lois de l'Eglise et qui avait tant de zèle de les faire observer et de les maintenir, eût voulu lui-même conférer le baptême dans un temps où il n'était pas permis de le donner ni de le recevoir, et sans s'exposer au danger dont saint Léon menaçait ceux qui administraient ce sacrement hors les temps de Pâques et de la Pentecôte, et s'il n'y eût eu en France un usage contraire et autorisé par une tradition légitime ?

« Peut-on croire encore que les évêques qui furent présents au baptême de Clovis et qui devaient être, ce me semble, en grand nombre : *adunatorum numerus pontificum*, comme parle saint Avit dans sa lettre ; peut-on croire, dis-je, que tant de prélats aient entrepris de violer les lois de l'Eglise d'une manière aussi scandaleuse, ou qu'il ne s'en fût pas trouvé un seul qui se fût opposé à cette entreprise téméraire et à cette nouveauté dangereuse ?

« Saint Avit lui-même aurait-il écrit à ce prince pour le congratuler d'une action si chrétienne et pour lui donner de si grandes louanges, si, dans cette occasion, on y avait commis quelque faute contre les traditions de l'Eglise ? N'aurait-il pas représenté à Clovis qu'il aurait mieux fait d'attendre le temps fixé par l'Eglise, n'y ayant aucune nécessité de précipiter la réception de ce sacrement, qu'on ne pouvait légitimement recevoir qu'aux solennités de Pâques et de la Pentecôte.

« Mais, ce qui est bien remarquable, le pape Anastase n'eut pas plus tôt appris la nouvelle du baptême de Clovis, qu'il lui envoya le prêtre Cumerius pour lui présenter une lettre de sa part (2), dans laquelle il loue ce prince et le congratule d'être entré dans le sein de l'Eglise ; il l'exhorte à la défendre et à la soutenir contre ses ennemis ; enfin, il ne le blâme point d'avoir reçu le baptême aux fêtes de Noël. »

On ne saurait donc soutenir qu'il fût défendu en France de conférer

(1) L. c. sup., t. 3, p. 146 et suiv.
(2) Dans le P. Le Cointe, l. c., t. 1, ad ann. 497, p. 149.

le baptême hors le temps de Pâques et de la Pentecôte, sans blâmer et sans regarder comme prévaricateurs de la discipline de l'Eglise saint Remi, saint Avit, cette foule d'évêques de ce royaume qui furent présents à cette cérémonie, et même le souverain pontife, non-seulement de ne s'être pas opposés à cette innovation, mais aussi d'y avoir coopéré et même d'avoir loué une action si chrétienne, sans témoigner le moindre scrupule sur le temps de Noël où elle eut lieu.

La seconde preuve est établie sur l'approbation du ciel, qui voulut faire connaître par des miracles que le baptême de Clovis lui était agréable. En voici quelques-uns que nous donnons sur la foi des auteurs qui les ont conservés à la postérité. Le premier de ces miracles arriva lorsque saint Remi, Clovis et la reine sainte Clotilde, accompagnés de plusieurs autres personnes, étant dans l'oratoire de saint Pierre, où le saint évêque instruisait Clovis des mystères de la foi et pour le disposer au baptême, il parut soudain une vive lumière qui remplit toute l'église, et on entendit en même temps une voix qui dit : « La paix soit avec vous; c'est moi, ne craignez point; demeurez dans mon amour » (1).

Le second miracle est celui qu'on rapporte de cette fiole de baume sacré qu'une colombe apporta du ciel à saint Remi, au baptême de Clovis (2), et que l'on conserva depuis à Reims, où elle servait au sacre de nos rois. C'est, comme l'a établi un critique distingué du XVIIIe siècle (3), un des miracles les mieux prouvés que celui de *la Sainte Ampoule de Reims.*

Outre ces deux miracles si remarquables, en voici un troisième qui établit d'une manière invincible la tradition qui autorise, au moins pour la France, le baptême conféré à l'époque de Noël. C'est celui dont parle saint Grégoire de Tours, lequel arrivait tous les ans à Embrun, dans les fonts baptismaux. Saint Marcellin, premier évêque de cette ville, ayant fait construire un baptistère, il se remplissait d'eau miraculeusement à la fête de Noël et à la solennité de Pâques, et même on apportait de cette eau dans un autre baptistère, où l'on avait accoutumé de baptiser autrefois (4).

(1) Repente lux tam copiosa totam replevit ecclesiam, ut claritatem solis evinceret. Et cum luce vox pariter audita est dicentis : Pax vobis, ego sum, nolite timere; manete in dilectione mea (Hincmart, *Vita S. Remigii*).

(2) Et ecce subito, columba nive candidior attulit in rostro ampullulam chrismate sancto repletam, cujus odore mirifico, etc. (Hincmart, ibid.)

(3) L'abbé de Vertot, dans un savant Mémoire inséré dans la collection des *Mém. de l'Acad. des Inscrip.*, t. 3 de l'édit. in-12.

(4) Hic etiam fecisse dicitur lavacrum ad baptizandum, in quo Natale Domini et dominicæ Cœnæ aqua dicitur divinitus exoriri; de quo etiam ad aliud lavacrum, in quo consuetudo prisca baptizari instituit aqua defertur (*De Gloria Confessorum*, cap. 69).

Plusieurs auteurs font mention de ce miracle. Saint Grégoire de Tours devait être bien informé de ce fait, puisqu'il en rapporte des particularités très-remarquables. Il ajoute que le miracle d'Embrun arrivait avec des circsonstances différentes de celui qui se faisait tous les ans dans la terre d'Osen, en Portugal, près de l'Andalousie, et qui n'avait lieu que la nuit de Pâques.

La troisième preuve de la tradition de la France, de baptiser à la fête de Noël, peut se tirer de ce qui arriva en 585. Saint Grégoire de Tours raconte que le roi Gontran se plaignit de ce qu'on n'avait pas baptisé son neveu, fils de Chilpéric, à la solennité de Noël, comme sa mère l'avait demandé (1).

Cette pratique de baptiser à Noël passa de France en Angleterre. Le pape saint Grégoire-le-Grand en fait mention dans une lettre qu'il écrivit à saint Euloge, évêque d'Alexandrie. Ce grand pape raconte à ce saint évêque que saint Augustin de Cantorbéry, apôtre de l'Angleterre, avait baptisé plus de dix mille personnes de ce pays aux fêtes de Noël de l'an 597 (2). S'il n'eût pas été permis de baptiser en ce temps, ce saint pontife, bien loin de louer cette action, aurait dû la blâmer.

Ce n'était pas seulement en France et en Angleterre que l'on ne baptisait pas aux fêtes de Pâques et de la Pentecôte, quoique les Pères et les Conciles l'eussent ordonné, mais aussi dans plusieurs autres pays. Car, comme le remarque Ducange (3), en Sicile, en Irlande, en Afrique, dans quelques églises des Grecs, chez les Ethiopiens et les Cophtes, l'on baptisait en d'autres jours de fêtes qu'à celles de Pâques et de la Pentecôte; et même saint Eleuthère, évêque de Tournai, comme le remarque l'auteur de sa Vie, baptisa, le V des calendes d'octobre de l'an 496, Censorin, tribun, et une multitude d'autres personnes (4).

Du reste, dans tout ce qu'on vient de lire, il n'est question que du baptême administré solennellement; car, depuis les premiers jours de l'Eglise, il a toujours été permis de baptiser en tout temps. Saint Augustin le dit en termes très-explicites : *Per totum annum sicut unicuique vel necessitas fuit vel voluntas...*

(1) Germanus meus Chilpericus dicitur filium reliquisse, cujus nutritores matre deprecante petierunt, ut eum de sancto lavacro in dominici Natalis solemnitate deberent excipere, et non venerunt (*Hist.*, lib. 8, cap. 9).

(2) In solemnitate dominicæ Nativitatis, quæ hac prima indictione transacta est plus quam decem millia Angli ab eodem nunciata sunt fratre et coepiscopo nostro baptizati (lib. 8, epist. 30).

(3) In *Gloss.*, voce *Baptismus*.

(4) Omnes autem qui crediderunt, diem solemnem in qua baptizandi erant constituerunt, id est quinto kalendas octobris (apud Bolland., *die* 20 *februarii*).

NOTE 7.

DU JOUR DE PAQUES.

La résurrection de Jésus-Christ est le fondement de la religion chrétienne; car si Jésus-Christ n'est pas ressuscité, comme le dit saint Paul, notre espérance est vaine, et nous sommes encore plongés dans nos crimes. C'est en ressuscitant qu'il a ressuscité nos ames et nos corps. Il est mort pour expier nos péchés, et il est ressuscité pour notre justification. Nous sommes tous ressuscités avec lui pour marcher dans une nouvelle vie (1).

Telles sont les raisons qui ont fait regarder la fête de Pâques comme la plus importante de toutes. C'est aussi pour la faire célébrer en un même jour que l'Eglise a le plus tenté d'efforts, persuadée avec raison qu'elle devait aimer l'unité en toutes choses, mais incomparablement davantage dans le mystère qui nous a tous unis à Dieu et nous a tous réunis en un seul corps de Jésus-Christ.

Dès le milieu du IIe siècle, il y eut de grands démêlés entre les Occidentaux et les Asiatiques, ceux-ci prétendant qu'il fallait célébrer Pâques le quatorzième de la lune qui suit l'équinoxe, et ceux-là ne la voulant célébrer que le dimanche d'après, pour ne pas se rencontrer avec les Juifs dans la célébration de cette fête.

Le pape Victor se résolut de retrancher de sa communion les églises d'Asie qui s'opiniâtraient à judaïser, sous prétexte qu'elles gardaient une coutume introduite par saint Jean l'Évangéliste à Ephèse, et par les autres apôtres dans l'Orient. Saint Irénée, archevêque de Lyon, écrivit à ce pape pour arrêter l'effet de ses menaces, et pour lui représenter que cette variété pouvait être tolérée entre les églises, dont la discipline est différente en tant d'autres choses; que cette diversité relève la beauté de la religion et ne diminue rien de la charité; enfin, que les anciens papes, ses prédécesseurs, avaient toujours vécu en paix et en communion avec les autres églises, nonobstant cette différence de pratiques; et que, saint Polycarpe étant venu à Rome au temps du pape Anicet, ils conférèrent ensemble sur cette question; mais la contesta-

(1) Si Christus non resurrexit, vana est fides vestra, adhuc enim estis in peccatis vestris (I Cor., xv, 17). — Traditus est propter delicta nostra et resurrexit propter justificationem nostram (Rom., iv, 25). — Ut quomodo Christus surrexit a mortuis per gloriam Patris, ita et nos in novitate vitæ ambulemus (Rom., vi, 4).

tion ne fut pas longue, s'étant aussitôt embrassés, et ayant toujours continué de communier ensemble (1).

« On ne peut d'abord, dit le P. Thomassin (2), s'empêcher d'approuver et de louer la douceur et la modération de saint Irénée, et de souhaiter secrètement que le pape Victor eût pris ce parti.

« Mais ce qui est vraisemblable n'est pas toujours vrai, et ce qui semble éloigné de la vérité est quelquefois la vérité même, parce que, selon l'Ecriture, les pensées de Dieu sont fort différentes des nôtres, et sa sagesse est incomparablement au-dessus de la nôtre. Nous savons que l'esprit de vérité et de sagesse règne dans le cœur et dans la conduite de l'Eglise universelle. Nous ne saurions nous égarer en conformant nos sentiments aux siens, et nous serons toujours dans l'égarement, quand nous en aurons de contraires. »

Or, l'Eglise universelle se déclara enfin pour le parti du pape Victor et pour l'unité de la pâque par toute la terre. Ce fut la décision du Concile d'Arles et du Concile de Nicée, qui fut le premier et le plus saint des Conciles œcuméniques. Les habitants de la Grande-Bretagne et de l'Irlande s'opiniâtrèrent jusqu'après l'an 600 à célébrer la Pâque autrement que Rome, savoir le premier dimanche après le 13 de la lune de mars. Ainsi, ils la célébraient quelquefois le 14, ne s'accordant ni avec l'Eglise, ni avec les Juifs. Augustin, qui fut envoyé en Angleterre par saint Grégoire, ne réussit pas dans les efforts qu'il fit contre cet abus. Les papes suivants y eurent peu de succès, jusqu'à ce qu'en 644 le roi Oswin, voyant que dans son palais même, lui et sa femme faisaient le Carême et Pâques en divers temps et en différents jours, assemblât un Concile où il fut décidé, selon ses désirs, que la pâque serait à l'avenir célébrée le même jour qu'à Rome.

« Il y a des points de discipline qui ne sont pas d'une si grande conséquence, qu'on ne puisse et qu'on ne doive même souffrir qu'il y ait de la diversité dans la manière différente que les différentes églises les pratiquent. Cette variété sert à relever la beauté de l'unité de la foi et des points essentiels de la discipline. Or, le temps de la pâque était un de ces points importants où l'unité était nécessaire; car il ne s'agissait pas d'un seul jour ou d'une seule fête, mais de toutes les autres grandes fêtes qui en dépendent et qui composent une grande partie de l'année chrétienne.

(1) Cum Polycarpus Aniceti temporibus Romam venisset atque inter illos de quibusdam aliis rebus modica esset controversia, statim mutuo pacis osculo se complexi sunt; de hoc capite non magnopere inter se contendentes (Eusèbe, lib. 5, cap. 24).

(2) *Traité des Fêtes de l'Eglise*, p. 343 et 344.

Le temps des jeûnes du Carême et celui de la Pentecôte, c'est-à-dire des cinquante jours jusqu'à la fête de la descente du Saint-Esprit, dépend absolument du jour de Pâques. Il était à propos que l'Eglise fût en même temps dans les jeûnes et dans les pleurs, et qu'elle fût aussi tout entière en même temps dans la joie d'une nouvelle vie. Cette unité et cette conspiration de tous les membres de ce divin corps avaient bien plus de force que tous les efforts qu'on eût pu faire séparément. Ne faisant qu'un corps et vivant dans une parfaite communion, il n'était pas supportable que, pendant que les uns honoraient de leurs larmes et de leurs pénitences la passion du Fils de Dieu, les autres célébrassent avec tous les témoignages d'une joie extrême sa résurrection.

« Ce qui nous trompe quand nous donnons dans la pensée contraire, c'est que nous concevons un grand intervalle entre l'Occident et l'Orient, et nous croyons que cette distance pare à tous les inconvénients. Mais il faut considérer que l'Orient et l'Occident ne font qu'un corps de religion; qu'il y avait toujours un grand nombre d'Occidentaux dans l'Orient, et d'Orientaux dans l'Occident; que dans les pays limitrophes de l'Orient et de l'Occident cette distance ne se trouve plus, et il ne se peut que ce ne soit un étrange embarras, quand dans la même ville et dans la même province, où la communication civile est si grande, les uns pleurent la mort de leur Sauveur, et les autres se réjouissent; les uns jeûnent, et les autres défendent de jeûner. Il faut ajouter à cela qu'il est question de contenir en paix et en concorde, non-seulement des sages et des spirituels qui ont assez d'étendue d'esprit et de charité pour agréer, ou au moins pour souffrir avec patience ces diversités; mais aussi des ignorants et des charnels, enfin des peuples faciles à se scandaliser et à s'aigrir les uns contre les autres » (1).

Ce raisonnement est fondé sur l'expérience même qu'on en fit dans l'Orient, pendant deux siècles. Car les dissensions entre les peuples furent si fréquentes et si fâcheuses, qu'Eusèbe dit que Dieu seul pouvait y apporter remède, et qu'il l'y apporta effectivement par l'empereur Constantin, qui assembla les évêques de toute l'Eglise et fit tenir le Concile de Nicée (2).

Constantin représenta lui-même toutes ces raisons dans la lettre qu'il écrivit à toutes les églises après le Concile de Nicée (3); qu'il était aussi honteux que dangereux d'affecter de la conformité avec les Juifs, dont la conduite ne peut être que fort déraisonnable, après qu'ils ont donné

(1) Thomassin, l. c. sup., p. 344 et 345.
(2) *De Vita Constantini*, lib. 3, cap. 5.
(3) Ibid., cap. 18.

la mort à la sagesse incarnée; qu'il ne faut pas qu'il y ait des dissensions dans les points capitaux de la religion chrétienne; que l'Eglise étant une et un même corps, elle doit avoir le même esprit, la même fête, les mêmes joies, les mêmes douleurs, et qu'il est par conséquent insupportable que, pendant que les uns sont dans la tristesse, les autres, au lieu d'y prendre part, se réjouissent; qu'il était nécessaire de se conformer à la pratique des chrétiens de l'Occident, du Midi et du Septentrion, même de quelques-uns des Orientaux, plutôt qu'à celle de quelques Orientaux seulement; enfin, qu'on doit sans peine se soumettre à la volonté de Dieu, qui ne nous est jamais plus certainement ni plus magnifiquement manifestée que quand elle nous parle par la bouche des Conciles œcuméniques.

On peut conclure de là qu'avant le Concile de Nicée presque toutes les églises s'étaient déclarées pour le pape Victor et pour l'unité du jour de Pâques dans tout l'univers, y étant sans doute portées par toutes les raisons et par toutes les expériences dont on vient de lire l'énumération, et n'y ayant qu'un petit nombre d'églises d'Asie, vers Ephèse, qui eussent persisté dans l'usage contraire. C'est une preuve mémorable de la grandeur, de l'importance et de la préférence de cette fête pardessus toutes les autres. Car c'est pour la Pâque seule qu'on a tant combattu, afin d'en fixer la fête en un même jour dans tout le monde chrétien.

Saint Epiphane traite cette question contre les hérétiques Audiens, qui reprochaient à l'Eglise d'avoir laissé ses traditions anciennes et apostoliques par la seule autorité de l'empereur Constantin (1). Ce Père leur répond que Constantin avait fait deux grands biens à l'Eglise, en faisant déclarer la divinité du Verbe et l'unité du jour de Pâques par tout le monde; que si les constitutions apostoliques désiraient qu'on fît la Pâque avec les Juifs, ç'avait été pour garder la paix avec eux; mais que cette concorde était encore plus nécessaire avec les églises. Ce Père ajoute que les Juifs ne savaient plus supputer les équinoxes, ni par conséquent trouver la vraie pâque. Aussi en célébraient-ils quelquefois deux en un an, et quelquefois point du tout. Enfin, « avant Constantin, nos divisions sur la pâque nous exposaient à la risée et au mépris des païens. » Au contraire, c'était maintenant le comble de la gloire de Jésus-Christ et une preuve convaincante de sa toute-puissance, que par tout l'univers en même temps on s'assemblât pour adorer le triomphe qu'il a remporté sur le péché, sur le monde et sur le démon, par

(1) *Hæres.*, 70, nos 9, 10 et 11.

sa mort et par sa résurrection, nous faisant tous mourir en même temps au péché par les jeûnes et par les autres œuvres de pénitence, et nous faisant tous revivre à la justice et à la piété par la nouvelle vie que sa résurrection nous inspire. Rien n'est, en effet, plus glorieux à Jésus-Christ que d'avoir mis tout le monde en pénitence et de le ressusciter ensuite par une vie de sainteté et d'innocence, et de faire célébrer en un même jour par toute la terre la mémoire annuelle d'un si grand bienfait et d'un changement si admirable.

Saint Jean Chrysostôme (1) fit aussi éclater son zèle contre les opiniâtres défenseurs de la Pâque des Juifs, auxquels il remontre qu'il ne faut pas être si attaché aux jours qu'à la modestie et à l'amour de la concorde ; qu'on ne peut, sans un orgueil insupportable, vouloir l'emporter sur le Concile de Nicée, c'est-à-dire sur les églises de toute la terre, qui l'ont reçu; que l'Eglise n'est nullement attachée à un jour pour sa pâque, puisqu'elle a trois ou quatre pâques par semaine, savoir autant de fois qu'on célèbre le sacrifice de l'Agneau céleste, ou qu'on y communie; c'est encore un langage assez ordinaire qu'on fait ses pâques toutes les fois qu'on communie; enfin, que l'Eglise n'a d'estime et d'amour que pour l'unité, pour la concorde et pour la charité; que le jour de Pâques le plus vrai et le plus certain est celui que la charité nous indique; qu'il importe bien moins de faire la fête de Pâques en tel ou tel jour, que de la faire en esprit de concorde et d'unité ; et que, quand l'Eglise se tromperait dans le choix qu'elle fait du jour de Pâques, il serait plus avantageux de se méprendre avec elle que de la diviser par un schisme funeste, sous prétexte d'avoir mieux calculé les jours.

Saint Ambroise a écrit une lettre sur ce même sujet (2), où il nous apprend que les églises de Rome, d'Egypte et de Milan conféraient ensemble sur le véritable jour de Pâques, qui n'est attaché à l'équinoxe, à la pleine lune et au dimanche, que pour nous apprendre que la mort et la résurrection de Jésus-Christ sont les vraies sources de cette plénitude de grâces et de lumières qui se sont répandues avec l'Evangile par toute la terre (3).

Saint Augustin s'est un peu plus étendu sur ce sujet (4), et il a ob-

(1) Tome 5, sermon 52.

(2) Epist. 83.

(3) Ex hoc possumus intelligere quod ad hujusmodi solennitatem vel Ecclesiæ perfectio, vel claræ fidei plenitudo quæratur, sicut dixit Propheta cum loqueretur de Filio Dei; quia sedes ejus sicut sol in conspectu meo et sicut luna perfecta in æternum manebit.

(4) Epist. 119, cap. 5.

servé que notre vie présente et notre ame ressemblent à la lune, en ce que la lune, en s'éloignant du soleil, augmente sa lumière vers la terre et la diminue vers le ciel jusqu'à ce qu'elle soit pleine; mais après cela, recommençant à s'approcher du soleil, elle s'obscurcit vers la terre, et augmente de plus en plus sa lumière dans les parties de son corps qui sont tournées vers le ciel. Il en est de même de l'ame et de la nature humaine : jusqu'à la mort de son Rédempteur, ses beautés et ses lumières allaient toujours en s'augmentant vers la terre, et en se diminuant vers le ciel; mais, depuis la mort du Fils de Dieu, elle a commencé à se rapprocher du soleil de justice, à perdre de son éclat terrestre et visible, et à se perfectionner toujours de plus en plus dans les lumières de la vérité céleste et éternelle.

C'est ainsi que saint Augustin élève notre esprit aux vérités éternelles de la religion par les allégories des circonstances du temps de Pâques. Le corps de la lune, dit-il, a une partie supérieure qui regarde toujours le ciel, et une partie inférieure qui regarde toujours la terre. Quand la lune est nouvelle, sa partie supérieure est entièrement éclairée, l'inférieure est dans les ténèbres; quand elle est pleine, au contraire, sa partie inférieure est éclairée, et sa partie supérieure est dans une profonde obscurité. C'est l'image de l'ame et de la vie présente. Plus sa lumière et son application se tournent vers le ciel, plus elle se détourne de la terre, et plus elle se tourne vers la terre, plus elle se détourne du ciel. Jésus-Christ est mort au temps de la pleine lune, lorsque le genre humain était dans un effroyable obscurcissement et dans une entière aversion des choses divines, et au contraire dans le comble des joies et de la gloire de la terre. Mais, depuis sa mort, il a tourné la lumière, les yeux et le cœur de tous les hommes vers le ciel et les a peu à peu entièrement détournés des objets sensibles.

C'est ce que saint Ambroise voulait dire, et ce que saint Augustin a dit plus au long, et ce qui doit occuper notre esprit dans cette solennité. Car c'est ce détachement et cette aversion des choses de la terre qui sont le fruit de la mort de Jésus-Christ en nous, et c'est ce retour et cette application entière aux lumières du ciel, qui sont l'effet de sa résurrection.

Il faut croire que, quand les saints Pères et les Conciles ont contesté si longtemps contre les ennemis de l'Eglise sur l'unité et la vérité du jour de Pâques, ils avaient l'esprit tout rempli, non-seulement de pensées de paix, de charité et de concorde, mais de ces sentiments de saint Augustin et de saint Ambroise, qui nous font considérer toutes les circonstances sensibles de la pâque comme des caractères écrits de la main

de Dieu, pour nous avertir de ne regarder tout ce monde visible que comme un livre qui nous instruit des vérités invisibles, et qui nous inculque continuellement cette vérité essentielle à la religion et au salut, qu'il faut se détourner de la terre et de toutes les choses terrestres, et se tourner entièrement vers le ciel, pour y jouir de la véritable lumière et de cette divine joie où Jésus-Christ entra par sa résurrection.

Ce sont ces maximes auxquelles les Pères de l'Eglise étaient attachés, et non à un jour matériel. C'étaient ces mêmes maximes et non le jour matériel que Dieu honorait quelquefois de ses miracles. Car Paschasin, évêque de Sicile, écrivit au pape Léon Ier que, dans une rencontre, les Occidentaux s'étant mépris au discernement du jour de Pâques, au temps du pape Zosime, les fonts sacrés, qui se remplissaient tous les ans par une vertu secrète et miraculeuse, demeurèrent à sec la nuit du Samedi saint, et on ne célébra point le baptême solennel (1). C'était donc pour obéir à la voix du ciel qu'on était si ponctuel dans ces observances.

Saint Grégoire dit que la fête de Pâques est la première et la plus excellente de toutes, et que c'est la solennité des solennités, parce que c'est elle qui nous enlève de la terre pour nous transporter dans l'éternité, et pour nous en faire jouir dès à présent par la foi, par l'espérance et par la charité (2).

Nous ne nous sommes pas arrêté à rapporter au long les Conciles et les Papes qui avaient ordonné que les Patriarches consultassent entre eux sur le jour qu'on devait célébrer Pâques chaque année; le Pape en avertissait les métropolitains de l'Occident; le métropolitain en donnait avis à ses suffragants dans le Concile provincial, et chaque évêque le faisait annoncer au peuple le jour de l'Epiphanie (3).

Le nom de *Pâques* vient de l'hébreu *pesach* ou *phase*, qui signifie *passage*, parce que cette fête renouvelle le souvenir du passage des Hébreux de l'Egypte dans la Palestine, selon saint Grégoire de Nazianze, dans son discours sur la fête de Pâques, ou le passage de l'ange exterminateur, qui fit mourir tous les premiers-nés d'Egypte, n'épargnant que les Israélites; ou plutôt notre retour de ce monde au ciel. Mais comme le terme de Pâques approche fort du grec πάσχω, qui signifie *souffrir*, et que c'est le temps de la passion du Fils de Dieu, on a quelquefois cru que ce mot venait du grec et signifiait la passion que l'Eglise honore alors. Saint Jérôme et saint Augustin ont rejeté cette opi-

(1) Nous avons raconté ailleurs ce fait dans tous ses détails. Articles de l'Epiphanie et du Samedi saint.

(2) Homélie 22 *in Evangel.*

(3) Voyez le premier canon du Concile d'Arles, en 314, et le premier canon du 4e Concile d'Orléans.

nion; mais saint Grégoire de Nazianze a estimé que, bien qu'on n'ignorât pas l'origine véritable (qui est hébraïque) du nom de Pâques, on a consenti à ce pieux accommodement à la langue grecque.

NOTE 8.

SUR DEUX ANCIENNES DANSES ECCLÉSIASTIQUES

dites *Pilota* et *Bergeretta*, usitées au moyen-âge, le jour de Pâques.

Jean Beleth et Guillaume Durand, ces deux illustres auteurs liturgiques, le premier qui vivait au XIIe siècle, le second au XIIIe, nous parlent tous deux du jeu de paume ou de la balle (*pila*), dont les évêques et archevêques ne dédaignaient pas de jouer quelques parties avec leurs inférieurs. Voici les propres termes de Beleth :

« Sunt..... nonnullæ ecclesiæ, in quibus usitatum est, ut vel etiam episcopi et archiepiscopi in cœnobiis cum suis ludant subditis, ita ut etiam sese ad lusum pilæ demittant. Atque hæc quidem libertas ideo dicta est Decembrica, quod olim apud Ethnicos moris fuerit, ut hoc mense servi et ancillæ et pastores velut quadam libertate donarentur, fierentque cum dominis suis pari conditione, communia festa agentes post collectionem messium. Quanquam vero magnæ ecclesiæ, ut est Remensis, hanc ludendi consuetudinem observent, videtur tamen laudabilius esse non ludere » (1).

Durand de Mende, qui écrivait cent ans après Beleth, dit en parlant du jour de Pâques :

« In quibusdam..... locis hac die, in aliis in Natali, prælati cum suis clericis ludunt, vel in claustris, vel in domibus episcopalibus, ita ut etiam descendant ad ludum pilæ, vel etiam ad choreas et cantus » (2).

Voilà, selon le témoignage de deux auteurs graves, un jeu de paume (balle, *pelote* proprement dit) pratiqué par des prélats le jour de Noël ou de Pâques; et Beleth qui nous assure que c'était la coutume de l'église de Reims, en blâme l'usage, ce que fait aussi Durand dans les mêmes termes : *laudabilius tamen est a talibus abstinere.*

C'est surtout dans l'église d'Auxerre que l'usage de la *pilota* a le plus duré. Nous trouvons d'abord un règlement du Chapitre d'Auxerre, du 18 avril 1396, ainsi intitulé : *Ordinatio de Pila facienda.* En voici la teneur : « Ordinatum fuit quod domini Stephanus de Hamello et ma-

(1) *Divinorum Officiorum Explicatio*, chap. 120.
(2) *Rationale*, lib. 6, cap. 86, n° 9.

gister Johannes Clementeti qui fuerunt novi stagiatores, facient pilotam proxima die lunæ post Pascha..., et consensit primum mensem pro dicta pila solvi.... » On nommait encore alors cette cérémonie, comme on le voit, tantôt *pila*, tantôt *pilota* ; mais, depuis ce temps-là, nous ne la trouvons plus nommée que *pilota*. Il s'agissait d'une balle ou ballon que chaque nouveau chanoine devait présenter à la compagnie, afin qu'elle s'exerçât dessus. Il fallait que cette balle fût considérablement grosse, puisque, le mercredi 19 avril 1412, il fut statué que la pelote serait réduite à une grosseur un peu moindre, et cependant qu'elle ne serait point si petite qu'on pût la tenir d'une seule main, mais de telle grosseur qu'il fût nécessaire d'y mettre les deux mains pour l'arrêter; qu'elle serait offerte avec les solennités accoutumées; qu'on en jouerait comme à l'ordinaire, et que le président de la compagnie pourrait, s'il jugeait à propos, l'enfermer chez lui, de crainte de quelque inconvénient.

Un de nos rois (François 1er) voulut être informé de la cérémonie telle qu'elle se pratiquait dans le Chapitre d'Auxerre, au XVIe siècle. Elle reçut quelque échec dès l'an 1471.

Il n'y avait pas longtemps que maître Gérard Royer, célèbre docteur de Paris, avait été reçu chanoine d'Auxerre. Son tour vint à fournir et représenter la pelote le jour de Pâques, qui était cette année le 14 avril. L'heure venue pour la cérémonie, tous les principaux de la ville, gentilshommes, magistrats, etc., assemblés avec le clergé dans la nef de la cathédrale, il ne se trouva point de pelote. Celui qui devait la fournir était présent ; on s'en prit à lui. Il s'excusa, disant qu'il avait lu dans le *Rational* de Durand que cette céremonie n'était pas convenable. Mais sa raison n'ayant pas été reçue, il fut obligé d'avoir recours à Etienne Gerbault, chanoine, qui avait chez lui la pelote qu'il avait présentée l'année précédente, et de l'emprunter de lui. Après quoi, le murmure ayant cessé, il la présenta publiquement, avec sa gravité doctorale, à Monsieur le doyen, qui s'appelait alors Thomas La Plotte et à Messieurs du Chapitre, assemblés en présence de Tristan de Toulongeon, capitaine et gouverneur d'Auxerre pour le duc de Bourgogne; de Jean Regnier, seigneur de Montmercy, grand bailli; de Jean de Thyard, seigneur du Mont-Saint-Sulpice, et de tous les citoyens accourus en grand nombre. *Et postea*, dit le registre, *more solito, inceperunt choream ducere; qua facta, ad Capitulum redierunt pro faciendo collationem.* « Et ensuite, selon l'usage accoutumé, on commença la danse, après laquelle les chanoines se rendirent au Chapitre pour faire collation. »

Cette cérémonie dura encore plus de soixante ans.

Un chanoine nommé Laurent Bretel, qui était curé de Saint-Renobert dans la cité d'Auxerre, crut, sans être docteur en théologie de la Faculté de Paris, qu'il ne lui convenait pas de tremper dans le *Pilota*, et il refusa de s'y soumettre. Aussitôt grand bruit de la part des zélateurs de l'antiquité, et instance au bailliage d'Auxerre; mais, contre l'attente des demandeurs, la céremonie, qu'on croyait devoir être soutenue, fut blâmée et condamnée, et le Chapitre eut ordre de la changer en quelque chose de plus édifiant. La sentence fut prononcée le 22 août 1531. Appel intervint de la part du Chapitre; mais le chanoine Bretel poursuivit l'affaire. On ne parlait plus au Parlement et ailleurs que de la Pelote d'Auxerre. François 1er en fut informé, étant à Lyon. Comme on ne lui en fit le récit que d'une manière fort générale, en présence des cardinaux de Lorraine et du Bellay, il se contenta de dire qu'il fallait ôter *l'abus et la difformité* qui pouvaient y être.

Ces circonstances sont contenues dans une lettre de Thiboust, procureur-général, à François de Dinteville, évêque d'Auxerre, que l'abbé Lebeuf (aux papiers duquel nous empruntons ces détails) avait en original. Ce prélat désirait abolir la cérémonie de la pelote: le procureur-général l'avertissait que le meilleur moyen de la faire cesser était d'en dresser un bon procès-verbal qui mettrait la Cour en état de juger des circonstances et dépendances. Il fallut, en effet, en venir là.

La Cour commit M. François Disque, conseiller, qui se rendit à Auxerre pour le jour de Pâques de l'année 1535, qui fut le 28 mars. Florent de la Barre, doyen, officiait ce jour-là; et, comme il n'était reçu doyen que depuis un an, il y a apparence que la pelote fut aussi fournie par lui; car aucun n'en était exempt.

Au retour de ce commissaire, le procès-verbal fut examiné par quatre conseillers du Parlement, quatre chanoines de Notre-Dame de Paris, et par quatre docteurs de Sorbonne, les procureurs des parties étant présents; et enfin, en 1538, le 7 juin, il fut prononcé, en confirmation de la sentence du bailliage d'Auxerre, que *la complainte prinse* (prise) *par les doyen, chanoines et chapitre d'Aucerre* (sic) *étoit non recevable*, que la cérémonie serait reformée et qu'elle se ferait *sans aucune oblation de pelotte en forme sphérique... ni aucune comessation* (repas); et les protecteurs de la pelote furent condamnés en tous les dépens envers maître Laurent Bretel.

On commua le repas en une somme que tous les chanoines nouvellement reçus payaient encore avant 1789 sous le titre de *Pilota*.

Voici une description abrégée de cette antique cérémonie, telle qu'on la trouve dans un manuscrit un peu postérieur au temps de l'histoire,

mais dont les termes énergiques du latin suppléeront au défaut du récit de plusieurs circonstances :

« Accepta pilota a proselyto seu tirone canonico, decanus, aut alter pro eo olim gestans in capite almutiam ceterique pariter, aptam diei festo Paschæ prosam antiphonabat; quæ incipit *Victimæ paschali laudes*, tum æva pilotam apprehendens, ad prosæ decantatæ numerosos sonos tripudium agebat, ceteris manu prehensis choream circa dædalum ducentibus, dum interim per alternas vices pilota singulis aut pluribus ex choribaudis a decano serti in speciem tradebatur aut jaciebatur. Lusus erat et organi ad choreæ numeros. Prosa ac salutatione finitis, chorus post choream ad merendam properabat. Ibi omnes de capitulo, sed et capellani atque officiarii, cum quibusque nobilioribus oppidanis in corona sedebant in subselliis seu orchestra ; quibus singulis nebulæ oblatæ, bellariola, fructeta, et cetera hujusmodi cum apri, cervi aut leporis conditorum frustulo offerebantur, vinumque candidum ac rubrum modeste ac moderate una scilicet aut altera vice propinabatur, lectore interim e cathedra aut pulpito homiliam festivam concinente. Mox signis majoribus ex turri ad vesperas, etc. »

Ce qui veut dire que le chanoine nouvellement reçu, étant tout prêt avec sa pelote devant sa poitrine, dans la nef de Saint-Etienne d'Auxerre, à une heure ou deux après midi, il la présentait au doyen ou plus ancien dignitaire, lequel, pour s'en servir plus commodément, mettait sur sa tête ce qu'on appelle la poche de l'aumusse. Ayant reçu la pelote, il l'appuyait pareillement sur sa poitrine avec son bras gauche, et à l'instant il prenait un chanoine par la main, et ouvrait une danse qui était suivie de celle des autres chanoines, disposés en cercle ou d'une autre manière. Alors on chantait la prose *Victimæ paschali laudes;* et, pour en rendre le chant plus régulier et plus accordant avec le mouvement de la danse, il était accompagné de l'orgue. Cet instrument était à la portée des acteurs, puisque leur danse avait lieu presque au-dessous du buffet, dans l'endroit de la nef où, avant 1690, on voyait sur le pavé une espèce de labyrinthe (*dædalum*), en forme de plusieurs cercles entrelacés. Venait la circulation de la pelote, ou le renvoi qui s'en faisait du premier de l'assemblée aux particuliers, et réciproquement des particuliers à ce président, qui était peut-être au milieu du cercle avec tous ses habits et ornements respectifs. Selon quelles règles dansait-on? Etait-ce tous ensemble en manière de *branle?* C'est ce qu'on peut supposer d'après les registres, qui disent comme Beleth et Durand : *inceperunt choream ducere.*

Suivait la collation (1), en attendant l'heure de vêpres. Elle était fournie dans la salle du Chapitre par le présentateur de la pelote. On y mangeait avec modestie; on y buvait avec sobriété; et même, pendant le temps de la réfection, une personne lisait dans l'Homiliaire manuscrit le reste de l'homélie du jour.

Longtemps avant 1789, le peuple avait perdu tout souvenir de cette cérémonie. Grâce aux recherches de l'abbé Lebeuf, nous avons pu sauver du naufrage ces quelques détails curieux, qui nous peignent la naïveté des vieux usages de nos pères.

Jadis, à Vienne en Dauphiné, le jet de la pelote était usité pendant les fêtes de Pâques; mais ce n'était point à l'église que cette cérémonie se faisait, c'était dans une salle de l'archevêché que tout le clergé de la cathédrale s'assemblait le lundi de Pâques, pendant qu'on sonnait les vêpres. La sonnerie n'était pas de peu de durée à ces jours de solennité, et le temps qui y était employé fixait l'espace pendant lequel on prenait la collation dans la maison de l'archevêque; après quoi, le prélat s'amusait à jeter la pelote.

Un manuscrit du XIIIe siècle, à l'usage de l'église de Vienne, renferme cette rubrique au lundi de Pâques :

« Ad vesperas dum signa pulsantur, totus conventus conveniat in domo archiepiscopi; ibi debentur mensæ apponi, et ministri archiepiscopi debent apponere pigmentum cum aliis, et postea vinum. Postea archiepiscopus jactet pelotam. »

Ce jeu de la pelote a subsisté à Vienne, au moins durant trois siècles; car on lit en marge de ce manuscrit, d'une écriture du XVIe siècle, ce qui suit :

« Et est sciendum quod mistralis debet providere de pelota, et debet eam jactare domino archiepiscopo absente. « Et il faut savoir que le *mistral* (2) doit veiller à la conservation de la pelote, et qu'en l'absence du seigneur archevêque, c'est à lui de la jeter. »

L'Ordinaire de l'église de Nevers, du XVe siècle, ne parle aucunement de pelote; mais il n'oublie pas la digression que faisait la procession des chanoines, pour aller se rafraîchir au Chapitre, au sortir des fonts.

(1) C'était plus qu'une *collation*, dans le sens que nous donnons encore à ce mot; c'était un vrai repas, composé de *nieules* (sorte d'oublies légères), de *roullées* ou *grollées* (friandises encore en usage en Bourgogne), de tourtes aux fruits et de petites parts de sanglier, de cerf et de lièvre en ragoûts.

(2) Ce mot, contraction de *ministralis* ou *ministerialis*, désigne un officier de l'évêque, ou peut-être son maître d'hôtel, que Jean Le Lièvre appelle *mistral* dans ses *Antiquités de Vienne*, publiées en 1623. Un vol. in-4°.

Feria secunda Paschæ ad vesperas prout in die Paschæ. In reditu processionis, ad fontes cantatur prosa : Dic nobis Maria. *Et si sint canonici stagiarii, debent vinum bonum, et chenetellos* (1) *in capitulo omnibus de choro, et tunc vadit ibi processio.*

Quant au jeu de paume (*Pilota*), il n'était pas réputé malséant pour les ecclésiastiques, pourvu que cet exercice eût lieu dans un autre jour que dans celui de Pâques, et non en public. Le chapitre *Clerici* du Droit canon ne le défend pas. Dans l'antiquité, on voit des empereurs très-graves, comme Auguste et Antonin le philosophe, s'adonner au jeu de paume ; et, parmi les chrétiens, des magistrats du premier rang en prenaient le plaisir. On voit dans une lettre de saint Sidoine, qui était fils des préfets du prétoire et de rang à devenir patrice, comme il le fut avant son élévation à l'épiscopat, qu'il se retirait souvent à sa maison de campagne, et que là il se divertissait avec Ecdice, son beau-frère, à jouer à la paume dans une allée de tilleuls, jusqu'à ce que la pelote fût usée et hors d'état de servir (2).

Un mot maintenant d'une autre danse ecclésiastique, appelée *Bergeretta*, laquelle avait lieu à Besancon et ailleurs, l'après-midi du jour de Pâques, et ne cessa entièrement à Besançon qu'en 1738.

Cette danse avait succédé à certaines réjouissances pieuses qui, vraisemblablement, avaient tiré leur origine de la piété des premiers siècles du christianisme, et qui s'étaient conservées dans l'église de Rome. C'était de cette source que l'église de Besançon avait emprunté ces pieuses réjouissances, puisqu'on trouve dans ses anciens Ordinaires presque toutes les mêmes pratiques que celles qui sont détaillées dans les anciens Rituels romains. On n'ignore pas la relation où les églises des Gaules ont toujours été avec celle de Rome, et qu'elles sont autant redevables aux souverains Pontifes de la plus grande partie de leurs rits, que des précieuses lumières de la foi qu'ils leur ont communiquées.

La joie qu'inspirait aux premiers chrétiens la plus grande de leurs solennités, qui est la fête de Pâques, dont le principal objet est d'honorer la résurrection de Jésus-Christ, et les invitations réitérées que l'Eglise leur fait dans ses divins offices, de s'abandonner en ce saint jour à cette joie pure et innocente qui, selon l'Apôtre, est un des fruits du

(1) Sorte de friandises, comme des oublies ou des gaufres, qui avaient la forme de ces gouttières qu'en plusieurs endroits on appelle des échenots ou échenes. — On lit ailleurs *chenetrelli* (*Statuts du Chapitre de Toul*).

(2) Ingentes tiliæ..... unam umbram non una radice conficiunt, in cujus opacitate cum me meus Hecdicius illustrat, *pilæ vacamus;* sed hoc eo usque donec arborum imago contractior... illic aleatorium lassis *consumpto sphæristerio* faciat.

Saint-Esprit (1), engageaient les plus grands héros du christianisme, les saints les plus mortifiés, les pénitents les plus austères, de marquer dans cette auguste solennité quelque réjouissance sensible. L'histoire de l'Eglise en fournit un grand nombre d'exemples.

Un saint Pacôme, suivant l'ordre de saint Palémon, son maître, préparait le jour de Pâques des herbes avec de l'huile, au lieu du pain sec qu'ils avaient coutume de manger les autres jours.

Saint Grégoire-le-Grand raconte dans ses Dialogues (2) qu'un saint prêtre apportait à saint Benoît, le jour de Pâques, de quoi faire un meilleur repas.

Saint Antoine portait en ce jour la tunique de feuilles de palmiers qu'il avait héritée de saint Paul, premier ermite.

Saint Athanase se parait du manteau que saint Antoine lui avait laissé.

En un mot, c'était la coutume des chrétiens de prendre en ce jour des habits plus précieux et même de faire meilleure chère.

C'est de là sans doute qu'il faut tirer l'origine des réjouissances pieuses et modestes que nos ancêtres faisaient le jour de la résurrection du Sauveur du monde. C'était dans cet esprit que les souverains Pontifes de l'antiquité, qui étaient des modèles accomplis de piété, de religion et de toutes les vertus chrétiennes, passaient ce saint jour dans une sainte joie.

Le Cérémonial que Benoît, chanoine de Saint-Pierre de Rome, dédia à Guy du Château (*de Castello*), élu pape en 1143, sous le nom de Célestin II (3), porte qu'au jour de Pâques le souverain Pontife donnait à dîner à son clergé; qu'il servait lui-même tous ceux qui étaient à table avec lui des morceaux d'un agneau rôti et qui avait été bénit; qu'au milieu du festin le Pontife faisait chanter en contrepoint (*modulatis organis*) (4) une prose convenable à la fête de Pâques; que, cette prose étant finie, les chantres allaient lui baiser les pieds, et qu'il leur présentait lui-même une coupe de breuvage (5).

(1) Fructus autem spiritus est charitas, *gaudium*, pax, patientia, benignitas, bonitas, longanimitas (*ad Galatas*, cap. 5, vers. 22).

(2) Lib. 2, cap. 1.

(3) *Ordo rom. XI, autore Benedicto*, p. 141. — *Ordo rom. XII, autore Cencio*, p. 186 et 187; — dans D. Mabillon, *Musæum italicum*.

(4) Voir l'explication qu'a donnée du mot *organum*, dans ce sens, l'abbé Lebeuf dans son *Traité sur le Chant ecclésiastique* (1741).

(5) Finita missa, ducunt illum (Pontificem) illo die in Basilicam Leonianam in cameram ubi sunt præparata undecim scamna et unum subsellium circa mensam D. Pontificis... surgit inde et venit ad locum qui dicitur cubitorum,

Ce même Cérémonial ajoute que le même jour, à la fin des vêpres, le Pape prenait encore des rafraîchissements avec ses cardinaux, pendant que les chantres chantaient la prose grecque *Pascha ieron imin, simeron*, etc.; qu'à la fin il leur donnait à chacun une coupe à boire, après quoi tous se retiraient remplis de joie (1).

Les anciens archevêques de Besançon, ayant quitté le rit gallican et ayant introduit dans leurs églises l'office romain, adoptèrent aussi plusieurs autres coutumes qui s'observaient à Rome. Le Rituel de Besançon, attribué à saint Prothade, marque qu'au jour de Pâques l'archevêque invitait son clergé à dîner (2). C'étaient non-seulement les chanoines de la cathédrale, mais aussi ceux des collégiales qui devaient assister en ces jours à la messe épiscopale. Tous s'étant mis à table, avant toute chose, on bénissait la chair d'un agneau (3). Ensuite, le chancelier imposait le verset *Epulemur in azymis*, etc., que tous continuaient avec

ubi agnus benedicitur quem benedicit... Tunc D. Pontifex tollit parum de agno, et prius porrigit Basilicario... Reliquum agni dat undecim discumbentibus, et aliis quibus placet. Ad dimidium vero convivium ex præcepto archidiaconi surgit quidam diaconus et legit lectionem. Cantores autem ex præcepto D. Pontificis cantant sequentiam quæ sit conveniens Paschæ modulatis organis; eaque finita, eunt et osculantur pedes Pontificis qui dat eis coppam plenam potione.

(1) Finitis tribus vesperis in Basilica Salvatoris, et ad Fontes et ad S. Crucem, redit D. Pontifex in præparatam porticum. Posito ibi faldisterio, sedet ipse et alii ordines circa eum. Architriclinus autem cum aliis juvenibus ordinate præparat ante D. Pontificem potionem et vinum bibit ipse, et omnes alii bibunt. Interim cantores surgunt, cantant hanc sequentiam græcam : *Pascha ieron imin, simeron;* qua sequentia finita, eunt et osculantur pedes Pontificis, et dat eis bibere coppam potionis. Sic omnes læti recedunt.

(2) Au XVIIIe siècle, il existait encore à Besançon un reste de cet usage, qui était un vestige de la vie commune, autrefois observée si religieusement dans les anciens Chapitres.

(3) On a continué longtemps, à Besançon, l'usage de bénir à l'autel un agneau rôti, qu'on partageait ensuite pour être distribué au clergé. Au XVIIIe siècle, au lieu d'agneau, avant la postcommunion, le célébrant bénissait des petits pâtés de chair d'agneau, qu'on distribuait au clergé à la fin de la messe. Le Missel d'Utrecht de 1540, sous la rubrique *Benedictio agni in Pascha*, rapporte les deux oraisons suivantes : 1° Deus qui per famulum tuum Moysen in liberatione populi tui de Egypto agnum occidi jussisti, in similitudine Domini nostri Jesu Christi, et utrosque postes domorum de sanguine hujus agni perungi precepisti: ita benedi✝cere et sanctifi✝care digneris hanc creaturam carnis quam nos famuli tui ad laudem tuam sumere desideramus per resurrectionem D. N. J.-C.; Qui tecum, etc. 2° Jesu Christe, Fili Dei vivi, qui es verus et immaculatus Agnus quique immolatus in ara crucis peccata mundi delesti, et nos ad ovile propriis humeris reportasti has carnes agni quas ad usus hominum creasti benedi✝cere et sanctifi✝care tua pietate digneris : omnes ex eis sumentes se sentiant tuis beneficiis repletos, et corporis et animæ sanitatem te annuente se percepisse lætentur Salvator mundi; Qui vivis, etc. — *Postea aspergatur aqua benedicta.*

beaucoup de modestie. Après cela, on servait et on mangeait en écoutant la lecture. Le dîner fini, on allait à l'église dire les grâces et l'on chantait nones. Nones finies, on allait dans le cloître, on s'y lavait les mains et on présentait à boire à chacun.

D'autres églises avaient à peu près les mêmes pratiques.

On lit dans la Vie de saint Ulric, évêque d'Augsbourg (Xe siècle), qu'au jour de Pâques il invitait ses chanoines à dîner, qu'il leur servait de la chair d'un agneau et des morceaux de lard qui avaient été bénits à l'autel pendant la messe; qu'il passait le temps de ce repas dans une sainte joie; qu'à l'heure marquée, une grande troupe de symphonistes venaient dans la salle, où ils exécutaient différents airs de musique; qu'après ces réjouissances redoublées, les chanoines recevaient une *donne* par l'ordre du saint évêque, pendant qu'ils chantaient un répons de la résurrection de Notre-Seigneur (1).

Telles étaient les réjouissances modestes et innocentes que le clergé faisait le saint jour de Pâques. Dans la suite des temps, à ces repas et à ces concerts, les ecclésiastiques joignirent des danses ou rondes. Ces danses, imitées de celles des premiers jours du christianisme, sont clairement marquées dans les anciens Rituels du diocèse de Besançon, particulièrement dans ceux de l'église collégiale de Sainte-Marie-Madeleine.

Dans celui de 1582, au chapitre du Jour de Pâques, on lit ce qui suit: « Après le dîner, à la suite du sermon, nones finies, on danse dans le cloître, ou au milieu de la nef de l'église, si le temps est pluvieux; ces danses ont lieu au chant de quelques-uns des airs qu'on trouve dans les Processionnaires. Après la danse..., on fait collation dans le Chapitre, avec du vin rouge et des pommes vulgairement appelées *carpendus* » (2).

Dans un autre Ordinaire, écrit vers 1662, il est dit à peu près la même chose (3).

C'est de cette danse qu'il faut entendre les mots *Bergeretta* et *Berge-*

(1) Sanctificato itaque cibo, carnes agni et particulas lardi inter missarum solemnia benedicti omnibus dispensavit, et tunc demum cibum cum eis cum omni gaudio sumpsit. Tempore autem statuto symphoniaci venerunt, quorum tam copiosa multitudo fuit, ut pæne inter capedinem aulæ secundum ordinem stando implevissent et tres modos symphonizando perfecerunt. His ita gaudiis multiplicatis, canonici, præcipiente episcopo, *caritatem* accipientes et rogantes unum responsorium de resurrectione Domini interim decantaverunt.

(2) Finito prandio, post sermonem, finita nona, fiunt choreæ in claustro, vel in medio navis ecclesiæ, si tempus fuerit pluviosum, cantando aliqua carmina ut in Processionariis continetur. Finita chorea,..... fit collatio in Capitulo cum vino rubeo et claro et pomis vulgo nominatis *des carpendus* (sic).

(3) Sumpto prandio et finito sermone, Domini canonici et capellani, manibus

rette des manuscrits de l'Eglise de Besançon ; c'était son nom. L'air de cette danse était peut-être celui de quelque chanson vulgaire et champêtre de ce temps, appelée *Bergerette,* dont on adapta le chant au texte des hymnes dont nous venons de parler. Peut-être aussi ce nom venait-il de celui qui avait introduit cette danse ou qui en avait composé les airs. On sait que les danses antiques avaient des noms qu'elles avaient empruntés ou de leur auteur, ou du chant qui réglait la danse, ou du sujet qu'on prétendait représenter en dansant. Jean Meursius a rangé selon l'ordre alphabétique, dans son *Orchestra* (1), les noms de ces danses anciennes, ce qui forme un dictionnaire entier.

Ce qui est à observer sur la danse dont il s'agit ici, c'est que les hymnes qu'on y chantait étaient appelées *chansons,* dans l'Ordinaire de 1400 déjà cité.

Post nonam, y est-il dit, *vadit chorus in prato claustri, et ibi cantantur* cantilenæ *de resurrectione Domini,* etc.

Il y avait pour cette danse quatre différentes chansons ou airs, chacune de plusieurs couplets, avec des reprises ménagées d'une manière convenable à la danse. Les chansons étaient précédées d'une antienne du septième mode, laquelle tenait lieu de prologue; parmi les hymnes qui la suivaient, une était aussi du septième mode.

Voici le premier couplet de l'une de ces chansons latines, avec les notes de l'air. Il est tiré d'un manuscrit qui servait pour cette danse, telle qu'on la faisait dans l'église métropolitaine de Besançon. Ce livre fut donné, au commencement du XVe siècle, par un chanoine nommé Hugues de Vilete, qui était issu d'une très-bonne famille de Besançon. Quoique cette pièce soit notée dans le manuscrit avec les notes ordinaires du plain-chant, la disposition des syllabes longues et brèves et la construction du chant indiquent un mouvement continu de la mesure à deux temps inégaux, dont le premier temps est en levant, mouvement qui convient au branle :

si si la sol la ut ut ut ut si la si
Fi-de-li-um so-net vox sobri——a,
si si la sol la ut ut ut ut si la si
Conver-te-re Si-on in gaudi——a,
si si la sol la ut ut ut ut si la si
Sit omnium u-na læ-ti-ti——a
ut ut re sol la ut ut si la sol fa sol
Quos u-ni-ca re-de-mit grati——a.

se tenentes, choream agunt in claustro, vel in medio navis ecclesiæ, si tempus sit pluviosum. Postea itur in Capitulo, et ibi fit collatio. Bibitur trina vice; etiam distribuuntur *poma carpendorum.*

(1) Leyde, 1618, un vol. in-4°; — et t. 8 du *Thesaurus Antiquitatum græcarum*, de Gronovius.

Les mémoires qui furent dressés vers l'an 1653 pour la composition du Cérémonial qui était encore, avant 1789, en usage dans l'église métropolitaine de Besançon, par Jean Millet, chanoine et sous-chantre de cette cathédrale, et qui joignait à une grande habileté dans le chant ecclésiastique une parfaite connaissance des rits de l'église de Besançon, ces mémoires, à l'endroit où il est parlé de la fête de Pâques, confirment l'explication que nous donnons; car ils portent que la procession, c'est-à-dire les trois tours qu'on faisait dans le cloître, auxquels la danse avait été réduite, comme on va le voir, étaient appelés *Bergerette.*

D. Martenne (1) rapporte aussi une danse qui se faisait à Châlon-sur-Saône; mais c'était le jour de la Pentecôte. *Post completorium fit chorus in prato. Decanus* cantionem *primam*, veni sancte spiritus : *cæteri suas dicant qui voluerint, latine tamen.* Il paraît, par ce texte de l'Ordinaire de Châlon, que cette danse devait être de longue durée, puisque tous ceux du clergé de cette église pouvaient y chanter leurs chansons; après cela, ils pouvaient bien prendre des rafraîchissements.

L'église de Besançon ne connut ces danses qu'assez tard. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on ne les y pratiquait pas au XIe siècle, non plus que la fête des Fous, qui cependant avait dejà la vogue dans plusieurs églises de France, comme dans celles de Sens, de Paris, etc. En effet, le cardinal Pierre de Damien, alors légat en France et en Allemagne, en aurait eu connaissance lorsqu'il vint à Besançon, et il n'eût pas manqué de les défendre, comme il fit ailleurs, lui qui reprit si sévèrement un autre abus d'une bien moindre conséquence, qui était que les chanoines de Besançon étaient assis pendant la psalmodie et pendant la messe au lieu de rester debout; lui qui, étant de retour en Italie, écrivit sur ce sujet une ample lettre (2) à l'archevêque Hugues Ier, par laquelle il l'exhorte par les motifs les plus pressants à extirper cette coutume qu'il jugeait indigne de la sainteté du service divin.

Pour revenir à la *Bergerette*, le concile général de Vienne (3), auquel assista le pape Clément V, et celui de Bâle (4) ayant condamné ces sortes de réjouissances dans les églises, on cessa d'y danser le jour de Pâques. Cependant l'attachement qu'on avait pour cette coutume, qu'on ne pouvait se résoudre à quitter entièrement, fit qu'on se restreignit à

(1) *De antiqua Eccles. Discipl.*, p. 543.
(2) *Opuscul.* 39, cap. 2.
(3) Voyez la Clémentine, *Gravi nimirum*, lib. 3, tit. 14, cap. 1, *De Celebrat. Missar.*
(4) Ann. 1431, session 21.

faire seulement quelques tours dans les cloîtres et que l'on substitua aux airs de branle l'hymne de Lactance, *Salve, festa dies*, etc.

Voici ce qu'en dit un Rituel de l'église de Saint-Etienne de Besançon, écrit en français vers le commencement du XVIe siècle : « Nones dites, on s'assemble au cloître, et les chantres pour chanter la musique, lesquels commencent *Salve, festa dies*, et Messieurs répondent *Qua Deus*, en allant par le cloître; et puis les chantres recommencent de chanter, et puis Messieurs répondent l'autre vers *Salve, festa dies*. Ainsi ces deux vers se chantent *alternatim* par Messieurs, en tournant trois fois à l'entour du cloître. Ayant parachevé les trois tours, tous Messieurs, avec les chantres, vont à la chapelle de Saint-Martin et là font collation en buvant de la bergerette par trois fois et du vin par deux fois, à savoir la première et la dernière. Et premier que de boire, l'un des choriaux pourte une tasse d'argent pleine de vin au plus vieux chanoine en réception ou dignité, disant *Benedicite* à haute voix; les familiers répondent de même à haute voix : *Dieu gard la cité* ; et puis ledit sieur chanoine dit : *Potum servorum suorum benedicat rex angelorum*; lesdits familiers répondent *Amen.* »

D'autres Ordinaires de la même église, écrits en latin, portent la même chose. Celui qui fut dressé en français, en 1647, par Nicolas Billeret, chanoine et sous-chantre de Saint-Etienne, semble donner à entendre qu'en ce temps-là on avait rétabli cette danse; car, dans le chapitre de la fête de Pâques, il y a un article intitulé : *Pour les danses du jour de Pâques*, et dans le corps de l'article il est marqué : « On dit nones, après quoi tous vont au cloître et se tiennent l'un l'autre, le petit chorial marchant le premier tient la cape du plus ancien chanoine, et ainsi consécutivement tournent trois tours à l'entour du cloître, etc. »

Quoique cette danse eût été défendue sous de grièves peines par un décret synodal du diocèse de Besançon de l'an 1601, et précédemment par un autre décret de l'an 1585, on la pratiqua encore longtemps après à Sainte-Marie-Madeleine de Besançon, ainsi qu'il paraît par l'Ordinaire de cette église, écrit vers 1662, dont nous avons déjà fait mention.

Voici de quelle manière cette cérémonie se fit encore en 1737, pour la dernière fois.

A une heure après midi, on annonça la bergerette par le grand carillon et par un coup de la grosse cloche qu'on sonna en volée. On lut au chœur une leçon qui était le reste de l'homélie des matines. On chanta nones, après lesquelles on commença la bergerette en cet

ordre. Le marguillier, comme Maître des cérémonies, revêtu de son habit de chœur, conduisit la bande. Le plus ancien dignitaire marcha seul le premier, suivi d'un enfant de chœur qui portait la queue de sa chape; tous les autres chanoines vinrent ensuite l'un après l'autre, chacun d'eux suivi d'un petit valet portant la queue de la chape. Après le sous-chantre vinrent deux chapelains qui marchaient ensemble. Tous entrèrent dans le cloître, où ils firent trois tours sur le parterre ou gazon ; ils faisaient ces tours sous les arcades quand il pleuvait. Cependant les musiciens, placés dans l'un des coins du cloître, chantèrent en musique une espèce de cantique latin qui commençait ainsi : *In hac die Dei, dicant nunc Galilæi, quomodo Judæi regem perdiderunt*, etc. Les deux chapelains repétèrent les mêmes couplets en plain-chant. Les trois tours étant finis, on chanta le *Regina cœli, lætare*, et on récita les psaumes *Miserere* et *De profundis* pour un chanoine de Saint-Etienne, nommé Hugues Garnier, qui avait fondé la collation.

NOTE 9.

DRAME LITURGIQUE DE LA RÉSURRECTION.

Quant à la prose ou séquence de la fête de Pâques, on n'est pas d'accord sur le nom de son auteur. On en a fait honneur au moine Hermann Contract, à Notker, abbé de Saint-Gall, etc. Il paraît, par la forme dialoguée de cette prose, que c'est un fragment de *mystère* ou drame sacré qu'on représentait dans les églises, de grand matin, le jour même de Pâques. Un manuscrit de Saint-Benoît-sur-Loire, d'une haute antiquité, renferme un *mystère* où figurent les disciples, les trois Marie, les anges, etc., et il se termine par les dernières strophes de cette prose. Dans un Missel de Paris, imprimé en 1546, cette séquence commence par les mots : *Agnus redemit oves.* Dans un Missel manuscrit de 1360, cette prose commence de même. Dans les deux, la strophe *Scimus Christum* est précédée par celle-ci : *Credendum est magis soli Mariæ veraci quam Judæorum turbæ fallaci.* « Il faut plutôt ajouter foi à la seule véridique Marie, qu'à la tourbe fallacieuse des Juifs. » Dans les Missels précités, chaque jour de l'octave de Pâques a une prose particulière.

Voici le drame religieux dont nous venons de parler et auquel Durand semble faire allusion. Il est le premier du manuscrit de Saint-Benoît-sur-Loire, et a été publié par la Société des bibliophiles français, en 1839. C'est sur cette publication, tirée à très-petit nombre, que nous le transcrivons.

MYSTÈRE DE LA RÉSURRECTION DE NOTRE SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST.

Pour imiter la scène du sépulcre, trois religieux paraîtront d'abord, préparés à l'avance et habillés de manière à imiter les trois Marie. Ils s'avanceront lentement, ayant l'air triste, et chanteront en forme de dialogue les vers suivants :

LA PREMIÈRE MARIE.

Heu! pius pastor occidit
Quem culpa nulla infecit!
O res plangenda!

Hélas! le bon pasteur est mort, lui qu'aucune faute ne souilla jamais. O chose lamentable!

LA SECONDE MARIE.

Heu! verus pastor abiit,
Qui vitam sontis abstulit!
O mors lugenda!

Hélas! le véritable berger s'en est allé, lui qui a racheté la vie du coupable! ô mort déplorable!

LA TROISIÈME MARIE.

Heu! nequam gens judaïca!
Quam dira frendens vesania!
Plebs exsecranda!

Hélas! perverse nation juive, quelle horrible haine t'a transportée! peuple exécrable!

LA PREMIÈRE MARIE.

Cur nam pium impia
Dampnasti Jesum invida?
O ira nefanda!

Pourquoi, nation sans pitié, as-tu condamné le doux Jésus, dans ta haine? ô rage sans nom!

LA SECONDE MARIE.

Quid justus hic promeruit
Quod crucifigi debuit?
O gens dampnanda!

En quoi ce juste a-t-il mérité d'être crucifié? ô nation vouée à la damnation!

LA TROISIÈME MARIE.

Heu! quid agemus miseræ
Dulci magistro orbatæ?
Heu! sors lacrymanda!

Hélas! que ferons-nous, malheureuses, privées que nous sommes de notre doux Maître? ô sort lamentable!

LA PREMIÈRE MARIE.

Eamus ergo propere,
Quod solum quimus facere,
Mente devota.

Allons en toute hâte faire la seule chose que nous puissions exécuter, et mettons-y tout le dévouement de notre ame.

LA SECONDE MARIE.

Condimentis aromatum
Ungamus corpus sanctissimum,
Quo pretiosa

Oignons de parfums mixtionnés son corps très-saint,

LA TROISIÈME MARIE.

Ne putrescat in tumulo
Caro beata.

Afin que sa précieuse et sainte chair ne se corrompe pas dans le tombeau.

Lorsque les trois frères représentant les trois Marie seront venus au chœur, ils s'approcheront du tombeau comme des gens qui cherchent, et ils chanteront ensemble le verset suivant :

Sed nequimus patere sine adjutorio :
Quisnam saxum hoc revolvet ab monumenti ostio?

« Mais nous ne pouvons ouvrir le sépulcre sans l'aide de quelqu'un : qui donc roulera cette pierre immense qui ferme le tombeau.

Un ange leur répondra. Il sera assis en dehors, à la tête du tombeau, vêtu d'une aube dorée, ayant une mitre sur la tête, une palme dans la main gauche, et dans la droite un rameau chargé de bougies. Il dira d'une voix peu élevée, mais grave :

Quem quæritis in sepulchro,
O christicolæ?

Adoratrices du Christ, qui cherchez vous dans le sépulcre?

LES TROIS MARIE.

Jhesum Nazarenum crucifixum,
O cœlicolæ!

O habitants des cieux, nous cherchons Jésus de Nazareth, le Crucifié!

L'ANGE.

Quid, christicolæ, viventem quæritis cum mortuis?
Non est hic, sed surrexit precul dixit discipulis.
Mementote quid jam vobis locutus est in Galilea,
Quia Christum opportebat pati, atque in die tertia
Resurgere cum gloria.

« Pourquoi, adoratrices du Christ, cherchez-vous parmi les morts celui qui est vivant? Il n'est pas ici, mais il est ressuscité comme il l'a dit aux disciples. Souvenez-vous de ce qu'il vous a dit en Galilée, qu'il fallait que le Christ souffrît et qu'il ressuscitât le troisième jour avec gloire. »

LES TROIS MARIE, *se tournant vers le peuple.*

Ad monumentum Domini venimus
Gementes; angelum Dei sedentem vidimus
Et dicentem quia surrexit a morte.

Nous sommes venues au tombeau du Seigneur en gémissant; nous y avons vu l'ange de Dieu assis, et il nous a dit qu'il est ressuscité d'entre les morts.

Après cela, Marie-Madeleine, se séparant des deux autres Marie, s'approche du tombeau, et dit en le regardant fréquemment :

Heu! dolor! heu! quam dira doloris angustia!
Quod dilecti sum orbata Magistri præsentia!
Heu! quis corpus tam dilectum
Sustulit e tumulo?

« Hélas! ô douleur! hélas! quelle angoisse douloureuse m'oppresse! privée de la présence du Maître bien-aimé! Hélas! qui a ôté du tombeau, ce corps tant chéri?

Ensuite elle s'avance rapidement à la rencontre de deux personnes qui représentent Pierre et Jean. Puis, s'arrêtant devant eux dans une attitude de tristesse, elle dit :

Tulerunt Dominum meum,
Et nescio ubi posuerunt eum;
Et monumentum vacuum est inventum,
Et sudarium cum sindone repositum!

Ils ont enlevé mon Seigneur, et je ne sais où ils l'ont mis. On a trouvé son tombeau vide, et le suaire avec le linceul plié dedans!

Pierre et Jean, entendant ces paroles, s'élancent en courant vers le tombeau. Jean, plus jeune, arrive le premier et s'arrête à la porte; Pierre le suit, pénètre dans le tombeau rapidement. Jean y entre avec lui. Peu après il en sort, et s'écrie :

Miranda sunt quæ vidimus!
Et furtim sublatus est Dominus.

Ce que nous voyons est étonnant! le Seigneur a été furtivement enlevé.

PIERRE (*à Jean*).

Imo, ut prædixit, vivus
Surrexit, credo, Dominus.

Au contraire, ainsi qu'il l'a prédit, il est ressuscité vivant; je le crois fermement.

JEAN.

Sed cur liquivere sepulchro
Sudarium cum linteo?

Mais pourquoi a-t-on laissé dans le sépulcre le suaire avec le linceul?

PIERRE.

Ista quia resurgenti
Non erant necessaria.
Imo resurrectionis
Restant hæc indicia.

Parce qu'ils ne lui étaient pas nécessaires lorsqu'il est ressuscité. De plus, ce sont des témoins de sa résurrection.

Pierre et Jean s'éloignent. Vient Marie-Madeleine, l'air triste, en chantant comme plus haut :

Heu! dolor! heu quam dira doloris angustia!
Quod dilecti sum orbata Magistri præsentia!

Deux anges apparaissent alors; ils sont assis au pied du tombeau, et s'adressent à Marie-Madeleine :

Quid, mulier, ploras?

Femme, pourquoi pleures-tu?

MARIE.

Quia tulerunt Dominum meum,
Et nescio ubi posuerunt eum.

Parce qu'ils ont enlevé mon Seigneur, et que je ne sais où ils l'ont mis.

UN ANGE.

Noli flere, Maria : resurrexit Dominus.
Alleluia!

Ne pleure pas, Marie : le Seigneur est ressuscité.
Louez Dieu!

MARIE.

Ardens est cor meum desiderio
Videre Dominum meum;
Quæro et non invenio
Ubi posuerunt eum.
Alleluia!

Mon cœur brûle du désir de voir mon Seigneur; je cherche, et je ne trouve pas où ils l'ont mis.
Louez Dieu!

Sur ces entrefaites vient un frère vêtu en manière de jardinier. Il s'arrête près du tombeau et dit :

Mulier, quid ploras? quem quæris?

Femme, pourquoi pleures-tu? qui cherches-tu?

MARIE.

Domine, si sustulisti eum, dicito mihi ubi posuisti eum, et ego eum tollam.

« Seigneur, si tu l'as enlevé, dis-moi où tu l'as mis, et je l'emporterai. »

LE JARDINIER.

Maria! Marie!

MARIE *s'élance à ses pieds, et s'écrie :*

Rabboni! Maître!

Mais celui qui fait le jardinier doit se retirer comme s'il feignait d'éviter son attouchement. Il dira :

Noli me tangere; nondum enim ascendi ad Patrem meum et Patrem vestrum, Dominum meum et Dominum vestrum.

« Ne veuille pas me toucher; car je ne suis pas encore monté vers mon Père, qui est le vôtre; vers mon Seigneur, qui est aussi le vôtre. »

Et, en parlant ainsi, il se retirera. Marie, se retournant vers le peuple, dira :

Congratulamini mihi omnes qui diligitis Dominum, quia quem quærebam apparuit mihi; et dum flerem ad monumentum, vidi Dominum meum. Alleluia!

« Félicitez-moi, vous tous qui chérissez le Seigneur, parce que celui que je cherchais s'est révélé à moi, et pendant que je pleurais au tombeau, j'ai vu mon Seigneur. Louez Dieu! »

Deux anges, se plaçant à la tête du tombeau de façon à être vus, disent :

Venite et videte locum ubi positus erat Dominus.

« Venez et voyez l'endroit où le Seigneur avait été déposé. »

DEUX VICAIRES RÉPONDENT.

Credendum est magis soli Mariæ veraci
Quam Judæorum turbæ fallaci.

LE CHOEUR REPREND :

Scimus Christum surrexisse
A mortuis vere;
Tu nobis, victor rex,
Miserere.

Nous savons que le Christ est vraiment ressuscité d'entre les morts. Pour toi, roi vainqueur, aie pitié de nous!

On entonne ensuite le Te Deum.

NOTE 10.

SUR UNE COUTUME USITÉE JADIS PENDANT LA SEMAINE DE PAQUES.

Les Bénédictins, derniers éditeurs du *Glossaire* de Du Cange, considérablement augmenté par eux, au mot *Prisio*, rapportent l'article suivant des statuts de l'église de Nevers, imprimé au 4e tome des *Aneco-*

dotes de D. Martenne (col. 1070). *Inhibemus*, dit ce statut synodal, *etiam sub eadem pœna* (il s'agit d'excommunication), *ne* PRISIONES *canonicorum, clericorum, seu servientium ipsorum, quas inter Pascha et Pentecosten aliqui vestrum usu detestabili quandoque faciunt, de cætero faciatis.* « Nous défendons, sous la même peine, que désormais on exécute les *prises* des chanoines, des clercs ou de leurs valets même, comme quelques-uns de vous le font, par une habitude détestable, entre Pâques et la Pentecôte. »

Les Bénédictins précités croient qu'il s'agit là d'une capture que l'on faisait des ecclésiastiques qui paraissaient en public, et que ceux qui arrêtaient ainsi les chanoines ou clercs essayaient en cela d'imiter les Juifs qui couraient sus les apôtres après la passion de Jésus-Christ, s'ils les rencontraient; mais comme les apôtres évitaient par la fuite le malheur d'être pris, les ecclésiastiques de Nevers se rachetaient, par le moyen d'une certaine somme, de la vexation injuste. « Ceci n'est qu'une conjecture » (*hæc divinando*), comme le disent les Bénédictins.

Ces statuts synodaux de Nevers sont de l'an 1246 : il s'agit donc d'un mauvais usage du XIIIe siècle.

Nous croyons en pouvoir donner l'explication par un canon d'un Concile de Nantes, postérieur de près de deux siècles; car ce qui cessait dans un endroit continuait souvent dans un autre. Les abus n'étaient réprimés que selon l'étendue du zèle de ceux qui s'y opposaient. Voici ce que dit ce canon, ainsi qu'on le trouve dans les Conciles de la province de Tours : « In crastino Paschæ clerici ecclesiarum et alii ad domos adjacentes et alias accedunt, cameras intrant, jacentes in lectis capiunt et nudos ducunt per vicos et plateas, et ad ipsas ecclesias non sine magno clamore, et super altare et alibi aquam super ipsos projiciunt, ex quibus sequitur divini officii turbatio, corporum læsio, et membrorum quandoque mutilatio. Insuper quidam alii tam clerici quam laici, prima die maii, de mane ad domos aliorum accedunt et capiunt, et cogunt per captionem vestium seu aliorum bonorum, et se redimere oportet.

Ce Concile de Nantes est de l'an 1431. Un autre, tenu à Angers en 1448, rapporte les mêmes folies, et, en parlant de ceux qu'on prenait dans leur lit les fêtes de Pâques, il dit qu'on les menait à l'église *nudos penitus*.

Ainsi donc, les *prises* que l'on faisait à Nevers du temps de saint Louis devaient être de même nature. On entrait de grand matin chez les ecclésiastiques qui restaient dans le lit, et on leur faisait faire appa-

remment quelqu'une des cérémonies ci-dessus marquées. Ainsi ces *prises* ne se faisaient point dans les rues, comme l'ont pensé les Bénédictins, éditeurs et continuateurs de Du Cange (au mot *Prisio*), mais dans les maisons mêmes et dans les lits.

Maintenant, pour quelle raison en usait-on ainsi, et cela entre Pâques et la Pentecôte? La mysticité n'a rien à voir dans l'origine de cet usage, qui pouvait venir de la frayeur continuelle où étaient les séculiers que les vignes et les arbres ne fussent endommagés par les gelées qui peuvent arriver les matinées d'après Pâques. Les laïques obligeaient les prêtres de se lever et de faire des prières ou des processions matutinales. Au XVIIIe siècle, les paroisses où la dévotion était plus grande, en Bourgogne, ne les avaient pas encore discontinuées, et elles les faisaient régulièrement depuis Pâques jusqu'aux Rogations. Dans les villages, on faisait lever les curés encore bien plus matin.

Les païens romains avaient la procession des *Robigailles*, vers le 25 avril. C'était pour la préservation de leurs héritages; mais elle ne durait qu'un jour, et il semble qu'il n'était question chez eux que des terres à blé et non des vignes. Dans les pays de vignobles on est bien plus souvent dans la crainte. On sait combien il y a de jours dans le mois d'avril et de mai qui sont marqués comme critiques dans le calendrier populaire. Nos ancêtres les nommaient par ces diminutifs, *Georget*, *Marquet*, *Jacquet*, *Croiset*, *Colinet*, *Pérégrinet*, *Urbinet* (1).

Cela prouve que la crainte des malheurs temporels portait à commettre bien des extravagances, assez semblables à celles qu'on pratiquait lorsque ces malheurs étaient arrivés. On était ennemi des ecclésiastiques dormeurs, par raison d'intérêt; on leur déclarait la guerre, quelques bonnes raisons qu'ils pussent alléguer touchant les fatigues du Carême; on s'en prenait à eux, lorsque, ne continuant pas après Pâques de venir à matines, les vignes gelaient; et afin que pas un n'y manquât, on prenait ceux qu'on trouvait dans leurs lits, et on s'en saisissait.

Telles étaient, selon l'abbé Lebeuf, à qui nous empruntons ces détails, les *prises* de ceux de Nevers, que les Statuts réprouvent peut-être seulement comme attentatoires à la juridiction ecclésiastique.

La capture ou *prise* des chanoines ou autres ecclésiastiques subit avec le temps des différences sensibles : voici comment elle se pratiquait

(1) S. Georges, martyr, 23 avril. — S. Marc, évangéliste, 25 avril. — S. Jacques-le-Mineur, apôtre, 1er mai. — Invention de la sainte Croix, 3 mai. — Translation de S. Nicolas, 9 mai. — S. Pèlerin, 1er évêque d'Auxerre, 16 mai. — S. Urbain, 1er du nom, pape, 25 mai.

dans l'église du Puy, vers les dernières années du XVIIIe siècle, et cela depuis un temps immémorial.

Le dimanche de Pâques et les six jours suivants, si quelqu'un était absent de matines, dès qu'on avait entonné le premier psaume, quelques chanoines et *choriers* se détachaient du chœur avec deux *clergeons*, dont l'un portait la croix processionnale, et l'autre le bénitier. Ils allaient deux à deux, et en silence, à la maison du chanoine absent, et ils y entraient le plus secrètement qu'ils pouvaient, de crainte qu'il ne s'éveillât et ne s'éclipsât. Dès qu'ils étaient entrés dans la chambre, le plus ancien donnait de l'eau bénite au chanoine, quoiqu'il fût encore au lit, et on chantait l'antienne *Hæc dies, quam fecit Dominus*, etc. Après cette cérémonie, ces Messieurs donnaient au chanoine le temps de s'habiller et le conduisaient ensuite à l'église processionnellement et en silence. Si la maison du chanoine était éloignée de la cathédrale et hors du cloître, il était en manteau long; sinon, il portait le surplis, l'aumusse et la *lingarelle* (1). Le chanoine paresseux en était quitte pour un déjeûner qu'il était obligé de donner à ceux qui lui avaient fait l'honneur d'assister à sa toilette; mais il s'y en glissait quelques-uns de ceux qui étaient restés à matines. Les plus habiles donnaient à déjeûner avant qu'on les conduisît à l'église; le déjeûner en était plus leste, et il y avait moins de convives. Si l'on trouvait le chanoine hors de sa maison, quand même il aurait été en chemin pour aller au chœur, il était également aspersé et obligé à l'amende du déjeûner.

On assure que les officiers et les conseillers de la sénéchaussée du Puy étaient sujets à une pareille amende, et qu'on allait les chercher en procession lorsqu'ils ne se trouvaient pas au commencement de matines.

On croyait, par tradition, que cette cérémonie n'avait été établie que pour exciter les ecclésiastiques et les laïques à être plus assidus à l'office divin au temps le plus solennel de toute l'année.

(1) C'était une espèce de scapulaire, d'un pied en carré, de petit gris, doublé de satin rouge pour les chanoines, et de bleu ou de violet pour les autres. C'était une espèce de cuirasse de la même fourrure que l'aumusse; et on prétendait que c'était en mémoire de ce que Aymard de Monteil, évêque du Puy, fut le premier à embrasser la croisade au Concile de Clermont, avec quelques-uns de ses chanoines. On voyait encore, au dernier siècle, à la cathédrale, dans le chœur de S. André, la statue équestre de ce prélat, armé de fer de pied en cap, avec le casque en tête, la cuirasse et les autres ornements militaires. — Voyez le *Mercure de France* de 1736, 6e part., t. 1 de décembre, p. 2614-16. Du Cange, vocibus *Linga*, *Lingua*, *Lingula*, et D. Carpentier, *Supplement. ad Gloss.* Cange, verbo *Lingarella*.

APPENDICE

LA LITURGIE EN OCCIDENT,

DU IVe AU Ve SIÈCLE,

OU SOURCE ET ORIGINE DE TOUTES LES LITURGIES D'OCCIDENT,

tirées de la Messe latine, publiée au XVe siècle par le luthérien Mathias Flaccus Illyricus.

AVERTISSEMENT.

En 1557, le luthérien Mathias Flaccus Illyricus fit imprimer à Strasbourg une Liturgie latine, qui selon lui était en usage en France vers le VIIe siècle, avant que l'Ordre romain y fût reçu. Il déclare l'avoir tirée de la bibliothèque du Palatin du Rhin, électeur du Saint-Empire, et l'avoir transcrite fidèlement. Voici le titre qu'il mit à la tête de cette Liturgie : *Missa latina, quæ olim ante Romanam, circa septingentesimum Domini annum in usu fuit, bona fide et vetusto authenticoque codice descripta.* Il explique encore plus nettement ce qu'il pense sur cette messe dans l'épître dédicatoire qu'il adresse à Othon Henri : « Cette messe, dit-il, que j'ai transcrite fidèlement d'un ancien manuscrit, est, à ce que je pense, celle qui était en usage en Occident vers le temps de Grégoire, avant que l'Ordre romain eût été reçu partout, comme cela arriva en Allemagne et en France, vers le temps de Charlemagne, c'est-à-dire dans le VIIIe siècle à peu près depuis la naissance du Seigneur. En Espagne, l'Ordre romain ne fut reçu que beaucoup plus tard » (1).

Ce luthérien rigide (2) s'était d'abord flatté que la publication de

(1) Est vero hæc missa ex veteri codice bona fide descripta, quam in usu fuisse in Occidente opinor circa Gregorii tempora, antequam romana Missandio ratio ubique recepta est, quod in Germania quidem et Gallia circa Caroli Magni tempora factum est, fere 800 a Nativitate Domini anno, in Hispania vero multo serius.

(2) Il a beaucoup écrit; nous renvoyons les curieux au *Dictionnaire des livres rares,* etc., publié en 1790, t. 1, p. 450 à 454.

cette liturgie serait utile à son parti contre l'Eglise romaine, espérant en tirer des preuves convaincantes qu'elle a abandonné les anciens rits du service public. Mais, aveuglé par sa propre malice, il a donné, contre son intention, des armes à l'Eglise pour combattre les erreurs de sa secte. Car on trouve dans cette messe que plusieurs dogmes de la foi et divers rits de l'Eglise y sont solidement établis : par exemple, l'invocation de la sainte Vierge et des saints, la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, la prière pour les vivants et pour les morts, etc. C'est la judicieuse réflexion de George Wicelius, dans la *Défense de la Liturgie de l'Eglise*, où il s'exprime ainsi : « Mathias Flaccus Illyricus edidit repertam missam latinam, triumphans de thesauro tanto adversus catholicos, quam vel cæcutienti homini appareat totum illud quod edidit, contra Lutheri Calvinique sectas edidisse, sed et catholicis nobis rem longe gratissimam fecisse. »

Les disciples de Luther, s'étant bien aperçus que ce nouvel ouvrage leur portait un coup mortel, condamnèrent au feu tous les exemplaires qui tombèrent sous leur main. Ce qui fut exécuté avec tant de soin, que les exemplaires en sont devenus très-rares. Cependant la Providence a voulu qu'il s'en soit conservé quelques-uns. Il s'en est trouvé deux ou trois en France. D. Hugues Ménard en avait un exemplaire, qu'il a examiné et qu'il compare avec une autre liturgie dans ses notes sur le Sacramentaire de saint Grégoire (1). Guillaume du Peyrac (2) s'est servi d'un autre qui appartenait à Jean Filesac, docteur de Sorbonne. Le P. Le Coïnte déclare qu'Antoine de Vion d'Herouval lui avait permis de transcrire cette messe sur un exemplaire qu'il avait; et comme ce monument ancien est très-rare, il l'a fait imprimer tout au long dans ses *Annales ecclésiastiques des Francs* (3). Le cardinal Bona, après avoir inutilement cherché cette pièce à Rome et ailleurs, la trouva enfin dans la bibliothèque de l'empereur (4).

Les savants sont fort partagés sur deux points, relativement à cette messe. Le premier, si cette liturgie que Flaccus Illyricus a tirée de la poussière est l'ancienne messe gallicane; et le second, si elle est aussi ancienne qu'on le prétend. On ne peut douter que ce luthérien ne soutienne l'un et l'autre de ces faits. Le titre qu'il a mis à la tête de cette Liturgie et ce qu'il ajoute dans son épître dédicatoire à l'Électeur palatin en peuvent aisément convaincre. Guillaume du Peyrac, aussi bien

(1) Page 380.
(2) *Histoire ecclésiastique de la Cour*, liv. 2, chap. 13.
(3) Tome 2, p. 488 et suiv.
(4) *Rerum liturg.* lib. 1, cap. 12, art. 31.

que le P. Le Coïnte, soutient l'antiquité de cette messe, et qu'elle est la même que celle que nous appelons l'ancienne Liturgie gallicane. George Wicelius, le cardinal Bona, Thomasius (1) et D. Mabillon (2) prétendent que cette messe est la même que la Romaine qui est aujourd'hui en usage, à laquelle on a ajouté plusieurs choses.

On ne trouve dans la messe latine de Flaccus Illyricus que l'ordinaire ou le commun, le reste étant conservé dans d'autres livres, pour être ajouté à ce commun, suivant les fêtes. Ainsi, on n'y trouve point d'introït, d'épître, de graduel, d'évangile, d'offertoire, de secrète, de préface, de communion, de postcommunion; on n'y voit rien de tout cela en particulier; on se contente de nommer ces choses en général dans cette messe, parce que les diverses solennités qui exigent des oraisons, des épîtres, des évangiles, des secrètes, des préfaces différentes et qui conviennent aux fêtes que l'on célèbre, étaient disposées par ordre dans des Lectionnaires et des Missels particuliers, comme cela se pratique ordinairement. Pour s'en convaincre, il suffit de consulter le Sacramentaire de saint Grégoire, le Lectionnaire et les trois Missels anciens, publiés par Thomasius et D. Mabillon (3).

Sans nous arrêter ici à reproduire la discussion verveuse du P. Honoré de Sainte-Marie (4), qui prouve invinciblement contre le sentiment de Wicelius, de Bona, de Thomasius, de D. Mabillon et de D. Hugues Ménard, que la messe latine de F. Illyricus n'est ni l'ancienne messe gallicane, ni la romaine, et montre que tous ces érudits se sont mépris sur la qualité et sur l'usage de cette messe; nous considérerons avec le docte Carme quel est le caractère de cette liturgie, quand est-ce qu'elle a été composée et quelle église s'en est servie?

Comme le soutiennent Thomasius et D. Mabillon, la *messe latine* est une messe solennelle, et c'est de ce principe qu'on peut inférer qu'elle était en usage au IVe siècle et au commencement du Ve. Qu'est-ce qu'une messe *pontificale, solennelle, canonique, capitulaire, publique* ou *générale* (pour nous servir ici des qualifications données à la *messe latine* par les érudits précités), sinon (car tout cela revient presque au même) celle que l'on chantait anciennement et qu'on célébrait avec un grand appareil de cérémonies et de ministres, où tout le clergé se trouvait chacun exerçant les fonctions de son ordre qui lui convenaient, et à laquelle le peuple assistait, offrait à l'autel et participait à l'eucharis-

(1) *Cod. Sacram. præf.*
(2) *De Liturg. gall.*, lib. 2, cap. 8.
(3) Loc. cit. sup.
(4) *Règles de la Critique*, etc., t. 3, p. 215 et suiv.

tie. Toutes ces conditions sont nécessaires pour remplir l'idée que les Pères nous ont donnée de la messe *solennelle* que l'on célébrait avant la fin du IVe siècle (1).

Il n'y a point de preuve plus convaincante de l'antiquité de cette liturgie que celle qu'on peut tirer des cérémonies de la messe solennelle, et de voir qu'elles ont été parfaitement observées dans la *messe latine*. On peut dire en quelque manière que cette sorte de messe solennelle n'est plus en usage depuis le commencement du Ve siècle, puisque depuis ce temps l'obligation d'offrir pour avoir droit de communier a entièrement cessé, quoique dans les siècles suivants, et jusqu'à nos jours, l'usage des messes publiques et générales ait subsisté. On doit conclure de cette remarque que la *messe latine* a été composée, au plus tard, vers le commencement du Ve siècle, dans le temps où tout le clergé et tous les fidèles qui assistaient à l'office public étaient obligés de communier, sous peine d'être retranchés de la société des fidèles, suivant les canons des Conciles d'Illiberis (2), d'Antioche (3) et de Tolède (4); tous tenus du IVe au Ve siècle, sans oublier le VIIIe Canon des apôtres (5).

Si les deux principaux rites de la messe solennelle, l'obligation d'offrir à l'autel et celle de communier ne sont plus en usage depuis le commencement du Ve siècle, il est certain que la *messe latine* devait être écrite avant ce temps; car il n'y a pas d'apparence que l'on établisse, dans une liturgie destinée pour le service public, des rites que l'on n'observe plus. Les papes et les conciles peuvent faire des décrets pour renouveler la discipline et la maintenir dans son premier état; mais l'ordre de la liturgie suppose l'usage actuel des rites que l'on doit observer, et non pas ceux qui ne se pratiquent plus.

(1) Voyez S. Justin, *Apolog.* 2. — S. Cyprien, *Sermo de Lapsis*. — Les *Constitutions apostoliques*, liv. 8, chap. 10, 11, 12, 13. — Bona, *Rerum liturg.* l. 2, cap. 17, art. 2. — Le 28e canon du Concile d'Illiberis. — Le 2e Concile d'Antioche. — Le 8e Canon des Apôtres. — 1er Concile de Tolède, canon 5.

(2) Episcopum placuit ab eo qui non communicat, munera accipere non debere.

(3) Loc. c. sup.

(4) Presbyter, vel diaconus, vel subdiaconus, vel quilibet ecclesiæ deputatus clericus, si intra civitatem, vel in loco in quo ecclesia est, aut castello, aut vico, aut villa, ad ecclesiam ad sacrificium quotidianum non accesserit, clericus non habeatur.

(5) Si quis episcopus, aut presbyter, aut diaconus, aut subdiaconus, aut alius ordinis ecclesiastici, oblationis factæ particeps, non extiterit, causam dicito. Et si justa fuerit, veniam consequatur; sin minus a consortio segregetur, ut author offensionis factus populo et suspensionem præbens in offerentem.

Pour d'autres preuves de l'antiquité de la *messe latine,* nous renvoyons encore au P. Honoré de Sainte-Marie (1) ceux à qui celle qu'on vient de lire ne semblerait pas assez décisive.

Après avoir établi que la *messe latine* a été composée au commencement du Ve siècle au plus tard, il s'ensuit qu'elle est la plus ancienne liturgie dont on se soit servi en Orient et en Occident et dont on ait connaissance. Ainsi elle n'a pas seulement été dressée avant la Grégorienne, la Mozarabe et celle du pape Gélase; mais aussi elle a précédé celle qu'on attribue à Musæus (2), prêtre de Marseille, et à Sidoine Apollinaire (3), morts avant le milieu du Ve siècle et avant le pontificat de Gélase Ier. Car, dans les temps que ces deux écrivains ont fleuri, la messe solennelle, dans son vrai sens, n'était plus en usage, comme on peut le voir en lisant saint Jérôme (4), saint Augustin (5) et saint Ambroise (6).

Si saint Hilaire, comme le remarque saint Jérôme (7), avait composé un livre de liturgies (*librum mysteriorum*), il est très-vraisemblable que ce grand évêque pourrait avoir réglé la *messe latine,* puisque dans cette supposition il serait le premier des auteurs ecclésiastiques qui aurait écrit sur ce sujet. Cette messe aurait encore cet avantage, qu'elle précéderait toutes les liturgies grecques qui nous restent, d'autant que saint Basile, qui est le premier des Pères grecs qui ait travaillé sur cette matière, ne fut fait évêque qu'en 370. Or, saint Hilaire était mort l'année auparavant.

Deux raisons peuvent convaincre que saint Hilaire est auteur de la *messe latine*, ou quelque autre qui a vécu de son temps.

La première est que, vers le commencement du IVe siècle, la messe solennelle, telle que nous la représente la *messe latine*, était fort célèbre dans l'Eglise.

La seconde est que, dans ce même temps, les liturgies étaient fort longues et chargées d'un grand nombre de collectes. Ce fut le seul motif, selon Proclus, archevêque de Constantinople, qui obligea saint Basile et saint Jean Chrysostôme d'abréger la messe qui portait le nom de saint Jacques, ou celle dont on se servait vers le IVe siècle. La coutume

(1) Ibid., ut sup., p. 234, etc.
(2) Gennade, *De Viris illustribus.*
(3) Mabillon, *De Liturg. gallican.*, lib. 3, cap. 3.
(4) Epist. 50 *ad Pammachium.* — Epist. 28 *ad Lucinium Bœticum.*
(5) Epist. 118 *ad Januarium.*
(6) Lib. 5 *De Sacram.*
(7) *De Scriptoribus eccles.*

de communier tous les jours ayant cessé dans l'Eglise grecque plus tôt que dans l'Eglise latine, et la piété des fidèles s'étant beaucoup refroidie, il n'est pas surprenant que les Pères grecs aient retranché plusieurs choses de leur liturgie, avant que l'on s'en fût avisé en Occident. Il est sûr que l'usage des messes chargées d'un grand nombre de prières et d'oraisons y a subsisté jusqu'au temps du pape saint Grégoire. Car il réforma la liturgie dressée par le pape Gélase et en retrancha beaucoup de choses, *multa subtrahens*, comme Jean Diacre (1) et Bernon l'ont remarqué (2).

On ne sait pas en particulier ce que saint Grégoire retrancha de la messe de Gélase. Les savants croient qu'il réforma seulement le grand nombre de collectes et la diversité des oraisons, et qu'il conserva l'ordre et toutes les parties de la messe de Gélase (3). On voit aussi que la *messe latine* ne diffère de la messe de saint Grégoire que par un grand nombre de collectes et de prières, quoique l'ordre soit presque le même, suivant la remarque de D. Mabillon et de Thomasius (4).

Puisque, comme ces savants l'ont cru, l'Ordre de la *messe latine* est le même que le romain, et qu'il y a dans ces liturgies plusieurs choses qui sont les mêmes, il s'ensuit que la *messe latine* a été composée sur la liturgie romaine, ou que celle-ci a été dressée sur celle-là.

Trois conjectures peuvent persuader que la *messe latine* n'a pas été tirée de la romaine.

La première est qu'il y a quelque différence, surtout dans le canon, entre ces deux liturgies; ce qui ne serait pas arrivé si, comme l'ont indiqué les critiques précités, la *messe latine* renfermait l'Ordre romain.

Le seconde conjecture est que l'usage d'offrir à l'autel et de communier tous les jours avait cessé du temps de saint Grégoire, et il était en vigueur quand la *messe latine* a été composée.

Voici la troisième : si l'on avait tracé la *messe latine* sur l'Ordre romain, l'on n'y aurait pas ajouté tant de collectes qui n'étaient plus du goût du siècle de saint Grégoire et qui l'étaient de celui du IVe et du Ve siècles.

Enfin, on n'aurait pas oublié dans la *messe latine* plusieurs cérémonies que saint Grégoire a ajoutées à la messe du pape Gélase et qui

(1) In *Vita S. Gregorii.*

(2) *De Rebus ad missam pertinent.*, cap. 1.

(3) Gregoriani a Gelasino totum discrimen est in varietate et numero earum orationum, quas collectas vocant. Nam et cætera utriusque eædem omnino partes sunt (Mabillon, *Liturg. gall.* —Thomasius, *Cod. Sacram. præf.*).

(4) Ordo illyricianus missam pontificalem continet secundum ritum romanum, et quidem nihil fere aliud quam orationes privatas (l. c. sup.).

ont été généralement observées dans toutes les liturgies écrites depuis ce saint pontife; par exemple, plusieurs signes de croix qu'il a insérés dans le canon et dont on ne voit aucun vestige dans la *messe latine*.

Nous pouvons dire de la *messe latine*, par rapport à l'Eglise d'Occident, ce qu'on avance de la liturgie de saint Jacques, ou de celle dont on se servait avant le IVe siècle, par rapport à l'Eglise d'Orient; savoir que comme celle-ci, ainsi que nous le prouverons ailleurs (1), est la source de toutes les messes qui ont été composées pour le service public des églises grecques, on peut aussi attribuer à celle-là un semblable privilége, si on la compare avec les messes qu'on a écrites pour les églises latines.

Il faut, ce nous semble, que la *messe latine* dont nous parlons soit celle de saint Pierre, qu'on fait passer sous le nom de saint Clément, c'est-à-dire qui avait été dressée par ce pape ou par quelque autre qui a fleuri dans les premiers siècles, sur ce qu'ils avaient appris du prince des apôtres, ou qu'on avait recueilli de ce qu'on lui avait vu pratiquer ou qu'on avait reçu des hommes apostoliques. Ou il est nécessaire que cette *messe latine* ait été composée sur ces mêmes traditions vers le commencement du IVe siècle, puisqu'elle est sans contredit la plus ancienne de toutes les liturgies latines qui soient venues à notre connaissance. D'où il s'ensuit qu'elle est le modèle de toutes les messes de l'Eglise latine. Voici comment :

Il est sûr que, jusque vers le commencement du Ve siècle, on ne connaissait point dans l'Occident d'autre liturgie pour le service public que la *messe latine*. A cette époque, l'usage de la messe solennelle ayant cessé peu à peu et la longueur de la liturgie devenant onéreuse à la faiblesse des fidèles, les supérieurs ecclésiastiques se crurent obligés de réformer cette ancienne liturgie, et d'en retrancher ce qui n'était plus d'usage, ou qui la rendait trop longue.

Le pape Gélase entreprit ce travail pour l'Italie, à la réserve de Milan et de ses dépendances. Et voilà la naissance de la messe selon l'ordre Gélasien. Saint Grégoire retoucha de nouveau ce que Gélase avait fait; il y ajouta, changea et retrancha plusieurs choses, et c'est de là qu'est venu l'Ordre romain. Saint Ambroise, ou quelqu'un de ses successeurs, entreprit la même révision; et il nous a donné la liturgie qu'on nomme *ambroisienne*. Saint Léandre, ou quelque autre évêque qui l'avait précédé, composa sur la *messe latine* celle que l'on appela depuis *mozarabe*,

(1) Avertissement en tête de la Liturgie grecque, que nous publions immédiatement après la *Messe latine* d'Illiricus, à la fin du tome V du *Rational*.

dont on se servit en Espagne et dans la Gaule narbonnaise. Musæus et Sidoine Apollinaire firent de même par rapport à la France et à l'Allemagne, et dressèrent l'ancienne messe gauloise, supposé qu'elle soit différente de la liturgie du pape Gélase. L'Angleterre conserva jusqu'au temps de saint Augustin de Cantorbéry, son apôtre, celle que saint Patrice ou saint Germain d'Auxerre lui apporta de France. Nous ne parlons point de l'Afrique, parce que nous ne savons pas quel Ordre liturgique l'on y a suivi depuis le temps de saint Augustin.

Ce qu'il y a de certain, c'est que toutes les messes des églises d'Afrique, de France, d'Espagne, d'Angleterre et d'Allemagne, tirent leur fonds de la *messe latine* et doivent la reconnaître comme la source d'où elles coulent.

Après avoir prouvé que la liturgie du pape Gélase est la même que la *messe latine*, avec quelque changement, et que la messe de saint Grégoire tire son origine de celle que Flaccus Illyricus a fait imprimer, le P. H. de Sainte-Marie conclut en ces termes : « Le culte de la sainte Vierge et des Saints est clairement exprimé dans la *messe latine*, aussi bien que l'ancien usage de mettre des reliques des saints martyrs dans les autels où l'on célébrait les divins mystères : *coram testibus, scilicet omnium sanctorum tuorum reliquiis, et omnibus sanctis tuis*. On y traite de la confession auriculaire, des prières pour les morts, de la réalité du corps et du sang de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, de quelques autres mystères et de plusieurs points de discipline des premiers siècles....

« Comme les sentiments de l'Eglise sont nettement exprimés dans les liturgies publiques, on ne peut pas douter de ceux qu'elle avait, dans le IVe siècle, sur ces dogmes dont il est fait mention dans cette *messe latine*. Quoique nous n'ayons pas besoin du témoignage de cette liturgie pour établir les matières de religion, elle peut néanmoins les autoriser d'autant plus que nous l'avons reçue par le canal d'un écrivain qui ne doit pas être suspect à nos adversaires » (1).

Le P. de Sainte-Marie appelle la *messe latine* « un des plus beaux monuments de l'antiquité chrétienne. On n'y voit rien qui ne soutienne cette idée.... mais même qui ne ressente la simplicité et l'esprit de la primitive Eglise. On y aperçoit partout une gravité des temps apostoliques; le sens même et l'arrangement des paroles n'ont rien qui ne respire la dévotion.

« Dans les collectes et dans les oraisons on tâche d'attirer le secours de Dieu, pour célébrer dignement un si auguste mystère. On y relève

(1) Page 256.

ses attributs; on y rappelle le souvenir de ses bienfaits passés, et on lui représente la misère de la créature comme autant de motifs pour obtenir ses grâces. Enfin, on ne lit rien dans cette liturgie, qui ne soit édifiant et qui n'inspire de grands sentiments de la majesté et de la miséricorde de Dieu, de la faiblesse des hommes et de l'énormité de leurs crimes » (1).

Cette liturgie étant rare, nous en publions, pour la première fois, une traduction française à laquelle nous joignons une simple note complémentaire, pour servir à l'éclaircissement de plusieurs difficultés sur les anciennes liturgies et sur les rites qui concernent la célébration du saint sacrifice de la messe.

Ici commence l'ordre des sacrements, indiquant surtout comment le Prêtre doit célébrer les apologétiques (apologetica), *avant de s'approcher pour dire la messe. Bientôt, avant de se revêtir des habits sacerdotaux, s'il y a lieu, ou si le temps le permet, il fléchira les genoux devant l'autel et chantera les sept psaumes de la pénitence avec la litanie, après quoi il dira* Pater noster, *etc.*; Credo in Deum, Patrem omnipotentem. *Après ces Prières, il dit :*

« Lève-toi, Seigneur, aide-nous et rachète-nous, à cause de ton nom.

Dirige-moi dans ta vérité et instruis-moi.

Rép. Parce que tu es le Seigneur, mon Sauveur, et je t'ai attendu tout le jour.

— Souviens-toi de tes commisérations, Seigneur,

Rép. Et de tes miséricordes qui sont éternelles.

— Des péchés de ma jeunesse et de mon ignorance,

Rép. Ne te souviens pas, Seigneur.

— Suivant ta miséricorde, souviens-toi de moi,

Rép. A cause de ta bonté, Seigneur.

— A cause de ton nom, Seigneur, tu seras clément pour mes péchés,

Rép. Car mes péchés sont nombreux.

— Ne m'abandonne pas, Seigneur mon Dieu,

Rép. Ne t'éloigne pas de moi.

— Qu'il te plaise me délivrer, Seigneur;

Rép. Seigneur, jette tes regards sur moi pour venir à mon secours.

— Fais avec moi, Seigneur, un signe qui soit en ma faveur, afin que ceux qui me haïssent le voient et soient confondus,

Rép. Parce que toi, Seigneur, tu m'as aidé et consolé.

— Tes mains, Seigneur, m'ont créé et m'ont formé;

Rép. Donne-moi l'intelligence, afin que j'apprenne tes préceptes.

(1) Pages 256 et 257.

— Je suis ton serviteur, donne-moi l'intelligence,
Rép. Afin que je connaisse tes témoignages.
— Sors, Seigneur, pour le salut de ton peuple,
Rép. Pour son salut avec ton Christ.
— Convertis-nous, ô Dieu notre Sauveur !
Rép. Et détourne de dessus nous ta colère.
— Daigne, Seigneur, en ce jour,
Rép. Nous garder sans péché.
— Aie pitié de nous, Seigneur,
Rép. Aie pitié de nous.
— Que ta miséricorde s'étende sur nous, Seigneur,
Rép. Puisque nous avons espéré en toi.
— Nous avons péché avec nos pères,
Rép. Nous avons commis l'injustice et fait l'iniquité, Seigneur.
— Seigneur, ne te souviens pas de nos anciennes iniquités,
Rép. Hâte-toi de nous prévenir par tes miséricordes, car nous sommes réduits à la dernière misère.
— Aide-nous, Seigneur, notre Sauveur,
Rép. Délivre-nous de nos peines, pour la gloire de ton nom; pardonne-nous nos péchés pour l'amour de ton saint nom, et ne nous traite pas selon la grandeur de nos péchés,
Rép. Et ne nous traite pas d'après nos iniquités.
— Ne te souviens pas, Seigneur, de nos fautes, ni de celles de nos parents,
Rép. Et ne tire pas vengeance de nos péchés.
— O Dieu! délivre-nous, Seigneur, par les merveilles de ta puissance,
Rép. Et accorde la gloire à ton nom.
— Etends ton bras, Seigneur,
Rép. Et délivre nos ames, afin que nous ne périssions pas.
— Souviens-toi de nous, dans le bon plaisir de ton peuple,
Rép. Visite-nous, dans ton salut.
— Souviens-toi, Seigneur, de ton assemblée,
Rép. Que tu as possédée depuis le commencement.
— Garde-nous, Seigneur, comme la prunelle de l'œil,
Rép. Protège-nous à l'ombre tutélaire de tes ailes.
— Protège-nous, Seigneur, contre la face des impies,
Rép. Qui nous ont affligés.
— Sois pour nous, Seigneur, un Dieu protecteur,
Rép. Et sois pour nous une maison de refuge, afin de nous sauver.

— Sois, Seigneur, une tour inexpugnable
Rép. Contre les attaques de l'ennemi.
— Secours-nous, Seigneur, dans la tribulation,
Rép. Parce que le secours de l'homme est impuissant.
— Nous ferons des merveilles dans le Seigneur,
Rép. Et lui-même réduira à néant ceux qui nous affligent.
— Que la paix soit dans ta force,
Rép. Et l'abondance dans tes tours.
— O Dieu! tu te tourneras vers nous, et tu nous donneras la vie,
Rép. Et ton peuple se réjouira en toi.
— Montre-nous, Seigneur, ta miséricorde,
Rép. Et donne-nous ton salut.
— Que tes prêtres soient revêtus de la justice,
Rép. Et que tes saints bondissent d'allégresse.
— Seigneur, Dieu des vertus, convertis-nous,
Rép. Et montre-nous ta face, et nous serons sauvés.
— Seigneur, exauce ma prière,
Rép. Et que mon cri arrive jusqu'à toi. »

Ces Prières étant terminées, le Prêtre doit dire :

« Le Seigneur soit avec vous. »

PRIONS.

« Dieu tout-puissant et très-clément, jette un regard propice sur mes prières, et délivre mon cœur de la tentation des pensées mauvaises, afin que je mérite de devenir un sanctuaire digne de l'Esprit saint. »

« Dieu, dont le propre est de faire toujours miséricorde et d'épargner toujours, reçois notre prière, et que la compassion de ta piété absolve ceux que la chaîne des péchés étreint. »

« Exauce, nous t'en prions, Seigneur, les prières de suppliants, et pardonne leurs péchés à ceux qui te les confessent, afin que dans ta bonté tu nous accordes également indulgence et paix. »

« Dieu tout-puissant, éternel, montre ta miséricorde à nous qui te supplions, afin que nous, qui nous défions de l'efficacité ou de la qualité de nos mérites, nous n'éprouvions point ton jugement, mais ton indulgence. »

« Dieu tout-puissant, sois-nous propice et répands sur nous ta miséricorde, afin qu'après avoir péché en te méprisant, nous méritions notre pardon en te confessant. »

Ensuite, se levant pour se revêtir des ornements sacerdotaux, qu'il dise d'abord :

« Tous tes saints et tes élus intercèdant en notre faveur, nous t'en prions, Seigneur, préviens nos actions en les inspirant, et assures-en l'exécution par ton secours, afin que toutes nos prières et nos œuvres commencent et se terminent par toi. »

Alors il lavera ses mains, en disant ce verset : Lavabo inter innocentes.

PRIONS.

« Dieu tout-puissant, accorde à nos sens que, de même que les souillures de nos mains sont ici purifiées extérieurement, de même aussi les souillures de notre ame le soient intérieurement ; et fais que les saintes vertus augmentent et s'accroissent en nous. »

Lorsqu'il aura quitté ses vêtements journaliers, il doit dire :

« Seigneur, déchire mon sac, et environne-moi de la joie du salut. »

Pendant que l'Evêque se prépare, les clercs assistants, ou se tenant autour de lui, doivent chanter ces psaumes :

Quam dilecta tabernacula; — Benedixisti, Domine, terram; — Inclina, Domine, aurem tuam; — Fundamenta ejus in monte; — Domine, Deus salutis meæ; — Credidi propter quod locutus sum; — Memento, Domine.

Pour revêtir l'éphod ou l'amict.

« Couvre mes épaules, Seigneur, par la grâce du Saint-Esprit, et ceins mes reins, après en avoir chassé tous les vices, pour que je t'offre le sacrifice, à toi qui vis et règnes dans les siècles des siècles. »

Pour l'aube.

« Environne-moi, Seigneur, des armes de la foi, afin que, délivré des flèches des iniquités, je puisse garder l'équité et la justice. »

Oraison pour l'aube.

« Dieu tout-puissant, éternel, je te prie avec instance, afin que, délivré de la fraude de tous les hommes de ténèbres (ou de toutes les œuvres de ténèbres), et revêtu de l'aube blanche, je mérite de te suivre en ton royaume, où se trouvent les vraies joies. »

Pour le cordon.

« Ceins mes reins, Seigneur, de la ceinture de justice, et circoncis les vices de mon cœur et de mon corps. »

Pour le ceinturon.

« Ceins-moi, Seigneur, de la vertu, et fais que ma voie soit sans tache. »

Pour l'étole.

« Environne ma tête, Seigneur, de l'étole de justice, et purifie mon ame de toute corruption du péché. »

Oraison pour l'étole.

« Brise, Seigneur, les liens de mes péchés, afin que, courbé sous le joug de ta servitude, je puisse te servir avec crainte et respect. »

Pour la subtile.

« Pare-moi, Seigneur, du vêtement du salut, et entoure-moi de la cuirasse de la force. »

Pour la dalmatique.

« Revêtu, à la manière des anciens Pères, de ce vêtement typique, broché de pourpre, en forme de croix, je te demande humblement, par le souvenir de ta passion, de devenir et d'être continuellement agréable à tes yeux, Seigneur Jésus-Christ, qui vis, etc. »

Pour la chasuble.

« Revêts-moi, Seigneur, de la justice sacerdotale, afin que je mérite d'entrer dans les tabernacles éternels. »

Oraison pour la chasuble.

« Revêts-moi, Seigneur, de l'ornement de l'humilité et de la charité, afin que je puisse, avec un cœur pur et un corps chaste, louer ton nom dans les siècles des siècles. *Amen.* »

Lorsqu'il aura reçu le petit linge (mappulam).

« Seigneur, je te prie avec instance, afin que, après avoir revêtu ce linge, mes œuvres soient telles, dans ma manière de vivre temporelle, qu'à l'exemple des premiers Pères je mérite dans la vie future de me réjouir éternellement. Per omnia sæcula, etc. »

Lorsqu'il a revêtu la mappule.

« Donne, Seigneur, à mes mains la vertu d'enlever toute tache impure, afin qu'exempt des souillures de l'ame et du corps, je puisse te servir. *Amen.* »

Pour couvrir ses mains.

« Créateur de toute créature, daigne me vêtir du vêtement de la justice et de la joie, moi qui suis ton serviteur indigne, afin que, mon ame étant pure, je mérite de me tenir pur en ta présence. »

Pour l'anneau.

« Seigneur, environne mes doigts de vertu et d'un magnifique sacrifice (ou d'un sacrifice qui te plaise). »

Lorsqu'il aura mis la mitre (infulatus), ou qu'il sera vêtu entièrement, il dira cette Prière :

« Je te prie, Très-Haut, Dieu des armées, Père saint, de daigner me ceindre de la tunique de la chasteté, environner mes reins du baudrier de ton amour, et embraser les reins de mon cœur et de mon corps du feu de la charité, afin que je puisse dignement intercéder pour mes péchés, mériter le pardon des péchés du peuple assistant, et immoler les hosties pacifiques de chacun. Ne permets pas non plus, Seigneur, que je périsse, moi qui m'approche audacieusement de toi; mais daigne me purifier, me laver, m'orner et me recevoir avec douceur et bonté, Père le plus saint, Dieu qui, avec le Fils et l'Esprit saint, vis et règnes dans les siècles des siècles. *Amen.* »

Ensuite vient la confession particulière.

« Seigneur, Dieu tout-puissant, qui es trois et un tout à la fois, et présent partout, je te confesse tous mes péchés, qui, quand même je ne te les confesserais pas, ne te seraient point cachés, parce que j'ai péché et trop péché en pensées, en paroles et en diverses œuvres mauvaises et en grand nombre; et parce que je suis malheureux et misérable, Seigneur, à cause de la dureté et de la méchanceté de mon cœur, si tu ne viens à mon secours, je demeurerai dans la mort de mes péchés; à cause de cela, pour-toi même, prends pitié de moi, toi qui vis et règnes, etc. »

Quand toutes ces choses seront régulièrement achevées, l'Evêque devra dire ces Prières :

« Lève-toi, Seigneur, aide-nous,
Rép. Et rachète-nous à cause de ton nom.
— Que ta miséricorde s'étende sur nous, Seigneur,
Rép. Car nous avons espéré en toi.
— Seigneur, tu te tourneras vers nous et tu nous vivifieras,
Rép. Et ton peuple se réjouira en toi.
— Montre-nous, Seigneur, ta miséricorde,
Rép. Et donne-nous ton salut.
— N'entre pas en jugement avec tes serviteurs, Seigneur,
Rép. Parce que tout homme vivant ne sera pas justifié en ta présence.

— Seigneur, ne te souviens pas de nos iniquités anciennes;
Rép. Préviens-nous au plus vite de tes miséricordes, car nous sommes tombés dans une extrême misère.
— Montre-toi clément et pardonne-nous nos péchés, Seigneur,
Rép. A cause de ton nom, Seigneur.
— Seigneur, exauce ma prière,
Rép. Et que mon cri parvienne jusqu'à toi. »

Suivent ces Oraisons :

PRIONS.

« Fais, je t'en prie, Dieu tout-puissant, que je sois tellement revêtu de la justice, que je mérite de me réjouir de la joie de tes saints jusqu'au point que, purifié de toute souillure des péchés, je mérite de partager le sort des prêtres qui te sont agréables; que ta miséricorde me purifie de tous les vices, moi qui suis déjà chargé par le réat (*reatus*) de ma propre conscience. Qui vis, etc. »

Autre.

« Dieu très-clément, abaisse vers mes prières les oreilles de ta piété ou de ta bonté. Illumine mon cœur par la grâce du Saint-Esprit, afin que je mérite d'être un digne ministre de tes mystères et de t'aimer de l'éternelle charité. Par, etc. »

Pour mettre l'encens sur le feu.

« Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, que cet encens soit bénit, qui est offert au Seigneur en odeur de suavité et pour la rémission de tous nos péchés. *Amen.* »

Pour baiser l'évangile.

« Que la paix du Christ demeure dans nos entrailles. »

Lorsque l'Evêque sort de la sacristie, il doit dire :

« Conduis-moi, Seigneur, dans ta voie, et j'entrerai dans ta vérité; que mon cœur se réjouisse, afin de craindre ton nom, et je confesserai ton nom, Seigneur, parce qu'il est bon. »

En entrant dans l'église, il dira :

« J'entrerai dans ta maison, Seigneur, et je t'adorerai dans ton saint temple, dans ta crainte ou avec ta crainte.

« Seigneur, conduis-moi dans ta justice; à cause de mes ennemis, dirige ta voie en ma présence.

« Détourne mes yeux, Seigneur, afin qu'ils ne voient pas la vanité; vivifie-moi dans ta voie.

« Dieu, sois-moi propice, à moi qui suis un pécheur. »

Cependant, en sortant aux degrés avec la procession, il chantera, lui et ceux qui le conduisent, ce Psaume :

Dominus regit me, « Le Seigneur me régit, et rien ne me manquera, » avec le verset : *Virga tua et baculus tuus.*

Cela fini, il ajoutera cette Oraison :

« Le Seigneur soit avec vous,
Rép. Et avec votre esprit. »

PRIONS.

« Seigneur, Dieu tout-puissant, qui es grand et admirable ; Seigneur, qui nous as donné entrée dans le Saint des saints, te suppliant par l'incarnation de ton Fils, notre Seigneur, nous implorons ta bonté, parce que nous sommes en crainte et tremblement, voulant nous tenir devant ton saint et glorieux autel, afin que tu répandes sur nous le don de la grâce de l'Esprit saint et que tu renouvelles nos ames et nos corps, afin que nous offrions avec un cœur pur le sacrifice, don fructueux pour la rémission de nos péchés et de ton peuple, par la gloire et l'humanité de Jésus-Christ, ton Fils, qui vit, etc. »

Se tenant devant l'autel avec la procession et proférant la confession, il doit donner cette indulgence aux ministres :

« Que Celui qui connaît toutes les choses cachées vous accorde indulgence et rémission par notre Seigneur Jésus-Christ, son Fils, avec le Saint-Esprit ; qu'il daigne recevoir la contrition de votre esprit, le gémissement de votre cœur et la confession de votre bouche, faite avec persuasion et respect ; et que Celui qui a pardonné tous ses péchés à la femme pécheresse qui les pleurait, et qui ouvrit au larron les portes du paradis après une seule confession, vous absolve de tout lien de vos péchés ; vous qui avez participé à sa rédemption, restitués par le retour de sa grâce au corps de la sainte Eglise ; vous qui êtes ses membres en quelque sorte affaiblis ; qu'il daigne, après vous avoir guéris par le remède de sa miséricorde, vous garder pour toujours. Qui vit et règne avec le Père éternel, etc. »

Après avoir donné cette indulgence, il y joint ces Oraisons :

PRIONS.

« Dieu tout-puissant et éternel, nous te prions avec humilité de ne pas nous laisser périr, parce que nous sommes tes créatures ; mais accorde-nous de vivre le temps ordinaire de la vie, afin qu'avant le jour de notre mort nous méritions dans cette vie présente, par une vraie

pénitence, une foi droite et la confession pure, de te plaire à toi, Dieu tout-puissant. Par, etc. »

Autre.

« Fais, nous t'en prions, Dieu tout-puissant et miséricordieux, que la confession de notre faute puisse nous procurer l'indulgence de nos péchés. Par, etc. »

Autre.

« Nous t'en prions, Seigneur, pardonne-nous nos péchés; et comme nous ne pouvons te plaire par nos actes, fais que nous soyons sauvés par l'intercession de la mère de ton Fils, du Seigneur notre Dieu, et de ceux-ci et de tous les saints. Par le même, etc. »

Ensuite, dans le même lieu, il doit donner le baiser de paix aux prêtres qui le conduisent et aux diacres; et après avoir reçu la paix de l'Évêque, chacun d'eux doit monter à la corne de l'autel et la baiser. Les prêtres doivent retourner pour conduire l'Evêque à l'autel, et en montant il doit dire cette Prière :

« Le Seigneur soit avec vous,

Rép. Et avec votre esprit. »

PRIONS.

« Seigneur, efface nos iniquités, afin que nous méritions d'approcher du Saint des saints avec la pureté du cœur. »

Et, jusqu'à ce qu'il soit arrivé à l'autel, il doit par lui-même imposer l'Antienne :

« Je m'approcherai de l'autel de Dieu, du Dieu qui réjouit ma jeunesse, »

Avec le Psaume

Judica me, « Juge-moi, ô mon Dieu! et discerne ma cause, etc. »

Après quoi il ajoutera ces Prières :

« Je t'ai fait connaître mon péché, je n'ai point caché mes injustices. Je connais mes iniquités, et mes péchés sont toujours devant moi; détourne ta face de mes péchés, et détruis toutes mes iniquités. Rends-moi la joie de ton assistance salutaire, et fortifie-moi par un esprit qui me fasse faire le bien avec une volonté parfaite. Fais-moi entendre au plus tôt la voix de ta miséricorde, puisque je mets en toi mon espérance. Délivre-moi de mes ennemis, Seigneur, j'ai recours à toi; apprends-moi à faire ta volonté, parce que tu es mon Dieu. Que ton esprit plein de bonté me conduise par un chemin droit. Fais-moi vivre, Seigneur, pour la gloire de ton nom, et fais périr tous ceux qui affligent mon ame, parce que je suis ton serviteur.

« Sors, Seigneur, pour le salut de ton peuple, pour son salut avec ton Christ. »

Alors il salue l'Evangile, en disant :

« Que la paix que le Christ nous a donnée par son Evangile confirme et conserve nos cœurs et nos corps pour la vie éternelle. *Amen.* »

Ensuite il baisera l'autel, en disant cette Prière :

« Dieu tout-puissant, éternel, qui as voulu que moi, pécheur, je me tienne devant ton saint autel et que je loue la puissance de ton saint nom, accorde-moi, je te prie, par le mystère de ce sacrement, le pardon de mes péchés, afin que je mérite de servir dignement ta majesté et de t'aimer d'une éternelle charité. Par, etc. »

Après, qu'il dise secrètement cette confession :

« Reçois ma confession, unique espérance de mon salut, Seigneur mon Dieu, Jésus-Christ, parce que j'ai été perdu par la gourmandise, l'ivresse, la fornication, la passion déréglée, la tristesse, la paresse, la somnolence, la négligence, la colère, la cupidité, l'envie, la malice, la haine, la détraction, le parjure, la fausseté, le mensonge, la vaine gloire, la légèreté et l'orgueil. Je suis mort entièrement, j'ai été abîmé par les pensées, les paroles, les actes et par tous les maux; ô toi qui justifies les impies et qui vivifies les morts, justifie-moi et ressuscite-moi, Seigneur, mon Dieu, qui vis, etc. »

Autre.

« Je te confesse mes péchés, éternel pontife et ministre des saints, prêtre du vrai Tabernacle, qui une fois par an es entré dans les saints mystères, et qui as donné pour victime pour mes péchés l'agneau saint et immaculé de ton propre corps. Je confesse que je suis ton débiteur, et je dois te rendre compte non-seulement des dix mille talents de mes péchés, mais de toute ma vie, parce que dans toute ma vie je sais que je n'ai gardé parfaitement aucun de tes commandements, en quoi j'avoue que j'ai péché par paroles, par la vue, le goût, la démarche, les œuvres, par pensée, conseil ou consentement. Mais maintenant, Seigneur, je commence par me confesser devant toi (je préviens ta face dans ma confession). En présence des anges et de tous les saints, je te confesse mes péchés, et je te demande pardon pour mes péchés, et te supplie de m'exaucer dans ce temps favorable et de m'aider dans ces jours de salut, pour que je puisse présentement reconnaître parfaitement mes péchés et les confesser au Juge éternel, et par là mériter le

pardon de tous mes péchés, afin que tu me fasses parvenir à ton jugement redoutable en toute sûreté, en dépit de toutes les accusations de l'ennemi. »

Autre.

« Moi, malheureux et pécheur, qui me reconnais et me considère comme le plus abominable de tous les chrétiens, je confesse à Dieu et à tous ses saints que, depuis le commencement de ma vie jusqu'au présent jour, je me suis souillé de tous les crimes et d'une infinité de vices, sans être arrêté par aucune crainte de Dieu, surtout que je me suis roulé dans la fange d'énormes et différentes fornications, favorisées par la complaisante et soigneuse ivresse; j'avoue que j'ai été souillé par toute espèce de négligences, par les parjures, les mensonges, l'envie, la superbe, la malice, la gourmandise, l'avarice, la rapine, le vol, la vaine gloire, l'arrogance, la désobéissance, l'opiniâtreté, la dureté du cœur, la contradiction, le murmure, l'indignation, la détraction, la colère, la haine, la médisance, la délation, la tristesse, la vaine joie, en parlant, en me taisant, en grondant sans mesure, en pardonnant sans circonspection, dans une vaine dilection, dans les ris, les plaisanteries, la bouffonnerie; dans la discorde, en semant la discorde; dans une amitié feinte, en donnant et en recevant dans tous les sens de mon corps; je confesse que je suis appesanti et chargé de toutes les immondices du péché qui conduisent à la mort, à ce point que je ne suis pas certain d'être pur d'homicide, parce que.... peut-être en est-il plusieurs qui sont morts de faim par ma négligence, auxquels j'aurais pu en quelque sorte sauver la vie, si, avec un soin plus affectueux, je leur avais donné mon superflu. Après avoir sans cesse commis tous ces crimes, je ne m'en suis point lavé par une confession pure, et je ne les ai pas atténués par une juste pénitence; mais toujours à des péchés graves j'ai ajouté des péchés plus graves encore. Pour tous ces péchés et d'autres qui sont innombrables, dont non-seulement je ne puis dire le nombre, mais même dont le souvenir m'échappe, je demande pardon au Seigneur très-miséricordieux, parce que je ne sais où fuir sa colère, si ce n'est en me réfugiant dans ses bras. »

Après la confession particulière, suivent les Oraisons :

« Seigneur, je supplie ta clémence de m'accorder le pardon de mes péchés, de me conserver dans l'observation de tes commandements et de daigner aussi m'exaucer, tout indigne que j'en sois, pour tous ceux dont j'ai reçu les confessions ou les aumônes, ou qui, par la confidence ou confiance de la charité, se sont recommandés à moi, afin que, soit

qu'ils vivent, soit qu'ils reposent dans l'espérance de ta paix, ils ressentent perpétuellement le secours de ta propitiation. »

« Sauve-moi, Seigneur, roi d'éternelle gloire, qui as le pouvoir de sauver; accorde-moi et de vouloir, et de faire, et de parfaire ce qui te plaît et qui m'est utile; secours-moi dans la perturbation, console-moi dans la persécution, fortifie-moi dans toute tentation, pardonne-moi mes fautes passées, amende-moi des maux présents et garde-moi des maux futurs. *Amen.* »

Autre.

« Seigneur Jésus, fais que toutes les portes de ma ville soient des portes de justice, afin qu'étant entré par ces portes, je confesse ton nom. Que l'odeur infecte d'un cadavre orgueilleux ne se présente pas devant ta majesté, la visitant (cette ville) très-fréquemment avec tes ministres célestes; mais que le salut occupe ses murs et que la louange réside à ses portes. »

Autre.

« Dieu tout-puissant, aie pitié de celui qui te supplie, parce que je ne suis pas, comme tes innombrables serviteurs élevés par le mépris du siècle, glorieux par le mérite de la justice, décoré de l'honneur d'une angélique chasteté; ni comme le grand nombre de ceux qui, après des crimes publics, ont mérité de t'être dévoués par leur pénitence, moi qui, si je fais quelque bien par le don de ta grâce, ignore quel en sera le résultat et avec quelle rigueur tu le pèseras. »

Autre.

« Seigneur, je m'avoue indigne d'être le ministre de tes sacrements, moi qui chaque jour suis couvert d'innombrables péchés; car moi qui ai la prétention de te prier par de pieuses paroles, je t'offense très-souvent par des actes pervers; tu me donnes les remèdes qui conviennent à ma maladie, et moi sans cesse je fais tout ce qui est opposé à ma santé; je lis ta loi gravée sur les pages sacrées, et, malheureux, je néglige la saine discipline; je m'approche de ton autel comme si j'étais pieux; mais je m'éloigne de tes préceptes avec un cœur opiniâtre. Aux yeux des hommes, je me présente comme un digne ministre; mais, en ta présence, toi que les choses cachées ne trompent pas, je suis souillé de divers crimes. Mais il t'appartient, Seigneur Dieu, de donner à moi, pécheur, un cœur contrit et une source de larmes pour que je puisse laver dignement la multitude de mes crimes; et à moi il m'appartient, si tu m'accordes cette faveur, de pleurer mes péchés; il t'appartient de les détruire au plus vite et de les dissiper comme un nuage;

et, bien que j'aie perdu la palme de l'innocence par les suggestions de l'ennemi, que je mérite du moins mon pardon par ma confession et ta miséricorde, afin que gloire, louange et honneur soient à toi qui gouvernes tout dans les siècles des siècles. *Amen.* »

Autre.

« Dieu, sois-moi propice à moi pécheur, parce que tu es immortel et seul sans péché. Seigneur mon Dieu, sois indulgent pour moi, ton indigne serviteur et pécheur, parce que je suis pécheur et indigne, moi qui ai l'audace de m'approcher de ton saint autel et de t'invoquer; car j'ai péché devant toi et devant tes anges; mais, par leur intercession, accorde-moi l'indulgence de mes péchés et confirme-moi dans ta sainte Eglise, dans la foi orthodoxe, et apprends-moi à faire ta volonté tous les jours de ma vie. Toi qui vis, etc. »

Autre.

« Seigneur Jésus-Christ, rédempteur du monde, sois-moi propice à moi qui suis pécheur et qui suis plongé de toutes manières dans le péché, parce que toi seul, Seigneur, tu es immortel et sans péché; aie de l'indulgence pour moi, le plus malheureux des hommes, qui ai l'audace de m'approcher de ton saint autel et de t'invoquer, parce que j'ai péché, depuis mon enfance jusqu'à présent, devant toi et devant tes anges et tous tes saints; et, par leur intercession, accorde-moi ta divine clémence et le pardon de mes péchés, et apprends-moi à faire ta volonté tous les jours de ma vie. »

Autre.

« Dieu de miséricorde et de vérité, je prie instamment ta clémence de m'accorder à moi malheureux le pardon de mes innombrables péchés, par lesquels j'ai provoqué la colère de ta puissance, afin que, par ta miséricorde, purifié dans cette vie par ta volonté, je parvienne à la participation de la béatitude éternelle; présente la main de ta miséricorde à tous ceux, vivant dans leur corps ou hors de leur corps, qui me sont unis par l'affinité spirituelle ou charnelle et qui se sont recommandés à moi par la confession ou la prière (ou demande), et aussi à tous ceux dont j'ai reçu l'argent ou les aumônes, ou qui ont été corrompus par ma négligence ou ma malice; et, par ton ineffable largesse, accorde-leur l'indulgence si désirée de leurs péchés, et daigne les conduire au repos des bienheureux esprits. Par, etc. »

Autre.

« Christ très-clément, rédempteur des ames fidèles, sois-moi propice et exauce mes indignes prières, moi qui, tremblant, me dispose à im-

moler la victime ou l'hostie de ta passion sacrée, tandis que je reconnais divers funestes crimes qui m'accusent, et qui, tout indigne que j'en suis, ai l'audace d'offrir en ta présence le sacrifice dû à tes autels; moi qui gis prosterné devant ta majesté, souillé de corps, d'esprit et de cœur; mais, au milieu de ces souillures, aie ton antidote, ô Christ, avec lequel, ô bon médecin! tu sais guérir les blessures des ames. Arbitre suprême, je t'en conjure, détruis la cédule du péché qui est écrite contre moi, afin que le Vengeur ne puisse plus désormais me réclamer ma dette. J'implore pour cela, Seigneur, ta clémence avec ma bouche et mon cœur indignes, afin que tu daignes jeter un regard serein sur ta famille, qui attend l'office que l'on va célébrer en l'honneur de ton saint nom, afin que, par moi indigne, ne périsse pas le prix du salut de ceux dont tu as daigné être la rédemption ou le rachat, en versant pour eux ton sang sacré; mais conserve-nous toujours et partout sous ta protection, afin que ceux que sur la terre tu as rachetés de ton sang précieux, tu fasses qu'ils soient comptés au nombre de tes saints en la gloire éternelle dans les cieux, toi, ô Dieu qui vis et règnes avec le Père éternel dans l'unité de l'Esprit saint, dans les siècles des siècles. *Amen.* »

Il doit dire ces prières jusqu'à ce que soient chantés le verset à l'introït et le Κυριε ελέησον. *Et ensuite vient le cantique des anges :* Gloria in excelsis, *etc., qui ressemble au* Gloria *actuel, sauf un verset de plus :* Hymnum dicimus tibi, *après* Glorificamus te.

L'Oraison suivante doit être dite par l'Evêque, en attendant la fin du cantique angélique.

PRIONS.

« Dieu qui, justement irrité, nous pardonnes avec clémence; qui ne désires pas la mort, mais la vie des pécheurs, ne me repousse pas de ta piété et de ta bonté, moi misérable, fragile pécheur et rempli des immondices des péchés; ne considère pas mes péchés que j'ai commis par une vie mauvaise, mais aie égard à tes immenses miséricordes, par lesquelles tu as coutume, par un don gratuit, de venir au secours des pécheurs. Ainsi, Seigneur, je t'en supplie, oublie mes péchés et souviens-toi de tes miséricordes; reçois favorablement mes vœux et mes prières, et, après avoir dissimulé les péchés de ma fragilité, ouvre mes lèvres et reçois-moi sans colère pour la confession de ta louange, toi qui, par l'incarnation et l'humanité de notre Seigneur Jésus-Christ, ton Fils, as donné la paix aux hommes et la société des anges célestes, fais que je sois rempli de l'abondance de ta paix et que je me réjouisse dans une même société avec les anges. Et ainsi fais que j'assiste à ces offices tem-

porels, afin que tu ordonnes que je sois réuni aux chœurs éternels ou incessants de tes élus, pour chanter éternellement avec eux tes miséricordes. »

Après le cantique angélique, le Prêtre dira l'oraison de la messe. Ensuite il récitera la leçon, et, entre la leçon et l'évangile, c'est-à-dire dans le temps du graduel, de l'alleluia et de la séquence, l'Évêque dira ces Prières :

« Seigneur, je suis devant tes yeux comme un coupable, accusé par ma conscience qui est témoin de ma prévarication. Je n'ose te prier ni te demander ce que je ne mérite pas d'obtenir. Tu sais, Seigneur, que ce qui se passe en nous, nous rougissons de l'avouer, quoique nous n'ayons pas craint de le commettre. Nous ne t'obéissons jamais qu'en paroles, nous te mentons de cœur, de sorte que ce que nous disons vouloir, nous prouvons par nos actes que nous ne le voulons pas. Mais épargne, Seigneur, ceux qui se confessent à toi, épargne ceux qui te prient ; aie pitié de ceux qui te demandent. Et parce que mon sens est malade et infirme dans tes sacrements, et qu'auprès de toi les pécheurs n'ont pas de paroles sans péché, Seigneur, si tu ne reçois point les paroles du cœur dur de tes indignes serviteurs, accorde-nous pardon par toi-même, qui vis et règnes. »

Autre.

« Christ, épargne-moi et aie pitié de moi, non d'après mes mérites, mais d'après ta miséricorde. Ne me trompe pas, moi pécheur, ne me réprouve pas; mais reçois-moi suivant ta parole, et je vivrai. Et ne me déçois pas dans mon attente, aie pitié de moi, Seigneur, parce que j'ai péché contre toi; donne-moi une source de larmes, source de vie et lumière de lumière; accorde-moi dans la vie présente une vraie pénitence de mes péchés et la persévérance dans le bien. Seigneur, exauce ma prière. Toi qui vis, etc. »

Autre.

« Nous supplions ton immense bonté, ô Dieu! de ne pas nous condamner pour notre iniquité; mais, d'après ta piété et ta bonté, de nous placer dans la voie droite, de ne pas t'irriter contre les pécheurs, mais de secourir notre fragilité par ton invincible bonté. Sois indulgent pour tous ceux qui s'égarent, d'après la grandeur de ta piété. »

Autre.

« Avertis par les remords dévorants de notre conscience et par le souvenir de nos péchés, nous prions le Seigneur indulgent, afin que tous les péchés que nous avons commis par paroles, par actions, par

pensées, ou que nous avons commis par l'impulsion d'un âge dangereux et difficile, ou par l'erreur de l'ignorance; la piété de notre Seigneur daigne nous délier et nous pardonner, afin que nous puissions, par ta volonté, éviter ce qui est mauvais et accomplir ce qui est bon; et parce que tu nous as fait appartenir à tes sacrements, pour toi, avec clémence, fais opérer en nous la grâce de tes sacrements, et aie de l'indulgence pour tous ceux qui s'égarent, d'après la grandeur de ta piété. »

Autre.

« Seigneur, si devant tes yeux nous comparons les fautes que nous avons faites et les plaies même les plus dures que nous pouvons supporter ou souffrir en cette vie, nous souffrons bien moins que nous ne le méritons. Nous éprouvons la peine du péché, et nous ne cessons de pécher avec opiniâtreté; tes fléaux brisent notre fragilité, et notre iniquité n'est pas changée. Notre ame malade est torturée, et notre dure cervelle ne fléchit pas. Notre vie soupire, gémit dans la douleur, et pourtant elle ne s'amende pas dans les œuvres; si l'on nous attend, nous ne nous corrigeons pas; si tu te venges, nous ne l'endurons pas; quand tu nous châties, nous confessons ce que nous avons fait; quand tu nous visites, nous oublions que nous avons pleuré; si tu nous fais ressentir le poids de ton bras, nous promettons d'agir; si tu suspends ton glaive, nous ne remplissons pas nos promesses; si tu frappes, nous crions afin que tu nous épargnes; si tu nous épargnes, nous te provoquons encore afin que tu frappes; si le temps de la détresse arrive, nous demandons le temps de faire pénitence; si ta miséricorde vient à notre secours, nous abusons de la patience qui nous a épargnés; à peine le coup dont tu nous a frappés est-il évanoui, que notre cœur ingrat ne se rappelle plus ce qu'il a souffert; si tu nous exauces, aussitôt nous nous enorgueillissons de ta miséricorde. O Seigneur! nous voulons que tu conserves ce que tu as fait, et nous ne craignons point de négliger ce que tu ordonnes! Tu as, Seigneur, des hommes qui s'avouent coupables, épargne-les, parce que tu es miséricordieux. Nous savons que si tu ne pardonnes pas, tu nous puniras comme nous le méritons; mais tu es très-miséricordieux, et ta clémence est inépuisable; donne-nous, à part nos mérites, ce que nous demandons, toi qui nous as créés pour que nous te demandassions. Aie pitié de nous, Seigneur, qui crions vers toi; que notre voix confiante et plaintive touche ta piété et ta clémence, et que cette piété dont nous attendons tout n'examine pas nos offenses. En regardant nos prières, et lorsque nous sommes si malheureux d'être coupables, que ta clémence soit plus grande envers

nous, malheureux. Seigneur, notre Dieu, relève-nous, relève-nous par ta miséricorde, afin que, par la communion du salut et la joie de la charité, tandis que nous désirons être sauvés par ton présent, nous nous réjouissions de la foi et de la paix de toutes les nations. Par notre Seigneur, etc. »

Autre.

« Devant la présence de ton inestimable majesté, Trinité sainte et vraie Unité, Dieu tout-puissant, éternel, je m'approche, non sans le respect convenable, cependant indigne de l'office que je remplis, très-vil pécheur que je suis et accusé par ma conscience qui témoigne contre moi; je m'accuse, et ne m'excuse point; mais devant des témoins, savoir devant les reliques de tous tes saints ou de tous les saints qui sont dans le ciel et sur la terre, je te confesse toutes mes injustices, afin que par leurs mérites et leur intercession tu me pardonnes toute l'impiété de mon péché, parce que j'ai péché contre le ciel et contre toi. Aussi je ne suis pas digne d'être appelé ton fils, enveloppé que je suis dans les souillures du péché; mais toi, qui connais les choses cachées, aie pitié de moi, et ressuscite-moi de la mort de mon ame; illumine mon cœur par la grâce des sept dons de l'Esprit saint, et apprends-moi à faire ta volonté, parce que tu es mon Dieu. *Amen.* »

Autre.

« Aie pitié, Seigneur, de tous ceux qui s'égarent et qui t'appartiennent; aie pitié de tous ceux pour lesquels, vivants ou morts, nous sommes dans l'obligation de prier, ou dont nous avons reçu les aumônes ou les confessions, et dont nous avons enregistré les noms pour en faire mémoire, afin que pour eux tous tu sois miséricordieusement indulgent, et que tu leur accordes la vie éternelle; sois aussi, suivant la grandeur de ta miséricorde, indulgent pour ceux qui nous persécutent et nous calomnient. *Amen.* »

Autre.

« Secours-moi, mon Dieu, avant que je meure, avant que les tourments ne m'enlèvent, que les ténèbres ne m'enveloppent; car, passible de ton terrible jugement, je suis enchaîné par la peur du péché, je redoute ta colère; et si c'est à peine que le juste sera sauvé, moi qui suis un impie, que deviendrai-je? Que ferai-je quand viendra le jour de ton redoutable jugement? que dirai-je quand je serai présenté devant le tribunal du Christ? Il vaudrait mieux que je n'eusse jamais été mis au monde, que de souffrir des supplices, des tourments éternels. Car j'a péché souvent, en paroles, en actions, en pensées, et j'ai péché cruelle-

ment! Et, malheureux, il n'existe point de péché qui ne m'ait infecté de ses souillures. Il n'est pas de maladies, de vices dont je n'aie contracté la contagion. Toujours j'ai recommencé à pécher; j'en ai entraîné plusieurs dans l'iniquité par mes mauvaises mœurs. Beaucoup ont été pervertis par ma vie scandaleuse. Je vous conjure, vous tous, chœurs des saints Patriarches, Prophètes, Apôtres, Martyrs et de tous les Saints, de prier pour moi, afin que Dieu aie pitié de moi et détruise mes péchés, qu'il efface mon iniquité et me reçoive dans l'éternelle joie. Toi, Dieu miséricordieux, clément, pieux, tu n'abandonnes personne, tu ne repousses, tu n'exclus personne de ta miséricorde; convertis mon ame pour le repos du paradis. Tu as cherché la brebis errante, et, après l'avoir trouvée, tu l'as rapportée au bercail sur tes épaules; je t'en prie, attire avec tes mains cette ame la plus vile, et offre-la à ton Père béni et immortel, devant les Chérubins et les Séraphins et devant tous les saints Anges, afin que, jouissant des délices du paradis, je puisse dire avec eux : Gloire au Père immortel, gloire au Fils immortel, gloire au Saint-Esprit immortel, dans les siècles des siècles. *Amen.* »

Autre.

« Seigneur Jésus-Christ, qui m'as racheté par ton sang, exauce-moi pécheur, moi qui pèche tous les jours et gis dans la fange d'énormes péchés. J'ai péché contre toi seul, je te le confesse, ô Christ! J'ai péché devant toi et devant tous tes saints, en paroles, en actions et dans toutes les pensées que j'ai pu imaginer. Malheureux homme que je suis, mes péchés sont innombrables, aie pitié de moi, Dieu tout-puissant. Je demande pardon devant toi et tes saints de tous mes péchés présents, passés et à venir. Dieu, sois-moi propice, à moi pécheur, et donne-moi la faculté de faire dans cette vie une pénitence au moyen de laquelle j'efface tous mes péchés, parce que je ne sais où fuir, si ce n'est vers toi, ô Christ! parce que tu es la vie des vivants et la résurrection des morts. Priez pour moi, malheureux, vous tous saints apôtres et martyrs, confesseurs, saintes vierges et veuves, et vous tous saints et élus de Dieu. Priez pour moi, afin que le Dieu tout-puissant fasse briller sur moi un rayon de la lumière de sa face et aie pitié de moi. Qui, etc. »

Autre.

« Seigneur Jésus-Christ, qui aimes l'intégrité, fortifie mon cœur contre toutes les flèches et les embûches de l'ennemi, et éteins en moi tout incendie d'impureté, et convertis mon cœur à la véritable humilité et à la tranquillité de la patience. Embrase-moi par les traits de ta

charité, afin qu'ayant en haine toute vie d'iniquité, je puisse te plaire tous les jours de ma vie. Qui vis, etc. »

Autre.

« Seigneur, je supplie ta clémence de m'accorder à moi, ton serviteur, la rémission de tous mes péchés et de répandre les dons de ta miséricorde sur tous ceux, vivants et morts, pour lesquels je suis obligé de prier, afin que, sous ta conduite, ils parviennent à la vie éternelle et reçoivent en tous lieux les dons de ta grâce. Par, etc. »

Autre.

« Seigneur, après nous avoir laissés en face de nos œuvres, donne-nous de l'eau pour notre tête et mets dans nos yeux une source de larmes, afin qu'en lavant les taches du péché, nous éteignions par l'abondance de nos pleurs les flammes vengeresses du supplice. Et parce que, Seigneur, ce que nous avons commis n'est pas caché à tes yeux, fais qu'en nous subsiste non pas seulement la confession de bouche, mais encore celle du cœur; non pas l'excuse de nos crimes, mais la douleur et les larmes pour nos péchés; car l'aspect des objets impurs a violé la chasteté des yeux de notre cœur, nos mœurs sont corrompues, nous enfreignons la discipline, l'hypocrisie est sur notre visage, la fraude dans nos paroles, le dol au fond de notre cœur, l'intempérance des paroles sur notre langue; nos œuvres sont insensées, notre ame erre à l'aventure; nous sommes agités par la concupiscence de la chair, la sollicitude des choses terrestres; nous oublions notre ame, nous négligeons la sainteté, et de plus la crainte de la mort s'est accrue en nous. Aie pitié de nous, Seigneur; pardonne-nous les fautes passées, purifie-nous des maux présents et garde-nous des maux à venir. Qui vis, etc. »

Autre.

« Mon office de ministre me presse, pécheur que je suis, à offrir l'hostie salutaire pour le péché du peuple; mais ma conscience, qui me fait voir que je suis indigne du sacerdoce, à cause de mes péchés, m'épouvante. Si j'offre le sacrifice, moi qui suis le rebut de tous les prêtres, j'augmenterai le crime de ma conscience souillée. Si je n'offre pas de sacrifice à une si grande majesté et au juge de toute chair, je serai coupable de négligence. Cependant, Dieu tout-puissant, j'implore le contre-poids de ta piété, toi dont je crains le jour de la vengeance, où ma propre conscience sera mon accusateur; je t'en prie, ne juge pas indigne de ta miséricorde celui que tu n'exclus pas du temps de la pénitence; suspends ta hache, je t'en prie, par l'intervention de ceux-ci et par les mérites de tous les saints; attends que le vigneron ait apporté

un monceau de fumier à la racine de l'arbre infructueux. Epargne-moi, Seigneur très-clément, épargne celui qui se repent, toi qui, après sa chute, as rappelé avec clémence David au pardon; qui, plein de miséricorde, as eu égard aux larmes de Pierre pleurant amèrement; qui as éclairé par la grâce divine, sur le gibet de la croix, le larron coupable d'un si grand crime, auquel sa confession a rendu propice le Fils de Dieu, auquel sa foi a valu la récompense, sa peine le pardon, sa douleur les joies éternelles; lui qui, confesseur sur la croix, posséda le paradis par la croix. Mais comme les paroles de pardon de ta clémence me manquent et que les œuvres de ton indigne ministre ne sont pas capables de me les procurer, reçois du moins les vœux des assistants, afin qu'ils m'obtiennent mon pardon par leurs prières, et que par leurs mérites les sacrifices nous procurent un remède à nos plaies; mais comme, Dieu tout-puissant, tu es devenu la victime salutaire pour les péchés de tous, sois notre justification pour nos péchés, Jésus-Christ, Sauveur du monde, qui vis et règnes avec le Père et l'Esprit saint, etc. »

Oraison pour soi-même.

« Sauve-nous, Seigneur, Roi d'éternelle gloire, toi qui as le pouvoir de sauver, et accorde-moi de pouvoir opérer et parfaire des œuvres qui te plaisent et me soient utiles. Seigneur saint, Père tout-puissant, Dieu, secours-moi dans la tribulation, soulage-moi dans la persécution et donne-moi la force dans tout le temps de la tentation. Seigneur saint, Père très-pieux, pardonne-moi les fautes passées, amende-moi des fautes présentes et garde-moi des fautes à venir, parce que je ne peux ni me délivrer du mal, ni faire le bien sans le secours de ta grande miséricorde, afin que je mérite de te connaître, de te craindre, de t'aimer de tout cœur. Seigneur Jésus-Christ, Rédempteur de tous, qui es le refuge des pauvres, le consolateur des affligés, par ta grande miséricorde, sois ma consolation dans toutes mes détresses et mes tribulations, parce que je n'espère pas en d'autre qu'en toi, parce que tu es mon refuge et ma force dans les tribulations qui m'ont visité trop souvent. C'est pourquoi je crie à toi de tout cœur, afin que tu daignes m'entendre et que tout ce que je te demande, malgré mon indignité, je mérite de l'acquérir par la clémence de la piété; et tout ce que dans ma misère je n'ai ni la sagesse, ni la pensée de te demander le premier, accorde-le-moi suivant ta bonté et ta majesté, parce que tu es la consolation et la protection de ma vie en tout temps. *Amen.* »

Prière pour toute tribulation.

« Dieu, qui ne méprises pas les gémissements de ceux qui sont con-

trits, ni la douleur de ceux qui sont dans le chagrin, regarde les prières que nous osons répandre devant ta piété, dans notre tribulation nous t'implorons afin que tu daignes les recevoir avec clémence, que tu réduises à néant et dissipes, par le conseil de ta piété, tout ce que l'enfer et le monde machinent de tribulations contre nous, afin que, n'étant blessés par nulle adversité, mais au contraire sauvés de toute tribulation et de toute détresse, ivres de joie, nous te rendions grâce dans ta sainte Église par le Christ, par lequel nous te prions, grand Dieu, de faire attention à ces prières, et de daigner jeter un regard propice sur notre oraison que nous t'offrons pour pouvoir être délivrés et relevés de l'oppression de notre infirmité. Maintenant, Seigneur, regarde-nous avec un visage clément, et, par une miséricorde singulière, éloigne de nous ce que la cruauté des maux nous promet, ce dont la perversité de nos ennemis nous accable, ce que l'adversité réunit contre nous ou machine dans le conseil des méchants; éloigne le jugement qui nous menace, la sentence suspendue sur notre tête, la conspiration machinée contre nous, les fausses accusations, ce que méritent nos propres iniquités; éloigne de nous les artifices d'autrui qui nous entravent, les oppressions qui nous abattent, les tourments qui nous oppriment, les détresses qui nous torturent; n'exerce pas, nous t'en prions, Seigneur, ta justice sur nos injustices, mais plutôt manifeste ta bonté dans nos iniquités; ne nous pressure pas dans la persécution, ne nous perds pas par intolérance, mais exerce-nous par la tribulation, élève-nous, dirige-nous par ta miséricorde, afin que sous ta protection, en sûreté contre les traits des ennemis, libres de la tribulation présente, nous puissions louer d'une voix unanime, Dieu vivant dans la Trinité, qui vis et règnes avec ton Fils unique et le Saint-Esprit Paraclet, dans l'immensité des siècles des siècles. *Amen.* »

Oraison que le Pasteur doit dire pour lui et ses ouailles.

« Seigneur, Dieu tout-puissant, pardonne-nous tout ce que, par l'intempérance d'une langue incisive, les reproches inconsidérés de notre bouche ont eu d'amer et de mordant pour ceux qui nous sont soumis; pardonne tout ce que nous avons omis de dire pour la perfection du bien; pardonne tout ce que nous avons dit d'inconvenant ou d'outré; que sa présomption ne soit pas cause de la punition d'un inconsidéré, ou de celui qui n'était pas sur ses gardes; mais que ta piété et ta miséricorde m'absolvent, moi qui reconnais mes iniquités. Et comme je n'ai pas d'espérance ailleurs qu'en ta miséricorde, arme ma bouche de l'éloge de la vérité ou de sa proclamation, et sanctifie mon œuvre par une

fécondité plus pleine et plus abondante, afin que tu sauves un indigne et que tu sanctifies, selon ta piété, le troupeau qui m'est confié. Guéris tout ce qu'il y a en eux de vicié, et retranche en moi tous les vices que tu y remarques. Les péchés qu'ils ont contractés par le vice de ma tiédeur, pardonne-les-leur avec clémence. Si, que je l'ignore ou que je le sache, ils sont tombés dans quelque crime, et s'ils ont fait des chutes par mes exemples scandaleux, tire-les de là avec la main de ta miséricorde, et pour de telles fautes ne reporte pas ta vengeance sur moi, malheureux! Cependant ceux auxquels j'ai cru devoir employer le jugement du blâme, que ce blâme profite pour leur salut, et que cette oraison que je t'adresse et par laquelle je t'interpelle les retire de l'erreur qu'ils ont commise, afin qu'ils ne subissent pas les tourments de l'enfer; ceux à qui, en qualité de mortels, nous avons annoncé et proclamé les lois de la pénitence, afin qu'épargnant les uns et les autres, à eux tu accordes le pardon de leurs iniquités, et que moi tu me purifies de l'offense que j'ai contractée dans la fonction difficile de les diriger. Prête l'oreille à nos sacrifices, mon Dieu, et inscris sur les pages du livre de vie moi et ceux qui me sont confiés, afin qu'avec le troupeau qui m'est confié je sois pur de tout crime et mérite de parvenir à toi dans la paix. O Dieu ! pacifie le sanctuaire de nos cœurs par l'expulsion des vices charnels; et comme je m'efforce d'exercer mon troupeau à la pratique de toutes les vertus, les tribulations des ames et des corps étant apaisées et calmées, fais que, pacifique, je mérite à ton jugement d'être couronné avec les anges; fais donc, nous t'en prions, Dieu pieux, que nous soyons enflammés en ta présence par le don de ta grâce, afin que le zèle de ta maison nous dévore, et qu'ainsi nous gouvernions et régissions nos sujets par la vigueur et la force de l'Esprit saint, afin qu'ils tirent du gain de la discipline de notre gouvernement, que leur dureté s'amollisse et que leur vie soit sanctifiée. Reçois, Seigneur, l'offrande de nos vœux, et que par là toutes les corrections et réprimandes, ou punitions que nous employons à l'égard de ceux qui nous sont confiés, nous ayons la joie de voir qu'elles ont servi à nous et à eux, non à engendrer la discorde, mais à nous procurer la joie de l'éternelle suavité. Purifie-nous, Dieu tout-puissant, des péchés d'autrui et de nos propres péchés, afin que, recevant pour les uns et les autres l'efficacité de la grâce spirituelle, nous suppliions ton nom avec plus de confiance. Par, etc. »

Lorsqu'il met l'encens dans l'encensoir avant l'évangile, le Prêtre dira :

« Que le Seigneur enflamme et remplisse nos cœurs par l'odeur de sa céleste inspiration, pour que nous entendions et que nous accomplissions les préceptes de son évangile. Qui vit, etc. »

Bénédiction de l'encens.

« Au nom de notre Seigneur Jésus-Christ, que cet encens soit béni et devienne agréable, en odeur de suavité. »

Ensuite il donne au Diacre qui s'incline la bénédiction de Dieu, en disant :

« Que la bénédiction de Dieu, le Père tout-puissant, du Fils et du Saint-Esprit, descende sur toi, et que le Seigneur Christ ouvre ta bouche, pour prononcer dignement et convenablement son saint Evangile : que le Seigneur Dieu soit dans ton cœur et sur les lèvres, pour que tu annonces dignement l'Evangile de paix. »

Le Diacre, en recevant et baisant l'Evangile, dira :

« Donne-moi, Seigneur, un discours droit et bien sonnant dans ma bouche, afin que mes paroles te plaisent, à toi et à tous ceux qui les entendent, à cause de ton saint nom, pour la vie éternelle. *Amen.* »

Après l'Evangile, le Diacre dira :

« Par les paroles de ton saint Evangile, pardonne-moi tous mes péchés, Seigneur. »

Tous les autres diront :

« Paix à toi. »

Alors l'encens ayant été apporté avec l'Evangile, tous diront pour le saluer :

« Par ces paroles de l'Evangile de notre Seigneur Jésus-Christ, que le Seigneur nous pardonne tous nos péchés. »

Quand on offre l'encens, chacun dira :

Dirigatur oratio mea, *comme aujourd'hui le dit le Prêtre.*

Alors le Prêtre commencera le Symbole, c'est-à-dire Credo; *comme maintenant, après le Symbole, le Prêtre dira :* Dominus vobiscum, *etc.* (*id.*). *Ensuite il lavera ses mains, en disant cette Prière :*

PRIONS.

« Père tout-puissant, accorde à nos sens que, de même que les souillures de nos mains sont ici effacées extérieurement, ainsi celles de nos ames soient intérieurement purifiées par toi, et que les saintes vertus s'accroissent en nous. »

Cette susdite prière doit être dite par le Prêtre, lorsqu'il lave ses mains, soit avant, pendant ou après la messe; tant que dure le chant de l'offertoire et du verset, il dit ces Prières :

« Seigneur, Dieu tout-puissant, fais que moi, pécheur aujourd'hui,

par un effet de ta grande miséricorde, je m'approche de ton saint autel, et fais que ce sacrifice ne serve pas à ma condamnation et à mon supplice, mais soit une ablution salutaire pour mon pardon. Par notre Seigneur, etc. »

Autre.

« Dieu, qui d'un indigne fais un serviteur digne, d'un pécheur un juste, d'un immonde un homme pur, purifie mon cœur et mon corps de toute pensée mauvaise, de toute souillure du péché, et fais que je serve à ton saint autel dignement et d'une manière irréprochable ; accorde-moi, dans ta bienveillance, sur cet autel dont je m'approche malgré mon indignité, d'offrir à ta piété des hosties agréables pour mes péchés, mes offenses et mes innombrables excès de chaque jour ; et pour le troupeau qui m'est confié, pour tes serviteurs et tes servantes qui m'ont confessé leurs péchés et m'ont donné leurs aumônes; et pour le peuple qui m'est soumis, pour tous les assistants, pour tous ceux qui me sont unis par les liens de l'amitié, et pour tous ceux qui me poursuivent d'une exécrable haine et qui sont les ennemis de l'Eglise qui m'est confiée, et tous les fidèles chrétiens ensemble; et que mon vœu et mon sacrifice te soient agréables, par Celui qui s'est offert en sacrifice pour nous à toi, Dieu le Père, et qui est le souverain Prêtre et Pontife et seul sans tache du péché, Jésus-Christ ton Fils, notre Seigneur, qui avec toi vit et règne, Dieu, dans l'unité du Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles. *Amen.* »

Autre.

« Dieu très-miséricordieux, je te demande et supplie humblement et de toutes mes forces ta majesté de pardonner les péchés que la chair fragile a commis avec perversité, par suite de la tentation des esprits iniques. Ne permets plus désormais que je retourne à ces crimes ; mais confirme-moi dans ta justification, fais que j'y persévère, et fais que je me tienne dignement en la présence de ta majesté et que je t'offre, Seigneur, le sacrifice d'une manière digne, avec un corps chaste et un cœur pur. Par notre Seigneur, etc. »

Or, quand l'autel a été orné, avant de recevoir les oblations, il dira très-humblement ces Prières devant l'autel et en s'accusant : Ante oculos tuos. *Voyez ci-dessus.*

Autre.

« Dieu, qui ordonnes que les pécheurs te prient instamment et que l'on t'offre le sacrifice d'un cœur contrit, daigne accepter ce sacrifice que moi, ton serviteur indigne, confiant en ta miséricorde, j'ose offrir à ton immense majesté; et, afin que moi-même je mérite d'être ton prêtre

et ton autel, ton temple et ton sacrifice, accorde-moi avec bonté, en remplissant ce ministère, de mériter d'acquérir la rémission de mes péchés; et pour moi et pour tous ceux pour lesquels on offre le sacrifice, accorde-nous ta très-miséricordieuse propitiation. Par, etc. »

Autre.

« Seigneur, nous nous approchons de ton autel avec une conscience tiède; mais nous avons confiance en ta miséricorde, et quoique, pour célébrer le sacrifice, nous soyons toujours trouvés indignes, cependant, si nous nous éloignons, nous méritons d'être condamnés pour notre désobéissance. C'est pourquoi, Dieu tout-puissant, daigne, avec une bonté paternelle et un visage propice, purifier le fond de notre cœur; nous te prions encore, malgré notre culpabilité cependant, d'avoir pour agréable la consécration de ces mystères. »

Autre.

« Je me tiens, en qualité de coupable, devant la présence de ta divine majesté, moi qui prends sur moi d'invoquer ton saint nom; aie pitié de moi, Seigneur, de moi qui suis un pécheur; pardonne à un prêtre indigne, par les mains duquel cette oblation paraît être offerte. Epargne-moi, Seigneur, moi qui, plus que les autres, suis souillé de la tache des crimes capitaux; n'entre pas en jugement avec ton serviteur, parce que tout homme vivant ne sera pas justifié. Souviens-toi, Seigneur, que je suis chair. En ta présence, les cieux eux-mêmes ne sont pas purs; à combien plus forte raison, moi qui suis un homme terrestre et impur, comme *pannus menstruatæ.*

« Seigneur Jésus-Christ, je suis indigne de vivre; mais toi, qui ne veux pas la mort du pécheur, mais qu'il se convertisse et qu'il vive, pardonne-moi, à moi qui suis placé dans la chair, afin que par les travaux de la pénitence je mérite de jouir de la vie éternelle dans les cieux. Toi qui vis, etc. »

Autre.

« Dieu Très-Haut, pardonne-moi, à moi qui suis un pécheur, parce que l'iniquité de toute ma vie m'a surpassé. De quel visage te regarderai-je, Seigneur; en quels termes m'excuserai-je en ta présence? car je ne pourrai pas me cacher devant toi qui pénètres les secrets du cœur. Malheur à moi, pécheur qui, assistant indigne à ton autel, n'ai jamais présenté devant toi mon ame parée d'un seul des ornements que tu demandes. Mais toi, Seigneur, plein de compassion et miséricordieux, qui as tout tiré du néant, qui m'as formé sans que je le méritasse, et qui m'as établi pour te servir dignement, ne me repousse pas de ton céleste

sanctuaire, ne me confonds pas à la vue de ta majesté redoutable. Pour moi, Seigneur, je me suis proposé de te servir et de te plaire ; mais par ma négligence je n'ai pas fait ce que je m'étais proposé; moi donc, tant sur la terre que dans le ciel, je me vois délaissé et nu, parce que je n'ai pas gardé les préceptes de tes commandements. Je n'ai donc pas d'espérance de salut dans mes œuvres ; mais mon ame est suspendue dans la seule immensité de ta piété et se confie dans la multitude de tes miséricordes, afin que tu la sauves, Seigneur, toi qui ne veux pas la mort du pécheur, mais qu'il se convertisse et qu'il vive. Suivant l'étendue de ta miséricorde, jette un regard sur moi pécheur, et que les liens de mes péchés soient brisés, afin que je ne périsse point. Regarde-moi, Seigneur, du haut du trône de ta majesté, et chasse les ténèbres de mon cœur par un rayon de ta-majesté. Couvre-moi, Seigneur, du bouclier de la vérité et de la foi, afin que les traits embrasés du diable ne me pénètrent point. Et tout ce que ma misère n'a ni la sagesse, ni la pensée de te demander, accorde-le-moi, Seigneur; accorde-moi, suivant ta puissance, ce qui peut sauver mon ame de la mort et surtout de cette boue de ténèbres; présente-moi la main, montre-moi la lumière ou de l'indulgence pour mes péchés, et fais que je n'y retombe plus. »

Autre.

« Pardonne-moi, Seigneur, je t'en conjure, à moi, qui tout tremblant par la conscience d'une vie souillée, me vois réduit en captivité par la confusion de mes crimes; et moi qui ne puis obtenir pardon pour moi, je viens devant toi prier pour les autres. Je porte devant toi, si tu daignes les recevoir, Seigneur, les gémissements des captifs, les tribulations des peuples, les périls des nations, les nécessités des voyageurs, le dénuement des faibles, le désespoir des languissants, les défaillances des vieillards, les soupirs des jeunes gens, les vœux des vierges, les lamentations des veuves, la désolation des églises; mais comme la même chaîne qui enchaîne ce peuple pèse aussi sur moi, c'est pourquoi je pleure toutes ces souffrances. Seigneur, que ma prière, enchaînée par le péché, ne leur nuise point ; c'est moi qui t'offre le vœu ; que mon office soit consommé par toi, Seigneur, qui vis et règnes, etc. »

Alors, s'approchant de l'autel et le baisant, il doit dire :

« Je te prie, Seigneur Dieu tout-puissant, par les mérites de tes saints dont les reliques sont renfermées ici, de daigner, par leur intercession, avoir de l'indulgence pour tous mes péchés, toi qui vis et règnes, etc. »

Alors il doit se tourner pour recevoir les oblations des prêtres et autres. Celui qui remet des offrandes entre les mains de l'Evêque doit dire :

« J'offre cette hostie à toi, Seigneur, mon créateur, pour la rémission de tous mes péchés et de tous ceux des fidèles vivants et défunts. »

Pour soi-même et pour tout le Peuple chrétien :

« Je t'offre cette victime de propitiation pour mes fautes et celles de ton peuple, et je te prie, Seigneur, de nous accorder le pardon de tous nos péchés. »

Pour le Roi et pour notre Evêque, pour tout le Clergé et tout le Peuple chrétien.

« Je t'offre à toi, Seigneur, mon créateur, cette victime de propitiation pour moi, pour notre roi, notre évêque, notre clergé et tout le peuple chrétien, et je demande, Seigneur, que tu nous accordes la vie éternelle. »

L'Evêque ou le Prêtre, en recevant les oblations, doit dire :

« Reçois, Trinité sainte, cette offrande que ton serviteur *N*... t'offre, et fais qu'elle monte en ta présence et te soit agréable. »

Après que l'on a reçu les offrandes du clergé ou du peuple, le Diacre les prendra de la main du sous-diacre, en disant :

« Que ton sacrifice soit agréable au Dieu tout-puissant et à tous ses saints. »

Le Diacre arrivant doit les offrir devant l'Evêque, en disant :

« Reçois, Seigneur, Père saint, cette offrande et ce sacrifice de louanges, en l'honneur de ton nom, afin qu'ils montent avec suavité jusqu'aux oreilles de ta piété. »

Et l'Evêque, recevant l'oblation du diacre, dira :

« Que ton oblation soit agréable à Dieu tout-puissant. »

Alors qu'il offre l'oblation au Seigneur avec un cœur pur.

« Reçois, Père saint, tout-puissant, Dieu éternel, cette hostie immaculée que moi, ton indigne serviteur, je t'offre à toi, mon Dieu vivant et véritable, parce que je te supplie pour le salut éternel de toute l'Eglise. Par, etc. »

Autre.

« Reçois, Père très-clément, les victimes de propitiation et de louange que je t'offre, moi ton indigne serviteur, parce que tu connais mes œuvres; car j'ai péché en ta présence et je ne suis pas digne de t'offrir

l'hostie; mais, Dieu clément et miséricordieux, pardonne-moi et reçois avec une grande clémence et une grande douceur celui qui te demande indulgence. Toi qui vis et règnes, etc. »

Ces Prières doivent être dites à l'autel, quand on offre les oblations; et voici la première, celle de tous les jours et qui est générale :

« Reçois, sainte Trinité, cette offrande que je t'offre en mémoire de l'incarnation, de la nativité, de la passion, de la résurrection et de l'ascension de N. S. Jésus-Christ, et en l'honneur de tous ceux qui t'ont été agréables dès le commencement du monde, et de ceux dont on célèbre aujourd'hui la festivité et dont les noms et les reliques sont ici, pour qu'elle serve à leur honneur et qu'elle nous serve à nous pour notre salut, afin que tous ces saints dont nous faisons mémoire sur la terre daignent intercéder pour nous dans les cieux. Par, etc. »

Pour lui-même.

« Reçois, sainte Trinité, cette oblation que je t'offre pour mes innombrables péchés et pour mes offenses, afin que tu me pardonnes mes fautes passées et que tu me gardes des fautes futures pour le salut de mon corps et de mon ame; afin qu'ici, par ta grâce, je garde tes commandements, et que pour l'avenir je mérite d'acquérir les récompenses éternelles. Par, etc. »

Autre pour lui-même.

« Reçois, sainte Trinité, cette oblation que je t'offre pour mes péchés et pour le plus misérable de tous les hommes, et pour mes innombrables péchés, par lesquels j'ai péché devant toi en paroles, en actions, en pensées, afin que tu me pardonnes les fautes passées, que tu me gardes des fautes à venir, et pour la santé de mon corps et de mon ame, et pour te remercier de tes biens, dont j'use tous les jours.

« Seigneur, détourne ta face de mes péchés et efface toutes mes iniquités.

« Exauce, Seigneur, la voix de ma prière, tandis que je te prie, tandis que j'élève mes mains vers ton saint temple.

« Seigneur, exauce ma prière;

« *Rép.* Et que mon cri parvienne jusqu'à toi. »

Oraison expiatoire (apologia) *du Prêtre.*

« Reçois ma confession, unique espérance de mon salut, Seigneur mon Dieu, parce que j'ai péché dans ta loi en pensées, en paroles, en actions; et mes péchés sont nombreux, et je suis négligent touchant l'œuvre de Dieu et touchant l'ordre que j'occupe, parce que j'ai péché

par vaine gloire, par orgueil, par détraction, par fornication, par vol, par faux témoignage, par parjure, par adultère, en faisant l'œuvre de Dieu négligemment, par concupiscence de la chair, par mes ris, par l'ouïe, la vue, la gourmandise, la débauche ou par tous les péchés que j'ai commis par négligence. C'est pourquoi je te demande pardon, Seigneur, parce que je me reconnais coupable. »

Autre.

« Dieu qui as dit par la bouche de David : Faites des vœux et accomplissez-les envers le Seigneur votre Dieu, afin que tu me gardes avec vigilance, moi ton serviteur, et que tu reçoives avec clémence l'oblation que je t'offre pour moi-même, par l'intervention de la bienheureuse Marie toujours vierge. Toi qui vis et règnes, etc. »

Autre.

« Reçois, Trinité sainte, cette oblation que moi, ton serviteur indigne et pécheur, je prends sur moi de t'offrir pour l'absolution de mes péchés, afin que par ta miséricorde, Seigneur, je reçoive la rémission et le pardon de mes péchés. »

Pour ses Amis, Frères et Sœurs.

« Reçois, sainte Trinité, cette oblation que je t'offre pour moi, pécheur, et pour le salut de notre congrégation, et pour tous nos frères et sœurs dans le Christ, et pour tout le peuple chrétien, pour tous ceux qui nous font l'aumône, pour ceux aussi qui se sont recommandés à nos prières et qui font mémoire de nous dans leurs prières, afin qu'ici nous recevions le pardon de nos péchés, et que pour la vie future nous méritions d'acquérir les récompenses éternelles. »

Pour le Roi et le Peuple chrétien.

« Reçois, sainte Trinité, cette offrande que nous t'offrons pour le roi et sa vénérable race, et l'état de son royaume, et pour tout le peuple chrétien, et pour nos aumôniers, et pour ceux qui font mémoire de nous dans leurs vénérables prières, afin qu'ici ils reçoivent le pardon de leurs péchés, et dans l'avenir qu'ils méritent d'obtenir les récompenses éternelles. Par, etc. »

Pour l'Eglise catholique.

« Reçois, Trinité sainte, cette oblation que je t'offre pour ta sainte Eglise catholique, afin qu'elle te soit agréable et qu'elle lui soit salutaire. Par, etc. »

Pour le salut des Vivants.

« Reçois, Trinité sainte, cette oblation que je t'offre pour ton serviteur malade, afin qu'ayant reçu la santé de l'ame et du corps, il te

donne dans ta sainte Eglise les louanges que tu mérites, et qu'il mérite, après avoir été frappé par toi, d'acquérir les récompenses éternelles. Par, etc. »

Pour les Malades :

« Reçois, sainte Trinité, cette oblation que je t'offre pour ton serviteur malade, afin que, recouvrant la santé de l'ame et du corps, il te rende des louanges dans ta sainte Eglise, et que tes coups lui fassent mériter les éternelles récompenses. Par, etc. »

Pour un Défunt.

« Reçois, sainte Trinité, cette oblation que je t'offre pour l'ame de ton serviteur, afin que, purifiée par ce sacrifice salutaire, elle mérite d'être unie à la société de tes Saints, etc. »

Pour les Défunts.

« Reçois, Trinité sainte, cette oblation que je t'offre pour les ames de tes serviteurs et de tes servantes, afin que tu leur donnes le repos éternel parmi tes saints et tes élus, et qu'ils jouissent de la vie éternelle dans leur société. Par, etc. »

Autre.

« Reçois, Trinité sainte, cette oblation que nous t'offrons pour tous les défunts dans la confession de ton nom, afin que, recevant le secours de ta droite, ils acquièrent le repos de la vie éternelle et soient séparés du supplice des impies, et persévèrent toujours dans la joie de ta louange. Par, etc. »

Pour tous les fidèles de l'Eglise universelle.

« Reçois, sainte Trinité, cette oblation que je t'offre pour notre saint-père le Pape et toute la Congrégation de saint Pierre, pour mes parents, mes frères, sœurs, bienfaiteurs, fidèles, amis; pour mes proches, tous les assistants et tous ceux qui se sont recommandés à moi et qui prient pour moi, ou pour lesquels je dois prier, tant vivants que morts, afin que par ta miséricorde, Seigneur, la rémission et le pardon de leurs péchés leur soient accordés avec la vie éternelle. Par, etc. »

Alors il doit placer l'oblation sur l'autel et dire :

« Sanctifie, Seigneur, cette oblation, afin qu'elle devienne pour nous le corps de ton Fils unique, notre Seigneur Jésus-Christ, qui vit avec toi, etc. »

Alors le Diacre recevra le vin du sous-diacre, et le mêlera avec de l'eau dans le calice, en disant : Deus qui humanæ substantiæ, *comme aujourd'hui.*

Alors le Diacre offrira le calice sur l'autel, et dira à l'Evêque :

« Immole à Dieu un sacrifice de louanges et rends tes vœux au Très-Haut. Que le Seigneur soit ton protecteur, qu'il te purifie, et tandis que tu le prieras, tourné vers lui, qu'il t'exauce. »

Le Prêtre, offrant le calice, doit dire cet offertoire :

« Nous t'offrons, Seigneur, le calice du salut, et nous prions ta clémence pour que la suavité avec le parfum montent jusqu'en présence de ta divine majesté. »

Suit l'Oraison :

« Seigneur Jésus-Christ, qui, sur la croix de ta passion, as voulu que du sang et de l'eau coulassent de ton côté pour consacrer ton Eglise, reçois ce sacrifice placé sur ton autel, et accorde-nous, Dieu le plus clément, que, pour notre salut et celui de tout le monde, il monte avec le parfum de suavité en présence de ta divine majesté. »

Ayant placé le calice sur l'autel, le Prêtre doit dire :

« Seigneur, sanctifie ce calice qui t'est offert, afin qu'il se change pour nous au sang de ton Fils unique, notre Seigneur Jésus-Christ, qui, avec toi, etc. »

Alors il bénira l'une et l'autre oblation, en élevant la main, et il dira :

« Au nom du Père, et du Fils, et de l'Esprit saint, que ce sacrifice nouveau soit signé, disposé, sanctifié et béni. » — *Il ajoutera :* « Viens, sanctificateur tout-puissant, Dieu éternel, bénis ce sacrifice préparé pour toi, qui vis et règnes dans les siècles des siècles, etc. »

Ensuite l'Évêque, recevant l'encens du diacre, en mettra dans l'encensoir, en disant :

« Par l'intercession du saint archange Gabriel, se tenant à la droite de l'autel enflammé, et de tous ses élus, que le Seigneur daigne bénir cet encens et le recevoir en odeur de suavité. »

Cette Prière doit se dire lorsque, l'encens ayant été mis dans l'encensoir, on encense le pain et le calice :

« Nous nous souvenons, Dieu éternel, Père tout-puissant, de la très-glorieuse passion de ton Fils, et aussi de sa résurrection et de son ascension au ciel; d'où nous demandons à ta majesté que les prières de notre humilité montent avec cet encens en présence de ta clémence, que la plénitude de la divinité descende sur ce pain et sur ce calice; nous te demandons encore, Seigneur, que cette incompréhensible et invisible majesté de l'Esprit saint y descende aussi, comme elle descendait autrefois sur les hosties des Pères. Par le même, etc. »

L'Évêque ou le Prêtre, encensant tout autour de l'autel, doit dire :

« Que cet encens béni par toi, Seigneur, monte vers toi, et que ta miséricorde descende sur nous. Que ma prière, comme l'encens, monte en ta présence, Seigneur. »

Quand la fumée de l'encens arrive jusqu'au prêtre et aux frères, chacun d'eux dira :

« Que le Seigneur allume en nous le feu de son amour et la flamme de l'éternelle charité. »

Alors le Prêtre, se tournant très-humblement vers les assistants, dira :

« Priez pour moi pécheur, mes frères et sœurs, afin que mon sacrifice et le vôtre devienne agréable au Seigneur Dieu tout-puissant, en sa présence. »

Alors chacun lui répondra :

« Que le Dieu tout-puissant reçoive de tes mains le sacrifice, et que tes prières montent devant le Seigneur, en son souvenir ; qu'il t'exauce lui-même, lui qui t'a constitué intercesseur pour nos péchés.

« Que tous les saints et élus de Dieu prient pour toi.

« Qu'il se souvienne de tout ton sacrifice et que ton holocauste devienne gras. Immole au Seigneur un sacrifice de louanges, et rends tes vœux au Très-Haut. Que le Seigneur t'exauce, toi qui pries pour le salut de nous tous. Que Dieu tout-puissant aie pitié de toi et te pardonne tous tes péchés. Que le Seigneur soit dans ton cœur et sur ta bouche, et reçoive de tes mains ce sacrifice qui lui soit agréable pour notre salut et celui de tous. »

Alors le Prêtre, se tournant vers l'autel, dira pour lui-même cette Prière avant la secrète :

« Seigneur Jésus-Christ, notre foi et notre confiance, et toute notre consolation dans l'affliction de cette vie présente, jette sur moi, indigne et pécheur, des yeux favorables ; exauce-moi avec clémence et envoie du haut des cieux ton saint Ange, qui reçoive cette offrande et la porte en la présence de ta miséricorde, en mémoire de moi, pour la louange et la gloire de ton nom, qui vis etc. »

Alors il commence la secrète. Quand il l'aura terminée et qu'il aura dit la préface, pendant que les autres chantent le Sanctus *(ter), le Prêtre dira rapidement cette Oraison :*

« Seigneur Dieu, qui ne désires pas la mort mais la pénitence des pécheurs, ne me repousse pas, moi misérable et fragile pécheur, de ta piété ; n'aie pas égard à mes péchés, à mes crimes, à mes impuretés, ni aux pensées honteuses par lesquels, misérablement, je me sépare de ta

volonté. Mais considère ta miséricorde, et la foi et la dévotion de ceux qui, par moi pécheur, supplient ta miséricorde; et parce que tu as voulu que je fusse un médecin (malgré mon indignité) entre toi et ton peuple, rends-moi tel que je puisse dignement supplier ta miséricorde pour moi et pour ton même peuple, Seigneur. Seigneur, unis à nos voix les voix de tes saints Anges; et de même qu'ils te louent incessamment et infatigablement dans l'éternelle béatitude, ainsi puissions-nous mériter par leur intercession de te louer d'une manière irrépréhensible dans les jours de ce pèlerinage. Par, etc. »

Après cette Oraison, avant de commencer la consécration des sacrements, il doit de nouveau se recommander au Seigneur, en disant :

« Devant faire mémoire de l'hostie salutaire de tout le monde, lorsque je considère sa dignité et mon opprobre, je suis tourmenté par la conscience de mes péchés; mais, ô mon Dieu! comme tu es très-miséricordieux, je t'implore pour que tu daignes me donner un esprit contrit, toi qui nous as fait connaître et révélé un sacrifice qui te fût agréable, afin que, purifié par là, j'approche mes mains pieuses de l'hostie de vie, qui efface tous mes péchés et me donne pour toujours dans la suite la force de les éviter, et dispense à tous les fidèles vivants et défunts, pour lesquels elle est offerte, le commerce ou la jouissance de la vie présente et du salut futur, Dieu qui vis et règnes, etc. »

Ensuite, avec un souverain respect, il commence Te igitur. *Les ministres, se tenant sur les degrés de l'autel (ou bien se tenant à leur rang), chanteront les Psaumes suivants jusqu'à ce que le* Te igitur *soit achevé.*

Exaudiat te Dominus, etc.
Ad te, Domine, levavi animam meam, etc.
Miserere mei, Deus, secundum magnam, etc.
Domine, refugium, etc.
Qui habitat in adjutorio, etc.

Ensuite les Prières :

« Seigneur Dieu, sauve ton serviteur qui espère en toi.

« Tu as comblé, Seigneur, le désir de son cœur, et tu ne l'as pas frustré de la volonté de ses lèvres.

« Il t'a demandé la vie et tu lui as accordé, Seigneur, de longs jours, pour les siècles et les siècles des siècles.

« Les yeux du Seigneur sont fixés sur les justes, et ses oreilles sont attentives à leurs prières.

« Que ta miséricorde, Seigneur, soit sur nous, puisque nous avons espéré en toi.

« Lève-toi, Seigneur, aide-nous et rachète-nous à cause de ton nom.
« Seigneur, exauce ma prière,
« Et que mon cri monte jusqu'à toi. »

Prière pour le Prêtre.

« Nous t'en prions, Seigneur, que ton serviteur se réjouisse pour les bienfaits qu'il a obtenus, et, puisque tu lui as donné la confiance et l'espérance en ta piété, procure-lui avec bonté l'effet de ta miséricorde désirée. »

Autre, commune.

« Nous t'en prions, Seigneur, prête à nos prières les oreilles de ta clémence et exauce avec bonté, toi qui connais les choses cachées, exauce les vœux de tes suppliants, afin que par ta grâce nous parvenions à la vie éternelle. Par, etc. »

Pendant l'Action (ou Canon).

« De concert avec ton serviteur, notre Pape (N...), nous te prions pour tous les fidèles orthodoxes soumis à la foi apostolique, pour les pontifes, les abbés, les chefs et les directeurs de la sainte Eglise de Dieu et pour tout son peuple saint.

« Souviens-toi aussi, Seigneur, de tes serviteurs et de tes servantes, savoir de tous ceux qui me sont unis par les liens du sang, de l'intimité et de l'amitié; de tous ceux qui me confessent leurs péchés, de ceux qui en ton nom me font du bien, et de tous les assistants.

« Je te prie, Seigneur, de recevoir encore avec clémence cette oblation de mon humilité et de ma dévotion, que je t'offre pour la répression et le pardon de mes péchés et actions criminelles, pour amollir la dureté de pierre et éclairer l'aveuglement de mon cœur; de m'ouvrir le sein de ta miséricorde, de m'illuminer, de couvrir mon sens, de m'accorder la grâce de corriger mon esprit et de m'accorder à moi, malheureux, la faveur de revenir à toi par les larmes et les gémissements de la pénitence, par le Christ notre Seigneur.

« Quam oblationem, etc. »

Quand on célèbre quelque concile ou conseil, ou discussion, après avoir dit ces mots : Æterno Domino vivo et vero, *on ajoute, ou bien ajoute ceci, dans le Canon :*

« Donc cette oblation, que nous t'offrons pour l'éclaircissement de l'affaire dont il s'agit dans la présente discussion, nous te prions humblement de la recevoir avec bonté, afin qu'elle soit terminée ou dirimée, non d'après le jugement et la sagesse des hommes, mais miséricordieusement par ton saint conseil, ton jugement et d'après les règles de la

justice et de la vérité, et qu'elle soit réglée et consommée en toutes manières selon ta volonté, par le Christ notre Seigneur.

« Communicantes, et memoriam venerantes. »

Pour soi-même.

« Souviens-toi de moi, Seigneur, et aie pitié de moi; car mes langueurs sont nombreuses et profondes, mes faiblesses sont grandes et déplorables; mais la multitude de tes miséricordes est encore plus grande. Aie pitié de moi, Seigneur, toi qui es venu, escorté d'une immense miséricorde, guérir les langueurs de mon ame; aie pitié de moi, Seigneur, et, par cet unique remède du monde, verse sur mon cœur desséché quelques gouttes de ta céleste grâce, afin que je te connaisse.

« Nobis quoque peccatoribus, etc. »

Pour lui-même et pour diverses intentions.

« Souviens-toi, Seigneur, de tes serviteurs et de tes servantes (N...). Je te prie principalement pour ceux qui devant toi font mémoire de moi dans leurs prières, ou qui se sont recommandés à mes indignes prières; qui aussi, en ta présence, m'ont confessé leurs fautes, et qui, par leur piété et le zèle de leur générosité, ont versé quelques charités dans mon sein ou dans celui de ta Congrégation; pour ceux aussi qui me sont unis par les liens de parenté ou de consanguinité, ou par l'affection de ta charité. Daigne aussi m'être propice à moi, le plus indigne de tes serviteurs, et me purifier de toutes les offenses des péchés (ou de toutes les chutes du péché).

« Nobis quoque peccatoribus. »

Il doit dire aussi pour lui-même cette Prière, dans le Canon :

« Souviens-toi aussi de moi, je t'en conjure, ô mon Dieu! et aie pitié de moi; et quoique, Père saint, tout-puissant, Dieu éternel, ce saint sacrifice te soit offert par mes indignes mains, moi qui ne suis pas digne d'invoquer ton saint et vénérable nom, cependant que ce sacrifice, offert pour l'honneur et la louange, et en mémoire de ton très-glorieux et bien-aimé Fils, notre Seigneur Jésus-Christ, monte en la présence de ta divine majesté, comme l'odeur et le parfum suave de l'encens; ou bien soit embrasé avec l'odeur de suavité, comme l'encens en présence de ta divine majesté. Par le même Jésus-Christ, etc.

« Nobis quoque peccatoribus. »

De même, pour le salut des Vivants et des Morts.

« Souviens-toi aussi, Seigneur, de tes serviteurs et de tes servantes, et par l'intercession et les mérites de la très-bienheureuse vierge Marie et

de tous les Saints, nous te supplions humblement, Dieu tout-puissant, de protéger par ton immense miséricorde tes serviteurs et tes servantes, dont nous avons reçu les aumônes ou qui nous sont unis par les liens de l'amitié; de les défendre contre toute attaque, afin que partout, sous ta protection, ils soient sauvés, et d'accorder aux ames de tes serviteurs et servantes, savoir de tous les orthodoxes dont nous faisons mémoire, dont les corps reposent ici et partout, ou dont les noms paraissent ici être écrits sur le livre de vie, l'indulgence et la rémission de tous leurs péchés, et de daigner les recevoir dans la société de tes élus. »

Ici tu réciteras les noms que tu voudras :

Istis et omnibus, etc., *comme aujourd'hui;*
Nobis quoque, etc. *Id.;*
Memento etiam, etc. *Id.*

Après la secrète et l'Oraison dominicale, après avoir dit Pax Domini sit semper vobiscum, « Que la paix du Seigneur soit toujours avec vous, » *le Prêtre mêlera le corps du Seigneur au sang, en disant :*

« Que ce saint et sacré mélange du corps et du sang de Jésus-Christ soit pour nous, qui allons le prendre, le salut de l'ame et du corps, et nous soit une préparation salutaire pour acquérir la vie éternelle.

« Que le mélange et la consécration du corps et du sang de notre Seigneur Jésus-Christ servent à nous tous qui le recevrons pour la vie éternelle. »

L'Évêque ne mettra pas dans le calice une partie de l'hostie, comme les prêtres le font habituellement, mais qu'il attende que la bénédiction soit finie et que le temps de la communion soit arrivé pour lui; alors il prendra la particule qu'il avait rompue auparavant, et, la tenant sur le calice, il la laissera tomber dedans, en disant :

« Que le mélange du sang sacré avec le saint corps de notre Seigneur Jésus-Christ serve à tous ceux qui le prennent, pour la vie éternelle. »

ORAISON.

« Seigneur Jésus-Christ, accorde-nous que, de même que tu as établi ce sacrement de ton corps et de ton sang pour être un remède salutaire à tes fidèles, il ne serve pas à me charger davantage, moi, ton indigne serviteur, et tous ceux qui recevront ces mystères de ma main, mais qu'il nous serve à obtenir le pardon de toutes nos fautes. Par toi, Jésus-Christ, etc. »

Après il baisera l'autel, en disant :

« Jesu Christe, qui dixisti apostolis, *comme aujourd'hui, jusqu'à* adunare dignare, *inclusivement. Aujourd'hui, il y a* digneris, *au lieu de* dignare.

Ensuite, se tournant vers les assistants, il portera la paix en disant :

« Ayez le lien de la paix et de la charité, afin que vous soyez aptes aux très-saints mystères. »

Et ils diront, en se donnant la paix mutellement :

« Que la paix du Christ et de l'Eglise abonde dans nos cœurs. »

Quand le Prêtre prend dans ses mains le corps du Seigneur, il doit dire : Panem cœlestem, *etc.; puis l'oraison suivante :* Perceptio corporis, *etc., comme aujourd'hui.*

Autre Oraison.

« Fais, Seigneur, je t'en supplie, que ton sacrement que j'ai l'audace de prendre, malgré mon indignité et mes péchés, confiant dans ta clémence sans bornes, me serve pour pénétrer dans les entrailles de ta miséricorde, pour le salut de l'ame et du corps et pour la rémission de tous mes péchés, et que je mérite de le prendre, non pour ma condamnation, mais comme un remède salutaire, ô Sauveur du monde! »

En prenant le corps, il dit :

« Que le corps de notre Seigneur Jésus-Christ soit pour moi un remède éternel pour la vie éternelle. »

En prenant le calice avec ses mains, le Prêtre dira :

Quid retribuam, etc.
Calicem salutaris, etc.
Laudans invocabo, etc., *comme aujourd'hui.*

Suit l'Oraison :

« Que la communication et la confirmation du corps et du sang de notre Seigneur Jésus-Christ me servent pour la rémission de tous mes péchés, et me conservent pour la vie éternelle. »

Autre prière pour l'Évêque et le Prêtre (utrumque) :

« Seigneur saint, Père tout-puissant, Dieu éternel, accorde-moi de prendre ce corps et ce sang de ton Fils, de telle sorte que par là je mérite de recevoir la rémission de tous mes péchés, et d'être rempli de ton Saint-Esprit, parce que tu es Dieu, qu'il n'y en a pas d'autre que toi, et que ton nom glorieux demeure dans les siècles des siècles. *Amen.* »

En prenant le sang :

« Que le sang de notre Seigneur Jésus-Christ me garde pour la vie éternelle. »

Après la communion :

« Seigneur Jésus-Christ, Fils du Dieu vivant, qui, moyennant la volonté du Père et la coopération de l'Esprit saint, as vivifié le monde, délivre-moi, par ce corps sacré et par ton sang, de toutes mes iniquités et de tous mes maux; fais que j'obéisse à tes commandements et que je ne sois jamais séparé de toi dans l'éternité. Toi qui vis et règnes, etc. »

Autre.

« Que ton corps que j'ai pris et le calice que j'ai bu s'attachent à mes entrailles, et qu'aucune tache du péché ne demeure là où sont entrés tes saints sacrements. Toi qui vis et règnes, etc. »

Ensuite les prêtres et les diacres recevant le corps dans leurs mains et communiant, le Célébrant dit à chacun :

« La paix soit avec toi,

Rép. Et avec ton esprit. »

Autre.

« Le Verbe s'est fait chair, et il a habité en nous. »

En donnant à chacun le calice avec le sacré mélange, il dira à chacun :

« Que ce mélange sacré du corps et du sang de notre Seigneur Jésus-Christ te serve pour la vie éternelle. »

Il donnera la communion aux sous-diacres et aux autres clercs, en disant :

« Que la réception du corps et du sang de notre Seigneur Jésus-Christ sanctifie ton corps et ton ame pour la vie éternelle. »

Il dira au peuple qui doit être communié :

« Que le corps et le sang de notre Seigneur Jésus-Christ te servent pour la rémission de tous tes péchés et pour la vie éternelle. *Amen.* »

Pendant qu'il communie, il dira :

« Pardonne-moi, Seigneur, de ce que, pendant que je suis contraint de te prier, tandis que j'ose de mes lèvres immondes proférer ton saint nom et que je confesse le secret de mes actes impurs, je n'ai pas auprès de toi des paroles exemptes de crimes; car tu connais les plaies de ma conscience, le secret de mes pensées, et toi seul connais mes impuretés. Aie pitié de moi, Seigneur, pardonne-moi, moi qui touche les secrets de ton mystère; ne juge pas indigne de ta miséricorde celui auquel tu permets de prier pour les autres et en qui tu ne reconnais pas le témoignage des bonnes œuvres. Ne refuse pas au moins l'office de la dispensation des sacrements, qui m'est confié. Sauveur, aie pitié de moi. »

Après la communion.

« Quod ore sumpsimus, etc., » *comme aujourd'hui.*

PRIÈRE.

« Je te conjure encore, ô toi le plus pieux de tous ceux qui nous secourent, que je n'encoure pas la damnation éternelle, pour oser invoquer chaque jour ton saint nom avec une conscience souillée et recevoir, malgré mon indignité, le corps et le sang de Jésus-Christ ton Fils. Bien plus, purifie-moi soigneusement par ce sacrement et protège-moi contre les traits de tous mes ennemis, et daigne habiter en moi par Celui que tu as envoyé pour nous racheter de toute souillure de l'esprit et de la chair. Par ton Fils unique notre Seigneur Jésus-Christ, délivre-nous tous de tout mal et conserve-nous dans tout bien, lui qui, avec toi, vit et règne, etc. »

Autre.

« Seigneur, que tes présents nous conservent et nous procurent la vie éternelle. Par, etc. »

Autre.

« Conserve en nous, Seigneur, le don de ta gloire, afin que, par le pouvoir et la vertu de l'eucharistie que nous avons reçue, nous soyons fortifiés contre tous les maux du siècle présent et du siècle futur. Toi qui vis, etc. »

Autre.

« Fais, Seigneur Jésus-Christ, Fils de Dieu, que nous qui avons mangé ton propre corps et bu ton propre sang, qui a été versé pour nous, malgré notre indignité, nous trouvions notre salut et le remède éternel de notre rédemption et celui de tous nos crimes. Par, etc. »

Après que le Diacre a dit Ite missa est, *le Prêtre doit venir devant l'autel et le baiser, en disant :*

« Que l'obéissance de notre servitude te soit agréable, ô sainte Trinité, et fais que le sacrifice que, malgré mon indignité, j'ai offert aux yeux de ta majesté te plaise et soit par ta miséricorde favorable à moi et à tous ceux pour lesquels je l'ai offert. Qui vis, etc. »

Après la messe, il s'approchera de l'autel et le baisera, en disant :

« Par les mérites et l'intercession de la bienheureuse Marie toujours vierge, et de ceux-ci, et de tous les saints, que le Dieu tout-puissant aie pitié de nous, lui qui vit et règne. »

Quand tout est achevé, l'Évêque, revenant de l'autel à la sacristie avec les diacres et les autres qu'il choisira, chantera l'hymne des trois enfants :

Benedicite omnia opera Domini; Laudate Dominum, omnes gentes; — Laudate Dominum in sanctis ejus.

Ensuite, Pater noster qui es in cœlis

Et ces Prières :

« Que toutes tes œuvres confessent ton nom, Seigneur,
Rép. Et que tes saints te bénissent.
— Les saints tressailliront d'allégresse dans la gloire,
Rép. Et ils se réjouiront dans leur repos.
— Que les justes se réjouissent en la présence de Dieu,
Rép. Et qu'ils triomphent au sein de l'allégresse.
— Ce n'est pas à nous, Seigneur, non ce n'est pas à nous,
Rép. Mais c'est à ton nom qu'il faut donner la gloire.
— Que tes prêtres, Seigneur, soient revêtus de la justice,
Rép. Et que tes saints bondissent d'allégresse.
— N'entre pas en jugement avec tes serviteurs, Seigneur,
Rép. Parce que tout homme vivant ne sera pas justifié en ta présence.
— Seigneur, Dieu des vertus, convertis-nous,
Rép. Montre-nous ta face, et nous serons sauvés.
— Que le Seigneur notre Dieu nous bénisse, que Dieu nous bénisse,
Rép. Et que tous les confins de la terre le redoutent.
— Seigneur, exauce ma prière,
Rép. Et que mon cri monte jusqu'à toi. »

Suit l'Oraison :

« Dieu, que toutes tes œuvres bénissent, que les cieux glorifient, que la multitude des anges célèbre, nous t'en prions, fais que, de même que tu as délivré les trois enfants de la fournaise ardente, non-seulement sains et saufs, mais encore chantant tes louanges à haute voix; ainsi, après avoir brisé les liens de nos péchés, tu nous arraches des tourbillons du feu éternel, afin que, tandis que nous te louons par une égale bénédiction et que nous vainquons les flammes des crimes et l'incendie des œuvres charnelles, nous te rendions à bon droit et à juste titre l'hymne que tu mérites. Par notre Seigneur Jésus-Christ. »

Autre.

« Dieu, qui as préservé les trois enfants des flammes de la fournaise, accorde-nous dans ta bonté, par leur intercession et les mérites de tous les saints, que la flamme des vices et des tourments ne nous brûle pas, nous, tes serviteurs. Par, etc. »

Autre.

« Seigneur, nous te prions de prévenir nos actes en les inspirant, et de nous aider à en poursuivre l'exécution, afin que toutes nos prières et toutes nos œuvres commencent et finissent toujours par toi. Par, etc. »

Fin de l'Ordre de la Messe Latine.

NOTE COMPLÉMENTAIRE.

Cette Note a pour but de prévenir quelques objections qu'on pourrait faire contre l'antiquité et l'usage de la *messe latine*, et d'y répondre en peu de mots. Ces objections sont au nombre de trois principales.

1re *Objection.* — On chantait le Symbole des Apôtres pendant la messe latine : *Sacerdos incipit Symbolum... finito Symbolo*, et même on le chantait avec la particule *Filioque*. Or, ces usages n'étaient point établis dans l'Eglise du temps qu'on suppose que cette messe a été composée. Elle est donc ou supposée, ou elle est moins ancienne que le IVe siècle. Car on n'a commencé parmi les Grecs de chanter le Symbole à la messe qu'en 510, époque à laquelle Timothée, patriarche de Constantinople, ordonna qu'on le dirait tous les jours à l'autel (1). Avant le décret du troisième Concile de Tolède, célébré en 587, on n'avait point chanté le Symbole dans les églises d'Espagne. Cet usage passa en France et en Allemagne, et n'y fut reçu que du temps de Charlemagne (2). Quoique le pape saint Léon eût permis aux Espagnols d'ajouter au Symbole la particule *Filioque*, à cause des hérésies des Priscilianites (3); cependant ils ne commencèrent de le chanter à la messe avec cette addition qu'après le troisième Concile de Tolède, que nous venons de citer. Pour ce qui est de la France et de l'Allemagne, avant le règne de Charlemagne, on ne le chantait pas avec cette particule *Filioque*. En 1014, l'empereur Henri étant à Rome et ayant su, dit l'abbé Bernon (4) qui l'y avait accompagné, que l'on ne chantait point à la messe le Symbole dans cette capitale de la chrétienté, il fit tant d'instance au pape Benoît, qu'il consentit qu'on le chanterait à l'avenir. Tous ces faits sont des preuves convaincantes que la *messe latine* n'a pas été dressée dans le IVe siècle.

Réponse (5). — « Les liturgies, aussi bien que la discipline, ont toujours été sujettes au changement. Les évêques ayant le pouvoir d'y ajouter ou d'en retrancher ce qu'ils jugent de plus utile, suivant les temps et les lieux, pour rendre le service plus auguste; il n'est pas

(1) *Theodor. Lect.*, lib. 2, *Collectaneor.*
(2) Walafrid Strabon, cap. 22. — Baronius, ad ann. 809.
(3) Ad ann. 447.
(4) Berno Augiens, lib. *De Rebus ad Missam pertinentibus*, cap. 2.
(5) Ces réponses sont celles du P. H. de Sainte-Marie, *Règles de la Critique*, etc., t. 3, dissertation 3, art. 4, § 9, p. 250-257.

surprenant que le Symbole, avec la particule *Filioque*, ait été inséré après coup dans la *messe latine*. Je ne sais si on trouverait une liturgie qui ne fût pas supposée, s'il fallait qu'il n'y eût rien que de la première main. Dira-t-on que saint Grégoire pape n'est pas auteur de la messe suivant l'Ordre romain, parce que nous y voyons aujourd'hui l'*Agnus Dei*, qui n'a été institué et inséré dans la liturgie qu'au commencement du VIIIe siècle, par le pape Serge I? Si les papes qui ont vécu après saint Grégoire n'ont rien changé dans le Canon, peut-on dire la même chose des autres parties de la messe? Dira-t-on que saint Jean Chrysostôme n'est pas auteur de la liturgie qui porte son nom, parce qu'on y trouve les noms de plusieurs saints qui sont morts après lui, et même le sien? Dira-t-on enfin que la liturgie de saint Basile, celle des Mozarabes, des Ethiopiens et toutes les autres sont supposées, à cause qu'il n'y en a aucune où l'on ne trouve quelque changement? Ainsi la *messe latine*, portant des caractères incontestables qu'elle a été composée dans le IVe siècle, l'addition au Symbole de la particule *Filioque* ne saurait nuire à son antiquité. »

2e *Objection.* — Comment se peut-il faire, dit-on encore, que la *messe latine* soit du IVe siècle, puisqu'on y trouve que le célébrant y fait deux fois des prières pour le roi : *Tibi, Domine, creatori meo, offero hostiam præcationis et laudis pro rege nostro*; et dans un autre endroit : *Suscipe, sancta Trinitas, hanc oblationem quam tibi offerimus pro rege nostro et sua venerabili prole, et statu regni sui*; au lieu qu'on aurait dû prier pour l'empereur et pour la famille impériale; car dans ce temps l'on ne reconnaissait point de rois en Italie, dans les Gaules, ni en Espagne. Cette *messe latine* n'a donc pu être en usage dans aucune de ces églises dès le IVe siècle.

Réponse. — « On peut répondre à cette difficulté en plusieurs manières : 1° Le gouvernement temporel ayant changé, l'on a pu substituer, dans la liturgie, le nom de roi à celui d'empereur, comme ç'a été l'usage. 2° Le terme de roi se prend souvent pour celui d'empereur. Peut-on douter qu'il n'y eût un empereur à Rome du temps de saint Ambroise? Cependant, quoique Valentinien III, qui avait approuvé l'élection de saint Ambroise, fût élevé à cette haute dignité, ce saint Docteur (1) ne laisse pas de se servir de cette expression en parlant des prières que l'on fait pour les souverains pendant le saint sacrifice de la messe : *Oratione petitur pro populo, pro regibus, pro cæteris*. Arnobe (2),

(1) Lib. 4 *De Sacram.*, cap. 4.
(2) Lib. 4 *contra Gentes*.

qui a vécu environ un siècle avant saint Ambroise, se sert aussi du mot de *roi* pour celui d'*empereur*. Il se plaint qu'on faisait brûler les Livres saints, dans lesquels, dit-il, nous prions pour les magistrats, pour les rois et pour leurs armées : *In quibus oratur Deus, pax cunctis et venia postulatur magistratibus, exercitibus, regibus*. Enfin, quand on prendrait ce terme *roi* selon sa notion propre, il ne combattrait pas l'antiquité de la *messe latine*. Alaric, roi des Goths, prit Rome l'an 410. Genseric, roi des Vandales, s'en rendit maître en 455. Du temps d'Anthemius, empereur, Ricimer, général de la milice, ayant assiégé Rome, la prit en 471. Odoacre, roi des Hérules, la prit de nouveau en 476, et Théodoric, roi des Goths, en 490. Enfin, cette ville fut sous la puissance des Goths pendant tout le pontificat du pape Gélase. Il n'est donc pas surprenant que l'on ait mis le nom de *roi* dans le Canon de la messe, depuis le commencement du Ve siècle, puisque des rois furent les maîtres de la ville de Rome pendant ce temps. »

3e *Objection*. — Voici une autre objection qui paraît de quelque poids. La *messe latine*, dit-on, porte certaines marques qui détruisent entièrement la prétendue antiquité qu'on lui attribue, et qui peuvent convaincre que cette liturgie n'a jamais été à l'usage de quelque royaume ou de quelque nation considérable, mais seulement de quelque congrégation de moines, ou de quelques monastères. C'est ce qu'il est aisé de recueillir de ces paroles : *Suscipe, sancta Trinitas, hanc oblationem, quam pro Seniore nostro et cuncta Congregatione sancti Petri;* et dans un autre endroit : *Suscipe, sancta Trinitas, hanc oblationem, quam tibi offero pro me peccatore, et nostræ Congregationis salute, pro omnibus in Christo fratribus et sororibus nostris, et omni populo christiano*. C'est sur ces deux passages que D. Mabillon (1) a cru que la *messe latine* était à l'usage du monastère de Saint-Pierre d'Hombach, dans le diocèse de Metz, que l'on appelle, dit-il, à cause de ce monastère, la Congrégation de Saint-Pierre d'Hombach.

Réponse. — « La conjecture du docte Mabillon ne paraîtra pas fort solide, si l'on considère : 1° que la *messe latine*, telle que nous l'avons, n'était célébrée, pour l'ordinaire, que par un évêque, comme cela se voit en plusieurs endroits, et que ces expressions l'indiquent assez : *Hostias acceptabiles offero pro grege mihi commisso..., pro populo mihi subjecto, pro ecclesiæ mihi commissæ adversantibus*; 2° que la *messe latine* est solennelle et publique. Saint Grégoire, en plusieurs endroits (2),

(1) *De Liturgia gallicana*, lib. 1, cap. 3.

(2) Epist. *ad Castor. Arimin.*, lib. 4, c. 23. — Lib. 5, ep. 46. — Lib. 8, ep. 3, *ad episc. Neapolit.*

défend aux moines de célébrer ces sortes de messe. Le Concile de Latran (1), tenu du temps du pape Calixte II, leur fait la même défense: *Interdicimus abbatibus et monachis missas publicas cantare.* Un auteur (2) nous apprend que cet usage a duré jusqu'au temps de saint Bernard; 3° ces paroles de la *messe latine : Memento, Domine, famulorum famularumque... cunctorumque mihi sua peccata confitentium,* qu'on réitère cinq ou six fois dans la même liturgie, ne se peuvent pas entendre d'un abbé ou d'un moine qui disaient la messe en ces temps, puisque le ministère de confesser ne leur était pas moins défendu que celui de célébrer des messes solennelles, comme il est ordonné en termes formels dans le Concile de Latran que nous avons déjà cité, et dans le titre des Décrétales *De Capellis monachorum.* Il y a bien de l'apparence que D. Mabillon a fondé son interprétation sur ce qu'il a cru que le terme *senior* devait signifier *abbé*, et celui-ci, *congregatio*, une *congrégation*, comme quand on dit *la Congrégation de Saint-Maur, la Congrégation de Cluny.* Il est sûr que *senior* est un mot fort équivoque (3) et qu'il signifie plusieurs choses, savoir un grand seigneur, un abbé ou supérieur d'un monastère, celui qui tient le premier rang dans une assemblée, un prêtre parmi les Grecs, les anciens d'un monastère et qui le gouvernaient en l'absence de l'abbé. Mais il me semble qu'aucune de ces interprétations ne peut convenir au mot *senior* dans l'endroit où il est placé dans la *messe latine.*

« Pour ce qui est du mot *congrégation*, je ne crois point qu'on s'en soit servi, que dans les derniers siècles, pour signifier un ordre régulier. Ducange dit que *congregratio* est la même chose que *collecta sinaxis,* c'est-à-dire le saint sacrifice de la messe, pour lequel les fidèles ont accoutumé de s'assembler. Saint Jérôme (4) l'explique en ce sens : *Post* alleluia *cantatur, quo signo vocabantur ad collectam.* Et dans la Règle de saint Pacôme (5) : *In Die dominica, in collecta, in qua offerenda est oblatio.* Dans toutes les liturgies, où l'on trouve souvent ce mot *congregatio*, il ne signifie autre chose qu'une assemblée de personnes pour assister à l'office public (6). *Recordare, Domine, congregationis nostræ...*

(1) Cap. 17. — Innocent III, lib. 2, *Regesti* 14, ep. 18.
(2) Philippus, abbas, lib. *De Continent. Cleric.*, cap. 83.
(3) Voyez Du Cange in *Gloss.*, verbo *Senior.*
(4) In *Epitaph. Paulæ*
(5) Cap. 17.
(6) On n'a jamais défendu aux moines de chanter *solennellement* la messe et d'y employer plusieurs ministres (voir chap. 38 de la *Règle de S. Benoît, Commentaire* de D. Calmet). La défense dont nous avons parlé regarde les messes solennelles, où il y avait un grand concours de peuple qui pouvait troubler la paix et le recueillement des monastères.

orate pro hac ecclesia et nostra congregatione quæ in ea est... Benedic, Domine, congregationi nostræ et custodi eam in pace... Vos quoque, o congregatio redempta, populo sancte, qui adfuistis hodie, sicut decet coram ipso Jesu Domino Deo Salvatore (1).

« Ce mot *congregatio* étant ainsi expliqué, celui de *senior* qui lui répond ne doit signifier autre chose qu'un abbé. Le P. Le Coïnte dit (2) que *senior*, dans cet endroit, se prend pour l'archiprêtre. C'est la signification que lui donne le canon XXVIII du Concile de Reims (3) : *Ut in parochiis nullus laicorum archipresbyter præponatur, sed qui senior in ipsis esse debet, clericus ordinetur.* Après ces remarques, voici, ce me semble, comment on pourrait expliquer ces paroles : *Suscipe, sancta Trinitas, hanc oblationem, quam pro Seniore nostro et cuncta Congregatione sancti Petri*, « Reçois, sainte Trinité, ce sacrifice que je t'offre pour ton Archidiacre et pour tous les fidèles qui sont assemblés dans l'église de saint Pierre. » Cette oraison est la douzième et la dernière de celles qu'on appelle *apologies.* Dans les précédentes, le célébrant a prié en particulier pour tous les ordres, pour l'Eglise, pour le roi, pour les supérieurs ecclésiastiques, pour les vivants et pour les morts.

« Il n'est pas surprenant qu'on fasse ici une mémoire particulière de l'archiprêtre, qui, dès les premiers siècles de l'Eglise, a été considéré comme tenant le premier rang parmi les prêtres. Il avait même la juridiction sur tous les clercs, le droit de chanter la grand'messe et de régler toutes choses dans l'église, lorsque l'évêque était absent. *Super omnes presbyteros in ordine positos, curam gerere, et assidue in ecclesia stare, et stando episcopi sui absentia contigerit, ipse vice ejus Missarum solemnia celebret, et collectas dicat, vel quid ipse injunxerit* (4). *Sunt etiam archipresbyteri in episcopiis canonicorum curam gerentes* (5). Voilà quelques-unes des fonctions des archiprêtres. Le quatrième Concile de Carthage, tenu en 398, parle (6) aussi des archiprêtres et de leur ministère.

« Je ne sais si ces paroles : *Congregatione sancti Petri*, ne se pourraient pas entendre de l'église de saint Pierre de Rome ou de quelque autre, consacrée en l'honneur de ce saint apôtre. Au moins, il est certain qu'on trouve souvent dans les Missels quelques expressions qui peuvent faire

(1) Liturgie éthiopienne, liturgie chrétienne de l'Inde, *Missa ex codice Tiliano.*
(2) *Annales Francorum*, t. 2, ad ann. 601, art. 31.
(3) Dans Flodoard, lib. 2, cap. 5.
(4) Isidor., ep. *ad Leudefredum, episcopum.*
(5) Walafride Strabon, l. c. sup., cap. ultimo.
(6) Canon 17.

connaître ou indiquer l'église où l'on s'en sert. Il y a dans la bibliothèque du Vatican un Missel qui est écrit il y a plus de mille ans; dans une des collectes de la messe de saint Martin, on lit ces mots; *Summi sacerdotis tui patris nostri Martini, episcopi.* Ce qui me fait soupçonner, dit le cardinal Bona (1), que ce Missel était à l'usage de l'église de saint Martin de Tours, ou de quelque autre dédiée sous son nom. Ainsi, il ne serait pas surprenant que ces paroles : *Congregatione sancti Petri*, signifient que l'on disait la *messe latine* dans une église consacrée sous le nom de saint Pierre. »

(1) L. c. sup., l. 1, c. 12.

FIN DU TOME QUATRIÈME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME QUATRIÈME.

SUITE ET FIN DU SIXIÈME LIVRE.

LIII. Du quatrième Dimanche de Carême. 1
LIV. Du Lundi de la quatrième semaine de Carême. 11
LV. Du Mardi. 12
LVI. Du Mercredi. 14
LVII. Du Jeudi. 24
LVIII. Du Vendredi. 26
LIX. Du Samedi 27
LX. Du cinquième Dimanche de Carême ou Dimanche de la Passion. . . 29
LXI. Du Lundi 35
LXII. Du Mardi. 37
LXIII. Du Mercredi 38
LXIV. Du Jeudi. 39
LXV. Du Vendredi. 41
LXVI. Du Samedi. 43
LXVII. Du sixième Dimanche ou Dimanche des Rameaux. 44
LXVIII. Du Lundi saint 53
LXIX. Du Mardi saint 57
LXX. Du Mercredi saint 58
LXXI. Du Jeudi saint. 64
LXXII. Du même Jeudi saint. 64
LXXIII. De l'office de jour du Jeudi saint. 78
LXXIV. Du même Jeudi. 83
LXXV. De l'office de la Messe du Jeudi saint. 99
LXXVI. Du Dépouillement des autels 107
LXXVII. Du Vendredi saint (ou Parascève) 110
LXXVIII. Du Samedi saint. 133
LXXIX. Qui fait les Agneaux de cire; comment, et pourquoi les fait-on. . . 137
LXXX. De la Bénédiction du Cierge pascal 139
LXXXI. Des Leçons et des Traits 146
LXXXII. De la Bénédiction du Baptême ou des Fonts, où l'on traite encore d'autres matières concernant les Catéchumènes. 158
LXXXIII. Du Baptême, où l'on traite aussi des Vêtements dont les Néophytes se dépouillent le quatrième jour; et des Parrains. . . . 166
LXXXIV. De la Confirmation. 185
LXXXV. De la Messe du Samedi saint. 192
LXXXVI. Du saint Jour de Pâques. 199
LXXXVII. De l'office de nuit de Pâques. 212
LXXXVIII. De l'office de jour de la fête de Pâques. 218
LXXXIX. Des sept Jours après Pâques. 225
XC. Du Lundi de Pâques. 249

XCI. Du Mardi de Pâques 251
XCII. Du Mercredi de Pâques 253
XCIII. Du Jeudi de Pâques 254
XCIV. Du Vendredi de Pâques 256
XCV. Du Samedi *in albis* 257
XCVI. Autre explication des sept Jours précités 259
XCVII. Du premier Dimanche après Pâques 264
XCVIII. Du second Dimanche après Pâques 268
XCVIX. Du troisième Dimanche après Pâques 269
C. Du quatrième Dimanche après Pâques 271
CI. Du Dimanche des Rogations 273
CII. Des Rogations 274
CIII. De la Veille ou Vigile de l'Ascension 283
CIV. De la fête de l'Ascension du Seigneur 287
CV. Du Dimanche après l'Ascension 291
CVI. De la Vigile de la Pentecôte 294
CVII. Du saint Jour de la Pentecôte 300
CVIII. Du Lundi de la Pentecôte 312
CIX. Du Mardi 313
CX. Du Mercredi 314
CXI. Du Jeudi 317
CXII. Du Vendredi 318
CXIII. Du Samedi 319
CXIV. Du Dimanche de la Sainte-Trinité 323
CXV. Du premier Dimanche après la Pentecôte 328
CXVI. Du second Dimanche après la Pentecôte 333
CXVII. Du troisième Dimanche 335
CXVIII. Du quatrième Dimanche 337
CXIX. Du cinquième Dimanche 339
CXX. Du sixième Dimanche 340
CXXI. Du septième Dimanche 343
CXXII. Du huitième Dimanche 344
CXXIII. Du neuvième Dimanche 345
CXXIV. Du dixième Dimanche 347
CXXV. Du onzième Dimanche 349
CXXVI. Du douzième Dimanche 351
CXXVII. Du treizième Dimanche 354
CXXVIII. Du quatorzième Dimanche 356
CXXIX. Du quinzième Dimanche 358
CXXX. Du seizième Dimanche 360
CXXXI. Du dix-septième Dimanche 362
CXXXII. Du Mercredi des Quatre-Temps de Septembre 364
CXXXIII. Du Vendredi des Quatre-Temps de Septembre 365
CXXXIV. Du Samedi des Quatre-Temps de Septembre 365
CXXXV. Du dix-huitième Dimanche après la Pentecôte 368
CXXXVI. Du dix-neuvième Dimanche 369
CXXXVII. Du vingtième Dimanche 370
CXXXVIII. Du vingt-et-unième Dimanche 375
CXXXIX. Du vingt-deuxième Dimanche 377
CXL. Du vingt-troisième Dimanche 378
CXLI. Du vingt-quatrième Dimanche 381

CXLII. Du vingt-cinquième Dimanche. 382
CXLIII. Du vingt-sixième Dimanche. 383

NOTES.

1. Anciens Usages liturgiques, relatifs à la célébration du Mercredi saint. 387
2. Sur le nom de Calvaire. 391
3. Du Titre de la Croix et des Langues dont l'Eglise s'est servie dans la Liturgie, depuis les Apôtres jusqu'à présent. 392
4. Origine des Agneaux de cire que le Pape bénit le samedi de la semaine de Pâques (*in albis*). 413
5. Le Cierge Pascal. 418
6. Du Baptême du Samedi saint. 430
7. Du Jour de Pâques. 440
8. Sur deux anciennes Danses ecclésiastiques dites *Pilota* et *Bergeretta*, usitées au moyen-âge, le jour de Pâques 447
9. Drame liturgique de la Résurrection 459
10. Sur une ancienne Coutume usitée jadis pendant la semaine de Pâques. 463

APPENDICE.

Liturgie en Occident, du IVe au Ve siècle, etc. 467

FIN DE LA TABLE DU TOME QUATRIÈME.

BIBLIOTHECA · BODLEIANA ·

RATIONAL

OU

MANUEL DES DIVINS OFFICES

DE

GUILLAUME DURAND,

Évêque de Mende au treizième siècle,

OU

RAISONS MYSTIQUES ET HISTORIQUES

DE LA LITURGIE CATHOLIQUE;

TRADUIT POUR LA PREMIÈRE FOIS, DU LATIN EN FRANÇAIS,

Par M. CHARLES BARTHÉLEMY (de Paris),

Membre de la Société des Antiquaires de Picardie, Correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les Travaux historiques;

PRÉCÉDÉ

D'UNE NOTICE HISTORIQUE SUR LA VIE ET SUR LES ÉCRITS DE DURAND DE MENDE;

SUIVI

D'UNE BIBLIOGRAPHIE CHRONOLOGIQUE DES PRINCIPAUX OUVRAGES QUI TRAITENT DE LA LITURGIE CATHOLIQUE,

AVEC UN GRAND NOMBRE DE NOTES A LA SUITE DE CHAQUE VOLUME.

Littera enim occidit, spiritus autem vivificat.
La lettre tue, c'est l'esprit seul qui vivifie.
(S. Paul, II ad Cor., III, 6.)

TOME QUATRIÈME.

PARIS

LOUIS VIVÈS, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

rue Cassette, n° 23.

1854